

CORRESPONDANCE
DU
CARDINAL DE GRANVELLE,
1584

PUBLIÉE PAR

M. CHARLES PIOT,

ARCHIVISTE GÉNÉRAL DU ROYAUME, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

FAISANT SUITE AUX

PAPIERS D'ÉTAT DU CARDINAL DE GRANVELLE,

PUBLIÉS DANS LA COLLECTION DE

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

RUE DE LOUVAIN, 112.

—
1894

PRÉFACE.

I.

Dans le onzième volume de la *Correspondance du Cardinal de Granvelle*, que nous venons de terminer, figurent : six lettres adressées par ce ministre à Philippe II, roi d'Espagne; cinq à Alexandre Farnèse, gouverneur des Pays-Bas; cinq à la mère de ce prince; soixante-sept à Don Juan de Idiaquez, secrétaire d'État à Madrid ¹; une à Francisco de Idiaquez, secrétaire d'État à Madrid ²; une à Cosmo de Massi, secrétaire d'Alexandre Farnèse; une au duc d'Urbain; une à Jacquet de Saint-Maurice, prieur de Belle-Fontaine; trois au prévôt Morillon, évêque de Tournai; deux à Charles de Mansfeld, fils du comte Pierre-Ernest; trois au prévôt Fonck; une à Don Maurice Manriquez, duc de Najara, ancien vice-roi de Valence; une à Don Juan de Zuñiga, grand commandeur de Castille; deux à Diégo-Henriquez de Guzman, comte d'Alba d'Alista.

Celles qui lui ont été adressées sont à peu près au même nombre, savoir : d'Alexandre Farnèse, quatre; de Don Juan de Idiaquez, soixante-six; de Pierre-Ernest de Mansfeld, une; du prévôt Fonck, une; d'Annibal Molles,

¹ DANVILA, *El poder civil en España*, t. V, p. 698.

² IDEM, *ibidem*.

une; de Gabriel Zayas, une; de Don Juan de Zuñiga, grand commandeur de Castille, trois; de Francisco de Idiaquez, une; de Morillon, trois; du duc de Savoie, une; de Guttierrez, une; du duc de Najara, une; de Matheo Vasquez de Lucca, une; de Frédéric Perrenot, une; du comte de Chinchon, une; du duc d'Ossuna, une; du comte d'Alba Alista, deux. Total : deux cents.

Les lettres reproduites à l'Appendice sont plus nombreuses. Leur nombre monte à deux cent vingt-sept. Elles émanent d'Antoine de Grenet; d'Alexandre Farnèse; de Guillaume, duc de Juliers; de l'empereur Rodolphe II; de Bernardino de Mendoza; de Pierre-Ernest de Mansfeld; de N... au comte de Champlitte; des échevins de la ville et châtellenie de Courtrai; de plusieurs catholiques d'Ypres; de F. de Lavigne et de Jean Taffin, ministres protestants; de Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte; de Robert de Melun, marquis de Roubaix; de Pietro Aldobrandino; de N... à N...; des nouvelles de Gand; de Nicolas d'Aubermont; de Jean de Hembyze; du magistrat d'Ypres; des échevins et doyens de Gand; de Geronimo Ruiz de Segura; de François de la Noue; de Roch de Sorbies, seigneur des Pruneaux; d'Emmanuel Philibert de Lalaing; de Jean Richardot; de Philippe, comte d'Egmont; remontrances des États-généraux à l'agent de la cour de France; de Jean de Hauchin, archevêque de Malines; articles proposés par les États-généraux au duc d'Alençon; de Charles Utenhove; instructions pour l'agent du comte de Berghes; de Philippe de Visch; de Henri III, roi de France; de l'abbé de Saint-Vaast; de Catherine de Médicis, reine-mère de France; de Diane de France; de Marie de Juré, femme de François de la Noue; de Guillaume Damasi Lindanus; des députés des États de Tournai; du grand commandeur de Castille; du chevalier de Biondo; de Balagny, seigneur de Monluc; des pasteurs de Gand; de Guillaume de Joigny, seigneur de Pamele; des habitants de Deynze; de Roland de Hembyze; des bourgmestres et échevins de Bruges; de Guillaume, comte de Berghes; du conseil privé; du magistrat de

Bruxelles; de Lancelot Parisis; de Marnix de Sainte-Aldegonde; d'André Posteselles; de Corneille van Aertsens.

En ce qui concerne le chiffre de notre nouveau volume, nous avons suivi celui des précédents : c'est donc le onzième. Mais nous sommes obligé de lui donner un millésime différent des volumes antérieurs, circonstance sur laquelle nous croyons devoir donner des explications.

Feu M. Pouillet, éditeur des trois premiers tomes, avait inscrit au troisième les millésimes 1566-1583, malgré l'intention formelle qu'il avait exprimée dans la préface du tome premier, de publier toutes les lettres du Cardinal jusqu'au moment du décès de ce prélat, en 1586.

Ce changement de millésime doit-il être attribué à une modification du plan primitif, à l'idée de terminer la publication à la fin de l'année 1583, ou à une distraction? Rien ne nous autorisait à décider ce point. Nous avons donc continué à inscrire aux titres des volumes subséquents les millésimes 1566-1583. En achevant la publication des lettres de Granvelle jusqu'à la fin de sa vie, nous sommes obligé d'indiquer, aux titres des volumes subséquents, les années auxquelles ces lettres se rapportent. Par conséquent, le tome XI porte le millésime 1584, le tome XII portera ceux des années suivantes.

L'arrivée tardive des documents concernant la future succession au trône de France, nous a obligé de les publier dans le supplément (pp. 459 et suiv.). Ces pièces, dans lesquelles Granvelle développe toutes ses vues à propos de la conduite à tenir à l'égard de la France, étaient trop importantes pour nous permettre de les négliger.

II.

Charles de Ligne, prince d'Aremberg et du Saint-Empire, qui a rempli, en 1583, un rôle important durant la guerre de Cologne ¹, avait continué sa

¹ Voyez notre tome X, introduction, page XLIV.

mission dans ce pays pendant l'année suivante. Finalement, il fut remplacé par le colonel Don Juan Manrique, chargé d'y reprendre le commandement des troupes espagnoles et d'y diriger les opérations de la guerre (p. 436).

L'armée continua d'exercer sans relâche, dans cette province, ses excès et ses déprédations (p. 165). Ni le prince d'Aremberg ni Manrique ne purent maîtriser la soldatesque qui, à cause du non-paiement de sa solde, se jeta avec fureur sur les malheureux habitants de la contrée, dans l'espoir de forcer ainsi les gouvernants espagnols à délier les cordons de leur bourse en sa faveur.

La caisse était vide. Farnèse fut obligé de déclarer carrément à d'Aremberg qu'il abandonnait les soldats, ne voulant plus les secourir « puisque, nonobstant toutes leurs promesses auparavant faites, ils n'ont pas accepté et moins encore acquiescé aux propositions qui leur avaient été faites pour les induire à quelque raison » (p. 665). Ces propositions tendaient, nous l'avons vu dans le volume précédent, à remettre indéfiniment le paiement de la solde due à l'armée.

Les déprédations continuèrent donc dans ce malheureux pays sur le même pied que précédemment : la guerre, toujours la guerre (pp. 400, 437 et suiv.), les violences, les excès les plus criants ne discontinuèrent pas. Dans ses lettres au prince de Parme (p. 437), le duc de Clèves donne la description la plus navrante de cette situation. Les vols, les spoliations, les exactions n'avaient plus de frein. Si les termes dont le duc se sert sont tant soit peu réalistes, ils ne tracent pas moins un tableau fidèle des brigandages commis par des soudards effrénés, qui ne respectaient rien, pas même les couvents, dont ils se prétendaient les défenseurs-nés.

Pour comble de malheur, les partisans de Truchsess, l'archevêque parjure de Cologne, se mirent de la partie, tandis que l'Empereur, impuissant à maintenir l'ordre dans son empire (p. 440), laissait faire, en protestant néanmoins contre ces excès.

Au point de vue de la politique de l'Espagne, les affaires de Cologne mar-

chaient à souhait (pp. 11 à 255). Farnèse s'en félicitait, ainsi que des revers essayés par le colonel Schenk, dans une lettre adressée à Guillaume, duc de Juliers (p. 508), et dans une autre, écrite au chapitre de Cologne (p. 509), félicitations dont le duc de Juliers se montra très flatté (p. 555).

Les succès des Espagnols en Allemagne forcèrent les comtes de Hohenlohe et de Nieuwenaar à se retirer des environs de Zutphen (pp. 156, 509, 469, 714). Malgré tous ces avantages, il ne fallait pas, de l'avis de Morillon, attendre « grand résultat du nouvel électeur de Cologne ». Il rappelait à ce propos qu'en dépit de ses sept évêchés, Ernest de Bavière n'aurait su payer les frais de guerre, s'il n'était secouru (p. 156). « Aussi, ajoute-t-il avec une certaine ironie, je ne pense point que Sa Sainteté lui permettra d'en posséder autant; ce serait peu édifiant et de peu de service pour l'Église. » Les Liégeois, continue-t-il, sont accoutumés de voir leurs princes présents et ne suivront pas l'exemple des Colonais, qui se soucient fort peu si leurs princes séjournent à Bruel, à Bonn ou ailleurs.

III.

La préface du volume précédent renferme (p. xxiii) des renseignements sur la maison Farnèse, en ce qui concerne ses relations avec Philippe II. La lettre d'Alexandre de Parme, que nous reproduisons ici à la page 549, donne sur cette situation des renseignements plus circonstanciés encore. Le Prince les amplifie dans une autre missive, imprimée page 5, et adressée à Granvelle. Il ne comprend pas les motifs qui engagent le Roi à payer d'ingratitude les services qu'il a su lui rendre et qu'il rend encore dans les Pays-Bas.

Le monarque refuse ou remet indéfiniment l'exécution de ses promesses ou leur réalisation concernant la restitution à la famille Farnèse du château de Plaisance, tandis que lui, Alexandre, se sacrifie complètement pour

la cause de son souverain. Cette situation, dont le Prince se préoccupe constamment, est humiliante; ses ennemis s'en réjouissent. Seuls, les Farnèse ne paraissent avoir aucune part aux faveurs du Roi, à tel point que tout le monde se demande s'il apprécie leurs services et leur dévouement. Et cependant les actes du Prince ne parlent-ils pas en sa faveur? Si son dévouement n'est pas apprécié, pourquoi y avoir fait appel, pourquoi le charger de missions si importantes? En vérité, il s'en désole et se démoralise d'autant plus, qu'il sait combien cette fin de non-recevoir décourage ses parents, le duc et la duchesse de Parme. L'affaire de la restitution du château de Plaisance traîne en longueur, au grand préjudice de toute la famille.

En vain le Prince présente tous ces faits au Roi dans les termes les plus convenables. Le monarque n'a pitié ni de lui ni des siens, qui sont cependant ses meilleurs serviteurs. Si Sa Majesté ne se décide pas à leur faire cette grâce, malgré le dévouement, l'activité et le zèle que le Prince déploie à son service, les dangers qu'il affronte, les risques que sa vie court à tout moment, n'est-il pas obligé de tenir compte des sacrifices faits de sa personne pour suppléer à l'insuffisance des ressources mises à sa disposition? Il supplie donc le Cardinal de faire en sorte que la réponse du Roi ne tarde pas davantage et qu'il l'expédie immédiatement. Il importe d'avoir tous les apaisements à la veille d'entrer en campagne, afin qu'il puisse en toute liberté d'esprit faire son service, sans se préoccuper d'autres choses, si ce n'est des affaires et des intérêts du Roi.

En félicitant Marguerite de Parme, à propos de l'arrivée de cette princesse en Italie (p. 8), Granvelle lui exprime la honte qu'il ressentit de ne pas voir l'accomplissement des promesses de Philippe II au sujet du château de Plaisance. Si le Roi ne le trompe pas, — et rien ne le fait supposer, — le Cardinal est convaincu qu'il a la meilleure volonté de satisfaire à ses promesses; mais les délais qu'il y met le tourmentent. Il ne sait à quoi rattacher cette irrésolution, si ce n'est « au naturel du souverain et nourriture de par deça, qui tant abhorit les résolutions et conclusions,

combien les dilations lui coûtent et les dommages inévitables qu'en ont reçu les affaires » (p. 9).

C'était, nous l'avons établi à différentes reprises, un des plus grands défauts de Philippe II. Saisissant difficilement la portée des événements, prévoyant rarement leurs conséquences, il ne sut jamais prendre une décision en temps opportun. Ses tergiversations étaient proverbiales en Espagne. Mais était-ce, dans le cas actuel, la véritable cause de son indécision ?

Farnèse avait beau insister auprès du Cardinal sur la nécessité d'obtenir une solution au sujet du château de Plaisance, rien n'y fit. Dans une autre lettre (p. 13), il le répète de nouveau; il lui rappelait tout ce qu'il avait fait. Il demandait s'il n'était pas sympathique au Roi, ou bien si le Souverain ignorait ses services. Quoi qu'il en soit, il est complètement oublié dans le partage des faveurs royales. Pourquoi ne pas le contenter immédiatement, au risque de compromettre son honneur, celui de sa maison, même la vie de son père et de ses propres enfants? Le Cardinal connaît la situation dans laquelle Farnèse se trouvait lors du décès de Don Juan. A ce moment, sa position était des plus singulières : sans troupes, sans argent, sans secours, il devait faire face à tout. La cause royale était perdue; les insurgés le pressaient de tous côtés par des forces supérieures; ils pouvaient lui couper les vivres en passant la Meuse. Placé à la tête de dix à douze mille hommes à pied et de deux mille cavaliers, le duc d'Alençon ravageait le Hainaut; les Français avaient envahi la Bourgogne et le Luxembourg.

En dépit de cette situation malheureuse et malgré le départ des troupes espagnoles, Farnèse a fini par vaincre toutes les difficultés. Que fit le Prince en présence de l'opposition qu'il rencontrait contre son gouvernement par suite des exigences des populations très mal disposées à se soumettre à l'étranger? Il demanda son rappel au Roi, qui s'y refusa. Il est resté à son poste au risque d'exposer de nouveau sa vie sur les champs de bataille et aux coups des assassins; il a été le point de mire de tous les complots. Toute cette lettre donne sur la position du Prince et celle de sa famille

les détails les plus intimes. Ce n'étaient assurément pas les démarches qui faisaient défaut. Aldobrandino, un des agents en titre de la maison Farnèse à la cour, ne cessait d'insister auprès du Roi dans le but d'obtenir une solution définitive à la question du château de Plaisance (pp. 271, 414, 462 à 464, 477). Farnèse revient encore sur le même fait, en priant le Cardinal d'intervenir auprès du Roi en sa faveur. Désespéré de ne pas obtenir ce qu'il demandait, il songeait et pensait aux motifs qui empêchaient le Roi de lui faire droit; mais voyant qu'après tant d'années de services et de désintéressement, rien ne se faisait, il ne pouvait manquer de songer aux siens. Le Roi n'a qu'à lui accorder ce qu'il demande. Il revient encore à peu près aux mêmes considérations dans une autre lettre du 21 mai, lorsqu'il lui annonça la soumission de Bruges (p. 28).

Granvelle reconnut tout le bien-fondé de ces réclamations. Il redoutait l'impatience de Farnèse sur ce point, et tout le monde jugeait sévèrement ces tergiversations de la part du Roi (p. 186). A son avis, il convenait d'apaiser le Prince, si exaspéré à propos de cette affaire (p. 202). En écrivant à Marguerite, le Cardinal avoua qu'il ne comprenait rien à la conduite du Roi dans cette affaire. Dieu sait, ainsi qu'Aldobrandino, Guillas et d'autres personnages, tout ce qu'il a fait à ce sujet! Insister davantage sur ce point auprès de Philippe, ce serait encore retarder la solution. En toutes choses, le Roi est d'une « longueur si pernicieuse et en tant de manières préjudiciable aux propres affaires et les plus importantes, que se perdent à vue d'œil par tant de longueur » (p. 272). Il répète encore ces doléances dans une lettre adressée plus tard à la Princesse (p. 406). Enfin, le 13 décembre, il reçut une missive de Marguerite, du 3 novembre, dont nous n'avons pas trouvé de traces, annonçant que l'affaire était terminée. Cette nouvelle lui causa une joie incroyable. « Et, dit-il, il n'a pas tenu à moi que V. A. n'ait eu plus tôt ce contentement. Je lui en ai écrit dans mes dernières lettres de novembre, parce que l'on a voulu et que l'on veut encore tenir tout cela secret, en atten-

dant le personnage qui doit ici venir et qui ne tardera guères plus de quatre à cinq jours, avec les lettres du Prince » (pp. 413, 414). Il est enchanté de voir qu'après une lutte de vingt-deux ans, l'affaire est terminée.

Quelle fut la cause de cette indécision? Granvelle l'ignorait, malgré ses démarches tendant à en découvrir le secret. Biondo semble l'avoir trouvée lorsque cet agent dit à son maître, Octave Farnèse : ce sont peut-être les termes ambigus de la convention au sujet du château de Plaisance qui donnent lieu aux retards; mais il y a un autre point, c'est le départ de Marguerite, départ effectué malgré les représentations du Roi et en vertu du consentement qui lui fut arraché. Ce qui est certain, et ce qui se dit à la cour, ajoute-t-il, c'est que Sa Majesté a été froissée par l'insistance de la Duchesse à vouloir quitter les Pays-Bas. Biondo, de son côté, n'en a rien dit au prince de Parme, mais celui-ci doit s'en douter.

IV.

En dépit des événements si importants qui se passèrent à Gand dès le mois de janvier 1584, il n'en est guère question dans la *Correspondance du Cardinal de Granvelle*, avant le mois d'août.

Alexandre Farnèse entretint vaguement Granvelle, en avril 1584 (p. 18), de certaines démarches faites par des députés de Gand, de Bruges et du Franc, dans le but d'arriver à un accommodement. Il crut aussi, mais à tort, que le Taciturne désirait un arrangement général. Aux yeux du prince de Parme, une paix générale serait seule possible dans le cas où les populations, reconnaissant la tyrannie d'Orange, massacraient celui-ci ou le livreraient entre les mains du Roi. De là il concluait qu'il fallait traiter séparément avec les intéressés, ou bien agir par de grandes forces. Ce qui n'était pas possible, par suite du défaut des fonds nécessaires. Au surplus, le Prince comprenait parfaitement que la clémence est l'unique remède, sachant que

les châtimens aigrissent les populations et les exaspèrent. Il voulait traiter avec l'insurrection ; mais il fallait du temps pour y parvenir et procéder de bonne foi. Cette lettre témoigne clairement de l'esprit, du tact et du savoir faire de Farnèse. Elle explique toute sa conduite à l'égard des villes qui ne s'étaient pas encore rendues à son pouvoir.

C'est à peine si les missives adressées au Cardinal ou celles qu'il rédigea lui-même parlent de Hembyze, de sa conduite, de ses faits et gestes. La mort seule du prétendu démagogue y est mentionnée pour mémoire seulement, ainsi que quelques faits rapportés par Morillon, longtemps après leur accomplissement. Ces retards s'expliquent. L'évêque de Tournai n'avait plus, comme autrefois, la primeur des nouvelles par l'intermédiaire de fonctionnaires haut placés, bien au courant de la politique et des correspondances officielles.

Dans une lettre du 18 au 19 août 1584 (p. 114), Morillon annonce au Cardinal que, selon des bruits généralement répandus, la vieille cité flamande, si connue dans l'histoire pour ses émeutes, ses révoltes, ses insubordinations, s'était décidée à envoyer à Farnèse des députés afin de s'entendre au sujet de sa soumission. Gand, la tête et le cœur de la Flandre, était prêt à se soumettre à l'Espagne. Le prélat ajoutait que des démarches se faisaient, dans ce but, par l'intermédiaire de Champagney, frère de Granvelle et depuis longtemps prisonnier des Gantois ¹.

Il mentionne ces faits comme une grande nouvelle. Celle-ci était déjà connue depuis longtemps, grâce aux relations intimes entre Champagney et Hembyze, l'ennemi implacable de la France, et particulièrement de François, duc d'Alençon. Rien de plus naturel. Ils s'entendaient parfaitement au sujet de cette antipathie, pour combattre Guillaume d'Orange si dévoué à la France, afin d'enlever les Pays-Bas à l'Espagne.

¹ Voyez aussi à ce sujet *Chronycke van Ghendt*, door JAN VAN DEN VYVERE, édition de M. de Potter, p. 549.

Dans les provinces méridionales, Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand, Malines, Termonde, Ypres résistaient encore aux armées de Philippe II, malgré l'abandon dans lequel se trouvaient ces villes depuis le départ des États-généraux pour la Hollande ¹. Partout ailleurs, les armes de Farnèse étaient victorieuses; rien ne leur résistait. Les succès des Espagnols semblaient un fait acquis dans l'opinion publique depuis 1582 ². C'était en quelque sorte la conséquence naturelle de la situation du pays, où régnaient la plus affreuse misère, le découragement, l'épuisement complet de toutes les forces vitales. A Gand et dans les environs de cette ville, la situation, dont un auteur contemporain nous a laissé une peinture effrayante, était surtout désolante ³.

Entre la domination de la France et celle de Philippe II, Hembyze, à l'exemple de la plupart des Flamands, n'hésita pas, en dépit de l'opposition d'un grand nombre de ses concitoyens.

Dès le commencement de l'année 1584, des bruits de certaines relations avec l'Espagne commencèrent à se répandre dans la cité gantoise. Ils avaient sans doute pour origine la lettre que Farnèse adressa, le 20 janvier 1584 (n. st.), au magistrat de Gand, dans le but de l'engager à une réconciliation ⁴. Ces bruits donnèrent lieu à la publication d'un écrit intitulé : *Vertoog gedaen den ingesetenen van Gent, verclaerende waeromme de reconciliatie soowel metten Spaengnaerden als Franshoysen niet raelzaem*

¹ Voyez au sujet de cette situation, la lettre si pressante adressée, le 1^{er} août 1584, par Marnix de Sainte-Aldegonde à Walsingham, et dans laquelle il le conjurait de faire agir la reine Élisabeth immédiatement afin de sauver la situation aux Pays-Bas. (Baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Documents inédits relatifs à l'histoire du XVI^e siècle*, p. 276.)

² Voyez à ce sujet Baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Documents historiques*, p. 344.

³ Voyez *Chronycke van Ghendt*, door JAN VAN DEN VYVERE, p. 349.

⁴ Cette lettre est publiée dans KERVYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGERICK, *Documents historiques*, t. II, p. 384.

*en zy*¹. Comme conséquence de cette publication, le magistrat déclara ouvertement qu'il ne voulait négocier ni avec la France, ni avec l'Espagne. Selon sa manière de voir, Gand devait entretenir des relations avec les provinces protestantes de l'Allemagne et les municipalités libres de ce pays, si celles-ci étaient sincèrement attachées à la réforme religieuse. Conformément à cette décision suprême, le Magistrat avait résolu aussi de solliciter des secours chez le prince de Chimay et Jean-Casimir, palatin du Rhin, protecteurs avoués du protestantisme aux Pays-Bas et dans l'Empire.

Les démarches faites dans ce but, n'obtinrent pas les effets désirés. A l'exemple de son père, le prince de Chimay commençait la reculade lorsqu'il vit périlcliter la cause de la révolution dans les provinces méridionales des Pays-Bas². L'étoile du Palatin avait singulièrement perdu de son éclat d'autrefois. Ce prince n'était plus le fougueux et redoutable ennemi du catholicisme, toujours prêt à soutenir ses coreligionnaires les armes à la main. Que faire dans cette situation? S'accommoder avec les villes d'Artois et de Hainaut dans le but de s'entendre avec Farnèse, suivre leur exemple et se jeter en pleine réaction? C'était, aux yeux de la multitude, la seule planche de salut possible dans cette situation³. Le peuple criait : Paix! paix!

Le 6 février, des colonels, des capitaines, des conseillers, le procureur général et plusieurs autres personnages furent démis de leurs fonctions, au grand regret des protestants et à la plus vive satisfaction du parti catholique. La bonne fortune, qui les avait singulièrement favorisés jusqu'à ce

¹ DE JONGHE, *Gentsche geschiedenissen*, t. II, p. 353, et BOR, liv. XVIII, p. 57 v°. Cet auteur reproduit encore le titre d'une autre publication rédigée dans le même sens et intitulée : *Waerschouwing aen alle goede ingesetenen van dese Nederlanden, die tot bescherminge van de vrijheyt van religie, personen, privilegien ende hercomen, tegens de tyrannie van de Spaengaerden ende heuren aenhanghe 't samen verbond ende vereenicht sijn.*

² Dévoué au protestantisme, grâce à l'influence de sa femme, Marie de Brimeu, il redevint catholique. Voyez à ce sujet notre tome IX, pages 65 et suivantes.

³ BOR, liv. XVIII, p. 57 v°.

moment, leur tournait le dos depuis le départ des États-généraux et du prince d'Orange.

La réaction fut vivement préconisée dans un nouvel écrit intitulé : *Middelen ende conditien door de welcke de ingesetene der vereenichde provincien met de Majestejt van den Coninck van Spagnien, haeren natuurlijke Heer, met goeder consciencie, midts behoerlijcke verseeckerheyt, soude mogen accorderen*¹.

La publication de cet écrit fut généralement attribuée à Hembyze et à ses partisans. Selon le témoignage de Ruiz de Segure, installé sur les lieux, elle était due à la plume de Josse de Borluut, malgré son exil (p. 599)². Tout le monde voyait dans les arguments développés par l'auteur de cette publication, une tendance bien prononcée en faveur de la réconciliation avec le Roi. Le parti de la réaction soutenait aussi qu'au point de vue de la légalité, Philippe n'aurait jamais dû être renié dans le but de le remplacer par un prince français, ennemi des libertés publiques, antipathique aux protestants, et définitivement repoussé par Hembyze. En ce moment, la haine de race reprit ses anciennes allures; pas d'entente entre les Flamands et les Français : la guerre, toujours la guerre entre les deux nationalités

Ennemi de la plèbe, l'auteur de la publication précitée préconisa le gouvernement des nobles et de la bourgeoisie. Il rappelait à ce point de vue le témoignage de Lycurgue et de Solon, invoquait aussi les exemples des villes libres d'Allemagne. De parti pris, il repoussait la tyrannie, n'importe son origine, spécialement les violences exercées par le duc d'Albe, qui, assurait-il, n'avaient jamais été autorisées, ni par le Roi, ni par l'Empereur. C'était un véritable essai de réhabilitation en faveur de Philippe II.

Un conseil chargé d'aviser à la pacification fut formé. Charles Utenhove,

¹ Bor, liv. XVIII, p. 57 v°.

² Voyez au sujet des Borluut, l'article de M. KERVYN DE VOLKAERSBEKE, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. VIII, p. 25, et intitulé : *Les Borluut au XVI^e siècle*.

Liévin Heylinck, second échevin du parchon, Liévin Mannens, Pierre Reysschoot, colonel gantois, Pierre Dathenus, Bollius, Cupidontius, ministres protestants, au grand scandale de leurs collègues, firent, ainsi que quelques autres personnages, partie de ce conseil. Ils devaient se réunir tous les jours dans le but de parvenir à une pacification complète.

Nous avons constaté plus haut, d'après le témoignage de Morillon, que Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney, prisonnier à Gand, prit une part active à cet arrangement¹. Il obtint même une certaine liberté, à la condition bien formelle de ne pas quitter la ville (p. 212). Depuis longtemps, il entretenait des liaisons avec Gilles Borluut² et Hembyze. Le premier était, il est vrai, l'ennemi implacable de Hembyze, et appartenait à la faction dévouée au prince d'Orange. Prisonnier des Malcontents, il fut remis aux parents de Champagney, et entra ainsi au grand jour en relations avec celui-ci dès 1584, lorsqu'il avait obtenu sa liberté. Josse Borluut, père de Gilles, était aussi l'objet de l'aversion bien prononcée de Hembyze.

Ces circonstances n'empêchèrent pas celui-ci de se ranger de leur côté, dans le but de faire pièce au Taciturne, son ennemi le plus acharné, depuis qu'il l'avait empêché de s'emparer de l'autorité suprême à Gand. Tous ces faits l'obligèrent à chercher un appui ailleurs³. Il le trouva chez Champagney, en dépit de la question de religion qui les divisait. Perrenot était un catholique dévoué, Hembyze un protestant convaincu. Celui-ci recevait depuis longtemps, du frère du cardinal de Granvelle, des lettres datées de sa prison « m'efforçant, dit-il, de le convertir, à se réconcilier, comme il l'avait déjà fait en 1579, dans le but de contrarier le Taciturne, leur ennemi commun » (p. 262).

Un autre personnage, Robert de Melun, marquis de Roubaix, ci-devant

¹ Voyez aussi DE JONGHE, *Gentsche geschiedenissen*, t. II, p. 538.

² KERVYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGERICK, *Documents historiques*, t. II, p. 403.

³ Voyez à ce sujet KERVYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGERICK, *Documents historiques*, t. II, p. 417.

antagoniste du gouvernement espagnol, passé au parti des Malcontents, intervint à son tour. Le marquis reçut, par l'intermédiaire du capitaine Yorck, aventurier anglais au service des États-généraux, des renseignements sur les dispositions des esprits à Gand. « Ledit Yorck avait confié au maître d'hôtel du marquis, le tirant à part, qu'il fasse ressentir que le peuple de Gand était très enclin à la paix, et que le prince de Parme agirait très bien en faisant ouverture par quelque personnage principal et proposerait au peuple des conditions et articles de reconciliation » (p. 458).

Farnèse accepta (p. 460). En conséquence Robert de Melun écrivit directement à Hembyze et l'engagea à envoyer au gouverneur général des députés chargés de négocier la paix (pp. 461, 462). Constamment Robert de Melun obtenait, par l'intermédiaire d'agents, des nouvelles de Gand ; il connaissait tout ce qui s'y passait (p. 476). Un quatrième personnage, Charles Utenhove, seigneur d'Hoogewalle, appartenant à une famille protestante, et protestant lui-même, se rendit, accompagné de deux échevins, au consistoire des ministres de ce culte et leur adressa « des hautes paroles et grandes menaces » (pp. 469, 470). Un des ministres reçut de la collace l'ordre de quitter la ville, sans doute parce qu'il était récalcitrant.

Nicolas d'Aubermont, seigneur de Manuy-Saint-Pierre, colonel d'un régiment wallon, ci-devant partisan des États-généraux, ramené au parti espagnol, intervint à son tour ¹. En 1582, il avait obtenu, pour prix de sa conversion, le grand bailliage et le commandement d'Audenarde. Il rétablit le culte catholique en cette ville et rendit de grands services à Farnèse. Dès le mois de janvier 1584 ², il engagea Josse de Borluut, seigneur de Boukle, à embrasser le parti du Roi.

Aubermont servait aussi d'intermédiaire entre le prince de Parme et les Gantois, qui, selon ses avis, ne demandaient mieux que de s'entendre avec le

¹ Voyez notre tome IX, page 650.

² Voyez notre tome IX, page 585.

gouverneur général. Il distribuait aussi des chaînes décoratives ou d'honneur aux intéressés, et se rendit lui-même en cette ville dans le but de négocier une entente (pp. 479, 480). Pendant ces négociations, le magistrat décida d'informer les villes d'Anvers, Bruges, Bruxelles et Termonde et les États de ce qui se passait, afin de ne pas être accusé de réticences ¹.

Enfin, le magistrat résolut d'envoyer à Farnèse des députés chargés de ménager une réconciliation. Ces députés étaient Antoine Heyman, échevin de la keure, et Charles Utenhove (p. 479).

Quant à Hembyze, il finit par s'adresser directement à Farnèse (10 mars 1584), dans les termes les plus humbles et d'une flatterie telle, que personne n'aurait soupçonnée chez le dictateur gantois, autrefois si arrogant, maintenant si bas, si soumis. « Il est prêt, dit-il, de faire au Roi tout humble service si les affaires peuvent s'arranger. Depuis longtemps, ajoute-t-il, il a souhaité et sollicité l'occasion pour, selon sa petitesse, mettre aussi la main à si sainte œuvre, voyant que par les menées de ceux qui avaient les affaires en main, le tout s'exposait à internexion et ruine de la patrie » (p. 481) ².

Enchanté de l'attitude de son nouveau correspondant, le Prince lui adressa une lettre dont nous avons trouvé la minute non datée dans la liasse aux correspondances de l'audience de mai 1584, mais qui, à notre avis, est antérieure. Dans cette missive (p. 605), Farnèse accuse « au seigneur Jehan van Eymbeyze » la réception de sa lettre, probablement celle du 10 mars précitée. Elle lui avait été remise au moment de la visite des députés gantois. Quant à lui, il ne demandait pas mieux que d'arranger le

¹ DE JONGHE, *Gentsche geschiedenissen*, t. II, p. 561. Cet auteur reproduit, à titre de renseignements, une des lettres des États de Brabant, datée du 9 mars, en réponse à celle des Gantois. Voyez aussi les lettres imprimées dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. VIII, p. 87, et celles reproduites par BOB, liv. XVIII, fol. 41 à 43 et 46.

² Cette lettre est imprimée aussi dans BARON KERVYN DE LETTENHOVE, *Documents inédits relatifs à l'histoire du XVI^e siècle*, p. 511.

tout à l'amiable. Il en informera le Roi, qui connaîtra de cette manière le bon zèle de son correspondant, afin de le rémunérer de façon d'en avoir contentement toute sa vie. Cependant, continue le Prince, traitez avec nous confidemment, et nous faites savoir en quoi nous pourrions vous gratifier, étant notre intention, si ce-ci s'achève, de passer plus en avant et nous servir de votre bon conseil et avis pour éviter la ruine des autres villes et provinces. Le porteur vous dira mieux notre intention. Celui-ci est chargé de remettre *une petite mémoire* pour votre femme ¹, que vous prions être content qu'elle accepte pour commencement du témoignage de votre bonne volonté en nostre endroit. » Cette lettre ne demande pas de commentaires. Elle explique tout, et l'adresse du Prince qui fait l'offre, et la conduite de celui qui a accepté.

Au milieu de cet échange de lettres et de propositions, le capitaine Seton, commandant écossais d'une compagnie de cavalerie au service des États, passa également à l'Espagne (p. 482). On le voit, partout il y avait défaillance, trahison, impuissance, corruption. Un revirement complet se manifestait dans les esprits.

Jérôme de Segure, capitaine espagnol au service de Farnèse, entrera aussi en scène pour entretenir son commettant et d'Aubremont de ce qui se passait à Gand. Accompagné de ses hommes, il arriva en cette ville le 15 mars et entama, sans délai, des relations intimes avec Hembyze et le magistrat en vue de leur communiquer les intentions du gouverneur général, après leur avoir offert « un petit présent à l'insu de tout le monde ». « J'ai, dit-il, usé de ce moyen et les ai amorcés par le cadeau afin de les tenir en haleine, pour que chacun deux, de son côté, presse l'affaire. Mais en tous cas on fera bien de leur donner à temps les chaînes dans le but de les attacher par la reconnaissance. J'ai dit à Hembyze ce que Dieu m'a inspiré de lui communiquer dans

¹ Sa femme était la jeune Anne van Heurne, qu'il épousa lorsqu'il avait atteint sa soixante-dixième année.

son intérêt particulier. Il entend cela volontiers. Je lui ai exposé que Votre Altesse songe à lui donner une plus grande autorité, et qu'elle a l'intention de recourir à sa sagesse et à ses conseils ». C'était précisément ce que Hembyze désirait. Doué d'un caractère tout à fait méridional, adroit et insinuant, Segure sut le prendre par son faible et par la flatterie. Afin de se débarrasser des ministres protestants qui, dévoués à Orange, prêchaient la résistance, il tenterait de les faire expulser par Hembyze. « A ce faire, je l'incite, dit-il, et l'anime, en lui disant qu'il ne pourra faire une bonne négociation qu'en renvoyant quelques séditeux et trois ou quatre ministres, et lui ai représenté le danger que courent son honneur et sa vie, puisqu'il s'est déjà déclaré l'ennemi d'Orange et a traité avec Votre Altesse. » Segure pressait Hembyze de toutes les façons afin de gagner les faveurs du Roi, puisqu'il a tout dans les mains, et que s'il n'agit pas, il se verra bientôt dépouillé de son autorité. « Je lui ai dit qu'Orange ne dort pas. Cela l'a fait réfléchir et je pense qu'il se décidera. » Le Taciturne était l'épouvantail de Hembyze.

De l'avis de Segure, nul agent ne conviendrait mieux à la négociation que Richardot. Ensuite il y aurait lieu de s'entendre avec Dathenus, par l'intermédiaire de Hembyze, et d'amuser ce ministre par de bonnes paroles. Cette négociation était d'autant plus facile que Dathenus ne demandait pas mieux que de s'entendre avec le parti espagnol. Ses collègues en religion étaient si bien convaincus de sa conversion, que dans leurs prêches ils l'accusaient ouvertement de vouloir la paix ¹. Dathenus était, du reste, d'une pusillanimité proverbiale, nous le verrons plus loin. « Votre Altesse, ajoute Segure, devra aussi faire parvenir une lettre au grand doyen Bollaert et une à Jean Vander Venne, qui a reçu la visite d'un Brugeois, nommé Lootens, agent du prince de Chimay » (pp. 485 et suivantes).

Tous ces pourparlers avaient d'autant plus de chance de réussir que Segure était logé chez Hembyze ².

¹ DE JONGHE, *Gentsche geschiedenissen*, t. II, p. 559.

² DE JONGHE, *Gentsche geschiedenissen*, t. II, p. 361.

Pendant ces négociations, un événement inattendu semblait devoir les compromettre. Le Taciturne, voulant s'attacher plus intimement la ville de Termonde, occupée par les troupes des États, désirait y introduire, de concert avec Ryhove ¹, l'ennemi abhorré de Hembyze, une garnison autre que celle des Écossais. La conduite de ceux-ci lui semblait suspecte. Prévenu du fait, Yorck envoya dans la place Seton, lieutenant des Écossais à Gand, afin de traiter avec les Écossais de Termonde ². Gagné par les promesses de Farnèse (p. 482), Seton agissait clandestinement. Dans le but de maintenir le secret, et ne croyant pas devoir traiter avec tous les Écossais à la fois, il résolut de s'entendre avec le capitaine écossais Stewart ³. Celui-ci promit de lui remettre la ville. Hembyze, de son côté, ne voulut pas souscrire à cet arrangement, parce que, disait-il, si à Anvers et dans tout le pays on voyait qu'il réunissait ses troupes à celles des Espagnols, lui et la ville de Gand seraient regardés comme ennemis déclarés; et si Termonde était pris, Farnèse pourrait garder cette place pour son compte. « Je le suppliais, ajoute Segure, de ne pas perdre l'occasion de triompher de son ennemi Ryhove; je lui dis que quant à la ville, si elle était prise, le gouverneur général la conserverait et ne disposerait de rien sans son avis et conseil. Convaincu par ce raisonnement et gagné par ces flatteries, Hembyze résolut de poursuivre l'entreprise,

¹ Voyez à ce sujet l'*Apologie de François van der Kethulle, sr de Ryhove, par luy-mesme composée*, publiée par le baron KERVYN DE LETTENHOVE, dans les *Documents inédits relatifs à l'histoire du XVI^e siècle*, p. 514.

² On lit à ce sujet le passage suivant dans les résolutions des États-généraux du 28 mars 1584 : « Brieven ghelesen van den H. van Rihoven aengaende het verraet van den lieutenant van den cornonel Citton om te leveren de stadt van Dendermonde met noch brieven van de stadt van Ghendt aen den voorse. H. van Rihoven, daer bij verclaert wert dat den voorschepen Hembize mede was van de conspiratie om de stadt van Dendermonde in te nemen ende de capiteyn Yorck eude noch andere. Ende es gheresolveert de selve brieven te doen printen met sekere pefatie aen den leser, in de verghaderinghe ghearresteert ».

³ Stewart reçut néanmoins des États une gratification de sept à neuf cents florins.

de sorte que le capitaine Yorck irait sur place, accompagné de huit cents soldats et bourgeois. Ils devaient être réunis à Wetteren.

Ces combinaisons souriaient à Hembyze. Il pouvait se venger de son ennemi implacable, Ryhove, qui commandait à Termonde au nom du prince d'Orange.

Tous ces arrangements aboutissaient à la prise de cette ville par les Espagnols; mais Hembyze devait être au préalable mis au courant des faits, et le fut en effet si bien, qu'il compta à Seton une somme de cent florins dans le but d'engager les Écossais à se déclarer en faveur de Philippe II ¹. En dépit du mystère que Segure voulait garder à ce sujet, le public était au courant de l'affaire (pp. 505 à 507); c'était le secret de femme. Cependant les délégués gantois, chargés de s'entendre avec Farnèse, arrivèrent à Eecloo dans le but de traiter de la réconciliation. Le gouverneur général leur assigna pour lieu de réunion, soit Tournai, soit Audenarde; il se montra disposé à signer une trêve et à autoriser leur commerce avec la Hollande par le Sas-de-Gand (pp. 494 à 497, 502) ². De son côté, le magistrat de Bruxelles écrivit à Hembyze, afin de le détourner de sa résolution de s'entendre avec l'Espagne (p. 505), démarche inutile, mais qui était la conséquence toute naturelle de la pression exercée par l'agent de la France sur les États-généraux. Plus que jamais, celui-ci insistait sur ce point auprès du bourgmestre de Bruxelles (pp. 504, 505).

Nous venons de le dire, l'affaire de Termonde était le secret de tout le monde. Cette publicité compromettait singulièrement Hembyze et ses projets. Dans une lettre du 24 mars, le magistrat de Gand fit observer sur ce point à Farnèse qu'en voulant « faire glisser et passer de nuit, en dépit des lois anciennes de cette ville, récemment renouvelées, quelques pontons, barques et munitions en cette ville, le peuple de Gand s'était mis en

¹ DE JONGHE, *Gentsche geschiedenissen*, t. II, p. 561.

² Voyez aussi DE JONGHE, *Gentsche geschiedenissen*, t. II, p. 565.

armes. » L'émeute devint en ce moment si menaçante que « le dit Hembyze fut forcé de quitter sa charge » (pp. 507, 508)¹. Le lendemain, nouvelles violences, à tel point qu'après s'être pris de querelle avec les autres échevins de la ville, Hembyze ordonna de tendre les chaînes des rues, tandis que le peuple, arrivé en masse, attaqua le porte-étendard du chef de l'administration. A ce moment, Hembyze, qui quittait le lieu de réunion du magistrat dans le but d'obtenir des secours, fut assailli par le peuple. Les coups de hallebarde et de poing l'obligèrent à rentrer dans le local, pendant que les échevins des deux bancs, les doyens et officiers l'accusèrent d'avoir voulu s'emparer de Termonde et dénoncèrent sa conduite, en invoquant le témoignage de sa propre correspondance avec Montignies² et Segure. Nier l'évidence des faits en présence de preuves si accablantes, c'était impossible. Hembyze déclara toutefois qu'il n'avait jamais eu l'intention de mettre l'ennemi en possession de Termonde.

Tous ses efforts tendant à se disculper furent inutiles. Il fut démissionné, arrêté et emprisonné, avec menace de lui faire subir la torture. Roland, Yorck et d'autres personnages encore furent arrêtés le même jour. Charles Utenhove remplaça Hembyze; Antoine Heyman fut nommé échevin. Une garde de hallebardiers leur fut remise³.

Informé de tout ce qui s'était passé à Gand, Ryhove fit arrêter, à Termonde, le lieutenant Gauthier Seton, qui, au moment de subir la torture, avoua comment Hembyze l'avait chargé de négocier la remise de Termonde entre les mains des Espagnols.

Vivement contrarié de voir le peuple aux prises avec le magistrat, au moment de la réconciliation, Farnèse écrivit à celui-ci une lettre dans

¹ Voyez aussi DE JONGHE, *Gentsche geschiedenissen*, t. II, p. 370. *Chronycke van Ghendt*, door JAN VAN DEN VYVERE, pp. 550, 551, et la lettre de Roubaix, page 512.

² Montignies était formellement accusé de ces faits par le public. Voyez *Chronycke van Ghendt*, door JAN VAN DEN VYVERE, p. 550.

³ *Chronycke van Ghendt*, door JAN VAN DEN VYVERE, pp. 572, 573.

laquelle il disait que ceux du parti contraire à cette entente tâchaient de s'emparer de Termonde et de séparer cette ville du comté de Flandre, au grand préjudice de cette province. Cette circonstance engagea le Prince à prêter assistance aux Gantois contre ceux qui voudraient entreprendre la conquête de ladite ville. Il flattait de cette manière l'amour-propre des Gantois avec adresse. « Ce fut, dit-il, la cause que nous, qui croyons être d'accord avec vous, puisque notre négociation était si avancée, que nous résolûmes incontinent à vous donner l'assistance, et même envoyâmes le marquis de Renty avec exprès commandement de s'occuper de ladite entreprise, et faire en tout et pour tout, selon que de vous serait requis, sans excéder en aucun point ce que de vous il entendrait être de votre goût; et même si l'on ne trouvait bon qu'il s'y employât, il allât à titre d'hôte en ladite ville de Gand, par assurer que celle de Termonde demeurerait à votre dévotion » (p. 510). Toute cette lettre est rédigée dans des termes si adroits, si bien calculés et pesés, qu'elle devait nécessairement produire le plus grand effet sur une population fatiguée des émeutes, abattue par les privations les plus dures.

Avant de terminer cette épître si remarquable, Farnèse y ajouta quelques paroles conçues sur un ton aigre-doux. Il annonça aux Gantois que, « sur l'avertissement qu'il avait reçu de l'emprisonnement de ses otages et autres ses gens, il a écrit aux villes voisines, soumises à l'autorité du Roi, de ne plus laisser sortir les bourgeois de Gand, réfugiés dans leur enceinte, sans leur faire néanmoins aucun mal ¹. » La menace produisit l'effet désiré.

L'arrestation de Hembyze est détaillée dans la lettre du marquis de Roubaix (p. 514) et dans celle de Segure (p. 515) Celle-ci, rédigée au moment de l'émeute, donne sur cette affaire et sur l'arrestation des otages envoyés sur place, au nom du gouverneur général, les renseignements les plus intimes. Segure reconnaît volontiers qu'après son premier mouvement

¹ Voyez notre présent volume, pages 514 et suivantes.

de colère et l'incarcération de Hembyze, le peuple se calma. En général, dit-il, on demande la paix, mais les ministres protestants et d'autres mal-intentionnés cherchent à troubler la tranquillité. Utenhove, placé maintenant à la tête des affaires, était resté chez Segure pendant trois heures, dans l'habitation de l'abbé de Saint-Bavon. De l'avis de Segure, Utenhove veut bien servir le gouvernement espagnol, mais il était tant soit peu indifférent et traînait les affaires en longueur; on le comprend facilement : il voulait bien la réconciliation, mais à la condition de laisser au peuple la liberté de conscience. Le magistrat, dans le projet du traité de paix, le demandait formellement, mais en vain (p. 678). Segure insistait spécialement sur la nécessité d'envoyer des délégués à Farnèse, sinon la ville n'obtiendrait rien. Il conseillait au Prince de faire quelques concessions, mais avec beaucoup de restrictions, en accueillant toutefois les intéressés avec bienveillance. Les insurgés, ajoute-t-il, ont arrêté Seton à Termonde. Les uns disent qu'ils en ont fait justice, d'autres qu'il s'est suicidé dans sa prison. Quant au capitaine Seton, qui est à Gand, il est arrêté; on veut le mettre à la torture avec Yorck. Cette lettre de Segure donne sur toute cette affaire, ainsi que sur les intrigues du prince d'Orange, les renseignements les plus précis, les plus intimes. Il y lance quelques mots sur les affaires de Bruges, dont nous parlerons plus loin, et qui exercèrent la plus grande influence sur celles de Gand. De son côté, le marquis de Roubaix finit par prêter la main avec succès à toutes ces négociations (pp. 517, 518). Selon sa manière de voir, si Hembyze, le capitaine Yorck et les deux Écossais du nom de Seton étaient prisonniers, c'était simplement parce qu'ils avaient pris part à l'affaire de Termonde et par suite de craintes d'un grand massacre qui devait avoir lieu à Gand pour livrer cette ville au Roi.

D'Aubermont ne resta pas inactif non plus. Cet agent intervenait avec succès au moyen des petits cadeaux (p. 520).

Par suite de l'émeute du mois de mars, les négociations des Gantois et du prince de Parme avaient subi un grand retard. Le magistrat, voulant se

justifier à propos de ce retard, s'adressa au marquis de Roubaix et fit remarquer que, malgré l'émeute, les délégués du Roi n'avaient rien souffert: la suspension d'armes était maintenue, les otages respectés. « Et comme nous sommes intentionnés, disait-il, d'entretenir sincèrement la suspension d'armes et autres points provisoires pendant la négociation, nous espérons que le gouverneur général en fera autant ainsi que le marquis. Prions, au surplus, puisque présentement cesse la mission de Jean de Hembyze d'agir en qualité de superintendant colonel, que Votre Excellence veuille ordonner aux gens de guerre de laisser passer ceux de cette ville porteurs de passeports, le tout afin qu'on puisse arriver à une bonne et heureuse paix » (p. 521). Enfin, ils exprimaient le désir de pouvoir librement exercer leur commerce par tout le pays.

Malgré ces assurances si positives, le calme ne régnait guère à Gand, à en juger d'après les nouvelles venues de cette ville.

Le 27 mars, un agent (p. 523) constate que tout y est troublé, tous les gens bien pensants en grand danger. Hembyze, détenu primitivement dans sa maison et en grand danger d'être occis, est enfermé dans le Prinsenhof. On ignore ce que Yorck deviendra. Il sera probablement mis à la torture, et Seton enfermé dans le château du comte. Son lieutenant a été mis à la question à Termonde, où il est mort. Les otages sont enfermés dans la maison de Saint-Bavon; il y a grande clameur contre Segure. Les lettres qui lui étaient adressées, ainsi qu'à Montignies et à Hembyze, étaient arrêtées, « tout le potage était gâté et tout était connu ». Le peuple, prêt à faire des massacres, prétendait que Frédéric Perrenot, Sr de Champagney, avait tout arrangé de concert avec Hembyze. Ryhove, resté fidèle à la cause des États, s'appréta à se jeter, à la tête de cinq cents hommes, dans la ville de Gand. Enfin, la situation est dépeinte dans cette lettre sous les couleurs les plus sombres (pp. 523, 524).

Nicolas d'Aubermont et Richardot envisagèrent la situation avec plus de calme. Les affaires ne sont pas, disent-ils, en si mauvais termes. Ils enga-

geaient le prince de Parme à ne pas rompre les négociations avec un peuple farouche, ignorant et versatile, « mêlé de beaucoup de méchants, qui tâchent d'interpréter tout en mal » (pp. 526, 527, 533).

De son côté, le magistrat faisait entendre qu'il se ralliait volontiers à la manière de voir des Brugeois qui, grâce à l'intervention du prince de Chimay, s'étaient complètement réconciliés avec leur souverain (pp. 533, 534).

Un avis, daté de Gand, le 31 mars 1584, donne sur la situation du magistrat des renseignements plus précis encore. Le procès d'Hembyze, d'Yorck et de Seton se poursuit. Charles Utenhove, actuellement malade et placé à la tête de l'administration, en remplacement d'Hembyze, « est un fort bon homme, que estimons de bonnes raisons. » Il y a encore, il est vrai, dans l'administration, des personnages auxquels il ne faut pas trop se fier; le magistrat veut encore traiter avec l'ennemi, mais du consentement de la commune, et ne rien faire sans le gré de la généralité: il prétend maintenir la liberté de conscience; l'obtention de ce point est douteuse; toutefois, le magistrat parle constamment de paix pour donner contentement à la commune, « car quand on parle à plusieurs d'icelle commune de résister à l'ennemi avec la généralité, ils répondent: qu'elle ayde nous apporte la généralité? »

Celle-ci était aux abois. Les procès-verbaux des séances des États-généraux le démontrent à l'évidence. Tout leur espoir était uniquement fondé sur l'intervention plus que problématique de la France.

Richardot rassura sur ce point Moriensart, secrétaire d'État, en l'informant que la collace avait décidé de ne rien résoudre au sujet de la trêve et des négociations sans l'assentiment du peuple, qui, assure-t-il d'après des renseignements positifs, désire la paix; mais les ministres protestants, secondés par le prince d'Orange, agissent dans un sens opposé (p. 533). La correspondance de Richardot sur ce point n'en finissait pas; il envoya à Moriensart, dit-il, un millier de lettres, au nombre desquelles il y en avait de Segure, « qui n'écrit que trop pour la saison » (p. 535).

Finally, Richardot reçut des instructions afin de négocier la réconciliation. Ces instructions, nous les reproduisons au complet à la page 559.

Un homonyme de Jean de Hembyze, nommé Roland de Hembyze, premier secrétaire du magistrat, et que nous avons parfois confondu, à l'exemple d'autres historiens, avec Jean ¹, par suite de faux renseignements fournis par un témoin oculaire ², écrivit enfin au prince Farnèse dans le but d'obtenir une audience en faveur des délégués de Gand (p. 545). Il insistait particulièrement auprès du gouverneur général sur la nécessité de les recevoir avec bienveillance (p. 552). De son côté, Segure fit savoir à Moriensart, secrétaire d'État, attaché à la personne de Farnèse, que la négociation est assurée et que le peuple gantois l'adoptera sans opposition. Néanmoins, il fit observer qu'il avait fait des représentations au magistrat à propos des désordres survenus au sujet des affaires de Termonde. Ce fait démontre, ajoute-t-il, le peu d'autorité qu'ont les magistrats, et les difficultés qu'ils rencontrent. En tout cas, il ne serait pas convenable, à son avis, ni à la réputation du Roi, ni à celle du gouverneur général, de traiter avec les députés sans être bien assuré que le magistrat fasse autorité et soit respecté, que la sédition soit réprimée, et que tout le monde obéisse (p. 555).

Cependant le prince de Parme prit des mesures afin d'empêcher Ryhove de gâter les affaires relatives à la réconciliation de Gand; et, redoutant toujours l'activité de ce personnage (p. 566) ³, il chargea Robert de Melun de les mettre à exécution. Celui-ci proposa à cet effet de former un petit corps d'armée près de Welteren, qui, mis à l'abri au moyen de cer-

¹ Ces confusions, que nous avons rectifiées à l'*erratum*, se trouvent aux pages 545, 552, 592, 603 et 608.

² Voyez la lettre d'Aubermont du 18 avril (p. 565) : Hembyze et Yorck sont, par sentence définitive, mis en liberté.

³ Au sujet de l'activité de Ryhove, voyez DE JONGHE, *Gentsehc geschiedenissen*, t. II, p. 580. Voyez aussi à ce sujet la lettre de Charles Utenhove à Robert de Melun et à Alexandre Farnèse du 18 avril (pp. 565, 566).

tains travaux de défense, empêcherait la marche de Ryhove. Il fit remarquer à cette occasion qu'il ne fallait pas avoir trop de confiance dans les troupes anglaises, qui s'étaient mises à la solde de l'Espagne. Une partie de celles-ci avait déjà déserté pour se rendre à l'Écluse (p. 562). D'Aubermont rassura cependant le gouverneur général sur les affaires de Gand. Tout y allait au mieux, à tel point que les Orangistes, changeant complètement d'opinion, demandaient la paix et mirent la main sur trois cents des principaux opposants, tant bourgeois que soldats (p. 565). Les appréciations de ce personnage, à propos des affaires de Gand, sont trop sujettes à caution pour les accepter sans contrôle. Sa légèreté était telle à ce sujet, qu'il informa le gouverneur général de la mise en liberté de Hembyze et de Yorck (p. 565).

Tous ces incidents, et particulièrement la tentative de Ryhove contre la ville de Gand, engagèrent enfin Farnèse à faire un dernier effort auprès du magistrat de cette ville pour qu'à l'avenir il fasse respecter son autorité, empêche les récalcitrants de s'entendre avec les insurgés, les poursuive et les châtie. « Si, dit-il, aux gens de loi, vous laissez échapper cette occasion, il y a lieu de redouter votre ruine complète, et de leur côté, ils pourraient difficilement négocier dans cette situation; puisqu'il serait permis à chacun d'arrêter tout ce qu'il jugerait convenable de faire dans le but de parvenir à une bonne paix » (pp. 567, 568). A cet effet, il autorisa le magistrat à faire expulser de leur ville « ceux qui y font mauvais office et contrarient la réconciliation ». Le gouverneur général ordonna donc, au nom du Roi, de laisser sortir librement les récalcitrants hors de ladite ville de Gand, au nombre de quarante personnes ou en dessous de ce chiffre, à la condition d'avoir l'autorisation dudit premier échevin Utenhove et du capitaine Segure « et ce sans leur donner aucun empêchement, ains au contraire et toute l'aide, adresse et assistance qui leur sera nécessaire » (p. 570).

Chargé de rendre compte de la situation des esprits dans sa localité,

Segure en fit rapport au Prince. De son côté, après avoir remercié Farnèse de sa bienveillance, le magistrat affirma qu'il n'était pas si bas dans l'opinion publique, et Segure fit observer à l'appui de cette affirmation, qu'Utenhove et plusieurs de ses collègues ont mis très bon ordre en leur ville. Il ne s'agissait plus que d'en éloigner les perturbateurs (p. 575). Le magistrat, de son côté, protesta également de sa bonne volonté. Nous ne pouvons, disait-il, dans une lettre adressée au gouverneur général, que remercier Votre Altesse du soin qu'elle porte au repos du pays, assurant que, de notre côté, nous ne cessons de travailler dans le même but. Dieu, par sa grâce, nous a si bien assisté, que malgré les attentats de certains malveillants, la commune s'est montrée très dévouée au magistrat. Lorsque le capitaine Scuddemath arriva de Termonde à la tête de ses gens, ceux-ci, malgré l'aide de quelques bourgeois suspects, ont été arrêtés ou se sont enfuis. Trois compagnies, commandées par Charles Sonhay, David Courcelles et Nicaise de Cleygat, ont été cassées, leurs soldats sont sur le point de quitter la ville et n'attendent plus que leurs passeports. Les gens de loi affirmaient que l'autorité de la justice était rétablie et déclaraient qu'ils étaient de force à maintenir le repos public et d'observer le futur traité, à la condition de pouvoir renvoyer les récalcitrants vers Bruges, Termonde, en Brabant, en Hollande et en Zélande. Finalement, ils demandaient de faire mettre en liberté ceux de leurs bourgeois qui étaient retenus par le marquis de Roubaix (p. 274). Farnèse accorda la demande tendant à donner des passeports aux récalcitrants (pp. 575, 577). Le gouverneur général, se montrant toujours de plus en plus conciliant, consentit à adoucir dans le traité tous les termes qui pourraient blesser les vaincus (p. 576). Les compagnies des soldats démissionnés pouvaient partir pour le Sas-de-Gand et se rendre en Zélande (p. 577).

Ces concessions faites ainsi de part et d'autre, produisirent le meilleur résultat. Néanmoins, un point noir surgit au milieu des négociations. Au moment de présenter les articles du futur traité, « aucuns se présentèrent

tumultuairement et armés devant la maison communale. » En présence de ce fait, le magistrat ne put agir librement, de manière qu'il ne sut prendre aucune décision définitive. Il s'en plaignit au prince de Parme; il fit valoir des excuses par les députés qu'il lui envoya (p. 589) ¹. Ces excuses, ces tergiversations anormales ne furent pas accueillies comme le magistrat le désirait. Le Prince lui répondit : « quoique nous ne pouvons sinon grandement louer la diligence dont vous usez pour porter remède à ce désordre et que nous nous assurons que procédez sincèrement à notre égard, si est-ce que voyans les subits et fréquents changements de votre état et que par la longueur de notre négociation, il pourrait en résulter d'autres inconvénients, nous vous dirons par ces deux mots que notre intention est d'en finir de l'une ou l'autre manière, sans ultérieure délai. Et nous nous persuadons que, balançant les choses passées avec ce que nous vous offrons de la part du Roi, tout le monde reconnaitra que jamais Prince n'a présenté un appointement plus avantageux. Et si vous le refusez, nous protestons, devant Dieu et le monde, que nous n'aurons la responsabilité des malheurs qui résulteront de cette guerre. Prenez une résolution et donnez-nous bientôt réponse; car nous ne voulons plus perdre de temps » (p. 589).

La lettre produisit de l'effet. En présence des paroles si sévères du gouverneur général, le magistrat lui donna l'assurance que par suite de la situation des esprits, il avait résolu de délibérer sur les articles proposés et marqué les points et additions nécessaires, afin de parvenir à un bon résultat (p. 590).

La cause véritable des tergiversations du magistrat était le désir d'obtenir la liberté de conscience, que le gouvernement lui refusait obstinément ². Il espérait aussi voir avorter les négociations entre le Prince

¹ Les opposants à la réconciliation avaient en effet fait une démonstration armée le 15 mai, et le surlendemain il y eut à l'hôtel de ville une violente opposition, dont De JONGHE donne le détail dans les *Gentsche geschiedenissen*, pp. 594, 595.

² Voyez à ce sujet JAN VAN DEN VYVERE, *Chronycke van Ghendt*, t. II, p. 354.

et les Brugeois. Les bruits répandus à propos de l'intervention du Taciturne, de l'évasion de la Noue, l'opposition d'Heyman (pp. 598, 599), tous ces faits agissaient singulièrement sur l'esprit du magistrat et l'arrêtaient.

La pression exercée par les ministres protestants sur une partie de la population gantoise n'était pas étrangère aussi à cette situation ; il fallait les éloigner, tâche dont Segure voulait se charger, mais en vain.

Il commença par entamer Dathenus, qui s'était néanmoins assez bien prêté à la réconciliation, nous l'avons vu plus haut. En présence de l'impossibilité d'obtenir la liberté de conscience, ce pasteur sollicita un passeport qui ne lui fut pas accordé immédiatement par le gouverneur. Il revint donc à la charge chez Segure qui, en rendant compte de ces démarches, ajoutait : « c'est l'homme le plus craintif du monde, et quand il verra cette ville pressée et le peu d'espoir de se sauver, il engagera les autres ministres et le peuple de se rendre pour garantir sa personne. Je l'ai bien voulu entretenir ainsi, ajoute Segure, lui faisant peur, avec mille allarmes futures, lesquelles il craint fort selon sa pusillanimité bien connue de tout le monde » (p. 595). Cependant Farnèse refusa (p. 596).

Après avoir reçu une nouvelle représentation du magistrat, le Prince voulait absolument en finir. Repoussant vivement le principe de la liberté de conscience demandé par les gens de loi, il disait : « Nous regrettons de voir que les effets ne correspondent pas à vos paroles. En présence de votre situation, vous donnez des ordres d'emprisonner les partisans de la paix, et vous leur enlevez les armes qui sont ensuite remises aux ennemis de votre ville pour ruiner le pauvre peuple ; vous sollicitez ceux de Termonde, d'Anvers et de Bruxelles de vous envoyer des gens, pendant que vous demandez à vous réconcilier avec le Roi. Nous ne voulons plus, ajoute-t-il, être mené de cette manière. Nous vous adressons la présente, afin que vous procédiez avec bonne foi, comme nous l'avons toujours fait. Dès aujourd'hui nous révoquons la liberté de commerce ; vos bourgeois ne pourront plus quitter la ville ; ils seront arrêtés. Nos délégués rentreront

chez eux en déans les trois jours. Vous devriez prendre exemple de ce que nous avons traité avec les Brugeois qui ont intercédé en votre faveur. » Le gouverneur, en présence de cette intercession, accorda cependant une suspension d'armes. Il finit par la menace de les reprendre bientôt, quand les forces de S. M. seront « bastantes » (p. 594).

Ces paroles si sévères, si menaçantes de Farnèse produisirent de l'effet. En y répondant, le magistrat nia avoir été la cause de l'emprisonnement des bourgeois. Au contraire, ceux-ci ont été séduits et encouragés par d'autres personnes intéressées à continuer la guerre. Il protesta devant « Dieu et ses saints anges, » qu'il avait toujours agi sincèrement. Constamment il avait eu à cœur de remettre la ville au Roi, « son légitime seigneur et Prince naturel, » mais à la condition d'obtenir la liberté de conscience et la confirmation des privilèges de la ville. Il finit par une phrase pathétique en disant : « nous confiant en l'éternel Dieu qui a les cœurs des rois en main, et les incline à toutes choses, selon sa divine volonté, touchera le cœur de S. M.; à ce ayant pitié de son pauvre peuple, il lui accorde ce que, selon tout droit divin et humain, ne peut être refusé. » En conséquence, il demanda de pouvoir présenter de nouveau ses délégués au Prince (p. 597).

C'était difficile. Les négociations étaient tellement tendues en ce moment que, de part et d'autre, les deux parties étaient prêtes à faire rentrer chez elles les otages qui résidaient à Gand et à Audenarde (pp. 601, 605, 608). Dans la première de ces villes, le parti avancé résolut de mettre ces circonstances à profit. Informé de ce fait, Farnèse annonça au marquis de Roubaix que de nouveau des gens de guerre étaient entrés dans la ville de Gand, et l'engagea à prendre des mesures en conséquence (p. 60). Le marquis avait, en effet, reçu l'avis que l'ennemi faisait des préparatifs tendant à jeter des vivres dans la place, où les murmures du peuple étaient si grands « qu'en peu de jours Sa Majesté pourra en avoir raison plus à son avantage que n'était le beau parti que le Prince lui avait offert » (pp. 615. 655).

De leur côté, les Brugeois demandèrent au gouverneur général de pouvoir s'adresser à ceux de Gand dans le but de les engager à se soumettre. Cette proposition fut immédiatement adoptée (p. 614). Farnèse alla plus loin encore : il ne voulait pas exécuter rigoureusement les mesures prises par lui de faire rentrer dans leur ville ceux qui la quittaient (p. 651). Cette manière d'agir faisait contraste avec celle des exaltés qui, surexcités par la passion, emprisonnaient leurs adversaires, les condamnaient après torture préalable, les exécutaient sans pitié, maltrahaient de pauvres enfants auxquels ils coupaient les oreilles et faisaient subir à leurs ennemis les atrocités décrites par Van den Vyvre et De Jonghe. Enfin Jean de Hembyze, toujours prisonnier dans la Cour du Prince, subit à son tour des interrogatoires reproduits par De Jonghe ¹, se défendit tant bien que mal et fut enfin condamné par les échevins de la keure, le 3 août, et exécuté le lendemain ².

Les protestants comprirent enfin que la situation était devenue impossible en présence des effets de l'action et de la réaction des partis. Les ministres s'en plaignirent dans des lettres adressées à leurs collègues de l'église flamande installée à Londres (p. 649) et à ceux d'Anvers (p. 666). Ces lettres ayant un caractère tout à fait particulier, fournissent sur la situation les détails les plus intimes.

Farnèse, entre-temps, ne continua pas moins à agir. Termonde gênait ses projets de campagne sur l'Escaut et contre Anvers ; il fallait qu'il se rendit maître de la première de ces villes, n'importe à quel prix (p. 662). La place se rendit au vainqueur dans les conditions détaillées à la page 668.

Cette conquête fit comprendre aux Gantois toute la gravité de leur posi-

¹ Voyez JAN VAN DEN VYVERE, *Chronycke van Ghendt*, t. II, p. 401. Sa sentence est publiée dans CANNAERT, *Oude strafrecht in Vlaenderen*, p. 458. L'auteur précité y ajoute quelques actes relatifs à sa veuve.

² Voyez JAN VAN DEN VYVERE, *Chronycke van Ghendt*, t. II, p. 427. Voyez aussi la publication faite en 1859 sous le titre de : *Het beclach van Joncheer Jan van Hembyze*, et dans le *Messenger des sciences historiques*, de 1853, l'article de VOISIN, intitulé : *Jean van Hembyze*.

tion. La lettre adressée par Roland de Hembyze au gouverneur de l'Écluse fait connaître cette situation (p. 669). Plus d'espoir pour personne, si ce n'est dans les promesses toujours fallacieuses faites par des agents de la France, tels que les de la Prè, les Sorbies, les députés hollandais (p. 653) envoyés à la cour de Henri III et à la Reine-Mère. Ceux-ci adressaient de leur côté aux États-généraux et à la ville de Gand (pp. 670, 671) des lettres à phrases ambiguës, véritables échappatoires, qui laissaient les intéressés dans l'incertitude la plus complète sur leur sort. La position de la ville de Gand devenant de plus en plus critique, les habitants de Deynze, qui s'y étaient réfugiés à la suite des événements dont ils avaient été les victimes, la quittèrent accablés par la misère et les privations (pp. 670, 671).

Il fallait à n'importe quel prix porter remède à cette situation.

Roland de Hembyze, au nom de l'administration, s'adressa de nouveau au gouverneur général dans le but de reprendre les négociations si souvent interrompues, en invoquant principalement « le bon traitement et repos duquel jouissaient ceux de Bruges et du Franc, avec lesquels Dieu et la nature ont voulu qu'ils fussent membres d'un même corps d'état de province ». Les habitants de Bruges et du Franc s'en félicitaient effectivement et certifiaient qu'ils jouissaient de tous les bienfaits d'une réconciliation complète, conformément aux articles du pacte. « Poussés par le même désir, les magistrats de Gand ont décidé de poursuivre leur réconciliation à des conditions raisonnables. Ils voudraient par conséquent obtenir de Farnèse des lettres de sauf-conduit en faveur de leurs délégués. Ils espéraient que le Prince continuera la bienveillance et bonne affection qu'il avait montrées à leur égard, le suppliant humblement de leur envoyer des lettres de passeport et fournir une escorte » (p. 672).

Conformément aux propositions du magistrat de Bruges, celui de Gand le sollicitait de faire des efforts auprès du gouverneur général afin de parvenir à une réconciliation complète. Les Gantois étaient décidés, disaient-ils, à agir dans ce sens, à abandonner l'alliance des Provinces-

Unies, malgré l'assurance que leur donnaient celles-ci de pouvoir compter sur les secours promis par la France et par l'Angleterre (pp. 673, 674).

A la réception de cette demande, les bourgmestres et échevins de Bruges répondirent immédiatement par une lettre très obligeante (p. 674). Ils en écrivirent directement au gouverneur général « en le priant, comme ils le faisaient humblement, de vouloir écouter les Gantois sans difficulté, tant pour l'importance de leur ville et réduction d'icelle, que pour l'amour qu'ils se doivent mutuellement, à titre de membres d'un corps et province » (p. 675).

Irrité ou paraissant l'être contre la ville de Gand, Farnèse chargea l'audiencier Verreycken de faire connaître son indignation au « commun corps et aux manants de cette ville, à la charge desquels il semble qu'on est d'intention de procéder avec plus grande rigueur qu'à l'égard des autres villes réconciliées ». Afin d'en prévenir les conséquences, le magistrat résolut « d'envoyer avec ledit audiencier, maître Pierre Stuperaert, conseiller, lequel à cette fin avons autorisé ensemble de se joindre et besoigner à l'effet de notre réconciliation avec nos autres députés, suivant les instructions que respectivement ils ont de nous » (p. 678).

Ces députés devaient présenter au gouverneur général un projet d'acte de réconciliation, daté du 9 septembre, et dont nous reproduisons les termes (pp. 678 et suivantes). Admis à l'audience du 17 septembre, ils demandaient un traité semblable à celui de Bruges, y compris quelques points concernant l'exercice de la religion réformée, sinon dans une église, au moins dans une maison particulière, soit en ville, soit à la campagne, là où le Prince le trouverait convenable. Celui-ci leur répondit sèchement qu'ils étaient bien osés de lui faire une proposition semblable, sachant combien il y était opposé et connaissant « la sainte inclination » du Roi sur ce point ¹.

¹ Lettre d'Alexandre Farnèse au Roi, publiée dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. XIII, p. 102. Les tentatives des Gantois en faveur de la religion réformée avaient déjà été repoussées en août. Voyez *Chronycke van Vlaenderen*, t. III, p. 447.

Quant au traité de Bruges, ils ne pouvaient prétendre à se le voir appliquer, attendu que cette ville s'était volontairement soumise à Philippe II. Enfin, après bien des pourparlers, les articles du traité furent définitivement arrêtés à Beveren-Waes, le 17 septembre. Ils sont reproduits en langue française dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*¹, en langue flamande dans De Jonghe et dans Bor². L'acte original, signé par les parties et conçu en flamand, est conservé aux Archives du royaume³.

Gand s'était enfin soumis, à la grande joie du Roi et de Farnèse⁴. Richardot, Verreycken et le Vasseur y furent « honorablement et allégrement reçus, montrant tout le peuple grande soumission ». La publication de l'acte de réconciliation se fit en présence d'un grand concours de peuple. Enfin, le tout se passa au mieux (pp. 681, 682).

V.

La réconciliation de la ville de Bruges avec le gouvernement espagnol avait précédé la soumission de Gand.

Charles de Croy, prince de Chimay et fils du duc d'Aerschot, esprit très faible et versatile, était dominé par sa femme, Marie de Brimen, protestante décidée, et par son agent, Louis d'Ennetières. A la suggestion de ces personnages, il avait embrassé la religion nouvelle et la propageait partout, en dépit des admonestations de son père. Ce zèle lui valut, le 5 août 1583, l'octroi, par les bourgmestres et échevins de Bruges et du Franc de cette ville, du titre de gouverneur et capitaine général de toutes les

¹ Voyez *Chronycke van Vlaenderen*, t. III, p. 404.

² DE JONGHE, *Gentsche geschiedenissen*, t. II, p. 446, et BOR, liv. XIX, fol. 35.

³ Archives de l'audience, liasse 235.

⁴ Voyez *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. XIII, pp. 409, 411.

villes, places et forts de leur ressort, et celui de colonel de vingt enseignes de gens de pied. Le 5 septembre suivant, les villes de Gand et d'Ypres le chargèrent du gouvernement de toute la province, grâce à son alliance avec le parti huguenot. C'était une position des plus élevées qui lui assura un pouvoir très étendu; il était complètement maître de la situation en Flandre.

Lorsqu'il vit approcher le moment de la chute du parti révolutionnaire dans les provinces méridionales, il suivit l'exemple donné par son père, le duc d'Aerschot, autrefois si dévoué à la cause de la révolution, maintenant rallié au parti du Roi. Loin de demeurer le fougueux protestant d'autrefois, il tendait la main à la réconciliation de la ville de Bruges¹. Farnèse avait déjà annoncé ce revirement au Roi, le 13 avril 1584², et le lendemain il le fit connaître à Granvelle. Les députés de Gand, de Bruges et du Franc venaient, dit-il, lui offrir de traiter de la réconciliation; mais il les talonnait dans le but de faire avancer la négociation qu'il voulait terminer dans le plus bref délai possible. Mieux vaut, ajoutait-il, de savoir à quoi s'en tenir que de rester dans une perplexité continuelle. En annonçant ces faits à Granvelle, il crut en même temps que le prince d'Orange désirait un arrangement général. Dans ce cas, fit-il observer, les conditions de la paix seraient si dures, si iniques et si indignes, que non seulement on ne pourrait les discuter, mais qu'il ne faudrait pas même les écouter. La paix générale ne serait convenable que si les populations, reconnaissant la

¹ BEAUCOURT DE NOORTVELDE, *Tableau fidèle des troubles et révolutions arrivées en Flandre*, p. 108. Le lecteur pourra aussi consulter au sujet de ces événements : *Histoire véritable des choses les plus signalées et mémorables qui se sont passés en la ville de Bruges et presque par toute la Flandre, sous le gouvernement de très illustre prince Charles de Croy, prince de Chimay, etc.*, où bien amplement sont contenues les causes et les moyens par lesquels, sous la conduite et autorité dudit seigneur prince, les villes de Bruges et de Dam, ensemble tout le territoire et pays du Franc se sont reconciliés avec leur prince et seigneur naturel. *Traicté très utile pour découvrir les pratiques et sinistres versations de ceux qui sous prétexte de deffiance, empeschent au jourd'huy la paix et les repos des Pays-Bas.* Ce travail, imprimé en 1588, a été réédité dans les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 2^e série, t. II, p. 119.

² *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. IV, p. 502.

tyrannie du Taciturne, le massacraient ou le livraient entre les mains du Roi. Traiter isolément, voilà ce qu'il faut. Si l'argent ne faisait pas défaut, la guerre serait bientôt terminée à Bruges et à Gand. Enfin, et malgré le manque absolu de fonds, le Prince tirera parti des opérations militaires, parce que les populations commencent à sentir la nécessité d'une paix générale. S'il a agi avec clémence à l'égard d'Ypres, c'est parce que c'était l'unique moyen à employer à l'égard de ces gens que les châtiments avaient aigris et exaspérés. Ils sont du reste si nombreux qu'il serait impossible de les châtier tous.

Cette manière d'agir rentrait trop bien dans la manière de voir de Granvelle pour qu'il la repoussât.

De son côté, Farnèse espérait qu'en voyant ce bon résultat, le Roi lui en tiendrait compte à propos de la question du château de Plaisance. Des Pruneaux regrettait amèrement la chute de Bruges (pp. 504, 550), dont Segure entretenait volontiers Farnèse (p. 514), en lui faisant connaître tout ce qui se passait à ce sujet, comme le fit également le marquis de Roubaix (p. 512). Désolé de voir réussir pleinement les efforts de la réaction à Bruges, le prince d'Orange voulut encore faire une dernière tentative auprès du prince de Chimay et du magistrat de Bruges (p. 572). Les lettres du Taciturne ne produisirent aucun effet. Jean Haren, dit Harentius, pasteur protestant qui changea souvent de religion et s'était enfin attaché au prince de Chimay, fit également volte-face. Il aida celui-ci à restaurer le pouvoir de Philippe II à Bruges (p. 579).

Les Gantois, à leur tour, entrèrent en relations avec les Brugeois. Finalement la réaction chez ceux-ci était devenue si puissante, que rien n'y résistait (pp. 534, 535). Casembroodt, de Gryse, Carion, de Breucq, Engelgrave, etc.. tous les agents de l'opposition furent arrêtés par le parti réactionnaire (p. 557). Tout y était prêt lorsque Philippe de Visch arriva à son tour et proposa au magistrat les articles de la réconciliation avec Philippe II. Il en distribua des copies aux capitaines de la bourgeoisie et à

des notables auxquels il pouvait se fier. « Je me suis aperçu, dit-il, dans une lettre adressée à Farnèse, que même les plus passionnés, ceux dont je me défiais en leur qualité de protestants, trouvaient les articles si raisonnables, qu'il n'y avait pas lieu de les refuser. » Les questions relatives à la garnison, à l'abolition des impôts et accises, l'oubli des fautes du passé étaient si agréables aux yeux des exaltés, qu'ils n'élevèrent plus de protestations à propos de la tolérance en matière de religion. Nicolas Despars, l'auteur de la *Chronique de Flandre* et ancien bourgmestre de Bruges, s'intéressa également à la réconciliation, tout en avouant que la solution en faveur de la liberté de conscience exercerait une grande influence dans les autres provinces. Le pasteur Jean Haren s'y prêta de son côté. Celui-ci lui raconta que le seigneur de Sainte-Aldegonde l'avait menacé de le faire mourir, en lui reprochant d'être l'instrument de la réconciliation du prince de Chimay (pp. 578, 579).

En dépit des exhortations adressées par le magistrat de Gand aux Brugeois (p. 592), ceux-ci signèrent la paix le 20 mai 1584; les articles de ce traité ont été publiés dans différents recueils (voyez p. 579).

Pendant le mois de juin, Farnèse donna à Claude de Berlaymont des instructions dans le but de s'entendre avec le magistrat à propos de son prochain séjour à Bruges, en vue de prendre des mesures contre Ostende et l'Écluse (p. 659).

Les résultats de la réconciliation avaient tellement enchanté les Brugeois qu'ils adressèrent aux Gantois une longue lettre, dans laquelle ils firent ressortir tous les avantages de leur situation. Quant à la question de la liberté de conscience, ils estimaient que Philippe II était à ce point de vue aussi libre que les autres potentats « qui prétendent d'en avoir la pleine et libre disposition, et que communément ils en ordonnent en leurs pays respectifs, selon leur propre et particulière inclination, à quoi servent d'exemple les divers changements venus tant en Allemagne qu'en Angleterre. » Élisabeth aurait même engagé les États-généraux à ne pas faire

valoir ce prétexte contre leur souverain, et ce d'autant moins que par la sainte Écriture on ne peut démontrer qu'aucune religion doive être maintenue contre la volonté du Prince. De la Noue lui-même, malgré son attachement à la religion réformée, avait, à différentes reprises, conseillé aux membres des États de Flandre, et aux Gantois en particulier, de s'entendre avec le Roi, ainsi que le firent Dathenus et Saravia. Cette lettre si longue et si détaillée est un plaidoyer en faveur d'une réconciliation complète avec le gouvernement espagnol (pp. 640 et suiv.). Un rapport dressé sur la situation de Bruges en juillet 1584, par Georges de Montmorency, seigneur de Croisilles, et par Ferdinand Verranneman, donne les renseignements les plus circonstanciés à ce sujet (p. 652). Quant à la correspondance adressée par les Brugeois à ceux de Gand, elle produisit le meilleur effet : ces derniers résolurent de se soumettre, en dépit des promesses de secours faites par l'Angleterre et la France. Bruges promit d'intervenir auprès du gouverneur général en faveur de Gand (pp. 673, 674). Cette ville tint parole (p. 675).

VI.

Ypres, une des villes les plus attachées à la nationalité flamande, était l'ennemie déclarée du gouvernement espagnol pendant le XVI^e siècle. Malgré un siège des plus longs, elle résistait avec une persévérance indomptable aux armées de l'Espagne.

La misère y était arrivée à son comble. Afin d'y porter remède, le magistrat ordonna de faire quitter la ville à tous les manants qui n'appartenaient pas au culte réformé. Il voulait, par cette mesure arbitraire, diminuer le nombre des affamés. Les catholiques demandèrent en conséquence à Antoine de Grenet, seigneur de Werp et commandant du fort de Hoogenzicken, situé près de la ville, de leur délivrer des passeports, afin de pouvoir quitter librement la ville et se fixer dans l'intérieur du pays (p. 451). De Grenet n'était pas trop disposé à accueillir cette demande. Si les

catholiques obtiennent cette faculté, point de doute, disait-il, tous les individus poussés par la faim et non baptisés se présenteront aux portes de la ville dans le but de la quitter. Ils se feront aussi baptiser afin de pouvoir jouir de cet avantage. Par contre, cinquante à quatre-vingts ménages refusaient de s'éloigner de la ville par suite des dangers auxquels ils seraient exposés dans l'intérieur du pays (p. 455).

La misère devint telle que l'église wallonne de la localité adressa à celle d'Anvers une lettre tendant à obtenir des secours pour soulager les souffrances de ses ouailles.

Jean Taffin, placé en ce moment à la tête de l'église wallonne d'Anvers, répondit à cette demande par une fin de non-recevoir. La volonté était bonne, disait-il, mais quant aux moyens, il peut arriver que quand ils seraient « aucunement disposés, Dieu soufflerait dessus, comme déjà il a fait quelquefois sur des cervois. Aussi vous savez quelles assurance et attente il y a aujourd'hui en ceux-là mêmes qui promettent aide et secours. » Ensuite Taffin faisait allusion aux secours fournis au roi d'Écosse par celui d'Espagne, à la trahison de plusieurs grands d'Angleterre, à la délivrance de Jérusalem, de Magdebourg, de la Rochelle et de Leyde. C'était le Dieu d'Ypres qui devait aussi sauver cette ville. Mais quant à des secours, il n'y avait rien à obtenir (pp. 453, 454).

En vain le prince de Chimay, à titre de protecteur avoué du protestantisme, avait-il sollicité en faveur de ses coreligionnaires d'Ypres des secours de la part des États-généraux ¹; en vain les Brugeois essayèrent-ils des tentatives semblables ². Rien n'y fit. Enfin, complètement découragés, les Yprois résolurent de se rendre.

De Grenet en annonça la bonne nouvelle à Farnèse (p. 471), qui, de prime abord, déclara que la ville ne méritait ni grâces ni égards par suite

¹ Résolutions des États-généraux du 10 février 1584.

² Résolutions des États-généraux du 11 février 1584.

de la conduite de ses habitants, « faisant le pis qu'ils ont pu en mettant le Roi, Monseigneur, en grands frais et dépens et empêchant plusieurs de ses bons desseins pour la réduction de plusieurs villes ».

Désirant néanmoins leur faire certaines concessions, il chargea le seigneur de Werp de traiter avec eux (p. 474). La ville capitula le 7 avril 1584¹, la garnison obtint également une capitulation; les Écossais qui en faisaient partie se rendirent à l'Écluse². Tout s'était terminé à Ypres, comme à Bruges et plus tard à Gand, sans que les protestants de ces villes eussent pu obtenir la liberté de conscience, qu'ils y avaient refusé d'ailleurs obstinément à leurs adversaires. A ce point de vue, ils suivaient les errements de Philippe II, qui ne voulait pas reconnaître ce principe, repoussé depuis longtemps par Francisco Victoria dans sa dissertation *de Indis*, comme conséquence des bulles de Clément VI du 13 novembre 1344, de Nicolas V de 1454 et d'Alexandre VI du 4 mars 1493.

VII.

La question relative à la possession de Cambrai continuait toujours à être la pierre d'achoppement dans les relations politiques de la France et de l'Espagne.

Par son testament, daté du 8 juin 1584, François d'Anjou avait fait passer cette possession à sa mère, Catherine de Médicis.

Cet événement fait l'objet d'une lettre adressée, le 11 août suivant, par Morillon au cardinal de Granvelle (p. 80). « V. I. S., dit-il, aura entendu le trépas du duc d'Anjou, arrivé le 10 juin dernier, et l'oraison funèbre pleine de flatteries prononcée à cette occasion par Bresson. C'est,

¹ Voyez l'acte dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. XIII, pp. 80, 82.

² Résolutions des États-généraux du 10 février 1584.

ajoute-t-il, un testament ridicule que le duc a fait, lequel, après beaucoup de travail, fait de grands maux à nous et à la France, mais de peu de profit, et a été cause de beaucoup de maux et de la mort de milliers d'hommes. »

Ce legs n'était pas si ridicule que Morillon voulait le faire croire. Cambrai, terre d'Empire, n'appartenait ni à la France, ni aux Pays-Bas. C'était une possession qui convenait autant au premier de ces pays qu'à l'Espagne, pour garantir ses frontières contre les invasions des armées ennemies. Les insurgés des Pays-Bas espéraient, d'autre part, obtenir, par l'intermédiaire de cette place, des secours de la France en cas de besoin. Ce qui engageait Morillon à dire : « Les rebelles ne délaissent pas de persister dans leur obstination, se promettant de grands secours de la part du roi de France qui, je le crains, brasse quelque chose nonobstant qu'il ait envoyé (*sic*) à notre Roi. Car il a, depuis Mézières jusqu'à Calais, beaucoup de gens de guerre, des canons et de la cavalerie aux environs de Cambrai, qui se montrent tantôt près de Landrecies, tantôt près de Douai. Quand on les interroge à propos de ces excursions, ils disent que c'est pour chasser et empêcher leurs gens de commettre des actes de violence (faire des fouilles) en Hainaut et en Artois. Ils ont pourvu la place de tout ce qui y est nécessaire, se vantant de faire excellemment de grandes entreprises et d'acquérir incessamment d'autres choses. Des députés de Bruxelles se sont rendus à Gand afin de maintenir la ville sous la domination de la France, et les Français ont, dit-il, brûlé continuellement sur Hainaut et Artois, jusqu'à la publication de la cessation d'armes, dans le but d'exciter les rebelles, qui ne comprennent rien aux ruses des Français, auxquels il conviendrait de faire rendre Cambrai » (p. 81). Connaissant parfaitement le désir si souvent exprimé par Granvelle d'entamer la guerre contre la France, il l'excita en lui disant : « Je sais bien qu'il ne tiendra pas à V. Ill. S^{rie}, étant plus que temps que S. M. ouvre les yeux, que l'on dit avoir écrit à S. A. que durant ladite cessation (d'armes) elle tâchera de recouvrer Cambrai ou

faire la guerre ouverte aux Français. » Morillon répète à peu près les mêmes arguments dans une lettre subséquente (pp. 159, 160)¹.

En dépit de ces instances, Philippe résista. Comprenant combien les hostilités entre deux puissances catholiques seraient favorables aux protestants et nuisibles au Saint-Siège, le roi d'Espagne repoussait de parti pris une agression ouverte dirigée contre Henri III, nous l'avons déjà dit dans notre volume précédent. Philippe réservait toutes ses forces pour attaquer un jour l'Angleterre.

De l'avis du Roi, il n'y avait pas lieu de s'inquiéter de Cambrai (p. 87), par suite des explications que Longlé, ambassadeur de France à la cour de Madrid, devait donner à ce sujet (p. 90). Mais ces explications, Philippe voulait les connaître afin d'être informé des droits invoqués en faveur de la Reine-Mère, en ce qui concerne cette ville, et aussi à propos du Portugal (pp. 94, 98, 100).

C'était également quelque peu l'avis de Granvelle (p. 107), qui ne voulait pas cependant entamer la question à fond.

Dans le but de connaître complètement le double jeu inspiré et dirigé par Catherine de Médicis, Philippe était assez enclin à charger Mendoza de négocier l'affaire de Cambrai (p. 175). Le roi insistant particulièrement sur ce point, voulait, en dépit de l'avis contraire de Granvelle, commencer cette négociation sans retard. De son côté, le Cardinal prétendait que l'expérience du passé avait démontré combien la France soutenait les insurgés, et qu'il fallait y couper court, bon gré, mal gré. C'était, on le voit facilement, prendre le Roi par son faible. Décidé à combattre la rébellion, Philippe devait nécessairement prendre des mesures en conséquence.

Plus que jamais, Granvelle voulait une rupture complète, sans cepen-

¹ Zanc dit à ce sujet : « Granvelle est le plus habile ministre de Philippe II. Il est d'un caractère résolu, se décide vite et aime l'action, tandis que le Roi est très flegmatique. Le Cardinal voudrait non seulement conserver la monarchie intacte, mais encore faire la guerre à la France; le Roi s'y refuse. » (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. IX, p. 92.)

dant insister davantage sur la question de Cambrai. Un instant, il se flatta de l'espoir d'avoir déterminé le Roi à faire la guerre à la France. « Huelgome, dit-il à Idiaquez, de que S. M. se resuelva a la preparacion de las causas, por si Franceses se desvergonçassen. » Mais cette joie ne dura pas longtemps (p. 205). Les Français installés à Cambrai ne faisaient pas ouvertement la guerre à l'Espagne, il en convenait; à son avis, Mendoza ne devait pas même s'en occuper, si le gouvernement français ne lui en parlait en premier lieu (p. 179). Tout ceci lui semblait inutile : il fallait déclarer la guerre résolument.

Sans se prononcer catégoriquement sur ce point, Idiaquez pensait qu'il y avait lieu de songer à la restitution de la ville; mais l'on ne devait point soulever ce débat, si ce n'est à propos de la future succession au trône de France (pp. 420 et suiv.), question dont nous parlerons plus loin.

En attendant, Morillon se fit un plaisir d'entretenir le Cardinal des fêtes qui avaient eu lieu à Cambrai, lors de la prise en possession de cette ville par la Reine-Mère : « y ayant été chanté le Te Deum, sonné les cloches, semé or et argent. » La bonne dame, ajoute-t-il, se dit protectrice et prétend prendre cette ville à compte de ce qui lui revient de Portugal. Il finissait en disant que le Roi devrait arrêter une résolution à ce sujet (pp. 215, 564).

Quoique Granvelle ne s'inquiétât pas beaucoup de Cambrai, il pensait néanmoins qu'il y avait lieu de prendre les précautions nécessaires afin de prévenir toute attaque de la part des Français qui y séjournèrent (p. 305).

Farnèse, de son côté, ne voyait pas non plus la nécessité d'attaquer cette ville (p. 445), malgré les incursions que la garnison faisait sur les territoires voisins, et notamment dans les Pays-Bas. Pierre-Ernest de Mansfeld entretenait à ce sujet le gouverneur général, en lui faisant une description navrante de la situation des villages que cette garnison rançonnait jusqu'aux environs de la Lorraine (p. 447). Il n'était pas seul à signaler ces excès. Emmanuel-Philibert de Lalaing, un ancien confédéré passé au

parti des Malcontents ¹, adressa, à propos de faits semblables, ses doléances au gouverneur général (p. 609). En même temps, il lui annonça qu'un Huguenot venu de France, lieutenant du prince de Condé, s'était rendu à Spa sous prétexte de maladie, mais en réalité dans l'intention d'entreprendre quelque chose contre la ville de Limbourg, en vue de délivrer la Noue qui y était prisonnier. Volontiers Lalaing montrait toujours du zèle dans le but de faire oublier ses antécédents.

Si les habitants des Pays-Bas se plaignaient de la conduite des soldats de la garnison de Cambrai, les Français avaient à leur tour plus d'un motif d'en faire autant à charge des Espagnols. Balagny, seigneur de Monluc, dans une lettre adressée au marquis de Renty (p. 648), émit des plaintes sérieuses à ce sujet. Ces excès étaient tels, que le gouverneur de la ville et du château de Guise chargea un agent spécial de faire au prince de Parme des représentations concernant les déprédations commises par les Espagnols près des frontières de Picardie (p. 659).

De son côté, le grand commandeur, qui rentrait sous ce rapport pleinement dans les vues de Granvelle, poussait aussi à la guerre. Plus que jamais, il insistait à ce sujet dans un avis du mois de juin (p. 625), avis bien remarquable dans lequel il fit connaître sa manière de voir en ce qui concernait Cambrai, les relations de la cour de Madrid avec Mucio, nom de guerre donné au duc de Guise, et les affaires d'Écosse. Cet avis, qui n'était rédigé complètement dans le sens ni du Roi ni de Granvelle, fournit des renseignements précieux sur les négociations à entamer avec le duc de Guise. On devait, de l'avis du grand commandeur, entretenir son zèle dans le but de le conserver et pour le présent et pour l'avenir, et prendre surtout une décision en ce qui concernait les affaires de la France. D'après lui, il faudrait charger un agent de présenter à la Reine-Mère des condoléances au sujet de la mort de son fils. Cet agent devrait avoir l'auto-

¹ Voyez sa notice dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. VIII, p. 471; t. IX, p. 320.

rité et l'importance qui conviennent à la situation présente et future. Il serait muni d'instructions au sujet des affaires à traiter avec le duc de Guise, et du parti à en tirer actuellement et pour l'avenir, en ce qui concernait la religion et l'intérêt dudit duc, questions dans lesquelles Philippe devrait l'aider. Il serait nécessaire aussi d'examiner si les circonstances permettaient de mettre la main à l'œuvre immédiatement ou s'il y avait lieu d'attendre, et d'étudier spécialement la question d'argent. Pour faire avancer l'affaire, il fallait des fonds, et faire des avances considérables au duc de Guise, indépendamment du don de chevaux.

Farnèse trancha finalement l'affaire de Cambrai dans le sens indiqué par Philippe II. Il adressa à cet effet, le 8 novembre 1584, une lettre à Catherine de Médicis, par laquelle il lui fit savoir qu'après avoir entendu Blattier, secrétaire du Roi, et envoyé par la Reine à l'effet d'arranger les affaires de Cambrai, il consentait à une suspension d'armes à propos de cette ville (p. 694). Cette lettre mit fin pour le moment à toutes les difficultés surgies à propos de la possession de Cambrai.

VIII.

Une des causes principales de la situation précaire de l'Espagne au XVI^e siècle, était la mauvaise administration de la Hazienda ou Hacienda, selon l'orthographe moderne, espèce de trésor royal et par conséquent dépositaire des ressources pécuniaires du pays. A chaque instant, Granvelle en faisait la critique la plus amère, la description la plus navrante et pour le Souverain et pour le pays. Les officiers de la monnaie ont été favorisés par ceux de la Hazienda, dans le but de faire leur profit au grand dommage du Roi, assure-t-il dans une lettre adressée à Marguerite de Parme (p. 10). Dans la même missive, il ajoute, à propos des affaires de Portugal : la

justice, la police, l'Hazienda sont toujours dans le même désarroi (p. 11). Tout était également désordre dans le service de la marine; tout y était corruption par suite de la mauvaise administration de l'Hazienda, à tel point que cette administration était tombée dans un mépris complet (p. 129). L'exploitation du trésor était du reste à l'ordre du jour dans toutes les possessions de l'Espagne. Granvelle eut la franchise d'avouer que tout ce qui était arrivé du Pérou ne suffisait pas, et, ajoute-t-il, ce qui réduira cette ressource, c'est le mauvais usage que l'on en fera. Il faut en accuser surtout le défaut de vigilance à empêcher les friponneries de ceux qui sont chargés de l'administration des finances. Je ne cesse, dit-il, de crier tous les jours pour obtenir des provisions de fonds. Rien n'y fait. J'ignore ce que font ceux de la Hazienda de tant de ressources qui arrivent des Indes. Je sais seulement qu'ils tâchent toujours de tenir le Roi dans la plus complète débîne (p. 425). Quant à celui-ci, il était d'une parcimonie qui touchait à l'avarice, selon la relation de Zane ¹.

Pour donner un exemple de ce désordre, Granvelle constate qu'à la suite des découvertes faites par l'inspecteur à Milan et probablement aussi à Naples relativement aux affaires financières, tout le monde s'efforça de blanchir les coupables (p. 256). Les flottes du Mexique, des Indes et du Pérou avaient beau verser l'or de ces pays dans le trésor, tout y disparaissait.

Un des reproches que Granvelle adressait également à l'Hazienda, c'était son opposition à laisser exploiter les mines d'Espagne (pp. 222, 273, 306).

En ce qui concerne ces mines, les agents de cette administration ne cessaient de publier des ordonnances et des concessions qui arrêtaient toute entreprise. « J'y fais, dit-il, tout ce que je puis, mais rien n'en résulte et le Roi est trop bon. Il supporte tout ce qui se passe dans l'Hazienda,

¹ Voyez sa relation du 14 mai 1584 dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. IX, p. 92.

grâces aux mauvais administrateurs, aux conseillers incapables. On ne retire d'autre fruit des contrôles que la déréputation des administrateurs; et je vois peu d'apparence que dans quelques années on y voie clair, à moins que d'autres personnages n'y mettent la main » (p. 416).

Selon Zane, il sortait d'Espagne, depuis nombre d'années, pour soutenir la guerre, deux millions et demi par an. Le prince de Parme n'avait que 100,000 écus par mois, portés ensuite à 150,000, mais avec l'extraordinaire et les intérêts on arrive bien à la somme de deux millions et demi. Nous ignorons si Zane a dit la vérité. En tout cas, Farnèse ne cessait de demander des fonds, dont Granvelle déplorait la pénurie, à tous moments lorsqu'il s'agissait d'activer la guerre aux Pays-Bas.

A la question de l'Hazienda se rattache celle de la marine espagnole. Nous avons déjà vu précédemment le prix que Granvelle attachait à la bonne organisation de cette branche. Dans notre nouveau volume, on verra cette préoccupation se manifester plus vivace que jamais. Le Cardinal développe longuement ses idées dans sa lettre du 27 août 1584 (p. 139).

Selon lui, la suprématie de l'Espagne dépendait en grande partie de l'état de sa marine, non seulement aux Pays-Bas, mais dans le monde entier.

Quelles ont été autrefois, dit-il, les sources de la prospérité de l'Espagne? C'étaient ses flottes, ses marins et leurs entreprises. Aujourd'hui, rien de cette situation ancienne n'existe plus. La marine est tombée bien bas. Désormais elle ne pourra plus se défendre ni pourvoir à la sécurité du trafic aux Indes. Il importe au Roi de s'assurer sans retard de la supériorité sur mer, par suite de la grande étendue des pays qui sont soumis à son sceptre. Ses États sont dispersés et ne peuvent être rattachés les uns aux autres, si ce n'est par un pont de bateaux, de galères et d'autres navires. Seule la suprématie sur mer permettra à Philippe de conserver ses possessions, de dicter la loi à ses voisins, même aux Turcs, de tenir les Pays-Bas sous son pouvoir et de les garder. Impossible de récupérer ces provinces sans marine.

Quelle est la cause de la désorganisation et de la chute de la flotte? Elle doit être attribuée à ceux qui en avaient la direction, aux mauvais traitements infligés aux marins, spécialement dans les Pays-Bas, et dont nous rappelons des exemples dans la note à la page 140. Les Anglais et les Osterlings ont remplacé les Espagnols dans les mers, au grand détriment de ceux-ci. Granvelle rappelle qu'il n'a cessé de faire des représentations à ce sujet avant le départ du Roi pour le Portugal; mais l'intérêt de quelques particuliers a tout arrêté. Si, continue-t-il, nous avons suivi mon conseil, celui de mettre à la tête de notre marine et de nos ports des nationaux, nos navires seraient en bon état. Ils rapporteraient du profit et faciliteraient nos relations commerciales. On a commencé à construire des vaisseaux en Biscaye¹; en donnant suite aux propositions de Gutierrez d'en acheter encore, l'affaire prendrait une tout autre tournure.

Le secrétaire Idiaquez comprit parfaitement la manière de voir de Granvelle; le Roi également (pp. 150, 153). Le Cardinal alla plus loin encore. Il voulait faire saisir immédiatement les navires anglais et hollandais (pp. 347, 381), avis qu'il avait déjà émis antérieurement et qu'il retira au moment de la disette en Portugal. Il faudrait au préalable s'entendre avec les Fuggers, pour traiter par leur intermédiaire de l'achat du blé à Dantzic et dans les ports hanséatiques (p. 431). Ensuite il voulait affermer, en vertu d'un contrat particulier, la construction et l'entretien des galères d'Espagne. Malheureusement, les agents chargés de cette mission étaient précisément ceux qui empêchèrent cette entreprise. C'était, disaient-ils, une dépense énorme que 8,000 à 9,000 écus par galère, tandis que, par suite de la régie, elles coûtèrent 13,000 à 14,000 écus. Le pays n'obtint rien de bon, les employés eurent leur part dans

¹ Zane dit à ce sujet : • Le roi a permis aux Biscayens d'armer une quarantaine de navires en corsaires. Il traite avec la Suède pour avoir cinquante navires, destinés à l'entreprise des Pays-Bas. La flotte lui coûte par an plus de 100,000 ducats. • (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. IX, p. 91.)

les gains. Granvelle déclarait qu'il y avait lieu de porter remède à cette situation; mais les bureaux de la marine s'y opposèrent formellement, parce que leurs agents n'auraient plus pu placer leurs créatures. Au surplus, ajoute-t-il, il n'y a qu'exploitation et incurie.

Alonzo Gutierrez, contador de la marine, dont nous avons prononcé le nom plus haut, était, selon Granvelle, d'une intelligence et d'une adresse hors ligne. Il prétendait apporter des innovations en matière de finances (p. 103). A cet effet, il présenta au Cardinal un mémoire très détaillé que nous reproduisons en entier aux pages 163 et suivantes.

IX.

Les affaires d'Écosse ne causèrent pas moins de soucis à Philippe II que celles des Pays-Bas, de Cambrai et de France. Il s'agissait avant tout d'exercer sur ce royaume une influence prépondérante, destinée à y combattre celle de l'Angleterre.

Marie Stuart avait à Madrid un agent nommé Francis Ingelfield ou Engelfield, qu'elle avait chargé de soigner ses affaires à la cour de Philippe (pp. 55, 150). Cet agent percevait parfois, par l'intermédiaire d'Antonio de Eraso, secrétaire d'État, les fonds destinés par le Roi à la reine d'Écosse et à son fils. Idiaquez dirigeait personnellement cette affaire. C'était lui qui s'intéressait spécialement au sort d'Ingelfield, de la reine d'Écosse et de son fils. C'était encore lui qui devait dicter à l'agent écossais les réponses à faire aux demandes des intéressés, afin de ne pas les décourager (pp. 66, 153, 157). Mais souvent les fonds manquaient. Ingelfield mourait de faim (p. 285).

Mendoza fut choisi pour représenter le roi auprès de la personne de Marie Stuart (p. 235).

Tandis que le pape, de son côté, expédiait en France des sommes insuffisantes pour les affaires d'Écosse, selon le rapport de J.-B. Tassis, Philippe II en envoyait dans le même but, au grand contentement du nonce (pp. 250, 256).

Les sommes employées à cet effet devaient être assez élevées. Selon une lettre du grand commandeur de Castille (p. 626), on demandait 12.000 ducats. De l'avis de celui-ci, il y avait lieu d'engager le Roi à faire des sacrifices, afin de contre-balancer les rebelles d'Écosse, et éviter de s'entendre avec la reine d'Angleterre. Il ne fallait pas perdre de temps, pour ne pas être exposé à devoir s'imposer plus tard des sacrifices bien plus considérables.

La mission de Mendoza en Angleterre fut brusquement interrompue. Parfaitement au courant de la conspiration des Ligueurs et de Philippe contre Élisabeth, celle-ci surveillait activement l'envoyé espagnol et finit par lui donner son congé (p. 12). Obligé de quitter l'Angleterre, il sortit de Londres le 26 janvier 1584 (p. 107) et sollicita Valentin de Pardieu de venir à son aide pour passer la mer. Il avait demandé aux Anglais de le convoier. Ceux-ci s'y refusèrent, « voyant, disaient-ils, que j'avais fait ici plus d'offices d'ennemi que d'ami ». Ils voulaient lui jouer un mauvais tour, motif qui l'obligea à demander au seigneur de la Motte de lui envoyer de Dunkerque vers Douvres un navire bien armé pour son escorte. « Car, ajoute-t-il, d'autre sorte je ne pourrai passer sans danger, la Reine étant résolue de ne me donner aucun navire » (p. 446). Il avait, selon Tassin, commis une horrible trahison contre Élisabeth, motif pour lequel il fut renvoyé (p. 434).

X.

Nous l'avons vu précédemment, Catherine de Médicis avait fait des démarches dans le but d'unir son fils, le duc d'Anjou, à l'infante Isabelle, fille de Philippe II, après que tout espoir de mariage avec la reine d'Angle-

terre s'était évanoui ¹. Ces démarches n'eurent aucun succès, et Isabelle n'était pas encore mariée : « Madame l'Infante, disait Granvelle, demeure encore là, qu'est fort belle et a, à la reste, toutes les bonnes parties que l'on saurait désirer » (p. 222).

Philippe II, en vue de ce mariage, avait fait plusieurs combinaisons qui ne réussirent pas, notamment celui avec l'empereur Rodolphe II. Il fallait néanmoins tâcher de placer la princesse.

En désespoir de cause, il voulait obtenir en faveur de sa fille certains avantages au moment de la future succession au trône de France. Henri III n'ayant pas d'enfants, à qui la couronne devait-elle échoir? Isabelle ne pourrait-elle y prétendre, en qualité de petite-fille d'un roi de France?

Telle était la question posée par Philippe à Granvelle (p. 410). Juan de Idiaquez, secrétaire d'État, Jean-Baptiste Tassis, diplomate expérimenté, et le grand commandeur de Castille, autre diplomate d'une grande valeur, furent consultés tour à tour à propos de la même question.

Le Roi leur demanda en premier lieu si l'Infante ne pourrait pas prétendre au duché de Bretagne : ce duché avait été réuni en 1532 à la couronne de France, à la demande seulement des États et par suite du défaut d'enfants mâles descendant en ligne directe des anciens possesseurs de ce fief. Dès lors, il n'y avait pas lieu d'invoquer contre la Princesse la loi salique, puisque les femmes pouvaient y succéder. C'était par une femme que le duché avait été réuni au royaume.

Après un premier examen de la question, Granvelle fit savoir qu'il ignorait si le duché n'avait pas été remis à la Couronne par violence. Il y avait été incorporé, il est vrai, par la lignée de Claude de Bretagne et de François de Valois; d'où il semble résulter que cette possession revient à l'Infante.

Néanmoins, et afin d'empêcher que le silence de la cour d'Espagne ne

¹ Voyez notre tome X, introduction, page xxxiii.

soit interprété à son détriment, il y aurait lieu d'examiner s'il ne conviendrait pas de demander au roi Henri III de désigner lui-même l'héritier de la Bretagne, ou bien de se taire sur ce point. afin de ne pas éveiller la défiance des prétendants.

Il serait encore convenable d'examiner spécialement s'il n'y a pas lieu de parler immédiatement de toutes ces affaires, fût-ce seulement dans le but de faire restituer Cambrai. Ce serait peut-être le moyen d'obtenir de la Reine-Mère une renonciation à ses prétentions au royaume de Portugal, en échange d'une partie de la Bretagne, que l'Infante pourrait lui céder, et cette part Henri la ferait passer à sa mère.

De l'avis d'Idiaquez, l'affaire serait excellente à exploiter.

En tous cas, il y aurait lieu de commencer par Cambrai ; et si Catherine déclarait qu'elle détient cette possession à simple titre de représailles à propos du Portugal, on lui répondrait qu'en exhumant des droits aussi périmés, elle donnerait une nouvelle vie et une plus grande vigueur à ceux de sa petite-fille, l'infante Isabelle.

Tous ces arguments étaient de peu de valeur. Ils ne pouvaient pas prévaloir contre le parti pris par la cour de France.

Une autre question était celle de savoir s'il y avait lieu d'exiger la restitution de Cambrai ou de se taire sur ce point. S'il y avait refus, l'Espagne devrait agir et employer la force pour soutenir ses prétentions. D'autre part, si l'Espagne laissait les choses dans le *statu quo*, c'était enhardir les Français dans leurs entreprises contre les Pays-Bas.

A toutes ces questions, le Cardinal, pris au dépourvu, répondit qu'il n'était pas bien au courant des affaires de Bretagne, et qu'il ignorait si, depuis cinquante ans, elles avaient été soulevées entre l'Espagne et la France. Il faudrait examiner si le premier de ces pays a des droits bien établis sur ce duché ; s'il n'en est pas exclu de par la loi salique et si les droits de feu la reine Élisabeth n'ont pas été abolis par son mariage. Ce sont des questions à faire examiner par des jurisconsultes ; car les Français, qui ont la langue

bien pendue, défendront vivement leur cause. L'Espagne ne doit pas se compromettre sous ce rapport.

S'il y avait lieu de demander à Henri III de désigner l'héritière de Bretagne, il serait difficile de le faire en s'appuyant sur le défaut d'enfants. Il pourrait répudier sa femme, en prendre une autre, qui le rendrait père. Dans ce cas, l'Espagne perdrait tous ses droits. Quant à Cambrai, ce serait une erreur de croire que la France rendrait cette place à l'Espagne, à condition que celle-ci abandonnât ses prétentions sur la Bretagne. La France a trop d'intérêt à conserver cette possession dans le but de favoriser les rebelles des Pays-Bas. Le Cardinal pense qu'il serait plus convenable et plus avantageux pour l'Espagne de déclarer franchement la guerre à la France. C'était toujours son but, c'étaient ses tendances, dont Philippe ne voulait à aucun prix. Mais si l'on veut s'entendre avec le roi de France, le Cardinal proposait dans ce cas de prévenir le Pape et de le prier d'intervenir, en lui représentant que le roi d'Espagne désire rentrer en possession de ce qui lui appartient. Pour tenir un pareil langage, il faut être prêt à le soutenir les armes à la main; et pour agir, il faut des fonds que la flotte des Indes apportera peut-être. Au surplus, il faudrait auprès de la cour de France un autre agent que celui qui y représente l'Espagne (pp. 423 et suiv.).

Quel sera, au point de vue de ce pays, le meilleur roi qui succédera à Henri III?

C'était une autre question, qui fait l'objet d'une dissertation et d'un examen très détaillé de la part de Granvelle (p. 428). Selon sa manière de voir, tout souverain de France doit être nécessairement l'ennemi de l'Espagne; il est et sera toujours jaloux de l'Espagne. Rien de plus naturel: la France devait se dégager des étreintes de son voisin, qui la gênait au nord comme au midi.

En 1584, les prétendants les plus en vue au trône de France étaient: le prince de Béarn, qui devint plus tard roi sous le titre de Henri IV; le cardinal Charles de Bourbon, fils de Charles, duc de Vendôme, qui reçut

le titre de roi de la part de la Ligue; Louis, prince de Condé, chef du parti calviniste. Selon la manière de penser de Granvelle, les Espagnols avaient de l'intérêt à voir surgir la discorde entre ces prétendants. Il est vrai que les droits du Béarnais sont les mieux établis; mais la Reine-Mère favorisera le cardinal de Bourbon, dont elle fera ce qu'elle voudra; elle le soutient auprès du Pape. Le Béarnais sera obligé de le supporter bon gré, mal gré.

A son avis, le duc de Guise devrait poser sa candidature; c'est un catholique fervent; mais il ne paraît pas pouvoir réussir. Il aurait contre lui les Huguenots, le roi actuel, Catherine de Médicis et les mignons.

Le Pape se déclarera pour le cardinal de Bourbon, aussi longtemps que le Béarnais ne se prononcera pas en faveur du catholicisme. Quant au prince de Condé, c'est un hérétique avéré. Au point de vue de l'Espagne, il y a lieu de redouter l'avènement du Béarnais, qui réclamera la Navarre. Il convient donc d'entretenir des intelligences avec le duc de Guise, sans cependant perdre de vue le prince de Béarn, que la Reine-Mère emploiera pour assister les rebelles des Pays-Bas. Le Béarnais peut être tenu en bride par les biens qu'il possède à Enghien et les revenus de Dunkerque. Les distributions d'argent aussi produiront de l'effet. C'était principalement sur Mucio, nom de guerre donné au duc de Guise, qu'il fallait compter, selon Zuniga.

Les pourparlers entre la reine d'Angleterre et celle de France préoccupaient aussi le Cardinal. Il serait convenable de les séparer, ce qui serait facile si Élisabeth ne pouvait plus attendre des secours de Catherine de Médicis. La reine d'Angleterre vit au jour le jour, au moyen des prises des corsaires anglais; elle a de la peine à apaiser les mécontents; les affaires d'Écosse la tourmentent, et l'anéantissement du commerce des blés la mettrait aux abois. Le Pape surtout devrait s'en occuper dans le but de mettre la zizanie entre les deux reines (p. 433).

A son tour, Jean de Zuniga, grand commandeur de Castille, intervint dans les débats à propos de la question relative à l'infante Isabelle et de

ses prétentions au duché de Bretagne. Selon son avis, il serait prématuré de s'occuper de cette question. Il faut attendre la décision du roi de France en ce qui concerne la succession au trône de ce pays; envoyer sur place un personnage de qualité chargé de présenter les doléances du Roi à la Reine-Mère et à son fils, à propos de la mort du duc d'Alençon, et leur faire des offres d'amitié pour tout ce qui touche à la tranquillité du royaume et de la chrétienté. Cet envoyé représenterait à la Reine l'état misérable dans lequel elle se trouverait si elle venait à perdre le Roi, son fils, sans pouvoir compter sur la protection de Philippe. Il ajouterait que Henri III pourrait mener une vie paisible s'il entretenait des relations d'amitié avec lui. Enfin cet agent devrait aller plus avant et demander la restitution de Cambrai, en démontrant que cet acte serait le principe et le fondement de cette amitié. Si l'ambassadeur ne réussissait pas, il n'y aurait pas lieu de rompre les négociations, mais il faudrait tâcher de les mener à bonne fin, en cherchant néanmoins, par toutes les influences, à faire le plus de tort possible au Roi et à sa mère.

L'esprit religieux des Bretons aiderait aussi beaucoup Philippe, et si ses droits à leur pays étaient fondés, l'infante Isabelle pourrait y prendre pied. Ensuite, il faudrait examiner s'il n'y a pas lieu de céder ces droits à l'un ou à l'autre des prétendants catholiques au trône de France. On pousserait celui-ci à se déclarer contre les autres prétendants du parti des hérétiques; on pourrait même l'y obliger; car Philippe a de l'intérêt à partager le royaume de France. Le duché de Bretagne viendrait très bien à propos en ce point (pp. 618, 619).

Sans doute, le moyen indiqué par le grand commandeur était très original, mais il avait l'immense tort de ne pas être pratique. A la vérité, les hérétiques pouvaient être à cette époque exclus du trône. Le Pape et Philippe devaient les empêcher de ceindre la couronne, parce que leur droit et leur devoir leur commandaient de protéger les catholiques. Mais qui y arrivera lorsque le Béarnais et Condé seront écartés? Serait-ce Montpensier ou tout

autre prince du sang? Quel qu'il soit, il devrait, selon la manière de voir du grand commandeur, obtenir l'assistance du roi d'Espagne (p 622). Ces réflexions étaient sans doute très fondées au point de vue espagnol, mais nullement à celui de la France.

Après avoir exposé longuement tous ces faits, Zuniga en arrivait aux conclusions de Granvelle. Il fallait prévenir la cour de Rome et l'engager à proposer le prince de Béarn et le fils du prince de Condé. Il y aurait lieu aussi de faire intervenir le duc de Savoie par l'intermédiaire de Sfondrato

Toutes ces dissertations, que nous avons reproduites aux pages 617 à 630 d'après les documents cités, font connaître la manière de voir des hommes d'État les plus éminents de l'Espagne en matière politique, sans avoir pu résoudre la question par des faits positifs.

Ce n'était pas seulement la question de l'Espagne qui était en jeu, mais aussi celle des Pays-Bas.

Au point de vue de Granvelle, ces deux questions étaient inséparables. L'Espagne devait dominer dans nos provinces pour tenir la France en respect; mais il ne fallait pas, selon sa manière de voir, comme le faisait Zuniga, y rattacher la possession de Cambrai. C'était aussi l'avis de Farnèse, nous l'avons vu plus haut.

XI.

Nous venons de le dire, Farnèse ne tenait nullement à contrarier la France. Il s'entendit parfaitement avec la Reine-Mère au sujet de la possession de Cambrai, consentit volontiers à une trêve à ce propos, et ne désirait rien mieux que de voir les rois d'Espagne et de France vivre en paix et en bonne concorde, « pour le bien de la chrétienté et par pitié pour le pauvre peuple » (p. 694). A ses yeux, la paix entre les deux souve-

rains, la conquête des Pays-Bas et une bonne position accordée aux membres de sa famille, devaient primer toutes autres considérations.

Il s'entendit par conséquent très bien avec Blattier, secrétaire du Roi, envoyé par Catherine de Médicis aux Pays-Bas, dans le but d'arranger les affaires relatives à la possession de Cambrai.

Ce n'était pas uniquement à ce point de vue que Farnèse entra en relations avec Henri III et sa mère. Le roi de France et Catherine s'intéressaient particulièrement au sort des Huguenots français, faits prisonniers aux Pays-Bas et venus dans ces provinces au secours des insurgés. Un des principaux de ces personnages était Henri de la Tour, vicomte de Turenne, « ce grand Huguenot si mal affectionné à ces pays », selon l'expression de Morillon (p. 459). C'étaient encore la Noue père et fils, qui avaient rendu des services signalés à l'armée des rebelles.

Turenne avait été fait prisonnier pendant une bataille livrée aux Malcontents, commandés par Robert de Melun, qui mit la main sur sa personne, dans l'espoir d'obtenir une grosse somme pour sa mise en liberté. Malgré le projet qu'il avait conçu de créer une république calviniste en France (p. 461), le roi de Navarre et la reine d'Angleterre s'intéressaient particulièrement à son sort. Un agent du Béarnais proposa aux États-généraux des Pays-Bas de l'échanger contre Champagny, prisonnier des États à Gand (p. 499). Robert de Melun était assez bien disposé à consentir à un arrangement concernant cette mise en liberté, à la condition d'obtenir la rançon (p. 525). Farnèse s'occupait particulièrement des négociations de cette affaire. Par une lettre adressée au Marquis (p. 552), il lui conseillait d'accepter les 40,000 écus offerts par l'intéressé; et le seigneur de Limal, délégué à cet effet, commença la négociation, mais en vain (p. 578). Ces pourparlers n'aboutirent pas en présence des exigences de Robert de Melun.

Si le Béarnais et Diane de France s'intéressaient à cette mise en liberté, naturellement Henri III et sa mère devaient s'en occuper à leur tour. Catherine n'aimait pas, il est vrai, les Huguenots, mais elle voulait se mettre

dans leurs bonnes grâces par des démarches en leur faveur. A ses yeux, il était de bonne politique de s'entendre avec tous les partis pour maintenir la monarchie si profondément ébranlée par la guerre intestine.

Farnèse entra en correspondance à ce sujet avec la Reine et la duchesse de Châtellerault (pp. 580, 581, 593).

Quant à François la Noue, prisonnier au château de Limbourg, des essais furent faits dans le but de le délivrer. Un Français, arrivé à Spa sous prétexte d'y faire une cure, tâchait de se mettre en contact avec le prisonnier par l'intermédiaire de son gardien, Claude de Witthem, seigneur de Richebourg, gouverneur du Limbourg. Mal lui en prit : à son tour, il fut arrêté, ainsi que ses complices (pp. 73, 132, 307). Quel était ce personnage? Emmanuel-Philibert de Lalaing donne à ce sujet les explications suivantes : « C'était, dit-il, un Huguenot français, principal et lieutenant du prince de Condé, nommé Personne, qui allait à Spa sous prétexte de maladie, quoiqu'il fût bien portant, et ce dans le but de trafiquer quelque chose sur Limbourg et sacquer M. de la Noue, même sous ombre de quelques livres qu'on envoie parfois à M. de la Noue, où ils écrivent ce qu'ils veulent sur certains feuillets, se correspondant ensemble » (p. 609).

Farnèse n'était pas, de parti pris, très hostile à la Noue, mais il se voyait obligé, en présence de ces faits, de prendre des précautions. Il lui proposa donc carrément les conditions auxquelles il pourrait obtenir sa liberté. Le prisonnier répondit à ces propositions par les suivantes : il offrait la liberté à Philippe d'Egmont et à Jean de Noircarmes, seigneur de Selles, prisonniers des États. Il promettait de ne jamais séjourner dans les pays soumis au roi d'Espagne, à moins d'y être obligé en vertu d'ordres de son souverain, le roi de France ; il demeurerait à la cour de Lorraine pendant un an ; il engagerait ses terres situées en Lorraine et dans les pays soumis au sceptre de Philippe II (p. 499).

Farnèse ne se contenta pas de ces propositions, sachant que la Noue avait déjà forfait une première fois à sa parole. Lorsqu'il avait été fait pri-

sonnier, au moment de la prise de Mons par le duc d'Albe, il avait été mis en liberté à la condition de ne plus jamais mettre les pieds dans les Pays-Bas. Il le promit par serment. Néanmoins, plus tard, il revint dans ces provinces en dépit de ces engagements¹.

En présence des difficultés soulevées par Farnèse, Henri III lui adressa directement une demande tendant à mettre la Noue en liberté. Conformément à ses habitudes, le gouverneur général protesta de sa bonne volonté de lui être utile, en faisant connaître l'intention de son maître à ce sujet. « Mais, ajouta Farnèse, le prisonnier ne veut s'engager à satisfaire aux conditions posées par le Roi. Dès lors, il n'y a pas possibilité de lui accorder la liberté » (pp. 615, 616). Il écrivit dans le même sens à Catherine de Médicis.

Marie de Juré, femme en secondes noces de la Noue, intervint à son tour à propos de la mise en liberté de son mari. Soutenue par Diane de France (p. 595), elle tâcha de se mettre en contact avec les épouses du comte d'Egmont et du seigneur de Selles, dont les maris étaient détenus par les États. A ce propos, Morillon fit observer à Granvelle : « M^{me} la Noue, qui est pleine de malices, leur fera quelque trousse, si elle peut » (p. 112), malices que Granvelle lui reconnaît volontiers (p. 507). Plus loin, Morillon ajoute : « L'on verra ce que fera la Noue, qui fait beaucoup d'offres qu'il ne pourra exécuter. Il n'en a pas les moyens. Sa femme chasse après les prisonniers, pendant qu'il a mené pratiques pour échapper; mais ceux qui croyaient le sauver sont tombés dans les filets » (p. 158).

La question de la mise en liberté de la Noue était d'autant plus difficile à résoudre que son fils avait insisté, en 1583, auprès des États de Flandre pour qu'ils ne missent en liberté le seigneur de Champagney qu'après avoir obtenu celle de son père².

¹ Voyez à ce sujet STRADA, tome II, page 164, où les faits sont exposés et appuyés par des pièces officielles.

² KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Correspondance de la Noue*, p. 227.

Finalement, il parvint à recouvrer sa liberté, en vertu d'un acte qu'il souscrivit le 28 juin 1585, et qui est reproduit dans sa correspondance ¹.

Son fils Odet, seigneur de Telligny, était également entré au service des États. Pendant les opérations de Mondragon contre le fort de Lilloo, où l'on prétendait qu'il avait été tué, il fut fait prisonnier par les assiégeants (pp. 192, 221), puis enfermé dans la citadelle de Tournai (p. 604). Plus tard, il obtint également sa liberté.

Le comte d'Egmont parvint à se libérer, ainsi que le seigneur de Champagne; seul de Selles mourut en captivité.

XII.

Pendant les préparatifs faits en 1583 par Farnèse dans le but de s'emparer de la Gueldre, Guillaume de Berg, gouverneur de cette province pour le compte des États-généraux et beau-frère du Taciturne, entretint des relations clandestines avec le gouverneur général des Pays-Bas ². Par l'intermédiaire de Frédéric Utenhove, il offrit de passer au parti espagnol. Cet agent voyagea dans les villes du midi et du nord des Pays-Bas et se mit ainsi en rapport avec les parties intéressées. Guillaume promit de livrer à Farnèse le duché de Gueldre et l'Overysse, plus la ville de Zutphen, dès que le gouverneur général se serait mis en marche. Le 25 août 1583, il souscrivit un acte formel à ce sujet. Mais le complot fut découvert,

¹ KERVYN DE VOLKAERSBERG, *Correspondance de la Noue*, p. 255.

² Dans une lettre adressée le 20 avril 1584 à Philippe II par Alexandre Farnèse, celui-ci dit : « Autrefois il avoit été question de pourvoir le comte Salentin d'Isembourg du gouvernement de Gueldre; puis le comte Guillaume van den Berg s'est offert au service de S. M. et de tenir le gouvernement que les États de Gueldre lui vouloient donner pour le service de S. M. Rien ne s'en est suivi. » (Archives de l'audience, registre 188, page 20.)

et le Comte fut arrêté au nom des États-généraux ; les gens de sa suite subirent le même sort.

Conduit à Arnhem et à Zalt-Bommel, il obtint sa liberté et choisit définitivement le parti de Philippe II ¹.

Utenhove accomplit sa mission. Ses instructions, que nous reproduisons à la page 568, font connaître que si le chambellan du Comte n'avait pas trahi son maître, la Gueldre se serait soumise à l'Espagne. Guillaume se tenant à la disposition du gouvernement légal, de concert avec les principaux nobles de ce duché, offrit de nouveau de prendre les armes, lui et les siens, pour le service du Roi, à la condition de leur accorder, ainsi qu'à lui-même, les fonctions promises (pp. 568, 569).

Chargé de donner son avis au sujet des propositions du Comte (pp. 583, 584), le conseiller d'Assonleville pensait qu'il fallait faire intervenir dans ces négociations le colonel Verdugo, qui commandait dans le Nord, et le charger de s'entendre avec le Comte. C'est conformément à ce conseil que Farnèse lui donna les instructions reproduites à la page 612. Guillaume insista de nouveau auprès du prince, par l'intermédiaire d'un docteur en droit, afin d'obtenir une réponse favorable à ses propositions (pp. 677, 707).

Le Comte était passé définitivement au parti espagnol ; quelques-uns de ses fils embrassèrent aussi ce parti ; lui-même mourut en 1586. Les documents que nous publions sur ce personnage jettent un jour nouveau sur sa conduite, qui a été jugée sévèrement dans les provinces insurgées.

¹ PIETER BOR, liv. XVIII, fol. 53 v°. — VANDER AA, *Biographisch Woordenboek*, t. L, p. 119. — NYHOFF, *Bydragen voor Vaderlandsche geschiedenis*, t. I, p. 49 ; t. VIII, p. 9. — TADAMA, *Willem, graaf van den Bergen, en zijne tijdgenooten*.

XIII.

Toujours préoccupé de soutenir en matière politique ses vues hostiles à la France, Granvelle tenait beaucoup à se mettre bien avec la Suisse. Dans sa pensée, il ne fallait pas laisser aux Français le champ libre en ce pays, situé si près de la Bourgogne. Le soin de combattre cette influence était confié à François de Vergy, comte de Champlitte, gouverneur général du comté de Bourgogne. Nous le voyons, à ce titre, intervenir dans les différends très aigris entre le duc de Savoie et les cantons, différends qu'il parvint à aplanir complètement avec adresse (pp. 449, 646, 647). Il intervint encore à propos des levées d'hommes faites dans ce pays (p. 661). Sa principale mission consistait à exercer de l'influence sur les Suisses catholiques et à protéger les Grisons par l'intermédiaire d'un agent diplomate, Pompée de la Croix ou de la Croce, envoyé dans ce pays (p. 109). Le duc de Terranova y intervint également. Toute une série d'agents s'occupaient ainsi des affaires de l'Helvétie.

Selon le rapport de la Croix, les protestants avaient noué des intelligences à Berne, Zurich, Genève et dans d'autres cantons habités par des populations dévouées à la religion nouvelle. Celles-ci, en haine des Catholiques, pouvaient faire beaucoup de mal à la Bourgogne, grâce à l'assistance de la France. Malgré son désir bien formel de favoriser ses coreligionnaires, le Cardinal ne vit pas de bon œil le duc de Terranova prendre ouvertement la défense des Catholiques de la Valteline, conformément aux propositions de Pompée de la Croix. Mieux eût valu, pensait-il, voir intervenir à ce propos le Pape et le cardinal Borromée, qui engageraient les Suisses catholiques à protéger leurs coreligionnaires de la Valteline. On le voit, Granvelle ne voulait pas que le bout de l'oreille percât par trop en ce qui concerne les questions religieuses. Celles-ci étaient sans doute importantes à ses yeux, mais en matière politique il ne fallait pas leur sacrifier tout.

Terranova pourrait donc intervenir seulement à propos des débats entre les Catholiques et les Protestants du canton des Grisons. En agissant ainsi, on ferait cesser le bruit que le roi d'Espagne fomenté des dissensions religieuses en Suisse dans le but de les exploiter à son profit. Le Cardinal approuva aussi la lettre écrite au roi de France par les Suisses, qui entendaient garder leurs engagements vis-à-vis de la Bourgogne.

Si l'ambassadeur français a quitté le territoire de la République, c'est par suite de la crainte de se voir poursuivi pour le paiement des 300,000 écus qu'elle réclame à sa charge. Il ne faut pas trop obséder la Suisse dans le but d'y faire des levées d'hommes sans exécuter celles-ci. Au moyen de l'argent, on tient toujours les habitants de ce pays, à la condition de l'employer en cas de besoin (pp. 116, 117). La lettre de Granvelle du 19 août donne à ce sujet les renseignements les plus précis, les mieux circonstanciés (p. 116).

L'écuyer Benoît fournit également des données très précises sur ce qui se passait dans la Suisse. Par exemple, il rapporte (p. 646) les réclamations soulevées au nom du grand-maître de l'ordre de Malte, concernant certaines usurpations faites par les Suisses au détriment de l'ordre, à propos d'une commanderie sise à Munchenbuchsee, et usurpée par les Bernois. Il donne également des renseignements sur les résolutions prises dans les diètes, sur les essais faits dans le but d'introduire en ces pays le nouveau calendrier, sur les relations de l'ambassadeur français, sur les débats entre les cantons catholiques et réformés, sur le renouvellement de l'alliance entre Fribourg, Soleure et Besançon. Tous ces détails, fort peu connus, sont révélés par l'écuyer Benoît. Farnèse s'en montre très satisfait dans une lettre adressée au comte de Champlitte (p. 661), à propos d'une levée de gens de guerre dans ce pays. Il entre à ce sujet dans des détails peu ou point connus, en déclarant qu'il faut avant tout « garder les droits du maître ».

XIV.

Dans sa lettre précitée, Farnèse s'occupe spécialement de la question relative à la nomination de Granvelle au siège archiépiscopal de Besançon, devenu vacant par suite du décès du cardinal de la Baume, qui mourut pour ainsi dire subitement « sans confession et si pauvre, selon l'expression de Morillon, qu'il a laissé plus de cent mille francs de dettes; ayant été enseveli dans une pauvre et trouée nappe de cuisine, au lieu d'un linceul, une mitre de papier, trois torches et six petites chandelles » (p. 33). Farnèse se préoccupait surtout de cette situation à cause des affaires religieuses de la Suisse, de l'évêché de Bâle et des évêchés de l'Allemagne.

Quant à Granvelle, il déclara que « l'archevêché est si peu de chose, qu'il se doute que le cardinal André d'Autriche n'en tiendra pas grand compte » (p. 34).

En ce qui le touche, il déclara qu'il ne tenait pas du tout à ce siège. « Vous savez, dit-il au prieur de Belle-Fontaine, je me suis défait de Malines, et si Sabine n'était titre forcé de cardinal, je m'en déferais aussi volontiers. Je suis trop vieux pour rentrer dans nouvelles charges, et si décidé de ne pas me charger d'un nouvel évêché, que je vous jure que si on voulait me donner l'archevêché de Tolède, pour rien je ne l'accepterais. » L'archidiaconé, il le prendrait, parce qu'il vaut 25,000 écus de rente, sans aucune charge (pp. 34, 35).

Malgré ses précautions, Granvelle fut élu au siège de Besançon à l'unanimité des membres du chapitre. En faisant part au Roi de ces circonstances, le Cardinal lui exprima le regret de voir que les chanoines n'avaient pas reçu à temps la lettre par laquelle il leur faisait connaître son refus. En présence de ces faits, il était très embarrassé, craignant d'une part de se créer de nouvelles occupations et des soucis, et d'autre part de voir solliciter cette

dignité par des personnages dont les démarches donneraient lieu à bien des difficultés. Ce n'était pas tant le revenu de 3,300 écus qui les y engagerait; mais le titre de prince de l'Empire attaché à l'archevêché de Besançon et la juridiction sur un vaste territoire étaient des appas pour les sollicitateurs. Peut-être accepterait-il dans le but de porter remède à la mauvaise administration de ses prédécesseurs immédiats, et d'introduire des réformes; peut-être aussi s'y résignerait-il par suite de l'intérêt qu'il porte à son pays natal, et de la faculté de se choisir un successeur.

Le Roi félicita son ministre en lui laissant la liberté pleine et entière d'accepter (p. 43).

Dans la lettre du Cardinal à Morillon, il donne des renseignements plus complets encore sur sa nomination (p. 46). Lorsque Philippe, dit-il, fut informé de la mort du cardinal de la Baume, le prévôt Fonck lui demanda, au nom du Roi, s'il prétendait le remplacer. Il refusa carrément, en alléguant qu'à son âge entreprendre de nouveaux travaux était chose impossible, et il recommanda pour occuper cette position le grand doyen, l'abbé de Belle-Fontaine et l'évêque de Lausanne. On ajouta encore, dit-il, à ces candidats, M. de Sainte-Claude, dans le but d'être agréable au marquis de Varembois. Le Cardinal donne, dans cette lettre, les renseignements les plus intimes à propos de cette élection, de l'intervention du Parlement à ce sujet, et du désir formel du Roi de le faire passer à ce siège. C'était aussi l'intention du Pape, quoiqu'à Rome personne ne voulût admettre ni l'élection faite par le chapitre, ni la nomination par le Roi, en dépit des représentations de Granvelle, qui tenait beaucoup à ce que cette nomination se fit par son souverain (pp. 290, 298).

Cette élection par le chapitre avait été faite sans l'intervention du Roi. Ce qui avait engagé le Parlement à faire des réclamations dans le but de défendre les droits du souverain contre les exigences des chanoines, pendant que le Saint-Siège repoussait l'une et l'autre de ces prétentions, voulant en tout cas offrir l'archevêché à Granvelle (p. 661).

XV.

* Nous l'avons vu dans le volume précédent, le duc d'Anjou avait singulièrement compromis sa position aux Pays-Bas par sa conduite à Anvers. La Furie française en cette ville l'avait complètement déconsidéré, à tel point que, sans l'intervention du prince d'Orange, il était entièrement perdu dans l'opinion publique aux Pays-Bas. Un moment, il crut pouvoir résoudre toutes les difficultés de sa position en faisant agir un intermédiaire auprès du prince de Parme. Son agent s'adressa directement à Farnèse. Celui-ci s'aperçut immédiatement que son but était de gagner du temps, pour se remettre dans les bonnes grâces des insurgés. Ce délégué « lui fit apparoir, dit-il au Roi, des lettres de sa mère et siennes interceptées par lesquelles du tout le masque estoit découvert. Et ainsi s'est parti de moi le remontrant avec termes les plus honnêtes que possible, en cas que son maître voulut rendre la ville et la citadelle de Cambrai. » La question de Cambrai, à laquelle Farnèse ne tenait nullement, lui vint ici singulièrement en aide. En attendant, ajoute-t-il, le prince d'Orange fait accroire aux États qu'ils doivent reprendre Anjou, en leur faisant voir qu'ils n'ont d'autre salut à attendre, « assurant que le roi de France entreprendra ouvertement la guerre contre V. M. Toutefois ledit d'Orange pratique toujours sous main et par ses favoris de se faire déclarer comte de Hollande et Zeelande, ensemble seigneur de Frise et Utrecht et provinces adjaçantes¹. » On le voit, Anjou fut répudié par tout le monde. Il était rentré en France. Catherine poussait encore son fils à faire des essais pour se réhabiliter et reprendre, si faire se pouvait, la souveraineté de nos provinces.

Toutes ces tentatives tombèrent à néant par suite du décès du Duc, mort le 10 juin 1584.

¹ Lettre du 2 janvier 1585, aux Archives de l'audience, registre 188, fol. 1.

De l'avis d'Idiaquez, la France n'avait plus, à partir de cette mort, à intervenir dans les affaires des Pays-Bas. Il fallait par conséquent empêcher cette cour de jouer le double rôle qu'elle remplissait, et sur lequel Philippe II voulait consulter Granvelle (p. 175).

La question était difficile à résoudre. Point de doute, les États de Hollande et de Zélande avaient envoyé des députés en France, dans le but d'offrir la souveraineté de leur pays à Henri III. Ils voulaient ainsi pousser le gouvernement français à rompre définitivement avec l'Espagne (p. 221). Granvelle constate que jusqu'ici il n'avait pas été informé d'une résolution semblable. « Je ne puis, dit-il, me persuader que la généralité viendra à ce point, ni que ceux qui offrent aient puissance de livrer les places; et les Français se souvenant du temps d'Alençon, ne s'embarqueront pas sans bons gages » (p. 221). Granvelle ignorait en ce moment que les États-généraux avaient envoyé en France des députés chargés d'offrir la souveraineté de leur pays à Henri III¹. Il l'apprit plus tard. Dans une lettre adressée à Marguerite de Parme, il informe cette princesse qu'au moment du décès du duc d'Anjou, les États-généraux envoyèrent de la Mouillerie et Asseliers en France, en les chargeant d'offrir les Pays-Bas à Henri III, aux mêmes conditions que celles présentées au duc d'Anjou. Ils demandèrent d'expédier sans délai, dans les provinces insurgées, un chef capable de remplacer le

¹ On lit à ce sujet, dans le compte rendu de la séance des États-généraux du 8 février 1584, le passage suivant : « Brieven van Z. H. uut Château-Thery in date den 20 January 1584, innehoudende dat onze gedeputeerde hem uter maten zeer willecomme zyn geweest; maer dat heure commissie zoo ampel niet en es dat men daeruyt zoude alzuleken vruchte genyeten, als zy wel zoude begeeren. — Es oick gecompareert in de generale vergaderinghe de H. van Prunaux doende een lange remonstrantie hoe noodich dattet es met Z. H. ende die van Vranerijck te contracteren, ende verclarende dat zulcx geschiedende, men behoort eenighe verzeckerheijt te presenteren, gelyck men in diergelijcke zaecken wel behoort te doene, ende hier voormaels wel gebeurt es, dat wij daeromme eenighe presentatie van steden doen, dat Z. H. es perseverende in zyne goede affectie ende greeet heeft 3000 lances ende 2000 ruyters ende ontrent xiiii of xv^m voetvolx, ende diversche andere propoosten. — Waerop es gheresolveert dat hem zal gelieven by geschrifte over te geven zyn vertooch ende meeninge ».

prince d'Orange, récemment assassiné par Balthazar Gérard. De prime abord, cette proposition ne fut pas accueillie. Les délégués obtinrent néanmoins une audience de Catherine de Médicis, qui les reçut d'une manière très convenable, sans leur donner d'autre réponse que celle d'une promesse de l'envoi sur place d'un agent, le seigneur des Pruneaux (p. 274).

Granvelle ne s'inquiétait pas beaucoup de ce résultat. « Les Français, dit-il, ne se prêteront que sur bon gage, et je ne pense pas que lesdits conseillers puissent accomplir ce qu'ils offrent, ni que ces pays se fieront aux Français qu'ils ont toujours tant haï, surtout depuis l'équipée d'Alençon à Anvers. » « Outre ce, la reine d'Angleterre n'aura faute de jalousie en ceci contre les Français, que ne les voudront voir là; laquelle, quand elle vit croître Alençon aux Pays-Bas, commença sous main offices pour le traverser; car son dessein tend à entretenir la discorde pour se maintenir plus que jamais dans ses plaisirs » (p. 274).

Granvelle avait bien deviné. Le seigneur des Pruneaux entretint les États-généraux, pendant la séance du 14 février, des difficultés que le Roi soulevait à propos d'une déclaration de guerre à Philippe II. Il fallait dans ce but donner à Henri III des garanties en lui remettant les villes de Flandre, sauf Gand. Les États pourraient y ajouter encore Bruxelles et Malines. Ce serait le moyen le plus certain pour parvenir à ce but¹.

¹ 14 février 1584. Gecompareert de H. van Pruneaux ende int langhe ghediscoureert hebbende dat den Coninck van Vranckryek sich beswaert vont d'oorloghe tegens de Coninck van Sagnien aen te nemen sonder ghedundeerde versekeringhe dat men daerinne Z. M. soude willen gheven tot versekeringhe alle de steden in Vlaenderen noch zynde onder ons ghebiede, uutgenomen Gent; dat Z. II. hem versekerde dat indien de staten 't selfde effectuerde Z. M. d'oorloghe soude aennemen, ende indyden de staten daer by wilden voegen Brussel (als wesende den stoel van den princen deser landen) ende Mechelen, dat het selfde dese sake te meer soude doen spoedigen ende voorderen. Dat Z. II. te vreden es in 't land te comen met groote macht ende ghewelt ghenoechaem om den vyant te slaen, mits dat hem zal ghefurnieert werden, soo haest hy in 't lant sal wesen, de somme van 100,000 eronen, maer dat het selve alleenlyck by Z. H. ghepresenteert was, verzoekende daeromme dry poincten te weten: in den eersten de afhandelinghe met Z. II.; ten tweeden te presenteren aen de C. M. van Vranckerijck 't gheene de HH. generale staeten goet dochte; ten derden te besorghen de voorse. penninghen van 100,000 croonen.

Roch de Sorbies, seigneur des Pruneaux, que nous avons déjà fait connaître dans notre tome X, reçut de la part du roi de France des instructions reproduites en note dans le présent volume (p. 415).

C'était depuis longtemps l'agent en titre du duc d'Alençon auprès des États-généraux. Constamment il résidait à Delft, où il avait contracté des relations avec de Bloeyere, bourgmestre de Bruxelles, personnage dévoué au prince d'Orange et ennemi déclaré de l'Espagne.

C'était encore des Pruneaux qui communiquait aux États-généraux toutes les promesses du duc d'Alençon de venir à leur secours, en affirmant que son frère était décidé à l'aider dans cette entreprise¹. Dans la séance des États-généraux du 22 mars 1584, et plus tard, il avait certifié, en se fondant sur une lettre de Rebours, que le roi de France avait promis des secours aux États (pp. 504, 505, 516). Enfin, le seigneur de la Chapelle déclara qu'il avait oui, par des gens de la maison du Duc, que la France voudrait bien occuper, pour toute assurance, les villes de Bruges, de l'Écluse et d'Ostende, premier démembrement du pays au profit de l'étranger.

Une des remontrances les plus intéressantes de des Pruneaux est, sans conteste, celle qu'il fit aux États le 29 mars 1584. Après avoir parlé des Grecs, des Athéniens, des Lacédémoniens, des Romains, « plus antiques et plus modernes », il développa, grave et soucieux, toutes les ressources de sa rhétorique pour engager les États à les imiter et à se livrer, bien entendu, à la France (pp. 529 et suiv.).

Le document le plus remarquable qu'il communiqua aux États est celui intitulé : « Articles envoyez au seigneur des Pruneaux pour estre proposez

¹ « Ghelesen Brieven van Z. H. aen Z. E. gescreven den 20 january 1584 uut Chasteau-Thery, inhoudende dat Z. E. goet devoir heeft ghedaen om de saken van dese landen ten besten mogelyck te redresseren, versoeckende dat hy daerinne wille continueren, dat de propositie van de gedeputeerde te rouw es om te impetieren 't ghene by heur van wegghen de generale staten es gheproponceert; dat daeromme Z. E. de sake wille naerder insien. » (Séance du 7 février 1584.)

de la part de Monseigneur (le duc d'Alençon) à Messieurs des États-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas ». Ce factum, daté du 8 avril 1584, fut remis aux États pendant la séance du 21 dudit mois. Il fournit, à propos des vues du duc d'Alençon, en ce qui concerne l'organisation de son gouvernement aux Pays-Bas, les données les plus complètes. C'est incontestablement un des actes les plus intéressants de cette période de lutte et d'incidents peu ou point prévus (p. 546). Dans ses communications suivantes, il affirmait toujours l'intention bien décidée de la part du roi de France d'intervenir dans les affaires des Pays-Bas (pp. 550, 575 et suiv.). Les États de Frise consentirent également à se livrer à la France (p. 685), en dépit des assurances données par Granvelle que les Frisons ne sympathisaient pas avec les Hollandais et avec les Zélandais (p. 178). Sans doute, il y avait certaines antipathies entre ces populations, mais enfin, la haine de la domination espagnole l'emporta. Sur ce point, les différentes provinces du nord des Pays-Bas s'entendirent parfaitement.

Aux articles proposés par des Pruneaux concernant le gouvernement du pays, les États-généraux en opposèrent d'autres, que nous reproduisons à la page 556.

Tous ces pourparlers tombèrent à néant. La mort du duc d'Alençon, l'assassinat du prince d'Orange arrêtaient la France. Farnèse continua paisiblement ses conquêtes : après la chute d'Ypres et de Gand, Vilvorde fut pris ; Ostende, Bruxelles et Anvers, très menacés, étaient sur le point de succomber ; l'abbaye de Grimberghe fut incendiée ; ensuite, il y eut encore entre ladite abbaye et le village de Laeken et non loin de Bruxelles, un combat dont Van Aertssen, pensionnaire de Bruxelles, donne une relation très étendue (p. 715). Ce fait d'armes ne produisit aucun résultat favorable pour la cause des insurgés. Malgré toutes les précautions prises en vue de sauver Bruxelles, cette ville devait tomber.

XVI.

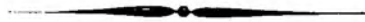
Les relations de l'assassinat du prince d'Orange par Balthazar Gérard, assassinat qui mit les Provinces-Unies dans la position la plus critique, n'offrent dans notre volume aucune particularité inconnue. Ce crime si souvent préparé, prévu et souhaité par Granvelle et Farnèse, fut enfin réalisé le 10 juillet 1584, à la plus grande joie de toute la cour (pp. 58, 64, 65, 80, etc.)¹.

Naturellement, Morillon avait son mot à placer à propos de cet événement : « L'Oranger, dit-il, a été exposé pendant trois jours de suite, assis dans une chaise, et les Hollandais ont fait enchasser son cœur en or comme un reliquaire. C'est ainsi, dit Pamele, que ces bons rebelles sont grands amis de notre Roi, selon que le lui a si longtemps fait accroire Fonck : *quæ sunt ipsa verba Pamelii*. Ils ont fourni la cave de Pamele de toutes sortes de vins et sa cuisine de beaucoup de bonnes provisions et de vivres » (p. 81). Cette petite pointe, lancée à l'adresse de Guillaume de Joigny, seigneur de Pamele, dénote le peu de sympathie qui existait entre ces deux personnages.

La mort du Prince mit fin aux projets de lui donner la souveraineté d'une partie des provinces insurgées, projet auquel il tenait beaucoup et dénoncé à Philippe II par Farnèse, comme nous venons de le voir.

Au moment de son décès, la question de la mise en liberté de son fils Philippe, comte de Buren, détenu en Espagne depuis son enlèvement à l'Université de Louvain par le duc d'Albe, fut de nouveau agitée, comme elle l'avait été lors des premiers attentats dirigés contre le Taciturne (pp. 71, 74). En ce moment, elle ne reçut pas plus de solution que précédemment.

¹ A la page 64, nous avons reproduit en entier la lettre du cardinal de Granvelle à don Juan de Idiaquez, dont une partie a été imprimée dans GACHARD, *Correspondance du Taciturne*, t. VI, p. 198.



CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DE GRANVELLE.

I.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A COSIMO DE MASSI ¹, A TOURNAI.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Madrid, le 30 janvier 1584.

Monsignor Reverendissimo di Tornay mi scrive il favore che nuovamente hà fatto Vostra Signoria à Mons. de la Villanueve ², mio nipote, per mio rispetto. Non m'e cosa nuova di riconoscere la buona volonta ch'a me et alli miei porta Vostra Signoria, di che fo il conto che devo et gline tengo obligo, del quale cavara frutto ogni volta che si porgera occasione in che io possi farli cosa grata et adoperarmi in suo benefitio et servitio, di che può esser certissima et con questa certezza farne la prova per se et per li suoi.

¹ Cosme Massi, secrétaire d'Alexandre Farnèse, prince de Parme. Voyez notre tome IX, page 188.

² Jean de Riffault, baron ou seigneur de Villeneuve, dont il est souvent question dans le volume IX, pages 167, 204, 208, 292.

I.

ANALYSE.

Le Cardinal a appris de l'évêque de Tournai la faveur que Massi avait faite, par égard pour lui, à M. de Villeneuve, son neveu. Il n'en est plus à reconnaître l'intérêt que le secrétaire du prince de Parme porte à sa personne et aux siens. Il sera heureux de trouver l'occasion de pouvoir lui prouver sa gratitude en l'obligeant à son tour, lui ou ses parents.

II.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Madrid, le 20 février 1584.

Illustrissimo et Eccelenti Signor mio afferianatissimo ritornando alli Paesi-Bassi, Luis de Damhoudere ¹, figlio del comis delle finanze Damhoudere, per vivere in essi sotto il buon governo di Vostra Eccelensia, con la lettera che intendo Sua Maestà li hà dato per raccomandare à Vostra Eccelensia la sua promotione et intertenimento, io non posso mancare per la stretta amicitia che haveno col' padre et havendo conosciuto quà la molta virtù et modestia di questo suo figlio, di supplicarla che la vogli vedere volontieri et farli di quelle gratie che può, acciòche la sua promotione sia brevemente et l'intertenimento frà tanto tale che possa vivere con qualche comodità, essendoli occupati tutti li suoi beni, et io spero che servira di

¹ Louis Damhouder, fils de Josse (voyez notre tome IX, page 402), fut chevalier, conseiller au conseil de Flandre, haut forestier des dunes de cette province, mourut célibataire à Gand, le 5 octobre 1615, à l'âge de 66 ans, et fut inhumé à Bruges. (GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, t. 1, p. 65.)

maniera che à Vostra Eccelensia darà ogni contento, et io le riconoscerò molto obligo del favore che sarà servita farli.

II.

ANALYSE.

Le Cardinal appuie la lettre de recommandation du Roi en faveur de Louis de Damhoudere, fils du commis des finances Damhoudere, ami intime de Granvelle. Le jeune homme se rend aux Pays-Bas pour y servir sous les ordres de Son Altesse, et le prélat espère que le Prince s'occupera de lui procurer un emploi convenable. Son protégé en a d'autant plus besoin, qu'il est privé de ses biens.

III.

ALEXANDRE FARNÈSE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Tournai, le 20 février 1584.

Bacio per infinite volte le mani de Vostra Signoria Illustrissima per i molti et particolari favori, che ogni giorno mi va per sua gratia facendo, et per il particolare, che mi ha fatto e fà tuttavia per la restitutione del castello di Piacenza ¹ che per tutta casa mia, e per me, è il maggior negotio che possiamo havere, e quell' che più bramiamo, et desideriamo, onde à

¹ Dans les volumes précédents, il est souvent question de la restitution à la famille Farnèse, du château de Plaisance, restitution qui eut lieu seulement le 16 juillet 1585. Voyez POGGIALI, *Memorie storiche de Piacenza*, t. X, p. 252.

Vostra Signoria Illustrissima tutti noi, et io in particolare mi riconoscono per sempre obbligato, e tenuto a servirla, come è ragione, e mostreranno gli effetti, se l'occasione se mi presenterà, le quali anco mancando anderò cercando. Io, Signor mio, se voglio dire il vero à Vostra Signoria Illustrissima resto afflittissimo di vedere, che hormai sono sei mesi che ricercai à Sua Maestà con tanta instantia, et con tante vive, et efficaci ragioni, et con occasione tanto urgente, che concedessi questo benedetto castello al Duca mio Signore et che non si finisca la Maestà Sua di risolvere, ne di effettuar quel che tanto quistamente tutti noi ragionevolmente dovemo desiderare, et pretendere; et il parermi per quel, che Vostra Signoria Illustrissima si compiace di scrivermi, et di farmi intendere, che la materia è aiutata et ben disposta, et Sua Maestà inclinata, et risoluta di compiacerci, è vederla prolungar senza saper perche causa in me grandissima pena; poiche considero, che il farci questa mercede non è contraria, anzi molto conforme al servizio di Sua Maestà la qual si può assicurare che si come le ho promesso sarà sempre Padrona delle vite, persone, et di quel poco, che havemo, così in un modo, come in un altro; consequentie non ce le sò veredere, essendo tutti gli altri stati consolati, et gratificati, eccetto noi, che al fine siamo, et saremo sempre i più devoti, et obbligati servitori che habbia Sua Maestà senza parlar della persona mia, che si sa essere un pezzo fà sacrificata al suo Real servizio. Si tratta della conservatione delle vite di mio padre, et figlioli, dello stabilimento della casa, degli inconvenienti, che potriano succedere in danno di quello stato, et del proprio servizio di Sua Maestà se mi mancasse il Padre et restasse il figliolo di così tenera età, stando io occupato quà, come sono, della reputation di tutti noi, et mia in particolare, che stimo, e sento più di ogni altra cosa, e tanto, che hormai mi vergogno delli circoli che si tengono nelle più principali città d'Italia, in questo proposito, con tanto aplauso dei nostri emuli et menosprezzo nostro, che pare à punto, che noi soli habbiamo poca ventura con Sua Maestà, che fà anco dubitare al mondo che i miei servitii non vaglino, ne sieno da lei tenuti in nessuna consideratione, et che non ci possi esser quella confidenza, che conveniria, et pur si me deve, se si vuol credere alle opere, et vedo, che si hà, poiche si mi confidano cose maggiori, lassando di farmi questa gratia, tanto dovuta, se questo mi affligge, et preme lo lasso considerare à Vostra Signoria Illustrissima, essendosi inoltre penetrato che Madama el Duca,

miei Signori l'hanno ricercato sempre, et hora più che mai hanno stretto la pratica con tanta ragione; et che n'hanno cosi buona intentione, et come certezza, che si tiene per sicuro, che di hora in hora li deva arrivare, e pur tuttavia si va prolongando, con grandissimo danno nostro, e contento di chi mal ci vuole

Tutto ho rappresentato à Sua Maestà con l'humiltà, et per il termine, che mi è parso migliore, come Vostra Signoria Illustrissima sà, et con tutto ciò non si risolve ad haver pietà di noi altri suoi veri servitori et à farci questa gratia, sapendo con la limpiezza, prontezza, e volontà ch'io m'impiego in suo servitio, et i risichi, che si corrono andando ne passi, che si vanno, et io più, che gli altri, poiche con la mia persona convien superare i mancamenti delle provisioni. Scrivo di nuovo à Sua Maestà et do ordine à Guillamas ¹ che faccia instantia per la total conclusionione di questo negotio et mi raccomando giuntamente alla protessione di Vostra Signoria Illustrissima, supplicandola à tener la mano, che non mi si trattiene la risposta mesi, et settimane, ma mi si mandi subito tale quale ha di bisogno la necessità di casa mia, et io in particolare, per restar consolato, et poter useir in campagna con l'animo riposato et senza altro pensiero, che quel che toccherà al servitio di Sua Maestà, al qual servitio, se ben non son mai per mancare, ne interesse particolare, mi par pure, che io potrò attendere meglio, come io non habbia à pensar più à questo, che sa ben Vostra Signoria Illustrissima con quanto maggior cuore si serve havendo l'animo contento, che altrimenti, et in vero se avanti che esca non ho la satisfaction, che aspetto, resterò affittissimo, toccandomi tanto nell' honore come quello che sò, che tutta Italia stà alla mira, di come io sarò trattato in questo negotio. A Vostra Signoria Illustrissima di nuovo supplico favorirci tutti noi, come confidiamo, e poiche Sua Maestà ha cosi buona et pronta volontà, resta solo che si risolva, et à me giova di credere, e tener per fermo, che questa volta resterò consolato, e tanto maggiormente, essendo la pretention mia cosi giusta, conforme al servitio di Sua Maestà che il favor di Vostra Signoria Illustrissima non mi puol mancare, e con questa ferma speranza, et con non haver io vel spatio di 28 anni dimandato alcuna mercede ne

¹ Francisco Guillamas, secrétaire en langue espagnole d'Alexandre Farnèse à Madrid. Voyez notre tome IX, page 121.

ricevutola, et persuadendomi di haver servito à satisfattione, non potendo far davantaggio, se non continuar in questa medesima forma, ne saprei che altra diligentia mi poter fare ne quando mai lo potessi pretendere, à Vostra Signoria Illustrissima.

III.

R É S U M É .

Le Prince remercie beaucoup le Cardinal des faveurs qu'il lui a faites et lui fait tous les jours, et surtout des services qu'il lui a rendus et lui rend relativement à la restitution du château de Plaisance. Cette restitution est ce qui peut arriver de plus heureux à lui et à sa famille, ce que les Farnèse désirent le plus. Aussi leur reconnaissance est-elle à jamais acquise au prélat. Pour lui, il ne demande qu'une occasion de prouver sa gratitude.

Mais, à dire vrai, il avouera au Cardinal qu'il ne comprend pas pourquoi le Roi n'a pas, depuis six mois, exécuté sa promesse de restituer le château au duc de Parme, Octave Farnèse, son père. N'est-ce pourtant pas là un acte des plus justes, des plus convenables? Les assurances encourageantes de Granvelle, mises en regard des hésitations, des tergiversations du Roi sont faites pour l'étonner autant que pour l'affliger; tous ces ajournements, dont il ne comprend pas la raison, l'inquiètent et l'attristent. Sa Majesté est disposée, décidée à restituer le château de Plaisance à Octave Farnèse, et pourtant cette restitution n'a pas encore été notifiée officiellement au Prince, bien que ce soit là une mesure toute dans l'intérêt du Roi. Par cette faveur ne s'assure-t-il pas, plus que jamais, le dévouement des Farnèse? Et pourquoi ne pas récompenser leurs services, alors qu'on rémunère tous ceux des autres? N'ont-ils pas toujours tout sacrifié à la cause du Souverain, sans parler de lui-même, dont l'abnégation a été complète? Il s'agit ici du repos, de l'existence de son père et de ses enfants, de la conservation de sa maison. Que deviendrait le service du Roi si lui, prince de Parme, venait à perdre son père et si son fils, si jeune encore, restait livré à lui-même? Ne serait-ce pas plus qu'il n'en faudrait pour le décourager? Et cependant il a besoin de tout son courage pour continuer à diriger les affaires politiques et les opérations militaires aux Pays-Bas. Tandis que son service l'occupe et le retient dans les pays de par deçà, son esprit se tourne avec inquiétude vers l'Italie. Plus que personne il est préoccupé et

humilié de cette situation dont ses ennemis se réjouissent, et qui ne ressemble pas mal à une disgrâce pour lui et les siens. Seuls, les Farnèse ne paraissent avoir aucune part aux faveurs du Roi. C'est à faire douter à tout le monde que ses services aient quelque valeur ou que Sa Majesté les prenne en considération. Le Roi ne semble pas avoir en lui la confiance que méritent pourtant ses services. Les actes ne parlent-ils pas pour lui? Si son dévouement n'est pas apprécié, pourquoi alors y avoir fait appel aussi souvent, pourquoi l'avoir chargé de missions aussi importantes? Pourquoi ne pas lui accorder la grâce qu'il sollicite et qui lui est due à tant de titres? Le Cardinal n'aura pas de peine à comprendre combien cette fin de non-recevoir le désole et le démoralise, d'autant plus qu'il sait avec quelle insistance le Duc et la Duchesse de Parme ont toujours sollicité la faveur dont il s'agit; et aujourd'hui, plus que jamais, ils réclament cette récompense de leur attachement et de leur fidélité au Roi. Ils comptent sur l'heureux résultat de leurs justes instances. Leur espoir est même devenu de la certitude. Ils attendent la bonne nouvelle de jour en jour, et néanmoins l'affaire traîne en longueur, au grand préjudice des Farnèse et à l'extrême contentement de ceux qui leur veulent du mal.

Il a représenté tout cela à Sa Majesté très humblement et dans les termes qui lui ont paru le plus convenables, comme le Cardinal le sait. Et, néanmoins, le Roi ne se résout pas à avoir pitié de lui et des siens, ses meilleurs serviteurs pourtant; Sa Majesté ne se décide pas à leur faire cette grâce, tout en n'ignorant point le dévouement, l'activité, le zèle avec lesquels le Prince s'emploie à son service, les dangers qu'il affronte, les risques que sa vie court à tout moment. N'est-il pas même obligé de payer de sa personne pour suppléer à l'insuffisance des ressources mises à sa disposition? Il écrit de nouveau à son secrétaire Guillamas pour qu'il presse la conclusion de cette affaire, et par la même occasion il se recommande à la protection de Son Éminence. Il la supplie de faire en sorte que la réponse du Roi ne se fasse pas attendre des mois et des semaines, mais qu'elle s'expédie immédiatement, comme les intérêts de la maison Farnèse le réclament, et comme son propre état d'esprit le demande. Il importe qu'il ait tous ses apaisements, à la veille d'entrer en campagne, afin qu'il puisse faire son service en toute liberté d'esprit et sans se préoccuper d'autre chose que des affaires et des intérêts du Roi. Certes il a toujours rempli et remplira toujours consciencieusement son service et rien ne l'en pourra distraire, ni incident d'aucune sorte, ni même aucun intérêt particulier. Il n'en est pas moins vrai qu'il pourrait encore mieux le remplir s'il n'avait plus à se préoccuper d'autre chose, et surtout d'une chose qui lui tient tant à cœur. On fait bien mieux son service lorsqu'on a l'âme contente. Et, en vérité, si avant de se mettre en campagne il n'a pas obtenu la satisfaction qu'il attend, il restera affligé et préoccupé de son honneur engagé dans cette affaire, pendant que toute l'Italie a les yeux fixés sur lui pour voir comment on agira à son égard. Encore

une fois, il supplie Son Éminence de lui accorder, à lui et aux siens, l'appui qu'ils attendent de sa bienveillance. Puisque Sa Majesté est si bien disposée à leur égard, il ne lui reste plus qu'à mettre à exécution ses bonnes intentions. Quant à lui, il se plaît à croire et à se persuader que cette fois il obtiendra satisfaction, d'autant plus que sa prétention est aussi juste. Et elle est tellement conforme aux intérêts du Roi, que Son Éminence ne pourra manquer de la soutenir. Avec ce ferme espoir et la conviction de n'avoir, depuis 28 ans, demandé ni obtenu aucune récompense, certain de s'être toujours acquitté de son devoir, ne se croyant pas obligé à autre chose que de continuer à suivre la même ligne de conduite, il baise respectueusement les mains à Son Illustrissime Seigneur et prie Dieu de lui accorder de longs et heureux jours.

 IV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXIII, fol. 222 et 223.)

Madrid, le 26 février 1584.

Madame, J'ay receu maintenant la lettre de Vostre Altèze du xxvii de janvier, avec le dupplicat de celle du xxiiii à laquelle j'ay jà respondu et veu par la dernière, l'advertissement qu'il a pleu à Vostredicte Altèze me donner, de son arrivée à l'Aquila, avec si grand contentement sien est délivrée de la goutte, que à Orton ¹ luy avoit travaillé la main. Je loue Dieu de si bonnes nouvelles, luy suppliant que je les puisse tousiours avoir lettres de Vostredicte Altèze, à laquelle je remercye bien humblement et très affectueusement le contantement qu'elle me tesmoigne avoir receu de la nouvelle de ma coalescence, me tesmoignant en ce plus d'affection que avec nul service je luy pourrois mériter, mais si bien ma volonté qu'est et sera tousiours austant prompte pour luy rendre humble service que d'aultre qui que ce soit, recongnissant le devoir de l'obligation que je y ay, duquel je procureray de m'acquitter avec l'aide de Dieu, comme je doibz en toutes

¹ Ortona, en Italie.

occasions envers elle, et toute la maison. Je diray encoires le mesme que par mes précédentes (et ce à mon très grand regret), que la honte que j'ay de non veoir encoires accomplly ce que tant justement luy est dehu, et à Mons^r le Prince, et encoires à Mons^r le Duc, est cause que je ne luy puis encoires escrire sans honte, voiant que je ne puis encoires aultre que de la repaistre d'espoir pour tarder tant l'effect. Vray est que je continueray de l'assheurer que si Sa Majesté ne nous trompe (et je crois que non), je vois tous les signes que je sçauroie désirer pour penser que sa volonté soit d'y satisfaire; mais ceste dilation de l'exécution me tormente et ne sçay à quoy l'imputer sinon à son naturel et nourriture de pardeçà, que tant abhorrit les résolutions et conclusions, combien qu'il devrait jà avoir apprins, par tant de dommages, combien les dilations luy coustent et les dommages inévitable qu'en ont receu ses affaires. Or il n'y a aultre remède que d'actendre avec bon espoir ceste résolution que je tiens pour certain ne pourra pas beaucoup tarder, sur les instances si vives et si continuelles que l'on luy en faict, estant sur ce point combattu de tant de coustelz; et ne m'apperçois jusques à oyres de personne que nous face office contraire; qu'est ce que me conforme tant plus l'espoir, et ce que je vois qu'il ne veult prester l'aureille à nul de tant de gens que y prétendent, quoy que celluy qu'a charge du chasteau presse pour en estre deschargé à cause de son indisposition et de sa femme¹.

Le président Richardot s'embarca à Barcelone le 26 du mois passé, en une tartane françoise. Je ne luy eusse osé conseiller d'adventurer son passage en ung vaisseau si dangereux; mais le zeele ardent qu'il a de satisfaire à son debvoir la pousse à ce; et puisque nous n'en entendons en si longtems nulle mauvaise nouvelle, nous espérons qu'il sera passé outre. Sa Majesté luy a donné lieu au conseil d'estat², avec pension de mil florins et mil escuz d'ajuda de costa pour son voyage, et vad, à la reste, bien dépesché quant aux affaires dont il avoit charge; ayant Sa Majesté donné assignation audict Seigneur prince pour 300^m escuz et cent cinquante mil pour chacun mois, que doibvent commencer dois le premier de janvier

¹ Cette restitution ne fut effectuée que le 16 juillet de l'année suivante. Voyez plus haut, page 5.

² Jean Grusset, dit Richardot, nommé conseiller d'État par lettres patentes du 26 février 1585, puis chef et président dudit conseil le 15 mai 1597, mourut à Arras le 5 septembre 1609.

passé, et si à davantaige faict accepter aucunes parties que ledict Seigneur Prince a prins de marchans pour les faire rendre icy. Le milion que se debvoit envoyer à Milan, est parti de Sivile pour l'encheminer vers ledict Milan; mais il faudra du temps devant qu'il arrive, oultre celluy que l'on a perdu sans propos pour le faire monnoyer en réaulx de huyt en Siville, au lieu que plus commodément et plus tost il se pouvoit envoyer en planches. Mais ceulx qu'ont les offices de la monnoie audit Siville ont eu ceulx de la Hazienda favorables pour leur faire ce prouffit. au dommage et intérestz de Sa Majesté, et faict perdre plus d'ung mois de temps qu'est le pis : mais enfin il vault mieulx tard que plus tard. Oultre ce l'on cherche partiz nouveaulx pour plus grande provision. L'on envoie aussi aucuns Espagnolz audict Seigneur Prince, qui sont jà en Italie, y adioustant aucuns chevaux legiers et Italiens pour remédier à ce que le nombre des Espagnolz est petit, pour avoir esté repulsez du vent aucunes navieres que portoient partie de ceulx que debvoient faire ce voiage que suyvront après; oultre ce que l'on envoie plus grand nombre pour remplir les tercios de Milan, Naples et Sicile, que s'il sera besoing se pourront après envoyer aux Pays d'Embas pour renforcer ledict Seigneur Prince. Et dict Sa Majesté qu'elle est résolue d'entendre fort à certes aux provisions desdictz Pays d'Embas, considérant combien cela luy emporte, et s'arme par mer, tant par l'Océan qu'en la Méditerranée, pour s'aider de tout, oyres que en ce et en sa réformation des galères que enfin elle a résolu donner par *assiento*, pour son plus grand service, l'on a besogné avec plus de longueur que je n'eusse volu; et si dois lors que je le proposa estans à Naples, il se fut faict, elle eust espargné jusques à maintenant plus d'ung milion, et si eust receu plus de service de son armée de mer. Le Prince Doria est encoires icy sollicitant, bien résolu de servir avec sa nouvelle charge avantageusement; aussy y est le marquis de Sainte-Croix, qui oultre l'honneur que le roy luy a faict de le déclarer grand et faict couvrir, prétend aussi à aultres mercèdes utiles. Il n'y a nul changement quant à l'impératrix, qu'est aux mesmes termes que cy devant j'ay escript à Vostre Altèze; mais je ne pense pas qu'elle preigne l'habit du Descalças, quoy que l'on en ayt voulu dire. Bien y est Madame Marguerite ¹, l'infante sa fille,

¹ Cette princesse, alors âgée de 47 ans, continua de se livrer à la vie religieuse jusqu'à sa mort, arrivée en 1655.

que par le changement est tombée en quelques indispositions, ausquelles l'on a remédié, par luy eslargir la règle trop estroicte pour sa complexion, qu'est débile pour comporter si grande rigueur.

Aux affaires de Portugal, je n'y vois rien de mieulx. Mons^r l'Archiduc Cardinal ¹ y est encoires peu content, à ce que j'entendz, et à mon advis n'a cause de l'estre, selon que l'on le li eut bridé, tirans les Portugalois, que sont icy du conseil, tout à eulx, que n'est pas pour l'auctoriser, comme il conviendroît; et y sont la justice, la police et l'Hazienda aux mesmes mauvais termes et désordre que j'ay cy-devant escript.

Encoires n'est venu le courrier de l'Empereur pour respondre sur le mariage, dont je ne sçay que dire. L'on parle fort de l'allée de Sa Majesté à Monçon, ayant séjourné icy Sadiete Majesté plus longuement à ce coup qu'elle n'a faict en vingt ans; mais je ne vois encoires nul jour certain prins pour partir pour le dict voyage, n'y résolutions aux mariages de mes Dames les Infantes. Bien puis-je assheurer à Vostre dicte Altèze que Sa Majesté se porte astant bien de santé que l'on l'aye veu en plusieurs années; le mesme dis-je quant à Monseigr nostre Prince, l'impératrix, et mes dictes Dames les Infantes.

Je ne diray aultre chose des affaires des Pays d'Embas et de Cologne, sinon que, grâces à Dieu, tout y vad encoires assez bien, puisque par lettres dudict Seigneur Prince elle en sera advertie, ny luy diray aussi les nouvelles de Levant qu'elle aura de Venise plus fresches, que grâces à Dieu sont aussi fort bonnes, s'y trouvant le Turc et ses visiers biens empeschez. En France il y couve quelque chose, dont toutesfois l'on ne peult encoires faire certain jugement. La Royne mère du Roy de France avoit mis en avant, à couleur de mettre en plus de confidence ces princes, que l'on fit le mariage du duc d'Alançon avec Madame l'Infante, avec les Pays d'Embas, parlant de soy-mesme, sans sçavoir la volonté dudict d'Alançon, et maintenant cessant ceste pratique tant impertinente, parceque l'on leur laisse Cambray pour accorder avec ledict d'Alançon, demandans que l'on leur donne encoires le Quesnoy et aultres places pour leur commodité, bravans toujours et continuans leurs pratiques du dict d'Alançon avec les rebelles; mais j'espère que Dieu les fera devans longtems chanter d'aultre sorte.

¹ L'archiduc cardinal Albert d'Autriche.

La Royne d'Angleterre a commandé à don Bernardino de Mendoza sortir de son royaume, soubz couleur faulse touteffois, qu'il mena pratiques au préjudice de son estat et contre sa personne; en ce elle luy a fait grand plaisir. Car il y a plus de deux ans qu'il a sollicité continuellement d'en sortir, pour le peu de respect que l'on luy tenoit et mauvais traitement que l'on luy faisoit, et principalement pour ses indispositions et mesmes qu'il y perdoit la veue ¹. Elle ha icy envoyé ung Robert Hauwart ² de sa part, que arriva devant hier icy. L'on entendra ce qu'il voudra dire; et si je suis creu, il n'aura pas si facilement audience de Sa Majesté : car, à mon advis, l'on luy debvroit rendre le change, et non se laisser vaincre de son importunité et pertinence.

Les affaires du comte de Mansfeld et du comte de Barlaimont et du président de Luxembourg ³ sont entre les mains du prévost Foncq, pour selon l'acquit de sa charge, en faire rapport à Sa Majesté avec laquelle il prend seul résolution, ny y puis-je faire aultre chose que d'y donner mon advis; car je n'entreviens, n'y prétends entrevenir en la résolution des dictz consultes, pour non estre chose de ma charge et pourtant n'en puis donner Vostre dicte Altéze plus particulier compte, laquelle je m'asseur se contentera de moy, faisant ce que je puis et je doibz.

J'ay bien, par ung billet mien, adverty Sa Majesté de la prétention du comte de Mansfeld de marier son second filz ⁴ avec la fille du comte de Culembourg; mais il retient le billet sans y respondre; que me fait penser qu'il ne le gouste, estans le dict de Culembourg si obstiné hérétique.

¹ Par suite de la conspiration de Philippe II et des Ligueurs contre Élisabeth, celle-ci surveillait attentivement Bernardino de Mendoza, ambassadeur d'Espagne en Angleterre, et linit par lui donner l'ordre de quitter le pays. En partant, il déclara aux ministres de la reine que si elle n'avait pas été satisfaite de lui en qualité de ministre de la paix, il tâcherait qu'elle le fût comme ministre de la guerre. (DE CROZE, *Les Guises, les Valois et Philippe II*, t. I, p. 270. — TEULET, *Relations politiques*, t. III, p. 265.)

² Robert Hauwart est inconnu. Les auteurs tels que HUME, tome XI, page 229; FROUDE, tome XI, page 626, et TEULET, tome V, pages 465 à 468, rapportent qu'Élisabeth envoya en Espagne William Wade, que le roi refusa de recevoir.

³ Pierre Vander Aa, docteur ès droits, président du conseil de Luxembourg, nommé à ces fonctions le 22 juin 1574.

⁴ Philippe-Octavien, qui fut tué en 1594, dans un combat, en Gueldre.

V.

ALEXANDRE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

—
Tournai, le 22 mars 1584.

Sento sin' all' anima haver da esser importuno à Sua Maestà et molesto à Vostra Signoria Illustrissima, ma poiche la mia poca sorte m'obbliga à farlo, non potendo ottener cosa, così giusta, et ragionevole al mio parere, come è la mia pretentione, son constretto supplicar à Vostra Signoria Illustrissima ad havermi per iscusato, et à non voler mancarmi del suo solito favore, se pur le parerà di conoscere, e toccar con mano che i mei servitii lo possino meritare, come io mi persuado, i quali, se bene havevo presuposto non metterli in consideratione, pretendendo pur dalla grandezza, et liberalità di Sua Maestà esser gratificato et consolato della mia richiesta, veggio andar le cose tanto à lungo, che non sò, che credere, ne che pensarmi, se non, ò, che io non sia grato à Sua Maestà, ò, che i miei servitii non sieno conosciuti, poiche io solo son quello, che mi vedo primo dello mercede della Maestà Sua, e con poca apparentia di haverle à ricevere, poiche questa lunghezza di tempo, non sò à che attribuirlo, se non a che si cerchi occasione di non farlo con tanto detrimento del honor mio, et della casa, et con manifesto pericolo della vita di miei Padre et figlioli, che lasso considerare à Vostra Signoria Illustrissima come io mi ritrovo, et quel che sento più di ogni oltra cosa, è, che in conscientia mia son tanto satisfatto d'haver servito con tanta fede, limpiezza, et diligentia, che non mi posso persuadere, che le passioni degli emuli, ò di quelli che mal mi vogliono debbino ò possino haver tanto forza di vietarmela. Vostra Signoria Illustrissima sà, et è forza, ch'io glielo dica, come io restai, doppo la morte del Signor Don Giovanni che sia in Gloria in bugia, con tanto pericolo, e mal recapito de gente di dinari, et di ogni sorte di assistentia, et era in tanto estremo lo stato delle cose, che à una voce tutti tenevono il tutto per perso, havendo li rebelli non solo forze grandissime molto vicine

à noi, et comodità di farci morire di fame, et tagliarci i soccorsi, se havessero fatto passar la Mosa una parte delle lor gente, come potevano, ma anco il Duca d'Alansone con 10 o 12 mila fanti, et 2,000 cavalli in Enao, facendo per quella parte il peggio, che poteva, et oltre à questo i Francesi pivaccano (pivanano) in Borgogna et Luxemburg dove havenono anco preso un' poco di piede. Io non solo conoscendo lo stato delle cose, non refutai obbedire, et servire à Sua Maestà, come molti volevano, et mi consigliavano con ragioni efficaci, ma mi dimenticai de miei proprii particolari con presuposto di non attendere ad altro, che à servir la bene, et fedelmente sino alla morte, et cosi con l'aiuto di Dio sono andato continuando, et succedendo per sua misericordia le cose meglio di quel che'l tempo minacciana, doppo la resolution presa, che li Spagnuoli et la gente di guerra strangiera, eccettuata quella poca cavalleria, haveva da uscir di questi paesi, parendomi esser cosi servitio di Sua Maestà la supplicai mi facesse gratia della licentia, et di permettermi, che potessi andar à baciarle i piedi, et le mani, non fù servito permettermelo, anzi di nuono mi comandò, ch'io venissi à servirla in queste provincie riconciliate mettendomi in man loro sino che spirasse il termine delli 6 mesi, stando le cose per ancora tanto alterate, et dubbie, che non curoi di metter la vite mia, et l'honore, à manifesto risico di perderlo, non essendo mancato dalla volontà d'alcuno il metterlo in effetto, come è chiaro et noto à tutto 'l mondo, ma anco altri particolari più d'una volta hanno procurato levarmi la vita sol per esser buono, et fedel creato di Sua Maestà et non per altro. Di nuovo per suo ordine et constretto da suoi comandamenti, quando pensai poter uscir da questi paesi et haver ricorso a suoi piedi, mici fermai, dove sono occorsi tanti, et si nuovi et pericolosi accidente di perdersi ogni cosa, et io con esse che saria lungo à raccontarlo, mà si bene differente da gli altri miei antecessori, privo di consiglio, di gente di confidenza, di dinari che li avanzana à loro, et pieno di nemici in casa et fuora, mettendo il petto per bessaglio à tutti i pericoli, le cose sono andate riducendosi di mano in mano vel termine che si vede, che, è, bonissimo, e tale, che volendo Sua Maestà esserne patrone, al giuditio universale, non che al mio, che è debolissimo, potrà, essendo al presente, quel che per il passato era impossibile apparente di riuscire, non dubito punto, che se fussero in persona d'altri questi servitii, che quelli havessi saputo meglio colorire et vender cari, che

saria molto più commendato, che io, et haveria anco ottenuto maggior pre-
tentione, che le mie, mà sono assai più contento d'essermi spogliato d'ogni
sorte d'interesse, et d'ambittione, attendendo solo all' effetto et al servitio di
Sua Maestà, sperando che dovessi esser parte, perche la Maestà Sua senza
richiederglielo io, dovessi dar segno al mondo della sattisfattion che tiene
di me, et de mei servitii. Ecco, Signor mio, che Vostra Signoria Illustrissima
vede lo stato in cho io mi ritrovo. et non so se per anni sia per vedermi
consolato, quando anco fusse sicuro degli accidenti, che la guerra, il tempo
possono portare, poiche se il ferro non finisce il male spedisce le persone,
supplico Vostra Signoria Illustrissima voler haver compassione di me, et in
mio nome far con Sua Maestà quei nuovi, vivi et caldi offitii che in lei con-
fido, accioche io esca di questo travaglio, et quanto prima sia consolato con
quella liberalità che io devo sperar da un tanto Principe, et servitii di tanti
anni et tali possono meritare, non pretendendo cosa che non sia dovuto anni
sono, et che io ragionevolmente non havessi potuto ricevere senza ricer-
carla, mà solo col ben servire che ho fatto, perche io prometto à Vostra
Signoria Illustrissima che mi nò già disingannando talmente del mondo,
che all' ultimo il meglio per la salute del anima, et del corpo sarà servire à
Dio, il qual credo che in questo particolare anco mi castiga per la troppa
confidenza, et fede, che ho hauta nella Maestà Sua e poiche mi deve conoscere
così poco atto, et meritevole di servirlo, et di receive mercede, non havendo
da desistere da questo mio presuposto debito sino alla morte, servirlo
almeno con il pregar Dio, per la sua prosperità, et grandezza de suoi pos-
teri, et io attendere alla salute dell' anima mia. Vostra Signoria Illustrissima
non si maravigli, se la passione mi fa parlar troppo liberamente, perche i
miei fedeli servitii melo permettono, et la giusta. et tanto devuta preten-
sione, mi fanno star sentitissimo di non poter ottenerla dal patrone, et che
in Italia non si tratti d'altro, con tanto poco honore, et reputattion mia,
che non potria esser da vantaggio. Per l'altra mia vedrà Vostra Signoria
Illustrissima qualche passa, et accorre di negotii, in questa m'occorse solo
ringratiarla affettuosissimamente de le gratie, et favori, ch'ella mi fa, como
à pieno men' ha ragguaghato et assicurato il Presidente Richardot, se ben
è, stato superfluo, essendone io senz' altro più che sicuro; tuttavia m'è
stato di sommo contento intenderlo, et assicuro Vostra Signoria Illustris-
sima che m'è dovuto questo favore per l'osservantia, che porto alla persona

et cose sue, et quando non possa sattisfar con gli effetti, come devo, et son per far sempre, la buona volontà non mancorà mai, supplico Vostra Signoria Illustrissima à comandarmi, et provar da vero la mia intentione, che son sicuro resterà servita di me, et io riceverò da lei singularissima gratia, et favore.

V.

RÉSUMÉ.

Le prince de Parme s'excuse d'importuner peut-être, sans le savoir, sa Majesté et le cardinal, mais il espère que le prélat ne lui retirera pas son appui auprès du Roi, pour obtenir la restitution du château de Plaisance à son père, le duc de Parme. A cet effet, il compte moins sur ses services, quels qu'ils puissent être, que sur la générosité et la munificence royale. Seulement il ne sait à quoi s'en tenir sur cette restitution qu'on lui fait toujours espérer et qui est sans cesse ajournée. Ne serait-il pas sympathique au monarque, ou ses services ne seraient-ils pas connus du Souverain? Le fait est qu'il se voit oublié dans le partage des faveurs royales et, à ce qui lui semble, il n'est pas près d'en obtenir sa part. Pourquoi mettre tout ce temps à le contenter, sinon parce qu'on n'a pas envie de le faire, au risque de compromettre son honneur, celui de sa maison et même la vie de son père et de ses enfants? Le Cardinal comprendra quels peuvent être les sentiments du Prince en ce moment. Il a la conscience d'avoir servi la cause du Roi avec une ardeur, un dévouement, une sincérité incontestables, et il se refuse à croire que les calomnies de ses ennemis puissent prévaloir contre des services aussi dévoués et aussi sincères. Le Cardinal sait quelle fut sa situation après la mort du prince don Juan d'Autriche. Il s'est trouvé dans le plus grand danger, sans troupes, sans argent, sans secours. Aux yeux de tous la cause royale était perdue. D'abord les rebelles le pressaient avec des forces supérieures, et rien ne leur était plus facile que de l'affamer, de lui couper les vivres et toutes communications. Ils n'avaient pour cela qu'à faire passer la Meuse à une partie de leur armée; ce qui était en leur pouvoir. Ensuite le duc d'Alençon, avec dix à douze mille fantassins et deux mille cavaliers, ravageait le Hainaut. Enfin, les Français avaient commencé à envahir la Bourgogne et le Luxembourg. Tout en connaissant cette situation, le Prince n'a pas refusé d'obéir aux ordres du Roi, malgré les conseils contraires qu'il recevait de toutes parts. Il a

sacrifié ses intérêts particuliers à ceux de son Souverain; il a fait à son Roi le sacrifice de sa vie. Dieu a voulu que les affaires prissent une bonne tournure, meilleure qu'on ne pouvait l'espérer de la situation critique créée par le départ des troupes espagnoles et étrangères, à l'exception de quelque cavalerie. Le Prince a demandé alors son rappel, qui lui paraissait servir la cause même du Roi, mais Sa Majesté n'a pas voulu le lui accorder. Le Roi a désiré qu'il conservât le gouvernement jusqu'à l'expiration du terme de six mois convenu avec les provinces réconciliées. Le Prince a obéi au risque d'exposer de nouveau sa vie sur les champs de bataille et aux coups des assassins. Lorsque, pour la seconde fois, il comptait obtenir son congé, le Roi a insisté pour qu'il continuât à le servir aux Pays-Bas. Le Prince s'est de nouveau exécuté avec le même désintéressement et le même dévouement. Il a de nouveau exposé sa vie à tous les risques des combats et engagé sa réputation dans toutes les vicissitudes de la guerre. Il a été le point de mire de tous les complots dirigés contre le plus dévoué des serviteurs de Sa Majesté. Enfin, il a amené, Dieu aidant, les affaires à un tel point que le Roi peut aujourd'hui compter sur un succès qu'il ne lui était pas permis d'espérer jusqu'ici. Si d'autres avaient rendu de tels services, ils les auraient fait valoir et en auraient tiré profit. Mais lui n'a eu en vue que l'intérêt du Roi, et au Roi seul il appartenait, à ses yeux, de reconnaître publiquement ces services. Quant au Cardinal, il peut comprendre la situation du Prince, qui ne sait même pas si l'avenir lui en réserve une meilleure. En attendant, il est toujours exposé à tous les accidents de la guerre, et, si le fer ennemi l'épargne sur les champs de bataille, il doit encore compter avec le poignard des assassins. Il supplie donc le prélat d'avoir pitié de lui et de faire en son nom, auprès du Roi, les nouvelles et vives instances qu'il attend de lui pour mettre fin à son angoisse et obtenir toute satisfaction. N'a-t-il pas le droit d'y compter de la part d'un aussi grand Prince que le Roi d'Espagne et après de tels services rendus pendant tant d'années? Il ne demande rien qui ne lui soit dû depuis longtemps et qu'il n'aurait pu obtenir sans même avoir eu besoin de le demander. Cette faveur tant souhaitée, il n'a jamais voulu la tenir que de ses bons services. En attendant, il est tellement désillusionné et dégoûté du monde qu'il serait tenté de préférer, pour le salut de son âme et de son corps, une existence toute vouée au service de Dieu. Et ce Dieu ne serait-il pas jaloux et ne se vengerait-il pas en ce moment de son excès d'attachement et de dévouement au Roi? Que le Cardinal pardonne ces divagations à un esprit énervé et enfiévré, et que ses longs et loyaux services lui fassent pardonner ses plaintes passionnées. Il est exaspéré parce qu'il ne peut obtenir justice de son maître et qu'on ne parle que de cela en Italie. Et ce qu'on dit n'est guère à son honneur ni en faveur de sa réputation.

Pour ne pas fatiguer Son Éminence, il ne lui en dira pas davantage. Dans une autre lettre il l'informe de ce qui se passe aux Pays-Bas. Dans celle-ci, il se borne à remercier Son Illustrissime Seigneurie de tout ce qu'Elle a fait et fait pour lui, comme le lui a

appris et assuré le président Richardot. Il est vrai qu'on n'avait pas besoin de lui apprendre la sympathie bien connue du Cardinal pour lui et les siens. Il n'en a pas été moins charmé d'en recevoir la confirmation. Et cette sympathie, il se l'explique par le dévouement qu'il a toujours montré au Cardinal et dont il ne demande qu'à lui donner de nouvelles preuves.

 VI.

ALEXANDRE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Tournai, le 14 avril 1584.

Vostra Signoria Illustrissima vederà più particolarmente per l'altra mia quanto occorre per di qua. Con questa li farò sapere, come li deputati di Gant, Bruges, et del Franco¹ sono arrivati in questo punto per trattare, et seli stringerà i panni adosso perche in nessuna maniera conviene tirar à lungo questa negotiatione, et se vorranno dir davvero, et haveranno voglia di concludere, presto saremo d'accordo, et se non, assai meglio sarà chiarirsene, et non stare in questa perplessità, che evidentemente si tocca con mano che Oranges non desidereria se non la generalità, come lo procura con tutte le inventioni e arte diaboliche sue, perche le conditions in tal caso sariano tanto atroci, inique, et indegne, che non solo se ne potria trattare, mà meno ascoltarli; et la generalità in un caso solo giudico conveniria, che saria se i popoli conoscendo la tirannia sua sollevatisi lo ammazzassero ò lo dessero nelle mani di Sua Maestà et cosi unitamente volessero poi attenderci; le particolari son quelle che convengono e à che si deve attendere, come io procuro fare con ogni industria, et diligentia. Di quel che succederà di queste negotiatione Vostra Signoria Illustrissima ne sarà avisata di mano

¹ Les documents concernant la réconciliation du prince de Chimay, de la ville et du Franc de Bruges du 2 mars au 12 juin 1584, sont publiés dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. IV, pp. 526 et suiv.

in mano. Ben l'assicuro che se le provisioni si lunghe, tardi, et deboli, non ci facessero in questo particolare la guerra, si potria tener quasi per fermo, che non solo si concluderia assai bene, et presto, con queste due gràndi, et belle ville, mà anco si potria sperar da vantaggio, però non ostante questi mancamenti non lasserò di fare ogni debita diligentia per cavarne quel frutto, che si potrà; gran punto è che i popoli comincino a gustar della pace, et che habbino conosciuto la clementia et gratia di Sua Maestà. Vostra Signoria Illustrissima intenderà per l'altra mia l'acquisto della villa d'Ipre ¹, et vedrà anco li capitoli i quali sono assai honorevoli, et se bene molti hariano voluto, ch'io havessi fatto morire li burgesi, et capi di soldati, che sono restati a discretione, non m'è parso di farlo, per le cose che si tengono al presente fra mano, et anco per il disgusto che haveria potuto dare à queste negotiations, havendo conosciuto per esperientia, che la clementia, è, l'unico remedio con questi, et che li gastigi passati gli anno incrudeliti, et essasperati di maniera, che conviene al presente assicurarli, et andarli acquistando poco à poco, et l'errore è stato tanto generale, e tanti ne sono colpiti che Vostra Signoria Illustrissima può molto considerare che saria impossibile castigarli. Questo sol motto hò voluto dirli, perchè sappia le cause che mi movono à proceder cosi, che è quello che più m'ha giovato, come anco l'osservarli puntualmente la parola et quel che gli ho promesso. Vostra Signoria Illustrissima vedrà ancora il buon successo della gente di Sua Maestà che assiste alla causa del elettor di Colonia et certo, che Don Giov. Manriques ² sè portato molto bene, et è ragione che Sua Maestà li faccia la mercede che meritano quelli che ben operano.

Torno di nuovo à molestare Sua Maestà della gratia da me tante volte supplicatale, e cosi torno anco à far il medesimo con Vostra Signoria Illustrissima accioche voglia intercedere per me, per questa tanto desiderata et giusta mia pretensione, perche prometto à Vostra Signoria Illustrissima da cavalliero et da homo d'honore, che mi trovo quasi in una estrema dispe-

¹ Le traité de réconciliation d'Ypres du 7 avril 1584 et la capitulation accordée par le prince à la garnison de cette ville le même jour, sont publiés dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. XIII, pp. 80 et 82.

² Juan Manrique ou Manriquez, le commandant d'un régiment d'infanterie allemande pendant la guerre de Cologne et aux Pays-Bas, souvent cité dans notre tome X, et dans le *Nunciaturberichte*, p. 571. Voyez aussi *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 455, et STRADA, tome II, page 286.

ratione di non veder resolutione ne casi miei, ne so, strologando, pensando, et chimerizzando, immaginarmi, perche causa si lassi di rispondermi, et di chiarirmi; ben sò, che ne per servitii, ne per affettione, ne per volontà demeriterò mai di ricever questa et maggiore mercede, che altro trionfo ne corona posso lassare per heredità in casa mia di che io più mi glorii et pretii che del honor, della limpiezza et fede con che hò servito à Sua Maestà. che non è poco acquisto per me. Jo ho anteposto et anteporrò sempre à ogni interesse di casa mia il servitio di Sua Maestà, mà vedendo che in tanti anni la mia modestia non m'ha approfittato niente, mi par di non poter mancare à casa mia, ne à me stesso, e per tanto se Sua Maestà ha accetto i miei servitii, et conosce, che io sia buono à poterlo servire qui attorno, ò, dove comanderà, come ho destinato di far sempre, è in man sua, gratificandomi della pregata pretensione; altrimenti prometto à Vostra Signoria Illustrissima che come le ho accennato, mi ritirerò in parte donde non mi diano alcuna molestia le cose di questo mondo, credendo, che Dio lo permetta per più salute del anima mia, poiche nessun' homo del mondo ha hauto maggiore fede, ne maggiore certezza di ricever dalla mano di Sua Maestà maggiore gratia et mercede di quello che ho fatto io. Son sicuro che Vostra Signoria Illustrissima haverà compassione di me et con la sua solita prudentia considererà che à tutti i miei parerà, che o per demerito o per mancamento mio, vada in perditione la casa, et appresso al mondo non lassero desserne interessato grandemente nella reputatione; prego di nuovo Vostra Signoria Illustrissima à far che io ne cavi resolutione buona et fruttuosa, et che sia una volta chiaro di quel che ha da essere de casi miei, perche non habbi da star più con questa ansietà; et ancor che l'obbligo mia sia in quel colmo che può essere, se obbligar mi può davantaggio sarà per ricever da Vostra Signoria Illustrissima questo segnalato favore.

VI.

TRADUCTION.

—

Votre Illustrissime Seigneurie verra plus particulièrement par mon autre lettre ce qui se passe par ici. Par celle-ci je Lui ferai savoir que les députés de Gand, de Bruges et du Franc viennent d'arriver pour traiter. On les talonnera, car il ne convient d'aucune façon de tirer cette négociation en longueur. S'ils veulent dire la vérité et sont décidés à conclure, nous serons vite d'accord. Sinon, il vaut bien mieux savoir à quoi s'en tenir, au lieu de rester dans cette perplexité. Il est de toute évidence qu'Orange ne désire qu'un arrangement général, comme il tâche de l'obtenir par tous ses subterfuges et artifices diaboliques. Les conditions (de paix) en pareil cas seraient si dures, iniques et indignes, que non seulement on ne pourrait pas les discuter, mais même les écouter. Une paix générale, je ne la trouverais convenable que dans un seul cas : ce serait que les populations, connaissant sa tyrannie et après s'être soulevés, le massacraient ou le livraient entre les mains de Sa Majesté, et voulussent alors par la même occasion s'entendre avec nous. Traiter en particulier, voilà ce qu'il faut et à quoi nous devons tendre, comme je m'efforce de le faire avec toute habileté et en toute diligence. Votre Illustrissime seigneurie sera avisée directement du résultat de ces négociations. Je Lui assure bien que si les provisions (d'argent) ne mettaient pas un temps aussi long à nous parvenir, n'étaient pas autant en retard ni aussi faibles dans les circonstances présentes, la guerre, on pourrait presque en être convaincu, non seulement se terminerait très bien et promptement avec ces deux grandes et belles villes, mais encore on pourrait espérer davantage. Enfin, malgré ce manque (d'argent), je ne laisserai pas de faire toute la diligence nécessaire pour tirer tout le parti possible des opérations militaires. Le grand point c'est que les populations commencent à goûter de la paix et aient connu la clémence et la faveur de Sa Majesté. Votre Illustrissime Seigneurie apprendra par mon autre lettre l'acquisition de la ville d'Ypres et verra aussi les articles (de la capitulation), qui sont très honorables. Bien que beaucoup auraient voulu que j'eusse fait mettre à mort les bourgeois et les chefs militaires qui s'étaient rendus à discrétion, je n'ai pas cru devoir le faire à cause des affaires que j'ai aujourd'hui en mains et aussi du discrédit qui aurait pu en résulter pour les présentes négociations. Car je sais par expérience que la clémence est l'unique remède à employer avec ces gens-ci, et que les châtimens passés les ont aigris et exaspérés. Il convient donc à cette heure de les rassurer et de les gagner peu à peu. Au reste, l'aberration

a été si générale et les coupables sont si nombreux que votre Illustrissime Seigneurie peut bien considérer qu'il serait impossible de les châtier. J'ai voulu lui dire ce seul mot pour qu'Elle sache les raisons qui me portent à procéder ainsi. C'est cette manière d'agir qui m'a le plus servi, ainsi que ma ponctualité à tenir la parole que je leur ai donnée et les promesses que je leur ai faites. Votre Illustrissime Seigneurie verra aussi le succès des troupes de Sa Majesté qui soutiennent la cause de l'électeur de Cologne, et que certes don Juan de Manrique s'est très bien comporté. C'est une raison pour que Sa Majesté lui accorde la mercède (la récompense) due à ceux qui servent bien.

J'en reviens à importuner Sa Majesté au sujet de la faveur que j'ai sollicitée d'Elle si souvent, et je suis ainsi amené à en agir de même avec Votre Illustrissime Seigneurie. Je La prie donc d'intercéder pour moi à propos d'une prétention aussi justifiée et à laquelle je désire tant qu'il soit fait droit. Car je donne à Votre Illustrissime Seigneurie ma parole d'honneur et de gentilhomme que je suis presque entièrement désespéré de ne pas voir prendre de résolution au sujet de mes intérêts. J'ai beau rêver, penser, m'illusionner, je ne puis me figurer pourquoi on laisse de me répondre et de me donner des explications. Je sais bien que ni par mes services, ni par mon attachement, ni par ma bonne volonté, je ne me rendrai jamais indigne de cette suprême récompense. Et, je le sais aussi, je ne pourrais léguer à ma famille aucune gloire, aucune couronne plus brillantes et plus précieuses à mes yeux que l'honneur, la correction, la loyauté avec lesquels j'ai servi Sa Majesté, ce qui n'est pas un mince avantage pour moi. J'ai fait passer et je ferai toujours passer le service de Sa Majesté avant les intérêts de ma maison. Mais en voyant qu'au bout de tant d'années mon désintéressement ne m'a servi de rien, j'estime que je ne puis manquer plus longtemps aux miens ni à moi-même. Et puisque Sa Majesté a bien voulu de mes services, tant qu'à savoir si je suis capable de continuer à La servir ici ou partout où Elle l'ordonnera, comme j'y ai toujours été disposé, cela dépend d'Elle, n'ayant qu'à m'accorder la faveur que je sollicite. Sinon, foi de chevalier et d'homme d'honneur, je promets à Votre Illustrissime Seigneurie que, comme je le Lui ai signifié, je me retirerai dans un endroit où les affaires de ce monde ne me donneront nul souci; et je crois que Dieu le permettra pour le plus grand salut de mon âme; car nul homme au monde n'a eu plus que moi la confiance, la certitude d'obtenir de Sa Majesté une plus grande faveur, une plus grande récompense pour ce que j'ai fait. Je ne doute pas que Votre Illustrissime Seigneurie n'ait pitié de moi et, avec la sagesse qui lui est habituelle, ne considère qu'aux yeux de tous les miens, je perds ma maison par mon indignité ou mon incapacité. Et le monde ne manquera pas de me rendre grandement responsable de sa réputation. Je prie derechef Votre Illustrissime Seigneurie de faire en sorte que j'obtienne une résolution favorable et avantageuse, et que je sache une fois pour toutes

ce qui m'attend, à seule fin de ne pas rester plus longtemps dans cet état d'inquiétude. Et, quelle que soit l'étendue de mes obligations, si je puis en contracter de plus grandes encore, ce sera pour avoir reçu cette faveur de Votre Illustrissime Seigneurie.

VII.

AVIS DU CARDINAL DE GRANVELLE A PHILIPPE II, AVEC LES APOSTILLES DU ROI.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9 471, t. II, fol. 156.)

Madrid, le 10 mai 1584.

Haviendo falecido los Regentes Simoneta y Carvajar, faltan dos regentes en el consejo de Italia, el Italiano por Milan, y el Español por Sicilia. Era en el lugar Español de Sicilia el doctor Leon por la platica grande que tiene de las cosas de Sicilia, y entiendo que por dar lugar al dicho Carvajar, hizieron passar Leon a la de Napoles, no hallamos despues de haver mucho pensado en ello mejor medio, que de volver Leon al lugar de Sicilia que antes tenio, siendo tan platico, y que en efecto ha hecho el officio estos cinque años, que aqui he estado; aunque antes el holgaria estar como esta y aun retirarse en su casa, que no conviene al servitio de Vuestra Magestad, y menos agora; bien ay muchos aqui que aspiran a este lugar, pero son personas, aunque en lo demas sullicientes, no han estado en Sicilia, y de poco aqui nos aprovecharian, pues se toma de cada provintia dos regentes, para que de las cosas de la provintia, por loqual son elegidos puedan informar, por loqual es necessario sean platicos de la tierra, y que conoscan las personas, los humores, y ayan tractado los negocios de justicia y hazienda de aquellas partes; vuelva a su lugar, para Napoles en lugar de Leon y si Vuestra Magestad sera servida que Leon podria venir Cadena que es el mas viejo y mas platico Español que ay en Napoles. Por Milan nom-

¹ Les avis donnés par le cardinal de Granvelle, à la date du 10 mai 1584, lui furent renvoyés avec les apostilles ou observations de la main du Roi, le 15 juillet suivant.

bramos tres a Vuestra Magestad que qualquiere que destos Vuestra Magestad escoja, sera la plaça bien proveida, y convernía fuesse brevemente, por lo necesidad que tiene el consejo, y por excusar importunidades; y no suelen nombrar visoreyes, quando aqui vacan los lugares. La consulta del consejo va con esta. Yra tambien con esta la consulta del Archimandritato de Messina, que requiere residentia, y los monasterios de San Basilio, que son debaxo del, son tan corruptos, que es cargo de consciencia suffrilo; el visitador don Francisco del Poso, dende Sicilia, mucho antes que vacasse, havra embiado traça para esta reformation, laqual no podra nadie meyor executar, que el, y ha servido en la visita muy bien, y es persona calificada y exemplar, y se ha de dar a natural, vacando por extranjero; de la pension que se reservera, se diffiere de embiar consulta, esperando la nomina que embiara Marco Antonio de l'abadia del Arco que agora nuevamente vaca, y se ganaria tiempo por el archimandritato, por los despachos que es menester obtener en Roma; y tiene Vuestra Magestad respuesta a lo que manda escribir sobre la consulta de otros beneficios de Sicilia.

Ha me remettido por orden de Vuestra Magestad el conde de Chinchon ¹ dos cartas, una de don Carlos d'Avalos ² y otra de don Cesar Marques, que se quexa de Marco Antonio ³, paraque solo de parecer sobro ambas Quanto a la de don Carlos, aunque los terminos que ha usado, devo obedescer, aviendo sido avisado por Marco Antonio de la orden y voluntad de Vuestra Magestad, merescen por el mal exemplo la demonstration que se ha hecho, por las causas nuevas que ha succedido despues de su partida de haver enviudado sa hija, y las cuentas de su encomienda, se podria, si Vuestra Magestad fuesse servida, darle tiempo moderado, como seria de seis semanas con apercevimiento, que passando este termino, se encamine a Barcelona, por ir servir su cargo sin que en ello aya falta, y que no negotie otras cosas publicas ny particulares, ny suyas ny de otras.

En lo de don Cesar Marquez si fuesse verdad lo que el dize de Marco Antonio, y lo que agora de nuevo propone, que torna a apretarle Marco Antonio para el matrimonio, y con amenazas, no obstante lo que tan

¹ Pedro-Fernando Cabrera y Bobadilla, comte de Chinchon. Voyez notre tome V, page 390.

² Carlos d'Avalos, prince de Montesarchio. (MORERI, tome I, page 752.)

³ Marco-Antonio Colonna, duc de Palliano, etc. Voyez notre tome IX, page 194.

expressamente, se le ha mandado, que no ponga la mano ny por si ny por interpuestas personas en matrimonios en Sicilia, cosa rezia seria; pero desto no sabemos mas delo que dize la parte, que por lo que por otra parte se entiende, es muy judiciado del vicio nefando, que contra el se pretende, ay que mirar en quitar tantas causas a Marco Antonio, sobre querellas de parte que es minuir arto la auctoridad, sin laqual mal se puede gobernar. Vuestra Magestad sabe lo que passa, por entretener el negocio y no desperar la parte, se le podria dezir, que se espera respuesta de Marco Antonio, sobre algunas cosas que Vuestra Magestad le ha escripto, la qual venida se podra meyor resolver de lo que en lo que pide conberna hazer.

Tambien ira consulta sobre los officios de Sicilia, a los quales ha nombrado Marco Antonio, y en consejo se ha discutido su nomination, y della excogido las personas.

Apostilles de la main du roi :

a. — Muy bien advertido esta todo esto, y como de quien, tambien lo entiende como vos, y en las consultas vereis lo que me ha parecido.

b. — Tambien va la consulta desto, y iran las de mas en pudiendo.

c. — Ya deven ser pasadas las seis semanas despues que se les dieron otros tantos dias para estar ay, y asi se podra hazer loque respondi, poca ha, a la consulta desto.

d. — Venido Marco Antonio Colona pues sera tan presto siendo ya desembarcado, podreis saver del lo que ay en esto, paraque tanto mejor se acierte en lo que se uviere de hazer o responder al don Cesar.

e. — Ya he respondido a ella, y se os deve aver embiado, y aqui iran otros papeles vuestros como vereis aunque no creo que todos los que tengo.

VII.

ANALYSE.

Ces avis concernant des affaires d'Italie, qui n'intéressent en rien les Pays-Bas espagnols.

a. Il s'agit d'abord de remplacer dans le Conseil d'Italie deux régents décédés, Simoneta, un Italien, à Milan, et Carvajar, un Espagnol, en Sicile. Pour la Sicile, Granvelle propose le docteur Léon, qui y a déjà rempli les mêmes fonctions avant le défunt Carvajar. Il est présentement à Naples. C'est l'homme qu'il faut : il est entendu, expérimenté et connaît le pays. Cadena, un autre Espagnol, qui n'a pas moins d'expérience et qui, lui aussi, s'est fait connaître avantageusement à Naples, y pourrait prendre la place de Léon. Pour Milan, le Conseil présente au Roi trois candidats que Granvelle ne nomme pas. Il n'en recommande d'ailleurs aucun particulièrement. Seulement il prie le souverain de faire son choix le plus tôt possible, pour prévenir les importuns.

Dans son apostille, le Roi déclare partager l'avis du Cardinal au sujet de ces nominations.

b. Ce second avis est relatif à certains bénéfices vacants en Sicile. Quant à la plainte de l'archimandrite de Messine au sujet de la corruption de certains monastères, elle paraît des plus fondées au Cardinal ; c'est à ses yeux un cas de conscience de souffrir plus longtemps ces désordres. Il propose à cet égard d'appliquer le plan de réforme présenté par le Visitador ou l'inspecteur don Francisco del Poso.

Dans son apostille, le Roi déclare transmettre au Cardinal une consulte à ce sujet.

c., d., e. Le comte de Chinchon a remis au Cardinal deux lettres de la part du Roi, l'une de don Carlos d'Avalos et l'autre de don César Marques, qui se plaint de Marco Antonio Colona.

Le roi renvoie pour la réponse à la consulte qui accompagne les avis apostillés. Il s'agit là au reste d'affaires toutes particulières et sur lesquelles les présents avis de Granvelle ne donnent pas de détails circonstanciés.

VIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'URBIN.

(Archives d'Urbino, Cl. I, Div. G, filza CXXI.)

Madrid, le 19 mai 1584.

Hebbi da Bernardo Maschi ¹ la lettera di Vostra Eccellenza scrittami in raccomandatione del Conte Principio Antonio Lonato, al quale vera-

¹ Bernardo Maschi, secrétaire du duc d'Urbino, qu'il ne faut pas confondre avec Cosimo ou Cosme Massi, secrétaire d'Alexandre Farnèse.

mente da che ho conosciuto la sua destrezza, et vistolo adoperare in molti negotii tanto utilmente in servizio di Sua Maestà son sempre stato affezionatissimo, et seco ho tenuto corrispondenza come lui stesso sa. Tanto più mi crescerà la buona volontà ch'io li porto vedendo l'affettione di Vostra Eccelencia verso di lui, et quanto cordialmente me lo raccomanda. Il Maschi scrivera a Vostra Eccelencia come a sua sollicitatione si sono superate tutte le difficulte che restavano in quel che tocca alla capitulatione, cosi nel termine quando ha da correre l'intertenimento, come ancora in quello della compagnia et valuatione degli scudi, et vederà ogni cosa essersi risolta du Sua Maestà nel modo che Vostra Eccelencia poteva desiderare; in che veramente il detto Maschi si è adoperato come diligente et buon servire di Vostra Eccelencia, quale l'ho conosciuto in tutto quello che si è offerto, et a quetta tutta Corte è molto grato il suo modo de procedere per la sua molta modestia; et merita che Vostra Eccellenza lo tenghi come fa per buon servitore. Et La supplico che in ogni occasione mi commandi alla libera, poichè sa il desiderio che ho di servirla.

VIII.

ANALYSE.

Le Cardinal a reçu de Bernardo Maschi une lettre de recommandation du duc d'Urbin en faveur du comte Pedro Antonio Lonato. Granvelle est d'autant plus disposé à protéger celui-ci, qu'il a appris depuis longtemps à le connaître et à l'apprécier.

Pour les autres affaires particulières dont le Duc a chargé Maschi, ce dernier lui en écrira. Au reste, le prélat félicite le Duc d'avoir trouvé en ce secrétaire un agent aussi judicieux et aussi zélé. Il s'est très bien fait voir à la Cour.

IX.

ALEXANDRE FARNÈSE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

—
Tournai, le 21 mai 1584.

Perche Vostra Signoria Illustrissima vedrà le negotiationi, che son' passate et tutto puello, che occorre al presente per di quà, non mi resterà che dirle altro con questa; bacierò ben le mani à Vostra Signoria Illustrissima per infinite volte per la memoria che tiene di me con favorirmi, come l'hà fatto, e fà vel negotio particolare di casa nostra, et se ben mi par superfluo, ricordar à Vostra Signoria Illustrissima et assicurarla, che tutti noi li siamo affettionatissimi servitori et desiderosissimi d'impiezarci con il poter et l'havere per servitio suo, come cosa che Vostra Signoria Illustrissima ne deve, e puo stare più che sicuro, con tutto ciò gli obblighi crescono ogni di tanto, et io in particolare me li sento più, che ogni altro, tenuto, che la supplicarò solo à farne prova col comandarmi, che in quel ch'io conoscerò et saprò che convenghi non aspettero che mi sia accennato.

Scrivo à Sua Maestà con la presente occasione dell' acquisto, che hà fatto della villa di Bruges ¹, parendomi molto opportuno per poter pretendere io mercede tanto giuste, et devuta, et che anco Sua Maestà in simili tempi non debba negarmela, poiche tutto 'l mondo le gode et ne recive dalla Maestà Sua. Supplico anco Vostra Signoria Illustrissima voglia in mio nome favorirmi d'intercedere appresso Sua Maestà accioche finisca di risolversi, poiche hormai n'è più che tempo, et io passo questa tardanza con tanta disreputatione dell' honor mio, et di casa mia, che veramente vivo addolorato, et afflittissimo, et se Sua Maestà hà cosi buonamente in favorirmi, non sò di che serve tirar questo negotio più alla lunga, poiche nel caso mio non ci conosco ne consequentia ne impedimento alcuno, sapendo Sua Maestà la mia fede, e quanto Padrone sarà sempre mai di tutti noi, et

¹ Le traité de réconciliation de la ville de Bruges et de son Franc, daté du 20 mai 1584, est publié dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. IV, p. 527.

di tutte le cose nostre, et che per servitio et grandezza sua sacrificheremo sempre le persone nostre et de nostri figli, et ancor che m'assicuro del favor di Vostra Signoria Illustrissima, non posso lassar di pregarla che abbracci caldamente questa mia pretensione, come hà fatto sin qui, con che facendo fine.

 IX.

ANALYSE.

—

La première partie de cette lettre n'est qu'une répétition des précédentes du prince de Parme au Cardinal de Granvelle. Elle contient toujours les mêmes protestations de gratitude et de dévouement pour les bons offices du prélat dans l'affaire de la restitution du château de Plaisance. Seulement cette affaire en est toujours au même point : des promesses d'un côté et de l'espoir de l'autre, mais pas de solution.

Farnèse présume que la prise de la ville de Bruges lui constituera un nouveau titre à la faveur de Sa Majesté. Tout le monde a été et est récompensé de ses services, excepté lui. S'il doit recevoir la récompense qu'il a sollicitée, que le Roi ne tarde pas à la lui accorder, il y va de son honneur et de sa réputation à lui, prince de Parme. Du reste, il continue à compter sur Granvelle pour agir sur l'esprit du Souverain.

 X.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

—

Madrid, le 29 mai 1584.

Vuestra Eccellenza conosco muy bien a Claudio Aquaviva por haver le visto en l'armada y en Napoles y entendido quien es y la voluntad que siempre ha nostrado en el servitio de Su Magestad que ha dado a su hijo

Alexandro ventaja para que serva en la infantaria española; y demas de una carta que lleva a Vuestra Eccellenza, muy favorable, ha querido que yo tambien escriviesse en su recomendacion por donde soy forçado importunar a Vuestra Eccellenza para suplicarle que sea servido tener le por encomendado y favorecerlo en las ocasiones como merescen los servicios, partes y buena voluntad de su padre y segun este su hijo se governare y sirviendo tambien de su parte.

X.

ANALYSE.

Lettre de recommandation du Cardinal au prince de Parme en faveur d'Alexandre Aquaviva, que le Roi lui-même a déjà recommandé à Farnèse pour servir dans l'armée espagnole aux Pays-Bas. Granvelle prie le Prince de prendre en considération les anciens services du père, Claudio Aquaviva, qu'il doit avoir connu dans les camps et à Naples.

XI.

LE COMTE DE MANSFELD AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archivo general de Simancas. — *Negociados de Estado*, S. Prov., Leg^o 2535, fol. 82.)

Luxembourg, le 9 juin 1584.

Monsieur, Les affaires ne me defaillent en ce pais, et surviennent de jour à aultre pour me retenir ycy assés contre ma voullanté, toutefois avec le sceu et consantement de Monsieur le Prince de Parme, lequel m'a ordonné de me retrouver vers luy, estans les troupes espangnoles que viennent d'Itallye passés, lesquelles depuis deulx jours entrées en ce pais. Et fais mon compte partir le xiiii au xv de ce mois pour aller vers où le

camp sera, et ne faudray vous adviser de fais à aultre de ce que succèderal. J'avois espéré que au retour du président d'Arthois pouvoir entendre quelque chose de la résolussion de Sa Majesté sur mes affaires particuliers; mais il samble que les grandes ocupations que Sa Majesté (a) sont cause suspendre tants aultres à temps plus oportuns, combien je me confioy que Saditte Majesté fust esté servy par son accusstumé royalle liberalité m'acorder ma demande, pour estre raissonnable comme chose y a donné, sans estre compris au ranvoy à la générallité des poursuyvans; ce sera quant Sa Majesté sera servy, et me contanteray toujours de sa voullanté. Il est bien vray quel quel y a plus de considérassion en mon faict que d'aultruy, tant pour raissons cy-desus que pour sy long temps servy; et le fais actuellement avec hasart et grande despance, sans que je puisse prétandre à cause d'yeulx aulcune chose, me retrouvant en aultre charge de ayge fraysse de coups et affaule de membres. Ce nonobstant ne me défaut le couraige ny forces, et moings ungne immortelle fidelle évauillanté d'achever jusques à la fin ce que (dois) à mon bon Roy et maistre. Il est à croire que le tout augmenteroyt sy ce fusse un peu mieulx correspondu et aperceusse que l'on tient compte des personnez selon leur mérite. J'ay esté jusques à présent comandé de sept gouverneurs généraulx subsécutifs les ungs après les aultres, me trouvant encors aux mesmes termes que au comancement. Je ne doubte que Sa Majesté doit congnoistre la souffisance des personnes, que pourroit estre cause que ma petite capacité me face demeurer sans aultre avancement, faisant cepantant à mes depans les affaires d'aultruy et demeurer toujours en tutelle. Par ce discours ne fault concevoir que je demande charge, ne l'ayant oncques faict; mais l'escryps par voye de faire souvenir que quarante deulx années de, servyce avec charges méritent quelque favrable et graduyte démonstrassion, ou bien ungs repos à pouvoir servyr au grand roy des roys, et panser à le fin final. A Sa Majesté escryps, le suppliant très humblement me permettre, en cas Dieu me donne la vye après ceste aryrière sayson, de faire ungs tour vers elle pour luy baisser ses royalles piet et mains, et voiere sa fasse avant mourir. Ce me sera ungs très grande fauveur qu'il vous plaise intercéder ceste mercède vers Sa Majesté, que estimeray à beaucoup.

XII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Madrid, le 16 juin 1584.

L'inquisidor Salazar, commissario general de la Cruzada, grande amigo mio, me haze instancia paraque encomiende a Vuestra Eccellenzia Don Diego de Alava, cavallero de Victoria, que va servir a Su Magestad a Flandes debaxo de Vuestra Eccellenzia. El dicho commissario es tal persona que verdaderamente meresce todo respecto, y tengo por cierto que no encomendaria este cavallero sino meresciesse ser encomendado. Espero servira de manera que dara a Vuestra Eccellenzia occasion y causa de hazer le toda merced, y haziendolo assi suplico a Vuestra Eccellenzia le tenga por muy encomendado en las cosas que se le offrescieren que por el desseo que tengo de servir al dicho Commissario toda la merced que se le hiziere la terne yo por muy propria.

XII.

ANALYSE.

Le Cardinal recommande au Prince, de la part de l'inquisiteur Salazar, commissaire général de la *Cruzada*, don Diego de Alava, gentilhomme de Victoria, pour servir en Flandre sous les ordres de Son Excellence.

XIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettre de M. de Belle-Fontaine au Cardinal de Granvelle, t. II, fol. 452.)

—
Madrid, le 29 juin 1584.

... Dieu doit santé à Monsieur l'Illustrissime Cardinal de la Baulme. Il est jeusne, et fault espérer que Dieu le conservera et qu'il pourra retourner en convalescence, que seroit le mieulx, n'estant ceste saison fort à propos pour le changement ¹. Je ne puis sinon louer le soing que Mons^r le hault doyen ² et vous, comme plus principaulx et plus saiges du chappitre, tenez pour procurer que si le cas advenoit, l'Église fut bien pourveue de bon successeur... et jouyssant l'esglise de Besançon des concordatz de l'empire, et par conséquent du droit d'élection, sans violence, il ne peult disposer de l'archevesché sans consentement du chappitre. Ce point se pourrois consulter avec quelque personne pratique de l'évesché de Basle ou d'autres églises d'Alemaigne. Pour empescher le consentement du chappitre, il faudroit en iceluy gagner gens, mais les suppoz sont si foibles, que je ne sçay combien l'on en puisse espérer; vous les congnaissez et moy non, et à faulte de moyen et de volonté, je me doute qu'ils laisseront plustost perdre le droict d'élection que de faire les poursuytes nécessaires et de furnir aux fraiz. A Rome le dict Seigr ha grande faveur par le moyen de France et de Savoie, et ha gagné par présens et offices le cardinal de Saint-Stéphano

¹ « Estant allé ledit seigneur en lictière à Arbois, dois Besançon, contre l'opinion des médecins, le xi ou xii juin, le xv il estoit décédé et laisse tant de debtes, que personne ne se veult pourter pour héritiers, ny moins le Conte, son nepveu. » (Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine, du 5 juillet 1584. Lettres à Belle-Fontaine, tome II, page 428.) « C'est chose estrange (dit Morillon dans sa lettre au Cardinal, du 11 août suivant), ce que l'on dit du décès du cardinal de la Baulme, sans confession et si pauvre qu'il a laissé plus de 100 mille franes de debtes; aiant esté ensépuli dans une povre et trouée nappe de cuisine, au lieu d'ung linceux, une mitre de pappier, trois torches et six petites chandelles... » (Lettres à divers, tome IV, page 286.)

² François de Grammont.

Rotondo Contarello, dataire ¹, et aultres de la court de Rome. *quia filii ejus seculi*, etc.; et pour m'opposer, estant absent, je ne seay si y auroit tant de crédit; et de m'y mectre que je ne sache contre qui et pour qui, il ne m'en pourroit bien venir, et si faudroit sçavoir les fondemens des prétentions des deux coustelz pour monstres la raison de la poursuyte.

Je me souviens que pour feu Mons^r de Luxeul, nostre oncle que Dieu absoille, l'on l'aida, pour ce que c'estoit en temps de diette, des Chappitres des églises de l'Empire pour deffendre les concordatz, puisque commençans par ung bout, peu à peu l'on les perdrait du tout; mais nous ne faisons compte des gens que quant nous en avons besoing, et me doute que ny avec ceulx de Basle, ny aultre chappitre d'Allemaigne celluy de Besançon n'ha heu correspondance quelconque depuis. En la court de l'empereur je me doute que avec les ministres, soit l'une des parties, ou pour l'aultre, l'argent pourra beaucoup.

Le revenu de l'archevesché est si peu de chose ², que je me doute que l'Illustrissime et Reverendissime Cardinal André d'Austrice n'en tiendrait grand compte, s'il le vouloit accepter; ce seroit bien le meilleur et s'ayderoit de la Ferrette ³. De la proposer au serenissime Archiduc Cardinal, qui n'a encoires nul benefice, l'on s'en mouquerait; il aura Toledo que vault 200 mille escuz l'an et plus, s'il demeure d'esglise, dont l'on doute encoires pour quelque deseing.

Quant à moy, je n'y aspire en façon quelconque. Je ne le vouluz quant la dernière coadjutorie se dépescha, me la ouffrant le feu Illustrissime Cardinal de la Baulme; et vous sçavez que je me suis desfaict de Malines; et si Sabine n'estoit tiltre forcé de Cardinal, je m'en desferais aussi volentiers. Je suis trop vieulx pour plus rentrer en nouvelles charges telles, et suis si résolu de non me charger de nouvelle évesché, que je vous jure que si l'on me vouloit donner l'archevesché de Tolède pour riens, je ne l'accepteray.

¹ Mathieu Contarelli, dataire, prêtre, cardinal de Saint-Étienne in Cœliomonte, nommé en 1585, mort en 1588.

² « L'on me diet qu'il vault ving xv mille francs. Vostre Illustrissime Seigneurie y est née et baptisée. C'est une belle retraicte et séjour pour estre le premier du pays, et en seroit sa postérité de plus honorée. » (Lettre de Morillon, du 11 août 1584. Lettres à divers, tome IV, page 286.)

³ C'est-à-dire de la seigneurie, qui appartenait à l'Autriche.

L'archidiaconé, si, que vault 25 mille escuz de rente, sans charge quelconque.

Qui pourroit y faire, le cas advenant, tomber sur Mons^r le hault doyen ou sur vous l'élection, se seroit le mieulx, et y ayderois de mon coustel volentiers, ou si Mons^r de Troye la postuloit. Si pour faciliter l'élection l'on venoit à m'eslire, pourveu que ce fut pour la vous renoncer ou à vous ou Mons^r le hault doyen, je le vous remectz, puisque vous estes sur le lieu; qu'at tout ce que en ceste matière pour maintenant je vous sçauroie dire.

XIV.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 135.)

....., 1^{er} juillet 1584.

Monseigneur. Estant à cest instant du retour du confesseur de Sa Majesté, n'ay sceu me contenir, sans vous remercyer de ce que vous at pleu m'advertir touchant la résolution du maistre au regard des continuels et irrémediables excès du secrétaire Laloo ¹, dont aussi Don Jean d'Idiacques, par sa bonne grâce, m'en avait touché quelque mot ès sciennes d'aujourd'hui. Et jaçoit qu'il n'y a porquoi espérer que ledict Laloo, oncques de sa vie, sera aultre qu'il n'a esté du temps passé, veu mesmes que cette malignité lui vient de feu son père, selon que me souvient avoir plusieurs fois entendu d'Anthoine del Rio et divers aultres gens très-dignes de foy, qui l'ont en Anvers hanté comme corretier des marchans et pour ung abuseur,

¹ Alonzo ou Alfonso de Laloo, écuyer, puis en 1590 chevalier, seigneur de Leeuwerghem, fut greffier du Conseil des finances, le 1^{er} juillet 1578; secrétaire d'État et de guerre, le 4 juillet 1577; secrétaire du Conseil d'État et du Conseil privé, le 2 janvier 1580. Le roi Philippe II l'employa en diverses négociations en Espagne et ailleurs, et les archiducs Albert et Isabelle le retinrent en la même qualité. Il mourut à Bruxelles, le 18 août 1608. (*Inventaire des registres aux gages*, p. 9, et *Histoire du Conseil privé*, manuscrit aux Archives du royaume)

veu bien agréablement chastoyer, tant au visaige qu'au surplus de son corps. Si c'est ce toutesfois, qu'en toute humilité obéyrai à tout ce que Sadicte Majesté, ou bien vous en son nom, seront servis m'ordonner quand bien serois assuré que cest ingrat et malheureux homme me feroit finalement enrager. Et combien avecq toute vérité, je puis dire avoir pour le service dudict maistre aultant souffert que nul aultre de ma qualité et charge, ce néantmoins souffrerois très volontiers le double pour estre deschargé de ce vénimeux serpent, qu'il n'est jamais à son ayse, si non quand il me peult faire quelque notable despit ou tort. Vous assurant, sur la part de mon paradis, que si je l'eusse, en lieu de tous mes bienfaits, tué père, mère et sa femme, il ne m'auroit sceu ou peu assaillir par termes plus aigres concernans mon honneur et réputation de ce qu'il at si meschamment faict gia quatre ans de route, non seulement vers ceulx de par-deçà, où il at sceu par ses ruses et impostures gaingner quelque crédit, mais aussi vers tous de pardelà, si comme encoires, il n'y at guaires qu'il me faict menacer par Anthoine Pérez, quand il sera remis en son autorité prestine, vous laissant considérer le cœur, courage ou affection que j'en doibz avoir pour me fier de luy ou bien entrer en quelque besoigne avec un tel escervellé, qui de pure orgueil et outrecuydance ne cognoit soy mesmes. Il peult promettre ce qu'il voudra, mais ce ne durera que jusques au changement de la première lune, bien assuré qu'incontinent après il recommencera de rechef me diffamer, tribuler et contreroller, non obstant toute l'ignorence sienne, puisqu'il n'at peu comprendre l'effect d'une simple légittimation en forme.

XV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 150.)

Madrid, le 6 juillet 1584.

Remettième Vuestra Magestad a los xv de mayo el memorial del regente Annibal Moles ¹, por el qual pido un officio que vaca en Sicilia de maestro magazenero de Termoles ², y luego hize diligentia por saber la importancia y valor del officio y he differido descrivir sobrello a Vuestra Magestad, porque estava de camino por aquellos lugares, por los quales anduvò dende Aranxues à San-Laurenço el Real, y como despues sobrevino la gotta he esperado la convalescentia, que gratias a Dios tiene, y suplico a Nuestro Señor sela conserve y de salud muy entera, y largas años de vida; agora vuelvo con esta su memorial y la declaration delo que importa el officio que pide, del qual le podra hazer Vuestra Magestad mèrced si fuere servido, paraque se aproveche del, sciendo mucho verdad lo que en su memorial narra de sus servitios passados, y sè que en mi tiempo serviò muy bien en Napoles, en provecho de la Hazienda de Vuestra Magestad, y que por sus letras, habilidad, suffitientia y limpieza en cosas difficles y importantes hechava la mano del, y aqui sirve utilmente con diligentia, como saben todos, y con gran ventaja; la necessidad que passa es extrema por lo que gasto en su venida por tierra y por mar, que con l'embaraço de la gente de guerra fue detenido en el viaje muchos meses, y como todo es aqui charo, y tiene tanta carga, de muger y hijos, es impossible que con su hazienda y los gajes de Vuestra Magestad pueda supplir, si de la liberalidad de Vuestra Magestad no es ayudada, y verdaderamente lo meresce.

¹ Annibal Moles, regent du Conseil d'Italie, souvent cité.

² Termoles, en italien Termola, ville d'Italie, dans le royaume de Naples.

XV.

ANALYSE.

Le Cardinal renvoie à Sa Majesté, avec son avis, un mémorial présenté au Roi par Annibal Moles, régent du Conseil royal d'Italie, pour obtenir l'emploi de maître magasinier à Termola, ville de la Capitanate, dans le royaume de Naples.

Granvelle transmet en même temps à Sa Majesté une note concernant les revenus et les obligations de cet office, et il conclut en proposant la nomination du pétitionnaire à cette place, à raison de ses excellents services antérieurs et de ses charges de famille.

Par son *apostille* le Roi ratifie les conclusions du Cardinal et décide qu'il y soit donné suite et exécution.

XVI.

MÉMORIAL ¹ D'ANNIBAL MOLES, RÉGENT DU CONSEIL ROYAL D'ITALIE, TRANSMIS, LE 15 AVRIL 1584, PAR LE ROI A L'AVIS DU CARDINAL DE GRANVELLE ET RENVOYÉ PAR CELUI-CI A SA MAJESTÉ, LE 6 JUILLET SUIVANT.

(Manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 9471-9472, fol. 151.)

....., 6 juillet 1584.

Anibal Moles, regente del real consejo de Vuestra Magestad de Italia, por el reyno de Napoles, dize que à veynte y siete años que sirve a Vuestra Magestad, desde que el Duque de Alva siendo virrey de Napoles, en el año 1557, le pusò en el officio de Juez de la Vicaria de las causas civiles, donde le hallo sirviendo el Duque de Alcalá ², en el año 1559, y informado de lo bien que havia servido, le confirmo en el mismo officio por otro

¹ Pièce explicative annexée à la lettre du cardinal de Granvelle au Roi, en date du 6 juillet 1584.

² Parafan Henriquez de Ribera, duc d'Alcala, vice-roi de Naples, de 1558 à 1571. Voyez notre tome IV, page 197.

bienio de su mano, mandandole despues, en el año 1561, servir en las provincias de Calabria en el negocio de los hereges, que en aquel año se havian levantado en aquellas provincias. donde sirvió a Nuestro Señor y a Vuestra Magestad con mucha integridad y diligencia y con mucho beneficio del Real patrimonio de Vuestra Magestad en las confiscaciones que hizo, de que dio entonces el Duque de Alcala particular cuenta a Vuestra Magestad con embiarle despues a visitar los presidios que Vuestra Magestad tiene en Toscana de Port Ercoles, Orbitel y Plombini, donde no solo con su diligencia reyntrego a Vuestra Magestad los erbajes, tierras y rentas que tenia usurpadas Cornelio Bentivoglio, pero dio tal formas à la cobrança y administracion de las demas rentas de aquellos presidios, que con la traça por el dada, se han conservado y acrecentado despues en el punto que hoy estan; y buuelto d'este servicio, mandole el Duque de Alcala servir el officio de Juez de la Vicaria de las causas criminales, donde sirvió hasta el tiempo que se acabo y publico, en el año 1566, la visita general que hizo en aquel Reyno el cardinal de Toledo, por resulta de laqual le mando Vuestra Magestad el mismo año proveer del cargo de presidente de la camera de la Sumaria, en el qual ha servido 14 años con la diligencia y integridad que stava obligado, señalandose en algunas cosas particulares tocantes al buen gobierno y aumento de la hazienda real de Vuestra Magestad, con mucha satisfacion de toder los virreyes que por el tiempo ha havido, los quales continuaron a servirse de su persona en muchos extraordinarios de momento tocantes al servicio de Vuestra Magestad; quales por brevedad no refiere, mas que el año 1578, por ocasion del armada, municiones y pertrechos que a Vuestra Magestad se embiaron de aquel reyno para el de Portugal, en que se gastò mas de un million de oro, quisò el Marqués de Mondejar ¹ que el solo tuviesse la superintendencia sobre et tesorero y scrivano de racion y todos los demas ministros de Vuestra Magestad a cuyo cargo stava la essecucion de aquel servicio, en modo que ninguno dellos hizo partido, compras ni gasto ninguno, sin darle noticia a el primero en lo que usò, y fue causa que se usasse tanta limpieza y diligencia que se vinò a entender haverse ahorrado a Vuestra Magestad por esta via mas de cien mill ducados, y mas de otros cien mill, por lo que de otra manera hurtaran los

¹ Lopez Hurtado, marquis de Mondejar. Voyez notre tome V, page 525.

ministros inferiores, que en semejantes cosas suelen tener mano. Despues de todo lo qual Vuestra Magestad le mando venir, el año de 1580, en esta su real corte, en cuyo viage, por haverse entretenido cinco meses las galeras de Vuestra Magestad por ocasion de la embarcaçion de la infanteria de Flandes, y por el peso de mucha familia de muger y onze hijos de que se halla cargado, se empeño en mucha cantidad, de la qual no solo no ha podido descargarse en estos quatro años, antes se le ha ydo creciendo por la gasto recrecidos que ha tenido en esta real corte. Y por que por haver servido a Vuestra Magestad con la integredad y limpieza que es obligado, no ha adquirido ni tiene otra hazienda que la de su muger, y la que de sus padres ha heredado, que no es tanta como la de que tiene necesidad para solo el vitto y sustento suyo y de tres hijos que tiene a los estudios de Salamanca y Alcalá, por lo que estan precisa y urgente su necesidad, que no puede dexar de recuviar a los reales pies y clemencia de Vuestra Magestad, supplicole que para el socorro y remedio a las dichas necesidades, se sirva Vuestra Magestad hazerle merced del officio de magazeñero de Termoles que es vendible, y al presente vaca en el Reyno de Sicilia, por muerte de don Cesar de Boloña, el qual es de renta de dozientos ducados al año, y su precio es de mill y quinientos, o dos mill ducados, allende de la pension ecclesiastica que a Vuestra Magestad tiene supplicado por uno de los dichos sus hijos que es clerigo y tiene en el estudio de Salamanca; que todo se recibira a tan señalada merced, como de su real clemencia se spera, y suele proceder.

 XVI.

 ANALYSE.

Ce mémorial n'est autre qu'un état de services présenté par le régent Annibal Moles à l'appui de sa requête au Roi tendant à obtenir l'emploi de maitre magasinier à Termola, ville de la Capitanate, au royaume de Naples.

Le pétitionnaire a servi dans cet état de 1557 à 1580, époque à laquelle le Roi le

rappela en Espagne et le fit entrer dans le Conseil royal d'Italie. Il compte en tout vingt-sept années de services loyaux et dévoués.

S'il sollicite cette place, devenue vacante par la mort de don César de Bologne, c'est pour compenser les sacrifices d'argent qu'il a faits et subvenir aux lourdes charges de sa famille, composée d'une femme et de onze enfants, dont trois étudient à Salamanque et à Alcalá.

XVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI ¹.

(Manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, nos 9471-9472, fol. 152.)

....., 6 juillet 1584.

El officio de maestro magazanero de Termenes ² porque el regente Moles ha supplicado, vale segun comun estimacion doz mil escudos de aquella moneda de Sicilia.

Consiste su exercicio en guardar en los magazenes que alli ay, todo el grano assi de trigo como de cevada y legumbres que vienen al cargados de Termenes hasta el tiempo de la extraction y requesta de ellos, y entonces se haze la extraction por medio del maestro postulano de aquel cargador.

XVII.

ANALYSE.

L'office de maître magasinier de Termenes (?) ou Termini, sollicité par le régent Moles, vaut suivant estimation commune, 2,000 écus de Sicile.

¹ Note annexée à la lettre du cardinal de Granvelle, en date du 6 juillet 1584.

² Dans sa lettre du 6 juillet, le cardinal de Granvelle, comme le régent Moles dans son *Mémorial*, parle de *Termoles* ou *Termota*, ville de la Capitanate au royaume de Naples, tandis que cette note dit *Termenes* ou *Termini*, sur la côte septentrionale de la Sicile.

L'emploi consiste à garder dans les magasins de la ville, les blés expédiés au cargador de Termencs jusqu'à ce qu'ils en soient retirés par son ordre.

XVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1756.)

Madrid, le 17 juillet 1584.

Poiche Vostra Eccellenza conosce il portatore della presente, et Sua Maestà le scrive così particulièremente come vederà in favor suo, et in quello che desidera adoprarlo, non è necessario ch'io gliene scrivi molto; veramente hà servito di maniera dove prima è stato adoperato, che con ragione se ne può et deve tenere stima; supplico Vuestra Eccellenza che sia servita tenerne conto, et io confido che servira di maniera que Vostra Eccellenza ne riceverà intiera sodisfattione.

XVIII.

ANALYSE.

Lettre de recommandation du Cardinal en faveur d'Ascanio Solfarini, porteur d'une autre lettre par laquelle le Roi le recommande également à la bienveillance du prince de Parme. Granvelle se porte garant du zèle de son protégé qui s'est signalé par ses services passés, connus du reste d'Alexandre Farnèse.

XIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 139.)

Madrid, le 17 juillet 1584.

Con esta va lo que Vuestra Magestad me ha mandado escriviesse de lo que me parece poder servir a su descanço. Plegue a Dios aya en ello algo que pueda aprovechar como mi intencion es de poder açertar.

Dire en esta mas que con el ordinario que llevo ayer, se ha entendido que los de Besançon se han dado tanta prissa de nuevo arçobispo que no havra podido llegar a tiempo el correo que Vuestra Magestad mandò despachar, y me adviertan algunos del capildo que han concurrido todos sin discrepantia a hazer election para aquella dignidad de mi persona. No era tal mi intencion, como lo vieran si llegaran mis cartas a tiempo que les llevò el correo de Vuestra Magestad, en que les dezia claramente, que no havia dexado Malines para pretender a otro arçobispado aun que fuera el de Toledo; y me hallo muy embaraçado en lo que devo hazer, pues por una parte no querria cargarme en ninguna manera de nuevos trabajos, por otra parte veo que no aceptando, la election se podria hallar en grande embaraço y confusion de las platicas que havria de muchos que aspirarian a esta dignidad, que aunque no es de mas renta que de 5,500 escudos, poco mas o menos, es de grande auctoridad y el arçobispo principe del imperio, y tiene de baxo de si gran tierra. La iglesia por dezir la verdad, ha sido muy mal administrada, y con gran ruyna della y daño de la diocesi por los tres postreros arçobispos, que yo he conosciado; uno de la casa de Vergi, y los dos siguientes de la Baulme, como podra haver entendido Vuestra Magestad. Y como es en mi patria obligation, tengo de tener cuydado de procurar evitar inconvenientes, y de dar algun restauro a los negocios de aquella pobre yglesia; y por esto si la' accepto con buena licentia de Vuestra Magestad, quando verna l'instrumento que deven embiar de la election, que aun no ha llegado, no hago cuenta que sea para tenerla muchos años, sino tanto que se pueda dar a los negocios dello la orden necessaria y que se pueda entablar el negotio, de manera que, con consen-

timiento del cabildo, negociandolo con tiempo y con la dextreza que conviene, yo les pueda dar successor en el archobispado, si ser pudiere con su voluntad, uno de los que Vuestra Magestad ha nombrado, porque verdaderamente de todos los otros pretendores no sé ninguno que sea apropiado, conociendo los yo muy bien todos. Y de todo esto ha me parecido dever dar cuenta a Vuestra Magestad, que creo conoce mi voluntad y el desseo que tengo que en todas partes acertar a servir a Dios y a Vuestra Magestad que es mi unico fin.

Dos de los nombrados por Vuestra Magestad que en absentia del Cardenal defuncto, han tenido gran parte en el gobierno de la Yglesia por persuadirme que acepte, offrescen de ayudar y encargarse de los negocios.

Apostille du Roi : Yo os agradezco mucho havermele embiado, que ha sido muy bien, y me queda aca verlo de espacio y con la satisfacion que yo tengo de vuestra intencion y consideracion. Y es muy conforme a esto lo que dezis de la election que se ha hecho de vuestra persona, en que han mostrado bien los de aquel cabildo su conocimiento¹; y de las muy buenas partes, que en ella concurren, y yo os agradezco mucho el gran zelo que mostrais en las consideraciones que hazeis sobre ello, que son muy propias de vuestra christiandad, prudencia y experiençia, conque vos sabreis muy bien tomar la resolucion que mas convenga.

XIX.

ANALYSE.

Le Cardinal donne avis au Roi de la nouvelle qu'il a reçue par l'ordinaire arrivé la veille, que le chapitre de Besançon l'a élu, à l'unanimité, pour occuper le siège archépiscopal de cette ville.

Cette élection n'aurait pas eu lieu si le chapitre avait pu recevoir à temps la lettre dans laquelle il lui donnait clairement à entendre qu'il n'avait pas quitté Malines pour se charger d'un autre siège, fût-ce celui de Tolède.

¹ Granvelle fut en effet élu archevêque de Besançon le 25 juin 1584.

Il se trouve fort embarrassé dans cette conjoncture, craignant, d'un côté, de se créer par son acceptation de nouveaux soucis et travaux et redoutant, d'autre part, de voir solliciter cette dignité par des personnages dont les brigues pourraient donner lieu à bien des difficultés. Ce qui les attirerait, ce ne serait pas précisément l'importance du revenu, qui n'est que de 5,500 écus, mais celle du siège. En effet, l'archevêque de Besançon porte le titre de prince de l'Empire, et sa juridiction s'étend sur un vaste territoire.

Ce qui pourrait le décider à accepter, bien entendu avec l'agrément du Roi, serait la nécessité de remédier aux fâcheux résultats dus à la mauvaise administration de ses prédécesseurs immédiats (trois Vergy et deux de la Baume).

Au surplus, s'il accepte, quand l'instrument de l'acte d'élection lui sera parvenu, ce sera seulement pour le temps nécessaire à la réalisation de la réforme qu'il médite. Cette réforme lui est suggérée par l'intérêt qu'il porte à son pays (la Franche-Comté). Il acceptera aussi pour avoir le temps de se choisir un successeur à qui il puisse remettre un jour le siège en toute sécurité.

Au reste, deux des administrateurs diocésains nommés par le Roi, en attendant le remplacement de l'archevêque défunt, ont offert à Granvelle de se charger de tout, à seule fin de le décider à accepter la succession du Cardinal de la Baume.

Dans son *apostille*, le Roi félicite Granvelle du choix que le chapitre de Besançon a fait de lui, choix qui prouve le discernement de ses membres. Au reste, il lui laisse liberté pleine et entière au sujet de son acceptation, que celle-ci soit pure et simple, ou seulement conditionnelle.

XX.

LE SECRÉTAIRE ÇAYAS ¹ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 138.)

Madrid, le 17 juillet 1584.

El ordinario de oyer truxo la que va con esta del conde de Olivares.
Vuestra Señoria Illustrissima vera si se ha de embiar a Su Magestad que

¹ Gabriel de Çayas ou Zayas, secrétaire d'État du Roi pour les relations extérieures depuis 1566, et membre du Conseil royal d'Italie, à partir de 1579. (GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. LXXXVI et XCI.)

cierto algun corte es menester dar en lo de la procyon de las yglesias, y no entiendo porque causa quiere Su Sanctidad mezclar los de Çerdeña con los de Sicilia, siendo la confirmacion tan distincta.

 XX.

ANALYSE.

Le secrétaire Cayas prévient le Cardinal de Granville que l'ordinaire de la veille a apporté la lettre ci-jointe du comte d'Olivarès. Son Éminence verra si elle doit être envoyée au Roi. Il y est question des affaires religieuses de la Sardaigne que le Pape mêle, sans qu'on sache trop pourquoi, à celles de Sicile.

 XXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MORILLON, ÉVÊQUE DE TOURNAI.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 256 et 257.)

Madrid, le 24 juillet 1584.

Monsieur, Depuis mes aultres lettres escriptes, j'ay receu les vostres, *publicorum, familiae, variorum* des quatorziesme et quinziesme de juing, sur lesquelles je ne puis pour maintenant respondre, et j'ay satisfiaict et en effet respondu sur plusieurs poinctz contenuz en icelles, et verray après s'il y aurat quelque chose qui requière plus précize response. Ce que je sens plus est que pour les pluyes, dont nous avons heu icy si grande faulte, vostre catarrhe aye continué, tombant sur la poictrine. Pour Dieu, entendez à vostre santé et postposez ad ce toutes aultres affaires et aultres

choses, puisque la vie et la santé est ce que plus emporte, et vous prie que j'aye tost nouvelles plus fresches de vostre bonne santé.

J'escriz ceste pour vous dire la peine en laquelle je suis et suis esté tous ces jours, depuis l'arrivée du dernier ordinaire, par lequel l'on m'advertit que vacquant l'archevesché de Besançon par le trespas de feu Monsieur l'Illustrissime Cardinal de la Baulme, advenu en la manière que vous avez entendu, et des debtes qu'il at laissé, ceulx du chapitre m'ont postulé pour leur archevesque, ayant esté si longuement chanoine et grand archidiacre, ayant pièçà résigné l'ung et l'autre; mais j'ay encores ma maison en chapitre, en laquelle j'ay, du consentement dudit chapitre, associé Monsieur de Bellefontaine ¹, mon cousin, comme je l'estois avec feu mon oncle, pour après moy jouyr de la maison. Et cependant, il me la garde, et sy ay session au chœur, comme abbé de Saint-Vincent de Besançon.

Quand Sa Majesté eust nouvelles du trespas de l'Illustrissime Cardinal de la Baulme, Monsieur le prévost Foncq me vint demander (je tiens de la part de Sa Majesté) si je y prétendoye. Je respondis rondement que non, et que je n'avoie résigné Malines pour prétendre aultre arschevesché, quelle qu'elle fust, ny accepter celle de Toledo, qui me la donneroit, ny aultre d'Espagne, quelques grasses qu'elles soient; car mon aage ne me conseilloit d'entrer en nouveaulx travaux. Il me demanda après qui me sambleroit plus à propoz pour y estre recommandé par Sa Majesté, comme l'on faict à Liège. Je luy dis Monsieur le hault Doyen ², Monsieur de Bellefontaine et le frère de l'évesque de Lozanne ³. A cecy et à cest ordre s'arresta Sa Majesté, et ainsy se feirent les lettres. Mais l'on y adiousta que si Monsieur de Saint-Claude ⁴ se résolvoit à vouloir estre d'église (pour ce qu'il y at ung an qu'il vouloit résigner son abbaye à son frère, pour se

¹ Voyez dans la *Correspondance avec le prieur de Belle-Fontaine*, t. II, p. 453 et suiv., une lettre du cardinal de Granvelle, adressée le 23 décembre à ce prieur, et contenant, avec le récit des faits dont le lecteur va prendre connaissance, la demande d'un rapport détaillé sur l'état actuel de l'église et du diocèse de Besançon.

² François de Grammont, revêtu de cette dignité depuis le 15 septembre 1564, en remplacement de Claude Carondelet. Il la garda jusqu'à sa mort, arrivée au commencement de juin 1598.

³ Antoine de Gorrevod, mort le 24 février 1598.

⁴ Joachim, fils de Gérard de Rye et de Louise de Longwy; rentré dans le monde, en 1589, il prit le titre de marquis de Treffort, et devint gouverneur de la province de Bresse en 1589.

marier, demandant le consentement de Sa Majesté), qu'il fust le troisieme au lieu du frere de l'évesque de Lozanne que je tiens, se fait à l'instance du prévost Foncq, pour complaire à Monsieur le marquis de Varambon.

J'escripviz par le mesme courrier que se dépescha avec une diligence extraordinaire que l'on ne pensast en moy, disant le mesme de non vouloir aultre église. Bien dis-je à Monsieur Foncq que je tenoie pour certain que les lettres n'arriveroient à tempz et qu'ilz se hasteroient d'eslire, affin que l'on ne les traversast en leur élection; et j'entendz que ceulx de la court de parlement envoyèrent deux fois conseilliers et le procureur-général pour leur défendre d'eslire, présupposant que Sa Majesté y avoit le droict de nomination qu'est eungne fable : car ilz jouyssent des concordatz de l'Empire, et ont l'élection, et l'archevesque est prince d'Empire. Aussy s'opposèrent ceulx de la cité, mais le chapitre passa outre; et fust honte que gens de ceste sorte vinsent si mal fondez : car ilz n'apportèrent chose pour monstrier leur prétendu, ny y donner couleur; si mal instruietz sont-ilz.

Venue la nouvelle de ceste postulation. je me suis trouvé perplèxe: car d'ung costel j'entreprendz mal volontiers ceste charge qui ne me convient, ne voyant apparence d'y resider ¹, et me tire plus l'affection à Rome pour vivre plus à repoz. D'aultre part, si je n'accepte, je veois le tort que je feroye à ceulx qui de si franche volonté m'ont faict cest honneur, et que n'acceptant, si l'on vient à nouvelle élection, l'on leur fera mille traverses; et s'ilz ne se fussent hastez, j'à s'encheminoient vers là satrapes, pour y avancer leurs parents et amy, qui violenteroient par menaces et peult estre useroient de corruption pour mectre quelque archevesque comme les trois derniers qui ont tout ruyné. Et me font instance tous ceulx du chapitre par lettres particulières, et plusieurs laics, seigneurs et aultres; et lesditz hault Doyen et Bellefontaine, que ont en l'absence du deffunct manié les affaires, m'offrent de s'y employer et de me soulager. J'ay donné compte de tout au Roy, qu'est bien d'avis que je l'accepte; ce que je veulx faire et m'ayder des dessusditz, et leurs laisser tout le revenu en mains, pendant que je seray absent, pour l'employer au remède de l'église et du diocèse en ce qui sera besoing, sans en voulloir tirer en absence ung seul réal de

¹ « Et vous savez combien la présence du pasteur sert aux églises. » (Lettres au prieur de Bellefontaine, déjà citée.)

prouffit. Et pour vous dire tout, ma fin est de après m'en descharger et y prendre pour successeur ung des nommés du Roy avec consentement du chapitre, que ne se polra manier si tost.

Et de tout vous ay voulu donner compte, me recommandant très affectueusement, etc.

Vous pourrez donner part de tout ceci à M. le président Richardot et à M. Froissard, qui sera pardelà.

 XXII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 161.)

 Saint-Laurent, le 31 juillet 1584.

Illustrissimo Señor, el memorial y papeles de Joan de Vega, que seran con esta, me han sido remitidos del consejo de Italia, como Vuestra Señoria Illustrissima podra mandar ver en el memorial. Lo que pide es una ventaja de 12 ducados en Napoles, y trae una informacion hecha en Napoles, conforme al decreto, por laqual consta, que tiene de su parte muchos y buenos servicios. Yo no le conozco ni se quien es, mas por que me solicita el despacho del memorial; supplico a Vuestra Señoria Illustrissima me mande avisarlo que le parezca que se le podra dar, paraque yo procure que sea despachado.

Mucho tiempo se ganara quando Vuestra Señoria Illustrissima mandare remitirme memoriales que no tocan a consejo de Italia con mandar dezir a Francisco de Idiaquez ¹ lo que le parece se haga por el de estado paraque pueda venir este aviso con los memoriales y assi se procuren despachar.

¹ Francisco de Idiaquez, secrétaire d'État à Madrid, 1579-1584. Voyez DANVILA, *El poder civil en España*, t. V, p. 695.

XXII.

ANALYSE.

Le mémorial et les papiers ci-joints de Juan de Véga ont été remis à Juan de Idiaquez de la part du conseil d'Italie, comme le cardinal pourra s'en assurer par la lecture même du mémoire. La requête du solliciteur est appuyée par une attestation de ses nombreux et bons services à Naples. Idiaquez ne le connaît pas autrement que par ces pièces. Il demande donc à Granvelle ce qu'il pourrait bien lui donner, afin qu'il fasse dépêcher un ordre en conséquence.

Dans le dernier alinéa ou le *post-scriptum* de cette lettre, Juan de Idiaquez représente au cardinal qu'on gagnerait beaucoup de temps si Son Éminence voulait bien lui faire remettre les mémoires qui ne regardent pas le conseil d'Italie, et ordonner de communiquer à François de Idiaquez son avis au sujet des affaires concernant le conseil d'État. Cet avis parviendrait alors au conseil d'État avec les *mémoriaux* ou mémoires.

XXIII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 163.)

Saint-Laurent, fin juillet 1584.

Su Magestad ha tenido essa carta de Don Gaston Spinola ¹ en su mano, donde cierto se quantan servicios dignos de toda gran merced. Juntanse tan buen testimonio del Principe de Parma, como trae, y tan gran intercession suya. Dio me la ayer, preguntando me lo que dello sabia. Dixele lo que Vuestra Señoria Illustrissima siente de lo bien que esse cavallero ha servido, y quan corta es la merced que estos dias se le ha asumado. Y mando me Su Magestad que embiasse à Vuestra Señoria Illustrissima la

¹ Gaston Spinola, Sicilien, maître de camp d'un *terce* italien dans l'armée d'Alexandre Farnèse aux Pays-Bas. Voyez *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 420, et STRADA, tome II, page 289. Il fut nommé gouverneur du Limbourg en 1597, puis à Tournai en 1612. Il était seigneur d'Embry, comte de Bruay, etc.

carta, preguntandole lo que le parece que sera bien hazer con el. Quando venga esta respuesta hare el buen officio que pudiere, como Vuestra Señoria Illustrissima me lo ha mandado y por Miguel Cossa al mismo tiempo que le desseo ver bien despachado.

XXIII.

ANALYSE.

Le Roi a eu en mains cette lettre de don Gaston Spinola. Elle énumère des services dignes de la plus haute récompense. La requête est accompagnée d'un excellent témoignage du prince de Parme et d'une pressante recommandation du même. Sa Majesté a remis hier à Idiaquez ladite lettre de Spinola, en lui demandant ce qu'il savait de ce personnage. Le secrétaire a communiqué au Roi l'opinion du Cardinal sur les bons services de ce gentilhomme, et lui a fait connaître la faible gratification qu'il avait reçue. Alors Sa Majesté a ordonné à Idiaquez de transmettre la lettre de Spinola à Granvelle, avec prière de demander à celui-ci ce qu'il y avait à faire dans la circonstance.

Quand le secrétaire aura reçu la réponse du Cardinal, il s'emploiera de tout son pouvoir pour cette affaire de Gaston Spinola, comme pour celle de Miguel Cossa.

XXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 163.)

Madrid, le .. août ¹ 1584.

Las consultas havemos visto en consejo que Su Magestad ha sido servido hazer por repartir los beneficios que vacavan en Sicilia, y el obispado de

¹ La date du jour est effacée, mais cette lettre figurant au folio 163 du recueil avant celle du 2 août, folio 166, est probablement du 1^{er} de ce mois. Au reste, plusieurs autres mots du manuscrit ont disparu par suite de l'usure du papier.

Ariano ¹, y assi mismo de las pensiones reservadas. La del amigo Venetiano se terna secreta como manda. A quatro criados mios, que tambien le han servido ha dado, por hazermi merced, a cada uno dellos, cien ducados de pension, que existimo como devo, y pido a Vuestra Señoria por merced, que con comodidad de a Su Magestad las gratias devidas, y le bese por ello las reales manos por suplir a que, por no cançar, no le escrivo. Vaca toda via el obispado de Galipoli, que dexa el que Su Magestad ha promovido a Ariano, que ha sido sancta y muy buena provision. Por el de Gallipoli ², le nombro el consejo el padre frayle Hippolito Caracciolo, canonigo regular, gran predicador, y por el qual los de la Anunciada, y el segio devido me hizieron, quando en Napoles estava, grande instancia.

En la diferencia de aquellos dos lugares del señor de Monaco, que pretende el Duque de Savoya, cada uno de los regentes quiere estudiar sobrello y ver cada uno en casa las escripturas. De prima mira aparente es la pretencion del duque, pero vera se mas de proposito y Vuestra Señoria vera el fundamento por pretender que sele pueden quitar al de Monaco las tractas que al tiempo de la Magestad Cesarea han tenido a beneplacito, y la suma que pierde en ello Su Magestad es grande; ny despues de la muerte del padre tiene otro titulo que una simple letra, segun me informan, paraque le dexen gozar delo solito sin haver narrado loque devian y han abusado. La cosa se entreterna assi fasta que Su Magestad siendo bien informado de . . . y aun de la pretencion del duque de Savoya . . . lo que fuere servido.

Las nuevas de Flandes son my buenas. Dios nos . . . dia mejores. Por amor de Dios no nos descuydemos de corresponder y proveer, por no perder tambien como es tan aparente de buena ocasion, y no nos olvidemos de los navios y quitar el comercio de la mar, si desseamos var (*sic*) y salir deste cancer presto.

¹ Ariano, ville d'Italie, au royaume de Naples, avec un évêque suffragant du métropolitain de Bénévent.

² Gallipoli, ville du royaume de Naples, avec un évêque suffragant de celui d'Otrante.

XXIV.

ANALYSE.

Le Cardinal fait savoir au secrétaire d'État, Juan de Idiaquez, qu'il a vu en conseil les consultes demandées par Sa Majesté au sujet de la répartition des bénéfices vacants en Sicile, de la nomination à l'évêché d'Ariano et des pensions réservées.

Par égard pour le Cardinal, le Roi a donné à chacun des quatre protégés de celui-ci qui ont bien servi Sa Majesté, une pension de cent ducats. Granvelle est touché du procédé et prie le secrétaire de vouloir bien en exprimer sa gratitude au Souverain.

Pour l'évêché de Gallipoli, devenu vacant par suite de la nomination du titulaire au siège d'Ariano, le conseil a désigné le père Hippolyte Caracciolo, chanoine régulier et grand prédicateur, qui avait déjà été recommandé à Granvelle lors de son séjour à Naples.

Le conseil d'Italie s'est occupé ensuite des prétentions du duc de Savoie sur deux localités de Monaco. L'affaire a été renvoyée pour examen à deux régents qui ont exprimé le désir d'emporter les dossiers chez eux.

Les nouvelles de Flandre sont fort bonnes. Plaise à Dieu qu'on en reçoive de meilleures encore; mais pour l'amour du ciel, qu'on ne perde pas de vue combien il importe de pourvoir au nécessaire et d'entraver le trafic des rebelles sur mer, si l'on veut sortir promptement d'embaras.

XXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 106.)

Madrid, le 2 août 1584.

Dio me ayer el embaxador de Venecia grandes quexas contra Pedro Lanza de la inquietud que ha siempre procurado a la Señoria de Venecia. Yo ayude mucho a este, estando en el gobierno en Napoles, mientras le

tuve por hombre de bien; pero como descubri, que no era tal y que abusara delas fregatas dela corte en su provecho, haziendo mercancias y inquietando el mundo, y revolviendo nos con Venecios no sin sospecha de que huviesse algo peor, me aparte del favor que le dava, y Don Frances d'Alava que le mando prender en Portugal, deve saber como se ha havido con las gastadores que tuvo a cargo, y temo que no faltava en el Reyno de Napoles quexas contra el. Entiende el embaxador que le dan pension, pero dello no tracta ny quiere estorbar la liberalidad de Su Magestad; lo que siente es que pretende vivir en Otranto o Brindes, y teme la inquietud que su maña procurara con sus medianeros, en que no le falta razon. Podria sele mandar debaxo de emienda, por evitar mayor ruydo, que dandole lo que Su Magestad le querra dar, viva en tierra de Lavor o Calabria citra, sin acostarse al mar Adriatico, a tantas millas. Verdaderamente es mal hombre y revoltaso y de quien hay poco de fiar. *Proditionem amo, proditorem odi.*

Es llegado el embaxador nuevo que ha embiado el duque de Ferrara. Partiendo su predecessor, sele quito el aposento. aunque dexava el secretario, para poner en el un procurador de cortes, con offrescerle que viniendo successor, sele volveria. El es venido; pide que le cumplan la palabra; a esta faltamos tantas vezes que es verguença, de mas del daño que en ello recibimos. Contenta se con que le den otro; no se como se puede dexar de dar sele. Vuestra Señoria sabe como estamos con el. A los Vezones sacrificavan los Romanos a la fiebre quartana y otros, *ne nocerent*. Miro a lo que va en esto dela reputacion; y porque hablamos de posadas, ya esta el visitador don Lope en Alcalá, esperando posada; es del consejo real y ha trabajado mucho en cosa peligrosa y odiosa, y recebido daño de naufragios; razon es que sele de posada, adonde tenga lugar por extender y fener en orden nueve caxas grandes de escripturas para poder hazer su relacion, y hay cosa de mucha importancia, por poder dar para adelante mejor orden a las cosas de Napoles assi de justicia como de hazienda. Y no vemos el effecto de lo que Matheo Vasquez offrescio. Buelvo alo de Ferrara, los suyos rebuelven de nuevo contra Luqueses y a la Francia, no hay verdad de su parte. Erro del principio el negocio el duque de Terranova y que firmo lo que no devia, y que quiza no lo entendia y en grande prejuizio de Su Magestad por lo del passo de San. Pelegrino. Propuso se por expediente.

que cessando las armas y agravios de una parte y otra, se remitiesse la cosa a comissarios de ambas partes, y un superarbitrio, que se podia elegir en la manera que se havia propuesto. La cosa ha quedado suspensa con dezir el duque que embiaria persona, que se ha differido hastagora, y de nuevo los de Ferrara rebuelven de mala manera contra Luqueses. El hombre que en Luca tiene el duque de Terranova l'ha avisado de lo que passa y dela sin razon de Ferrareses. De todo tiene copia Pierr' Antonio Lunato; yo los he visto y es lastima. El de Terranova no escribe nada; creo que de corrido quiere complazer al de Ferrara, y al de Mantua contra las republicas de Genova y Luca, paresciendo le mejor ganar la amistad de principes. No me parece bien, porque temo la inquietud, que estos principes podrian dar a la Italia. Por mi voto se escriviria al conde de Olivares para que haga instantia a Su Sanctidad a que apriete al de Ferrara que condescenda en lo de los arbitros, y que al duque de Terranova se mande que haga lo mismo de su parte con dezir claro abriendo la boca que no se le sufrira inquiete l'Italia, y que cesen las armas, y acepte el expediente dicho del de la via de justicia.

Va por dos años que continuamente hago instantia para que Su Santidad remedie a lo de los Guelfos y Gebelines que pullulan tanto en Italia, specialmente en Lombardia; no lo creen y se descuydan, y, como escriví dende el principio, se podra remediar con la facilidad que lo de los duellos, escribiendo Su Santidad breves a los principes y Señores, fulminando censuras. No se ha hecho, y la cosa va creciendo, como me confiessa haver lo hallado, passando por Lombardia, el vizconde que va por colector a Portugal; y que los bandidos se ayudan destas faciones y en la Romaña executan unos contra otros. Si principes se ponen en ello, o que Hugonotes o hereges d'Alamaña se valiessen de favorecer una parte, los exemplos passados nos dan advertimiento de lo que se puede temer. Bien seria creo, escribir al conde de Olivares, antes que el mal passe mas adelante, y yo temo quasi sea tarde.

Inghelfild ¹ me ha dado el nuevo billete que va con esta. Teme y no tiene sin razon, de ser importuno porque le duele.

¹ Sir Francis Engelfield ou Inglefield, agent de Marie Stuart à Madrid. Voyez *State papers, domestic series*, de 1581 à 1590, p. 161, note. — LABANOFF, *Lettres de Marie Stuart*, t. VI, p. 274. — GAURUIER, *Histoire de Marie Stuart*, t. III, pp. 217 et 248.

XXV.

ANALYSE.

L'ambassadeur de Venise s'est plaint hier vivement de Pierre Lanza, dont les intrigues et les démarches suspectes ont toujours inquiété cette république. Granvelle y a contribué, en quelque sorte, à l'époque où il était vice-roi de Naples, en accordant à ce personnage une confiance dont il l'a reconnu depuis tout à fait indigne. Et le Cardinal rappelle ces actes d'indignité. Il faudrait aviser aux moyens de le condamner à l'inaction. Granvelle indique quelques-uns de ces moyens.

Le visiteur Don Lope est de retour à Alcalá. Il apporte avec lui neuf caisses remplies de papiers, premiers matériaux du rapport qu'il est chargé de faire, et dans lequel il se propose de soumettre au Roi des vues importantes pour la réforme et l'amélioration des finances et de la justice dans le royaume de Naples.

Le nouvel ambassadeur du duc de Ferrare est arrivé à Madrid, chargé d'une mission particulière, relative aux démêlés des citoyens de Ferrare avec ceux de Lucques. On leur avait proposé d'abord de déposer les armes et de s'en référer à la décision d'arbitres pris de part et d'autre et d'un tiers arbitre. Mais comme le duc de Terranova, qui s'était engagé à fournir ce dernier, tardait trop à l'envoyer, ceux de Ferrare ont commencé les hostilités. Il faudrait prier le duc d'Olivarès d'écrire à Sa Sainteté pour qu'elle daigne inviter le duc de Ferrare à s'en remettre à l'expédient adopté. De son côté, Terranova ferait la même chose.

Depuis deux ans, Granvelle supplie le Saint Père de tâcher d'apaiser les dissensions des Guelfes et des Gibelins, qui se multiplient extraordinairement en Lombardie. Le pontife aurait pu facilement remédier au mal dès le principe, au moyen des censures prononcées contre les *duellistes*. Faut de ce remède, le désordre s'accroît chaque jour. Le pis est que les *bandits* font servir ces factions à leurs fins particulières. Si, par malheur, quelques princes venaient à s'en mêler, ou que les hérétiques d'Allemagne s'avisassent de favoriser l'un des partis, l'expérience du passé est là pour montrer ce que l'on aurait à craindre.

Enghelield a remis à Granvelle un nouveau billet qui accompagne la présente. Il craint, et non sans raison, d'être importun et il en est désolé.

XXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 167.)

Madrid, le 2 août 1584.

He visto esta carta que ha escripto a Su Magestad Don Gaston Spinola ¹, y, poco ha, escrivi a Vuestra Señoria sobrello; y yo veo lo que Vuestra Señoria me dize en una suya de postrero del passado. Lo que dize don Gaston es mucha verdad, y le alaba y aprueba y encomienda con mucha eficacia el Principe de Parma. El ha gastado mucho de su hazienda. guardado y ganado tierras, y queda señalado con un ojo menos, y una pierna liziada con un arquebuzazo. Ha servido de manera, que le paresce haver merescido honra y provecho, y trae mas pruebas de lo que de principio se entendia; y los naturales de la tierra le dan buen testimonio de quanbien valientemente, cortesemente y sin interes se ha havido en todo; pretende mucho y se queria ygualar con Joan Battista de Monte ². Pero a esto no miro, debaxo de emienda. Yo le daria, por mi parescer, mil escudos de ayuda de costa, ny veo que sele pueda dar menos renta de 600 escudos, como a Jorge Spinola que tiene una pierna menos; y aun no me paresceria mal, fuesse mas la renta, pues de mas de ser liziado, ha servido mas y que la merced se escribiese al Principe, para que ~~ella~~ la entendiesse con dezirle que le emplee conforme a su qualidad, dando le entretenimiento proporcionado, y que si sele offresce cosa, avise. Con esto le despacharia porque vaya servir, pues de tales tiene el Principe de Parma falta, y son los de quien se saca servicio honra y provecho. Buelve la carta de Don Gaston para Su Magestad.

¹ Gaston Spinola. (Voyez *Documentos ineditos*, t. LXXIV, p. 420.)

² Jean-Baptiste del Monte ou di Monti, favori d'Alexandre Farnèse, et lieutenant général de la cavalerie espagnole aux Pays-Bas. (Voyez notre tome IX, page 89.)

XXVI.

ANALYSE.

Le Cardinal a pris connaissance de la lettre adressée au Roi par Gaston Spinola. Il a déjà écrit, il n'y a pas longtemps, à Idiaquez à ce sujet. Don Gaston dit la vérité et ses assertions sont confirmées par le prince de Parme, qui le loue et le recommande fortement. Il a dépensé une grande partie de son bien et reste avec quelques terres et un œil en moins, plus une jambe estropiée par un coup d'arquebuse. Les gens de là-bas rendent un bon témoignage de lui, de sa valeur, de sa courtoisie, de son désintéressement. Lui-même, il prétend s'égalier à Jean-Baptiste de Monte.

Quoi qu'il en soit, Granvelle est d'avis de lui donner mille écus de gratification. Il estime qu'on pourrait lui accorder aussi une rente de 600 écus comme à Georges Spinola, qui a perdu également une jambe. Il ne trouverait même pas mauvais qu'on augmentât cette rente, puisque Gaston, tout en étant estropié, a servi plus longtemps. Il y aurait lieu d'aviser Alexandre Farnèse de cette décision en le priant d'employer Gaston Spinola selon ses mérites et sa qualité, quitte à lui donner un traitement en conséquence. Le prince de Parme a besoin d'hommes de ce genre dont il puisse tirer profit et honneur.

XXVII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 168.)

Saint-Laurent, le 3 août 1584.

Algun gran bien deve querer obrar Nuestro Señor en Flandes, pues ha quitado de en medio la piedra de todo el escandalo. Esta nueva ¹ del de Orange amanezçio aqui esta mañana por boca de un correo y cartas del correo mayor; que hasta agora no he visto otra, si bien despues ha llevado

¹ Il s'agit de l'assassinat du prince d'Orange à Delft perpétré par Balthazar Gérard, le 10 juillet 1584. (Voyez au sujet des détails de cet événement, notre édition de *RENON DE FRANCE*, t. III, p. 87 et suiv.)

el mismo correo que viene de Paris, que diçe que dexo las mias en Madrid, y todo ha sido por ganar albricias; ello sea que es lo que haze al caso, y surta dello el fructo que siempre se ha imaginado que haria; hasta ver mas, no se mas que dezir.

XXVII.

TRADUCTION.

Notre Seigneur doit vouloir un grand bien à la Flandre, puisqu'il a ôté du chemin l'infâme pierre d'achoppement. Cette nouvelle de l'affaire du prince d'Orange, a commencé à se répandre ce matin par la bouche d'un courrier, et, grâce aux lettres du premier courrier. Jusqu'ici je n'ai pas vu d'autres lettres, si tant est qu'il en soit arrivé depuis. Le même courrier, qui vient de Paris, dit qu'il a laissé les miennes à Madrid. Tout cela pour gagner une gratification. (Pour l'événement), qu'il en soit ce qui doit en être et qu'on en tire tout le fruit attendu. Jusqu'à plus ample informé, je n'en saurais dire davantage.

XXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE CHARLES DE MANSFELD.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 18014, t. II, fol. 1.)

Madrid, le 3 août 1584.

Monsieur, les bonnes nouvelles que j'ay receu de vostre bonne santé par voz lettres du 2 de juing, m'ont entièrement resjouy. Et je loue Dieu que telles elles soient, Luy suppliant vous conserver bien longuement en ladicte bonne santé. Vostres lettres me sont esté tard rendues, car elles arrivent seulement maintenant de le mesme costé des paquetz que venoient avec la mesme occasion. Depuis nous avons sceu que les Espagnols estoient arrivez au camp, où je tiens que vous et Monsieur le Comte

vostre père seront aussi, selon que j'ai veu par les lettres de tout deux, la délibération que vous abiez faict d'aller trouver Monseigneur le Prince.

Quant à la négociation de Bréderode, sans y veoir plus de jour, je ne vous y soulrois que dire, ne scachant quel droit mes Dames voz tantes y prétendent, estans le bien par confiscation acquis à Sa Majesté, qu'en pourra disposer à sa voulenté, soit de le retenir ou d'en faire grâce à qui il luy plaise. J'entendray volentiers plus particulièrement le chemin que vous prétendez y vouloir tenir, dont vous pensiet communiquer avec Monsieur le Révérendissime l'évesque de Tornay, pour après vous pouvoir dire mon opinion; car ne scachant de l'affaire plus avant, je n'y soulroy pour maintenant dire dadvantaige. Et ie me doubte que, pendant que vous serez empesché en campagne, vous laisserez dormir cest affaire, que se traictera mieulx avec les dictes Dames en présence, si quelque chose il fault traicter avec elles en telle matière, que par lettres. A la reste je vous mercye, Monsieur, tant d'honnestes ouffres que vous me faictes, auxquelles je correspondray tousiours fort volentiers pour vous faire plaisir et service en tout ce que me sera possible et qu'il vous plaira me commander. Et me recommandant très affectueusement à vostre bonne grâce, je prie le Créateur qu'il vous donne l'entier accomplissement de vos désirs.

XXIX.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 170.)

Saint-Laurent, le 4 août 1584.

He visto la carta del Polviler ¹ que viene con la de Vuestra Señoria Illustrissima de primero y a *osadas* (sic) que no nos este mal que se publique y crea por alla lo que Vuestra Señoria Illustrissima avra respondido.

¹ Nicolas, baron de Pollweiler, souvent cité dans les volumes précédents.

A Inglefield ¹ desseo hazer pagar lo que ha de haver, y para esto y otras cien cosas se esperan ciertas relationes que de consejo de hazienda han de embiar a Antonio de Eraso ². Entonces se le podra tambien dezir lo que podra escribir, que sera ya partido el dinero para madre y hijo de Escocia ³. Entiendese en descifrar las cartas del Principe de Parma. Vuestra Señoria Illustrissima avra visto por las suyas todo lo que ay que harto en buen estado queda. Su Magestad manda se lleve dinero en abundancia de Milan para tratar de reducciones por via de negociacion y yr ganando voluntades. Dicho le he que es bien pagar y alentar la del mismo principe con cumplir le agora su desseo, y esta en ello, no quedara por no lo acordar el abreviar, que lo demas muy bien camina. Encargame Vuestra Señoria Illustrissima en otra breve de su mano el desseo de su hijo de Don Joan de Luçon. Dias ha que escrivi a mi cuñada que me avia encomendado lo mismo que hasta ocho escudos de ventaja pensava poder le alcançar, que me avisa se si con esto se dispornia a yr, paraque lo procurasse. Y no he tenido respuesta. Agora vea Vuestra Señoria Illustrissima si manda que se le añada y que tanto, que con esse le dire a Su Magestad, el pide para Napoles.

Essas cartas del cardenal Jesualdo ⁴ y su hermano rezien heredado me ha mandado Su Magestad que embie a Vuestra Señoria Illustrissima.

 XXIX.

 ANALYSE.

Il a reçu la lettre de Pollweiler en même temps que celle de Granvelle, et il ne lui paraît pas mauvais que la réponse du Cardinal soit publiée par là et qu'on y ajoute foi.

¹ Sir Francis Inglefield, agent de Marie Stuart à Madrid. Voyez plus haut, page 58.

² Antonio Gomez de Eraso, secrétaire d'État à Madrid, de 1568 à 1574. Voyez DANVILLA, *El poder civil en España*, t. V, p. 695.

³ Marie Stuart, reine d'Écosse, et son fils Jacques VI.

⁴ Le cardinal Alfonso Gesualdo.

Il désire faire payer à Inghelfild ce qui lui est dû. Quand la Hazienda aura envoyé des instructions à Antonio de Eraso, l'on pourra dire à Inghelfild ce qu'il aura à écrire, du moment qu'on aura expédié l'argent pour la reine d'Écosse et son fils. Il s'entend à déchiffrer les lettres du prince de Parme. Granvelle aura su, par ses propres lettres, que tout reste de ce côté dans un *statu quo* satisfaisant.

Le Roi fait retirer de grandes sommes d'argent de Milan pour traiter (aux Pays-Bas) de réductions (de villes) par voie de négociations et acheter les dévouements. Idiaquez a dit à Sa Majesté qu'il serait bien aussi de payer et d'entretenir celui du même prince de Parme, en déférant à son désir (la restitution du château de Plaisance sans doute). Le secrétaire d'État pense que le Roi est bien disposé et ne tardera pas à se décider à cet égard ; l'affaire est en bonne voie.

Idiaquez parle ensuite d'une indemnité à accorder au fils de don Juan de Luçon pour une mission à accomplir à Naples, mais qu'il ne désigne pas plus explicitement à Granvelle.

Enfin, le secrétaire remet à Granvelle, par ordre du Roi, des lettres du Cardinal Gesualdo et de son frère qu'il a institué récemment son héritier.

XXX.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 172.)

Saint-Laurent, le 4 août 1584.

En este punto me viene dezir el secretario Pisacani ¹ que esta noche se parte para el Escorial con la nueva del fallecimiento de su amo ², y por prevenir el officio que despues hara el señor Ascanio ³ de encomendar la casa tan devota y importante para el servicio de Su Magestad y por acordar

¹ Pisacani était secrétaire de Marc-Antonio Colonna, qui mourut le 2 août 1584, à peine débarqué en Espagne.

² Le maître de Pisacani, c'est-à-dire Marco-Antonio Colonna, vice-roi de Sicile.

³ Ascanio Colonna, vice-roi d'Aragon, créé Cardinal en 1586. Il était le fils puiné de feu Marc-Antoine.

el nieto ¹ para lo que vaca por muerte del aguelo ². Mejor que nadie sabe Su Magestad los servicios hechos por esta casa y los que puede esperar, hara adelante, y la puede sostener el solo amparo de Su Magestad, de la qual havemos de suplicar todos que con esta use de la benignidad y liberalidad que suele. El hijo ³ murio sirviendo en lo de Portugal, y el padre viniendo agora llamado por Su Magestad, y lo que mas ha sentido en este fin, ha sido de no poder antes de morir venir a besar las manos de Su Magestad y encomendarle su casa.

XXX.**ANALYSE.**

Don Juan de Idiaquez annonce à Granvelle la mort de Marc-Antoine Colonna, qu'il a apprise par Pisacani, le secrétaire de celui-ci. Il entretient le Cardinal de ce que Sa Majesté pourrait faire pour la famille du défunt, notamment pour son fils puiné Ascagne (vice-roi d'Aragon), et son petit-fils, Marc-Antoine. Car son fils aîné, Fabrice, est mort en Portugal au service du Roi, et son père (le grand Marc-Antoine), appelé par Sa Majesté, vient de mourir, en regrettant de ne pouvoir aller lui-même rendre ses devoirs à son Souverain et lui recommander les intérêts de sa maison.

¹ Le petit-fils de feu Marc-Antoine Colonna, portait aussi le prénom de Marc-Antoine. Il devint plus tard grand connétable du royaume de Naples, et mourut en 1595. Il était fils de Fabrice Colonna, qui suit.

² L'aïeul, c'est-à-dire feu Marc-Antoine Colonna.

³ Il s'agit ici de Fabrice Colonna, prince de Palliano, le fils aîné de feu Marc-Antoine. Il était mort en 1580, à l'âge de 23 ans.

XXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Ms. 9471, t. II, fol. 173.)

—
Madrid, le 4 août 1584.

Agora me dan la de Vuestra Señoria de ayer. Por tantas cartas y con tanta particularidad, viene la nueva de la muerte de Oranges, que la podemos tener por cierta, y escriveme el correro mayor, Leonardo de Tassis, que uno de los . . . que era presso en Bergues, referio que eran venidas cartas de los de Delft, adonde estava Oranges, que dezian que no se turbassen, por ser Oranges muerto, y que perseverassen en la union de los estados, que por faltar Oranges no dexarion de passar adelante, y que por cartas de Gante y de Enveres se que firmava la nueva y que quedava vivo, pero, en las manos de aquellos malaventurados, el pobre Borgoñon ¹ que tiro el arcabuzazo y que del golpe cayo Oranges muerto sin bullir. La copia de lo que me escribe sobre ello de su mano el Principe, yra con esta. A 10 de junio murio Alançon, a 10 de julio Oranges. Si a 10 deste dia de San Lorenzo muriesse la Reyna, madre d'Alançon, poco se perderia. Aqui se afferma por cosa muy cierta por hombres que vienen de Alcala que haya expirado et Señor Marco Anthonio Colona. Si es berdad, Dios le tenga en su gloria; havrase quitadoy otros de trabajo, pero seria grande lastima.

—
XXXI.

TRADUCTION.

—
On me remet à l'instant la lettre de Votre Seigneurie en date d'hier. La nouvelle de la mort d'Oranges nous parvient par tant de lettres et avec tant de détails, que nous

¹ Balthazar Gérard. Voyez le tome III, page 88, de notre édition de RENON DE FRANCE, où se trouvent des renseignements biographiques concernant ce personnage, originaire de Bourgogne.

pouvons la tenir pour certaine. Le premier courrier (ou le grand courrier, *correro major*), Léonard de Tassis, m'écrit que l'un de ceux arrêtés à Bergues, a déclaré que, suivant des lettres de Delft, séjour d'Oranges, il n'y avait pas eu de troubles après sa mort, et que l'union des États se maintenait. La perte d'Oranges n'empêcherait pas qu'on aille de l'avant. Des lettres de Gand et d'Anvers confirmeraient la nouvelle. Le pauvre Bourguignon, qui avait tiré le coup d'arquebuse, était encore vivant, mais se trouvait entre les mains de ces méchants aventuriers. Quant à Oranges, il était tombé mort du coup, sans plus bouger.

Je joins à celle-ci la copie de la lettre authographe que m'écrit le prince (de Parme).

Le 10 juin est mort Alençon, et le 10 juillet Oranges. Si le 10 de ce mois, jour de saint Laurent, mourait la reine, mère d'Alençon, l'on n'y perdrait guère.

Des gens venus d'Alcala donnent comme une nouvelle, certaine, la mort du seigneur Marc-Antoine Colonna. Si c'est vrai, Dieu, etc.

XXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 174.)

Madrid, le 5 août 1584.

Han me dado la de Vuestra Señora, escripta ayer. La de Polweyler⁴ puede tener quanto quisiere; y le voy entreteniendo y sirviendo de nuevas, como me paresce que conviene.

Assonlevile me escrive que, de más del arquebuzazo, diéron de puñaladas el Borgoñon y sus companeras las Franceses a Oranges, porno dexar la cosa imperfecta, y que los Franceses eran presas, y el Borgoñon escapado y salvo en Breda⁵: el corriero, dira lo que hay.

Bien se encaminan los negocios de Flandres; si no los gastamos con no acudir, hagamas cuenta que de la provision ordinaria de 150 mil escudos al mes dende mayo está consumido el millon primero. Lo del arresto de las navios al mes de septembre y serrar el comercio es tan necessario, que

⁴ Le baron Nicolas de Pollweiler, souvent cité dans les volumes précédents.

⁵ Tous ces faits sont controuvés.

ninguna cosa mas, si queremos acabar. Pero es menester prevenir con tiempo las cosas necesarias, para hazer que esto nos duela menos. Bien pocas cartas tengo esta vez de Flandes, y ninguna puedo dezir de Francia. Con esta yrà una de Assonleville, encaminada á mano propria de Su Magestad, no me dize lo que es.

Infinitas gracias doy a Vuestra Señora por el cuydado que tiene del pobre Inghelfild ¹, y á proveer á madre y hijo de Escocia, y de advertir al dicho Inghelfild de lo que habrá de responder por no desesperar las del todo.

Yo no sé que me diga mas en lo del castillo de Plasencia, tengo par cierto que Vuestra Señora acuerda lo que conviene, pero á nuestras tan tardas resoluciones no hay paciencia que baste : seria menester viniesse *Seneca*, y que Su Magestad oyesse sus razones.

Quanto al negocio del hijo de Don Juan de Luzon ², ya estará el en Nápoles, y le bastará largamente la ventaja de 8 escudos, que con la paga son 12; muchos soldados han arremetido á baterias, y vertido sangre que contentarian con la mitad.

Hester Pels, muger de Juan de Castillo ³, se encomienda a Vuestra Señora, y yo intercedo de muy buena gana por ellos; son buena gente, y el marido ha servido, y perdido por servir quanto tenian; hállanse aqui en tierra agena, y padescen gran necesidad : que es de grande compassion de gente, que en un tiempo se vieron comodis, y sin su culpa se hallan agora en tanta miseria.

Las cartas de Giesualdo ⁴ y de su hermano ⁵ se verán en consejo.

¹ Voyez plus haut, page 55.

² Don Juan de Luzon appartenait à la célèbre famille des Luzon. Voyez LLAMAZARES, *Historia de las ordenes militares*, p. 432. On trouve un Alonzo Luzon, maître de camp aux Pays-Bas sous Farnèse. *Documentos ineditos*, t. LXXIV, p. 372.

³ Juan de Castillo, frère de l'évêque Don Pedro del Castillo, servit en 1582 sous le marquis de Santa-Cruz à l'expédition des îles Tercère ou Açores. Après la mort de Noguera, il prit le commandement des troupes espagnoles de débarquement à l'attaque de l'île Saint-Michel. Voyez DE THOU, tome VIII, page 584.

⁴ Le cardinal Alfonso Gesualdo, archevêque de Conza de 1565 à 1572, puis légat de la marche d'Ancône, devint archevêque de Naples en 1596, et mourut en 1605.

⁵ Fabrice II Gesualdo, comte de Conza et prince de Vénose, frère aîné du cardinal Gésualdo, épousa Geronymo Borroméc, nièce de Paul IV. Ce fut en considération de ce mariage, que ce Pape donna l'archevêché de Conza et le chapeau de cardinal à Alfonso Gesualdo en 1561. Voyez MORÉNI, *verbo* Gesualdo.

El secretario Pissacani partió para ay ayer anoche se iendo apretóme, á que á Vuestra Señora escribiesse la carta que llevó.

XXXII.

TRADUCTION.

On m'a remis la lettre d'hier de Votre Seigneurie, qui peut tenir, aussi longtemps qu'il lui plaira, celle de Pollweiler.

Maintenant je vais entretenir Votre Seigneurie des nouvelles que je crois de mon devoir de lui communiquer.

Assonleville m'écrit que le Bourguignon et les Français, ses compagnons, donnèrent à Oranges, en plus des coups d'arquebusade, des coups de poignard pour l'achever ; que les Français avaient été arrêtés, mais que le Bourguignon s'était échappé et était sain et sauf à Breda. Le courrier dira ce qui en est.

Les affaires de Flandre prennent une bonne tournure, mais ne les gâtons point en ne nous y prenant pas à temps. Il faut tenir compte que de la provision ordinaire de cent cinquante mille écus par mois ; depuis mai l'on a dépensé le premier million. Quant à capturer les navires (des rebelles) à partir du mois de septembre et empêcher leur trafic, rien n'est plus nécessaire, si nous voulons aboutir. Pour avoir moins à souffrir de ce trafic (par mer), il est urgent de prendre les mesures préventives que réclame la situation. J'ai reçu, cette fois, bien peu de lettres de Flandre et aucune, je puis le dire, de France. Je joins à ma présente, une lettre adressée par Assonleville au Roi ; il ne m'en a pas dit le contenu.

Je rends mille grâces à Votre Seigneurie de la sollicitude qu'Elle témoigne pour ce pauvre Inghelfild, du soin qu'Elle prend de pourvoir aux besoins de la Reine-mère d'Écosse et de son fils, et de dicter audit Inghelfild la réponse qu'il aura à leur faire pour ne pas les décourager entièrement.

Je ne sais plus que dire au sujet de l'affaire du château de Plaisance. Je suis convaincu que Votre Seigneurie fera le nécessaire à cet égard. Mais à voir nos irrésolutions, il n'y a patience qui tienne : *il faudrait que Senèque revint de l'autre monde, et que Sa Majesté entendit ses raisonnements.*

En ce qui concerne l'affaire dont le fils de Don Juan de Luzon a été chargé, ce

jeune homme doit être déjà à Naples. L'indemnité de huit écus lui suffira largement; car avec la paie, cela lui en fera douze. Beaucoup de soldats tombés sur le champ de bataille et qui ont versé leur sang (par le service du Roi), se contenteraient de la moitié.

Esther Pels, femme de Jean de Castillo, se recommande à Votre Seigneurie. Je m'entremets volontiers pour eux; ce sont de braves gens. Le mari a perdu tout leur avenir au service du Roi; ils se trouvent maintenant en pays étranger et souffrent grandement de la misère. J'ai pitié de personnes qui, en d'autres temps, ont eu toutes leurs aises et se trouvent aujourd'hui dans une telle détresse, sans qu'il y ait de leur faute.

Le conseil prendra connaissance des lettres de Gésualdo et de son frère. Le secrétaire Pisaçani est parti hier dans la nuit pour là-bas (l'Escurial). En partant, il m'a pressé d'écrire à Votre Seigneurie la lettre dont il est porteur.

XXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 176.)

Madrid, le 5 août 1584.

La haste que j'avois à cest heur, pour firmer mes lettres vers l'Escurial, me fist oublyer à vous advertir, par l'ung de vos secrétaires, qui me parloit des lettres en faveur du comte Horatio Scoti ¹, gentilhomme de la chambre de Monseigneur le Prince, comment entre les aultres lettres dudict Prince, j'ay maintenant receu son advis touchant le gouvernement à Dolen ². Et si me demanderez de quelle qualité soit, je vous responderey qu'il n'est pas si bon et favorable, comme pourroit bien estre; dont ne vous devez fascher. Car j'entens en respect des aultres compétiteurs, et point du Baron de Villaneufve ³. Qui ad eum modum commendatur ac si tu ipsemet litteras

¹ Le comte Horatio Scotto ou Scotti, gentilhomme de la chambre du prince de Parme. Après avoir assisté à la bataille de Lepante, il accompagna Farnèse aux Pays-Bas, où il commanda une compagnie détachée d'infanterie allemande. (*Correspondance espagnole d'Albert avec Philippe III*, t. VII, fol. 9, et *Correspondance d'Alexandre Farnèse avec Philippe II*, p. 56, audience n° 188.)

² Dôle.

³ Jean de Riffault, baron de Villeneuve. Voyez notre tome X, page 292.

dictasses. Sur ce vous baisant très humblement les mains et donnant le bonsoir.

Monseigneur, l'on me donne maintenant, après une bien longue audience de l'almirauté, vostre billet que l'avis de Monseigneur le Prince ne soit si bon pour aultres prétendans, oyres que Monsieur de Touraise soit du nombre. Il m'emporte peu, puisqu'il est bon pour Monsieur de la Villeneuve, n'estant Monsieur de Touraise pour s'égaler à luy; et je suis certain que nul ne mérite mieulx la charge que ledict sieur de la Villeneuve, pour qui et Monsieur le Comte de Champlite et le pays et mesme la ville de Dole font instance, craignant de tomber en aultres mains, mesmement de quelque jeune gentilhomme comme du comte de Montrevel¹, qu'à trop de dépendance de France pour luy donner telle charge; et l'on feroit honte et tort au dict de la Villeneuve, l'ayant si longuement exercé par commandement de Monseigneur le Prince, de la luy oster pour la donner à aultre, que ne fut beaucoup plus souffisant, plus merueilleusement à propos à tel gouvernement. Je vous prie le vouloir avoir en vostre rapport pour favorablement reconmandé.

XXXIV.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 175.)

Saint-Laurent, le 7 août 1584.

Por essas cartas del Conde de Briatico se vee la ocasion que tuvo para despachar este correo. Los avisos de Venecia que aqui van, son muy con-

¹ Antoine de la Baume, comte de Montrevel, gruyer de Bourgogne, créé chevalier par lettres patentes de Philippe II, du 22 mai 1592. Il était fils de François de la Baume, comte de Montrevel, bailli d'Amont, capitaine de Besançon. Né le 28 juin 1557, il avait donc 27 ans quand le cardinal de Granvelle écrivait cette lettre. Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de France, Charles IX, il avait été fait par Henri III capitaine de trente lances des ordonnances. (DE LA CHENAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. II, p. 358. — Archives du royaume de Belgique : Papiers d'État et de l'audience, registre 880, folio 98 verso.)

trarios a lo que dize el Conde; y el gran Maestre ¹ y cavalleros de Malta, es de creer que miraran por si. Va tambien lo que escribe el Principe Doria sobre ello, que lo dize bien. Sobre todo avisara Vuestra Señoria Illustrissima lo que le parece, y aca havra mucho silencio de todo aquello de Malta por evitar quexas de la desconfianza.

XXXIV.

ANALYSE.

Les avis de Venise contredisent les lettres du comte de Briatico au sujet du grand maitre et des chevaliers de Malte. Ci-joint la lettre du prince Doria concernant le même objet, sur lequel le Cardinal donnera son avis. Au reste on aura bien soin de ne pas ébruiter cette affaire de Malte pour éviter les reproches d'indiscrétion.

XXXV.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 177.)

Saint-Laurent, le 7 août 1584.

Nuevo nos ha sido por acá lo de los tres Franceses que Assonleville escribe á Vuestra Señora Illustrissima, que ayudaron al buen Borgoñon; a Su Magestad lo dixé luego, y le di el pliego de Flandes en sus manos;

¹ Le grand-maitre des chevaliers de l'Ordre de Malte, était en 1584, Hugues de Loubens de Verdale, cardinal. Voyez MORERI, *verbo* Malte.

plega a Dios que venga la nueva confirmada, y a ella se sigan los buenos successos que son menester, que cierto gran cosa es, no tener cabeça por ellá.

La otra vez que se tuvo por muerto el de Orange, se entró en discurso, delo que seria bien hazer con el Conde de Bura ¹; agora en silencio lo veo, y yo no he querido mover nada sin saber de Vuestra Señora Illustrissima, mas porque no dexará de aver discursos que toquen en todo, holgaré de saber lo que puedo dezir a Su Magestad de parte de Vuestra Señoria Illustrissima, si se viene hablar en ello.

El correo de Sicilia parece fué despachado con la ocasion que Vuestra Señoria Illustrissima vera por essas cartas del conde de Briatico. Va tambien lo que escribe el principe Doria, y demás desso me dize á mi que, si Luchali viene á Poniente, se le ordene lo que él ha de hazer y que aviendo cosa de manos, querria trocar los bisoños que lleva en las galeras por plásticos de los reynos. A este capitulo mandará Vuestra Señoria Illustrissima responder de mano agena su parecer, por no cansarse, y embio con los de más papeles los postreros avisos de Luchali venidos por via de Venecia.

Pisacani ² me dió la carta de Vuestra Señoria Illustrissima y cierto que ha sido lástima acabarse assi Marco Antonio ³, Dios le de gloria. Lo del de Haro ⁴ que Vuestra Señoria Illustrissima mandó, dixe á Su Magestad en buena ocasion. No puedo mas de ruynes ojos.

¹ Philippe-Guillaume, comte de Buren, fils de Guillaume, prince d'Orange, sur lequel nous avons donné des détails biographiques dans notre édition de *RENON DE FRANCE*, tome I, page 516. Le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, le fit enlever à Louvain pour l'envoyer en Espagne.

² Pisacani, secrétaire de Marco-Antonio Colonna. Voyez plus haut, page 62.

³ Marco-Antonio Colonna. Voyez notre tome IX, page 194. Il était mort le 2 août 1584, en débarquant sur les côtes d'Espagne. Il amenait dix galères de Sicile au Roi. Voyez *HOFER, Biographie générale, verbo Colonna*.

⁴ Probablement un des fils de Don Luys Mendez de Haro y Sotomayor, à moins que ce ne fut celui-ci lui-même ou bien son frère Don Diego, marquis de Carpio, qui vivaient tous à la même époque, c'est-à-dire en 1584. Voyez *ALONSO LOPEZ DE HARO, Nobiliario genealogico*, t. II, pp. 420-426.

XXXV.

TRADUCTION.

Ça été ici pour nous un détail nouveau que le fait des trois Français prêtant aide et assistance au bon Bourguignon, dont parle Assonleville dans sa lettre à Votre Seigneurie Illustrissime. Je l'ai dit à Sa Majesté et lui ai remis le *pli* de Flandres en mains propres. Plaîse à Dieu que nous recevions la confirmation de la nouvelle du grand événement, et que celui-ci soit suivi des bons résultats dont nous avôns besoin. C'est beaucoup déjà que la rébellion n'ait plus de chef par là-bas.

L'autre fois qu'Orange passa pour mort, l'on discuta le point de savoir ce qu'on pourrait bien faire du comte de Buren. Aujourd'hui je vois qu'on n'en parle pas. Quant à moi, je n'ai en rien voulu agiter la question sans avoir pris l'avis de Votre Seigneurie Illustrissime, mais comme toute l'affaire ne laissera pas d'être discutée quand même, je serai heureux de savoir ce que je puis dire à Sa Majesté de la part de Votre Seigneurie Illustrissime, si Elle vient à en parler.

Il paraît que le courrier de Sicile a été expédié, grâce à l'occasion que Votre seigneurie Illustrissime verra par les lettres du comte de Briatico. J'y joins la lettre du prince Doria. Il me dit en outre que, si Luchali vient en Occident, on lui commande, à lui Doria, ce qu'il aura à faire; car, le cas échéant, il voudrait remplacer les jeunes soldats qu'il emmène sur les galères, par des vétérans des deux royaumes (de Naples et de Sicile). Votre Seigneurie Illustrissime, pour ne pas se fatiguer, répondra sur ce point par le secours d'une autre main. Avec les autres pièces j'envoie les derniers avis concernant Luchali, qui nous sont parvenus par la voie de Venise.

Pisacani m'a remis la lettre de Votre Seigneurie Illustrissime, et certes ç'a été pitié de voir finir ainsi Marco Antonio, que Dieu ait en sa gloire. Ce que Votre Seigneurie Illustrissime me mande de Haro, je l'ai dit à Sa Majesté quand l'occasion s'en est présentée. Je ne puis en écrire davantage à cause de mes yeux.

XXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 179.)

Madrid, le 8 août 1584.

Dan me agora despues de comer las dos de Vuestra Señoria de Idiaquez. Pena me da lo que veo por una de la pena que le dan los ojos; dezir que no las fatigue seria tractar del impossible, pero querria que en ello huviessse toda la templança possible y que en leer y escribir se serviesse en lo que se çuffre de los ojos ajenos. Tambien me da pena no ver nada con lo que ha venido del Señor Don Alonso¹ aunque lo tengo a buena señal, pero quedo con, desseo de saberlo cierto y me hara merced de si algo tiene acusarmelo.

He visto los decifradas de las cartas del Conde de Briatico, del Principe Joan Andrea Doria y los avisos de Venecia. No sin causa dize el Conde lo que dize y el exemplo de lo que hizo el año passado. Marco Antonio, que en gloria sea, le abre los ojos, y quien sospechara mal de los Franceses, acertara las mas vezes, pero es verdad lo que dize el Principe Joan Andrea, que uno ny dos no pueden hazer el tiro de Malta, y no es verissimil que el mestre viniessse bien en cosa, tan mala, ny a ello le pueden combidar Franceses con causa mejor de la dignidad tan principal que tiene y de razon como cavallero evitara nota tan infame para la posteridad, ny los mas Franceses concurrerian sino fuesse con dexar les su Rey por cosa patrimonial, sus encomiendas, que seria gran vituperio de aquel Rey y que a catholicos mal paresceria y aun a Hugonotes, pues no tienen los hijos segundos de la parte de la Francia, adonde el mayor hereda todo, otro refugio por los que no quieren ser clerigos sino seguir las armas. Poca armada no puede forçar Malta, mas verissimil es el aviso de Venecia, considerado todo, que

¹ Don Alonso de Idiaquez, le fils du secrétaire d'État Don Juan de Idiaquez à ce moment assez gravement indisposé. Il avait servi en 1583, sous les ordres du marquis de Santa Cruz, à la seconde expédition des Iles Tercère. Voyez CABRERA, *Don Felipe II*, t. III, p. 25.

lo que se dize que con 60 galeras viene Luchali, y como dize el Principe Joan Andrea muy adelante esta, y a la sazón por emprender Malta, Debaxo de emienda, mostraria confiança del maestro por ganar le tanto mas la voluntad y hablaria claro con dezirle que algunos sospechan mal de la galera que es yda, tanto mas con ser salidos de Argel, Tunes y otras partes de la costa de Africa tantos baxeles, con lo que se dize que con 60 galeras viene Luchali, aunque otros avisos dizen que queda ocupado en el mar mayor, que vea como tiene proveyda de gente y victualla su ciudad offresciendole l'ayuda que tuviere menester, y los mismos que yran a hazer este officio hablando claro, con offrescer ayuda si son diestros tractando con muchos de la materia tan favorable descubriran mejor lo que hay. Responder conforme a esto al Conde, alabar se cuydado. Al Principe Jean Andrea remittirle que haga por su parte lo que pudiere valiendo se de las ocasiones, presupongo que le han respondido a los despachos de cosas y proveydo el dinero, y es bueno el camino que lleva de tomar platicos y dexar los besños en tierra, y devran haver ydo las galeras de Sicilia et se juntara con los de Napoles; con esto navegando no podran los baxeles enemigos juntarse a hazer empresa de momento, adonde el no pueda acudir y no se juntando remitir lo que havra de hazer a su discretion pues sabe y tiene buena voluntad.

Awise de lo que tuve de Assonleville en lo de la muerte del Principe de Oranges. No tardara que vernan avisos con mas particularidad y quanto al Conde de Buren temprano es por tratar dello y fasta qui no se haze de su parte instantia. Veamos que forma toma el estado de los rebeldes despues de la muerte de Oranges que cuando la otra vez le tiraron, en Enveres estava Alançon, que tambien es muerto; en bien differente estado estan las cosas, ny veo que cosa pueda Su Magestad resolver, que no veamos algo mas adelante lo que digo, y desto del dicho Conde mal holgaria de tractarlo de palabra con persona confidente que de escribir en ello.

A Vuestra Señoria doy infinitas gratias del officio que hizo por el Conde de Haro por cumplir con mi palabra; tengo que sea ya resolute Su Magestad de lo que pienza hazer de aquel cargo, pues no me parece llamo el defuncto para que alla bolviessse. Ha sido bien dar a Su Magestad el pligo de Assonleville por si de Oranges, o de otra cosa dixesse algo.

XXXVI.

ANALYSE.

Le Cardinal s'étend longuement sur une tentative que les Français méditent contre Malte et les moyens peu loyaux auxquels ils se proposent d'avoir recours pour exécuter leur dessein. Ils ont proposé au grand maître de leur livrer cette île, mais l'exécution d'un pareil projet semble impossible. Quelle dignité pourraient-ils lui offrir qui remplacât celle dont il se dépouillerait pour eux? D'ailleurs les chevaliers n'y consentiraient sans doute que pour autant que le Roi de France leur laissât comme patrimoine leurs commanderies. Mais cela déplairait aux Catholiques comme aux Huguenots; car il est d'usage en France que les cadets, peu désireux d'entrer dans les ordres, suivent le parti des armes. On dit que Luchiali vient avec soixante galères pour aider les Français, mais, suivant André Doria, la saison est trop avancée pour qu'il songe à attaquer Malte. Il faudrait, pour savoir à quoi s'en tenir sur toute cette affaire, témoigner au grand maître beaucoup de confiance, et lui dire que plusieurs personnes ont des soupçons au sujet de la galère qui est partie (de Malte). Ces soupçons du reste sont d'autant plus justifiés, qu'on a vu sortir d'Alger, de Tunis et d'autres ports d'Afrique, un grand nombre de bâtiments et encore une fois, qu'on annonce l'arrivée de Luchiali avec soixante galères. On l'engagerait à examiner si Malte est bien pourvue de vivres et de munitions, lui offrant les secours dont l'île pourrait avoir besoin. Ceux qui seraient chargés de cette mission en conféreraient sur les lieux avec divers habitants, et, pour peu qu'ils fussent adroits, ils découvriraient facilement ce que l'on désire savoir. Il faudrait également recommander à Doria de faire de son côté ce qu'il pourra, et surtout de bien profiter des occasions. En réunissant les galères de Sicile à celles de Naples, il se trouvera toujours en état de repousser partout les tentatives de l'ennemi.

Granvelle a reçu d'Assonleville la nouvelle de la mort du prince d'Orange. Les détails ne tarderont pas à arriver. Le comte de Buren, fils du défunt, doit-il être mis en liberté? Il faut encore ajourner la délibération sur cette question. Avant tout il convient d'attendre que l'intéressé ait demandé lui-même son élargissement. Ensuite, il reste à voir quelle tournure prendront les affaires des rebelles. Lors de la première tentative d'assassinat contre le prince d'Orange, le duc d'Alençon se trouvait à Anvers; il est mort depuis, et l'état des choses est par conséquent tout autre. Ainsi le Roi ne peut statuer sur la mise en liberté du comte de Buren avant d'avoir vu la marche des événements.

XXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Ms. 9471, t. II, fol. 180.)

—
Madrid, le 8 août 1584.

Un memorial me ha dado el colonel Simple ¹, el de Liera. Tiene aqui su hermano que havia de yr a Flandes y bolvió de tres jornadas o quatro de aca con paralizia, de que con quantos remedios han usado. no le pueden curar, y por esto pide lo que reza el dicho memorial y se queixa de que no es pagado de lo que a el mismo aqui le deven; y como no tiene otra cosa con que se pueda ayudar lo siente, tiene gran gana de bolver a Flandes y ser empleado en cargos. No se si es tan contento que fuesse bien emplearle y por esto le entretengo con dezir que Su Magestad temeria que alla le offendiessen su persona los rebeldes, pagando gente que le matassen, sera bien quando no sea que por exemplo darles satisfacion.

XXXVII.

ANALYSE.

Le colonel Simple (celui qui livra Lierre aux Espagnols) a remis à Granvelle un mémoire dans lequel il réclame ce qui lui est dû, et expose sa détresse. Il a d'autant plus besoin de se créer des ressources, qu'il doit subvenir aux besoins d'un frère paralysé. Bref, il demande à être renvoyé en Flandre avec un emploi. Seulement le Cardinal craint que, si l'on satisfait à son désir, des sicaires stipendiés par les rebelles ne l'assassinent aux Pays-Bas.

¹ Guillaume Simple, écossais au service des États, qui livra, le 2 août 1582, la ville de Lierre aux Espagnols. Voyez notre tome IX, page 270, où les faits sont rapportés. Philippe II lui assigna de ce chef une pension.

XXXVIII.

LE GRAND COMMANDEUR DON JUAN DE ÇUÑIGA AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Ms. 9471, t. II, fol. 481.)

—
Madrid, le 8 août 1584.

Acabo de saber de buena parte que el embaxador de Venecia ¹ que aqui reside, ha escrito a sus amos que Mocinego, el clerigo, tiene inteligencia con los ministros de Su Magestad y que esta con sosspecha que 500 ducados de pension que han salido con la ultima consulta de Italia para persona que no se nombra, son para este. Ha me parecido dar luego cuenta desto à Vuestra Señoria Illustrissima para si paraçiere que se publique para quien es la pension de manera que el embaxador salga de esta sospecha se haga. Y a Cristoval de Salazar ² haré yo avisar de lo demas de la prision.

XXXVIII.

—
TRADUCTION.

Je viens d'apprendre de bonne source que l'ambassadeur de Venise qui réside ici, a écrit à ses maîtres que Mocinego, le clerc, a des intelligences avec les ministres de Sa Majesté, et qu'on soupçonne les 500 ducats de pension proposés par la dernière consulte du Conseil d'Italie pour une personne non désignée, être pour lui. J'ai cru devoir aussitôt rendre compte du fait à Votre Seigneurie Illustrissime pour que, dans le cas où Elle croirait devoir faire connaître le nom du bénéficiaire de la pension, les soupçons cessent de planer sur l'ambassadeur. Je ferai savoir à Christoval de Salazar la suite de la saisie.

¹ Le chevalier Zane.

² Voyez plus haut, page 52.

XXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON FRANCISCO DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 182.)

Madrid, le 8 août 1584.

He pensado que quizá no sería malo, por desmentir las espías del embajador, dezir que aquella pension reservada *pro personá* nominandá, sea por un sobrino mio, y que no soi aun resuelto a quien de dos quiere que se dé; y que se publique assi, pues esto no quitará nada, a quien la deve haver, y si esto penetra assi a oydos de l'embaxador, no scrivera lo que otros le pueden haver dicho.

XXXIX.

TRADUCTION.

J'ai pensé qu'il ne serait peut-être pas mauvais, pour démentir les espions de l'ambassadeur, de dire que la pension réservée pour une personne à désigner, l'est pour un de mes neveux, et que je ne sais pas encore auquel des deux la faire donner. Qu'on accrédite ce bruit, puisqu'il ne fera aucun tort à celui qui doit avoir la pension; mais s'il arrive aux oreilles de l'ambassadeur, il ne transmettra pas (à Venise) les dires des autres.

XL.

DON FRANCISCO DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Ms. 9471, t. II, fol. 482.)

—
Madrid, le 8 août 1584 (?).

Este ardid que Vuestra Señoría Illustrissima ha pensado, me parece muy a proposito solo para hazer salir al embaxador á Barrera, y que diga quien se lo ha dicho, mas despues que estuve con Vuestra Señoría Illustrissima he sabido dos cosas que acrescientan mi sospecho y le hazen verisimil. La una es que Çayas ¹ comió ayer con el embaxador de Venecia, la otra que el embaxador dixo a uno acicato proposito que Su Magestad tenia la lista destas pensiones que Su Magestad ha proveydo agora, la qual se que Çayas sacó de las consultas. Conforme a esto vere Vuestra Señoría Illustrissima lo que se puede conjeturar destas premissas las quales todas son ciertas.

XL.

—
TRADUCTION.

La ruse imaginée par Votre Seigneurie Illustrissime m'a paru bien en situation, rien que pour tirer l'ambassadeur de cette méchante impasse et lui faire dire de qui il tient la nouvelle. Mais depuis que j'ai vu Votre Seigneurie Illustrissime, j'ai appris deux faits qui augmentent mes soupçons et les rendent vraisemblables. Le premier, c'est que Çayas a diné hier avec l'ambassadeur de Venise; l'autre, que l'ambassadeur a répondu à une question polie qu'il avait la liste des pensions accordées aujourd'hui

¹ Gabriel de Çayas ou Zayas, secrétaire de Philippe II. Voyez notre tome VIII, page 479, et DANVILLA, *El poder civil en España*, t. V, p. 695.

par Sa Majesté. Et il sait que Çayas a enlevé cette liste des consultes. En conséquence, Votre Seigneurie Illustrissime verra ce qu'il faut déduire de ces données, tout à fait positives.

XII.

MORILLON, ÉVÊQUE DE TOURNAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, pp. 284 et 285.)

Tournai, le 11 août 1584.

Monseigneur, L'on m'est venu dire ce matin que l'ordinaire partiroit environ les huit heures devant midi ; de sorte que pour ce coup je n'auray temps d'escrire tant que je heusse désiré. Si respondray-je à celle de Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie que j'ay receu seulle depuis huit jours, qu'est *publicorum*, et à laquelle ne gist grande response pour y estre plusieurs choses ja vielles. Depuis aurat Vostre Illustrissime Seigneurie entendu le trespas du Duc d'Anjou que advint le x de jung, et l'oraison funèbre de Bersson, pleine de flatteries ¹. Dieu doint qu'il soit aussi bien mort comme il dit. Il y at par icy ung testament ridicule ² que ledit Duc at faict, lequel at prins beaucoup de travail. faict grandz maulx à noz et à la France, avec peu de prouffit, et esté cause de beaucoup de maulx, et de la mort de beaucoup de milliers d'hommes.

Le x^e du mois passé fut dépesché l'Orangier par ung Bourguignon, qui sçavoit mieulx asseoir son coup que le serviteur d'Anastro ³. C'est chose

¹ Jacques Berson, confesseur du duc, prononça un discours plein d'emphase à propos des affaires des Pays-Bas, tandis que celui de Renaud de Baune, archevêque de Bourges, l'ancien chancelier du prince, garda le silence à ce sujet.

² Le texte du testament d'Anjou, publié dans DEMONT, tome V, page 456, porte la date du 8 juin 1584 et fait passer Cambrai à sa mère.

³ Tous les détails, accompagnés de pièces justificatives concernant l'assassinat du prince d'Orange, et l'exécution du bourguignon Balthazar Gérard, sont publiés dans la *Correspondance du Taciturne*, tome VI. Voyez aussi notre édition de RENON DE FRANCE, *Histoire des Troubles des Pays-Bas*, t. III, p. 87 et suivantes, où nous indiquons les écrits contemporains qui ont été publiés sur cet événement.

admirable de sa grande pacience et constance, comme Vostre Illustrissime Seigneurie verra par les copies des lettres qu'en at escript un grand hérétique, le pensionnaire de Brucelles, Artsen, que je tiens mentir de ce qu'auroit dit ledict *Orangier* estant féru, puis qu'il advint après boire, lorsqu'il estoit tousiours *raoust*. Le discours latin at esté faict par ung de la ville de Delft qui at veu la souffrance du patient, qu'avoit icy descouvert ses desseings à aucuns, veoir à Son Altéze propre, dont l'on ne tint grand cas. Il ne l'at faict pour aucun gaing, mais par vraie compassion qu'il avoit à ces povres pays, et mérite une louange perpétuele, et que Sa Majesté face du bien à ses parentz et amy.

L'*Orangier* at esté montré trois jours de route assiz en une chayre, et ont les Hollandois faict enchasser son cueur en or comme ung reliquaire; c'est ainsi, dit Pamele ¹, que ces bons rebelles sont grandz amy de nostre Roy, selon que le luy at si longtemps faict à croire Foncq : *quae sunt ipsa verba Pamelii*. Ilz ont furni la cave de Pamele de toutes sortes de vins, et sa cuisine de beaucoup de bonnes provisions et vivres.

Ores loué soit Dieu qu'il noz at délivré en ung mois de deux si puissantz ennemiz; mais pour tout cela ne délessent les rebelles de persister en leur obstination, se promettantz grandz secours du costel du Roy de France, que je craindz brasse quelque chose, non obstant qu'il at envoyé vers nostre Roy. Car il at depuis Mezières, jusqu'à Calais beaucoup de gendarmerie, et apprestent xl canons. ont sept cent chevaulx aux environs de Cambray, que se monstrent telle fois près de Landreciez, telle fois près de Douay, deux centz au coup. Quant on leur demande pourquoy ilz entrent si avant, ilz dient que c'est pour chasser et garder leurs gens de faire foulles sur Haynnault et Artois. Cependant ilz ont pourveu Cambray de tout ce que luy fault, et se vantent d'avoir grandes emprinses sur main, et qu'ilz ne quicteront Cambray, mais qu'ilz pensent acquerre de bref aultre chose. Noz doubtons Valenchiennes et Bouchain, veoir Arras, selon les avis que en viègnent de tous costelz; et il y at des députez de Brucelles à Gand pour la retenir en la dévotion des François; et ilz sont folz et meschantz assez pour y condescendre, sans avoir regard aux misères que les enveloppent

¹ Morillon entend sans doute désigner Guillaume Joigny, seigneur de Pamele, président du conseil de Flandre, mort à Bruxelles le 21 janvier 1592, souvent cité dans les volumes précédents.

de faulte de toutes choses, et une cherté extremesme; car la livre de mouton y vault de seize et vingt solz, de beuf huit, de fromaige quinze solz; bure et laict n'y est recouvrable, et se treuve Monsieur de Champaigney en peine pour avoir sa provision. Il at perdu ung grand ennemy audit *Orangier*. Ilz ont faict tailler la teste, aujourd'huy huict jours, à Jehan d'Embise ¹ lequel ilz avoient appellé, pour estre leur chief, de Frankendale ², il y aurat tantost ung an. Estant sur l'eschauffault, il pronunchea sa sentence luy-mesme, disant au peuple : « lorsque je vous ay lessé piller les églises et » faire beaucoup de maux, je suis esté honoré de vous; mais vous aiant » conseillé de retourner à Dieu et à Vostre Roy, vous me faictes mourir. » Touttefois vous y viendrez, veuillez ou non ». Ledit seigneur de Champaigney at consenti que Vander Damme ³ prisonnier en ceste ville, et que Son Altèze n'avoit accordé pour luy, soit eschangé au seigneur de Croix, détenu à Gand, et at deffendu à ses gens qu'ilz n'y facent aucune difficulté. Touttesfois Bourlut et Vander Damme luy ont servi de *parapecto*.

Lesdits Gantois déchassent tous gens de bien et confisquent leurs biens. Ilz ont depuis peu de temps gehenné ⁴ par deux fois en public ung principal mutin appelé Heyman ⁵, qui s'est purgé, estant relaxé, et homme pour faire encoires beaucoup de mal. Je crainedz Monsieur de Champaigney. Lesditz Gantois courent celles fois qu'ilz sont bien frottez. Ilz rachattent de leurs soldatz aultant de noz vivendiers qu'ilz prègnent, et après les noient, tant sont-ils obstinez.

Les Hollandois et Zélandois ont prins pour deffenseurs le Prince de Béarn, le prince d'Espinoy ⁶, le conte Maurice, filz de l'*Orangier* (qui doit

¹ Jean de Hembyze, décapité le 4 août 1384.

² Voyez sur ce point notre tome X, page 468.

³ On lit à ce sujet le passage suivant dans les *Gentsche Geschiedenissen* de DE JONGHE, t. II, p. 395, article XXII : « Dat mitds dit jegenwordig tractaet de heeren van Champaigney ende Croix, gelyk ook zullen gelost worden M. Gillis Borluut ende Jan Van Damme ». Voyez aussi GACHARD, *Analectes historiques*, série XVII, p. 350. — BARON KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, t. VI, pp. 566 et 575.

⁴ Gehenné, mis à la torture.

⁵ Antoine Heyman, l'un des principaux membres du Conseil de guerre à Gand et lieutenant du grand bailli en cette ville. Il fut mis à la torture. Voyez *Vlaemsche Kronyck*, p. 537. — STRADA, tome II, page 291.

⁶ Pierre de Melun, souvent cité.

signer toutes les lettres souz la conduite d'Aldégonde, Adolphe Metkerke ¹, et ung Bloure ²), les contes de Hollac ³ et de Nieunar ⁴, qui depuis peu de temps, estant plein de vin, at tué ung aultre conte, grand compaignon sien. Telz protecteurs ont peu de moien, et seront de chiers varletz.

Ceux d'Anvers, lorsque nostre armée les approchoit, mandarent en diligence la garnison de Herentals. Ce que veantz noz gens, ilz y sont entrez, comme feirent ceulx de Halwin. quant les soldatz de Menin, mandez avec furie par ceulx de Bruges, se saisirent dudit Menin. Ledit Herentals sert pour garandir toute la Campigne, Diest, Bois-le-Duc, Louvain, Tillemont, Arschot et aultres villes nostres, dont ceulx d'Anvers se sont fort repenti; et aiantz renvoié quelques gens pour y mettre le feug, ilz ont trouvé visaige de bois.

Nostre camp s'est retiré de Lillo ⁵, que n'heust esté de besoing, si l'on heu suivi ce que Son Altéze avoit commandé, que l'on dit en sçavoir mauvais gré à Mondragon et à aulecuns ingéniaires, qui ont faict la prinse dudit lieu trop facile, considérantz peu qu'il peult estre secouru à toutes heures par caue de ceulx d'Anvers et Hollande. Noz y avons perdu de bonnes gens et plusieurs capitaines espaignolz; ce que faict à plaindre. Le Conte de Mansfeldt et son filz le Conte Charles ont cloz depuis Termonde, où l'on dresse le canon pour la battre, et luy at-on tiré les cauez pour mettre les fossez à

¹ Adolphe de Meetkerke, qui assista aux conférences de Breda et de Cologne, fut envoyé par les États généraux en Angleterre, devint membre du conseil d'État, fut envoyé à l'archiduc Mathias, à don Juan, et à Arras, pour y arrêter le traité des États d'Artois avec Farnèse, communiqua aux États généraux l'intervention de l'empereur dans les affaires des Pays-Bas. Sa biographie est publiée dans VANDER AA, *Biographisch Woordenboek*, t. VIII, p. 161.

² Lisez Bloeyere, Henri, un des partisans les plus dévoués du prince d'Orange. Voyez GROEN VAN PRINSTERER, tome V, page 608, et page LXXXII. Sa biographie est publiée dans VANDER AA, *Biographisch Woordenboek*, t. II, p. 194.

³ Philippe, comte de Hohenlohe, gendre du prince défunt par sa femme, Marie de Nassau.

⁴ Adolphe, comte de Nieuwenaar, souvent cité dans notre tome X.

⁵ La tentative du siège de Lillo, par Mondragon, est rapportée en détail dans STRADA, tome II, page 320, et dans BOR, liv. XIX, fol. 14. Voici comment Alexandre Farnèse rend compte au Roi de cet incident : « Cependant ledit Mondragon continue de assiéger ledit fort de Lilloo, le battant aux deffenses et me donnant espoir d'en venir en bref à bout, nonobstant les difficultés que ses retrouvent pour estre le pays à l'environ inondé, saul du costel des digues, ce que je veulx espère il fera le cognoissant soldat de fort de longue et bonne expérience, et les soldats bien animer. » (Lettre du 18 juillet 1584. — Archives de l'audience, registre 188, fol. 58 v°, et STRADA, tome II, page 319.)

secq, où qu'il n'y at aulcune fortification. Il se fault haster, car venant les eaeuz aux arrières saisons, elles feront ce trou imprenable, et nostre saison s'avance fort.

Le malheureux Groenevelt, jadiz grand-maire de Saint-Amand, at faict brusler la ville d'Ardenbourgh, et la belle église qu'estoit dedans, que surpassoit toutes celles de Flandres.

L'on at publié à Cambray de ne plus courir sur les pays. et le mesme at esté faict sur noz frontières par charge expresse de son Altèze, qu'en at heu ordonnance de Sa Majesté, que je tiens procéder de l'advis de Vostre Illustrissime Seigneurie. Si est-ce que je ne me fie aux François, car le Marquis de Retz ¹ est vers Saint-Quentin, où il y at beaucoup de chevaulx, et le viconte de Tourraine en at beaucoup près de Dourlens. Le sieur de Gourdan, gouverneur de Calais, est depuis peu de jours passé par icy. Aulcuns dient que c'estoit pour communiquer avec Son Altèze; aultres pour aller à Spa, qu'il heut faict plus tost par Mezières.

L'on at icy fort parlé de l'indisposition du Roy de France, que l'on dit ne la povoir faire longue, et aussi de la Royne-mère, que at faict faire ung fort magnifique service au Duc d'Anjou; duquel toutefois l'on at réduit tous les appennaiges, cassé tous ses officiers, et décrété prinse de corps contre plusieurs d'iceulx. L'on at aussi dit la Royne d'Angleterre empoisonnée, que ne seroit le plus grand mal que noz polroit advenir.

Monsieur de Thoraise at depuis nagaires avec ses gens battu les ennemiz venu de aiant deffaict avec l'adsistence des gens de Monsieur de Balançon ² deux cornettes de reytters et en rapporté les drapeaux.

L'argent arrive fil à fil, et chascun sçait la peine qu'il vous couste. Dieu doint que faisant paiement à la gendarmerie, il soit pourveu à la discipline de nous gens de guerre, comme l'on dit qu'il se doibt faire, et que la justice soit restablie; car la faulte d'icelle est cause que chascun faict ce qu'il veult,

¹ Albert de Gondi, duc de Retz, maréchal de France, principal conseiller de Charles IX, roi de France, de sa mère et de Henri III, reçut plusieurs missions diplomatiques en Allemagne, et devint tout-puissant à la cour. Voyez GROEN VAN PRINSTERER, tome IV, pages 168, 204, 208, 517, 582 et suivantes; tome V, pages 6, 17, 20 et 48. — *Biographie générale*, tome XLII, page 21.

² Philibert de Rye, baron de Balançon, qui fut fait prisonnier par les Français en 1582, mais recouvrit bientôt la liberté. Voyez notre tome IX, pages 272, 274, 298, 386, 388, 704.

et que le pays souffre aultant des nostres que des ennemiz ¹. C'est aussi une belle et saige provision des gens que l'on envoie avec l'argent, pour remplir les tertios de Milan, Naples et Sicile, pour s'en servir où il serat de besoing, que servira pour tenir les voisins en cervelle, quelque mauvaïse opinion qu'ilz puissent avoir pour mal faire.

L'on parle que le cardinal de Bourbon ² seroit plus proche de la couronne que le prince de Béarn, et que ceulx de Guise et beaucop des grandz luy sont affectionnez, estant assurez que venant le Roy à décéder, qu'il se dict qu'il ne la peult faire longue, que comme Vostre Illustrissime Seigneurie dit, il y aurat du jeu.

Les François ont bruslé continuellement sur Haynnault et Artois jusques la publication de la cessation d'armes s'est faicte, que fut le 8 du passé, pour tousiours animer noz rebelles que n'entendent encores les ruses françoises, ausquelz il sera bien de faire rendre Cambray, que leur seroit une infamie et desréputation bien grande. Je sçay bien qu'il ne tiendrat à Vostre Illustrissime Seigneurie, estant plus que temps que Sa Majesté ouvre les yeulx, que l'on dit avoir escript à Son Altèze que durant ladite cessation, elle taschera de recouvrer Cambray ou faire guerre ouverte au François.

Je ne sçay comme gouste les nouveaux éveschez, tant toutesfois nécessaires. J'ay mis avec ce despeche ung petit pacquet, affin que Vostre Illustrissime Seigneurie veoie de quel tiltre l'on le traicte, et polroit bien estre que Buccho Aytta ³ se trouvera forcloz, s'estant deffaict de sa prébende, fondement de sa dignité; et le mérite, n'ayant dict en sept ans ny heures ny messe, estant en peu d'estimes vers ceste court *ipse viderit*. Je supplie Vostre Illustrissime Seigneurie me pardonner de l'aultre adjunction

¹ Dans son chapitre XXXIX, RENON DE FRANCE donne de la situation navrante du pays, le tableau le plus sombre. Voyez à ce sujet, le tome III, page 222 de notre édition de cet auteur.

² Charles, cardinal de Bourbon, oncle de Henri IV, né le 22 décembre 1520, mort le 9 mai 1590. Il était fils de Charles de Bourbon, comte de Vandôme.

³ Bucho d'Aytta de Zuichem, docteur en théologie, fils de Serip d'Aytta, dit Gritman, et de Barbe Hattema, était neveu de Viglius. Après avoir occupé différentes dignités ecclésiastiques, il fut choisi par son oncle à titre de coadjuteur de prévôt du chapitre de Saint-Bavon à Gand en 1577. Tantôt il se jetta dans le parti des États, tantôt dans celui du Roi, selon les circonstances. Cette conduite devait naturellement déplaire à Morillon. Aytta mourut le 30 octobre 1599. Voyez sa notice dans l'*Histoire chronologique des évêques de Gand*, p. 82.

du paquect qu'est de Monsieur le Révérendissime de Namur, que m'en at fort prié¹.

Certes Vostre Illustrissime Seigneurie mérite beaulcop, estant si soigneuse pour les provisions de ce povre pays que n'at aultre pilier, et faict bien de fabvoriser Son Altèze en ses prétentions; et il le recongnoist.

XLII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 184.)

Saint-Laurent, le 14 août 1584.

Conforme a lo que a Vuestra Señoria Illustrissima pareçe se responde al Conde de Briatico en lo que es agradecer su cuydado y tener avisos de Malta, sin dar les causa de quexa de desconfianza, porque cierto mal se puede creer defecto tan essencial de gente que les va en ello todo su ser. Yo sospecho que algun secretario de los de Marco Antonio² que deven servir al de Briatico (porque es una misma la letra) le deve aver puesto estos reçelos contando le los que tuvo el deffecto y las diligencias que hizo, aunque agora el tiempo esta mucho mas adelante y ay menos aparencias para dar cuydado, no querria que Mos. de la Chapela³ oliesse algo desta platica pues aun no son acabados los clamores dela principessa contra los que hizieron a Su Magestad mala relacion de su tio.

Y al principe Joan Andrea⁴ sele responde a la letra como a Vuestra Señoria Illustrissima pareçio, y sele embian las cartas necessarias para los

¹ François Wallon-Chapelle, sacré en 1579, mort en 1592.

² Marco-Antonio Colonna. Voyez plus haut, page 24, et notre tome IX, page 194.

³ Le seigneur de la Chapelle, neveu de Loubens de Verdale, grand-maitre de l'ordre de Malte.

⁴ Jean-André Doria, souvent cité.

virreyes para trocar la infanteria plastica por la bisoña, que sera reparar los bisoños, y meter gente de servicio en las galeras.

Pareçeme que las galeaças tuvieron visto de las fustas de Argel, digo de todos los baxeles sobre Provença, y no se les osaron acercar, a la verdad grandes ruciadas les podian dar de artilleria.

El Conde de Olivares escribe lo que Vuestra Señoria Illustrissima vera por essa copia. Otra tal embio a Foncq que deve de tener la carta mas particular que el Conde avisa. Vuestra Señoria Illustrissima vera lo que en aquello conviene que Foncq ya creo que haze despachos de provisiones de los prioratos que vacaron por el Cardenal de la Beaume.

Ayer hubo aqui mucha gente y gran solenidad. Pareceme que devio gustar Su Magestad de ver la devoçion desta casa, y sus indulgentias y reliquias tan estendida y frequentada.

Mañana verna Longle ¹ con audiencia aplaçada que la ha pedido por orden de su rey. Veremos lo que dira y sabralo Vuestra Señoria Illustrissima y quando mucho parara en lo de la muerte de su hermano, pareceme que en Cambray van a fin de arraygarse a titulo de la Reyna madre con no nos inquietar por agora porque los dexemos, y el Principe de Parma huelga dello por poder apretar mas los rebeldes como a Vuestra Señoria Illustrissima tambien parecio, digo que huelga de dissimular.

A Vuestra Señoria Illustrissima beso las manos por el cuydado de mi hijo; fue dios servido darle salud, y ya estava sin calentura y con esperanza de poder seguir la jornada. A Francisco de Idiaquez escribo que muestre a Vuestra Señoria Illustrissima una carta que tengo suya, sino lo ha hecho, y por otra mas fresca de un criado entiendo que quedava ya levantado y convalezia.

¹ Le seigneur de Longlée, ambassadeur de France en Espagne de 1585 à 1595. Voyez GACHARD, *Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 366.

XLII.

ANALYSE.

Dans la première partie de cette lettre, Idiaquez entretient Granvelle des mesures à prendre au sujet des affaires de Malte. Le comte de Briatico fera bien de continuer à se procurer des avis de l'île sans éveiller la défiance des habitants; on lui écrit dans ce sens conformément à la manière de voir du Cardinal. Au reste, on a envoyé au prince Jean Doria les lettres qu'il avait demandées pour les vice-rois de Naples et de Sicile, à l'effet de remplacer les jeunes soldats de ses galères par des vétérans tirés de ces deux états.

Le comte d'Olivarès a écrit au Roi concernant les prieurés devenus vacants par la mort du Cardinal de la Baume, archevêque de Besançon. Idiaquez envoie à Granvelle une copie de la lettre du comte; il en a remis une autre à Foneq.

Longlée, l'ambassadeur de France, a demandé, au nom de son souverain, une audience au Roi pour demain. On verra bien ce qu'il dira, et Granvelle en sera instruit. Malgré la mort d'Alençon, il semble à Idiaquez que les Français continuent à s'établir de mieux en mieux à Cambrai au nom de la Reine-Mère. Pour le moment, ils n'inquiètent pas les Espagnols qui, de leur côté, les laissent tranquilles. Le prince de Parme profite de ce temps de dépit pour serrer de plus près les rebelles.

Juan de Idiaquez termine sa lettre en remerciant Granvelle de sa sollicitude pour la santé de son fils Alonzo. Celui-ci est assez rétabli de son indisposition pour pouvoir espérer qu'il sera bientôt en état de se mettre en route. Juan de Idiaquez a recommandé à Francisco de Idiaquez¹ de communiquer au Cardinal une lettre qu'il lui a écrite. C'est peut-être fait déjà.

¹ Voyez plus haut, page 49.

XLIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 186.)

Madrid, le 12 août 1584.

Agora me dan la de Vuestra Señor de x1, y no he visto aun Francisco de Idiaquez ¹, pero he me holgado infinito de entender, por la que Vuestra Señoria don Alonso ². Dios nos le guarde y dé á Vuestra Señoria me escribe, la convalescencia del Señor siempre buen gozo del.

Creo que bastará lo que Vuestra Señoria dize que se escribirá al conde de Briatico ³, y, como dize, la sazón está ya muy adelante, y veo poca apariencia en lo de Luchali. Gran cosa sería que concurriessen muchos, (que con pocos no se podría hazernos tiro en Malta) sin que se entendiesse, y el maestre y otros tienen interesse en mantener la religion. Verdad es que de Franceses podemos fiar poco. No siento que Monseñor de la Chapelle ⁴ sobrino del maestre, diga nada.

Bien es haver escripto a los Visorreyes paraque truequen los bisoños como Vuestra Señoria dize; pero siento que no resolvemos nada en lo de los generales de las esquadras grandes, y que no veo execucion en dar las galeras por assiento, y quedaremos por complazer á interessados en nuestros errores.

Passaron bien las galeças, y me huelgo, como quiere que sea, que no nos hagan acometido los vaxeles de Alger; quiça sospecharon que fuessen mas acompañadas. Grandes cosas escriben de como fué festejado y bien recebido Assanaga ⁵ en Marcella, y como supo aquel perro tener su reputa-

¹ Francisco de Idiaquez. Voyez plus haut, page 49.

² Alonso de Idiaquez, fils de Juan.

³ Alfonso Bisballo, comte de Briatico, lieutenant gouverneur de Sicile. (*Custo; Istoria di Napoli*, page 68.)

⁴ Le seigneur de la Chapelle. Voyez plus haut, page 86.

⁵ Assan pacha, renégat vénitien. Voyez HAMMER, *Histoire de l'empire turc*, t. VII, pp. 129, 165, 202, 203.

cion; gran número de Moros de Valencia ha llevado consigo, que no me plaze.

Veremos loque dirá Longle, quanto á lo de Cambray, y si nos conviene tractar con Cambray tregua; me estoy en lo que escriví, estar assi por este verano á ver lo que hazen, ganando diestramente tiempo, y procurando por otra parte el Principe de Parma haga nuestros negocios, en que poco á la verdad le animamos con nuestra dilacion en resolver su tan justa pretençion, no sé á quien bastara la paciencïa.

En este punto me embia a mostrar el baron Kevenhuler ¹ (*una carta*)? en aleman, que le escriven en Lisboa, en que dize que un vaxel ingles, venido en 9 dias, havia traydo nueva que un Francés, fingiendo dar cartas á Oranges, le havia tirado un pistolete, con que havia caydo muerto, y no dize mas particularidad ².

He visto la copia que Vuestra Señor me ha embiado delo que escribe el conde de Olivares ³ en lo de los prioratos que vacaron por el cardenal de la Baulma. El de Arbois ha estado mas de cinquenta años en mano del cardenal y de su tio. Muchas vezes he oydo dezir que era de la colacion del abad de Baulme, y si esto fuesse no seria a nominacion de Su Magestad. El papa le havra proveydo, como affecto, por haver sido el postrer possessor Cardenal. Con esta havera travajo de sacarle al cardenal Contarello de Sancto-Stefano, datario ⁴, y lo hemos en muchas cosas menester, y es francés. Si en ello me habla el prevoste Foncq, entenderé de buena gana lo que querrá dezir, y sobre ello le diré lo que seme offrescerá. Pero, si él no me dize nada, callaré, por ser cosa de su cargo, en el qual no me parece que huelga se ponga otro a tractar dello.

¹ Le baron Hans ou Jean de Khevenhüller, premier seigneur de Frankenburg, depuis 1581 ambassadeur d'Allemagne en Espagne, professait la religion catholique et mourut en 1606.

² Le meurtrier était Balthazar Gérard, un Bourguignon.

³ Nous donnons ici le texte de la lettre d'Olivarès, qui ne porte point de date.

⁴ Voyez plus haut, page 54.

XLIII.

RÉSUMÉ.

Granvelle a reçu la lettre de Juan de Idiaquez, en date du 11, c'est-à-dire de la veille. Il n'a pas vu Francisco de Idiaquez, mais il a été heureux d'apprendre la convalescence de don Alonzo, fils du secrétaire d'État Juan de Idiaquez.

Il trouve suffisant ce que Juan Idiaquez se propose d'écrire au comte de Briatico et il estime, avec le même, que la saison est trop avancée déjà pour craindre encore une expédition de Luchali. Pour attaquer Malte, il faudrait de grandes forces navales, et il serait surprenant qu'elles se fussent rassemblées sans que personne en eût été informé. Le Grand Maître et les autres chevaliers ont tout intérêt d'ailleurs à maintenir la religion dans l'île. A la vérité, il faut se défier des Français, et l'on ne comprend pas bien le silence de Monseigneur de la Chapelle, le neveu du Grand Maître.

Granvelle approuve Idiaquez d'avoir écrit aux vice-rois de Naples et de Sicile d'aviser à remplacer les jeunes recrues des galères du prince André Doria par des vétérans tirés de ces deux états. Seulement, il faudrait s'occuper aussi de réformer les grandes escadres, dont la réorganisation est arrêtée par des complaisances intéressées. Au reste, les galères du susdit prince ont fait heureusement la traversée, et le Cardinal est charmé d'apprendre qu'elles n'ont pas été attaquées par les vaisseaux pirates sortis d'Alger. Mais il voit avec déplaisir la brillante réception d'Assaïaga à Marseille.

On verra ce que Longlée dira de Cambrai, et s'il convient que l'on traite d'une trêve avec cette ville. Dans tous les cas, il faut tâcher de gagner du temps d'ici au printemps pour donner au Prince de Parme le moyen de faire les affaires de l'Espagne. En attendant, toutes les tergiversations du roi et de ses ministres ne sont pas faites pour encourager le Prince, surtout en ce qui concerne sa juste prétention sur la restitution aux Ducs de Parme du château de Plaisance.

Pendant que Granvelle écrivait sa lettre, le baron de Khevenhüller lui a envoyé en communication un billet en allemand qu'il avait reçu de Lisbonne. On y disait qu'un navire anglais, qui avait fait la traversée en neuf jours, avait apporté la nouvelle du meurtre d'Oranges. Un Français, faisant semblant de présenter des lettres au Prince, lui avait tiré un coup de pistolet et le Prince était tombé mort.

Granvelle a lu la copie que Juan Idiaquez lui a envoyée de la lettre du comte d'Olivarez au sujet des prieurés devenus vacants par le décès du cardinal de la Baume.

Le prieuré d'Arbois pendant plus de cinquante ans a été en la possession du susdit Cardinal et de son oncle. La collation n'en appartiendrait pas au Roi, mais au Pape. Granvelle voudrait que ce prieuré fut transféré au cardinal de San-Stefano, dataire à Rome, un français, il est vrai, mais dont on a souvent besoin. Si Fonck parle de la chose à Granvelle, celui-ci lui fera connaître volontiers son avis dans l'espèce ; sinon, il se taira, puisqu'en définitive l'affaire relève de la charge dudit Prévôt.

 XLIV.

 LE COMTE D'OLIVARÉS ¹ AU ROI.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 183.)

Sans date.

Por mano del presidente de Flandes scivio á Vuestra Magestad largamente (entre otras cosas) que un priorato de los que vacaron por muerte del Cardenal de Visanzon, que Su Santidad ha proveido en el cardenal de Sant-Esteban, el qual confiesa que no le puede tener sin el beneplacito de Vuestra Magestad por sere stranjero, y a me me ha pedido que yo suplique a Vuestra Magestad por el. Yo le he mostrado pretender que sea comprehendido en el yndulto de Vuestra Magestad y offrescidole suplicar á Vuestra Magestad le mande presentar a el, aunque tengo la duda que esto sea cierto que en la otra carta digo, no me puedo certificar en quanto a esto hasta tener respuesta del governador de Borgoña, pero el cardenal Granvela lo sabra mejor que nadie y siendo de provision de Su Sanctidad ternia por bueno que Vuestra Magestad diesse su beneplacito de dicho cardenal de Sant-Esteban porque no seria de ningun effecto negar selo pues facilmente hallaria persona en cuya cabeça poner lo natural de la misma tierra que le acudiesse con los fructos y Vuestra Magestad perderia esta occasion de

¹ Voyez plus haut, page 90, la lettre de Granvelle à don Juan de Idiaquez, du 12 août 1584.

obligalle y hazelle merced, de mas de que teniendo yo comision de Vuestra Magestad para esto yntentaria antes de venir a que la recibiesse por presentacion de Vuestra Magestad, aunque quando yo le dixee que la quieria pedir a Vuestra Magestad para el, me respondio que no podria con buena conciencia prejudicar la sede apostolica.

XLIV.

ANALYSE.

Le comte d'Olivarès a envoyé au Roi, par l'entremise du président du Conseil de Flandre, le prévôt Fonck, une longue lettre pour lui annoncer que le Pape avait pourvu le cardinal de Saint-Étienne d'un des prieurés devenus vacants par la mort du cardinal-archevêque de Besançon. Mais le bénéficiaire déclare que, vu sa qualité d'étranger, il ne peut être mis en possession de ce bénéfice sans le placet du Roi. Et il a prié le comte d'Olivarès d'intercéder pour lui auprès de Sa Majesté pour que le nécessaire soit fait à cet égard. Le Comte le lui a promis, mais pour l'intelligence de la question et l'accomplissement des formalités requises, il attend une réponse du gouverneur de la Bourgogne. En attendant, le cardinal de Granvelle doit savoir mieux que personne à quoi s'en tenir. Seulement, en présence de la collation du bénéfice par le Pape, Olivarès estime que le Roi ferait bien d'accorder son placet audit cardinal de Saint-Étienne. Il ne servirait de rien de le lui refuser, et ce serait perdre bénévolement l'occasion d'obliger le susdit Cardinal. Certes, celui-ci eut demandé à être présenté au Pape par le Roi, s'il n'avait craint de préjudicier les intentions du Saint-Siège.

XLV.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 188.)

Saint-Laurent, le 13 août 1584.

Longlé¹ estuvo aca ayer. Dio quenta de la muerte del Duque de Alanson con grandes ofertas de la conservación de la paz, apuntando que era bien confirmarla y quitar todas ocasiones contrarias. Su Magestad demas de lo general le aprobo esto, y que haziendo alla lo que es justo como el dezia hallaran la correspondencia que siempre en su amistad. Quiso Su Magestad entender de lo de Cambray, y el otro del derecho que ellos llaman de la Reyna madre a Portugal porque hazen prenda de Cambray.

Veo inclinado a Su Magestad a embiar a Francia con esta ocasion de la condolençia que ellos han comenzado y yr descubriendo humores. Avisaré a su tiempo, lo de la suspension de armas en Cambray². Su Magestad se ha conformado con Vuestra Señoria Illustrissima en que fuesse por via de dissimulacion y no por trato assentado y a esto mismo se vee que inclina el Principe de Parma en la carta que aqui embio. Agora con la muerte de Orange entra la consideracion de si se podria permitir que el Principe de Parma assentase la suspension por este verano publica no solo para descuydar a Franceses y constrenir nuestros rebeldes sin su fomento que eran los motivos de hasta aqui, sino para preñar a Franceses en el trato de suspension a que no admitan nuestros rebeldes agora que con lo de Orange se les podran echar en las manos de desesperados, y que taxando les aquel

¹ Le seigneur de Longlée, ambassadeur de France en Espagne, de 1585 à 1595. Voyez plus haut p. 87.

² Le duc d'Alençon ayant légué à sa mère tous ses droits sur la ville de Cambrai, un arrangement fut conclu entre Catherine de Médicis et Alexandre Farnèse, arrangement sur lequel RENON DE FRANCE, tome III, page 54, STRADA, tome II, page 508, et le baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, t. V, p. 549, donnent des renseignements. Cette convention dura jusqu'en 1595, lorsque Cambrai passa sous la domination du roi d'Espagne. Voyez encore dans RENON DE FRANCE, tome III, page 242, et dans DUMONT, *Corps diplomatique*, tome V, 1^{re} partie, page 484, le traité relatif à Cambrai.

agujero quedan en las nuestras. Quiere Su Magestad saber luego loque a Vuestra Señoria Illustrissima parece, de que me mandara avisar.

Agora veo entrar las cartas del ordinario, a que satisfare' mañana.

 XLV.

 TRADUCTION.

Longlée était ici hier. Il a fait part de la mort du duc d'Alençon et accompagné cette notification de beaucoup d'offres au sujet du maintien de la paix, insinuant, qu'on ferait bien de la confirmer et d'éviter toutes occasions de la compromettre. Sa Majesté a approuvé le tout en général et surtout cette dernière considération, déclarant que si là-bas ¹, comme le disait l'ambassadeur, on agissait avec justice, on trouverait toujours chez Elle une amitié correspondante. Sa Majesté a voulu savoir ce qui en était de l'affaire de Cambrai et des droits invoqués en faveur de la Reine-Mère sur le Portugal, pour retenir la susdite ville à titre de gage.

Je vois Sa Majesté disposée à envoyer un ambassadeur à la Cour de France sous prétexte de lui adresser ses condoléances ², en réponse aux bons procédés dont celle-ci a pris l'initiative, et pour tâcher de découvrir en même temps les dispositions des Français. J'aviserais à temps de ce qui interviendra à propos de la suspension d'armes à Cambrai. Sa Majesté s'est ralliée à l'avis de Votre Illustrissime Seigneurie que cette suspension fût conclue secrètement et non par un traité en due forme ; et l'on voit dans la lettre adressée ici par le prince de Parme qu'il incline à prendre ce parti. Aujourd'hui, avec la mort d'Oranges, se présente une autre considération. Pourrait-on permettre au prince de Parme de rendre la suspension d'armes publique cette année, pour retenir les Français dans l'inaction et comprimer les rebelles qu'ils n'exciteraient plus ? C'étaient là les raisons qui nous faisaient agir jusqu'ici. Ou bien, n'est-ce pas une bonne garantie à demander aux Français, que les rebelles ne soient pas compris dans le traité de la suspension d'armes ? Car, maintenant, avec l'affaire d'Oranges, les rebelles pourraient tomber entre les mains des forcenés, tandis que nous les tenons

¹ A la cour de France.

² A propos de la mort du duc d'Alençon.

dans les nôtres, si nous leur coupons cette ressource (de l'appui des Français). Sa Majesté désire savoir ce qu'en pense Votre Illustrissime Seigneurie, qui voudra bien me transmettre son avis.

On me remet en ce moment les lettres de l'ordinaire ; je m'en occuperai demain.

XLVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 190.)

Madrid, le 15 août 1584.

He visto los papeles que Vuestra Señoría me ha embiado con la suya de 13 que me dan en este punto, y por ella he entendido lo que ha passado con Longle; y por dezir brevemente lo que sienta, como Su Magestad manda, pues el officio de la muerte de Alançon lo ha hecho Longle, y no han embiado persona y Joan Battista havra ya hecho el officio, a correction se podria excusar de embiar persona, pues para entender lo que passa, basta Joan Battista; y por entrar en negociacion ternia por mejor esperar que nos acometan y sean actores, haviendo Su Magestad bien y bastantemente respondido a las palabras de Longle sobre l'amistad y buena intelligenta.

Quanto à la tregua quedo en mi opinion que no nos conviene tratarla para concluyrla, para entretener, oyr lo que propornian y alargar el tiempo, por ver la salida de lo poco que queda del verano, si no veo que Franceses propongan negociacion de tregua, si bien de estrechar amistad; y es bien esperar propongan alguna particularidad, y como esta fuere, tomar consejo; lo que hastaqui veo que proponen es que no les hagamos daño, y que con esto no nos le haran. A ello ha muy bien respondido el Principe de Parma, dexando responder el Marques de Renty por lo de Cambray conforme à lo que le ha mandado que a los gobernadores de las tierras haya mandado que no hagan correrias ny daño en Francia. Offrescer nos otros de tractar tregua por este verano, ny que lo tracte el Principe,

no creo que nos convenga, pues si en esto entramos, pediran sea para mayor termino; y si no venimos en ello les daremos sospecha y nos entenderan, y es verissimil que hallaran forma para inquietar nos agora; y servir se del tiempo, este es como escrivi de los negocios que se curan con dilaciones.

Bien respondido esta por el dicho Principe, quanto alo del marichal de Rez ¹ que no moviendo ellos no movemos. Si proponen tregua, o sea al Principe o al embaxador, offrezcan de proponer lo a Su Magestad y conforme a qual fuere la propuesta ver entonces que respuesta se havra de dar entre tener se ha la platica. Viendo rebeldes, que la frontera de Francia queda quieta desperararanse, y sospecharan mal de Franceses, y quedamos enteros sin romper las negociationes, ny hazer cosa indecente de reputacion, ny de daño. Quanto al romper la guerra abierta que es punto que tambien toca el Principe, dixen en mi otro escripto que, si nos continuavan la guerra donde Cambray, que sin gran mengua no veyra como se podra dexar de romper, pero sino temporizassemos en lo mismo. Estoy intento mas que por romper, o por hazer la diversion por cobrar Cambray no estamos apunto, y conviene, como dize el Principe, mientras no nos mueve nada de la parte de Cambray y siguiendo el camino en que anda contra los rebeldes, con dissimulacion prepararse para la diversion entretanto y valerse de las ocasiones que podran nacer por de entrada ocupar algo que les duela quando por cobrar Cambray se quiera romper, que sin esta jamas se cobrara como dize el Principe, o yo me engano.

Acuerdo todavia el arresto de los navios, y el quitar el commercio d'España y Portugal, unico y necessario medio para acabar bien y el hazer se mas poderosos en la mar por conservar lo todo y dar la ley a los vizinos y en esto devria estar al presente todo nuestro estudio, sin perder un momento de tiempo, pues es menester mucho por poner todo apunto, y acuerdo tambien lo del trego todas estas cosas van concadenadas.

¹ Voyez plus haut, page 84, la notice concernant Albert de Gondi, Duc de Rez.

XLVI.

R É S U M É .

Cette lettre de Granvelle répond à celle du même jour de Don Juan Idiaquez, à propos de l'audience accordée par le Roi au Seigneur de Longlée, ambassadeur de France.

Le cardinal trouve qu'il est inutile d'envoyer un ambassadeur extraordinaire à Paris pour transmettre au Roi de France et à la Reine-Mère les condoléances du Roi d'Espagne à l'occasion de la mort du Duc d'Alençon, puisque la notification de cette mort a été faite à la Cour d'Espagne par l'ambassadeur français ordinaire. L'ambassadeur ordinaire d'Espagne, don Juan Baptiste de Tassis, pourrait donc remplir la mission qui convient dans la circonstance et, tout aussi bien qu'un autre, voir ce qui se passe à la Cour de France et tâcher de savoir ce qu'on y pense et médite.

Dans la seconde partie de sa réponse au même Idiaquez, Granvelle maintient son avis sur l'inopportunité d'une suspension d'armes. En tout cas, il estime qu'il vaudrait mieux laisser faire officiellement aux Français la première ouverture à ce sujet, puisque le Roi d'Espagne avait suffisamment répondu aux offres pacifiques transmises par leur ambassadeur. Jusqu'ici ils n'ont pas demandé précisément à négocier une trêve. Tout ce qu'ils ont fait, c'est de promettre de ne point molester Sa Majesté dans ses possessions des Pays-Bas, si Elle ne les inquiétait pas elle-même à Cambrai. Sur ce point le Prince de Parme a eu parfaitement raison de laisser répondre par le Marquis de Renty que l'on agirait à l'égard de Cambrai, de la même manière que ledit Prince avait ordonné aux gouverneurs espagnols des villes frontières de se comporter vis-à-vis des autres places françaises.

Mais proposer ou laisser proposer une trêve par le Prince de Parme, et pour cet été seulement, ne vaudrait rien, parce que les Français en demanderaient probablement une plus longue. Et, le cas échéant, la leur refuser, serait leur donner lieu de concevoir des soupçons, qui pourraient les engager à prendre l'initiative des hostilités. Le mieux est ici, comme en beaucoup de circonstances, de différer et de gagner du temps.

Le prince de Parme a très bien répondu au maréchal de Retz que si les Français ne bougeaient pas, les Espagnols ne bougeraient point. S'ils proposent une trêve soit au Prince, soit à l'ambassadeur Tassis (à Paris), ceux-ci offriront de transmettre cette proposition au Roi d'Espagne, et à Madrid l'on verra alors ce qu'on aura à faire; cela dépendra de la proposition du Roi de France et de la Reine-Mère.

Quant aux rebelles, voyant qu'on reste tranquille sur la frontière française, ils se décourageront et se déferont des Français. Pour les Espagnols, ils resteront sur leurs positions, sans rompre les pourparlers ni subir aucun préjudice moral ou matériel. Tant qu'à reprendre les opérations militaires, puisque le prince de Parme pose la question, le Cardinal ne voit pas trop comment l'on pourrait, sans déshonneur, ne pas le faire si Cambrai continuait les hostilités, à moins de poursuivre habilement la même politique de temporisation. Le moment ne semble pas propice à Granvelle pour attaquer ouvertement Cambrai et les Français. Il faut plutôt profiter de ce moment de répit pour tourner toutes les forces espagnoles contre les rebelles. Cela fait, l'on saisira la première occasion favorable pour tâcher de recouvrer Cambrai, mais il convient d'attendre que cette occasion se présente. Et sur ce point le Cardinal estime que le Prince de Parme pense comme lui.

Granvelle finit sa lettre en insistant sur la nécessité d'empêcher les navires des rebelles de trafiquer sur les côtes d'Espagne et de Portugal.

 XLVII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 193.)

 Saint-Laurent, le 14 août 1584.

Comienço por pedir perdon a Vuestra Señoria Illustrissima de no le poder responder a un monton de cartas que tengo, unas viejas que no se como tardaron en llegar, y otra con el ordinario, y la postrera con el correo en que viene el parecer sobre lo de Cambray; esto no he podido dezir a Su Magestad oy, mas hare lo en dando me lugar.

En conformidad del aviso que dio a Vuestra Señoria Illustrissima el embaxador Kevenhiler ¹, le tiene Su Magestad de Lisboa venido por via de Inglaterra, y el mismo tuvieron en Francia segun me mostro Longlé ² por

¹ Voyez plus haut, page 90.

² Voyez plus haut, page 87.

unos ringlones de Vileroy ¹ que acusava el aviso por via de Inglaterra; y assi espero en Dios sera cierto, y nunca tan inclinado he visto a Su Magestad a lo que Vuestra Signoria Illustrissima le aconseja de la retencion de navios como agora; yo se lo he representado con las vivas razones que lo dize Vuestra Señoria Illustrissima.

Con esto y el perdon del principio acabo y con que Vuestra Señoria Illustrissima mande apercibir sus cartas para con el correo de Milan para el Jueves en la noche.

 XLVII.

 ANALYSE.

Le secrétaire d'État, Don Juan de Idiaquez, s'excuse de ne pas avoir répondu jusqu'à ce jour à un grand nombre de lettres du Cardinal, notamment à la dernière au sujet de Cambrai. Il rendra compte de celle-ci au Roi à la première occasion.

L'avis transmis à Granvelle par l'ambassadeur Khevenhüller, a été confirmé à Sa Majesté par un autre envoyé d'Angleterre à Lisbonne. En France on a reçu la même confirmation, également d'Angleterre, comme l'ambassadeur Longlée l'a fait voir à Idiaquez par un passage d'une lettre de Villeroy. Il faut donc espérer que la nouvelle (de la mort d'Oranges) est exacte.

Jamais Idiaquez n'a vu le Roi aussi disposé à partager l'avis du Cardinal de retenir les vaisseaux des rebelles. Au reste, Idiaquez a fortement soutenu les considérations de Granvelle.

¹ Le seigneur de Villeroy, secrétaire d'État de Henri III, roi de France.

XLVIII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 0471, t. II, fol. 191.)

Saint-Laurent, le 15 août 1584.

El capitan Cabreta ha dado un memorial a Su Magestad, pidiendo que se tome resolucion con el de lo en que havra de servir, porque dessea no estar ocioso sino emplear en servicio de Su Magestad el talento que Dios le ha dado. Su Magestad, por su consuelo del capitan, le ha mandado que ynforme desto a Vuestra Senoria Illustrissima de lo que dessea y pretende, y seria parte para hazer; lo qual entendido y visto loque a Vuestra Senoria Illustrissima paresce, se le respondera por medio de Vuestra Señoria Illustrissima que es parte para ello buen despacho, segun esta desgustado de como leva con otros.

XLVIII.

ANALYSE.

Le secrétaire du Roi prévient le Cardinal que Sa Majesté a renvoyé à son avis la requête du capitaine Cabreta, officier en disponibilité, qui demande à reprendre du service.

XLIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 194.)

—
Madrid, le 15 août 1584.

Esta sera solo para dezirle que he recebido la de Vuestra Señoria scripta ayer; con su commodidad podra rever las que tiene mias por si huviere algo que mandarmè sobrellas. Yo tengo por cierto l'avisio de la muerte de Oranges, confirmandose por tantas partes; y el arresto de los navios y quitar el commercio, tengo lo por cosa de mucha importantia. A Vuestra Señoria doi muchas gratias por el aviso, que me da del correo que passara mañana para Milan.

Una mia va para Su Magestad, que es sobre la visita de Napoles.

—
XLIX.

ANALYSE.

—
Le cardinal tient pour certaine la nouvelle de la mort d'Oranges, d'autant plus qu'elle est confirmée de toutes parts.

Il considère aussi, comme une affaire de grande importance, la mesure qui serait prise pour retenir les vaisseaux des rebelles et couper court à leur trafic.

Il adresse une lettre au Roi sur les affaires de Naples.

—

L.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 194 et 198.)

Madrid, le 15 août 1584.

Vino Don Lope de Guzman con la visita que ha hecho en Napoles. Solicita posada en laqual pueda poner en orden sus papeles, que son nueve coffres. Vuestra Magestad, si sera servido, podra mandar, como sera servido que esta se vea, y si querra juntar con el consejo, otros, que entender en ello, siendo bien, que se vea, si quiere para proveer lo que sera adelante menester, para el buen gobierno del reyno, por la buena administration de la justicia, y dela real hazienda de Vuestra Magestad. Muchos han venido con la occasion de la venida de Marco Antonio ¹, y quizá vernan otros; y dan prissa los suspendidos, para que sus negocios se vean. Todo el reyno exclama, para que se vea y que esta visita no sea de burla, como otras. Temo que si no se haze bien, que seria meyor no haverla empeçado; mandara tambien Vuestra Magestad si sera servido, que Don Lope que tanto ha trabajado, como dize el duque d'Ossuna ², siendo venido, le vaya besar la mano, y dar cuenta general de como dexa aquel Reyno.

Apostille de la main du roi. En lo de la posada he mandado que se tenga cuydado de darse la como es razon.

Antes de tomar resolucion en los juezes que han de ver la visita, holgare que me aviseis de los que vieron la que hizo el cardenal de Toledo ³ que es agora, y de la forma que en todo se guarde, y con esto me podreis

¹ Don Lopez de Guzman, *visitator* pour le royaume de Naples. Voyez TOMASO COSTO, *Compendio dell' Istoria del regno di Napoli*, t. II, p. 59, et CABRENA, *Don Felipe II*, t. III, p. 117.

² Marc-Antonio Colonna, duc de Tagliacozzo, etc., vice-roi de Sicile. Voyez plus haut, page 24.

³ Don Pietro Giron, duc d'Ossuna, vice-roi de Naples de 1582 à 1586, souvent cité.

⁴ Gaspard de Quiroga, mort le 12 novembre 1594. Il fut créé cardinal en 1578 au titre de Sainte-Balbine, et nommé grand chancelier de Castille et grand inquisiteur.

avisar, si Don Lope me podra dar la quenta general brevemente, por andar yo tan ocupado, que pudiendo ser con brevedad, os avisare, que dia podra venir aqui en que yo menos lo este.

L.

ANALYSE.

L'inspecteur (visitador) Don Lopez de Guzman est revenu de Naples.

Il demande une maison pour y déposer ses papiers, qui sont renfermés dans neuf caisses. Sa Majesté verra s'il y a lieu de déférer cette requête au conseil (d'Italie), ainsi que l'examen des questions relatives à la bonne administration de la justice et des finances dans le susdit état. A Naples, tout le monde réclame la discussion sérieuse du rapport de Don Lopez, et l'on espère que son inspection n'aura pas été une plaisanterie comme toutes les autres. Si cette visite ne doit pas faire l'objet d'un examen sérieux, autant ne pas l'avoir entreprise.

Le Cardinal termine sa lettre en demandant à Sa Majesté une audience pour Don Lopez, qui, au rapport du duc d'Ossuna, a fait preuve d'un grand zèle au cours de sa mission. Le visitador désirerait beaucoup rendre compte au Roi de l'état dans lequel il a laissé les affaires à Naples.

Apostille du Roi. Pour ce qui concerne la maison demandée par Don Lopez, le Roi a donné l'ordre de la mettre à sa disposition, comme il convient.

Mais avant de prendre une résolution relative aux juges qui auraient à connaître du rapport de ce visitador, Sa Majesté voudrait savoir quels seraient ceux qu'on lui proposerait pour examiner le rapport du cardinal de Tolède, présentement à Madrid. Au reste, comme le Roi est très occupé en ce moment, il désirerait que Don Lopez lui rendit à bref délai un compte général et succinct de sa visite dans le royaume de Naples. Au surplus Sa Majesté lui accordera audience au premier jour, qu'Elle fixera ultérieurement.

LL.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 198.)

Saint-Laurent, le 16 août 1584.

Bien conozce Vuestra Señoria Illustrissima a Alonso Gutierrez ¹ y su ingenio y habilidad. Agora dize que tiene un concepto de gran importancia al servicio de Su Magestad en materia de Hazienda, y aun de estado. Su Magestad le ha mandado que informe a Vuestra Señoria Illustrissima de la traça que tauto encarezce, y dize que Vuestra Senoria Illustrissima le oya, y despues de informado de lo que el avise lo que le pareze.

LI.

RÉSUMÉ.

Alonso Gutierrez, dont Granvelle connaît l'intelligence et l'adresse, prétend avoir une idée nouvelle et très importante pour le service du Roi en matière d'administration politique et des finances. Sa Majesté lui a ordonné de soumettre son projet au Cardinal. Elle prie celui-ci de vouloir bien écouter le solliciteur et, après avoir examiné son plan, de lui donner un avis sur celui-ci.

¹ Alonso Gutierrez, était contador de la marine. Voyez Duro, *La Armada invencible*, t. I, p. 480.

LII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 200.)

—
Saint-Laurent, le 18 août 1584.

La carta de Vuestra Señoria Illustrissima para Su Magestad en materia de visita, que vino con el ultimo ordinario, le di luego en sus manos; y pues de Lisboa confirman la muerte del de Orange, y la quantan de la misma manera fuera de dezir que el executor fue Frances, en que pudieron facilmente engañarse por la lengua del Borgoñon; placera a Dios salga verdad. aunque no dexo al principio de hazernos picar verla data del aviso de Inglaterra de xi del passado, pero mirado como alli no han admitido la reformation del año viene a ser a nuestra cuenta a xxi y sale bien.

Puesto veo a Su Magestad en acudir mucho a lo de alla y nunca tantos oydos ha prestado como creo que avise el otro dia el arres to de por aca, y en esta materia entiendo que hablara a Vuestra Señoria Illustrissima Foneq, a proposito de ciertos Holandeses marineros catholicos, y lo que traen en platica, que assi se lo escribo por orden de Su Magestad.

Como de quien sabe quan agradezido es recibido Su Magestad las gratias que Vuestra Señoria Illustrissima, le embio por las pensiones de criados.

Hare por Don Gaston Spinola¹ el buen officio que pudiere, que aunque he andado estos días con cuydado no he visto buena conjuntura y he querido antes aguardarla por poco mas que errar el tiro.

Con la sententia en latin que remecta Vuestra Señoria Illustrissima el capitulo de Pedro Lance queda dicho quanto se puede dezir en aquella materia, y assi el lleva su despacho del entretenimiento que tenia en tiempo del marques de Mondejar², pero sin cargo y diziendo que serva

¹ Don Gaston Spinola, maitre de camp, originaire de Sicile, prit une part active à la guerre aux Pays-Bas. Voyez sa notice dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 420.

² Don Inigo Lopez Hurtado, marquis de Mondéjar, vice-roi de Naples de 1575 à 1579. Voyez sa notice dans le tome V, page 525.

cabe la persona del virrey — donde el le mandare, y al virrey se le advierte que le ordene de manera que no baxe al Adriatico.

En la posada de Don Lope de Guzman ¹ no se mas que hazer: aqui vino un soldado estotro dia, pidiendo a bozes para el la que vacava por Marco Antonio Colona, y dio un poco que dezir. Al embaxador de Ferrara desseo y procuro que sede y en lo de su audiencia se vera, visto que aya Vuestra Senoria Illustrissima los papeles que con otra carta le embio.

Lo de los Vandos de Italia es cosa de ruyn digestion, mas en Roma no lo quieren confessar.

Los puntos que Vuestra Senoria Illustrissima dize sobre lo de Cambray, y la cession de armas, antes que suspension assentada es el camino que hasta aqui se ha llevado y escrito siempre al Principe de Parma, aunque remitiendo se lo a el como a presente a los casos y ocasiones de los sucessos.

Quanto al embiar persona a cumplimientos exteriores y debaxo desto ver si con esto se ablandaran a proceder de mejor pié en lo de mas, veo inclinado a Su Magestad, y si huviere de yr alguno, creo sera Don Bernardino de Mendoça que anda aqui ² aviendo venido a ver a su honra, y no nos faltara si assi fuere que templar humores y aguar celos entre Juan Baptista ³ y el, pero harase lo mejor que se supiere, quando Su Magestad lo resuelva y Vuestra Señora Illustrissima lo sabra.

¹ Le duc d'Ossuna, vice-roi de Naples en 1584, souvent cité.

² Voyez plus haut, page 105.

³ Don Bernardo-Suarez-Hurtado de Mendoça, cinquième comte de Coraña, et vicomte de Torija, ancien ambassadeur d'Espagne en Angleterre, de 1578 à 1584, avait quitté Londres le 26 janvier pour se rendre, par ordre de Philippe II, à Paris, où il resta deux mois environ, jusque vers le milieu d'avril. Il vint ensuite à Madrid, d'où il retourna à Paris, comme on le verra par la suite. Il est auteur des Commentaires sur les événements de la guerre des Pays-Bas de 1567 à 1577, dont M. Guillaume a publié une traduction française en deux volumes in-octavo, Bruxelles, 1860. Le premier de ces volumes est précédé d'une notice biographique de Mendoça.

⁴ Jean-Baptiste Tassis, souvent cité.

LII.

ANALYSE.

Idiaquez a remis au Roi la dernière lettre de Granvelle touchant la *visite* ou l'inspection de Naples. Il s'agit de la mission du *visitador* Don Lopez de Guzman.

Il faut espérer que la nouvelle de la mort du Prince d'Orange est exacte, puisqu'elle est confirmée par l'avis transmis de Londres à Lisbonne. On dit bien que le meurtrier est un Français, mais c'est une méprise causée par le Bourguignon Balthazar Gérard. Quant à la date du xi pour celle du 21, c'est tout simplement l'effet de la différence du vieux style au nouveau, qui n'est pas encore adopté en Angleterre.

Jamais Sa Majesté ne s'est préoccupée autant des affaires de par deçà, ni écouté aussi attentivement ce qu'Idiaquez lui a dit au sujet de l'embargo à mettre sur les navires des rebelles dans les ports d'Espagne et de Portugal. A ce propos, Fonck écrit à Granvelle, par ordre du Roi, au sujet des représentations de quelques marins hollandais catholiques.

Sa Majesté a reçu avec plaisir les remerciements du Cardinal pour les pensions accordées à ses protégés.

Idiaquez fera, à la première occasion, tout ce qu'il pourra pour Gaston Spinola.

Tout a été dit sur le cas de Pedro Lanza. Il aura la situation qu'il avait sous le marquis de Mondéjar, aux charges près. Il sera, en outre, placé sous les ordres du vice-roi de Naples, avec défense de se rapprocher de l'Adriatique.

Idiaquez est embarrassé de procurer une habitation à Madrid au *visitador* Don Lopez de Guzman, qui vient de faire demander l'ancienne maison de Marc Antonio Colonna. Il désirerait aussi donner à l'ambassadeur de Ferrare le logement qu'il réclame.

Les bandes qui infestent l'Italie font plus de mal qu'on ne veut l'avouer à Rome.

A propos de Cambrai, on a suivi jusqu'ici l'avis de Granvelle, sur la cessation des hostilités avant la conclusion de la suspension d'armes. On a écrit dans ce sens au prince de Parme, tout en lui laissant la faculté d'agir sur place suivant les circonstances.

Sa Majesté incline à prendre le parti d'envoyer un ambassadeur extraordinaire en France pour présenter au Roi et à la Reine mère ses condoléances au sujet de la mort du duc d'Alençon. Le cas échéant, cet envoyé serait Don Bernardo de Mendoça, qui est arrivé à Saint-Laurent, et ce serait un bon choix s'il pouvait s'entendre, à l'occasion, avec Jean-Baptiste de Tassis.

LIII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Ms. 9471, t. II, fol. 202.)

Saint-Laurent, le 18 août 1584.

Aquí valo que se escrivio al Duque de Terranova ¹ en conformidad del parecer de Vuestra Senoria Illustrissima sobre lo de Valtolina ² y Chavena ³, y lo que sobre esta materia agora de nuevo escrive el Duque, paraque Vuestra Senoria Illustrissima vea loque le parezce, y se responda con el ordinario.

Otros puntos ay sin este en lo que avisa Pompeo de la Cruz ⁴, y no es malo el de la carta para el Rey de Francia sobre lo de Borgona.

Tambien valo de Luca y Ferrara para el mismo efecto, y que apunte Vuestra Senoria Illustrissima lo que se dira al embaxador ¹ de Ferrara, quando aca venga supiesto lo que avisa el Duque de Terranova.

LIII.

RÉSUMÉ.

Idiaquez communique à Granvelle la copie de la dernière lettre adressée au Duc de Terranova, et conforme à l'avis du Cardinal, touchant les affaires de la Valteline et de Chiavenne. Il y joint la nouvelle mission du Duc sur le même sujet, afin que Granvelle voie la réponse à y faire, et que celle-ci s'expédie par le courrier ordinaire.

¹ Charles d'Arragon, duc de Terranova, souvent cité dans les volumes précédents, était à ce moment gouverneur de l'état de Milan.

² La Valteline, dans l'Italie septentrionale.

³ Chiavenne, ville du pays des Grisons, dans la Suisse.

⁴ Pompeo de la Cruz ou de la Croce, agent diplomatique pour les affaires de Suisse, souvent cité.

Il y a, en outre, d'autres questions à traiter à propos de Pompée de la Croix. Idiaquez approuve la lettre pour le Roi de France, concernant les affaires de Bourgogne.

Il transmet également au Cardinal les lettres de Lucques et de Ferrare, avec prière d'indiquer ce qu'il y aura à dire à l'ambassadeur ferrarais dans le cas où il viendrait à Saint-Laurent, comme l'avise le Duc de Terranova.

LIV.

MORILLON, EVÊQUE DE TOURNAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, pp. 288 et 289.)

Tournai, les 18 et 19 août 1584.

Monseigneur, Puisque Monsieur de Broissia ¹, que retourna icy avec Monsieur de Chassey ² et son mesnaige le jour de Nostre-Dame, m'asseure faire tenir ceste à Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie, je ne veulx faillir d'advertir du recouvrement de Termonde ³, par appoinctement que se fait hier, y estantz entré trois compaignies d'Espaignolz, et sortiz les soldatz que y estoient en garnison, avec la dague et espée. Ilz ont livré le gouverneur, qu'estoit le Sieur de Mortaigne ⁴, avec les bourguemestres à Son Altèze, et si doit la ville paier cent mil florins ⁵, là où que Audenarde

¹ Broissia, souvent cité dans le tome X.

² Benoit Charreton, seigneur de Chassey, souvent cité.

³ Après avoir invité le commandant de Termonde, par lettre du 5 août (voyez à l'Appendice cette invitation) à rendre la ville, Alexandre Farnèse en fit le siège, et força la garnison à capituler le 17 août 1584, après un siège de treize jours. Voyez l'acte de capitulation dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. VIII, pp. 99 et 200, où se trouve le texte de la lettre qu'Alexandre de Parme envoya au roi à propos de cette prise. Aux termes de l'acte précité, Termonde devait payer 60,000 florins. Tous les événements, tous les détails du siège et de la prise de cette ville sont racontés dans le tome LXXII, pages 309 et suivantes, des *Documentos inéditos*.

⁴ Il était lieutenant du gouverneur François de la Kethule, seigneur de Rylove.

⁵ Soixante mille florins, et la ville doit recevoir une garnison. Don Juan de Idiaquez au cardinal de Granvelle, le 5 septembre. (Mémoires de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, t. II, fol. 51.)

ne paia que trente mil. Richove ¹ s'estoit retiré de bonne heure vers Anvers, où il est fait maregrave. Le 12 fut ladite ville battue de huit canons. Le 15 luy fust osté son revelin; ce qu'estonna tellement ceulx de dedans, qu'ils envoierent pour traicter le 16: en ce qu'ilz ont bien fait; car ilz estoient destiné au sacq, comme l'on dit estre ceulx de Bruxelles, que doibvent estre bien estonnez avec ceulx de Malines et Anvers, où se doit tenir une assemblée pour prendre nouveau pied de gouvernement; et dit qu'il n'y auroit faulte de ceulx qui conseilleront d'appoincter avec Sa Majesté, veandz si peu d'apparence de secours du costel de France. Gand voudroit bien estre receue aux conditions qu'elle at refusé, que seroit charge de conscience leur accorder, puisqu'ilz sont fort bas percez, et que les nécessitez et extremes chiertez y croissent journellement. Il leur fault faire dresser deux chasteaux et abatre portes et murailles, hoster tous privilèges et paier notable finance au Roy et pour le redressement des Églises, que je veoidz estre obliées partout.

Pierre de Pac ² at esté tué devant ledit Termonde d'ung musquet, et le Sieur Don Pédro de Taxis ³ au trenchiz, tenant une fascine en mains, comme faisoit Son Altéze joint à lui. Certes, il s'aventure par trop, comme je luy ay remonstré aultrefois, et ce que disoit Scipion et plusieurs le luy ont dit maintenant: mais rien n'aide. S'il mésadvenoit de sa personne, noz serions piz que après le décès de Requessens, et n'y auroit faulte de contention entre les grandz, avec périlleuses factions et divisions, dont Dieu noz garde.

Ce at esté prévenu de mort lorsqu'il debvoit venir icy, et que Sa Majesté ne pourveoit d'ung que soit à la main pour succéder, si quelque désastre survenoit à Son Altéze, dont je prie Dieu le garde; car il semble n'y pour recouvrer à nostre Roy tous ses pays, veoir avec le dangier de sa vie, que seroit grand dommage.

¹ François de la Kethule, seigneur de Ryhove, un des factieux les plus redoutables de Gand, et confident de Jean-Casimir, palatin du Rhin. Il devint gouverneur de Termonde, mais n'y fut pas au moment du siège de cette ville.

² Pedro de Paz, maréchal de camp, dont la notice figure dans le tome LXXIV, page 570, des *Documentos inéditos*.

³ Pedro Taxis ou Tassis, capitaine de lances espagnoles, ensuite veedor général. Voyez sa notice biographique dans les *Documentos inéditos*, tome LXXIV, page 580.

Ledit de Taxis est fort plainct pour ce qu'il estoit, ad ce que l'on dit, prudent et qu'il devoit reformer la gendarmerie. L'on l'at amené icy pour le déposer demain aux Cordeliers.

Mondragon at deffaict à platte cousture quatre-cents soldats, aucuns dient cinq-cents, allans de Lille vers Anvers. Et y est démoré mort le Sieur de Telligny, filz de la Noue, pour lequel il y at heu quelque pratique sur main ¹. D'aucuns François estantz venuz à Spa, à couleur d'y boire l'eau, desquelz l'ung des principaulx, duquel je ne sçay le nom, aiant obtenu du Sieur de Ruisbroeck ² licence d'aller veoir ledict La Noue au chasteau de Limbouch, y at esté détenu prisonnier par charge de Son Altèze. Ce que at bientost faict deslogier les aultres, qu'estoient audit Spa. L'on dit qu'ilz ont emprinse sur Namur; et at Monsieur de Berlaymont faict trousser ung Sieur de la Mothe soubçonné de ce faict. Les François ne feront jamais aultre. Peut-estre que c'est pour cela qu'ilz ont heu tant de gens au long de la frontière depuis Mézières jusques Amiens, où Madame d'Egmont et de Selles sont allé communiquer avec la femme de la Noue, qu'est pleine de malice, et leur ferat quelleque trousse, si elle peut.

Aucuns pensent que le Sieur Jehan Baptiste de Taxis viendrat au lieu dudit Don Pedro, son nepveur, et qu'il sera du Conseil d'estat, dont plusieurs ne feront poinct bien leur prouffit.

Ceux de Gand avoient troussé le bagaige et provisions de Son Altèze près de Gavre: mais le tout at esté recouvert par ceux de Wetteren et d'Auldenarde, que leur coupparent chemin; et y sont demorez sur la place deux centz cinquante Gantois, que sont souvent frottez. Et encores de rechief, depuis quatre jours, le capitaine Centon ³, Escossois, les at habandonné, s'estant venu rendre à Auldenarde, où ses gens le suivent fil à fil.

¹ Le fils de la Noue ne fut pas tué dans cette rencontre, mais blessé. Il y a été fait prisonnier, puis envoyé, accompagné de quatre ou cinq serviteurs et de son lieutenant, vers la Zelande. Voyez à l'Appendice la lettre du 19 novembre 1584, et *Aitzinger de Leone belgico*, page 626, au 11 août.

² Claude de Witthem, seigneur de Richebourg, gouverneur du Limbourg. Voyez notre tome IV, page 557, et les pages xxiv et suivantes de notre Préface au tome IX de la *Correspondance du cardinal de Granvelle*.

³ Seton, colonel anglais ou écossais au service des États, qu'il abandonna ensuite. Voyez Baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les Guèuz*, t. VI, p. 143, et CAMPANA, *Della guerra di Fiandra*, t. II, p. 53.

Le mesme at faict l'ingénieur de Bruxelles que s'est retiré au camp, aiant sa réconciliation, que les ferat penser.

Ceux de Cambray bravissent tousiours, disant qu'ilz ne veulent tenir l'abstinence d'armes plus longuement. Touttefois Son Altèze n'auroit retiré les garnisons du Quesnoy, Landreciez, Bapalme, Douay et d'autres lieux au camp, si Elle ne se tenoit assuré de la France. Sadicte Altèze prend journèlement beaucoup des fortz sur les ennemiz, et en faict dresser des aultres pour les tenir soubz bride, dont Anvers s'estonne, n'aiant plus rien de la Campigne, depuis que Herentals est nostre. Et fault qu'ilz se pourvoient du costel de Berghes-sur-le-Zoom, où l'on leur donne beaucoup d'empeschementz, et seront saiges s'ilz s'appoincent.

L'on est bien esbahi qu'il n'y at nouvelle de l'armée de mer, et mesmes des batteaux de Biscaie, desquelz l'on avoit conceu grand espoir. Touttefois, si n'avons adistance par mer, ceulx de Hollande et Zélande ne se rangeront jamais.

Nous sumes estez depuis ung mois fort travailleez de grandes tempestes, de tonnoires et d'esclitres ¹, qui ont bruslé la belle église de Bois-le-Duc ², avec la tour et l'horologe, et aussi la tour de Haulx ³ et de Maubeuge. La maison de ville de Bruxelles at esté intéressée, mesme la tour et le Saint-Michiel. Ce que leur debvroit servir d'admonition.

Monsieur d'Assonleville est icy, se préparant pour faire le voyaige d'Allemagne, et partirat dedans deux ou trois jours. Il vad porter l'ordre ⁴ à l'Empereur, au Duc Ernest, et à celloy de Bavière, et doibs là, doit-il retourner icy pour le délivrer à Son Altèze, et espère d'estre icy de retour dedans trois mois. Il n'y perdra rien à ce voyaige, et mesmes s'il vad après en Savoie et Florence; et dit qu'il practique le problème de Plutarque, *de capiendâ utilitate ex injuriis*, en ce qu'il faict saigement. Je le treuve très affectionné à Vostre Illustrissime Seigneurie, comme il at esté en tout temps.

¹ Cet ingénieur est probablement celui qui est désigné sous le nom de maître George l'ingénieur dans l'*Histoire de Bruxelles*, par HENNE et WAUTERS, t. 1, p. 540.

² Éclairs.

³ Cette église n'a pas été complètement incendiée, comme Morillon l'assure.

⁴ Hal.

⁵ Les insignes de l'ordre de la Toison d'or, ordre auquel ils avaient été nommés en 1584.

J'ay commencé à traicter avec Messieurs de Broissia et Chassey, sur la requeste de Monsieur de Poitiers¹, vostre neveu; mais ilz m'en donnent peu d'espoir pour ce que le pays de Ninove, où il at sa Seigneurie d'Outre, est réduit, et que Brucelles et aultres lieux, où il at du bien, vond le mesme chemin, qu'il n'at servi, et que Vostre Illustrissime... (*sic*).

L'on dit que ceulx de Gand² veulent envoyer vers Son Altèze pour appoincter. Je le croiroie, s'ilz entremectoient Monsieur de Champaigney. Ad ce que je pense ilz viendront, si c'est à bonescient qu'ilz parlent; ce que viendoit bien à propos à Boulrut, qui at esté en grand dangier d'avoir la teste tranchée pour quelques soupçons.

LV.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 149.)

Saint-Laurent, le 19 août 1584.

Olvidé me de responder a noche a lo de Juan de Valverde Arrieta, defensor de los bueyes, y a la verdad el memorial no tiene mas que un gran preñado; no sabemos lo que del saldra, mas por que sin mas proposito es mejor no hazer negoçiaçion de la audiencia de Su Magestad, dandose aqui de ordinario a los que vienen sin aplazar las, seria de parecer que Vuestra Señoria Illustrissima despues de aver le encargado que no cure de meterse en chimeras, sino con gran fundamento, le dixesse que es mejor que se venga a procurar el mismo la audiencia si todavia quiere venir, y darle un ringlon para mi, y venido se la procuraremos.

¹ Charles de Poitiers, quatrième du nom, qui, ayant épousé Suzanne d'Achey, fille du seigneur d'Achey et de Marguerite Perrenot, sœur du cardinal de Granvelle, était neveu de celui-ci par alliance. Voyez le P. ANSELME, *Nobiliaire de France*.

² Aux Annexes figurent plusieurs documents concernant ces négociations. Ce sont : les lettres datées des 19 et 22 février, 15 et 14 mars, 18 avril, 5 juin, 20 juillet, 20 août, 1^{er} et 3 septembre 1584, etc. La dépêche par laquelle Alexandre Farnèse rend compte, le 14 septembre, de ces négociations est publiée dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. XIII, p. 102.

LV.

ANALYSE.

Idaquez a oublié de répondre au mémoire de Jean de Valverde Arrietta. Du reste, il trouve mieux que ce personnage vienne lui-même à Saint-Laurent solliciter une audience du Roi. Le Cardinal n'a qu'à remettre au solliciteur un mot pour Idiaquez, qui tâchera de la lui faire obtenir.

LVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9474, t. II, fol. 204.)

Madrid, le 19 août 1584.

Con la carta de Vuestra Senoria de 18 de mano de su hombre han venido las copias y papeles que buelve con esta. Sobre el negocio principal de aquellos dos valles escrivi lo que se me offrescia y tanto mas estoy en lo mismo despues de haver visto la respuesta que han dado los Grisones a los cantones catholicos y quan asperamente toman el officio, y no es de tan poca consideracion loque se dize de hazer mas estrecha intelligencia con Berna, Zurich, Geneva y otros, como dize Pompeo de la Croce ¹ por parescer le que son lexos por acudir a las valles con gente y que dineros tienen pocos y le dan de mala gana pues son tan vezinos al condado de Borgona que estos con asistencia dissimulada de Francia podrian en aquella parte hazer harto daño. El officio que dize Pompeo que devria hazer el duque por amparo de los catholicos de la Valle tengo por peligroso por ponerse dende agora Su Magestad, por esta via muy adentro del negocio aunque siento

¹ Agent diplomatique, souvent cité. Voyez plus haut, page 109.

infinito el mal tractamiento que verissimilmente recibiran con esta ocasion los Catholicos y veo el daño de hecharse fuera los estrangeros que son catholicos que son los que sostienen lo poco que alla queda sano de la religion; y no me apartado de lo que escrivi por los inconvenientes que verissimilmente succederian de la propuesta del duque y de cargar Su Magestad sobre si este negocio, salvo mejor parecer, seria en que se siga el negocio por la via de Su Santidad y del cardenal Borromeo que han havido recurso a los Suyços catholicos, porque los animen a continuar de tomar en si la protection de los Grisones catholicos paraque no se les haga agravio ny violencia ny novedad y que gozen de la religion frid que dizen con laqual no pueden hazer fuerça los unos a los otros, en lo de la religion. Mala generacion es la de los predicadores y ministros que entre aquella gente todo pueden, y son los que han hecho la respuesta y aun no la tienen de la dieta porque estaban ya separados, y vueltos a sus casas. Hagan Su Santidad y Borromeo sus diligencias sobre lo empeçado, breve escripto, y embaxador que han embiado paraque havida la respuesta de la dieta, considerando qual esta finalmente sera, animen a los cantones catholicos, paraque la replica sea qual conviene que harto ha offrescido el Duque de parte de Su Magestad de que podria succeder lo que sospecha. Y lo que el duque podria hazer con los Grisones, salvo mejor parecer, seria ponerse como medianero entre ellos y el cardenal Borromeo como metropolitano procurando por medio de los que tiene devotos y obligados en aquella nacion, que no se hiziesse novedad ny violencia a los catholicos con que se les sosternia su buena voluntad para adelante; y en alguna manera se quitaria la sospecha de que se quiera procurar de parte de Su Magestad division y rotura entre ellos por dar despues sobre ellos.

Buena es la carta que Suyços escriven al Rey de Francia, y sera como otras de poco efecto, solo paraque vean que Suyços tienen cuydado del condado de Borgoña como de sus confederados. Respondera el Frances con otra carta de muy lindas palabras, y no havra mas; y va bien que el embaxador de Francia, por miedo que no se le pidiesen los 500 mil escudos, se haya apartado. Bien ha hecho Pompeo de estorbar que el escuyer Benoyt¹ no pidiesse 5,000 Suyços pues al presente, gratias a Dios, no son

¹ L'écuyer Benoit, agent du comte de Champlitte, cité dans les lettres de Broissia, publiées dans notre tome X.

menester, y es assi como dize el que se offenden, pidiendoles tantas vezes sin levantarlos, y es assi que si havra dineros ternemos Suyços, o con general consentimiento, o sin el aunque mejores con el dicho consentimiento, negociando lo en buen tiempo y con buen modo.

L'embaxador de Ferrara ha estado conmigo dos vezes, mostrando gran confianza de mi, aunque me dixo claro que Luqueses se armavan de mi y de mi ayuda. Respondi quanto a la confianza, con los terminos devidos, y quanto a la opinion que tenian de mi Luqueses que siempre los he ayudado como a republica que he conocido tan devota con Su Magestad Cesarea de gloriosa memoria, y del Rey nuestro Senor; mas solo en que me ha parescido tengan razon, sin sacarme la affection que les tengo destos terminos, es el embaxador magio picante y muy a la francesa, brava y narra el hecho muy differentemente delo que ello es por testimonio de los vassallos propios del duque, y en cada audiencia de las dos entre otras braverias me dixo, que su anco sobre la primera rebuelta havia tenido el passo del granduque por 20 mil infantes, y 4.000 cavallos por yr castigar los que sabe ser authores destas controversias, procure guardarme de reyr; pero de manera que sin hablar pudo conocer que entendia el language. No quiere venir a arbitros sino quedar en la possession que por su concierto les ha dado el Duque de Terranova, que me perdonara con quan senor me es si digo que por gañar las gratias del Duque lo ha muy mal entablado con su avanzino (sic). ny veo que se pueda hazer cosa buena, sin dar por nullo aquel concierto a la segunda audiencia, vino con 590 10 pliegos de pape que me queria leer: yo le dixi claro que no tenia tiempo por prestar 504 horas de largo la oreja a su lectura que tenia el tiempo partido que si me las queria dexar las leeria con comodidad, y se las bolveria. Dixo que no tenia tal comission. Dixe le que pues de palabra me podia dezirlo que havia sin tanta lectura; mostro me sobre esto un desiño del pays por pretender que Santo-Peagrino, y el passo era de su amo y narro la historia tal que arriba digo a mi parecer lexos de la verdad y aun de lo sucedido nuevamente; y bravo con dezir que no podria dexar su amo de resentirse si Luqueses querian proceder como hastaqui; a que yo le dixi que si tenia su razon tan fundada no devia huyr de venir a arbitros elegidos de ambas partes, y de superarbitro escogido de voluntad dellos; y que con esto se excusaria la via de la fuerca, y que no tenia por cierto. que Su Santidad y Su Magestad se juntarian por no culfrir

que nadie turbasse con las armas la quietud de Italia por ser cosa que tanto importa a todos; a esto callo y amutescio; y quanto a lo que Vuestra Señoria me pide lo que se havia de hazer con el, digo que salvo mejor parescer es oyrlle y con fundamento de que ha tanto que partio dezir que sera menester esperar lo que escrivira el duque de Terranova a la vuelta de Don Jorge Manrique¹ por ver lo que su viage havia obrado, y que no concordan con el hecho ellos y Luqueses, sobre quien ha dado principio ny aun en las cosas seguidas y que averiguando el hecho en que es verissimil havran entendido despues de su partida, o entenderan se procurara de buscar forma de algun concierto o expediente, con que se estorbe el venir a las armas y el inquietar la Italia, y dexarle buelto aca dormir sobre ello esperando nuevas cartas del duque. etc.

LVI.

ANALYSE.

Granvelle entre dans de longs détails sur les affaires de religion en Suisse, où les Grisons catholiques de la Valteline et du canton de Chiavenna sont opprimés par leurs compatriotes protestants. Ceux-ci, au rapport de Pompée de la Croix, ont noué des intelligences avec Berne, Zurich, Genève et d'autres cantons du parti de la réforme. Ils pourraient, avec l'assistance secrète de la France, faire beaucoup de mal à la comté de Bourgogne. Cependant, le Cardinal trouve du danger pour le Roi d'Espagne à laisser le Duc de Terranova prendre ouvertement la défense des Catholiques de la Valteline, comme le propose Pompée de la Croix. Ce serait non moins dangereux pour ces Catholiques eux-mêmes. Il vaudrait mieux, pour protéger les opprimés, voir intervenir le Souverain Pontife et le cardinal Borromée, qui feraient appel aux autres Suisses Catholiques, à l'effet de protéger leurs coréligionnaires de la Valteline. Le Duc de Terranova lui-même pourrait se poser comme intermédiaire entre les Catholiques et les Protestants du canton des Grisons. De la sorte, l'on ferait tomber le bruit que le Roi d'Espagne fomenté des dissensions religieuses en Suisse à seule fin de les exploiter à son profit.

Granvelle approuve la lettre écrite par les Suisses au Roi de France, quand elle n'aurait d'autre effet que de prouver leur souci de garder leurs engagements envers la

¹ Georges Manrique, vecdor et providor de la flotte espagnole. Voyez notre tome IX, page 505.

comté de Bourgogne. Le Français répond, comme toujours, par de belles paroles, et l'affaire en restera là. Une bonne chose, c'est le départ de l'ambassadeur de France, par crainte qu'on ne lui réclame les 300,000 écus. Pompée de la Croix a bien fait d'empêcher l'écuyer Benoyt de demander 5,000 Suisses; grâce à Dieu, on n'en a pas besoin pour le moment. Il a également raison de dire qu'on pourrait offenser les Cantons en leur demandant aussi souvent de pouvoir faire des levées de soldats sans les effectuer. Avec de l'argent, on tient les Suisses, et l'on pourra toujours lever des hommes dans leur pays, avec ou sans leur consentement, bien qu'il vaille mieux le leur demander en temps et lieu et en termes convenables.

Le Cardinal a eu deux entrevues avec l'ambassadeur de Ferrare. La discussion a même été assez vive au sujet de la sympathie témoignée par Granvelle à la république de Lucques. Aussi bien le duc de Ferrare ne veut pas entendre parler de l'arbitrage proposé. Le Cardinal n'a pas pu s'empêcher de dire à l'ambassadeur que, puisque son maître croyait avoir si évidemment le bon droit de son côté, il ne devait pas craindre de s'en remettre à un pareil expédient, préférable dans tous les cas à celui des armes. Au reste, Granvelle a ajouté que le Roi d'Espagne, pas plus que le Souverain Pontife, n'était disposé à tolérer plus longtemps de semblables dissensions, de nature à troubler la paix de l'Italie.

LVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9474, t. II, fol. 206.)

Madrid, le 19 août 1584.

Empeçaré mi respuesta á la de mano de Vuestra Senoria de 18 deste, con darle gracias como devo por el officio hecho de mi parte dedar las á Su Magestad por las pensiones dadas a miseriados, que como suyos me ayudan en su servicio, y por haverle consinado mi pligo sobrelo de la visita.

Lo de Oranges tengo por sin dubda, y ya aquí tienen mercaderes flamencos cartas, y que el golpe le dió el hombre siguiéndole yendo en su camera, y que salió y le tomaron en la puerta de la villa; y le han cruel-

mente muerto, quemándole la mano y abriéndole el pecho arrancándole el corazón que le hecharon en la cara; ny torturado confessó otra cosa sino que de suyo se havia movido á hazerlo, por servicio de Dios y librar el mundo de tan grande peste.

Plegue a Dios acuda Su Magestad tan de veras á lo de aquellas partes, y se dexé persuadir al arresto, y quitar el comercio. El Prevoste Funcq no me ha aun embiado dezir nada; si me habla, entenderé lo que me dirá, y le diré lo que sobre ello se me offresciere por servicio de Dios y de Su Magestad.

Buena obra hará Vuestra Señõria de con buena ocasion acordar el negocio de don Gaston Spinola ¹ que el Señor principe de Parma tiene muy á pecho.

Lo de Pedro Lança esta bien assi, con aver mandado que no le dexen llegar al Mar Adriatico; quiça se contentará con esto el embaxador de Venecia.

Ciertamente ha sido desbarato haver pretendido Don Lope de Guzman ² á la posada de Marco Antonio ³. Yo le daré sobre ello, como á amigo, un poco de reprehention: haviánmelo dicho, pero yo no lo creya paresciendome tan fuera de razon.

No sé como no creen en Roma lo delos bandos, teniendo los tan cerca, y pudiendo les yr en ello lo que se puede considerar. El visconte que ha ydo á Portugal me offresció que escribiria a Roma lo que dello ha visto en Lombardiá. No nos va tan poco en ello que no sea bien haga en ello el conde de Olivares officio.

Los astrólogos y adevinos dizen que el Papa murirá este mes: yo tengo sus fundamentos por tan vanos que aun diziendo verdad no los creeria, pero todos escriben que, aunque se es fuerça, que va seccandose, y le falta mucho de la carne que solia tener y tiene 83 años. Pocos amigos tenemos en Roma, y Franceses obran, y el cardenal d'Este ⁴ va ganando gente y se

¹ Gaston Spinola, sicilien, maître de camp. Voyez sa notice dans le tome LXXIV, page 420 des *Documentos inéditos*.

² Voyez plus haut, page 103.

³ Marco-Antonio Colonna. Voyez plus haut, page 103.

⁴ Louis d'Est de Ferrare, évêque de Ferrare, puis évêque d'Auxère et diacre, cardinal du titre de Saint-Nerée, et de Saint-Achille, puis de Sainte-Lucie, nommé en 1561, mort en 1586. Il fut légat en France et devint protecteur de ce royaume à la cour de Rome.

entende con Medicis y St Jorge Giesualdo y Altaemps¹ hazen otra quadrilla, de la qual podrá disponer Medicis. Dios nos guarde Su Santidad, pero, si faltasse, nos podrian hazer un papa que nos diesse trabajo, y dormimos, ny nos acordamos como nos hallamos quando la otra vez le davan por peligroso. Ny yo sé en que estado tiene el conde de Olivares los negocios. El y el comendador mayor deven saber lo que passa; presupongo que acuerdan lo que conviene.

No sé que dezirmas sobre lo de Cambray delo ya dicho.

Quanto a embiar persona a Francia lo que Su Magestad resolverá será lo mas acertado, y la persona de Don Bernardino² sera apropósito, por la plática que tiene de negocios; y de razon se sabrán concertar él y Juan Baptista de Tassis, mas yo temo que con esta embiada nos alazaremos en negocios que nos podrian dar embaraços, ny veo que sea menester urgar mas, estando las cosas en lo que desseávamos, que no huviesse guerra en lo de Cambray sin poner nos en cosa que despues nos embaraçasse. Ventaja es, que ellos muevan y sean actores; peligrosos son los tractos con ellos y agiran de una palabra.

LVII.

ANALYSE.

Granvelle répond à la lettre qu'Idiaquez lui a écrite la veille.

Il lui sait gré d'avoir transmis au Roi ses remerciements pour les pensions accordées à ses protégés et son avis au sujet de la visite de Don Lopez de Guzman dans l'État de Naples,

La mort d'Oranges n'est plus douteuse. Déjà des marchands flamands en ont reçu la nouvelle à Madrid, par lettres particulières. Le meurtrier lui a donné le coup en le sui-

¹ Marc Altaemps, neveu du pape, évêque de Cassano, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis prêtre du titre des Douze-Apôtres, de Saint-Clément et de Sainte-Marie au delà du Tibre, évêque de Constance, élu en 1561, mort en 1595.

² Don Bernardino de Mendoça. Voyez plus haut, page 107.

vant dans sa chambre. Il s'est sauvé ensuite et a été pris à la porte de la ville. Il a été mis à mort avec une grande cruauté. On lui a brûlé la main et ouvert la poitrine pour en arracher le cœur, qu'on lui a jeté à la face. Lorsqu'il a été torturé, il n'a fait d'autre aveu que d'avoir été poussé de lui-même à accomplir le meurtre, pour servir Dieu et délivrer le monde d'un aussi grand fléau.

Le Cardinal espère que, Dieu aidant, le Roi accordera de plus en plus son attention aux affaires des Pays-Bas, et se convaincra de la nécessité de mettre l'embargo sur les navires des rebelles et de les empêcher de trafiquer sur les côtes d'Espagne et de Portugal. Le Prévôt Foneq ne lui a encore rien fait dire à ce sujet.

Idiaquez fera une bonne œuvre en s'employant à l'occasion pour Gaston Spinola; le prince de Parme s'y intéresse beaucoup.

Granvelle approuve l'arrangement intervenu à propos de Pedro Lanza, avec la défense qui lui a été faite de se rapprocher de l'Adriatique. Cela satisfera peut-être l'ambassadeur de Venise.

Il comprend l'embarras causé à Idiaquez par la prétention de don Lopez de Guzman d'occuper la maison de feu Marco Antonio Colonna. C'est de l'aberration, et le Cardinal le lui fera dire.

Il se demande comment il est possible qu'on se refuse à Rome de croire aux désordres commis par les Guelfes et les Gibelins et à la connivence de ces factions avec les bandits de la campagne romaine, surtout que de pareils faits se passent dans le voisinage de la capitale des États du Pape. Il conviendrait que le Comte d'Olivarès s'intéressât à cette affaire, qui touche l'Espagne d'aussi près.

Les astrologues font des conjectures au sujet de la mort prochaine de Grégoire XIII. Son grand âge (85 ans) est le fondement le plus assuré de semblables prédictions. En attendant l'Espagne n'a guère d'amis à Rome, où les Français intriguent avec le cardinal d'Este et les Médicis, qui ont à leur dévotion les cardinaux Saint-Georges Gésualdo et Altaemps. Tout cela est de mauvais augure. C'est au comte d'Olivarès et au grand Commandeur (de Castille) à faire le nécessaire en l'occurrence.

Granvelle s'en rapporte au sentiment du Roi pour l'envoi à la cour de France d'un ambassadeur extraordinaire. On ne pourrait mieux choisir que Don Bernardino de Mendoza, à raison de sa grande expérience. Il ne doute pas au reste qu'il ne s'entende avec Jean-Baptiste de Tassis, mais il ne peut s'empêcher d'appréhender quelques nouveaux embarras à la suite de cette démarche, inutile d'ailleurs à son avis. A quoi bon conclure un armistice, puisqu'on l'a de fait? Il est toujours dangereux de faire des traités avec les Français, car il leur suffit d'un mot pour les rompre.

LVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 208.)

Madrid, le 22 août 1584.

El Batallino, agente del Cardenal de Medicis, a movido l'imperatriz de parte de su amo, para que hiziesse officio con Su Magestad por el capelo del doctor Toledo¹, de la compañía, que predica ya 14 años, y mas en palatio; hombre, a la verdad muy docto, y de quien Su Santidad se sirve mucho y toma en muchas cosas su parescer. Dello mi ha hablado l'imperatriz; y de su parte algunas vezes el embaxador Kevenhüler, y posterramente me ha escripto do su mano el billette que va con esta Tiene scrupulo por la contradiction que haze toda la compañía, que dize que seria la ruyna de su instituto, si en ellos entrassen dignidades, pero como se lo que este hombre la ha servido a Roma en muchas cosas con el Papa, he sido de parescer que no se devia excusar de hazer officio, dexando el Rey la resolution sin apretar demasiado. El es confesso y teme que los de la compañía le haran tiro, serrando el Papa el ojo, si el successor no toma su amparo, y querria con la dignidad salir deste temor. A la verdad muy buenas partes tiene, pero la contradiction de la compañía es de muy gran peso, y tengo por sospechosa tanta instantia de Medicis, si el conde de Olivares no concurre y que quiza le querria' Medicis hazer Papa por tener en su poder el papado. Podria Su Magestad satisfazer a l'imperatriz dando a entender que ha hecho instantia y differir la resolution con tomar por escudo la contra-

¹ Francisco de Toledo ou Tolet, né le 10 novembre 1552, à Cardoue, mort à Rome le 14 septembre 1596. Savant théologien, il entra dans l'ordre des Jésuites, enseigna à Rome la philosophie et la théologie avec tant de succès, que Pie V le nomma, en 1569, son prédicateur ordinaire, fonctions qu'il remplissait sous ses successeurs. Grégoire XIII le chargea de faire accepter, en 1579, par l'Université de Louvain la bulle lancée contre Baïus. Auteur de plusieurs ouvrages estimés, il obtint, en 1595, le chapeau de cardinal. Voyez ANTONIO, *Bibliotheca hispanica nova*, etc.

diction de la compañía, añadiendo que sobresto quiere hazer algunas diligencias antes de resolverse y que la resolution sea o tarda o nonca. No se si yerro, pero digo lo que siento remettiendome a meyor parescer. Guarde, etc.

LVIII.

ANALYSE.

Le Batallino, agent du cardinal de Médicis, a, au nom de son maître, engagé l'Impératrice à s'entremettre auprès du Roi à l'effet d'obtenir le chapeau de cardinal pour le docteur François Toledo, jésuite, prédicateur de Sa Sainteté depuis quatorze ans et son conseiller intime. L'Impératrice l'a recommandé et fait recommander à Granvelle par l'ambassadeur Khevenhüller, et en dernier lieu elle a écrit au Cardinal à son sujet. Ce religieux réunit toutes les qualités désirables dans un membre du Sacré Collège, mais il faut se défier un peu de l'empressement que le cardinal de Médicis met dans cette affaire. Peut-être a-t-il en vue d'en faire par la suite un Pape, qu'il gouvernerait à sa guise? Après de l'Impératrice on pourrait prendre, pour prétexte du retard qu'on apporterait à cette affaire, l'opposition qu'y mettent les Jésuites, peu soucieux de voir les leurs élevés aux dignités de l'Église. Pour gagner du temps, l'on alléguerait qu'on s'occupe de faire des démarches et de prendre des informations.

LIX.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 209.)

Saint-Laurent, le 22 août 1584.

En lo de Luca y Ferrara, y con el embaxador de alla se procedera de la manera que Vuestra Señoria Illustrissima ordena en su carta de 19 de

agosto, y de lo de las Valles Talina y Chavena, pienso dar cuenta a Su Magestad mañana, no aviendo podido ser antes. Gran fuerça es la que ponen de la parte del cardenal de Medicis en hazer cardenal al doctor Toledo y mayor la que pone su orden en estorvarse lo de manera, que la salida que Vuestra Señoria Illustrissima da al negocio es la misma que passa a la letra, y ya creo que Su Magestad lo ha dado a entender assi a su hermana, que tambien le favorece harto.

Octavio de Cesis vino oy y Su Magestad le acogio bien, y creo que se cumplio con el lo del assiento que dize Vuestra Señoria Illustrissima apunte a Su Magestad, y pues ha de estar por aca algunos dias se podra; el comendador mayor de Castilla dize lo mismo.

El nuncio acuerda lo de las juridiciones, lo de Montebelo y lo de Montreal; los dos puntos postreros dize Su Magestad que son desse consejo, y assi se lo escrivo al Nuncio, aunque quando se trato de Montreal, le dixen lo mejor que supe, lo que Vuestra Señoria Illustrissima dias ha, me escrivió lo de la pension que le podia tocar agora como aquien antes la tuvo; quedo bien informado y dixo que pues se avia de tratar por esse que el negocio se quedasse esto para entonces. En lo de las juridiciones dize que un dia destos vera.

Yo pensava escribir unas ringlones a Vuestra Señoria Illustrissima en cosa mia, y no puedo; quedarase para con otro.

LIX.

ANALYSE.

A l'égard du différend de Lucques et de Ferrare et de l'ambassadeur de ce dernier état, on procédera suivant les instructions de Granvelle en date du 19 dernier.

Pour les affaires de la Valteline et de Chiavenne, Idiaquez en rendra compte au Roi demain, n'ayant pu le faire plus tôt.

En ce qui concerne le cardinalat pour le docteur Toledo, le Roi partage l'avis de Granvelle, et a déjà fait entendre sa manière de voir à l'Impératrice, sa sœur.

Sa Majesté a bien reçu Octave de Cesis, et lui donnera probablement satisfaction. C'est aussi l'avis du grand Commandeur de Castille.

LX.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 211.)

Saint-Laurent, le 22 août 1584.

Por esso que me ha escripto el nuncio vera Vuestra Señoria Illustrissima lo que se quexa el y todos esos ministros estrangeros de la poca diligencia que hazen las ordinarios. Cosa es que pide remedio, y aviendo lo entendido Su Magestad, dize que Vuestra Señoria Illustrissima mande llamar al correo mayor y advertirselo y que mire lo que podra ser a proposito paraque adelante se haga mejor, pues para todos conviene, y esto mismo escrivo tambien al Señor Comendador mayor de Castilla.

LX.

ANALYSE.

Idiaquez communique à Granvelle la lettre du Nonce. Le Cardinal verra par là de quoi se plaignent l'envoyé du Pape et les autres ministres étrangers au sujet de la lenteur des courriers ordinaires. C'est un état de choses auquel il faut porter remède. Sa Majesté en ayant été instruite, estime que le Cardinal fera bien de mander auprès de lui le *correo major* ou grand courrier, pour qu'il avise aux moyens d'améliorer le service des dépêches. Idiaquez écrit la même chose au grand commandeur de Castille.

LXI.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 18014, t. II, fol. 218.)

Saint-Laurent, le 23 août 1584.

Ascanio Colona ¹ ha hablado oy a Su Magestad en extremo discretamente y tan como buen tio de sus sobrinos, que parece que se olvida de si; y con esto obliga mas a mirar por el en su negocio, en el qual Su Magestad le favorezçe como es justo.

Quanto al sobrino, las pretensiones son estas :

El officio de gran condestable « y la compañía de hombres de armas que ha andado dize que siempre con el »; una compañía de cavallos ligeros de que parece no sele paga sueldo, sino que antes fue carga puesta a los señores desta casa en consideration de unos seis mil ducados de renta que se dieron al Prospero Colona antiguo; pero por la autoridad la estiman « una ayuda de costa sobre tratas que Marco Antonio ² avia pedido, de que dize que agora no ay menos necessidad sino mas » y la carta para el Principe de Scilla que se pide en el memorial que aqui va.

Su Magestad me ha mandado que de su parte avise a Vuestra Señoria Illustrissima que con toda brevedad le informe y consulte estos puntos, pues deven estar alla los papeles. Cosa es digna de Vuestra Señoria Illustrissima favorezçer todo esto en este ocasion, y de Su Magestad mostrar su liberalidad en ello.

¹ Ascanio Colonna, vice-roi d'Aragon, plus tard cardinal. Voyez plus haut, page 62.

² Marco-Antonio Colonna, souvent cité.

LXI.

ANALYSE.

Ascanio Colonna s'est entretenu hier avec le Roi au sujet de ses neveux. Il agit à leur égard en bon oncle, au point de s'oublier lui-même. C'est une raison de plus pour s'intéresser à sa demande, et Sa Majesté est disposée à lui donner la satisfaction que mérite sa généreuse conduite.

Quant au neveu ¹, il demande : la charge de grand connétable, avec la compagnie d'hommes d'armes qu'il prétend y avoir toujours été jointe; une compagnie de chevau-légers, à la solde des Colonna à raison d'une rente de 6,000 ducats accordée à Prosper Colonna. A la vérité, les héritiers soutiennent que ce fut là une avance sur le traitement réclamé par Marco Antonio, et ils déclarent que la gêne de la maison n'a pas diminuée, au contraire. Ils réclament enfin les lettres patentes de la principauté de Scilla, comme il résulte du mémoire joint à la présente lettre d'Idiaquez.

Le Roi a ordonné à Idiaquez de charger le Cardinal d'examiner à bref délai ces différents points, qu'il désire voir résolus libéralement.

LXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 220.)

Madrid, le 25 août 1584.

Dos me han venido agora de Vuestra Señoria, una de mano agena, otra de la propria, ambas de ayer. La de mano agena es sobre la quexa, que deve haver dado el nuntio, de la poca diligentia que hazen correos, especialmente el del ordinario. Remiteme Vuestra Señoria a la carta del Nuncio.

¹ Il s'agit ici de l'aîné des neveux, Marc-Antoine Colonna, fils de Fabrice, décédé, et petit-fils du grand Marco-Antonio. Voyez plus haut, page 24.

Esta no ha venido sino la que tracta del archidiazgo de tabla de Pamplona ¹; esta no me toca y buelve. Solo hay que en el fin desta toca en lo de las jurisdicciones, solicitando la resolucion que a la verdad tarda demasiado, y lo del contado de Montorio ², que Su Magestad dize toca al consejo de Italia, sobre que ha ydo, ha mucho tiempo la consulta, y lo del arçobispado de Monreal ³, en que el dicho consejo no tiene que dezir sino que vale mas de 30 mil escudos de renta, y si del quiere hazer lo que Su Santidad pide, es cosa puesta meramente a la voluntad de Su Magestad pues tiene information de la qualidad del beneficio y de la de las personas, y dandole, ay ropa por repartir.

Al correo mayor ⁴ he embiado a llamar. Dirame que por ser la costa grande no puede tomar menos de la uncia, y que por ser los despachos del ordinario tantos, es imposible hazer la diligencia; esto se podia mejor remitir a un mercader, o a uno de la hazienda, que sepa mas que yo de los calculos. Remitere lo al comendador mayor, que mejor lo entendera y le embiare la carta de Vuestra Señoria. Yo me acuerdo que en mi tiempo havia en Francia un officio de contralor de postas que es como veedor, que remediava a los desordenes que havia en las postas; pero no oso proponer nuevos officios porque como no hay castigo y cada uno haze lo que quiere, temo que quanto mas oficiales mas ladrones, que es grande lastima. Y a este proposito no dexare de dezir que me informan que no Andrea d'Alava ⁵ que yo no conozco, fue al socorro de Malta con no mas hazienda de una valisa con un par de camisas y su escrivania y que oy tiene mas de cinco mil escudos de renta ganada con Su Magestad y que con persuadir que llevassen los trigos de Lisboa a Sevilla por hazer biscochos, engaño el Rey a su provecho en grandes sumas, y sabe corromper los ministros, y que deve tener Su Magestad por firmar patente renovada por proveedor de las galeras, y que si sele da, no hay que pensar mas de dar galeras por asiento; y ya va en Sevilla en todas partes poniendo miedo, diziendo que ninguno podra proveer galera por 12 mil escudos al año, y esto porque nadie las

¹ Pampelune.

² Montorio, dans le royaume de Naples.

³ Ludovico de Torres, archevêque de Monreale, en Sicile. Voyez GAMS, *Series epi. coporum*, p. 951.

⁴ Léonard de Tassis.

⁵ Andrea Alava était un agent-courrier du gouvernement espagnol. Voyez plus haut, page 152.

tome y que sele continue, por via de administracion, su provecho; y podemos hazer cuenta que como hastaqui tenemos barcas de pescadores y no galeras, diga Don Alonço de Baçan ¹, quales las ha hallado agora; y assi consumimos el subsidio y l'excusado ² que no se como Su Santidad no nos le quita, y otras gratias que a titulo de armada tenemos, que no sirve de nada que por enriquescer ladrones; es gran cargo de consciencia y con esto des cargo la mia, y prejuyzio es insuportable a la grandeza y servicio de Su Magestad y veo que estamos en esto de las galeras parados, y que no se haze nada.

Lo que tengo de responder a la de su mano, sera poco, solo dezir que me huelgo hayan llegado a tiempo las mias en lo de Ferrara y Luca, sobre lo de Toledo de la compañia, Valles Telina y Chavenia, y por Octavio Cesis, y dar a Vuestra Señoria gratias de lo que me dize de en que esta todo. La breve resolucion de Cesis y dende luego confofme al parescer del comendador mayor importara harto, y diera en Roma muy gran son, pero yo me remito, y doy assi mismo a Vuestra Señoria infinitas gratias de nuevo por el buen officio que hizo en lo de Monreal.

Esperare lo que Vuestra Señoria dize me pensava escribir en lo de su particular para servir a Vuestra Señoria quanto pudiere como devo.

Con esta yra un nuevo papel de Inghelfild ³; deve le apretar la Reyna de Escocia y la causa catholica y de la patria, y por esto es tan vehemente. Tambien me ha dado el Escoces Simple una nota de los Escoceses de qualidad que son por su Rey y otros que contra, en que hay tambien otras cosillas.

Añadire otro escripto que en este punto me viene de Borgoña de un escripto que ha havido de Francia de buena parte, que un Frances saco de la recamara del Principe d'Oranges, en que da la traça que queria se tomasse muriendo el, como devia estar en esta sospecha y con goxa; quiça lo hizo en el otro peligro que escarpo; bien es ver lo; buelva melo Vuestra Señoria guardando si quisiere copia.

¹ Don Alonso de Bazan-Vallaga, frère de Don Alvaro de Bazan, marquis de Sainte-Croix, souvent cité dans le tome X.

² L'excusado, subside accordé par le pape au roi d'Espagne sur les revenus du clergé.

³ Voyez plus haut, page 55.

LXII.

ANALYSE.

Granvelle a reçu d'Idiaquez deux lettres datées de la veille, l'une de la main du secrétaire d'État, l'autre écrite sous sa dictée.

Celle-ci traite d'une plainte du Nonce au sujet de la lenteur des courriers, surtout de l'ordinaire.

Après quelques mots, en passant, sur certaines affaires ecclésiastiques d'Espagne et d'Italie qui n'intéressent en rien les Pays-Bas, le Cardinal déclare qu'on aurait mieux fait de charger de la question des courriers quelqu'un de plus versé dans les matières de finances. Quant à lui, il s'en est reposé sur le grand Commandeur. En France, il y a bien un office de contrôleur des postes qui est chargé de surveiller le service, mais Granvelle n'ose proposer la création de nouveaux emplois : l'impunité étant assurée aux délinquants, ce serait multiplier les abus et rendre un mauvais service à l'État. Il existe un personnage connu, un certain Andrea d'Alava, qui débarqua un jour à Malte sans sou ni maille, et se créa en peu de temps une fortune de plus de cinq mille écus de rente aux dépens du Roi. Il continue encore aujourd'hui le même métier. Grâce à lui, au lieu de galères, l'on n'a que des barques de pêcheurs pour le transport des dépêches. C'est à l'entretien de ces méchantes embarcations que sont employés les subsides accordés au Roi d'Espagne par le Souverain Pontife. Le Pape est assurément loin de soupçonner que les biens de l'Église ne servent qu'à enrichir des larrons.

Granvelle répond ensuite à la lettre autographe d'Idiaquez.

Il est heureux d'apprendre que le secrétaire d'État a reçu à temps ses lettres concernant Ferrare et Lucques, le docteur Toledo, la Valteline, Chiavenna et Octave Cesis.

Il joint à la présente une nouvelle lettre d'Inghelfield. Celui-ci doit être très préoccupé de la situation de la reine d'Écosse, de la cause catholique et de sa patrie. C'est pour cela sans doute qu'il est aussi pressant. Le Cardinal a reçu de l'Écossais Simple une liste des Écossais de qualité qui sont pour leur Roi et de ceux qui sont contre.

Il envoie en même temps à Idiaquez une copie d'un édit qu'on lui a envoyé de Bourgogne, où on l'avait expédié de France. C'est un document trouvé par un Français dans les papiers du prince d'Orange. Le prince y indique aux siens la ligne de conduite qu'ils auraient à suivre dans le cas où il viendrait à être surpris par la mort. Le premier guet-à-pens auquel il avait échappé, avait dû le mettre sur ses gardes et éveiller sa prévoyance.

Granvelle prie Idiaquez de lui renvoyer la pièce après qu'il en aura fait prendre copie.

LXIII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 223.)

Saint-Laurent, le 25 août 1584.

De 22 y 25 y de ayer tengo cartas de Vuestra Señoria Illustrissima; la primera trae el villete de la Emperatriz que aqui buelve y trata toda del doctor Toledo y lo que quiere hazer en el cardenal de Medicis ¹. A Su Magestad lo he dicho, y con ello se ha confirmado en el parecer que antes tenia que era el mismo, y assi creo que lo ha dado a entender a su hermana dias ha; pero Su Magestad de la Emperatriz importunada presta su favor, y el Bataglino ² no quiere entender lo que se le dize; y por que Vuestra Alteza vea si lo toma bien a provechos, yra aqui un escrito suyo contra los que han dado los padres de la misma compañia que son mas de uno y bien fundados, pero esse les dara la batalla.

Por yerro fue la carta del Nuncio que no avia de yr y quedo la que agora va. Vuestra Señoria vea si seria bueno señalar tiempo preciso a los ordinarios en invierno y verano respectivamente, y quando tardassen mas, que la pena fuesse en los portos como que se diessen en menos, o, de balde, que quiça no avria mejor espuela.

En galeras ay grandes desordenes en materia de hazienda, y en las de España espero que ha de reparar mucho la limpieza y buena consciencia del Adelantado de Castille y era bien menester. Pero tambien ay emulaciones y descosidissimamente se infaman unos a otros, y en lo que a Vuestra Señoria Illustrissima han dicho de Andres d'Alava podria ser que huviesse algo desto. Yo no le condeno ni absuelvo en materia de interes por que no tengo notiça para lo uno ni para lo otro, mas tengale Vuestra Señoria Illustrissima por diligentissimo ministro, activo y con una modestia que

¹ Le cardinal de Médicis, frère du grand duc de Toscane, et qui lui succéda en 1587 sous le nom de Ferdinand I^{er}.

² Agent à Madrid du grand duc de Toscane ou de Florence, François-Marie de Médicis.

parece que no haze nada, y esto nadie se lo puede negar, y en lo que yo he visto le tengo por hombre de bien.

Los papeles de Inglefild y Semple me quedan. El memorial que dizen se hallo entre papeles del de Orange despues de su muerte buelve aqui; a Su Magestad le ho leydo y dudo de si era hechizo; todavia seda lo que fuere, dize que Vuestra Señoria Illustrissima avise lo que le parece del papel y de lo que toca.

Con los avisos de Balbani se ha holgado Su Magestad pues el punto en que se yva poniendo el cerrar de la ribera de Anvers, era mejor que si se huviera tomado el fuerte de Lilloo; tambien los buelvo dexando copia. Quando avise que Su Magestad pedia con brevedad la consulta de los herederos de Marco Antonio Colona, no entendi que avia de ser por otra via que la ordinaria, pero ya que esta aca, dare cuenta a Su Magestad della, y vera lo que es servido, que oy ha tenido ocupaciones que no han dado lugar a esto.

Enfin ha resuelto Su Magestad que vaya Don Bernardino de Mendoça a cumplir en Françia sobre lo de la muerte por la qual tenemos que traer poco luto; de mejor gana passaria el desde alli a cumplir con la Reyna de Escoçia si la de Inglaterra, como Vuestra Señoria Illustrissima dezia el otro dia, huviesse hecho el treyntenario de Orange como el hizo el de Alançon, etc., etc.

Acuerdo a Vuestra Señoria Illustrissima que aqui no me dexan olvidar de lo que se havia de tratar con el Conde Afaytadi.

LXIII.

ANALYSE.

Idiaquez renvoie à Granvelle le billet que l'Impératrice avait adressé au prélat en faveur de la promotion du docteur Toledo à la dignité de cardinal, et à propos des intentions du cardinal de Médicis. Quant au Roi, à qui Idiaquez a communiqué ce billet, il n'a pas changé d'avis sur cette question, comme il l'a fait entendre à son Impériale sœur, il y a quelques jours; mais l'Impératrice importunée de sollicitations, continue à

soutenir le protégé de Médicis et de Bataglino, lequel vient de publier une réfutation du mémoire des pères Jésuites; c'est la guerre ouverte.

A propos des courriers dont s'est plaint le Nonce, Idiaquez demande au Cardinal s'il ne conviendrait pas de leur fixer un honoraire différentiel pour l'hiver et pour l'été, avec, en cas de retard, la suppression de la taxe, ou une diminution des frais de port, ce qui vaudrait mieux.

Dans le service des galères, il y a beaucoup de désordres au point de vue financier. En Espagne ce service est déconsidéré, Idiaquez compte sur la probité du gouverneur de Castille pour y mettre bon ordre. Il y a peut-être quelque chose de vrai dans ce qu'on a dit à Granvelle d'Andrea d'Alava. Idiaquez ne le condamne, ni ne l'absout au regard de la question d'argent. Pour le reste, c'est un agent actif, zélé et modeste.

Le secrétaire d'État a gardé les lettres d'Ingelfield et de Simple.

Quant au *memorial* qu'on aurait trouvé dans les papiers d'Orange, il a été communiqué au Roi qui l'a lu. Sa Majesté, tout en doutant de son authenticité, prie le Cardinal de l'examiner et de lui dire ce qu'il pense de sa teneur et des questions qu'il soulève.

Le Roi a lu avec plaisir les avis de Balbani, puisque le barrage de l'Escaut en aval d'Anvers vaut mieux que la prise éventuelle du fort de Lilloo.

Sa Majesté n'a pas eu encore le temps d'examiner la *consulte* du conseil d'Italie concernant les prétentions des héritiers de Marco Antonio Colonna.

Enfin le Roi a résolu d'envoyer don Bernardino de Mendoza à Paris pour présenter ses condoléances au Roi très chrétien et à sa mère au sujet de la mort du duc d'Alençon, laquelle n'est guère un deuil pour les Espagnols. De là Mendoza ira de meilleur cœur présenter ses congratulations à la Reine d'Écosse, si celle d'Angleterre faisait dire des trentaines pour Orange comme pour Anjou.

Idiaquez n'oublie pas l'affaire du comte Afaytadi; on a du reste soin de la lui rappeler.

LXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 222.)

Madrid, le 24 août 1584.

Con la prissa que Vuestra Señoria me da con su carta de ayer, sobre los negocios que ay tracta Ascanio Colona por su sobrino, he juntado oy con-

sejo extraordinario, y ya teniamos formado, seys dias, ha la consulta, pero ha se mejorado con l'apendice. No venimos bien en lo que pide de 80 mil salinas que querria sacar francas, que serian mas de 100 mil escudos lo que importarian, y tememos que ha aprovechado mas su hazienda de lo que dize, y hecho mas daño a la de Su Magestad. Es bien ver el fin de la visita, que aunque ha tenido siempre orden y tiene el visitador de no visitar el virey, de la visito de los oficiales se descubriran cosas, que es bien que Su Magestad entienda antes de dar tan grande suma y mas en este tiempo. El hijo Ascanio ¹ vale y meresce y es bien que Su Magestad le ayude; pero en Roma le haze gran contradiction haver ya otro cardenal Colona en el colegio.

La carta para el Principe de Schilla que pide, ha parecido que se puede dar y se hara y embiara. Vino bien Su Magestad en dar la licencia para el casamiento porque tiene el principe hazienda grande cerca de Sicilia, que juntandose en la casa Colona sera a esta tanto mayor freno para adelante, si se haze el casamiento que pretende Vespasiano Gonzaga ² de su hija como el principe d'Estillano, de que hablaran a Vuestra Señoria brevemente; si Vespasiano no tiene hijos barones, grande estado se juntaria por yr dende la ciudad de Napoles fasta a las tierras de la Yglesia sobre lo suyo que en algun tiempo podria no ser bueno sea para Vuestra Señoria. No me dize nada Funcq sobre el quitar a rebeldes el comercio, que tanto a mi parescer importa y yo callo; vea Vuestra Señoria el aviso de Balbani.

 LXIV.

 ANALYSE.

Granvelle répond à Idiaquez au sujei des demandes d'Ascanio Colonna, en faveur de son neveu, le petit-fils de feu Marco Antonio.

Le Cardinal n'est pas d'avis de donner la somme demandée qui s'élèverait à plus de

¹ Ascanio, fils puiné de feu Mare-Antoine Colonna, vice-roi de Sicile. Voyez plus haut, page 24.

² Vespasien de Gonzague Colonna. Voyez sa notice dans notre tome X, page 598.

100,000 écus. Ce serait enrichir les Colonna aux dépens du trésor royal. Il faut voir s'ils ne sont pas plus riches qu'ils ne le disent. Il convient d'attendre que le *Visitador* ait fini son inspection. Certes, il lui est défendu d'inspecter l'administration du Vice-Roi, mais l'examen des comptes des fonctionnaires apprendra des choses qu'il est bon que le Roi connaisse avant de donner une aussi grande somme, surtout en ce moment. Quant à Ascanio lui-même, fils de Marco Antonio, il mérite les faveurs de Sa Majesté, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il y a déjà à Rome un cardinal Colonna dans le Sacré Collège.

La lettre pour le prince de Scilla peut être et sera accordée et expédiée. Sa Majesté est disposée à donner l'autorisation pour le mariage. Car, le prince de Scilla possédant de grands biens du côté de la Sicile, ceux-ci joints aux domaines de la maison Colonna, contrebalanceraient par la suite la puissance territoriale des Gonzague, si Vespasien venait à marier sa fille au prince d'Estillano. Dans le cas où ce mariage aurait lieu et que Vespasien Gonzaga n'aurait pas de fils, les possessions de la maison Gonzague s'étendraient depuis le royaume de Naples jusqu'aux États de l'Église, ce qui à aucun moment ne serait chose à souhaiter. Ceci d'Idiaquez à Granvelle.

Funcq n'a rien dit encore au Cardinal à propos des entraves à apporter au trafic des vaisseaux des rebelles, et Granvelle n'en veut pas parler le premier.

Le prélat termine sa lettre en informant Idiaquez de l'envoi d'un avis de Balbani.

LXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9474, t. II, fol. 223.)

Madrid, le 26 août 1584.

No esperaba oy carta Vuestra Senoria pues bastava la ocupacion de ayer por el ordinario, pero su diligencia es infinita y invincible; no querria fuesse con tanto prejuyzio de su salud como temo que es. Han me dado agora la suya de 25. Con toda la rethorica del Batallini ayudada de la persona a la qual toca el negocio, quedo en mi opinion tanto mas que beo quanto inquieta los monasterios el sacar frayles por Yglesias. La carta del Battallino buelve y yo quedo con el billete que me escrivio la Serenissima Emperatriz que Vuestra Serenissima Señoria me ha buuelto.

El commendador mayor me embio la copia de la carta de nuncio y bolvera con esta loriginal. El berdadero remedio contra la negligencia de los ordinarios seria lo que Vuestra Señoria dize de señalar los dias dentro de los quales han de hazer su biage de berano y de ynvierno y quando faltasse diminuyr un tanto del porte y no que le perdiessen todo porque no darian las cartas, o las perderian, o la menos curarian poco dellas, sino les fuesse en ello su interes de alguna parte. Yo escribe que no conozco Andrea d'Alava ¹ y que escrivia lo que dezian; se muy bien las passiones y que dizen y escriben unos contra otros; y creo firmamente la conciencia y limpieza del adelantado de Castilla, mas no se si es tan perspicax para descubrir y remediar el daño; solo dire que sino se dan por asiento puede se hazer cuenta que Su Magestad no terna galeras y que sera robado como por lo passado, y que es gran cargo de conciencia no mirar mejor como se emplea lo que se saca de las yglezias, y de la sangre de biudas y pupilos.

Bien estan los papeles de Inghelfilt y Simple en las manos de Vuestra Señoria para que Su Magestad los pueda ver si quisiere.

No beo que hay que hazer fundamento de aquel papel hallado entre los de Oranges, que devia hazer le quando la otra bez fue herido. Es bien ber a que desmaña y estar con los ojos abiertos a ber si caminan por aquel camino y como anduvieren las cosas, tomar consejo y mas si por parte de los hijos, o por los que los favoresçeran, se proporna algo.

Mejor camino es el deshazer los fuertes que de perder gente por fiando sobre Lilloo, pues serrando mejor por esta bia el commercio poco daño hara Lilloo ². A mi mayordomo ha escripto Geraldí que es su amigo viego, el biellete que va con esta; no seria malo si fuesse verdad.

Como Vuestra Señoria dezia que diesse paresçer con brevedad en los memoriales de Ascanio Colona, pense que era por responderle luego y por esto me de prissa, y se ha perdido poco en ello.

En hora buena sea la yda de don Bernardino ³ al officio. Escribe lo que sienta, la resoluçion sera lo mejor.

¹ Cité plus haut, à la page 129.

² Voyez plus haut, page 85, ce que nous avons dit du siège de Lillo.

³ Bernardino de Mendoza. Voyez plus haut, page 407.

Escrive a Vuestra Señoria si bien me acuerdo que yo hable al Conde del Affaitadi, que me respondió que le havia hablado en ello en Italia y el respondido que tenia platicas con gente de titulo y con 50,000 escudos de dote y que no arrostrava.

LXV.

ANALYSE.

Malgré toute la rhétorique de Batallini, renforcée de celle du principal intéressé dans l'affaire (le docteur Toledo), Granvelle persiste dans son opinion, d'autant plus qu'il remarque combien les ordres religieux s'inquiètent de se voir enlever leurs membres pour les élever à des dignités ecclésiastiques.

La véritable mesure à prendre contre la négligence des courriers ordinaires serait, Idiaquez l'a dit, de leur fixer un horaire différentiel pour l'hiver et pour l'été et, en cas de retard, de leur diminuer le prix du port des dépêches. Il ne faudrait pas le leur supprimer entièrement, parce qu'alors ils ne remettraient pas les lettres ou les perdraient, ou tout au moins ne s'en soucieraient guère s'ils n'y avaient aucun intérêt. Granvelle ne connaît pas Andrea d'Alava; il a répété simplement ce qu'on lui avait dit de lui. Il croit à la probité du gouverneur de Castille, mais il ne sait trop s'il est assez perspicace pour découvrir la cause des désordres signalés. Le service des courriers et des galères de Sa Majesté exige une réforme sérieuse, sinon le Roi sera toujours volé et n'aura pas même de galères.

Le Cardinal laisse à Idiaquez les lettres d'Engelfield et de Semple, afin que Sa Majesté puisse les voir quand Elle le voudra.

Il ne sait trop quel fondement il faut faire sur l'écrit trouvé dans les papiers d'Orange. Dans tous les cas, il est bon d'ouvrir l'œil sur les agissements des rebelles et de voir ce que pourraient faire les fils du prince ou leurs partisans.

Il vaut mieux détruire les forts, que de perdre du monde à vouloir se fier à Lillo. Granvelle souhaite bonne chance à don Bernardino (de Mendoza), envoyé à Paris. Avec la permission du secrétaire d'État, le Cardinal a écrit au comte d'Affaitadi.

LXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471-9472, t. II, fol. 226 ¹.)

Madrid, le 27 août 1584.

He oydo largamente el commissario Alonso Gutierrez ² y visto las escrituras que me ha querido comunicar. Propone en ellas cosas muy aparentes; y solo havemos tradado de proposito de lo de la marina, de la escala que querria hazer, de lo del sal por fundamento de la navegacion por suplir á la costa, y sacar demas desto, provecho, y la comodidad que esto haria en estos reynos, y por la seguridad de las Indias, y quitar a los vezinos la oportunidad para offendernos. Puntos todos muy importantes y de los quales los mas se podrian poner en platica sin daño y con evidente provecho. Quanto importa a Su Magestad que se haga superior en la mar, teniendo sus estados divididos, y que no se pueden juntar con otra puente que con galeras y otros navios, ha se considerado tantas vezes que no hay para que hazer dificultad que no sea esto no solo lo que conviene, mas lo necessario, y que con esto solo de ser superior, como digo, en la mar, asseguraria sus estados y daria la ley a los vezinos absolutamente, y aun al Turco, cohraria los Estados Bajos y con toda su seguridad los manternia, lo qual sin esto es impossible ny de evitar que cada dia no le vengan de alla, aunque fuessen recuperados, cien mil embaraços. Quanto convenga poblar los estados de Su Magestad de navios, señaladamente los reynos de España, en los quales antiguamente solia haver tantos, y que se han perdido por malos tratamientos por los que han tenido cargos, con que han dexado muchos de navegar, y han tomado la platica Ingleses y Osterlines con daño infinito destes reynos, y con que se ha menguado la potencia de nuestros Reyes, y que forma havria para el remedio, ya la conosciéron los

¹ RENON DE FRANCE s'est aussi occupé de la nécessité de bien organiser la marine espagnole. Voyez à ce sujet le tome III, page 256, de notre édition de cet auteur.

² Alonso Gutierrez est cité en qualité de contador dans Duro, *La Armada invencible*, t. I, p. 480.

Reyes catholicos, y procuraron de poner remedio por la pragmática que tanto fue debatida para bolverla a poner en plática antes que Su Magestad partiese para Portugal; y entonces ya era yo de parescer que en todo caso se devia bolver a poner en plática la dicha pragmática y hazer que navegassen navios españoles. Estorbolo el interes de algunos particulares y lo que desparavamos de poder hallar en España vaxeles que bastaszen para el traflico de las mercancias, con dezir que la falta desto haria gran daño a España; si dende entonces se entendiera en ello, con las ventajas que se devian dar a los naturales para ser preferidos en la navegacion, ya serian estos reynos llenos de navios que havrian gustado el provecho y la comodidad. Despues han enpeçado a fabricar navios en Biscaya ¹, con que se ternia mas comodidad, y con lo que prepone Gutierrez de los que se podrian comprar, empleando en ello alguna suma, se pornia la cosa en tal termino que seria principio para enriquecer Su Magestad y sus estados y con que viniesse a la potencia que se pretende; y siendo la pragmática cosa vieja, sobrella se puede armar sinque puedan los vezinos dezir que se intente con ellos novedad, como ya dende entonces se considero. Las traças que da son aparentes. La mayor dificultad que yo hallo, es el mal tratamiento que ordinariamente hazen aqui a extrangeros; y el que hizieron en los estados de Flandes Sancho de Avila ² y un Moreno ³, y otros al almi-

¹ Voyez au sujet des vaisseaux de Biscaye, notre tome X, pages 2, 40, 92, 100, 178, 404.

² Le cardinal s'était déjà plaint des procédés de Sancho d'Avilla dans une lettre du 25 février 1585. Voyez notre tome X, page 63. Sancho d'Avilla, d'Avila ou Davilla, gouverneur de la citadelle de Pavie, reçut au moment de la formation de l'armée du duc d'Albe, le commandement de cent chevau-légers. Il assista aux batailles de Dalhem et de Mook, guerroya en Zeelande et défit Antoine, le prétendant au trône de Portugal. Ce fut lui qui, en qualité de capitaine des gardes du duc d'Albe, arrêta le comte d'Egmont. Voyez notre édition de RENON DE FRANCE, tome I, page 511, où nous donnons une notice sur ce personnage. D'Avilla et les autres chefs espagnols maltrahèrent tellement les marins flamands, qu'ils quittaient le service pour s'installer dans la marine des insurgés. Voyez à ce sujet RENON DE FRANCE, tome III, pages 222 et suivantes. Cet auteur parle souvent de la nécessité de réorganiser la marine, en employant à peu près des termes semblables à ceux du cardinal de Granvelle. Dans le tome V, page 60, nous avons publié une lettre de Granvelle du 12 mars 1574, par laquelle le cardinal rappelle les mauvais traitements infligés aux marins par Sancho d'Avilla et Juan Moreno. Dans une lettre du 11 décembre 1573, Morillon dit : « Vostre Seigneurie répond fort bien sur la faulte qu'avons de mariniers, dont Moreno et semblables sont cause ». Voyez notre tome V, pages 62, 64, 454.

³ Juan Moreno, conseiller de Requesens. Voyez notre tome V, page 44.

rante, Mons^r de Beauvoir ¹, y a los marineros y matelotes, ha sido lo que nos ha quitado en Flandes la marina, tractandolos de hereges y rebeldes, y queriendolo gobernar todo sin entenderlo, sino en lo que era por su provecho, con que lo quisieron todo y todo lo perdieron, como se entenderia mas particularmente, si Su Magestad se informasse de lo que entonces passo y de los grandes robos que huvo en gran desservicio suyo. Y a los pobres matelotes no les davan de comer ny de beber, y los tractavan a palos, cruelmente como si fueran esclavos. Estas son las cosas que nos hazen odiosos y abhorrescidos y que dan a nuestros enemigos la ventaja

Lo de la sal se ha tradado muchas vezes y seria gran fundamento para loque se pretende dexando los salinas a los que las tienen, que tomarlas y tenerlas Su Magestad en administracion, ny me parece justo, ny cosa que al fin salisse de provecho para el Rey, ny para sus Reynos, pues la experiencia en tantas cosas ha mostrado y muestra evidentemente que suceso tienen las cosas que tenemos en administracion, en las quales Su Magestad queda robado y engañado. Y por esto via se va perdiendo todo, y es cierto que se perderian las mismas salinas, si se quitassen de las manos de los que las tienen y que se aprovechan dellas. Basta bien que a precio moderado y competente venga toda la sal en manos de Su Magestad, para que se aproveche della, teniendo tambien en esto del precio, en que se havra de vender la moderacion que conviene para poder hazer cosa que dure.

Lo que viene para Su Magestad de las Indias pone necesidad a que haya factores, y tambien servirian para todo lo demas de la maquina, y me quadra mucho que haya quatro, un Español, un Aleman, y dos Flamencos, por las dos lenguas que en aquellos estados usan Flamenca y Francesa, pero seria menester limitarles las cosas en que huviessen de entender, y pues otra vez se ha tenido prueba de lo que pueden aprovechar factores, remediando lo que fuesse dañoso, lo provechoso se podria conservar, y havria grande estofa para el credito, ny con esto querria que se quitasse a los subditos el honesto aprovechamento, pues la riqueza de los Principes es que sean ricos sus vassallos. Quitar del todo que el Rey no sea robado, tengolo por impossible en el mal mundo en que estamos, pero quitese la sobra y las concussiones y otras cosas claramente indevidas, y con tanto que hagan

¹ Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir. Voyez sa notice dans le tome II, page 10.

el provecho de Su Magestad, dissimulese en alguna manera que hagan el suyo.

La escala en Flessinghen seria muy lexos y no daria tanto freno; adonde la piensa hazer Gutierrez, en muy buena parte me parece que es; ny yo haria escrupulo alguno de tomar en esto lo ageno en recompensa del daño que se nos ha hecho, y tanto mas haziendose, como el propone, como por tercera mano, bolviendo el trucque; ny temeria que nos moviesse guerra, pues claro es que de suyo no nos puede acometer, siendo pocas las fuerças que tiene fuera de su reyno, y en el tiene tanto que hazer, que no osara sacar gente de la que tiene por fiel, teniendo que en ausencia destes, los Cattolicos no se rebolviessen sobrella ny osara levantar los Cattolicos por el miedo que ternia de lo que le sucederia verisimilmente si les pusiesse las armas en las manos; ny para offender a otros la ayudaran hereges Franceses ny Alemanes, como es verisimil que la ayudarian para la defensa de su reyno. Loque importaria seria hazer reconocer muy bien el lugar, no solo para ver como se podria le ocupar (que Gutierrez lo da por muy facil con la voluntad propria del que le tiene y aun sin ella) mas por ver como tomado que fuesse, el lugar se pudiesse defender, que es lo que importa. Y gran secreto es menester en todo porque no entiendan los vezinos nuestros desñios, y la compra de los navios Osterlines es el principio que se deve dar, empleando en ello personas a proposito, y proveyendo el dinero para esto necessario. Con esto y lo que se va haziendo en Biscaya para armada continua y vaxeles que se haran en aquella parte, como lo toca el escripto, terniamos en la mano con que empear al negocio, y tanto mas si venimos a hazer saetias y dar la orden tan necessaria en las galeras dandolas en assiento y empleando en el gobierno dellas personas a proposito, y deputando un tercio, como se ha considerado, que sirva a la marina y pueda invernar en Cerdena, con la comodidad de la fertilidad de la tierra, pues con esto tanto menos gente seria menester en los tercios de Napoles, Sicilia y Milan, pues con las galeras se podrian estos tragetar adquiera que fuesse menester, y ayudaria el arresto que se ha propuesto de los navios, y el quitar el comercio a los rebeldes con tan lindo fundamento, que agora tenemos de recuperar lo nuestro, de que otros no se pueden con razon offender; y este seria camino para passar adelante en lo demas, y para venir despues a los otros particulares, que mueve para adelante. de que se

podria tomar lo que se juzgasse ser a proposito, tratandolo con personas que fuessen para ello, y con el secreto que arriba digo, siendo negocio este que no se ha de acabar en un dia, sino que continuamente sobre el es menester tener ojos, correspondiendo con mucho cuydado a todos los que huviesen de tractar desta maquina, pues tomandolo a boffadas y principiarlo sin seguir, antes serviria a abrir los ojos a otros en nuestro daño, que para poder esperar della cosa mejor.

LXVI.**TRADUCTION.**

J'ai eu un long entretien avec le commissaire Alonzo Gutierrez et pris connaissance des écrits qu'il a bien voulu me communiquer. Il y fait des propositions très nettes.

Nous avons seulement traité de la marine, de l'escale qu'il voudrait établir, de la réglementation du commerce du sel pour subvenir aux dépenses du service maritime et même en tirer des bénéfices; nous avons considéré les avantages que ce port de relâche offrirait pour l'Espagne et pour la sécurité du trafic avec les Indes, sans compter qu'il empêcherait nos voisins d'attaquer désormais nos flottes. Toutes mesures très importantes et qui pour la plupart pourraient être mises à exécution sans dommage, au contraire, avec un incontestable profit. Combien il importe à Sa Majesté de s'assurer la suprématie sur mer, ses États étant dispersés et ne pouvant être rattachés que par un pont de bateaux, de galères et autres navires, c'est chose examinée tant de fois qu'on pourrait en contester difficilement, je ne dirai pas la convenance, mais la nécessité. Seule, cette supériorité sur mer, je le répète, lui permettrait de conserver tous ses États, de dicter absolument la loi à ses voisins, même au Turc, de recouvrer les Pays-Bas et de les garder en toute sécurité. Impossible de les récupérer sans cela, ni d'empêcher que, même reconquis, ils ne nous suscitent chaque jour mille embarras. Il importe beaucoup aux États de Sa Majesté, surtout à l'Espagne, de posséder un grand nombre de vaisseaux. Nous avons toujours eu jadis une flotte considérable, mais elle s'est perdue par la faute de ceux qui en avaient la direction. Les mauvais traitements ont découragé beaucoup de nos marins, et les Anglais, les Osterlins ont pris leur place sur mer au grand détriment de l'Espagne, et la puissance royale en a été diminuée.

Le remède à apporter à cet état de choses, les Rois Catholiques l'ont connu, et ils tâchèrent de remédier à cette situation par l'ordonnance dont la mise à exécution fit l'objet d'aussi vifs débats avant le départ de Sa Majesté pour le Portugal. A cette époque j'étais déjà d'avis que, dans tous les cas, il fallait appliquer ladite ordonnance et équiper des navires espagnols. L'intérêt de quelques particuliers y vint mettre obstacle, et aussi la crainte de ne pas trouver en Espagne le nombre de vaisseaux dont notre commerce ne pouvait se passer, disions-nous, sans éprouver les plus grands dommages. Si alors nous avions compris ce qu'il y avait à faire et les avantages, la préférence qu'il fallait donner à nos nationaux dans les cadres de notre marine, nos ports, à l'heure qu'il est, seraient remplis de navires, qui nous auraient rapporté du profit et facilité nos relations commerciales. Depuis l'on a commencé à construire des vaisseaux dans la Biscaye, mesure plus pratique, et avec la proposition de Gutierrez d'en acheter d'autres, à l'aide d'un fonds spécial, l'affaire prendrait une telle tournure, que le Roi y verrait bientôt pour lui et ses États le moyen de s'enrichir et d'acquérir la puissance à laquelle il prétend. Quant à l'ordonnance, étant chose ancienne, elle peut-être invoquée sans que nos voisins puissent nous reprocher de vouloir user avec eux de procédés nouveaux, puisque ces mesures avaient déjà été prévues. Celles proposées par Gutierrez sont très simples. Le plus grand obstacle que je trouve à leur application, c'est le mauvais traitement que l'on fait ici d'ordinaire aux étrangers. La manière dont Sanche d'Avila et un Moreno et autres se sont conduits envers l'amirante, Monsieur de Beauvoir, et les marins et matelots, a causé la perte de notre marine en Flandre. Ils traitèrent les Flamands d'hérétiques et de rebelles et prétendirent diriger tout, sans rien comprendre, sinon leur intérêt. Ils voulurent tout faire et gâtèrent tout, comme on le saurait plus particulièrement si Sa Majesté voulait bien s'informer de ce qui se passa alors et des vols considérables commis à son détriment. Et, dans le même moment, on ne donnait à manger ni à boire aux pauvres matelots, on les menait à coups de bâton comme des esclaves. Voilà les faits qui nous ont rendus odieux, et c'est de notre déconsidération que nos ennemis ont tiré tout leur avantage.

La question du sel a été traitée souvent, et cette circonstance vient à l'appui de la présente proposition (d'Alonzo Gutierrez) de laisser les salines à leurs exploitants actuels, au lieu de les exproprier et de les faire mettre en régie pour le compte de Sa Majesté. Cela ne serait, à mon avis, ni juste ni avantageux pour le Roi ni pour ses États. L'expérience nous a montré et nous montre en tant de choses, et d'une manière évidente, quel est le résultat des affaires administrées par le Gouvernement. Sa Majesté y est toujours trompée et volée. Et de la sorte tout se perd, et il est certain que ce serait la perte des mêmes salines si on les enlevait à ceux qui les exploitent et en tirent profit. Il suffit que le sel revienne à un prix modique et normal au gouvernement de Sa Majesté, à seule fin d'être en mesure de le revendre au public à un taux également assez modéré pour pouvoir espérer une vente suivie.

Nos exportations des Indes exigent des facteurs qui, au reste, rendraient service à toute notre organisation maritime. J'approuve fort qu'il y en ait quatre, un Espagnol, un Allemand et deux Flamands, à cause des deux langues usitées aux Pays-Bas, le flamand et le français. Seulement, il faudrait déterminer les affaires dont ils connaîtraient. On a eu autrefois la preuve des profits qu'ils peuvent rapporter; ainsi, tout en corrigeant les vices de l'institution, on en garderait les avantages, et notre crédit en serait augmenté. Toutefois je ne voudrais pas interdire à ces agents de prélever un gain honnête, car la richesse des princes consiste à avoir des sujets riches. Empêcher absolument que le Roi soit volé, je le crois impossible en ce triste monde où nous vivons; c'est assez de réprimer les abus, les exactions, de ne pas accorder aux agents ce qui ne paraît pas clairement leur être dû; pourvu qu'ils servent l'intérêt du Roi, on peut tolérer dans une certaine mesure qu'ils cherchent le leur.

L'escale de Flessingue serait bien éloignée, et ne constituerait pas un si puissant obstacle; j'estime l'endroit proposé par Gutierrez bien mieux situé. Et, à cet effet, je ne me ferais aucun scrupule, pour ma part, de prendre le bien d'autrui en compensation du tort qu'on nous a fait, et d'autant plus que la chose s'effectuerait, comme il le conseille, par main tierce et à titre d'échange. Je ne craindrais pas non plus qu'on nous fit la guerre, car on ne peut nous attaquer par soi-même, les forces qu'on a hors de chez soi ne sont pas assez considérables pour cela, et l'on ne peut pas compter sur d'autres. On n'oserait pas tirer du pays les troupes qui sont dévouées, dans la crainte qu'en leur absence les Catholiques ne se révoltassent, ni faire des levées de Catholiques, en prévision de ce qui arriverait vraisemblablement, si on leur mettait les armes à la main. Enfin, s'il s'agissait de porter la guerre à l'extérieur, on ne trouverait pas les hérétiques, français ou allemands, disposés à prêter leur aide, comme on pourrait compter sur leur appui pour défendre ses foyers. L'important serait de faire bien reconnaître l'endroit, non seulement pour voir comment on pourrait l'occuper (Gutierrez trouve la chose très facile, avec et même sans le consentement de l'occupant actuel), mais pour s'assurer si la position une fois occupée pourrait se défendre; ce qui est l'essentiel. Il faudrait garder un grand secret sur tout cela pour que les voisins n'apprennent rien de nos projets, et commencer par acheter des navires aux Osterlings. On emploierait à cette négociation les agents voulus, et l'on se procurerait l'argent nécessaire. Avec cela et ce qui se fait en Biscaye pour équiper une flotte qui tient toujours la mer et les vaisseaux que l'on construirait à cet effet dans cette province, comme le signale le mémoire, nous aurions à la main de quoi commencer l'entreprise, surtout si nous nous mettions à gréer des saïques et à réorganiser le service des galères. Il faudrait en adjuger la construction et les placer sous le commandement de gens capables. On détacherait, comme il est prévu, un *tercio* au service de la marine. Il pourrait prendre ses quartiers d'hiver en Sardaigne, étant donnée la fertilité du pays. Et, le cas échéant, on aurait

besoin d'autant moins de monde dans les tercios de Naples, de Sicile et de Milan, qu'on pourrait, grâce aux galères, transporter les hommes partout où il le faudrait et les employer à capturer les navires des rebelles et à entraver leur commerce maritime, comme le propose le mémoire. Et en même temps et au même titre nous rétablirions notre trafic par mer, ce dont les autres n'auraient pas le droit de s'offenser. Ce serait là le point de départ pour aller plus avant et passer ensuite aux autres questions particulières que soulève éventuellement le mémoire (de Gutierrez). On pourrait prendre des mesures indiquées, ce qui semblerait à propos, quitte à en confier l'exécution à des gens compétents et à agir avec la discrétion dont j'ai parlé plus haut, l'affaire ne devant du reste pas se traiter en un jour. Mais il faut avoir constamment l'œil sur ceux qui y seront employés et s'occuper d'eux avec une sollicitude constante, car procéder par saccades et commencer l'affaire sans la suivre, servirait plutôt à donner l'éveil aux autres, à notre détriment, qu'à en tirer les améliorations espérées.

LXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471-9472, t. II, fol. 250.)

Madrid, le 27 août 1584.

El capitan Cabretta tomo tiempo para formar su memorial, y en lugar de uno me dio dos. El mas breve dize lo que pretende; el mayor es para dar cuento de sus viajes y servicios hechos, y los que ha intentado hazer, por mostrar que si no ha servido mas, por el no ha faltado, siente lo que dize haver perdido de otras ocasiones por el servicio de Su Magestad y de que no le hayan empleado ny empleen, pretendiendo que si huviesen seguido sus discursos, muchos servicios importantes se hubieran poder hazer a Su Magestad. Dize que muere de hambre, no pudiendose entretener con la renta de 500 escudos y el entretenimiento de 50 al mes que Su Magestad le da, y que esta endeudado, siente tambien que queda muerto lo que ha propuecto de las saetias, y que el hombre que traxo fabricado quede ocioso y mal tratado, haviendo en el Reyno de Valencia

comodidad para hazer con brevedad muchas saetias que serian navios mas provechosos que galeras ny otros de otra suerte. Pide en sustançia ser empleado en las cosas de su profession que son de la marina, y que si al presente no hay comodidad para emplearle en cargo, le den a lo menos entretenimiento mas grueso y ayuda de costa qualificada, para pagar sus deudas y passar adelante. Muchos discursos he visto suyos; en algunos puntos me han parecido bien; en otros no assi; en fin es de los hombres que empleandolos, no serian inutiles si la persona se pudiesse fiar, y no empleandolos y offendiendolos pueden hazer daño. Al ministerio de navios emplearia yo por que ocupandole en fabrica de su arte y tratandole bien se recibiria del servicio, y ocupado no pensaria otra cosa en nostro daño, y quanto a Cabretta por no saber si dize verdad en los viajes y servicio que dize haver hecho no se que me diga. Da por testigo dellos su y Matheo Vasquez ¹, y el embaxador, don Diego de Çuñiga ² y Francisco de Yvarra ³; los dos son testigos muertos. Por evitar que no haya daño si se resolviesse a partir de aca por ser ya mas ladino en nuestras cosas de lo que yo querria, le creceria la renta de Napoles de otros 300 escudos y el entretenimiento de otros diez, pues quanto a darle cargo, no me atreveria a aconsejarlo, a lo menos cosa en que el mandasse, que fuesse por consejero si, tradandole bien, pues no me asseguraria si dandole comodidad para hazernos tiro, no lo hiziesse, paresciendome que se da por offendido, de que le hayan quitado comodidades grandes, y que aqui le han entretenido con menos de loque pretende, vale y meresce su persona; y se acordara Vuestra Señoria de la sospecha que del se tuvo quando Su Magestad estavo en Lisboa; que es lo que en esto puedo dezir, remitiendome siempre a mejor parescer. Sus memoriales van con esta, para que con su comodidad pueda ver todo Vuestra Señoria.

¹ Matheo Vasquez de Leva, secrétaire de Philippe II. Voyez notre tome X, page 87.

² Diégo de Çuñiga ou Zuniga, ancien ambassadeur de Philippe II, à Rome.

³ Francisco de Ybara ou Ibara, munitionnaire des armées et escadres du roi. Voyez sa notice dans le tome II, page 557, et dans les *Documentos inéditos*, tome LXXIV, page 567.

LXVII.

TRADUCTION.

Le capitaine Cabretta a remis deux mémoires à Granvelle. Dans l'un il expose l'objet de sa demande et dans l'autre, le plus étendu, il rend compte de ses voyages et de ses services. S'il n'a pas fait davantage, c'est qu'on ne lui en a pas fourni l'occasion. Il prétend que si on l'avait écouté, Sa Majesté s'en serait très bien trouvée. En attendant, il déclare mourir de faim, ne pouvant subvenir à ses besoins avec la pension que le Roi lui fait, et qu'il a été obligé d'aliéner. Sa proposition concernant la construction de *saiques* est restée lettre morte, et le constructeur qu'il a amené demeure inoccupé et n'est pas bien traité du tout. Et pourtant il y a moyen de construire dans l'état de Valence un grand nombre des petits bâtiments susdits, qui seraient beaucoup plus avantageux que les galères et autres navires de tout genre. En résumé, il demande à être employé dans la marine, qui est son métier, et, si la chose n'est pas possible pour le moment, d'obtenir au moins une pension plus forte et une gratification sérieuse afin de pouvoir payer ses dettes.

Granvelle est d'avis d'employer le constructeur pour ne pas s'en faire un ennemi, si toutefois l'on peut avoir confiance en lui. Pour Cabretta, le Cardinal ne sait que dire des voyages qu'il aurait faits, et des services qu'il aurait rendus. Le capitaine invoque le témoignage de Mathco Vasquez, de l'ancien ambassadeur, Don Diego de Cuiñiga et de don Francisco de Ybarra. Ces deux derniers sont morts. Quoi qu'il en soit, Granvelle propose d'augmenter ses pensions pour l'empêcher d'aller porter à l'étranger les secrets qu'il a pu surprendre touchant la réorganisation de la marine. Seulement le Cardinal n'ose pas conseiller de lui confier un emploi, car il ne sait pas du tout s'il ne ferait pas du tort à l'occasion. Le capitaine se plaint qu'on ne l'apprécie pas à sa valeur, et qu'on ne le traite pas comme il le mérite. Idiaquez se rappellera au reste les soupçons dont ce Cabretta a été l'objet lors du séjour de Sa Majesté en Portugal. En tout état de cause, le Cardinal transmet ses mémoires au secrétaire d'État.

LXVIII.

LE DUC DE SAVOIE ¹ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque nationale à Paris, manuscrit 16084.)

Chambéry, le 29 août 1584.

Monsieur mon cousin. Il est très raisonnable que, pour l'amitié qu'il vous a tousiours pleu me porter et l'affection mienne en votre endroit, come successeur de celle que feu Monseigneur et père de très heureuse mémoire vous avoit, je me resjouisse avec vous de l'aise et contentement que je reçois par la conclusion du mariage de Madame la Princesse, fille puisnée de Sa Majesté, et moy. Je m'asseure que vous recevrés plaisir de ce bonheur mien, ainsi que bien requiert notre amitié, laquelle de mon costé vous treuverés à jamais ferme et solide, désireux que je suis de le vous faire paroistre par effect. Ce sera quand il plaira à Dieu, et que les occasions s'en présentent, où que vous m'emploies.

LXIX.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale à Bruxelles, Ms. 9471-9472, t. II, fol. 232.)

Saint-Laurent, le 29 août 1584.

El remedio de la poca diligencia de los ordinarios **Procurare poner en platica por el termino que Vuestra Señoria Illustrissima dize en carta de 26 que recebi con el ordinario, que cierto es muy buen temperamento**

¹ Charles-Emmanuel I, duc de Savoie, fils de Philibert-Emmanuel, né le 12 janvier 1562, mort le 26 juillet 1650, succéda, en 1580, à son père, et épousa, le 11 mars 1583, Catherine, fille de Philippe II, roi d'Espagne, morte le 6 novembre 1597.

aquel de situar la pena en el dinero y no en todo el porte sino en parte por lo que Vuestra Señoría Illustrissima apunta. La consulta de lo de sus herederos de Marco Antonio ¹, pregunte a Su Magestad si mandava que se la diesse, pues estava aca diziendo el como vino, o si queria que se bolviesse para por la via ordinaria y todavia la quiso ver primero; tiene la agora en su poder y la carta que Vuestra Señoría Illustrissima me escrivio juntamente con ella en que se declara mas lo de las tratas.

Alli esta lo del casamiento de su hija de Vespasiano ² y no ay peligro que la carta se pierda ni passe a otras manos, y aviendo platicado dello con Su Magestad le pareçio que no le podria negar la licençia y que mas inconveniente fuera casar su hija con no vassallo, de lo que estotro podria ser quando Vespasiano no tenga hijos, quanto mas que los podria tener varones y assi se le responde dandosela.

Lo de los assientos de galeras de Italia resolvio Su Magestad ayer, y comete lo de Napoles al Duque de Ossuna con comunicacion del Principe Doria ³, y lo de Sicilia al Doria con comunicacion del Presidente, y por que se gane tiempo y se haga lo possible por alcançar por alla a Juan Andrea ⁴, yo he trabajado un rato oy para acabar los despachos y que los lleve el correo de Vespasiano hasta Turin y de alli adelante propio, y en verdad que se haze esta diligençia sin poder la avisar esta noche a la junta de galeras, dirase les otro dia, que como en esto no importa el tiempo y en lo otro si acudese a lo mas necessario no pudiendo con todo junto; todavia hasta que se les pueda avisar con el otro ordinario, es mejor que Vuestra Señoría Illustrissima lo entienda para si.

En los assientos de España se han tambien embiado, dias ha, las condiciones, mas aca no se si ha de quajar, y ay mucho daño en las galeras y para que Vuestra Señoría Illustrissima sera parte y conosca el humor y zelo del adelantado ⁵, embio essa carta suya que desseo no passe a otras manos y que

¹ Marco-Antonio Colonna. Voyez plus haut, page 24.

² Vespasien de Gonzague, premier duc de Sabioneta, duc de Trajeto, comte de Fondi, prince de l'empire, vice-roi de Navarre et de Valence, ambassadeur à la cour de Vienne, fut nommé chevalier de la Toison d'or, le 29 septembre 1588. Voyez PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toyson de oro*, t. 1, p. 257.

³ Le prince Jean-André Doria, souvent cité dans ce volume et les précédents.

⁴ Le même Doria.

⁵ Le gouverneur de Castille. Voyez plus haut, p. 157.

Vuestra Señoria Illustrissima me la mande bolver despues de leyda para responderle; y con esto Vuestra Señoria Illustrissima me perdone que no puedo mas, ni aun se como esso poco que hago y traygo el cuello embarrado no se quantos dias ha y cada dia mas; plazera a Dios no sea nada.

LXIX.ANALYSE.

Idiaquez estime avec Granvelle que le meilleur moyen de remédier à la négligence des courriers ordinaires est de leur retenir, en cas de retard, une partie du port des dépêches.

Le Roi est en possession de la consulte touchant les prétentions des héritiers de Marco Antonio Colonna.

Sa Majesté ne croit pas pouvoir refuser à Vespasiano (Gonzague) l'autorisation de marier sa fille, mais il ne conviendrait pas que le futur mari de la Princesse ne fût pas un sujet du Roi.

Sa Majesté a pris hier des résolutions au sujet des galères d'Italie. Le Duc d'Ossuna est chargé de celles de Naples; il se mettra en relations à cet effet avec le Prince Doria, et celui-ci se chargera de celles de Sicile; il communiquera à cet égard avec le président (du Conseil d'Italie). Idiaquez expédiera vivement les dépêches pour que le Prince puisse les recevoir au plus tôt.

Pour les galères d'Espagne, les instructions ont été envoyées il y a quelques jours. Ces galères ont subi beaucoup d'avaries, et pour que le Cardinal sache à quoi s'en tenir, Idiaquez lui communique la lettre du gouverneur de Castille à titre confidentiel et avec prière de la lui renvoyer aussitôt après en avoir pris connaissance.

LXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 234.)

Madrid, le 50 août 1584.

Siento infinito el envaramiento del pezqueço que trabaja Vuestra Señoria, como beo per su carta de 29. Pidole por merced que en la cura no se descuyde, que estos males de principio se curan bien y con descuydo hazen malas burlas; a la berdad trabaja demasiado y si sigue este camino a Su Magestad y a nosotros todos hara la burla, que sera impossible que dure.

Con dos mias que yran de mano agena digo lo que se me offrece en lo de Cabreta y Alonso Gutierrez ¹, que va de manera que no entendera lo que es en particular quien no le ha sentido hablar y leer sus escriptos. Los dos papeles del Cabreta yran y no los tengo menester y los puede ber Vuestra Señoria como comodidad.

No beo otra bia por remediar lo del ordinario sino poner le dia y baxa del pretio quando no llegare a su tiempo, no le quitando todo.

Dios inspire Su Magestad a lo que mas conbenga en lo del Señor Marc Antonio; las tratas subiran aun a mayor suma de lo que escrivi.

Huelgome que Su Magestad haya dado la liçencia al Señor Bepasiano Gonzaga por que le quiero y es pariente del Señor don Fernando de Lanoy ², mi cuñado; pero casando su hija con extrangero este seria de qualidad y con el Estado de Fundi ³ y de Traietto ⁴ tenia Su Magestad atado un extrangero a su servicio aunque no quisiesse que no se juntavan dos estados con

¹ Voyez plus haut, page 105.

² Don Ferdinand de Lannoy, comte de La Roche, fils de Charles de Lannoy, seigneur de Senzeilles. Devenu veuf en premières noces de François de la Palud, il épousa, en secondes noces, Marguerite Perrenot, sœur du cardinal de Granvelle et veuve d'Antoine de Laubespine. Voyez tome I, page 131.

³ Fondi, ville du royaume de Naples, près de la frontière des États de l'Église.

⁴ Trajetto, ville du royaume de Naples, dans le district de Gaëte.

que todo el camino de Napoles y Terracina sera en mano de uno, que era la consideracion que me movia, pero bien va lo resuelto.

Allare muy bien lo de los assientos de Italia, que me ha parecido muy buena determinacion.

Quanto a los de España, sera gran yerro sino se haze assi por ahorrar como porque va en ello tener o no galeras y Vuestra Señoria veelo que passa. Temo que mas vivez y agudeza y mas action seria menester por descubrir las disordines y robos, y se espantaria Vuestra Señoria de la maldad que Don Luys de Castilla ha descubiertto a Milan de Padilla ¹ y otros veremos que desculpas daran que fasta entonces no se puede condenar nadie, pero si hay culpa y no se castiga, mejor seria no hazer visitas pues en los officiales de las galeras es un gran pielago; yo se lo que descubri en Napoles, y todo se hizo noche porque se ayudan unos a otros para que se aprovechen todos. La carta del adelantado buelve ny la ha visto nadie; a el tengo lastima por berle en buelto en lo que tiene entre manos y a Su Magestad mayor por verlo que passa en daño de su hazienda y mas por su desservicio; y bien es corresponder con lo brevedad que conbiene al dicho adelantado.

LXX.

ANALYSE.

Granvelle estime qu'Idiaquez et lui travaillent trop, à l'exemple du Roi, et qu'à leur âge cet excès de labeur leur jouera de mauvais tours.

Dans deux lettres écrites d'une autre main, il a donné son avis sur les propositions de Cabreta et d'Alonso Gutierrez. Cette affaire ne peut guère être comprise que par ceux qui ont entendu parler ses susdits promoteurs ou lu leurs écrits. Granvelle transmet les deux mémoires de Cabreta à Idiaquez.

Le Cardinal ne voit pas d'autre moyen pour remédier à la négligence des courriers ordinaires, que de leur fixer un horaire et, en cas de retard, de diminuer le port des dépêches, sans le supprimer entièrement.

¹ Sancho de Padilla, châtelain de Milan. Voyez notre tome IX, page 688.

Granvelle laisse à Sa Majesté le soin de régler l'affaire de la succession de Marc Antoine (Colonna) comme Elle l'entendra.

Le Cardinal est heureux que le Roi ait accordé au S^r Vespasien de Gonzague, duc de Mantoue, l'autorisation de marier sa fille, parce que ce prince est parent de Don Fernand de Lannoy, son beau-frère. Mais ce serait chose grave que de voir cette princesse mariée à un étranger, qui serait attaché au service du Roi. Celui qui réunirait Fondi à Trajetto serait maître de la route de Naples et de Terracine. C'est ce que le Cardinal croit devoir remontrer à Sa Majesté.

Granvelle approuve la mise en adjudication de la construction et de l'entretien des galères de l'Italie.

Pour ce qui concerne les galères d'Espagne, il faut surtout s'occuper de la question d'économie ; sinon il faut renoncer à y avoir des galères. Idiaquez doit voir ce qui se passe. Il est à craindre qu'il ne faille plus d'énergie et de coup d'œil pour découvrir les abus et les vols. Don Luys de Castilla a fait des découvertes épouvantables à Milan. Reste à voir comment Padilla et les autres se disculperont. Mais si les coupables ne sont pas châtiés, autant ne plus ordonner de visites. Le Cardinal sait ce qu'il a découvert à Naples lorsqu'il était le vice-roi de cet état. Les concussionnaires se soutenaient les uns les autres, parce qu'ils étaient liés par un intérêt commun.

Granvelle renvoie à Idiaquez la lettre du gouverneur de Castille et il assure que personne n'a vu celle-ci. Il plaint ce gouverneur et le Roi d'être engagés dans des embarras pareils et si préjudiciables aux intérêts du trésor royal.

LXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 254 v^o.)

Madrid, le 30 août 1584.

A Su Magestad escribe, algunos dias ha, para que fuesse servido mirar si querra que se vea la visita que trae Don Lope de Guzman ¹ quando y como, y si al consejo de Italia querra juntar algunos no sospechosos.

¹ Don Lopez de Guzman, du conseil royal, etc. Voyez notre tome X, page 95.

Querria que assistiesse de contino el conde de Chinchon ' porque viesse como se procede. Faltamos un regente de Napoles español en lugar de Leon, que ha vuelto a la plaça de Sicilia; queda la cosa suspensa porque quiere Su Magestad ver primero si contra el elegido resulta algo en la visita. Murio el regente Salez en Napoles, y esperamos la convocation del Virrey que quiça nombrara de los visitados y sino se vee la visita quiça no se podra tambien resolver Su Magestad. Muchos han venido con el pasage de Marco Antonio a solicitar resolucion por los visitados que nos importunan y especialmente por parte del presidente Orefice, viejo de 80 años, que dize querria morir con honra Billotti ², Pedro Pablo Theodoro, Aldericio, Olsignano, el Billano y otros, que nos cargan la dilacion y exclaman. Vuestra Señoria me haga merced acordar a Su Magestad que sea servido resolver y responderme acordandole los dos R. R., y sino hay execucion, y pena por los que se hallaran culpados y premio por los que havran bien servido, todo va en confusion y la justicia desauthorizada, y con la suspension todo va en Napoles en confusion, y el reyno esta a la mira de lo que sucedera, y harto mejor fuera no haver empleado la visita y puesta en ello tanto trabajo y gasto sin se acaba, y quedaran los subditos desesperados que tanto se quexan de las injusticias, vexaciones y malos terminos de los ministros particulares, si brevemente no veen remedio, y lo de la hazienda sabe Dios como passa.

 LXXI.

 ANALYSE.

Granvelle rappelle qu'il a écrit, il y a quelques jours, au Roi, pour savoir quand et comment serait examiné le rapport du visitador Don Lope de Guzman, et si Sa Majesté n'entendait pas adjoindre au Conseil d'Italie quelques personnages non suspects, notamment le comte de Chinchon.

¹ Don Diégo de Cabrera y Bobadilla, comte de Chinchon, du Conseil d'État. Voyez GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. LXV. — Son père Don Pedro-Fernandez était mort en 1575 (19 août).

² Mathieu Billoti, souvent cité dans notre tome X.

Il s'occupe ensuite des nominations à différents postes à Naples. Nous ne retiendrons de ces affaires concernant essentiellement l'Italie, que la constatation de ce fait général des exactions commises par les fonctionnaires espagnols de tout ordre dans les états éloignés. Aussi le Cardinal insiste fortement pour que les dénonciations des *visitadors* ne restent pas sans sanction. Ne seraient promus à de nouvelles charges que les agents dont les services antérieurs auraient été l'objet d'un rapport favorable, tant sous le rapport de la probité que de la capacité.

LXXII.

MORILLON, ÉVÊQUE DE TOURNAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, pp. 292 et 293.)

Tournai, le 50 août 1584.

Monseigneur, j'ay receu celles de vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie du 15, deux du 16 et une du 24 du passé, à chascune desquelles je respondray selon leur contenu, remerciant Vostre Illustrissime Seigneurie très-humblement le soing que de sa grâce elle tient de mon portement, lequel grâces à Dieu est bon pour maintenant, aiant cessé la défluxion que m'at fort tourmenté environ la Saint-Jehan.

Je ne sçay comme vond les affaires de Coloigne, n'estantz nos forces vers là, mais vers Zutphen qu'elles ont délivré des ennemiz, que y sont estez occupez sept ou huict mois soubz les Contes de Hollac¹ et Nieunaer², lesquelz sentantz noz gens approcher se sont retirez de bonne heure, de paour d'estre frottez, comme je tiens ilz fussent esté. Et ne fault attendre grand chose du nouveau Électeur³, s'il n'est aidé de ce costel; et sept éveschez telz qu'il at et désire ne sçauroient furnir aux fraitz d'une guerre.

¹ Le comte Philippe de Hohenlohe, souvent cité.

² Le comte Adolphe de Nieuwenaar et de Meurs, était au service des Provinces-Unies. Sa biographie est publiée dans VANDER AAL, *Biographisch Woordenboek*, t. IX, p. 70.

³ Ernest de Bavière, électeur, archevêque de Cologne, et évêque de Liège.

Aussi, ne pense-je point que Sa Sainteté luy en permectra tant, que seroit de peu d'édification et service pour l'Église. Ceulx de Liège sont accoustumés d'avoir leurs Princes présentz, et ne comporteront l'absence comme ceulx de Coloigne, que ne font compte de leur Seigneur, qui at sa résidence ordinaire à Broeuil près de Bonne, et aultres maisons qu'il at là auprès.

Les Gantois, comme le dit Vostre illustrissime Seigneurie, méritent ung bon et exemplaire chastoy, demorantz obstinez en leur malice. Ilz ont envoié leurs députez en Hollande et Zélande, afin qu'ilz soient comprins en tous traictez. Aussi ont-ilz envoié de nuict ung pensionnaire et ung député, accompaignez de douze chevaulx, à Brucelles, que sont esté surprins par noz gens, n'en estant eschappé aultre que ledict pensionnaire. C'est afin qu'ilz demeurent jointz, et que l'on ne traicte avec Sa Majesté que tous ensamble, en ce que le gouverneur dudit Brucelles, Vander Tempel ¹, leur promect toute assistance. L'abbé de Sainte-Gertrud ² est du mesme avis. Lesdictz de Gand ont chassé plus de deux mille paisantz que y estoient réfugiés, pour la courtresse de vivres, et au lieu d'une livre, ne donnent à présent que une demie livre de pain à chascune bouche, et ne boivent que eue; car l'on n'y brasse plus, et la commune s'entretient de chouldz, aoux ³, oignons, fruitz, radix et d'huile de navette, en lieu de bure ⁴. Ilz ont peu de chair; leurs provisions sont demorées à Termonde, que estoient bonnes et grandes, et sont venuez fort à propoz à noz gens. Je regrette que le povre Monsieur de Champaigne se sent de la faulte de vivres, que y est extremes, et tiens que Bourlut s'est soubhaidé plus d'une fois à fou, et que doibz là il heust mieulx fait son prouffict vers les Estatz rebelles de Flandres, pour avoir esté prins en leur service. que là où il est maintenant. J'espère que

¹ Olivier Vanden Tempel ou Tympel, fils de Jean, seigneur de Corbeck-Dyl, grand partisan du prince d'Orange, prit une part active aux troubles des Pays-Bas, obtint le commandement de divers corps de troupes d'insurgés et fut gouverneur de la ville de Bruxelles. Voyez VAN LOON, *Histoire métallique*, t. I, p. 272. — *Mémoires anonymes*, t. I, p. 225. — HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 507, et *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. VIII, p. 420.

² Jean Vander Linden, dont nous avons publié la vie dans la *Biographie nationale*, t. XII, p. 218.

³ Aile, au pluriel : aulx.

⁴ A l'Appendice nous publions des lettres relatives à la triste situation de la ville de Gand et de la famine qui y régnait.

Monseigneur de Champaigney n'aurat aultre mal des Gantois, puisqu'ilz sont intimidéz, et qu'ilz le garderont pour faire leur appointement, de tant plus que ceulx d'Anvers les ont requiz de le leur lesser en eschange au lieu du conte Nicolo ¹, qu'est de la chambre de Son Altèze, et fut passé trois mois prins par ceulx de Herentals, estant sorti depuis peu de jours, moienant rançon.

L'on verrat ce qu'en fin fera La Noue, qui faict beaucoup d'offres que ne sont en sa puissance. Il peult peu de soy. Sa femme chasse après des prisonniers ²; cependant il at mené practiques pour eschapper; mais ceulx qui le pensoient saulver sont tumbéz aux filetz. Selon que le contiegnent nies dernières, aulcuns dient que son filz, le seigneur de Telligny, seroi eschappé du conflict advenu près d'Anvers, par l'adresse de Mondragon, qui at recouvert partie de sa réputation obscurcie par le mauvais succez de Lillo, dont son Alteze s'est fort resentue ³. L'on avoit faict la chose trop facile, et dit-on qu'il est plus vaillant pour combattre que pour commander ou estre chief; et certes il devient fort ancien et at travaillé beaulcop.

Terneuse cause ung dommaige inestimable, estantz aulcuns villaiges abisméz et irrécouvrables. Mon chappitre y perd beaucoup, et moy avec eulx, à cause des noales que portoient telles années deux mille florins pour ma part. Les dixmes du costel de Bruges sont esté leveez pour l'an 82 par Pierre de Melun ⁴, et par l'intruz évesque Oienbrugge ⁵. L'an 83 at esté perdu pour les sièges de Dunkereck et de Nieport, et l'an courant est destruit par les excursions de ceulx d'Ostende et de l'Escluse, de sorte que au lieu de neuf milles, je n'en tireray guerre pour trois ans plus de dix mille florins; et si lesdictz lieux ne se recouvreront, il ne faudrat attendre mieulx pour les années advenir. Les dixmes de Vaes ⁶ que vaillent mille

¹ Le comte Nicolo de Cesis, gentilhomme de la chambre d'Alexandre Farnèse, qui se distingua à la bataille de Steenberg en 1585. Voyez STRADA, tome II, page 274, et notre tome IX, page 658.

² Voyez à ce sujet à l'Appendice les lettres des 19 juin 1584, etc.

³ Voyez ce que nous disons plus haut, page 85, à propos de la tentative du siège de Lilloo par Mondragon.

⁴ Pierre de Melun, prince d'Epinoy, dont nous publions la vie dans la *Biographie nationale*.

⁵ Conrad d'Oyenbrugge, nommé évêque, chanoine et chantre de Tournai par les États généraux durant l'occupation de cette ville et pendant l'insurrection. Il n'a pas été reconnu par le pape. Voyez COUSIN, *Histoire de Tournai*, t. IV, p. 326.

⁶ Waes.

six cent florins, sont mangées quasi de la moitié par les contributions; et comme l'ancienne ferme est expirée, l'on ne m'en présente que mille deux cents. Mais j'ay délibéré les faire lever pour l'an que vient, pour veoir ce qu'elles peuvent porter. Les dites parties portent la moitié de mon revenu. Si faut-il prendre le tout de la main de Dieu et dira tant plus frugalement, jusques je me feray deschargé de mes debtez, qu'est bien ce que me donne le plus de peine.

Vostre Illustrissime Seigneurie at faict oeuvre digne de soy, aiant procuré que Sa Majesté at recommandé ceulx de Louvain à Son Altéze, que leur ay tousiours trouvé très favorable

J'ay dict à Messieurs de Licques ¹, Damant ² et Van der Burcht ³ le bon office que Vostre Illustrissime Seigneurie at faict pour eulx, ce que l'on tourne à grande obligation, et en sont estez fort joieulx.

Il faict bien à croire que Sa Majesté n'at mandé par delà Marc Antonio Colonna pour le lesser oiseux. Le Cardinal, son parent, ne sera riche par ma propine. Avarice faict petit mont, et at perdu le plus pour le moings.

Je me garderez bien de sortir de ceste ville que les chemins ne soient du tout asseurez, remerciant Vostre Illustrissime Seigneurie bien humblement le soing qu'elle tient de moy.

Plaise à Dieu que le Roi suive vostre advis sur ce de Cambray. Il est par trop long et patient, sur ce quoy plusieurs se fient. Ceulx de Cambray se fortifient à toute diligence, et bravisent. Nous estimons que Balagni ⁴ soit rappellé et que l'on y meet nouvelle garnison. L'on dit que le Duc de Guise soit entré en queréle, et que le dis Conte de Toureine ⁵ soit esté tué. Il estoit grand Hugonot, et fort mal affectionné à ces pays. Les François de

¹ Recourt, baron de Licques, souvent cité dans notre tome X.

² Nicolas Damant, chevalier, nommé, le 9 février 1585, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du conseil privé, puis chancelier de Brabant, conseiller du conseil d'État et garde des sceaux au conseil suprême des Pays-Bas à Madrid, le 22 décembre 1587, mort le 17 juillet 1616. Voyez la *Biographie nationale*.

³ Jean Vander Burcht, chevalier, conseiller au conseil de Flandre et au grand conseil de Malines, conseiller et maître aux requêtes du conseil privé, ensuite président du grand conseil de Malines, chef et président du conseil privé, puis conseiller d'État, mort à Bruxelles le 3 juillet 1595; *Inventaire et table alphabétique des registres aux gages*, page 15.

⁴ Le seigneur de Balagni ou Balagny, bâtard de l'évêque de Valence, au service du duc d'Anjou et gouverneur de Cambrai. Voyez DE THOU, tome VI, page 448.

⁵ Henri de la Tour, vicomte de Turenne, souvent cité.

Cambrai sont tous les jours promenantz avec force chevaux sur noz frontières, mandantz aux nostres de ne s'en donner merveille; que c'est pour empescher que leurs gens n'y facent dommaige; et adioustent que s'ilz rencontrent les nostres, que ilz leur feront courtoisie, pourveu qu'ilz les trouvent sans armes: et noz souffrons tout, et partant ne suis esbahi s'ilz osent. Ilz ont muni de vivres et toute aultre provision, non seulement ledict Cambrai, mais tous leurs fortz que sont à l'entour. Ung trompette Lombart, examiné par Monsieur de Gaigni¹, après qu'il l'avoit fait boire, afferme que le Roy de France ne rompera avec le nostre pour ung Cambrai ou Chastel en Cambresiz, mais bien si noz rebelles veuillent satisfaire aux assurances que le François leur at proposé, après qu'ilz luy ont demandé aide, asçavoir qu'ilz dresseront ung citadelle en Arnheim pour tenir les Geldrois subjectz, qui ne veuillent recevoir aucunes garnisons en leurs villes, quoy que les rebelles saichent remonstrer; et semblables citadelles à Gand, Anvers et Brucelles, et qu'elles seront tenues par les François: ad ce que l'on dit les Estatz rebelles prester l'oreille, non obstant qu'ilz sçavent bien ce que le François sçait faire, desmonstrantz en ce leur meschant cœur, et le traictement que leur doibt estre fait de nostre costel, selon qu'ilz le méritent.

Les riches navires des Indes de Portugal viègnent bien à propos. comme font celles que l'on attend pour tout le mois prochain.

Ceux de Vilvorde ont bruslé l'Abbaye de Grimberghe, et beaucoup de belles maisons de Seigneurs là à l'entour qu'estoient fort belles.

Son Altèze at fait despescher deux ministres à Termonde, et at tenu grand soing des soldats que ont travaillé à la prinse, les faisant turer², et leur donnant argent.

Assonleville est parti vers Allemaigne. Fonck se vante avec les siens qu'il luy a donné le boy³; le mesme luy polroit bien advenir plustot qu'il ne pense; car il at peu d'amys et beaucoup d'ennemis. C'est un exemplaire de toute ingratitude et insolence, que se manifeste tant de tous costetz qu'il ne peult failler de recevoir avant longtemps le loier qu'il mérite. Le secré-

¹ Antoine de Goegnies ou Gougnes, gouverneur du Quesnoy. Voyez sa notice, tome X, page 410.

² (Sic.) Lisez: traiter.

³ La cruche.

taire Laloo en escript choses pour Monsieur vostre nepveur de Poitiers ¹, tant pour estre le drap court, que Son Altezze fort restraincte, et plus siche du bien du Roy que du sien propre. Aulcuns me dient que ledict Sieur de Poitiers n'est si mal comme Vostre Illustrissime Seigneurie pense; mesmes Monsieur de Broissia que dict qu'il at quelque revenu en Espagne par dessus ce que Monsieur son frère aîné luy donne en Bourgongne, et ce qu'il peult recouvrer par deça, et que le tout polroit venir à trois mille florins. Si présenteray-je sa requeste, vaille que polrat.

Je suis après pour adsider Madame vostre niépee de Chasteau-Roilliaud ², en ce que l'on me fait aussi de la difficulté. Si merueilleuses ... (*sic*). Il les fault lesser faire, comme dict Vostre Illustrissime Seigneurie, et en faire son prouffit. Et ainsi j'en use avec Richardot, duquel Vostre Illustrissime Seigneurie a fort bien préveu le naturel; et ad ce que j'entendz, Monseigneur le Prince de Parme s'apperceoit de ses traictz et artifices; il at aussi peu de contentement du Conte de Mansfeld et de son filz Charles de Mansfeld, pour ce qu'ilz empeschent plus qu'ilz n'advancent les affaires; et certes ilz sont estranges, et s'est apperceu Sterck ³, quant il est passé par le gouvernement du costé de Mansfeld, que c'est de luy que l'on parle et non du Roi, non plus que s'il fust mort.

Pour nouvelles, Son Alteze, que ne dort poinct, at désiré employer Monsieur le Conte de Mansfeld pour aller avec une bonne partie de l'armée vers Ostende; sur ce quoy ledict Conte at prins temps pour délibérer dessus il y at quinze jours, et mandé Monsieur de la Motte à Courtray pour consulter sur ledit affaire avec luy, dont je ne veoidz encores aucune résollion ou apparence, encores que Son Alteze ayt fait tenir prest tout ce que convient pour ung siège. Cependant nostre meilleure saison passe. Le Conte Charles ⁴ at

¹ Charles de Poitiers, quatrième du nom, seigneur de Souvans, de Ban, de la Ferté, etc., créé chevalier, ainsi que son frère Guillaume, par lettres patentes de Philippe II, du 20 mars 1584. (Voyez LE ROUX, *Théâtre de la noblesse*, p. 67.) Il épousa en secondes nocces Suzanne d'Achey, fille de Jean, seigneur de Thoraise, bailli d'Amont en Franche-Comté, gouverneur de Dôle, et de Marguerite Perrenot de Granvelle, et mourut sans postérité. (Voyez le P. ANSELME, *Histoire généalogique de France*, t. II, pp. 210, 211.)

² La fille d'Étiennete Perrenot, sœur de Granvelle, qui avait épousé Guyon Mouchet, seigneur de Château-Rouillant, lieutenant des sauneries de Salines. Voyez le tome IV, page 325.

³ Godefroid Sterck, receveur général des finances, nommé le 1^{er} juillet 1578.

⁴ Charles, comte de Mansfeld, souvent cité.

esté avec deux pièces d'artillerie pour rompre les retenues d'eau à l'endroit de Vilvorde, dont la ville et ceux de Brucelles furent en extremesme peine, craindantz d'estre accablez. Et désià escripvoit le recepveur Ronck ¹, ung des plus pernicious après Sainte-Aldegonde, au secrétaire Vasseur ², pour venir à appointement. Mais depuis que le Conte s'en est allé sans rien faire, lesdictes deux villes sont esté aussi braves que oncques, et n'at Ronck plus rien escrip depuis. Touttefois tous doibvent estre estonnez de ce que le vingt huictième en nuict, ledict Conte at environné ceulx de Vilvorde d'ung siège à bon escient. L'on verra si Ronck ronquera encoires. C'est ung bien meschant garçon, qui s'est vanté aultrefois de plus de mal qu'il n'a sceu faire, mesmes d'empoisonner Don Johan. Il at livré avec Bours ³ et Likerke ⁴ le chasteau d'Anvers, dont ledict Sieur Ronck heut de sa part des Estatz rebelles cinquante mille florins. Et je tiens que pour argent il trouverat encoires des advocatz pour eschapper, comme ont fait le capitaine Voisin ⁵, qui empescha le Conte d'Egmond qu'il ne vint à chief de l'emprinse de Brucelles ⁶, et Tralles qui at tenu ceste ville contre Son Altèze. Il y at aussi ung troisieme qui at fait beaulcop de mal en ceste ville, et se nomme Toart, le tout par la violente intercession de Richebourg ⁷ *qui sibi*.

¹ Guillaume de Ronck ou Rouck, commis conseiller des finances depuis 1578, avait été, en 1579, l'un des commissaires chargés par l'archiduc Mathias de traiter un arrangement entre la ville de Bruxelles et le comte Philippe d'Egmont. Voyez HENNE, *Mémoires anonymes*, t. IV, pp. 107, 174, 185, 282, 295, 297, et t. V, pp. 62 et 109. — HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 509. — BUTKENS, *Trophées de Brabant*, supplément, t. III, p. 101. — DE TUOU le qualifie de capitaine et déclare qu'en 1585, il fut arrêté à Bruxelles par les Catholiques, puis mis en liberté. Voyez le tome IX, pages 418 et 420. — Le même auteur constate aussi qu'il avait aidé Ponce de Noyelles à s'emparer du château d'Anvers. Voyez à l'Appendice la lettre du 11 juin 1585.

² François le Vasseur, seigneur de Moricourt, secrétaire d'État, souvent cité.

³ Ponce de Noyelles, seigneur de Bours. Voyez à ce sujet notre édition de RENON DE FRANCE, tome II, page 189, où les faits relatifs à la prise du château d'Anvers sont rapportés, et MERTENS et TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*, tome V, page 60.

⁴ Charles Hannaert, seigneur de Liedekerke. Voyez sa note, dans notre tome VI, page 171.

⁵ Voisin était capitaine de cheval-légers, au service des États. Voyez les *Mémoires anonymes*, t. IV, pp. 144 et 145.

⁶ La surprise par Philippe d'Egmont en 1579 de la ville de Bruxelles est racontée dans RENON DE FRANCE, tome II, page 555; dans BOR, liv. XIII, fol. 115 v°; dans les *Mémoires anonymes*, tome V, page 144; dans l'*Histoire de Bruxelles*, par HENNE et WAUTERS; etc.

⁷ Robert de Melun. Voyez sa notice dans notre tome V, page 100.

Son Altèze prend extremesme peine pour par pilotaiges empescher la rivière d'Anvers, et je tiens qu'il ne cessera jusques il en viègne à chief.

Aulcuns Espaignolz venuz avec les nouveaulx contadors et pagadors, dient que Monsieur d'Havret ¹ est commis des finances, et que sa commission est venue, ce que je ne croidz.

Le sieur Leonardo de Taxis est fort malade ; l'on dict que c'est du regret qu'il at prins par le décès de son nepveu, Pedro de Taxis, provéedor du camp, qui heust relevé tout le lignaige.

LXXIII.

ALONSO GUTIERREZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 236.)

Madrid, le 30 août 1584.

Ay van los papeles. Supplico a Vuestra Señoria Illustrissima se sirva de pasar los ojos por ellos, que creo mientras mas los mirare le daran mas gusto. No querria se dejase enfriar esta materia. Pero Vuestra Señoria Illustrissima save lo que mas cumple y assi no tendre que repetir en ello. Si Dios es servido, lleve el effeto que mereçe y se desca pro tanto consorgrarla al nombre de Vuestra Señoria Illustrissima como digna del para pepetua y felicissima memoria de este siglo, pues en el otro, Nuestro Señor. siendo como es honra tan suya, a de dar a Vuestra Señoria Illustrissima premio con digno de gloria eterna.

¹ Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, chevalier de la Toison d'or, gentilhomme de la Chambre du roi, conseiller d'État, fut nommé chef du Conseil des finances le 22 octobre 1599. Il est souvent cité dans les volumes précédents.

LXXIII.

TRADUCTION.

—

Ci-joint les papiers. Je supplie Votre Illustrissime Seigneurie de vouloir bien les examiner, car je crois que plus Elle les parcourra, plus ils lui feront plaisir. Elle ne voudra pas laisser se refroidir cette affaire. Mais Votre Illustrissime Seigneurie sait ce qui convient le mieux, et ainsi je ne pourrais que me répéter. Que Dieu daigne, etc.

—

LXXIV.

MÉMOIRE D'ALONSO GUTIERREZ, PRÉSENTÉ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 238.)

Madrid, avant-dernier jour du mois d'août 1584.

Prosuponiendo que Su Magestad a de mandar tomar un puesto a proposito assi para extran-geros como Españoles, fuera de España, que sirva de scala general donde se hondeen las merca-derias de unos navios en otros despues de ser contratadas, para venir a estos reynos y a otras partes, dire lo que importa y beneficio que de ello se sigue, teniendo Su Magestad a su servicio las 15,000 toneladas que se han tomado por asiento y otras 45,000 que no sirvan de armada sino de carga, y las unas y las otras tengan el exercicio siguiente :

Si la escala fuere mas lejos en el mui valor que tendra la sal se suple el viage que menos hiziere.

Da se menos carga a estas por ser de armada.

A de advertir el factor que con esta carga del 5 por 100, no bengan las mercaderias puestas en España por mas precio que el de hasta, a que pues an de pagar aca sus dere-chos acostumbrados.

Con estas 15 toneladas por 100 yran cargadas a 75 por ciento y no mas.

El azeyte es en mucha omtidad y precisa por respecto de la lavor de los paños y lanas, puesto que para comer sea poco el gasto por el boturo. Con azeytes se entienden las grasas de vallena.

Que las dichas 45,000 toneladas hagan 5 viages cada año llevando en cada uno 4 misuras $\frac{1}{2}$ de sal por 100 de toneladas, que es a razon de 67, que en todos 5 viages llevaran 10, 125 misuras, que vendidas a 400 fls. cada una montan 4,050,000 fls.

Las 15,000 de armada en 3 viages prosu-poniendo que unas haran mas y otras menos, contando 4 misuras por 100 de toneladas, que es a razon de 60, llevaran 1,800 misu-ras, que al mesmo precio montan 720,000 fls.

Montan 4,770,000 fls., que siendo esta contratacion en otras mercaderias de necc-sidad, an de ymportar la mesma suma que, a razon de 5 por 100 de almoxarifadigo, y al cavala (aunque yo hera de opinion, que fuera a 10 pues los duenos no han de pagar (otro dacio) montan 258,500 fls.

De flete de las naos de carga que lleva-ran de otra ropa hechando a 17 lb^{os} y m^a por 100 sobre las 67 de sal, que con todo eso yran ligeras que, a razeonde 7,896 lb^{os}, por viage en los 5 llevaran 59,480 lb^{os}, que a 12 por tonelada montan 475,760 fls.

Por el flete de las 15,000 toneladas de armada, a razon de 15 por 100 en cada viage son 2,250 lb^{os}, y en todos 5,6750, que a los dichos 12 fls. montan 91,000 fls.

A se de creher, que a no ser ninguna la contratacion de los azeytes, açucars, vino, azeituna, pasa y higo, naranza y otras frutas conservas, speceria, drogas y medi-cinas, lanas, cochinilla, cueros, vacunos de Yndias y ververia, cordouanes, alumbres, azulfres, añizes, mercaderias de la Yndia, de Portugal y otras, montaran mas de 6 mil-liones de fls., que pagando dello el 5 por 100 de derecho montara 500,000 fls.

5 873,260 fls.

	5,875,260 fls.
Pues de lo que dieren en cambio de estas mercaderías que a de ser, otro tanto valor monta el derecho	500,000 fls.
El retorno de las 45,000 toneladas, no les dando que buelvan mas de a 75 toneladas por 100 en 5 viages son 168,750 lb ^{as} , que a 12 fls. por tonelada, montan . . .	2,025,000 fls.
En las 15,000 de mada a la mesma razon en tres viages llevaran 55,750 toneladas, que a los dichos 12 fls. montan . .	405,000 fls.
Pues en las cosas que fueren por cuenta de Su Magestad de sus azytes, especería y otras cosas vien valdra la grangeria 150,000 rr	500,000 fls.
Su Magestad a de mandar proveher, por su cuenta cada año del procedido de lo que arriva, digo 400,000 rr, para dar precio a las medidas, y por que no se podria hazer la contratacion sin dineros, que estos le valdran a mas de 25 por 100	200,000 fls.
No pongo por menor grangeria, que ahorra Su Magestad cada año en los navios de armada que trabe Juan Mines de Recalde, y otros mas de 200,000 fls. de fabrica y costas	200,000 fls.
	9,305,260 fls.

Por manera que monta esta grangeria, que es propria de Su Magestad, de mas de entretener tam poderosas armadas, nueve millones, trecientos y tres mill y docientos y sesentos fls., y voy tan corto por no espantar que no pongo la mitad de lo que sera y averiguare por menudo, con verdaderas relaciones, y creaseme, que aunque doblara la parada, no me alargara demasiado.

LXXIV.

ANALYSE.

Produit de l'escale, dans l'hypothèse où Sa Majesté donnerait l'ordre d'occuper une position hors de l'Espagne. Cette situation devrait convenir non moins aux étrangers qu'aux Espagnols; elle servirait d'escale générale, où les marchandises seraient transbordées pour

être expédiées en ce pays ou ailleurs. Le Roi disposerait au reste de vaisseaux fournis par l'adjudication et jaugeant quinze mille tonnes, et de navires de transport d'un total de quarante-cinq mille tonnes :

1° Les navires de transport, à raison de cinq voyages par an, transporteraient une quantité de sel dont la vente produirait	4,050,000 fls.
2° Les vaisseaux d'escadre transporteraient en moyenne du sel pour une somme de	720,000 fls.
	Soit
	<u>4,770,000 fls.</u>
3° Produit de la vente d'autres marchandises transportées	238,500 fls.
4° Produit du fret des navires de transport	673,760 fls.
5° Produit du fret des vaisseaux d'escadre.	91,000 fls.
6° Droits à prélever sur toutes ces marchandises	300,000 fls.
	<u>3,873,260 fls.</u>
7° Droits à percevoir sur les marchandises reçues en échange	500,000 fls.
8° Fret de retour des navires de transport pour cinq voyages	2,025,000 fls.
9° Fret de retour pour les vaisseaux de guerre au même taux	605,000 fls.
10° Bénéfices réalisés sur la vente des marchandises, huiles, épices, etc.	300,000 fls.
11° Surtaxe perçue pour le compte de Sa Majesté.	200,000 fls.
	<u>9,503,260 fls.</u>

Bénéfice net au bas mot pour Sa Majesté : 9,503,260 florins, défalcation faite des frais d'entretien d'une flotte nombreuse et puissante.

LXXV.

MÉMOIRE D'ALONSO GUTIERREZ, PRÉSENTÉ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 237.)

Le 30 août 1584.

	Gasto que tendra esta grangeria assi de compra de sal como sueldo de los navios de carga y armada, y otros.	
	La sal costara, puesta en los vageles, assi de compra como de los derechos, que Su Magestad tiene cargados, para si sobre ella que los ha de pagar y carga y descarga	320,000 fls.
Estos vageles se daran a Su Magestad puestos en puertos de Spaña a proposito recios gallardos, que puedan servir 6-7-y 8 años por 900,000 fls.	Prosuponiendo que Su Magestad ha de tener propios los navios de carga, que han de ser hurecas, que no se pretende de ellas mas de que vayan amarinadas, sin otra defensa, es bastante marinage, a razon de 10 hombres por 100 de toneladas por que ellos aun viniendo con sospecha de pelear, no traen (ocho y al dicho respeto seran 4 mil 500 hombres, quedando a cada uno a 12 fls. por comida y sueldo, que es larguisimo como pare por relacion particular respecto, que la muy parte seran extrangeros, monta)	648,000 fls.
Y sobre los dineros que Su Magestad tiene consignados para los 15,000 toneladas, mandando alargar 150,000 ducados, por una vez se executara todo este discurso, asi de las 15,000 como de los 45,000 sueldo, servicio y fabrica, siu que Su Magestad haga otro desembolso xamas.	De gasto cada año de adereçar los naos a 150 fls. por 100 de toneladas montan .	67,500 fls.
	<i>Las de armada.</i>	
	Conforme a los assientos cuestan las 15,000 toneladas a 15 reales al mes naos y marinage	480,000 fls.
	Sera menester sobre 14 marineros, que mande llevar por 100 de toneladas 11 soldados, que vengan a hazer lo uno, y lo otro 25 por 100, que contan de cada soldado en general entrando los oficiales en ellos a 11 fls. sueldo, y comida en 1650 como pare en relacion por menudo, montan	257,600 fls.
	Gastos del artilleria y artilleros demas de los que mande llevar las naos por su guarda.	12,000 fls.
	Sueldo de cappitan general del mar Oceano, cavos entretenidos y contratatos gastos	100,000 fls.
	Sueldo de factores y administradores y otros gastos assi en la escaala como en España , y otras	250,000 fls.
		<hr/> 2,415,400 fls.

Procedido de la scala	9,303,260 fls.
Coste de sal, costas de armada y factoria	2,115,100 fls.
Por manera, que resta de lo uno de lo otro	7,188,100 fls.

Vienen a sobrar a Su Magestad siete millones ciento y ochenta y ocho mill y ciento y sesenta florines, y como digo por no espantar no pongo la mitad de lo que sera de mas de las cosas de consideracion, que van en su pliego a presente.

Adviertese que con este numero de bageles no se estorva que aunque haya en España otras 80,000 toneladas, no tengan carga y descarga y traten y contraten en lo que quisieron alli, y en otras parties, como no sea en sal porque Su Magestad en las cargas no a de ser preferido a los particulares.

Y a quien le pareciere mucho esto, considerando que de sola la navegacion, que quitamos a estas naciones, se entretienen mas de 6,000 naos gruesas francesas y inglesas, flamencas y alemanas, no se espantara.

ALONSO GUTIERREZ.

LXXV.

ANALYSE.

Dépenses nécessitées par l'affaire, tant pour l'achat du sel que pour le payement de la solde des matelots à bord des vaisseaux de transport et des navires de guerre, chargés de les convoier :

Le sel coûtera livré à bord et avec les droits	320,000 fls.
La solde des équipages s'élèvera pour les navires de transport à	648,000 fls.
Les frais de réparation des vaisseaux de transport monteront par an à	67,500 fls.

Marine militaire.

Frais de pilotage	480,000 fls.
Solde et entretien des marins et des soldats à bord	257,600 fls.
Pour l'artillerie et les artilleurs, et les canonniers auxiliaires	12,000 fls.
Solde du Capitaine général de la mer Océane et des autre chefs, etc.	100,000 fls.
Payement des facteurs et administrateurs, et autres frais au port d'escale et en Espagne, etc.	250,000 fls.

2,115,100 fls.

Produit de l'escale	9,505,260 fls.
Coût du sel, de la marine marchande et militaire, et des facteurs.	2,115,100 fls.
	Différence.
	7,188,160 fls.

Soit pour Sa Majesté un bénéfice net de 7,188,160 florins, au bas mot, sans compter que rien n'empêche d'avoir en Espagne, pour le chargement et le déchargement du sel et autres marchandises, un nombre de vaisseaux comptant ensemble au moins 80,000 tonneaux.

Ces calculs n'ont rien d'exagéré, étant donné que la navigation enlevée aux autres nations, exige plus de 6,000 grands navires français, anglais, flamands et allemands.

LXXVI.

ALONSO GUTIERREZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 240.)

Madrid, avant-dernier jour du mois d'août 1584.

Nunca el pensar en la muerte y prevenirse los hombres para ella daño al vivir, ni el olvidarla ayudo para que se alargase la vida. Estas dos en nadie abrian de ser tan propias como en Su Magestad; la una para prevenir en dejar sus reynos y provincias tan apoyados que, aunque se gobiernen por tutores y curadores de sus hijos, vengan en disminucion sino en acrecentamiento y se olvidase de la muerte para no contentari con ser Señor del mundo, pues siendolo seria reducirle a Dios y a nuestra verdadera religion; y si confiados en su Divina Magestad medios humanos son parte, hemos de creher que el que doy por el papel que va con este, es el mejor y mas cierto pues del se arguye potentia, riqueza y las cossas de consideracion siguientes :

1. La primera que nos asigura la reducion de los payses vajos com brevedad y sin sangre, porque quando no les mueva verse distituydos de navegacion y que comer por mano agena, que es bastante razon para que lo hagan ver a Su Magestad con tan poderosa armada ordinaria y tan cerca,

an de sospechar su ruyna y si quieren armar para estar en defensa y defensa tan larga (que no lo pueden hazer) esta seria la total, y mientras ansi estuviessen no los yria a buscar, por que este seria el camino de mas sigura victoria.

2. Pues la Reyna de Ynglaterra, yo no le hallo mejor consejo ni le puedo detener que desarmar lo que ahora tiene, porque si quiere perseverar en estarlo y armada en oposito, en un año morira de ambre ella y el reyno, y perdera el caudal, que es el nervio principal para defenderse en tierra, quando uviesse de ser a saltada, especialmente viendo que Su Magestad no arme para un año ni dos, sino para siempre, y que dela mesma armada tiene aprovechamiento para yr en crecimiento.

3. Pues al Moluco sele quiebran todas sus alas porque la contratacion de estas naciones le vale mas de un million de sais demas de quitarle las armas, polvora y artilleria, de que le han proveydo y provehen cada dia y queda en extrema miseria.

4. Tambien le toca su parte al de Argel, delo que se proveya que yba de tierras del Maluco como de algunos navios que pasaron alli.

5. Tambien se podria creher piadosamente que biendose los Osterlines y otros septentrionales distituydos de navegacion y comercio, por respecto de ser ereses diesen la obediencia a la Yglesia, y reydificasen los templos, y no lo tendria por muy dificuloso, considerando que su Dios de aquellas naciones es el ynterese.

6. Asigurar que de ningun genero se pueda sacar dinero de Spaña para aquellas partes, porque quando vien los naturales quisiesen sacar alguno, lo han de tornar pues todo lo que viniere a aquella scala general sea de registrar para los derechos de entrada, y por el consiguiente sea de saber la salida que sea occassion bastante de abaratar las mercaderias, y quitar esta sustancia del dinero a los enemigos, con que nos hazen la guerra.

7. Resucitar el comercio en naturales y que quede en solo ellos la contratacion que sera la mayor, y mas gruesa que xamas a havido assi de dinero como de mercaderias, de que tanto beneficio resultara a las rentas reales.

8. Asigurar las Yndias e yslas y reyno de Portogal, pues se vee que ninguna otra cossa lo puede asigurar y ahorrar el gasto y cuydado que cada ora se havria de tener para librar nos de estas sospechas, que aunque no

huviera mas questo bastava a enriquecer a Su Magestad y hazer le vivir descansado.

9. Desarmar quantos piratas ay y podria haver, con que morieron de hambre en unas partes y otras asi en los Estados Vajos como en Ynglaterra y Françia.

10. La grandeça de hazer con naos y bageles propios Su Magestad las jornadas que sele ofrecieren asi en levante, como en ponente, que en la consideracion de esto solo, y ver que se resucita la navegacion en naturales, por que haya bageles, marineros que se hagan, hallo un pielago tan profundo, que no se palabras ni razones conque encarecerlo en muchos pliegos.

11. No se que grandeça aya en el mundo que no tema esta hasta los fines del Asia.

12. Mire Su Magestad que tarde o nunca se hallara el mundo en el estado presente : un reyno de Inglaterra, governado por muger eretica . . . ofenderle al descubierto en ofensas publicas, y los de Françia tan divisos en parcialidad, y su Rey, que nos vendra a buscar a Toledo ni ay lança yn y esta en todos ellos, pues del ymperio no nos vendra daño. Siendo este ansi como es, quien nos ympide a no acomodarnos como quisieremos y que la voluntad christiana de Su Magestad sea ley en todas partes y no sabria dezir quien nos ha hecho la guerra y que Su Magestad este tan alcançado y siempre con esperanças de estarlo comiendose de una polilla muy miserable pues bemos que animal . . . de que se heche de ver no es causa desto ; mucho pudiera dezir aqui, pero porque podria soler apesadumbre lo digo que es gran lastima.

P. S. Advierto a Vuestra Señoria Illustrissima que tengo mucho escripto sobre el otro pliego y este, y que es menester verlo que mandose trate desta materia.

LXXVI.

ANALYSE.

Après un préambule assez amphigourique, Alonso Gutierrez représente au cardinal de Granvelle que son projet concernant l'établissement d'une escale hors de l'Espagne, l'organisation de la régie et de la revente du sel, la réforme de la marine espagnole par le gouvernement de Sa Majesté, est le meilleur et le plus sûr moyen d'augmenter la puissance du Roi et d'enrichir le trésor royal, et cela pour les raisons suivantes :

1° Ce projet permettra à Sa Majesté de réduire les Pays-Bas à l'obéissance, dans le plus bref délai et sans effusion de sang. En effet, si la perte du commerce et de la navigation ne les touche pas plus que de se voir privés des produits alimentaires tirés de l'étranger, ils s'inquiéteront tout au moins de voir si près d'eux la marine royale accrue dans de telles proportions qu'elle pourrait les ruiner complètement. Et, en supposant qu'ils aient un instant la velléité de se défendre, ils comprendraient bien vite que toute résistance serait impossible et n'aboutirait qu'à rendre la victoire de l'Espagne plus écrasante.

2° Quant à la Reine d'Angleterre, elle n'a rien de mieux à faire que de désarmer sa flotte, car, si elle prétend la maintenir sur le pied de guerre et sur la défensive, elle se ruinera et épuisera les ressources de son pays en moins d'un an. Elle y perdra tout son argent, le principal nerf de la guerre en cas d'invasion, surtout si le Roi d'Espagne n'équipait pas une flotte pour une année ou deux, mais pour un temps indéterminé, veillant à son entretien, accroissant même sa force.

3° La prise de possession de Moluque couperait court au trafic des rebelles avec les Indes, et ferait en même temps tomber entre les mains des Espagnols les armes, les approvisionnements de poudre et l'artillerie que l'ennemi a entassés et entasse tous les jours dans l'île. Cette perte le mettrait dans un extrême dénûment.

4° On couperait aussi les communications de Moluque avec Alger.

5° On pourrait espérer également que les Osterlins et autres peuples du Nord se voyant, à raison de leur hérésie, menacés dans leurs intérêts maritimes et commerciaux, rentreraient dans l'obéissance à l'Église, et reconstruiraient leurs temples démolis ; le revirement n'offrirait guère de difficultés, attendu que l'intérêt est le Dieu de ces gens là.

6° Si le projet était exécuté, ces hérétiques ne pourraient plus, grâce à leur commerce, tirer de l'Espagne tout l'argent avec lequel ils font la guerre à ce pays. L'escale

attirerait à elle tout le bénéfice du trafic, les marchandises rapportées étant au reste frappées de droits au profit du trésor royal.

7° Rendre le commerce et la navigation aux Espagnols, serait enrichir l'Espagne et son Souverain.

8° Ce serait en même temps assurer la sécurité des Indes, des îles et du Portugal, dont la conservation donne aujourd'hui tant de soucis à Sa Majesté et l'oblige à de si considérables débours.

9° Ce serait aussi le coup de grâce pour les pirates aux Pays-Bas, en Angleterre et en France. N'ayant plus le moyen de faire des prises, ils devraient bien crever de faim ou renoncer à courir les mers.

10° Le rétablissement de la marine, de la navigation et du commerce de l'Espagne, la gloire pour le Roi de faire entreprendre sur ses propres vaisseaux des traversées au Levant comme au Couchant, constituerait un avantage tellement considérable, qu'il n'y a pas de termes pour l'exprimer.

11° L'auteur du projet ne voit aucune puissance au monde qui ne serait jalouse de celle qu'il veut donner à son Souverain.

12° Il supplie Sa Majesté de considérer que l'état présent de l'Europe facilite l'exécution de son plan autant qu'il la commande. En Angleterre une Reine hérétique est aux prises avec une partie de ses sujets restés fidèles à la religion catholique, et les Français sont trop divisés pour être dangereux. Du côté de l'Empire, enfin, il n'y a pas à craindre qu'il fasse aucun tort à l'Espagne.

L'auteur du projet, en terminant ce mémoire, prévient le Cardinal qu'il en tient encore d'autres à sa disposition, dès que Son Éminence aura bien voulu faire examiner la question.

LXXVII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 242.)

Saint-Laurent, fin août 1584.

En recibiendo ante noche las cartas de Francia que aqui van, embie una de Juan Baptista ¹ para Vuestra Señoria Illustrissima, que avran dado a

¹ Jean-Baptiste de Tassis, souvent cité.

Sestric¹ con la relacion de la muerte y injusticia executada en el que acabo al de Orange. Ha las visto Su Magestad y persuadese que el Principe de Parma avra hecho las diligencias posibles para contraminar aquello que se dize de Hollanda y Zelanda, y parece le dar commission a Don Bernardino de Mendoça paraque haga officios en Françia, a fin que no admitan platica de los rebeldes de Su Magestad, pues con Alanson se acabo la ocasion y la desculpa de las cosas en que el entendia, y que esto lo haga eficazmente, despues de dado su pesame, pues la importancia del negocio y el peligro lo pide, y la reputacion obliga a no se poder dissimular lo que Juan Baptista dize de hazerse la Reyna madre cabeça de aquel juego. Quiere saber lo que parece a Vuestra Señoria Illustrissima desto, y si juntamente tocara en lo de Cambray, y en que otros puntos puede tocar, a ver si haze algun fructo el commissario, ya que se vee lo poco que curan de lo que les dize el ordinario, pues no moviendo alla lo uno ni lo otro, fuerça sera no ser aca insensibles so pena de padecer mas atrevimientos y daños. Mande Vuestra Señoria Illustrissima responder de manera, que el domingo venga temprano la respuesta, para que Su Magestad la vea, y ya que Don Bernardino ha de yr le acabemos de echar de aqui.

Con el ordinario escrivire a Foncq y, aun si pudiere con este, que trate con Vuestra Señoria Illustrissima de algunos puntos, que el mismo ha acordado a Su Magestad a proposito de atraher a las provincias rebeldes y otras cosas.

LXXVII.

ANALYSE.

On aura donné à Sestich, pour la transmettre à Granvelle, une lettre adressée à celui-ci par Jean-Baptiste (de Tassis). Elle se trouvait dans la correspondance de France avec une relation de la mort injuste et cruelle du meurtrier d'Orange.

¹ Nicolas Van 'T Sestich, secrétaire du cardinal de Granvelle. Voyez le testament de Granvelle dans MIRÆUS, tome IV, page 466, et l'*Annuaire de la Noblesse belge*, de 1895, page 154, où se trouve sa notice.

Le Roi a lu les deux écrits, et Sa Majesté est persuadée que le Prince de Parme aura fait toutes les diligences nécessaires pour combattre les manœuvres qui se seraient pratiquées en Hollande et en Zélande.

Sa Majesté est aussi d'avis de donner commission à Don Bernardino de Mendoza de faire en France tous les offices possibles pour qu'on n'y entre pas en pourparlers avec les rebelles de Flandre. Depuis la mort d'Alençon il n'y a plus de prétexte ni d'excuse à l'intervention de la France dans les affaires des Pays-Bas. Aussi Mendoza, après avoir présenté à Henri III et à la Reine-Mère, Catherine de Médicis, les condoléances du Roi d'Espagne à propos de la mort du duc d'Anjou, devra sans retard s'acquitter de la susdite commission, avec le zèle et l'habileté que réclament l'importance et le danger de la situation.

Il ne faut pas que la France continue à jouer ce double jeu inspiré et dirigé par la Reine-Mère, au dire de Mendoza. Le Roi désirerait avoir à ce sujet l'avis du Cardinal, et si Mendoza pourrait traiter en même temps l'affaire de Cambrai et d'autres points, et lesquels.

Il faut voir si l'ambassadeur extraordinaire (Bernardino Mendoza) obtiendra quelque résultat, alors que si la Cour de France fait peu de cas des représentations de l'ambassadeur espagnol ordinaire (Jean-Baptiste de Tassis). Et en présence de ces fins de non recevoir, l'Espagne ne sera-t-elle pas amenée à sortir de l'expectative, sous peine de s'exposer à de plus grands embarras et dommages?

Idiaquez prie Granvelle de lui envoyer, pour le dimanche matin, la réponse à ces différentes questions, afin que Sa Majesté l'examine et que Mendoza puisse s'en aller, puisque son départ est décidé.

Idiaquez écrira, par le premier courrier ordinaire, si possible, à Fonck pour qu'il traite avec le Cardinal quelques-unes des mesures qu'il a soumises à Sa Majesté, notamment pour regagner les provinces rebelles.

LXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 244.)

Madrid, le 1^{er} septembre 1584.

La carta de Juan Battista ¹ recebi, y en ella no me dize nada, y vi un billete que Vuestra Señoria embio del martirio que han dado al buen hombre, que fuera mejor empleado en Oranjes. Ayer me vino dezir Funq bien largo, lo que havia passado en Lisboa con sus Holandesses, y aqui con el que ha venido, cuyo navio arrestaron, y lo que con ellos se podria hazer. Contentóse con su narracion. Pedile si me mandava sobre ello algo. Respondio que no, y assi se fué. Siempre he sido de parescer que deviamos abraçar y tener por buenos los que hallandose oppressos de los malos, no se osan declarar; ny serviria que lo hiziessen, sino por perder los sin servicio alguno, quando dan testimonio, o, professan adonde estan que son leales y esperan tiempo oportuno. Confessa que no se podrian sostener los de Holanda y Zelanda ny contribuir, sino con dineros, que sacan d'España con el comercio. Verdad tantos años conocida, de que no nos aprovechamos; esta todavia en su negociacion de Empden ², que de principio me ha parecido bien, si la entablassemos y siguiésemos como conviene.

Trata de comprar todos los trigos de Oisterlines por hambrear Holanda y Zelanda; costaria caro, y lo tengo por cosa poco platicable. Los tres navios que offrescian catholicos armados en que se pusiessen nuestros soldados, lo remitiria al Principe de Parma, por servirse dellos conforme a la ocasion: y lo que dize de ocupar la ysla de Tessel, y en ella y en la parte oposita fortificar, y lo que propone de la talla que trajan Aldegonda y algunos otros principales consejeros que hazen el principal daño, que se ha propuesto muchas vezes y se pueden mal guardar y con miedo conversarian con los pueblos, y con esta conversacion hazen el daño, puede servir.

¹ Jean-Baptiste de Tassis, ambassadeur espagnol à Paris, souvent cité.

² Emden, dans la Frise orientale.

Viene bien en el arresto de los navios exceptuando catholicos ; yo arrestaria todo, y despues haria discussion de quien se deviésse relaxar y quien no. En octubre se havria de hazer y que ny los Holandeses que aqui estan, ny aun Funcq, entendiessen que en esto se quiere venir. Muchos expedientes se pueden tomar ; pero sino somos en la mar superiores, mal harémos nuestros negocios y tarde se cobrará Holanda. Esto de ser superiores se puede facilmente hazer si se atende a ello, y ayudará el arresto de los navios, y los 52 navios que agora han venido de la Nueva-España ¹, de que doy gracias a Dios, que los ha guiado. Las cartas de Juan Battista he visto y buelven. Dize todo como cuerdo porque no se le pueda oponer nada. El consejo del de Oranges y los que llaman estados, haran verissimilmente lo que podran par valerse de Franceses, no les quedando otro arrimo y tambien de Inglaterra. Pero siendo el cuerpe de los rebeldes compuesto de tantas partes, tiempo es menester para que se junten en una opinion, y hastaqui no entendemos que en alguna parte se hayan juntado, y no son tan amigos de Franceses Holandeses y Zelandeses, que aunque offrezcan mucho aquellos consejeros, sean los otros dispuestos a la execution, ny es verissimil que Franceses que son maestros de engannar, se dexen cebar de palabras. De Flessinghe es lo que mas se devria temer por todos respectos ; pero siendo plaça tan importante veo que se estava Oranges en Delft a do ² murio, y no Flessinghe, que me da opinion que de los de la tierra no se fiava, y no se como osaran los consejos entregar plaça, ny resolver lo que proponen, sin consentimiento general, porque podria despues llover sobre ellos, que son peligrosos aquella gente. La sazón está muy adelante para hazer exercito y las provisiones necessarias para romper, ny vemos aun que bullen. Vaya en hora buena Don Bernardino ³ para hazer el cumplimiento, pues assi lo quiere Su Magestad y muy bien podria hazer el mismo officio que ha hecho Juan Battista ⁴ sobre fundamento destes depudatos que van y vienen. Pero dará le la respuesta que a Juan Battista que Principes oyen etc. ..., y el replicar que los tiene por tan cuerdos que consideraran lo

¹ Actuellement le Mexique.

² Adonde.

³ Don Bernardino de Mendoza. Voyez sa notice plus haut, page 107.

⁴ Jean-Baptiste de Tassis, cité à la page précédente.

que de mala resolucion podria succeder, sin passar adelante ny hazer mas fieros que obligassen, hasta que estemos a punto, como en otra escrivi, y que en esto de preparar nos para poder bravear, y para se defender se atenda, y con platicas, y con apercibimientos con fin que si ayudan a los rebeldes, o sea como hastagora, o rompiendo el Rey de Francia, si lo çuffre Su Magestad, ny a la madre ny al hijo, se vituperara, y se perdera, y passaran adelante, ny veo que en qualquier caso destes se pueda dexar de venir de nuestra parte a rotura abierta, que parami tengo por partido mas avantajado por nosotros, conque se atenda a ello como conviene. Remitiendome a otras cartas mias muchas precedentes y quanto a Cambray, salvo mejor parescer, Don Bernardino no hablaria en ello ny en bien ny en mal, y tanto menos si dende Cambray no nos hazen guerra, por la desavantaja que nos haríamos moviendo sobre esto platica, como en otras he tocado, y lo acuerdo, porque de las platicas de don Bernardino me parece haver comprendido que por las platicas que le movieren en Francia tiene gana de entrar en ello; yo le ataria aqui si en ello le hablan se sierre con encargarse de advertir de lo que le diran que es el bordon de embaxadores, si se dexar sacar una palabra mas adelante, pues en el estado en que estamos creo que lo que conviene es ganar tiempo. Pésame verdaderamente de la muerte de Embise ¹, con quan ruynera, etc. Lo de la marina es lo que por todo mas nos importa.

LXXVIII.

ANALYSE.

Granvelle a reçu la lettre de Jean-Baptiste de Tassis. L'ambassadeur d'Espagne à Paris n'y dit rien au Cardinal. Celui-ci a pris connaissance du billet d'Idiaquez au sujet

¹ Jean de Hembyze, qui après avoir fait cause commune avec les insurgés, fut décapité par eux le 4 août 1584. Voyez à l'Appendice la note jointe à la lettre du 18 avril 1584.

du martyr subi par le meurtrier du prince d'Orange. Il aurait mieux valu que ce supplice eut pu être infligé à Orange lui-même.

Fonck est venu faire hier à Granvelle un long rapport de ce qui s'était passé à Lisbonne avec les Hollandais, et à Madrid avec le capitaine d'un navire saisi. Mais pour toute conclusion, il s'est borné à demander au Cardinal ce qu'il y avait à faire à cet égard, sans lui proposer aucune mesure à prendre. Quant à Granvelle, il a toujours été d'avis d'accueillir tous ceux qui subissaient le joug des rebelles sans oser déclarer leurs opinions royalistes. A quoi leur servirait cette déclaration, sinon à se compromettre inutilement ? Il faut qu'ils attendent une occasion favorable pour attester publiquement leur fidélité au Roi.

Les rebelles de Hollande et de Zélande ne peuvent se soutenir qu'à l'aide de l'argent qu'ils retirent de leur commerce avec l'Espagne, nouvelle preuve de la nécessité d'appliquer les mesures de prohibitions si souvent conseillées par le Cardinal. On ne l'a pas fait, sinon pour Emden, et de ce côté, tout ira bien à la condition de procéder avec un esprit de suite convenable.

On propose d'acheter tous les blés d'Oste Frise pour affamer la Hollande et la Zélande, mais cela coûterait cher et serait en outre peu praticable.

Quant aux trois navires équipés et offerts par les Catholiques pour embarquer les troupes espagnoles, ils seraient remis au prince de Parme, qui s'en servirait suivant les circonstances. Il propose d'occuper l'île de Texel et de la fortifier ainsi que la rive opposée. Cette proposition peut être utilisée pour déjouer les plans d'Aldegonde et de quelques autres meneurs principaux des rebelles.

La saisie des navires devrait être générale, sauf à relâcher ensuite ceux des Catholiques. La mesure serait appliquée en octobre prochain, mais il ne faudrait pas que les Hollandais en Espagne ni Fonck en apprirent quelque chose d'ici là. A cet effet l'on peut recourir à plusieurs expédients ; mais si l'Espagne n'est pas maîtresse de la mer, l'affaire ne se fera pas, et il sera impossible de recouvrer la Hollande. On s'assurera facilement la supériorité sur mer, si l'on s'y applique. La saisie des navires y aidera, ainsi que l'arrivée des cinquante-deux bâtiments partis de la Nouvelle-Espagne (Mexique).

Granvelle a vu les lettres de Jean-Baptiste de Tassis et il les renvoie à Jean Idiaquez. Ces lettres sont toutes marquées au coin d'un bon sens auquel il n'y a rien à redire.

Le Conseil d'Orange et les soi-disant États chercheront sans doute et de tout leur pouvoir à s'appuyer sur la France et l'Angleterre, n'ayant pas à espérer d'autre appui. Mais un corps composé d'éléments aussi hétérogènes pourra difficilement se maintenir, d'autant plus que les Hollandais et les Zélandais ne sympathisent guère avec les Français. Ceux qui ont promis tant de choses au nom des autres, pourraient bien en être pour leurs avances, car les Français, passés maîtres en fait de tromperie, ne sont pas gens à se payer de belles paroles. C'est de Flessingue qu'on aurait le plus à craindre,

mais le prince d'Orange lui-même ne paraissait pas se fier beaucoup à cette ville, puisqu'il avait fixé son séjour à Delft, où il est mort. Les conseils n'oseraient pas livrer une place de cette importance, sans le consentement des États, dans la crainte de se compromettre. Au reste, la saison déjà avancée rassure contre toute espèce de tentative de leur part, du moins pour cette année.

Le Cardinal souhaite que la négociation de Mendocça réussisse, mais l'expérience du passé donne lieu d'en douter, soit que la France soutienne les rebelles ouvertement ou en cachette; on ne peut guère manquer d'en venir à une rupture avec elle; ce qui serait, suivant le Cardinal, le parti le plus avantageux pour l'Espagne. Quant à l'affaire de Cambrai, il conviendrait de n'en parler d'aucune façon, et Don Bernardino devrait d'autant moins soulever la question, qu'en ce moment les Français de Cambrai ne font pas la guerre aux Espagnols dans les Pays-Bas. Si l'on faisait à Mendocça quelque ouverture à ce sujet, il répondrait qu'il doit en référer au Roi, son maître; car, le cas échéant, il importe de gagner du temps ¹.

Granvelle regrette la mort de Hembyze, si scélérat qu'il fût, et, pour terminer, il déclare que la question de la marine est de beaucoup la plus importante du moment.

LXXIX.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 246.)

Saint-Laurent, le 1^{er} septembre 1584.

Dexando para mas despacio las dos cartas de mano agena que tratan de lo de Alonso Gutierrez ² y Cabreta ³, que ambos son buenos discurredores, digo que mañana hare el officio que Vuestra Señoria Illustrissima manda

¹ Suivant une lettre de Don Juan de Idiaquez au cardinal de Granvelle, en date du 51 août (*Ibid.*, fol. 242), le Roi voulait charger Mendoza, son ambassadeur extraordinaire, de s'opposer à tous pourparlers concernant Cambrai.

² Alonso Gutierrez, contador de la marine. Voyez plus haut, page 103.

³ Le capitaine Cabreta, contador de la marine. Voyez plus haut, pages 101, 144, 152.

en saber de Su Magestad si sera servido que se vea la visita, que trae Don Lope de Guzman ¹, que oy ha sido dia embarçado, y desde que ayer llegaron las cartas no se me ha dado lugar a poder lo hazer, y cierto es bien apurar verdades y que anden las dos R. R., como Vuestra Señoria Illustrissima muy bien dize.

Aca nos ha regocijado oy la nueva de la flota de Nueva-España ², que dize viene mas rica que nunca otra de aquella provincia, mas era menester la del Peru, que suele ser la que hinche tantos vazios como tenemos abiertos.

Juntamente con el despacho de los assientos de galeras, se embiava otro a Milan para que se diessen prissa a llevar a Flandes todo lo corrido de la provision ordinaria de los meses hasta fin de agosto, y se embiaron ciertos advertimientos para beneficiar el dinero, con que esto no impidiesse la brevedad, teniendo esta por la major granjeria.

Ya Su Magestad entendio lo que Vuestra Señoria Illustrissima dixo en lo del Senor Vespasiano ³ y ordeno aquello; tiene Vuestra Señoria razon de querelle bien por que cierto tiene grandes partes; yo le conozci aca mucho y en mi tierra y la governo un tiempo juntamente con Navarra ⁴; ha mudado sello despues aca, como Vuestra Señoria Illustrissima avra visto en sus cartas, y es bizarro el que trae agora, y el cierto muy gentil cavallero.

Su Magestad esta muy bueno; Dios le guarde y assi sus Altezos, y esto tan en calma, como el primer dia, que cierto yo bien dessearia dar alguna visita a Madrid por poder besar las manos a Vuestra Señoria Illustrissima y hablar de muchos cosas que las cartas no sirven a los medios, ni es possible por mil respuestos ostenderse hombre quanto querria en ellas.

¹ Don Lopez de Guzman, visitador. Voyez plus haut, page 105.

² Le Mexique.

³ Vespasien de Gonzague. Voyez plus haut, page 133, et sa notice dans notre tome X, page 398.

⁴ Diégo de Tolède, fils puiné du duc d'Albe, connétable de Navarre, mort en 1583. Voyez notre tome III, page 586.

LXXIX.

ANALYSE.

Idiaquez, pour aller au plus pressé, remet à un autre jour l'examen des deux lettres ¹ que Granvelle lui a fait écrire par une main étrangère, et qui traitent des plans et propositions d'Alonso Gutierrez et Cabreta.

Il verra demain si Sa Majesté veut bien ordonner qu'il soit pris connaissance du rapport de Don Lopez de Guzman sur sa *visite* dans l'état de Naples. A propos de ce rapport dudit *visitador*, il partage l'avis du Cardinal qu'il est bon d'élucider cette affaire et d'adjoindre aux membres du conseil d'Italie les deux régents dont parle Granvelle.

A Saint-Laurent l'on augure bien de l'arrivée de la flotte espagnole, qui revient de la Nouvelle-Espagne (du Mexique) avec un chargement plus riche que jamais. Il faudrait que le retour de l'escadre du Pérou s'effectuât, cette fois enfin, dans les mêmes conditions.

Avec l'ordre transmis à Milan d'équiper les galères, en a été dépêché un autre pour qu'on pressât l'envoi en Flandre de toutes les mensualités de la provision courante jusque fin août.

Sa Majesté a vu ce que Granvelle a écrit au sujet du Seigneur Vespasien (de Gonzague) et donné des ordres en conséquence. Idiaquez l'a très bien connu, en même temps que Navarre, et s'étonne d'un pareil changement de conduite. Au reste, c'est un parfait gentilhomme.

Sa Majesté se porte bien ainsi que leurs Altesses (les Infants), et la situation est si tranquille, que le ministre voudrait bien en profiter pour aller présenter ses respects au Cardinal à Madrid, et l'entretenir verbalement de plusieurs affaires impossibles à traiter par correspondance.

¹ Il s'agit des deux lettres du cardinal de Granvelle, en date du 30 août dernier, manuscrit 9474, de la Bibliothèque royale de Bruxelles, fol. 234 et 254 v°.

LXXX.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 248.)

—
Saint-Laurent, le 2 septembre 1584.

Esta mañana me llegó la carta de Vuestra Señoría Illustrissima de ayer con lo descifrado de Juan Baptista de Taffis, y los puntos que sobre ello se tocan y sobre la comunicacion de Funcq, de todo lo qual dare cuenta a Su Magestad. Esta hago pará dezir lo que á aver estado en Madrid tuvieramos mas vezes platicado. Vuestra Señoría Illustrissima se acordara que le dixè a mi partida que el embaxador de Saboya pedia audiencia para apretar en lo del casamiento de su amo casi con forma de protestos ¹, y que dezia que para ello tenia poder suyo para poder concluir y capitular. Yo vine encargado de procurar le audiencia; dilatósele dias con la gota de Su Magestad; tuvó la al cabo, y apretó lo que supó. Temio Su Magestad el recato de embaxadores atenedos a ordenes de sus amos que quieren consultar sobre cada punto, con dezir que no se estiende a mas su commission; y assi por evitar esto, cometio al Baron Sfondrato ² que lo tratasse alla, y a noche despues del ordinario vinó aviso de tener lo assentado y conçertado todo, y en efecto es dando Su Magestad en dote a la Serenissima Infanta doña Catalina quinientos mil ducados en dinero o renta perpetua, y mientras no se los pagáre los redditos dellos a ocho por ciento sobre consignacion cierta y segura, a imitacion delo del dote dela Emperatriz presente; lo de mas cosas ordinarias. Ha le venido a Su Magestad mas presto esto que lo esperaria a que deve de aver ayudado la buena gana que alla lo tenian; pero ha se holgado y muestra contentamento.

Acaba me de dar un pliguito para su hermana, en que se lo avisa, y

¹ Il est question du mariage de l'infante Catherine, fille de Philippe II, avec Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Voyez plus haut, page 149. Ce mariage fut négocié par Amédée de Savoie, fils naturel d'Emmanuel-Philibert.

² Le baron Sfondrato, comte della Rivera, envoyé du roi d'Espagne auprès du duc de Savoie. Voyez sa notice au tome IX, page 405.

ha me mandado que lo avise a Vuestra Señoria Illustrissima advirtiendole que se calle hasta que por otras vias venga de fuera la nueva que aosadas no tardará, segun suelen estas cosas sonar. Dios haga dichosos a los novios que han de ser, y a Su Magestad le dexé gozar muchos nietos, y acertar en lo de mas que queda por hazer, en que deve aver mas que pensar por la delicadeza del Principe, nuestro Señor, etc.

LXXX.

ANALYSE.

Le mariage du duc de Savoie avec l'Infante Catherine vient d'être arrêté. Le Roi d'Espagne, qui est ravi de cette alliance, donne en dot à la princesse cinq cent mille ducats, argent comptant, et, en attendant le payement de la dot, le revenu de cette somme à huit pour cent. Sa Majesté recommande le secret au Cardinal jusqu'à ce que la chose soit ébruitée par une autre voie, ce qui arrivera toujours assez tôt.

LXXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 250.)

Madrid, le 2 septembre 1584.

Con la de Vuestra Señoria de primero deste he tenido un billete mio apostillado de Su Magestad. Otros quedan viegos que yo holgaria bolviessen, o apostillados, o, no; bien entiendo que cartas no pueden dezir todo, como Vuestra Señoria me dize, y assi no escrivo todo lo que yo querria, y cami-

namos de manera en nuestras cosas que temo mucho, y me canso deverlo que veo con harto desseo de dexarlo todo por no tener parte en nuestra postrera perdicion, y ahogarme con los otros a ojos serrados, como en galera que se pierde entre los que en los camezas baxos se pierden y ahogan con los otros, dexando el cuydado a los que estan en lo alto y gobiernan todo.

Lo de Gutierrez y Cabreta, remito tambien para quando huviere comodidad. Bueno es lo que viene de la Nueva España; no creo esperan algo del Peru, pues con nuestra sobrada diligencia no han tenido ; assi nos governamos acaso, y todo la que viene y se saca de otras partas se hunde todo sin provecho por mala orden.

Necessaria es la provision que Vuestra Señoria dize se ha hecho paraque del castillo de Milan vaya fasta a fin de agosto lo ordinario, pero plegue a Dios que so color de aquel poco aprovechamento que açoman, no funde alguno su interesse con que se dilate el obedescer, pues haze sin miedo de pena cada uno lo que quiere, y vimos que batieron en Sevilla los millones que se devian hundir a Milan. Han olvidado me parece que esta lo del castillo de Plazencia ¹ como el primer dia; plegue a Dios no se acabe al Principe la paçiençia que harta causa le damos, y no se coma la pueda tener tanta; desto y de otras cosas haze el mundo de nosotros mal juyzio; y lo de los dos R. R. anda en ello.

Hombre es de temo el Vespasiano ² y tiene buenas partes; ha le ydo y bisto; su dolençia que gano por aca, le ha hecho harto daño; no havra considerado lo del sello; deven ser las armas de Sabioneta que han havido por bia del imperio y en cima el olimpo, que es antigua empresa de la casa Gonzaga. Doy gratias a Dios de la buena salud de Su Magestad y de Sus Altezas. Dios nos les guarde. Aquí dezen algunos que van todos al Bosque ³, otros que aqui por tener algunos en el Escorial tabardillo, aunque la casa de aqui no es muy sana el berano fasta que llueve, y entonces cessaria el mal de ay, pero esto de las partidas y biajes de Su Magestad son los secretos y misterios sacrosantos.

¹ Le château de Plaisance ne fut restitué à la famille Farnèse que le 16 juillet 1585. Voyez plus haut, page 3.

² Vespasien de Gonzague. Voyez plus haut, page 135.

³ Bois de Ségovie, résidence royale.

Guarde nuestro Señor la muy Illustrissima persona de Vuestra Señoria, con el acrescentamento que de rason con tanto travayo puede dessear y aun esperar si huviesse los R. R.

LXXXI.

ANALYSE.

Granvelle estime avec Idiaquez qu'on ne peut pas tout se dire par lettres. Il n'écrit donc pas tout ce qu'il voudrait, et ainsi les affaires vont à la dérive, à tel point qu'il a de sérieuses craintes pour la suite. Il est las de voir ce qui se passe et, pour un peu, il ne s'occuperait plus de rien, afin de ne pas assumer une part de responsabilité dans le désastre final. Il se laisserait aller au courant et noyer, les yeux fermés, à l'exemple des autres, quitte à abandonner la manœuvre à ceux qui tiennent le gouvernail.

Il remet de même l'affaire de Gutierrez et de Cabreta à un moment plus favorable.

L'arrivée de la flotte de la Nouvelle-Espagne (Mexique) est une bonne chose, à défaut même de celle du Pérou, dont Granvelle du reste n'attend rien.

Il est seulement malheureux que tout l'argent, tiré de ces pays, soit dépensé en pure perte par manque d'ordre et par suite de précipitation.

Il est nécessaire, comme le dit Idiaquez, de faire envoyer au plus tôt, de Milan en Flandre, le reliquat de la provision pour l'exercice courant jusque fin octobre.

On paraît avoir oublié l'affaire de la restitution du château de Plaisance au duc de Parme, Octave Farnèse. Pourvu que son fils, Alexandre, le prince de Parme, ne finisse par perdre patience. En attendant le monde juge sévèrement ces tergiversations du gouvernement espagnol.

Le Vespasien est tétu, mais il est riche, et il tient aux armoiries de Sabionetta, que les Gonzague doivent à l'Empire.

Granvelle se réjouit de voir Sa Majesté en bonne santé ainsi que leurs Altesses (les Infants).

Quant aux voyages du Roi, c'est le secret de la Cour.

LXXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 197.)

—
Madrid, le 5 septembre 1584.

He visto lo que Vuestra Magestad ha sido servido responder por apostilas sobre un billete mio, y por dar sobre ellas respuesta digo, que Don Lope de Guzman no tiene aun posada, pero la va solicitando; y me assegura que en dar cuenta de su viage, y del estado en que ha dexado el reyno de Napoles, sera muy breve; con que podra Vuestra Magestad senalarle el tiempo para ello, que fuere serbido. Dile mas Vuestra Magestad que antes de tomar resolution en los jueçes que han de ver la visita, holgara, que yo le de aviso, de los que vieron la que hizo el que agora es cardenal de Toledo ¹, y la forma que en todo se guardo. Sobre esso he encargado al secretario Francisco de Idiaquez, por ser cosa que no me halle, que con el regente Moles ² reveyesse los registros, por sacar lo que en ellos se halla. Han lo hecho y la relacion que me dan ira con esta, que es lo que yo puedo en esto dezir. Una arca sola traxo toda la otra visita; aqui son nueve a lo menos, y ay cosas de mucha importancia, para proveer a lo menos adelante, en beneficio de la hazienda de Vuestra Magestad y buena administracion de la justitia, a que tiene tanta obligacion Vuestra Magestad. Conviene la vean hombres inteligentes y platicos de la tierra y lengua, o no se acabara jamas, y que sean dessapassionados, zelosos del servicio de Dios y de Vuestra Magestad, y suplico a Vuestra Magestad intervenga en todo ello el Conde de Chinchon ³, y si hay quien pretenda sospecha contra algunos, que la proponga y prueve, y que dello conozcan jueces competentes, pues de otra manera los culpados por encubrir sus faltas, o differir que se venga a conoscimiento dellas

¹ Gaspard de Quiroga, archevêque de Tolède et cardinal, mort le 12 novembre 1594.

² Voyez plus haut, page 37.

³ Diégo de Cabrera y Bobadilla, comte de Chinchon, fils de Pedro-Fernando. Voyez GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. LXV.

haran lo que tales suelen en tal caso. En grande expectation esta todo el reyno que ha sido oppresso, tiranizado y mal trattato per ministros debaxo de la sombra de la justicia, y sino se da remedio se pueden temer inconvenientes de muchas maneras, que serian despues mal reparables.

LXXXII.**ANALYSE.**

Don Lopez de Guzman promet d'être court dans le rapport sommaire qu'il demande à faire verbalement au Roi sur la situation du royaume de Naples, visité par lui sur l'ordre de Sa Majesté. Conformément aux intentions royales, le Cardinal a chargé le secrétaire Francisco de Idiaquez de consulter les régents (du conseil d'Italie) pour savoir comment on avait procédé lors de la première *visite*. Le *visitador* était alors le Cardinal actuel de Tolède. Granvelle envoie à Sa Majesté le résultat de ses recherches. Il n'y a aucune comparaison à faire entre l'une et l'autre de ces *visites* pour l'importance des matières et le nombre des documents. Il convient de choisir, pour juges dans cette affaire, des hommes qui connaissent parfaitement le pays et la langue. Il faut surtout qu'ils soient tout à fait désintéressés et n'aient absolument en vue que le service de Dieu et du Roi. Le Comte de Chinchon conviendrait bien pour cet office. Et, si par hasard, on élève des doutes sur l'équité des juges désignés, il faudra exiger qu'on motive et qu'on justifie ses soupçons devant qui de droit. On sait en effet les ruses auxquelles les coupables ne craignent pas de recourir pour entraver le cours de la justice et gagner du temps. Le royaume de Naples, tyrannisé jusqu'ici par des ministres infidèles à leur mandat, s'attend à une réparation éclatante. Tout déni de justice serait la source de maux irréparables.

LXXXIII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 231.)

—
Saint-Laurent, le 3 septembre 1584.

Por las cartas que Vuestra Señoría Illustrissima avra tenido del Principe de Parma avra visto la pressa de Dermonda ¹ y todo lo demas de alla. Su Magestad se ha holgado por entender su importancia, aunque a esta hora no se han visto todos los despachos por que ha pocas que llevo el correo. Pagava 60,000 florines y recibia guarnicion; saliola que estava dentro con solas espadas y dagas y entre 15 de los nuestros que murieron; perdimos a Pedro de Paz ², tan servidissimo de Vuestra Señoría Illustrissima, y a Don Pedro de Tassis ³, grande mi amigo, que cierto me ha lastimado, y haran falta, y Dios los tenga consigo.

Lo que mas tengo que avisar, es que Su Magestad ha proveydo los estandartes de galeras, el de España ha assignado al adelantado ⁴, el de Napoles a Don Pedro de Toledo ⁵, el de Sicilia a don Pedro Leyva ⁶ en consideracion de su hermano, y menester es que le saveemos, cada uno por su parte, con el Principe Doria, y las seis galeras de Sicilia de regnicola a Don Pedro de Aragon ⁷, no privandose Su Magestad de poder las dar por asiento, si quisiere.

¹ La ville de Termonde fut prise le 17 août 1584. Voyez plus haut, page 110, et à l'Appendice les lettres des 5, 10 et 20 août 1584.

² Pedro de Paz, maréchal de camp. Voyez plus haut, page 111.

³ Pedro de Tassis. Voyez plus haut, page 111.

⁴ L'*Adelantado* ou gouverneur de Castille, Don Martin d'Acunea. Voyez plus bas la lettre du cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme, du 21 septembre 1584.

⁵ Pedro di Toledo, marquis de Villafranca. Voyez sa notice dans le tome LXXIV des *Documentos inéditos*, page 361. — Il était fils de feu Don Garcia de Tolède, vice-roi de Sicile. (*Ibid.*) Voyez aussi Duro, *La Armada invencible*, t. II, pp. 68 et 72.

⁶ Don Pedro de Leyva, général des galères de l'État de Sicile. Voyez plus bas la lettre du cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme, du 21 septembre 1584.

⁷ Don Pedro d'Aragon, général des galères siciliennes proprement dites, et fils de Don Carlos d'Aragon, duc de Terranova, gouverneur de Milan. Voyez plus bas la lettre du cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme, du 21 septembre 1584.

LXXXIII.

ANALYSE.

Par les lettres qu'il doit avoir reçues du prince de Parme, Granvelle aura appris la prise de Termonde et tout ce qui s'est passé ensuite aux Pays-Bas. Le courrier n'étant arrivé que depuis peu, n'a pas encore apporté tous les détails de la reddition. La ville a payé soixante mille florins et reçu une garnison espagnole. Celle (des États) qui se trouvait dans la place, en est sortie, les soldats n'emportant que leurs épées et leurs dagues. Les Espagnols y ont transporté quinze des leurs, qui y sont morts. Ils ont perdu dans la lutte avec les assiégés, Don Pedro de Paz, un des serviteurs les plus dévoués du Cardinal, et Don Pedro de Tassis, l'un des meilleurs amis d'Idiaquez.

Ce que ledit secrétaire d'État a de plus important à communiquer au Cardinal, c'est que Sa Majesté a donné le commandement des galères royales d'Espagne au gouverneur de Castille, de celles de Naples à Don Pedro de Toledo, de celles de Sicile à Don Pedro de Leyva. Les six galères siciliennes ont été confiées à Don Pedro d'Aragon, Sa Majesté se réservant néanmoins le droit d'en faire l'objet d'un contrat.

LXXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 253.)

Madrid, le 5 septembre 1584.

Muy en hora buena sea la resolución de lo de Savoya, que a la verdad era ya tiempo. Plegue a Dios sepamos sacar della el util que nos podemos prometer si nos sabemos servir dello, pero es menester en las execuçiones y correspondencias mas continuo y prompto cuydado. A Vuestra Señoria doy infinitas gracias para el aviso y yo callare.

Bien va que hoya llegado mi respuesta, a la qual me dava tanta prissa sobre el decifrado de las cartas de Juan Battista de Tassis lo que me dixo Funcq.

Las nuevas de Flandres son muy buenas y muy importantes de lo de Termonde, y mano que dio Mondragon a los que saco de Lilloo ¹ el hijo de la Nue, que ay quedo con su gente, y lo de Herentals. Se an dadas a Nuestro Señor las gracias, pero mucho se me han aguado con la muerte de Don Pedro de Tassis y Pedro de Paz, que haran gran falta al principe; Dios los tenga en el cielo. No fuera quiça mal Veedor en lugar del defuncto Don Bernardino de Mendoza, aunque tenga malos ojos.

A Su Magestad respondo a lo que Vuestra Señoria me embio con mi pleguezillo, que yra con esta, que es sobre lo de Don Lope de Guzman y su visita. Vuestra Señoria me hara merced de darle a Su Magestad.

LXXXIV.

ANALYSE.

Granvelle augure bien de la résolution du duc de Savoie (relativement à son mariage avec l'Infante *Catherine*). Puisse l'Espagne en tirer tout le parti qu'il lui est permis d'en espérer, mais il faut pour cela plus d'esprit de suite et de décision.

Il est heureux d'apprendre qu'on a bien reçu sa réponse au sujet du déchiffrement des lettres de Jean-Baptiste de Tassis et des communications de Fonck.

Les nouvelles de Flandre sont très bonnes, surtout celles concernant la prise de Termonde et l'échec infligé par Mondragon aux troupes tirées de Lilloo par le fils de la Nue. Ce jeune gentilhomme a succombé avec tout son monde. Excellente aussi l'affaire d'Herentals. Le Cardinal regrette beaucoup la mort de Don Pedro de Tassis et de Don Pedro de Paz, qui vont manquer au prince de Parme. Comme veedor, Tassis ne serait peut-être pas trop mal remplacé par Don Bernardino de Mendoza, bien que celui-ci ait la vue faible.

Le Cardinal prie le secrétaire d'État de transmettre à Sa Majesté son avis sur Don Lopez de Guzman et sa visite.

¹ Voyez à l'Appendice la lettre du 40 août 1584, et Bor, tome III, liv. 49, fol 43 v°.

LXXXV.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 254.)

Saint-Laurent, le 4 septembre 1584.

A Miguel Coxa que ha servido, como Vuestra Señoria Illustrissima sabe, en diversas ocasiones, ha hecho Su Magestad merced de quatrocientos ducados de pension, en cada un año, durante su vida, consignados en el reyno de Napoles. Vuestra Señoria Illustrissima podra ordenar que se le haga su despacho.

Ha sido esto atento lo que Vuestra Señoria Illustrissima le favorezcio en su parecer.

LXXXV.

ANALYSE.

Sa Majesté a fait à Michel Coxa, qui a servi en diverses occasions, comme Granvelle le sait, une pension annuelle et viagère de quatre cents ducats sur l'État de Naples. Granvelle n'a qu'à faire faire la dépêche.

On a eu égard à la recommandation du Cardinal.

LXXXVI.

LE DUC DE NAJARA ¹ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 255-256.)

Valladolid, le 5 septembre 1584.

Don Manrique ² escrivio los dias passados a Don Pedro de Toledo supiesse de mi si holgaria de servir Su Magestad en el cargo de Sicilia, porque el podia ponerlo en platica, y callo hasta ayer la merced que Vuestra Señoria Illustrissima me hazia con semejante pregunta, y assimismo devio callar a Vuestra Señoria Illustrissima quam poco acceptas son para mi sus negociaciones, loqual quisiera que dixera, para effecto de que Vuestra Señoria Illustrissima encaminara por otras manos el favor y merced que en este caso me hazia, y yo respondiera como a merced de Vuestra Señoria Illustrissima y no como a negociacion suya, a ora que llega a mi noticia. Despues de besar las Illustrissimas manos de Vuestra Señoria Illustrissima por ella estimarla en lo que la pueda estimar un hombre que al cabo de haver servido se halla holvidado y desfavorecido, digo, Señor Illustrissimo, que las cosas que por me han passado, me parece que allende de haver me enflaquecido el animo, me han quitado la licencia de pretender, como Vuestra Señoria Illustrissima puede haver hechado de ver en no haverle supplicado semejante merced, como lo que muestra dessecarme hazer haziendome Vuestra Señoria Illustrissima particulares favores y mercedes, loque Vuestra Señoria Illustrissima hallara en mi siempre que Su Magestad fuere servido mandarme que le sirva, no digo en cargos tan preeminentes; sera muy prompta voluntad para hazerlo en quanto la vida y los fuerças me duraran, y me sea possible hazerlo, y esto huelgo de dar a Vuestra Señoria Illustrissima firmado de mi mano, etc.

¹ Maurice Manriquez, due de Najara, etc., ancien vice-roi de Valence, mort en 1600. Voyez notre tome IV, page 549.

² Don Juan Manrique de Lara, fils du duc de Najera ou de Najara, maître de camp dans l'armée d'Alexandre Farnèse. Voyez DIEGO DE IBARRA, *Las guerras de Estados Barcos*, p. 15.

LXXXVI.

ANALYSE.

Le Duc de Najara prévient Granvelle que Don Manrique a écrit à Don Pedro de Tolède pour que celui-ci tachât de savoir dudit Duc s'il ne serait pas charmé de servir Sa Majesté en Sicile. Le Duc n'a pas fait part à Tolède de la proposition que Granvelle lui avait déjà faite, en lui recommandant le secret. De son côté le Cardinal sera censé ignorer les négociations de Don Pedro de Tolède. Et Najara répondra à Granvelle comme tenant la faveur de lui et non des démarches de l'autre. Le Duc termine sa lettre en protestant de son dévouement et de sa reconnaissance au Cardinal.

LXXXVII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms, 9471, t. II, fol. 263.)

Saint-Laurent, le 5 septembre 1584.

De primero, dos y tres son quatro cartas que tengo de Vuestra Señoria Illustrissima. Lo que venia con la ultima en negocios de *visita*, di luego a Su Magestad y diziendole lo que Vuestra Señoria Illustrissima aprobava el negocio principal, se holgo dello, y de que le pareszia que se pueden sacar fructos del, aunque esto consiste mucho en la viveza con que se trata como Vuestra Señoria Illustrissima dize.

Lo de los tres maestros de navios Holandeses que hablan en aquello Tessel ¹, se escrive al Principe de Parma, a quien se le dio orden a ellos que acudiessen. Lo del arresto de aca es necessario que sea muy secreto, si se

¹ L'île de Texel, près de la Zuiderzee, province de Hollande.

ha de hazer, y aunque en algo que he motivado con Don Christoval de Mora ¹ no hallo dificultad por lo parte de Portugal, si Su Magestad se resolviere a que importa mucho a su servicio, como el tiempo se va acercando; y veo dados pocos ordenes; dudo de la execucion a esta y primera vendenja, que assi llaman por essas marinas el tiempo en que acuden estar nos; y paresçe que Foncq remite para la primera audiencia que huviere de Su Magestad todo lo que ha tratado con Vuestra Señoria Illustrissima.

La preparacion que dize Vuestra Señoria Illustrissima para en caso que se desverguençen Françeses mas de lo que han hecho, que es tanto, es la sustançia de todo, y assi lo aprueba Su Magestad y aun anda con cuydado de mandar que por la hazienda le junten golpe de dinero para lo que se puede ofresçer.

No hemos cansado oy a Su Magestad con papeles por que tuvo la noche passado unas camarillas de su salud, levandose un poco mas tarde y esta bueno, Dios le guarde.

Yo tambien hago estos ringlones contra orden del medico, que me avia vedado por oy la pluma por un vaguido, o desmazuelo que tuve esta nañana; espero en Dios no sera nada.

LXXXVII.

ANALYSE.

Idiaquez a reçu de Granvelle quatre lettres en date des 1^{er}, 2 et 3 septembre. Il a remis à Sa Majesté l'avis, joint à la dernière, relativement à la *visite* de Don Lopez de Guzman. Le Roi en a été d'autant plus charmé qu'il approuve la manière de voir du Cardinal. Il importe seulement, pour mener l'affaire à bonne fin, qu'elle soit traitée promptement, comme le dit Son Éminence.

On a communiqué par écrit au prince de Parme l'entretien avec les trois capitaines

¹ Christoval de Mora avait servi en Portugal, et obtint en récompense la commanderie de Calamea. Voyez notre tome IX, page 119. Ensuite il devint conseiller d'État en 1586. Voyez GACHARD, tome I, page LXXXVII, et DANVILA, tome V, page 721.

des navires hollandais au sujet de l'affaire du Texel. Il faut tenir secrète la saisie des vaisseaux rebelles, si elle se fait. Et, quoique pour le Portugal la chose n'offre pas de difficultés au rapport de Don Christoval de Mora, il importe que Sa Majesté se décide vivement; car le temps presse, et le secrétaire d'État constate avec peine qu'on tarde à donner les ordres nécessaires. Il lui paraît que Fonck veut remettre à sa première audience avec le Roi, l'exécution des mesures qu'il a débattues avec lui Idiaquez.

Sa Majesté approuve l'avis de Granvelle qu'il faut se préparer à une rupture avec la France, et en toute éventualité se procurer de l'argent pour le cas échéant.

Pour ne pas la fatiguer, l'on n'a pas communiqué aujourd'hui de pièces à Sa Majesté, qui s'est levée assez tard.

Quant à Idiaquez, il a pris la plume malgré la défense du médecin. Il a été pris ce matin d'une faiblesse, mais il espère que ce ne sera rien.

LXXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 259.)

Madrid, le 5 septembre 1584.

Entiendo que el correo mayor es ydo, o yra ay a representar a Su Magestad la razon que hay que Su Magestad se quiera por buen exemplo hazer alguna especial demostracion en esta ocasion del fallecimiento de Don Pedro de Tassis ¹, su servidissimo, que despues tantos servicios en Flandes y en Portugal y en las jornadas de las islas de los Açores ha llevado la gente a Flandes tambien y con tanta satisfacion, de todos y con su prudencia y buen gobierno restituido la como el Principe ha querido, sin algun ruydo, y al fin muerto en la manera que se ha entendido. Llevo consigo a Don Ynigo de Guevara ² por encaminarle en el servicio de Su Magestad, que

¹ Don Pedro de Tassis, qui avait été tué pendant le siège de Termonde. Voyez plus haut, page 114.

² Voyez *Documentos inéditos*, tome LXXIII, page 424.

con esta muerte queda alla desamparado y criavale como hijo que ha perdido su padre, poco ha. Sus ahuelos han servido, pero el padre le ha tratado mal su hazienda. Todos los de la casa dessean que Su Magestad haga por este sobrino que tenia como digo por hijo. Han bacado por la muerte del dicho Don Pedro encomienda y compañía de cavallos legeros. Pienso que a todos pareceria bien que este moço le succediesse y pues ya esta en Flandes dedicado a la soldadesca, podria se supplir lo de la falta de edad con un buen teniente que layudasse. Vuestra Señoria sabe quan servidor les era Don Pedro; razon sera que ayude su sobrino con todo el fuerço mientras la cosa es fresca y que de mi parte tambien lo suplique a Su Magestad; estos exemplos son los que hazen que la gente ponga de buena gana en aventura la vida por servir.

LXXXVIII.

ANALYSE.

Granvelle a appris que le *grand courrier*, el Correo Mayor (Léonard de Tassis) avait vu le Roi, ou comptait le voir pour lui demander de faire faire des obsèques solennelles au veedor général, Don Pedro de Tassis (tué au siège de Termonde).

Quant au Cardinal il demande, lui, que Sa Majesté donne pour successeur à Don Pedro le neveu de celui-ci et son fils adoptif, son élève, qu'il a emmené aux Pays-Bas, Don Inigo de Guevara. Le neveu recevrait en même temps la commission de capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, commission devenue vacante par la mort de l'oncle, et vu la jeunesse de Don Inigo, on lui adjoindrait un bon lieutenant.

LXXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 260.)

Madrid, le 5 septembre 1584.

Murio, como Vuestra Señoria havra entendido, el pobre maestro de campo Lazaro de Isla ¹, que tambien y tanto tiempo ha servido y es muerto luego acabado su negocio sin gozar de nada. Dexo su viuda desconsoladissima, extrangera y sola aqui, haviendole consumido quanto ella pudo sacar de Flandes, adonde la saqueare y ha ydo siguiendo su marido por todo y aun en Africa. La hermana del doctor Luys del Rio ², que servio en los consejos privado y de troubles, y fue preso y muy maltractado de los rebeldes y todos los parientes por su respecto. Ocupan los rebeldes quantos bienes rayzes tenia la dicha viuda y han talado y ruynado todo. Ha le dexado el marido sin un solo real y por soterrarle no teniendo otra cosa con que vendio una cadena de oro que le quedava. Esta en la mayor miseria del mundo y tiene de su marido una niña de 5 años, que esta en via grassa cerca de Milan. Gran compassion me haze. Va ay por supplicar a Su Magestad de remedio que tanto le tiene menester; obra digna de si hara Su Magestad de mirrar la con ojos de compassion y de señalarle alguna renta para si y para su hija competente a su qualidad, siendo de tan buena parte y alguna ayuda de costa para poder esperar el gozo de la renta que se le diere. Encarguese Vuestra Señoria por amor de Dios de tan buena obra con que merecera mucho.

¹ Lazaro de Isla, officier espagnol, originaire de Cadix, servit sous Alexandre Farnèse aux Pays-Bas, et commanda le tercio de Don Lope de Figueroa. Voyez *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 405.

² Louis del Rio. Voyez sa notice dans la *Biographie nationale*, t. V, p. 472. Après avoir fait partie du Conseil des Troubles, il entra au Conseil privé et mourut à Tirlemont le 30 juillet 1578.

LXXXIX.

ANALYSE.

Granvelle recommande à Idiaquez la veuve du maître de camp, Lazaro de Isla. Elle est la sœur du docteur Louis del Rio, qui fit partie du Conseil privé et du Conseil des troubles aux Pays-Bas. Elle a été dépouillée de tous ses biens par les rebelles, qui avaient arrêté son frère. Son mari l'a laissée sans un sou vaillant, et pour le faire enterrer, elle a été obligée de vendre le dernier bijou qui lui restait. Aujourd'hui elle se trouve dans la plus profonde misère, avec la charge d'une toute jeune fille élevée à Milan. Le Cardinal espère que Sa Majesté voudra bien compatir à la triste position de la veuve d'un de ses plus dévoués serviteurs et lui accorder une gratification, en attendant la faveur d'une petite rente pour elle et sa fille.

XC.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 261.)

Madrid, le 8 septembre 1584.

Ayer me dieron la de Vuestra Señor de 3 con la buena nueva de Terramonda, lugar importantissimo y a la opinion comun inexpuñable. Degolla esta lugar absolutamente a Gand, y dara gran freno a Brusselas y assegurara Alost, que tenemos. A Dios sean dadas gratias que con milagros nos favorezco, y por lo de Enveres harto importante es Herentals, tan fuerte y proveyda que desperavamos de podella haver y los rebeldes por acudir con la gente que era dentro a otras partes (que es señal que se hallan apretados) lo han ahandonado. Verdaderamente bien lo haze el Principe y meresce mucho. Gran perdida ha sido la de Pedro de Paz y don Pedro de

Tassis, desto come la guerra. Dios les perdone. Yo lo siento en todo extremo y la muerte aqui tan ynopinada de Lazaro de Isla, tan buen soldado. Razon sera hazer por los que dellos quedan vivos y muy lastimados. Con esta yra copia de las capitulaciones por sino las tuviesse Vuestra Señoria y copia de carta de Delft, en que dizen a los de Brusselas la muerte de Oranges, y la del que le mato y la constancia y la esperancia que dan de Francia por entretener la gente, y creo que mienten en lo de los de seys a quienes hayan dado los de Holanda y Zelanda poder y auctoridad de disponer de todo. Deve ser por cebar Brabante paraque lo hagan. Pero si el rio de Enveres se acabade serrar otras cosas beremos y plaziendo a Dios.

Por lo que me escribe en claro el Principe beo que siente mucho que le calumnian. Pienso deve entender de cartas que passavan entre Dennetiers ¹ y Vendegies ² que no se que haya otra, y lo que mas siente es que no le advertan dello para que responda y se castigue los auctores. Tambien se quexa mucho del Prior de Renty ³ que a la verdad es atrevido, hablador y liviano. Dessea saber el Principe como le havra Su Magestad recebido y despachado. La primera resolucion fue que Su Magestad no le queria oyr; despues Fonck le llevo a Santo Lorenzo; no se con que fin ny si hablo al Rey; se que havia hecho un escripto para darle al Rey; no se si le dio ny lo que passo. que todo me lo callan y yo huelgo dello que no me enbuelvo de buena gana en estas cosas.

Vuestra Señoria vera lo que me escribe el presidente Richardot (sospecho que por mandado del Principe) de uno que no nombra que querian poner

¹ Arnould Dennetières, écuyer, seigneur de la Plaigne, secrétaire du Conseil d'État et du Conseil privé, mort en Espagne le 11 avril 1592, souvent cité.

² Antoine de Goignies, seigneur de Vendegies, gouverneur du Quesnoy. Voyez *Mémoires de Champagne*, page 74.

³ Robert Bien-Aimé ou Bien-Aymé, prieur de Renty, prit part dès 1578 à la réconciliation des provinces wallonnes, comme agent d'Alexandre Farnèse. Plus tard, s'étant vu refuser l'évêché de Tournai par le prince de Parme, il se brouilla avec celui-ci. L'ayant calomnié auprès de Philippe II, il encourût la disgrâce du roi d'Espagne. En 1584, par l'entremise du prévôt Fonck, alors président du Conseil suprême de Flandre, à Madrid, il sollicita, sans plus de succès, l'abbaye de Bergues-Saint-Winnoek. (Papiers d'État et de l'audience, registre 581, fol. 45; *ibidem*, registre 582, fol. 97 et 141; *ibidem*, liasse 184 (lettre autographe du prieur de Renty, du 14 janvier 1579, au prince de Parme). — *Documentos inéditos*, tome LXXIII, page 485. — Lettre du cardinal de Granvelle à Morillon, évêque de Tournai, du 4 octobre 1584. (Voyez les lettres du cardinal de Granvelle à et de divers, tome IV, folio 298.)

en el consejo destado y de finanzas; sospecho ser Juan Battista de Tassis, por que pusieron los Estados reconciliados por condicion que el saliesse por el odio que le tenian del tiempo del Señor Don Juan; y a la verdad sentiria que bolviesse y mas en aquellos cargos. Vuestra Señoria se acordara de lo que passo quando vino el aca. Vera tambien lo que en la misma carta escribe Richardot del castillo de Plasentia, en que el Principe se pudre la sangre, que podria aprovechar poco a su salud; ya seria mas tiempo resolverlo.

Tengo por cierto que todos aprobaran la provision de Don Pedro de Toledo¹ en el cargo de las galeras de Napoles en que se honra el cargo. Yo espero que lo hara bien y se hara honra a si. Plegue a Dios acierte Don Pedro de Leyva y atenda mejor al cargo que no se ha hecho fasta qui. Bien sera menester hazer officios paraque pierda el Principe el enoyo. Vuestra Señoria haga por su parte lo que pudiere, que por la mia no faltare yo con todo lo que pudiere. A Don Alonso² tengo gran lastima que se pierde, y se pierde quanto se le dize para que en su vida, casa y hazienda ponga el remedio que conviene. Verdaderamente me da harta pena ver le assi por que le he querido siempre mucho, y a todos los de la casa dende el Señor Antonio de Leyva³. No entiendo como sera lo de Don Pedro d'Aragon⁴, que en tan poco numero haya dos cabeças; si tuviesse costilla y saber y brio para tomar las seys que le dan por assiento, pues ternia la paga segura, seria quiça mejor. A Vuestra Señoria doy infinitas gratias de que haya comunicadome lo que hay. Inspire nuestro Señor el adelantado, a que acabe de procurar que las galeras d'España se den por assiento, pues le parece bien; y sino se haze assi, no puedo esperar de las galeras de España cosa buena, ny aun todas las que adoquiere que dara en administracion.

¹ Don Pedro de Toledo, marquis de Villafranca. Voyez plus hant, page 190.

² Don Alonso Idiaquez. Voyez plus haut, page 75.

³ Antonio de Leyva, capitaine dans la marine. Voyez Duro, *La Armada invencible*, t. II, p. 80.

⁴ Don Pedro de Aragon. Voyez *Documentos inéditos*, t. LXXII, pp. 218 et suivantes.

XC.

ANALYSE.

Granvelle a reçu hier la lettre d'Idiaquez avec la bonne nouvelle de la prise de Termonde. C'est une place importante et qui passait pour être inexpugnable. La perte de cette ville forte affaiblit Gand et Bruxelles et assure l'occupation d'Alost. La prise d'Herenthals fait honneur au prince de Parme, qui a forcé les rebelles de l'abandonner.

Le Cardinal déplore seulement la mort de Pedro de Paz et de Don Pedro de Tassis, tués au siège de Termonde, ainsi que celle de Lazaro de Isla, ce brave soldat, décédé en Espagne. Mais plus ils ont rendu de services, plus il convient de songer à leurs malheureuses veuves et à leurs pauvres enfants.

A cette présente lettre sont jointes les capitulations (sans doute de Termonde et d'Herenthals) et une lettre de Delft à ceux de Bruxelles. Les Hollandais font connaître aux rebelles bruxellois la mort du prince d'Orange et le nom de son meurtrier. Ils leur font part de leur espoir d'obtenir du secours de la France. Granvelle ne croit pas que la Hollande et la Zélande aient délégué des pouvoirs dictatoriaux à six personnages qui décideraient et disposeraient de tout. C'est affaire d'amorcer les Brabançons. Mais si, grâce à Dieu, l'on parvient à barrer l'Escaut, à Anvers, l'on verra les choses changer de face.

Le prince de Parme se plaint de Dennetières, de Vendegies et du prieur de Renty. Il désire savoir comment Sa Majesté a accueilli celui-ci. Le Roi ne voulait d'abord pas le recevoir, mais Fonck l'a envoyé à Saint Laurent. A-t-il parlé au Souverain? Granvelle l'ignore. Du reste on lui cache cette affaire, mais il aime autant ne pas y être mêlé.

Idiaquez verra ce que Richardot écrit à Granvelle — sans doute de la part du prince de Parme — relativement à la nomination de Jean-Baptiste de Tassis au Conseil d'État et touchant la restitution du château de Plaisance. Il conviendrait d'apaiser le prince de Parme (exaspéré des fins de non recevoir opposées constamment à son père et à sa mère).

Le Cardinal s'apitoie sur le cas de Don Alonso.

Il entretient enfin Idiaquez de l'affaire des galères confiées à Don Pedro de Tolède, Don Pedro d'Aragon, Antonio de Leyva et à l'adelantado ou gouverneur de Castille.

XCI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 265.)

—
Madrid, le 6 septembre 1584.

Acuso Vuestra Señoría de sobrada diligencia y quisiera siguiera la orden de medico de no haver escripto ayer palabra, pudiendo se muy bien differir todo y a otra vez, y he sentido mucho lo que veo por su carta, escripta ayer. que despues del envaramento de pescuezo que havia tenido, haya succedido el vagnido, y despues el desmayo, que tengo, procedan de la misma causa; soi uno atendo a su salud, que a esto se ha de postponer todo por el servicio proprio de Su Magestad, pues faltando esta es imposible servir. Dios la de a Vuestra Señoría tan entera como para mi la puedo dessear. Ha hecho Vuestra Señoría muy bien de no fatigar Su Magestad habiendo tenido aquellos camerillos que le suelen dar mas salud. A Dios plegue que assi sea agora y que nos lo guarde.

Veremos lo que Su Magestad respondera sobre la *visita*; grandes contrarios ha tenido, y en Napoles y aqui agora, senaladamente por quien principalmente la propuso y solícito, pero como veo que daran en criados y amigos, y engañado de muchos no le paresçe nien. Tengole lastima que se dexé assi llevar y da que contar a que al mundo con poca reputacion, sea para Vuestra Señoría solo.

Bien estan remetidos los Hollandeses al Principe, y de lo que en esta materia tracto con migo Foncq, no tengo que dezir por agora, mas remítome a lo que dize, dira en la primera audençia.

Quanto a los arrestos la bendeja que dizen es quando vienen a cargar la vendemia, unas passas, vinos, higos, azeites y otras cosas por la quaresma y ynvierno, que es agora, que suelen venir para ello y partir a mediado octubre, y algunos antes. Agora era loccasion para dar el golpe y llover como se dize sobre mojado y forçear aquella gente a que se resuelvan quando estan vacilando y con miedo, y por romper las platicas con Françia y Inglaterra, y el ynvierno nos daria tiempo para proveer conforme al

successo; pero no sabemos jamas tomarlas ocasiones y cierto que en muchas cosas nos governamos muy a caso, y con billetes que no replican, se puede maltratar con provecho; no puedo mas.

Huelgome de que Su Magestad se resuelva a la preparacion de las cosas, por si Franceses se devergonçassen, y de lo que dize ha mandado a los de la hazienda con que sea obedesçido, y no nos descuydemos.

XCI.

ANALYSE.

Idiaquez ne doit pas plus se fatiguer que Sa Majesté, par un travail de cabinet, qui peut se remettre sans inconvenient d'un jour à l'autre.

L'affaire de la *visite* des États napolitains (par Don Lopez de Guzman) donne beaucoup de tablature au Roi, d'autant plus que les intéressés ou les coupables visés par le rapport du *visitador*, intriguent pour rendre l'inspecteur odieux à Sa Majesté et se tirer d'affaire à ses dépens. Enfin, on verra la réponse royale.

On a bien fait de s'en remettre pour les Hollandais au prince de Parme. Quant à ses entretiens avec Fonck à ce sujet, le Cardinal ne sait qu'en dire; il attendra pour se prononcer que ledit président du Conseil de Flandre se soit expliqué sur ce point dans la prochaine audience que Sa Majesté lui a accordée.

La saisie doit se faire à l'époque de la vendange, quand les navires hollandais viennent charger les vins, les figues, les huiles, etc., pour le Carême et l'hiver. C'est maintenant qu'ils arrivent, quitte à s'en aller à la mi-octobre et même plus tôt. Le moment est venu de frapper le grand coup et de profiter des hésitations et des appréhensions de ces gens pour rompre leurs négociations avec la France et l'Angleterre. Et l'hiver donnera à l'Espagne le temps de préparer le succès de la mesure à prendre. Mais il importe de ne pas laisser, comme toujours, échapper l'occasion favorable et de ne point perdre son temps en correspondances oiseuses; il faut agir.

Granvelle est heureux d'apprendre que Sa Majesté s'est résolue à faire les préparatifs nécessaires en vue de la rupture éventuelle avec la France et à donner aux agents de l'*Hacienda* des ordres en conséquence.

XCII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 18014, t. II, fol. 266.)

—
Saint-Laurent, le 8 septembre 1584.

Vuestra Señoria Illustrissima me puede reñir con moderacion pues el exceso de lo que hago no es voluntario, que harto querria yo moderallo y lo procuro, y cierto conozco que me importa so pena de inconveniente, y por mandarlo Vuestra Señoria Illustrissima lo hare mejor.

Bolviendo me Su Magestad un pliego que le di juntamente con el de Vuestra Señoria Illustrissima de *visita*, me dixo que se quedava con el otro que aun no le havia podido ver, pero esto ha dos, o tres dias, y despues ha venido el conde de Chinchon ¹, y quanto a lo demas que Vuestra Señoria Illustrissima me apunta, callare, y quando quisiere que hable es menester avisar melo.

Una de las cartas de Vuestra Señoria Illustrissima que tuve con el ordinario, trata toda de lo de don Pedro de Tassis ² y la merced para los muchachos. Aqui esta ya el correo mayor y yo hare quanto en mi fuere para procurar buen suceso en causa tan justa.

No menos me empleare como Vuestra Señoria Illustrissima manda en lo que toca a la viuda del capitan Lazaro de Isla ³, que cierto me ha hecho lastima grandissima y quisiera que huviera escusado el trabago de venir aca, pero todavia moveran sus lagrimas y desconsuelo; valer me he para procurar le algun bien de quanto Vuestra Señoria Illustrissima me escribe.

¹ Diego Cabrera y Bobadilla, comte de Chinchon. Voyez plus haut, page 188.

² Don Pedro de Tassis. Voyez plus haut, pages 111 et 112.

³ Lazaro de Isla, né à Cadix, faisait partie du tercio de la Ligue, sous le commandement de Lope de Figueroa, maître de camp. Voyez *Documentos inéditos*, t. LXXIV, pp. 564 et 405.

XCII.

ANALYSE.

Idiaquez remercie Granvelle de son bon conseil et ne se livrera plus qu'à un travail modéré, comme l'exige sa santé.

Le Roi n'a pas eu encore le temps de s'occuper de la visite à Naples (de Don Lopez); Sa Majesté en a parlé, il y a trois ou quatre jours, mais sur ces entrefaites est arrivé le comte de Chinchon.

Idiaquez fera tout ce qu'il pourra pour les enfants de Don Pedro de Tassis. Le *Grand courrier* ou *Correo Major* (Léonard de Tassis) se trouve déjà à Saint-Laurent. Le secrétaire d'État ne s'emploiera pas moins pour la veuve de Lazaro de Isla.

XCIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 268.)

Madrid, le 9 septembre 1584.

Torno a suplicar de nuevo a Vuestra Señoria Illustrissima lo que me offresce que hara, que es templar los trabajos por excusar mayores inconvenientes, y verdaderamente assi conviene al proprio servicio de Su Magestad y a Vuestra Señoria, y a nosotros todos sus affitionados que assi lo haga; y pues no me haze Vuestra Señoria mencion, en su carta de 8, de los achaquez, espero que cessan, y suplico a nuestro Señor que assi sea.

Su Magestad vera mi pligo y mis billetes, y los bolvera quando fuere servido. Lo de la *visita* queda parado, y los suspensos y otros a quienes se han dado cargos, solicitan y importunan por ser despachados, pero lo que mas ymporta es que de los abusos, que se han descubierto, nasçera, como se

espera, gran aprovechamiento de hacienda para Su Magestad, y orden se podra poner para adelante, y lo mismo en la justicia que no la hay por interes, passiones y inteligencias de entre los ministros desta, que con su autoridad mazusada tiranizan contra la sancta yntencion y voluntad de Su Magestad pobres subditos, y sino se pone remedio con la expectacion que tiene todo el reyno del fructo de la *visita* es verissimil que todo yra mal, y a que contravajo se podra despues dar remedio

A Vuestra Señoria doy ynfinitas gratias de lo que offresce querer ayudar el sobrino de Don Pedro de Tassis ¹ y a la viuda de Lazaro de Isla ², que seran de las obras que por su piedad Vuestra Señoria suele hazer. Anadire a estas la tercera de Antonio de Rojas, cuya familia padesçe infinita necesidad tras haver servido y trabajado tanto y enganado peligroso. Aqui yra la consulta del consejo. Su Magestad sabe mejor que nadie sus servicios. Diga la suma que no faltara paño para cumplir. Todas estas tres otras de misericordia torno a suplicar de nuevo a Vuestra Señoria, cuya, etc.

XCH.

ANALYSE.

Granvelle recommande de nouveau à Idiaquez de ne pas trop se fatiguer au travail et espère que le secrétaire d'État se rétablira bientôt, à la satisfaction de tous ses amis et dans l'intérêt du service de Sa Majesté.

L'examen du rapport (de Don Lopez de Guzman, le visitador de Naples) traine en longueur. Les fonctionnaires suspendus et les autres nouvellement nommés sollicitent et importunent pour voir dépêcher les résolutions qui les concernent. Mais le plus important c'est que de la découverte et de la répression des abus résultera, il faut l'espérer, un grand profit pour le trésor royal, et l'on pourra à l'avenir mettre ordre dans l'état de Naples, aux affaires d'administration comme à celles de la justice.

¹ Le neveu de Pedro de Tassis. Voyez plus haut, page 198.

² La sœur de Louis del Rio. Voyez plus haut, page 199.

Le Cardinal remercie le secrétaire d'état de vouloir bien s'intéresser au neveu de Don Pedro de Tassis et à la veuve de Lazaro de Isla. Il lui transmet en même temps une troisième lettre de Antonio de Rojas, dont la famille endure la misère. Granvelle joint à sa lettre la consulte du conseil d'Italie. Au reste, le Roi connaît mieux que personne les services de Rojas.

XCIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE NAJARA ¹.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 250 v^o.)

Madrid, le 9 septembre 1584.

Ayer me dieron una de Vuestra Señoria Illustrissima de 5 deste ², y pesome de ver por ella que todavia le durasse el enojo contra el Señor Don Manrique ³, su hijo, que por los demostraciones que haze de observante y obediente hijo, meresce a mi parescer que Vuestra Señoria Illustrissima pierda el enojo y le tenga por buen hijo pues el es tal, que tengo esperança hara honra a la casa. He me holgado de ver la prudente resolucion que Vuestra Señoria Illustrissima haze de quererse compear en qualquiere cosa en que Su Magestad quiera servirse de su persona, que es lo que se deve esperar de tan principal Señor y tan aficionado a Su Magestad. A nuestro Señor supplicio que le inspire paraque en las cosas que se offrescieren emplee a Vuestra Señoria Illustrissima conforme a su talento y a su buena voluntad, y a mi me mande Vuestra Señoria Illustrissima en quanto me pudiere emplear por su servicio.

¹ Don Maurice Manriquez, duc de Najara, ancien vice-roi de Valence. Voyez plus haut, page 194.

² Voyez cette lettre plus haut, page 194.

³ Don Juan Manriquez de Lara, fils du susdit duc de Najara. Voyez plus haut, page 194.

XCIV.

ANALYSE.

Granvelle a reçu la lettre du Duc de Najara en date du 5 dernier. Il voit avec peine que le Duc en veut toujours à son fils, Don Manrique. Il estime que la conduite respectueuse et soumise de ce jeune seigneur lui mérite le pardon de son père, et il espère qu'il fera honneur à sa maison.

Le Cardinal finit sa lettre en louant fort le Duc de vouloir bien mettre ses talents et son importante situation au service de Sa Majesté.

XCV.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 269.)

Saint-Laurent, le 9 septembre 1584.

No he embiado a Vuestra Señoria Illustrissima la carta del presidente Richardot¹ hasta mostrarla a Su Magestad, y escrivire largo en todo aquello.

Vino ayer la pobre viuda de Lazaro de Isla², que cierto haze lastima. Yo le dixé que pudiera escusar el trabajo del camino; oy di quenta a Su Magestad de sus lagrimas, y de lo que se ha perdido en su marido. Esta en proposito de hazer le merced; dixé le como a Vuestra Señoria Illustrissima parecia que fuesse de alguna renta para sustentar y criar los chicos y alguna ayuda de costa para entretante que esta se pueda gozar. Arrostro a ello, y mando me que supiesse de Vuestra Señoria Illustrissima que tanto le parecia que fuesse assi lo uno como lo otro, con dezir le a ella que no saldra el

¹ Jean Grusset, dit Rieliardot, souvent cité.

² Voyez plus haut, page 199.

negocio de mano de Vuestra Señoria Illustrissima y mias hasta acabarse; buelve algo aconortada. Vuestra Señoria Illustrissima me lo avise y ya deve saber que el defuncto tenia dozientos de renta en Napoles; sus papeles van aqui.

XCV.

ANALYSE.

Idiaquez n'a pas cru devoir envoyer à Granvelle la lettre du président Richardot avant de l'avoir montrée à Sa Majesté.

Il a vu hier la pauvre veuve de Lazaro de Isla, qui lui a fait pitié. Il lui a dit qu'elle aurait pu s'éviter le voyage. Ensuite il a rendu compte au Roi de sa douleur et de la perte qu'elle avait faite en la personne de son mari. Voyant le monarque disposé à lui accorder une faveur, il a sollicité, pour elle et ses enfants, une petite rente et une gratification ou indemnité. En attendant celle-ci, Sa Majesté l'a prié de demander au Cardinal quel devrait être à son avis le montant de l'une et de l'autre. Le défunt jouissait d'une rente de deux cents ducats à Naples, comme l'attestent ses papiers, que le secrétaire d'État joint à la présente lettre.

XCVI.

MORILLON, ÉVÊQUE DE TOURNAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, pp. 295 à 297.)

Tournai, les 9 et 17 septembre 1584.

Monseigneur, Je ne diray pour maintenant poinct grand chose sur ce de *publicorum* ... Son Altéze séjourne tousiours à Bevere pour piloter la

rivière, nonobstant sa grande largeur et profondeur, ouvraige de grande entreprinse et que ne se peult si tost achever. Il la sollicite luy-mesmes en persone avec toute chaleur et diligence; et doibs qu'il emprend quelque chose, il en vient volontiers à chief. Cela faict, l'entrée sera bochée à ceulx d'Hollande et Zeelande pour adsister ceulx d'Anvers, comme ilz ont faict depuis quelque temps de soixante batteaulx que les ont secouru de toutes minitions, et seront bien empeschez de retourner s'ilz ne se hastent; ceulx d'Anvers, devant long-temps, se trouveront en la mesure prise en laquelle sont ceulx de Gand, qui n'en peulvent plus, vivantz en extremes misère. Ilz n'ont voulu jeusner le caresme et jours commandez par l'Église; et maintenant ilz ont jeusnet tous les jours, aiant esté reduicte la livre de pain journalière à demie livre, et estantz sans cervoise. Il ne peult estre qu'il n'en suive une bien grande mortalité, comme at esté aux villes de Westflandre et mesine à Ypre, et maintenant à Bruges.

Lesditz de Gand ont envoyé une trompette vers Son Alteze, pour leur permettre d'envoyer députez. Elle répondit que encores qu'ilz ne le méritoient, toute fois pour la compassion qu'il avoit des povres gens, qu'Elle estoit contente; mais qu'ilz ne pensassent poinet d'avoir le parti qu'ilz avoient refusé. Suivant ce, ilz ont envoyé trois députez, lesquels estantz arrivé, demandarent où estoit marqué leur logis, pensantz estre défroie comme l'autre fois. L'on leur dict qu'ilz le prinsent là où ilz le voudroient. L'on leur at mis des conditions en avant assez dures, et les at-on renvoié avec terme préfixe de respondre; et at-on envoyé l'audiencier Verreycke¹ avec eulx. Monsieur de Champaigny at maintenant grande liberté au chasteau, où il at esté tenu si court, que ses propres gens n'avoient le crédit de parler à luy ou luy porter ses viandes.

¹ Louis Verreycken, fils de Pierre, seigneur de Hamme-Wolverthem, acquit, en 1606, la seigneurie d'Impden, possédait la seigneurie de Sart-sur-Thy, devint secrétaire d'État et audiencier le 1^{er} juillet 1578, fut nommé chevalier par lettres patentes du 10 juillet 1596, conseiller du Conseil d'État et de guerre, le 10 mars 1611, trésorier de l'Ordre de la Toison d'or, le 10 novembre 1611. Il fut employé aux négociations de la paix de Verviers, conclue en 1598, ainsi qu'aux traités de paix avec l'Angleterre et les trêves avec les Provinces-Unies. Sous le règne des archiducs Albert et Isabelle, il fut chargé d'une mission en Espagne. De retour à Bruxelles, il y mourut le 25 octobre 1621 à l'âge de 69 ans. Il y fut enterré dans l'église de la Chapelle, ainsi que sa femme, Louise Micault. (Voyez DE VEGIANO, tome II, page 4987. — *Conseil privé*, tome I, 2^e partie, page 42.)

Le marquis de Renty ¹ est demoré fort malade à Termonde, et le Conte Charles ² devant Vilvorde; mais ilz se portent mieulx maintenant.

Nous plaindons fort le trespas si inopiné du sieur Marc Antonio Columna ³ qu'est dommaige; car il estoit prudent et expérimenté. Dieu luy face merci. Le prince de Parme regrette beaucoup M. de Taxis ⁴, aiant opinion qu'il prétendoit hault.

L'on m'at dit que, par faulte d'argent, l'on ne peult faire les provisions requises de pouldres, bouletz et aultres munitions nécessaires. Ce que retarde fort les desseings de Son Altèze, qui en at grand regret.

Ad ce que l'on at escript de Bourgogne, l'on ne doibt craindre que la France rompra, en ce que je ne m'ose fier que à poinct.

Ledit Conte Charles at environné Vilvorde doibs le 28 du mois passé, et s'est rendue le 6 de ce mois ⁵, estant parti le soldat avec cappe, dague et espée. C'est maintenant le tour de Bruxelles et Malines, qui y viendront tost, veuillent ou non.

Vostre Illustrissime Seigneurie verra par la copie les articles accordez aux Gantois ⁶. Ilz ne sçavent comporter les deux derniers touchant le six testes et six cent mille florins. Et pour en avoir modérations, ilz ont relaxé Monsieur de Champaigney affin de intercéder vers Son Altèze, qui partit le 14 matin vers Son Altèze à Bevere, où qu'il ne l'at trouvé, estant parti le mesme jour et passé la rivière pour quelque grande emprinse que je tiens sera sur Anvers ⁷. Il n'est à croire la peine que Son Altèze prend pour

¹ Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, marquis de Renti, chevalier de la Toison d'or, amiral de la mer, gouverneur et grand bailli de Hainaut, mort le 27 décembre 1500, à l'âge de 55 ans. Voyez DE VEGIANO, tome II, page 1160.

² Charles de Mansfeld, souvent cité.

³ Voyez plus haut, page 24, et tome IX, page 194.

⁴ Pedro de Tassis ou Taxis, tué pendant le siège de Termonde. Voyez plus haut, pages 111 et 197.

⁵ Voyez à ce sujet RENON DE FRANCE, tome III, page 95, et à notre Appendice, des lettres des 6 et 8 septembre 1584.

⁶ La ville de Gand se rendit par capitulation le 17 septembre 1584. Voyez *De Jonghe Gentsche geschiedenissen*, t. II, p. 447; Bon, liv. XIX, fol. 55, et *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. XIII, p. 104.

⁷ Le siège d'Anvers est raconté en détail par Bon, liv. XIX, fol. 12 et suivants, par : l'auteur des *Guerres de Flandre*, dans les *Documentos inéditos*, t. LXXII, p. 515, par STRADA, t. II, pp. 515 et suivantes, MERTENS et TOURS, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. V, p. 205, le *Letterbode* de 1850, page 75,

acheuver la palisade, euvre hardie et incroyable, et y est le matin après avoir ouy messe, jusques le disner, et celluy acheuvé, jusques qu'il faict nuit. C'est ung Prince de très grand travail et diligence, faisant plus que aulcung capitaine ou soldat que y soit. Il n'y at plus batteau que puist plus passer sans estre endommaigé par nostre artillerie, qu'est sur les fortz assiz au long des dicques des deux costelz de la rivière; et peu y sont passez. Ce que rabata l'orgueil de ceulx d'Anvers, qui chastient ceulx qui parlent de paix; touttefois l'on n'y parle d'aulture chose. Ilz ont dressé une fort grande machine pour gaster la palisade, en ce qu'ilz trouveront plus de dommaige qu'ilz ne pensent.

Ledit Sieur de Champaigny est devenu, à ce que l'on me dit, fort chaulve et blanc, dont je ne suis esbahi. Il at souffert en six ans et vingt deux jours beaucoup d'angoiszez et mauvais traicementz, mesme de sa bouche, depuis quatre mois en cha. Estant du tout délivré, il fera bien de prendre ung lieu de bon air et de se purger. Il at mandé ses deux secrétaires et le maistre des comptes Appetteren¹, affin de l'attendre à Audenarde, jusques il les manderat audict Gand; que je tiens serat si tost que nostre garnison y serat entrée et luy de retour.

J'entendz que Monsieur le Conte de Mansfeld at obtenu la conté de Nieunar en confiscation, qu'est aussi bien prinse comme si ce fust sur les Turcqz.

Le filz² du Duc d'Arshot est icy plus souvent que je ne vouldroie, et attire gens par festins et par banquetz. Il vend tous ses biens maternelz. Havret³ y at aussi esté. Ce sont deux légiers oyseaulx, mais de peu de sens.

Le 9 de ce mois s'est faict grande alégresse à Cambray pour la possession

article intitulé : « Belegering van Antwerpen in 1585; Moll over de Branders by 't beleg van Antwerpen », *ibid.*, année 1855, FEA, *Alexandro Farnese*, pp. 169 et suivantes. Cet auteur donne une carte de ce célèbre siège. Voyez aussi MONPLAINCHANT, *Histoire d'Alexandre Farnèse*, pp. 211 et suivantes.

¹ Appelteren, maître des comptes du cardinal de Granvelle.

² Charles de Croy, prince de Chimay, un des agents les plus actifs du protestantisme. Ensuite grand partisan de Philippe II, il contribua singulièrement à la soumission de la Flandre. Voyez *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. IV, pp. 506 et suivantes.

³ Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré.

qu'en at faict prendre la Royne-mère ¹, y aient esté chanté le *Te Deum*, sonnè les cloches, tiré l'artillerie, semé or et argent; la bonne dame se dit protectrice, et qu'elle prend cecy à bon compte de Portugal. Il fault que le Roy se résolve, doibz que ses affaires seront icy plus assurez. J'entendz qu'elle at assuré ceulx de Vlissinghe de l'adsistence du Roy, son filz, s'ilz se veuillent adonner à luy, dont je tiens ilz se garderont.

J'envoie ung livret imprimé à Paris sur la mort de l'*Orangier*, composé de mensonges; n'estant le conseil du Roy honteux d'y donner privilège dessus ².

J'entendz que Foncq *ambit cardinalatum*, et qu'il at le nunce à la main. Ad ce compte, sa femme et enfantz se polront habiller de rouge. Pour dire la vérité, c'est un grand outrecuidé. L'on dit qu'il at l'oreille du Roy; et s'il le faisoit sans sa permission, il s'en trouveroit mal. Le prince de Parme lui prestera sa faveur, pourvu qu'il en soit quicte ³.

¹ Cette ville avait été livrée au duc d'Alençon en 1581 par Baudouin de Gavre, seigneur d'Inchy, qui en était gouverneur; et le prince, en mourant, l'abandonna à sa mère, Catherine de Médicis y entretint une forte garnison et en confirma le gouvernement à Jean de Montluc de Balagny, fils naturel de l'évêque de Valence. « La reine-mère a pris possession de Cambrai comme protectrice (dit-elle) » et à compte de ses prétentions sur le Portugal. « Tomò la possession de Cambrai, como protectrice; . . . y ella dice que toma esto a buen cuenta de su pretension de Portugal. » Le cardinal de Granvelle à don Juan de Idiaquez, le 25 octobre 1584. (Manuscrit 9471, recueil II, de la Bibliothèque royale de Bruxelles, fol. 565^{bis} v^o.)

² « *Est mos gentio*, disait au sujet de leur duplicité le pape Pie IV. » Le cardinal de Granvelle à don Juan de Idiaquez, le 25 octobre 1584. (Manuscrit 9471, recueil II, de la Bibliothèque royale de Bruxelles, fol. 565^{bis}.)

³ Alexandre de Parme avait conçu une antipathie prononcée contre le prévôt Fonck.

XCVII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale à Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 270.)

Saint-Laurent, le 12 septembre 1584.

A Su Magestad di quenta de lo que a Vuestra Señoria Illustrissima parezia del concepto de Alonso Gutierrez ¹ y aproveba lo que Vuestra Señoria Illustrissima persuade de hazerse poderoso en el Océano. Para esto, por una parte, ha mandado que en la junta de galeras como cosa tambien maritima se trate de lo que convendra en la fabrica y asiento de aquellas naves de Vizcaya ², que stava ya medio olvidado, y por otra por tocar tanto esta ultima traça del Alonso Gutierrez, y en materia de hazienda de España por el respecto de la sal, y las demas cosas que toca del comercio y navegacion, parezcio a Su Magestad meter en este negocio algunos consejeros de hazienda, y sabiendo que Vuestra Señoria Illustrissima huelga de no embaraçarse en estas materias de aca, ha mandado que el contador Garnica y el factor Herman Lopez del Campo se junten a tratar dello con el Commendar Mayor de Castilla. Gran machina es la que dize el auctor. Pero en fin podria despertar algo que fuesse aproposito. El punto del arresto y otros que Vuestra Señoria Illustrissima toca, va Su Magestad mirando con desseo de acertarlo y con mucha consideracion en esta parte a lo que toca a Portugal. De lo que se fuere haziendo dare quenta a Vuestra Senoria Illustrissima, como lo hago de lo que hasta aqui entiendo.

¹ Voyez plus haut, page 103.

² Le cardinal de Granvelle s'occupait constamment de l'organisation d'une flotte dans la Biscaye. Voyez notre tome X, pages 40, 78, 92, 100, etc.

XCVII.

ANALYSE.

Idiaquez a rendu compte au Roi de l'avis du Cardinal au sujet de l'idée d'Alonso Gutierrez. Sa Majesté a trouvé bon le conseil du prélat de travailler à faire de l'Espagne une grande puissance sur mer. A cet effet le Souverain a donné l'ordre de déférer à la *jointe des galères* (la junta de galeras) la question des mesures à prendre pour la construction des navires de Biscaye, affaire déjà oubliée. D'autre part, pour ce qui concerne la dernière partie du plan d'Alonso Gutierrez, c'est-à-dire le côté financier, commercial et maritime, le revenu de l'exploitation des mines de sel, Sa Majesté a cru devoir soumettre l'affaire à quelques conseillers de l'*Hacienda* (conseil des finances). Et sachant que le Cardinal n'aime pas à se mêler des affaires intérieures de l'Espagne, le Roi a chargé le contador Garnica et le facteur Hernani Lopez del Campo de traiter la chose avec le grand Commandeur de Castille. C'est une grande affaire que propose Gutierrez, mais l'on pourrait utiliser ce qu'il y a de plus pratique dans son projet.

Le Roi va examiner la question de la saisie des navires avec le désir de la résoudre. Il a pris en sérieuse considération ce que Granvelle a dit à cet égard du Portugal.

Idiaquez termine sa lettre, en promettant au Cardinal de continuer à le tenir au courant de tout.

XCVIII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 272.)

Saint-Laurent, le 12 septembre 1584.

Quisiera poder embiar nuevas a Vuestra Señoria de lo que me mando por Antonio de Rojas, pero despues quelle go aquella consulta, no he hablado

a derechas a Su Magestad; mucho cuydado traygo dello, y avisare lo que huviere.

Del pliego de lo de la *visita* no me ha dicho mas Su Magestad; podra ser que el Conde Chinchon ¹ tenga alguna mas noticia. Ello es cierto necessario no dexar estas cosas indecisas sino apurar verdades, para que ayan lugar las dos P. P. que Vuestra Señoria Illustrissima dize y con este exemplo remediar en lo de adelante.

Al embaxador de Venecia ² esperamos aqui mañana, que ha pedido audiencia con instantia; no nos faltaran algunos avisos no muy frescos de Levante, y quiça unas pocas de quexas del gran Duque y religion de S^t In^o.

El embaxador de la Saboya ³ me escribe que ya es publico lo del casamiento entre Genoveses y que no se puede defender de nora buena, y aca estamonos muy dissimulados. El ordinario de Italia es de creer que acabara de dar el pregon; ha pedido audiencia el embaxador y Su Magestad se la ha senalado para el domingo.

Yo me remedie de mi a chaque y esto y bueno y a Vuestra Señoria Illustrissima beso cien mil vezes las manos por el cuydado; pero si Su Magestad no remedia lo que carga sobre mi, ni mis ojos pueden durar, ni mis fuerças, ni hazerse su servicio tan bien como convendria, ni correr el expedicion de las partes que padezçen demasiado; y yo haria consciencia dello si no me la huviesse assegurado el aver lo muchas vezes significado y pedido el remedio a quien puede ponerle; plega a Dios que yo lo vea, y no tarde, que cierto es mucho menester para todo.

Su Magestad esta muy bueno y sus Altezas y el Principe. Dios le guarde por extremo bonito, y assi no me basta paciencia para que no se castigue mucho lo que estos dias dixeron malignos por alla.

¹ Don Diego Cabrera y Bobadilla, comte de Chinchon. Voyez plus haut, page 188.

² Le chevalier Zane. Voyez plus haut, pages 77 à 79.

³ Amédée, bâtard de Savoie, fils d'Emmanuel-Philibert.

XCVIII.

ANALYSE.

Idiaquez n'a rien de nouveau à mander au sujet d'Antonio de Rojas, n'ayant pas eu l'occasion d'entretenir le Roi à son sujet. Sa Majesté n'a rien ajouté non plus à ce qu'Elle lui avait dit concernant la lettre de Granvelle relativement à la *visite* de Don Lopez de Guzman. Peut-être le comté de Chinchon en aura-t-il appris davantage ?

A Saint-Laurent l'on attend demain l'ambassadeur de Venise, qui a demandé une audience instamment. On recevra aussi sans doute quelques nouvelles du Levant et peut-être des plaintes du Grand-Duc (de Florence).

L'ambassadeur de Savoie a écrit à Idiaquez que la nouvelle du mariage (du duc de Savoie avec l'Infante Catherine) avait été ébruitée à Genève. Il a demandé une audience au Roi, qui le recevra dimanche.

Idiaquez se porte mieux, mais il craint pour ses yeux et ses forces, si Sa Majesté ne le décharge d'une partie de ses travaux. Quant au Roi, il jouit en ce moment d'une excellente santé.

XCIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 275.)

Madrid, le 12 septembre 1584.

Con la de Vuestra Señoria de ix vinieron los papeles de la viuda ¹ de Lazaro de Ysla, que buelven con la presente; ella me haze tambien grandissima lastima, sabiendo quan commodo estava y que padesçe agora tan extrema necessidad, haviendo seguido como tan honrada muger su marido en tantos y peligrosos biages y sustendadole con su hazienda (digo con lo

¹ Voyez plus haut, page 199.

que della le quedava) en el servicio de Su Magestad; atento lo qual y los meritos y servicios del marido y de su servidissimo el doctor Luys del Rio, y lo que ha perdido y padescido en Flandes, no veo que se le pueda dar menos de 300 o 400 escudos de pension, que dando cargada con una hija suya y un hijo natural de su marido, y quinientos de ayuda de costa, pues havra de caminar y yr por su hija, o hazer la traer ado fuere. Poca forma havra para consiñar selo en Flandes lo de la renta, si el Principe que es testigo de muchos servicios del marido, no haze esfuerço en Napoles que le vernia lexos; hay cargado tanto que tengo por cierto faltara paño. En España le vernia mas comodo el uno y otro que se podria recoger con los parientes del marido y hazer traer su hija que esta en Alexandria.

P. S. Esperare la carta que el presidente Ricciardot me ha escripto quando Vuestra Señoria con su comodidad la haya visto y mostrado a Su Magestad. Temo que no querran cargar España, y en este caso lo mejor sera Napoles, con que aqui le den 200 escudos y 300 en Napoles por el ayuda de costa.

XCIX.

ANALYSE.

Avec la lettre d'Idiaquez, en date du 9, Granvelle a reçu les papiers de la veuve de Lazaro de Isla. Il les renvoie avec la présente et son avis tendant à accorder à la pauvre mère de famille une rente ou pension viagère de 300 à 400 écus.

Le secrétaire d'État lui rendra la lettre du président Richardot, quand il aura eu le temps de la lire et de la montrer au Roi.

C.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MORILLON, ÉVÊQUE DE TOURNAL.

(Lettres de divers, t. IV, p. 294 et Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 215.)

—
Madrid, le 12 septembre 1584.

Monsieur, Depuis voz dernières nous avons heu par lettres de Monsieur le Prince et d'autres escriptes au camp, les bonnes nouvelles de Termonde et deffaicte des quatre cents hommes qui, avec Teligny, sont estez deffaictz et aultres quatre cents qu'avoient donné sur les vivres de nostre camp vers Gand¹. Je ne sçay ce que l'on porroit demander dudict Seigneur Prince plus de ce qu'il faict, que avec la mort d'Oranges estonnera les rebelles, avec la résolution de Sa Majesté de passer outre, et d'y mestre le verd et le secq pour recouvrer ce que lui appartient.

Ceux qui estoient à l'entour d'Oranges appeloient Mauris, filz de la Saxonne², mais je ne voudrois jurer qu'il le fust d'Oranges, selon qu'elle se sçavoit ayder de ce que Dieu lui avoit donné³; et ont envoyé en France, offrans Hollande et Zeelande si l'on les veult ayder, et pour ce faire, rompre ouvertement contre nous.

Je n'ay pas encores entendu que les provinces rebelles se soient rassemblées pour résouldre ny l'ung ny l'autre de ces deux poinctz, et je ne me puis persuader que la généralité viendrat ad ce, ny que ceux qui offrent, ayent puissance de livrer les places; et les François, se souvenans du temps d'Alençon, ne s'y embarequeront sans bons gaiges. Qui n'ignore ce que ce poinct lui porroit emporter, congnoissant les François pour anciens et per-

¹ Voyez à l'Appendice la lettre adressée le 10 août, au sujet de ce fait, par Robert de Melun à Alexandre Farnèse, et Bon, tome III, liv. XIX, fol. 12 v^o.

² Ce prince, fils de Guillaume d'Orange et d'Anne de Saxe, né le 13 novembre 1567, fut déclaré stadhouder de Hollande et de Zélande par les États de ces provinces en 1584, gouverneur, capitaine et amiral général en 1587; stadhouder des provinces de Gueldre, d'Utrecht et d'Overyssel en 1589. Il fut l'un des guerriers les plus illustres de son temps, et mourut le 25 avril 1625. Voyez sa biographie dans VANDER AA, *Biographisch Woordenboek*.

³ La conduite d'Anne de Saxe est exposée dans le travail de BAKHUIZEN VAN DEN BRINK, *Het huwelyk van Willem van Oranje met Anna van Saren*.

pétuelz ennemiz d'Angleterre; et luy serviroit peu Calaix, si les François avoient ce que ces belistres leur offrent. Ilz dient que, comme ont accoustumé tous Princes, ils oyent tout ce que l'on leur veult proposer, sans se déclarer plus avant. Dieu veuille qu'ilz ne facent tant qu'ilz nous forcent à la guerre, à leur dommaige.

Les deux millions arrivèrent pieçà au chasteau de Milan, et l'on est après pour préparer nouvelle provision, à quoy je n'obmets de faire les offices requiz. Ce des cinquante-deux basteaulx venuz maintenant de *la Nova Spagna*¹, aydera ung peu, et si quelque chose vient du Péru, comme l'on espère, tant mieulx, avec ce que j'à est arrivé en cinq navires fort riches à Lisbona des Indes de Portugal; et j'à donne Sa Majesté permission que l'on ouvre aux mines de Espagne qui sont infinies, et trop plus, sans comparaison, riches de métaulx que celles des Indes. Et oultre ce, chercherons l'hyver prochain aultres moyens, et aussi se donnera ordre pour la marine, tant pour l'Océan, que pour la Mer Méditerranée; et tout est de besoing selon que l'on nous menasse; *Sed ego semper auditor tantum*.

La raison voudroit que nous fissions la guerre ouverte à ceulx qui nous la font ou voudront faire, soit ouverte soit couverte.

Sa Majesté se porte fort bien, aussi faict Monseigneur nostre Prince, que aucuns meschants avoient ici publié estre mort : bien peult-on mentir de plus loing. puisqu'il se faict de si près, et j'espère que telles nouvelles seront prolongation et assurance de vie.

Le mariage s'est conclu de Madame Catherine, l'infante seconde. avec le Duc de Savoye², dont l'on a pieça traicté. Madame l'infante, l'ainnée³, demeure encores là, qu'est fort belle, et at à la restes toutes les bonnes parties que l'on sçauroit désirer. Le Roy de France at esté à Lyon peu de jours, sans conseilliers ny secrétaires, pour passer le temps comme les deux années précédentes. Il est apparent qu'il sera j'à à Blois, où il avoit faict enscheminer sa court.

¹ Aujourd'hui Mexique.

² Ce fut Amédée, bâtard de Savoie, fils naturel du feu due Emmanuel-Philibert, qui négocia ce mariage.

³ L'infante Isabelle.

CL.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 274.)

Madrid, le 15 septembre 1584.

A Vuestra Señoria doy infinitas gracias del cuydado que por su carta de 12 dize tiene del negocio del pobre Antonio de Rojas. Lastima es saber la necesidad que passa su casa, y ha servido bien largo tiempo y con mucho trabajo. Devole toda buena obra por lo que me sirvio y se ocupo despues por aca en mis cosas, fasta que le tomaron en palacio, que por ocupacion tan continua no pudo entender mas en ello. Lo de la visita esto en mano de Su Magestad. Exclaman los que aqui solicitan por los suspendidos por ser despachados; ay los remito, pues sin orden de lo que se ha de hazer, no podemos passar mas adelante. Razon seria que oyesse Don Lope, que dixo que brevemente llamaria; no querrio quedasse olvidado.

Creo que Vuestra Señoria acertara en divinar de que hablara el embaxador de Venezia. Sempre son biejos sus avisos; todavia no es malo retener esta possession que los den, y no devran faltar las quexas. De Malta y Florençia van los cosas de mala manera. Deve de razon el papa andar en ello por excusar majores rumores.

Va ya muy publico lo de Savoya, como dira el embaxador y passar adelante en tractar del camino y de la partida y del acompañamiento. Otros dizen que verna el Duque, otros que tardara tanto la execucion como el tractar dello porque vea que opinion tiene el mundo de nosotros.

Razon seria que Su Magestad mirasse el remedio de lo que conviene a la salud de Vuestra Señoria y a encaminar los negocios con darle layuda y comodidad necesaria para ello, pues a su proprio servicio tanto ymporta, y sea como quiere. Vuestra Señoria por amor de Dios mire por su salud, que no es el hombre obligado a hazer mas de lo que puede y acuerde tambien de su casa, y de la obligacion que a esta tiene.

Mantenga Dios la buena salud de Su Magestad y del Principe Nuestro

Señor y nos los guarde. Floxos somos en muchas cosas, y fuera bien saber la origen de la mala nueva que sembreron del dicho Principe, de la muerte de Mondragon y rota de nuestra gente con tanto daño della en Hassoalto de Lilloo¹, que no fue, y lo del pasquelo. Pero todo se çuffre y ygualmente vale aqui el bien y el mal. No se como nos sostenemos con tanto descuydo en todas cosas. Tal fue el principio de los tumultos de Françia y de Flandres. El almirante Chastillon hallo este camino por mas facil por commover los pueblos. Dios nos guarde, que bien es menester al passo que andamos. Guarde, etc.

 CI.

 ANALYSE.

Le cardinal de Granvelle remercie le secrétaire d'État, Don Juan Idiaquez, d'avoir bien voulu lui promettre, dans sa lettre du 12 dernier, de s'intéresser à l'affaire d'Antonio de Rojas, dont la famille est dans le dénuement.

Les pièces concernant la *visite* de Don Lopez de Guzman dans l'État de Naples sont dans les mains du Roi. Les défenseurs des fonctionnaires napolitains suspendus font de vives instances pour connaître les résultats des enquêtes et voir expédier les dépêches des résolutions prises. Il conviendrait d'entendre Don Lopez, qui promet de s'expliquer en termes brefs et précis. Il ne tient pas à être oublié.

Il faut en effet s'attendre à des plaintes de l'ambassadeur vénitien, toujours si tardivement informé d'ailleurs.

Les affaires vont mal à Florence et à Malte. Le Pape devrait intervenir pour empêcher une plus grande effervescence des esprits.

La nouvelle du mariage de Savoie se répand de plus en plus. D'aucuns disent que le Duc viendra bientôt, d'autres prétendent qu'il traîne l'affaire en longueur à cause du discrédit de l'Espagne.

Que Sa Majesté fasse soulager et aider Idiaquez pour permettre au secrétaire d'État de rétablir sa santé. Et que Dieu garde le Roi lui-même, ainsi que le Seigneur Prince

¹ Voyez à l'Appendice la lettre de Robert de Melun du 10 août 1584.

(l'héritier de la couronne). A ce propos Granvelle se demande ce que signifient et à quoi il faut attribuer les méchants bruits répandus sur ledit Prince, la nouvelle de la mort du colonel Mondragon et de la déroute des troupes espagnoles à l'assaut du fort de Lilloo, assaut qui n'a jamais eu lieu.

CH.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 274 v^o.)

Madrid, le 15 septembre 1584.

De lo que propone Alonso Gutierrez se podria sacar algo de bueno. En lo del sal, muy enterado entiendo que esta Antonio del Rio. Algunos hay que han tractado y tractan la hazienda de Su Magestad, que no le querrian verrico, ny a mi fuera de trabajos y descansado, quiça temiendo que mas de proposito se miraria en como han caminado. Tan necessario es el hazerse Su Magestad superior en la mar, que sin esto se hallara en trabajo ny acabara de aquietar Flandes, que consume quanta hazienda hay. Huelgome que a los que tractan de galeras se haya remetido este punto de la marina y que de nuevo se despierte lo de las 15,000 toneladas de Biscaya, y que en los expedientes de hazienda que propone Gutierrez se empleen con el comendador mayor, Garnica y el factor del Campo. Bien lo entenderan, si de veras se quieren emplear en ello. Tandem ayer publicaran lo de las minas. No se aun la particularidad; quatro años han estudiado los de la *Hazienda* las instrucciones de Juan Scheldre, que lo entiende mejor que todos ellos. Plegue a Dios con glosar y emendar no lo hayan gastado todo. Guarde, etc.

CII.

ANALYSE.

Il y a quelque chose de bon à tirer des projets de Gutierrez. Du reste, c'est à examiner. Idiaquez s'est laissé dire qu'Antonio del Rio était compétent dans la question du sel. Il est absolument nécessaire que l'Espagne ait la suprématie sur mer; sinon l'embarras sera toujours le même et l'on ne viendra jamais à bout de la Flandre, où s'en va tout l'argent du trésor royal.

Granvelle est heureux de voir que le projet de Gutierrez concernant la marine a été déféré à l'examen de la *jointe des galères* (la junta de galeras), ainsi que l'affaire des navires de Biscaye.

Il approuve aussi que le côté financier des projets de Gutierrez soit étudié par le grand commandeur Garnica et le facteur del Campo.

CIII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 276.)

Saint-Laurent, le 15 septembre 1584.

Mil dias ha que aplaze a Vuestra Señoria Illustrissima para un negocio mio, y era suplicarle que tomasse trabajo de leer una carta qui mi ¹ hijo me scrivió desde Genova. Despues me pareçio esperar a ver si aquellos propósitos eran de convalescencia solamente. Agora me escribe de Napoles rati ficando en lo mismo. Suplico a Vuestra Señoria Illustrissima vea la una carta y la otra y me las mande bolver, y se huelgue de lo que Dios obra;

¹ Alonzo de Idiaquez. Voyez plus haut, page 75.

y que quando aya occasion para, sin dar a entender esto, procurar que su nieta se case lo adelante Vuestra Señoria Illustrissima, que sera hazer un gran bien a la una parte y a la otra; y dizen me que ay buenas ocasiones.

CIII.

TRADUCTION.

Il y a assez longtems que j'ai entretenu Votre Sérénissime Seigneurie d'une affaire à moi. Je l'ai suppliée de vouloir bien prendre la peine de lire une lettre que mon fils m'écrivait de Gènes. Depuis j'ai attendu pour voir si ces propositions n'étaient pas simplement l'effet de la convalescence. Aujourd'hui il m'écrit de Naples pour les confirmer. Je supplie Votre Illustrissime Seigneurie de voir l'une et l'autre lettre et de me les renvoyer ensuite. Puisse-t-elle se réjouir de ce que Dieu fait, et si l'occasion se présente, qu'Elle se hâte, sans en avoir l'air, d'en profiter pour essayer de marier sa petite fille. Ce sera un grand bien pour l'un et pour l'autre. Au reste, on m'assure que l'occasion est favorable.

CIV.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 278.)

Saint-Laurent, le 15 septembre 1584.

Esta es solo por encaminar a Vuestra Señoria la consula de nuestro consejo sobre la diferencia que agora se offresce entre el Duque de Savoya

y el Señor de Monaco ¹, que ha tardado, porque cada uno de los regentes ha tenido en su casa los escrituras por verlas y estudiar sobrellas antes de dar l'avisó; y con esto dezimos juntamente, como Vuestra Señoria vera, lo que sentimos de las tractas que han tenido los de Monaco en Sicilia, y paresçe que fue cosa personal, mas que otra cosa, por los servicios del tio dellos que era obispo. La suma de las tractas cadaño es grande y eccessiva, y por la guardia del Castillo tiene salario bastante en Milan y en Napoles prenda bastante, por que no nos haga burla; no importa aquel fuerte ny el puerto es de servicio, ny tiene en el castillo gente, ny desto testigo de vista; querna cargar 30,000 escudos, a color de dote de una hermana, sobre el marquesado que tiene en Napoles; no ha paresçido darle l'assenso por tenerle attado, quiera año en servicio de Su Magestad. Las escrituras que Vuestra Señoria embio, vuelven.

CIV.

TRADUCTION.

Celle-ci est à seule fin de faire parvenir à Votre Seigneurie la *consulte* de notre conseil (d'Italie) sur le différend actuel entre le duc de Savoie et le seigneur de Monaco. La consulte est en retard, parce que chacun des régents a retenu les pièces chez lui pour les examiner et les étudier avant de donner son avis. Comme Votre Seigneurie le verra, nous lui disons en même temps notre sentiment sur les traités passés en Sicile par ceux de Monaco. Affaire personnelle, ce semble, plutôt qu'autre chose, étant donnés les services de leur oncle, qui était évêque. La somme annuelle portée aux traités est forte, excessive. Pour la garde du château le subside accordé à Milan est suffisant, et à Naples le gage donné suffit également pour qu'on ne se joue pas de nous. Le fort n'importe pas et le port ne rend aucun service, le château n'a pas de garnison, et il n'y a personne qui puisse témoigner de la situation *de visu*. Il voudrait être autorisé à

¹ Charles II, qui occupa la principauté de Monaco de 1581 à 1589. Pensionnaire de Philippe II, roi d'Espagne, il repoussa les Français lorsqu'ils attaquèrent la forteresse de Monaco, en 1584.

grever de 30,000 écus un sien marquisat au royaume de Naples, sous prétexte de doter une sœur. On n'a pas été d'avis de lui accorder cette autorisation. Il faudrait, pour se l'attacher, l'employer au service de Sa Majesté. Ci-joint les pièces que votre seigneurie m'a envoyées.

CV.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 279.)

Saint-Laurent, le 13 septembre 1584.

Tengo que restituyr a Vuestra Señoria Illustrissima la carta de Richardot; hare lo y escrivire largo en aquella materia.

El embaxador de Venecia ¹ ha estado oy aqui; dio avisos de la enfermedad y convalescencia del Turco, y nueva de que Luchali saldria al Arcipielago con 20 galeras demas de las guardias. Este mismo aviso llevo a Napoles y hizo passar al Principe Doria con las galeras juntas a Sicilia, que antes las pensava dividir; y a Su Magestad le ha parezido que tomo buena resolucion.

El embaxador de Saboya verna el domingo, y ya deve ser publico el negocio, y pareçeme que el Duque embia a su hermano Amadeo ² a dar los gracias a Su Magestad de la merced que le ha hecho. De alla pregunta el Varon ³ donde y quomodo fiet istud? Su Magestad dize que luego lo resolvera y avra de ser presto, pues el embaxador es de creer que entrara con la misma demasida. Avisare de lo que huviere, y agora me dan prissa por esta.

¹ Zianc. Voyez plus haut, page 218.

² Amédée, frère naturel du duc de Savoie. Voyez plus haut, page 222.

³ Le baron de Sfondrato. Voyez plus haut, page 184.

CV.

ANALYSE.

Idiaquez renverra à Granvelle la lettre de Richardot et lui écrira longuement au sujet de l'affaire qui y est traitée.

L'ambassadeur de Venise est venu aujourd'hui à Saint-Laurent. Il a donné avis de la maladie et de la convalescence du Sultan, et transmis des nouvelles de Luchali, qui se prépare à entrer dans l'archipel avec vingt galères. Le même avis est parvenu à Naples et a été envoyé au prince Doria avec toutes les galères réunies en Sicile, qu'on voulait diviser antérieurement. Sa Majesté a approuvé la résolution.

On attend l'ambassadeur de Savoie pour dimanche. L'affaire du mariage est connue maintenant, et il paraît que le Duc envoie son frère Amédée pour remercier le Roi d'Espagne de la faveur qui lui est accordée. Le baron (Sfondrato) se demande comment cela se fait. Quant au Roi, il dit qu'il se décidera immédiatement et qu'il faut être prêt, vu que l'ambassadeur (de Savoie) sera sans doute porteur de la même demande. Idiaquez avisera Granvelle de ce qui va se passer, car on pousse à la chose.

CVI.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 281.)

Saint-Laurent, le 15 septembre 1584.

Al presidente Foneq escrivio por orden de Su Magestad lo que se vera por essas copias que van para que Vuestra Señoria Illustrissima este informado de todo.

Para lo de Italia dize Su Magestad que holgara que Vuestra Señoria Illustrissima avise las personas que le pareçe sera bien honrrar con el Tuson, y no es esta para otro efecto.

CVI.

TRADUCTION.

—

J'écris au président Fonck, par ordre de Sa Majesté, ce qui se verra par les copies ci-jointes, afin que Votre Illustrissime Seigneurie soit informée de tout.

Pour ce qui concerne l'Italie, Sa Majesté dit qu'Elle sera heureuse d'apprendre de Votre Illustrissime Seigneurie les noms des personnes dignes à son avis d'être honorées de l'ordre de la Toison d'or. La présente n'est pas à autre fin.

—

CVII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 283.)

—

Saint-Laurent, le 15 septembre 1584.

Su Magestad me ha mandado que embie a Vuestra Señoria esta lista de los propuestos para la orden del Tuson, que Vuestra Señoria le avia embiado; y dize que tiene por bien de honrrar con ella a los ocho primeros que el Principe de Parma nombra por los Payses Baxos, y que el otro que cerrava la lista sele acuerde Vuestra Senoria quando se trate de los de Italia.

Para los dichos ocho cavalleros dize Su Magestad que se hagan cartas en la forma acostambrada y seles embien por mano del mismo Principe de Parma, avisandole la resolucion y advirtiendole que sino huviere por ella tantos collares como seran menester, los haga labrar entretanto que ellos responden aceptando, y que despues seles embien como se suele, de manera que a su tiempo de orden que no falte nada, y que tambien se

advierta al Principe que si el Conde de Mansfelt sintiere que no sea agora de los nombrados el Conde Carlos, su hijo, le entrelenga y satisfaga, mostrandole como pocas vezes se da al hijo en via del padre y que es cosa desusada y le diga las demas buenas palabras que el sabra.

El breve para poder suplir el numero de los desta orden dize Su Magestad que no esta perdido y que piensa que le hallara en algun scritorio destes que aca tiene, mas con todo esto ha mandada que se saque otro en Roma del registro, y assi por una via o por otra no dexara de parecer presto, y desto este Vuestra Señoria descansado.

CVII.

ANALYSE.

Idiaquez renvoie à Granvelle, par ordre du Roi, la liste des propositions pour la Toison d'or. Sa Majesté approuve les choix faits par le prince de Parme, et conférera l'ordre aux huit premiers candidats qu'il a proposés. Au regard de l'autre, le Roi s'en réfère au Cardinal pour quand il s'agira de l'Italie.

Les lettres patentes seront envoyées par l'entremise dudit Prince. Celui-ci fera comprendre au comte de Mansfelt que si le comte Charles, son fils, ne figure pas au nombre des nouveaux titulaires, c'est que le collier de la Toison d'or n'est guère donné au fils du vivant de son père.

Le bref autorisant à augmenter le nombre des chevaliers de l'ordre n'est pas perdu, mais si le Roi ne le retrouve pas dans l'un ou l'autre meuble de son cabinet, il en fera demander à Rome un extrait du registre. Et ainsi, dans tous les cas, il ne tardera pas à être publié.

CVIII.

LISTE DES PROPOSITIONS POUR LA TOISON D'OR.

(Pièce jointe à la lettre précédente de Don Juan de Idiaquez au cardinal de Granvelle.)

—
Saint-Laurent, le 15 septembre 1584.

Propuestos por el Principe de Parma para el Tuson en los Payses-Baxos :
El conde de Champlite ¹. — El marques de Warambon ². — El marques
de Rubays ³. — El marques de Renti ⁴. — El conde de Aramberg ⁵. —

¹ François de Vergy, premier comte de Champlitte, etc., gouverneur général de la comté de Bourgogne, créé chevalier de la Toison d'or le 9 octobre 1584. Voyez PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toyson de oro*, t. I, p. 271, et *Le Mausolée de la Toison d'or*, p. 261. Il est cité plusieurs fois dans les volumes précédents de notre *Correspondance du Cardinal de Granvelle*.

² Marc de Rye, marques de Varambon, comte de Varax et de la Roche, successivement ambassadeur d'Espagne à Vienne, gouverneur de la Gueldre et de l'Artois, nommé chevalier de la Toison d'or le 27 avril 1586. Voyez PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toyson de oro*, t. I, p. 266, et nos volumes précédents.

³ Robert de Melun, vicomte de Gand, marquis de Roubaix, général de la cavalerie espagnole aux Pays-Bas, tué au siège d'Anvers le 4 avril 1585, sans avoir reçu le collier de la Toison d'or; souvent cité dans nos volumes précédents. Voyez PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toyson de oro*, t. I, p. 269.

⁴ Emmanuel-Philibert de Lalaing, marquis de Renty, vicomte de Bourbourg, baron de Montigny, seigneur de Chièvres et de Condé, gouverneur et capitaine général du Hainaut et amirante de Flandre, créé chevalier de la Toison d'or le 9 octobre 1584, mort à Mons le 27 octobre 1590. Voyez PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toyson de oro*, t. I, p. 269, et *Le Mausolée de la Toison d'or*, p. 257. Il est souvent cité dans nos volumes précédents.

⁵ Charles de Ligne, prince d'Arenberg et du Saint-Empire, baron de Zevenbergen, seigneur d'Enghien, de Mirwart, de Naaltwyk, etc., reçut le collier de la Toison d'or le 9 octobre 1584, et mourut à Enghien le 18 juin 1616. Voyez PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toyson de oro*, t. I, p. 267. — GOOVAERTS, *Mirwart*, p. 15. — *Le Mausolée de la Toison d'or*, p. 255. Souvent cité dans nos tomes précédents.

El conde de Barlamon ¹. — El conde de Egmont ². — El conde de Douvembde ³. — El principe de Sulmona ⁴ por ser originario de los Payses-Baxos.

CVIII.

TRADUCTION.

Propositions transmises par le prince de Parme pour les nominations de chevaliers dans l'ordre de la Toison d'or aux Pays-Bas.

Le comte de Champlite. — Le marquis de Varambon. — Le marquis de Roubaix. — Le marquis de Renty. — Le comte d'Areberg. — Le comte de Berlaymont. — Le comte d'Egmont. — Le comte d'Overemdden.

Le prince de Sulmone comme étant originaire des Pays-Bas.

¹ Floris ou Florent, comte de Berlaymont et de Lalaing, baron de Hierges, seigneur de Péruwelz, Hautepeppe et Floyon, successivement gouverneur et souverain bailli du comté de Namur, et gouverneur et capitaine général du comté d'Artois, nommé chevalier de la Toison d'or le 9 octobre 1584, mort en 1620. Voyez PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toyson de oro*, t. I, p. 266, et *Le Mausolée de la Toison d'or*, p. 256. Souvent cité dans nos volumes précédents.

² Philippe, comte d'Egmont, prince de Gavre et de Steenhuyse, baron de Gacsbeck, Fiennes, Hamaide, etc., etc. Il reçut le collier de la Toison d'or en 1586, et fut tué à la bataille d'Yvry le 14 mars 1590. Voyez SISMOND DE SISMONDI, *Histoire des Français*, t. XIV, p. 580. — PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toyson de oro*, t. I, p. 268. — *Le Mausolée de la Toison d'or*, p. 257. — Souvent cité dans les tomes précédents.

³ Maximilien, comte d'Oost-Frise, de Durbuy et d'Overemdden, nommé chevalier de la Toison d'or le 27 avril 1586, mort en 1600. Voyez PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toyson de oro*, t. I, p. 266. — *Le Mausolée de la Toison d'or*, p. 255. — *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. X, p. 572.

⁴ Horace de Lannoy, quatrième prince de Sulmone, comte de Venafro, seigneur de Senzeilles; reçut le collier de l'ordre de la Toison d'or à Barcelone le 20 juin 1588, et mourut en 1597. Voyez PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toyson de oro*, t. I, p. 268. — *Le Mausolée de la Toison d'or*, p. 254. — MORÉRI, *Dictionnaire historique*, verbo *Lannoy*, t. V, p. 51.

CIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 282.)

—
Madrid, le 15 septembre 1584.

Con esta vuelvo las dos cartas del Señor Don Alonso ¹, que me ha dado infinito contentamiento, assi por la buena nueva de su tan entera convalescentia del cuerpo, porque le veo tambien sano el spirito, con tan buena ressolution, confirmada con la segunda carta; de que me alegro mucho con Vuestra Señoria, a la qual doy infinitas gracias por haverme comunicado este tan justo su contentamiento. Yo no faltare de buscar ocasion por hazer el officio a donde conviene; sospecho que espera la salida de la visita, esperando con ello mejor partido, digo la madre, y plegue a Dios ne se engagne en tardar; quanto a la hija como moça sospecho que queda firme en sus primeros amores, aunque calla; pero en fin tengo por cierto que hara lo que quisiere la madre; gran cura destes males suele ser la absentia.

—
CIX.

TRADUCTION.

—
Avec la présente je renvoie les deux lettres du Seigneur Don Alonso. J'ai été heureux d'apprendre sa convalescence et de voir que l'esprit est sain. Je constate avec plaisir ses bonnes résolutions, que me confirme sa seconde lettre. Je m'en réjouis avec Votre Seigneurie, et je la remercie infiniment de m'avoir fait part de la satisfaction qu'elle

¹ Don Alonso de Idiaquez, fils de Don Juan de Idiaquez. Voyez plus haut, pages 75, 89, 226.

éprouve et qui est si légitime. Je ne manquerai pas de chercher l'occasion de lui rendre service partout où de besoin. Je présume qu'on attend la fin de la *visite* dans l'espoir qu'on a d'en tirer un meilleur parti ; je veux parler de la mère. Quant à la fille, comme toutes les jeunes filles, elle restera, je le suppose, fidèle à son premier attachement, bien qu'elle continue à se taire. Enfin elle fera, je n'en doute pas, ce que voudra la mère. L'absence est le grand remède à de tels maux.

CX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 290 v°.)

Madrid, le 15 septembre 1584.

Conmigo ha estado el nuncio ¹, y me ha mostrado las cartas que le escriven sobre la instancia que de nuevo le hazen en lo de las jurisdicciones, lo del Conde de Montorio ² y arcobispado de Monreal ³; y se espanta Su Santidad que haviendo aceptado, tanto ha, Su Magestad de bolver a la platica, en tanto tiempo no haya resuelto de la manera, y a quanto se nos ha pedido en este negocio, havemos satisfecho por bia de

¹ Le nonce qui résidait pendant cette année en Espagne était Louis Taverna, évêque de Lodi, 1580-1616, mort en 1617. Voyez HERRERA, *Historia general del Mundo*, t. II, p. 563, et GAMS, *Series episcoporum*, p. 794.

² A la date de cette lettre, c'est-à-dire le 15 septembre 1584, Alphonse Caraffa, sixième et dernier comte de Montorio, de la branche légitime, tué en duel au mois de mars précédent, avait laissé son titre à un descendant de Dionède Caraffa, gouverneur du château de Saint-Ange, et bâtard de Jean-Antoine Caraffa, premier comte de Montorio. Voyez MORERI, *Dictionnaire historique*, t. II, verbo Caraffa, p. 106, et IMHOFF, *Historia Italiae genealogica*, pp. 553 et 563.

³ Louis de Torres, né à Maluya, le 6 novembre 1555, occupa le siège de Monreal du 16 décembre 1575 au 9 du même mois 1584, date de sa mort. Voyez GAMS, *Series episcoporum*, p. 981. La biographie complète de Torres, est imprimée dans LUIGI LELLO, *Historia della chiesa di Monreale*, pp. 121 et suivantes. Cette biographie ne donne aucun renseignement concernant le comte de Montorio.

nuestro consejo de Italia, y buelve el nuncio a dezir que le digan en todo, o si, o no; a la verdad mucho tardamos, y en esto de las jurisdicciones nos podriamos despues arrepentir de no havernos servido de la ocasion a la qual con tantas instantias nos concudan.

Tocome tambien en que a Su Santidad parece muy mal que haviendo dicho que Su Magestad proveeria buena suma por la Reyna de Escocia y por su hijo ¹, el nuncio que en Francia ² reside, afirma que dello no se ha hecho nada, y que Su Santidad de su parte ha mucho ha embiado el dinero, pero no le he podido sacar quanta suma; serrase con dezir que no lo sabe.

CX.

ANALYSE.

Granvelle a reçu la visite du nonce (en Espagne), lequel lui a montré les nouvelles lettres qu'il avait reçues au sujet des *juridictions* et des affaires du comte de Montorio et de l'archevêque de Monreale. Le Pape s'effraie de voir trainer ces affaires en longueur, ainsi que toutes les autres.

Le nonce a représenté au Cardinal que Sa Sainteté trouvait très mal qu'après la promesse du Roi de pourvoir à une bonne somme pour la Reine d'Écosse et son fils, l'on n'en avait rien fait, au rapport du nonce en France. Le Pape avait, pour sa part, envoyé pas mal d'argent, mais Granvelle n'a pu savoir combien.

¹ Jacques VI, roi d'Écosse.

² Le nonce qui résidait pendant cette année en France était Jérôme Ragazoni, évêque de Bergame, 1577-1592. Il avait succédé en 1584, à titre de nonce en France, à Jean-Baptiste de Bologne, évêque de Rimini, mort à Paris le 17 août 1585. Voyez THEINER, *Annales ecclesiæ*, t. III, p. 455. — TRULET, *Relations de la France et de l'Espagne avec l'Écosse*, t. V, p. 555. — GAMS, *Series episcoporum*, p. 778.

CXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 200 v°.)

—
Madrid, le 15 septembre 1584.

Acompaño con esta una carta del Principe de Parma para Su Magestad, que me ha dado Ruyz. Dize que es sobre los 37 mil escudos que se devian pagar en Sevilla a Balbani ¹. Han le burlado y a algunas vezes embian por le paga y no hay cumplir. Hazen perder el credito al dicho Principe, que nos podria un dia costar muy caro; ya no hay quien nos crea ny que quiera tractar con nosotros con palabra sino con buenas prendas, que es harto mal.

—
CXI.

TRADUCTION.

—
Je joins à la présente une lettre du prince de Parme pour Sa Majesté; c'est Ruyz qui me l'a remise. Il dit qu'elle concerne les 37,000 écus à payer dans Séville à Balbani. On lui a joué un tour plusieurs fois; on envoie l'argent pour la solde, et il n'y a jamais la somme suffisante. On fait ainsi perdre son crédit au Prince, et il pourrait nous en coûter cher un jour ou l'autre. Déjà il n'y a personne qui aie confiance en nous, ni qui veuille traiter avec nous sur parole; on exige de bonnes garanties. C'est très fâcheux.

¹ Mathieu ou Thomas Balbani. Voyez le tome VIII, pages 129 et 268, et le tome IX, page 112.

—

CXII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 286.)

Saint-Laurent, le 15 septembre 1584.

Quatro cartas de Vuestra Señoria Illustrissima tuvé ayer con el ordinario, y lo de Menton y Rocabruna tengo apunto para quando Su Magestad lo pueda ver, y tratare a este proposito lo demas que toca al de Monaco, que cosa es de mucho interes y digna de la consideracion que se haze sobre ello, en tiempo de tantos y tan urgentes necessidades.

Quisiera sacar mas merced a la viuda de Lazaro de Isla de lo que vera Vuestra Señoria Illustrissima por otra carta, pero no pude passar la renta de lo que tuvo su marido; la ayuda de costa fue como Vuestra Señoria Illustrissima la traço; la brevedad ha sido alguna.

Todo quanto pude hize por sacar tambien resoluçion en lo de Rojas ¹, pero viendo consulta de Italia y que se avia mandado ver alli, quiso Su Magestad se entregasse al Conde de Chinchon, despues de aver me oydo todo el buen officio que supe hazer, y assi di la consulta al Conde de mi mano, enterandola del negocio y pidiendose le por propio, y me ha prometido de ayudar lo.

Si es publico en Madrid lo de Saboya, aca aun anda a medio ayre; mañana con la venida del embaxador ² se acabara de publicar, y presto

¹ Don Alonso de Rojas ou Roxas, cité plus haut aux pages 208, 217, 223, servit dans la seconde expédition dirigée par le marquis de Santa Cruz, contre les îles Tercère, en 1583. Voyez CABRERA, *Don Felipe II*, t. III, pp. 17 et 23, et HERRERA, *Historia general del Mundo*, t. II, p. 124.

² L'ambassadeur du duc de Savoie, envoyé en Espagne à l'effet de traiter du mariage de l'infante Catherine, était, nous l'avons dit dans le tome IX, page 408, Charles, marquis de Pallavicini. Il fit les premières ouvertures concernant cette union, et le baron Sfondrato, la conclusion. Le résultat de cette mission fut publié à Chambéry le 18 août 1584, pendant le séjour du duc de Savoie en cette ville. Celui-ci envoya en même temps en Espagne Amédée, bâtard de Savoie. Voyez GUICHENON, *Histoire de la maison de Savoie*, t. I, p. 715.

segun parece tendremos por aca a Amadeo ¹, pues escribe el embaxador que avia de partir a los tres deste por la posta, aunque con muchos cavallos podia hazer poca diligencia. En Roma dize que andavan grandes pronosticos y prodigios tocantes al Papa y que el se reja dellos. Plega a Dios lo pueda hazer muchos años, que en verdad tenio el dia en que ha de faltar por mil respectos, y el de la poca prevencion nuestra no es el menor.

En Madrid pueden discurrir quanto mandaren del modo del casamiento y lugar y las demas cosas que aqui hasta la hora en que estamos, ni se sabe ni creo que ay ninguna resolucion fixa sino es de que el Duque venga a casarse en España; el como y quando y donde no lo esta aun a lo que pienso, mas de razon no puede tardar y como se sepa avisare. Llegando aqui me dan una muy buena nueva de ser venida la flota del Piru, que era bien menester para lo que de todas partes aprietan neçessidades; bendito sea Dios que assi socorre *in opportunitatibus*.

 CXII.

 ANALYSE.

Idiaquez a reçu la veille de Granvelle quatre lettres, apportées par le courrier ordinaire.

Il entretiendra le Roi des affaires de Menton, Roquebrune et Monaco au premier jour, quand Sa Majesté pourra s'en occuper.

Il aurait voulu faire davantage pour la veuve de Lazaro de Isla, comme le Cardinal le verra par une autre lettre; mais il n'a pu lui obtenir une rente supérieure à celle dont jouissait son mari. Quant à la gratification, elle a été fixée au chiffre proposé par le Cardinal.

Pour Rojas il a fait tout ce qu'il pouvait, mais à cet égard Sa Majesté lui a donné

¹ Amédée, fils naturel d'Emmanuel-Philibert de Savoie, et marquis de Saint-Rambert. Il arriva à Saragosse au mois de septembre. Ensuite le roi le reçut au château du Prado, puis il prit congé et s'en retourna à Barcelone, accompagné du marquis de Pallavicini. Voyez GUICHENON, *Histoire de la maison de Savoie*, t. 1, p. 713.

ordre de transmettre la consulte du Conseil d'Italie au comte de Chinchon. Idiaquez a vivement recommandé l'affaire au Comte, qui a promis ses bons offices.

Si l'affaire du mariage de Savoie est connue à Madrid, elle n'avance pas trop à la Cour. Mais l'ambassadeur du duc Charles-Emmanuel arrivera demain pour tout terminer. On annonce en même temps l'arrivée du prince Amédée, qui serait en route depuis le 3 du mois. Il est vrai qu'on ne peut voyager vite avec tant de chevaux.

A Rome on fait beaucoup de pronostics sur la mort du Pape, qui se contente d'en rire. Puisse-t-il le faire encore longtemps; il y va à tous égards de l'intérêt du roi d'Espagne.

En arrivant à la Cour, Idiaquez a appris l'heureuse nouvelle du retour de la flotte du Pérou. Dieu soit loué, elle revient fort à propos.

CXIII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 288.)

Saint-Laurent, le 16 septembre 1584.

He visto lo que al presidente Foncq se ha escripto en lo de los cavalleros del Toison, y a Vuestra Señoria doi infinitas gratias por ello. Quanto a los de Italia se que embie mucho ha una lista de todas partes y no lo tengo, haviendo dexado este cuydado al dicho Foncq que es el chancelier; dire aqui los que se me offrescen al presente y son :

El Duque de Florentia ¹; el de Urbino ²; el Duque de Terranova ³, para

¹ François-Marie-Cosme de Médicis, troisième duc de Florence et second grand duc de Toscane, né le 25 mars 1541, mort le 19 octobre 1587. Reçut le collier de la Toison d'or le 14 juillet 1585. Voyez PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toyson de oro*, p. 250.

² François-Marie de la Rovère, cinquième duc d'Urbin, de Pesaro et de Sinigaglia, né le 20 février 1549, mort le 25 avril 1651. Nommé chevalier de la Toison d'or le 15 septembre 1585. Voyez *ibidem*, p. 256.

³ Charles d'Aragon et de Tagliavia, créé duc de Terranova en 1561, depuis Grand d'Espagne, gouverneur de Milan, ambassadeur de Philippe II auprès de l'empereur Rodolphe en 1578, vice-roi de Catalogne, conseiller d'État. Il reçut le collier de la Toison d'or le 26 décembre 1588, et mourut en 1599.

tanto mas autorizarle en el cargo; Paulo Jordan Ursino ¹, a quien se prometio; Vespasiano Gonzaga ², si no le tiene, que no me acuerdo; el Principe de Sulmona ³ que es de los Flamencos y le tuvieron los suyos; el Principe de Molfetta ⁴, hijo de Don Ferrante de Gonzaga, herede de su casa, pero es moço. Si quisiesse del Reyno de Napoles diria el Duque d'Atri ⁵, que no fueron los de su linea rebeldes sino siempre leales; y es docto y muy estimado. El Principe de Venosa ⁶, hermano del Cardenal Gesualdo, rico y de antiquissima casa; Duque de Nocera ⁷, Principe de Squilaci ⁸; Principe de Stellano ⁹, y Duque de Bovino ¹⁰, que es de la casa de Guevara; pero estos

¹ Paul-Jourdain Orsino ou des Ursins, comte d'Anaguillare, né vers l'an 1541, fils de Jérôme (des Ursins), seigneur de Bracciano, fut créé duc de Bracciano en 1560 par le pape Pie IV, et mourut en 1585. Voyez MORERI, *Dictionnaire historique*, t. VIII, p. 195, et SANSOVINO, *Famiglie illustri d'Italia*, p. 244.

² Vespasien-Gonzague Colona, premier duc de Sabioneta et de Trajeto, comte de Fondi, prince du Saint-Empire, vice-roi de Navarre et de Valence, et ambassadeur à la cour de Vienne. Il reçut le collier de la Toison d'or le 29 septembre 1585, et mourut le 1^{er} mai 1593; souvent cité. Voyez sa notice dans notre tome X, page 398, et PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toyson de oro*, t. I, p. 257.

³ Horace de Lannoy, quatrième prince de Sulmona, comte de Venafro, seigneur de Senzeilles. Reçut le collier de la Toison d'or le 20 juin 1585, et mourut en 1597. Souvent cité dans le présent volume. Voyez *ibidem*, p. 265.

⁴ César de Gonzague, prince de Guastalla, d'Ariano et de Molfetta, fils de Ferdinand, blessé à la bataille de Saint-Quentin, mort à Bruxelles en 1557. Voyez PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toyson de oro*, t. I, p. 275. — MORERI, *Dictionnaire historique*, t. IV, p. 148. — HÜBNER, *Geschlecht Tafeln*, t. CCCVIII, verbo Guastalla-Gonzaga.

⁵ Probablement Albert d'Aquaviva d'Aragon, onzième duc d'Atri, qui épousa Béatrix de Lannoy, fille d'Horace, prince de Sulmona. Voyez IMHOFF, *Historia Italiae et Hispaniae Genealogica*, tabul. 98, et MORERI, *Dictionnaire historique*, t. I, p. 445, verbo Aquaviva.

⁶ Fabrice II Gesualdo, prince de Venosa. Il était frère du cardinal Alfonso Gesualdo, et avait épousé Geronyme Borromée, nièce du pape Pie IV. Voyez notre tome X, page 66, et MORERI, *Dictionnaire historique*, t. IV, p. 100.

⁷ Ferdinand, quatrième duc de Nocera, comte de Soriano, marquis de Sant-Angelo, mort en 1595. Voyez IMHOFF, *Historia Italiae et Hispaniae Genealogica*, tabul. 328.

⁸ Jean ou peut être même François Borgia, prince d'Esquilache ou de Squilaci, vice-roi du Pérou, mourut à Madrid, en 1658, extrêmement âgé. Voyez MORERI, *Dictionnaire historique*, t. II, p. 355.

⁹ Luigi Carraffa de Marra, quatrième prince de Stigliano ou de Stillano et du Saint-Empire, Grand d'Espagne, petit-fils de Marc-Antoine Colonna, épousa plus tard Doña Isabel, fille de Vespasien de Gonzague. Tout jeune en 1584, il reçut seulement le collier de la Toison d'or en 1606, et mourut en 1650. Voyez PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toyson de oro*, t. I, p. 292. — SANSOVINO, *Famiglie illustri d'Italia*, p. 86. — MORERI, *Dictionnaire historique*, t. II, p. 105.

¹⁰ Jacques de Guevara, duc de Bovino, ou son fils Jean, mort en 1622. Le duché de Bovino avait

dos postreros son moços, y temo que si entramos en Neapolitanos, todos lo querran ser y havra invidia. En Sicilia el Principe de Butera ¹, el mas principal de aquel reyno, no que tenga edad.

El marques del Gasto ² es moço pero qual Su Magestad le conosce, y le tuvo su padre.

No habla del Duque de Ferrara porque deve tener el de Francia, ny del de Mantua, ni del hijo, que es ya pariente tan estrecho, por no saber si padre o hijo lo dessean. Holgaria le tomase el hijo por ottarle, pero mal seria offrescerle sin saber si lo aceptaria. Bien creo que Su Magestad por esta vez no querra tantos, como yo nombro, pero eligira los que quisiere. Digo nada del Principe de Bisignano ³ por ser tal que le conoscemos, aunque muy principal, y muy rico y de casa muy antigua, y le tuvo su padre.

CXIII.

ANALYSE.

Idiaquez a vu la lettre au président Fonek au sujet des nominations dans l'ordre de la Toison d'or, et il en remercie vivement Granvelle. Il sait qu'il a envoyé, il y a longtemps, une liste des titulaires à nommer en Italie, mais il ne l'a plus, l'ayant transmise au même Fonek, qui est chancelier.

Il se bornera à donner ici les noms qu'il se rappelle : le duc de Florence, le duc

été créé dans le royaume de Naples en 1565, en faveur de Jean de Guevara, père et grand-père des précédents. Voyez IMHOR, *Genealogia viginti illustrium in Hispania familiarum*, p. 98, et *Grosses Universal Lexicon*, t. XI, p. 1502, verbo Guevara.

¹ Don Francisco de Santapau-Varesi, second prince de Butera. Reçut le collier de la Toison d'or à Naples le 1^{er} juin 1587 des mains du prince de Sulmona, souvent cité. Voyez PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toyson de oro*, t. I, p. 271.

² Le marquis del Guasto ou Vasto. Voyez notre tome X, page 5.

³ Nicolas-Bernardino Sanseverino, cinquième prince de Bisignano. Son père, Don Pedro-Antonio, dont il est question dans la présente lettre d'Idiaquez, avait reçu le collier de la Toison d'or. Voyez PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toyson de oro*, t. I, p. 170.

d'Urbino, le duc de Terranova, dont la nomination dans l'ordre augmenterait le prestige de gouverneur du Milanais; Paul Jordan des Ursins, à qui le collier a été promis; Vespasien Gonzague, s'il ne l'a pas déjà; le prince de Sulmona, qui est des candidats flamands et dont les pères l'ont eu; le prince de Molfetta, fils de Don Ferrand de Gonzague, héritier présomptif de sa maison, mais tout jeune.

Pour le royaume de Naples, le prince de Stigliano et le duc de Bovino, de la maison de Guevara, mais ces deux derniers sont fort jeunes, et Idiaquez craint que s'ils sont nommés, tous les Napolitains voudront l'être, et il y aura des envieux.

En Sicile, le prince de Butera, le seigneur le plus important de ce royaume, bien qu'il n'ait pas l'âge; le marquis del Gasto, jeune aussi, mais dont le père a eu le collier de l'ordre.

Il ne parlera pas du duc de Ferrare, qui doit tenir l'ordre de la France, ni du duc de Mantoue, ni de son fils, ne sachant trop s'ils le désireraient. Il voudrait qu'on le donnât au fils pour se l'attacher, mais encore faudrait-il savoir s'il l'accepterait.

Il pense bien que Sa Majesté ne voudra pas nommer autant de chevaliers de l'ordre, mais il choisira ceux qui lui conviendront. Il ne dit rien du prince de Bisignano. Il est assez connu, fort riche et de très ancienne maison, et son père a reçu le collier de la Toison d'or.

CXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 290.)

Madrid, le 16 septembre 1584.

Huelgo me de lo que veo por la carta de Vuestra Señoria, que havia recebido aquellos papeles de Rocabrana con la consulta; ambos puntos, este y la trata de Monaco son importantes.

Fastagora no siente dezir lo que trae la flota del Peru, que no tengo a bueno señal, pero lo que fuere servira, y es muy necessario dende agora procurar embiar nuevo dinero. Digo la pasta sin batirle en Sevilla por ahorrar tiempo y gasto. Considere Su Magestad lo que podria hazer el Principe si tuviesse dinero de respecto por ganar gente entre los rebeldes

que nos ayudassen en tal ocasion, y que freno la prebencion y provision puede dar a todos. Lo de la mar no puedo olvidar. Se an dadas gracias a su divina bondad que tanto nos favorece y ayuda, convidandonos a que tambien nos ayudemos.

Corta sera la merced de la pobra viuda de Lazaro de Isla, pero ha sido de mucha consideracion la brevedad paraque se vaya. Esperare la carta a que me remite. Soy cierto havra hecho lo que ha podido y es obra de grande caridad, y a Vuestra Señoria doy muchas gracias y de lo bien que ha encaminado lo de Rojas. Plegue a Dios succeda bien. Vuestra Señoria por su parte no podra hazer mas.

Muy publico esta aqui lo del casamiento y discurren mae adelante. Como escrivi, venga Amadeo que dira algo y todo lo deve ya saber el embaxador, que quiça lo declarara oy, y a Vuestra Señoria doy gratias por la parte que me haze de todo.

Muy bien haze Su Santidad de burlarse de astrologos y adevinos, y dello escriven harto los menantes de Italia el atende a vivir. Dios nos le guarde por todos respectos. Verdaderamente quedo confuso quando pienso en nuestros descuydos y que en cosa que tanto importa como de haver un buen Pontifice miremos tanpoco, viendolo que procuran otros, para que sea tal y que ha poco que nos vimos affligidos por no haver prevenido.

CXIV.

ANALYSE.

Granvelle est heureux de voir qu'Idiaquez a reçu les pièces concernant Roquebrune, ainsi que la consulte et le traité de Monaco. Ce sont des documents de toute importance.

Il ne sait pas encore ce qu'apporte la flotte du Pérou, mais quoi que ce soit, cela servira et l'on en avait besoin pour envoyer promptement de nouvel argent aux Pays-Bas. Il viendra en aide au prince de Parme pour payer bien des défections parmi les rebelles.

La gratification de la pauvre veuve de Lazaro de Isla sera d'autant plus modique, qu'il a fallu précipiter les choses. Quoi qu'il en soit, le Cardinal remercie Idiaquez du vif intérêt qu'il a pris à cette affaire, comme à celle de Rojas.

L'affaire du mariage de Savoie est connue à Madrid, et fait l'objet de toute sorte de commentaires. Vienne Amédée et l'on en saura davantage. Quant à l'ambassadeur, il doit tout savoir et peut-être dira-t-il tout aujourd'hui. En tout cas, Granvelle remercie Idiaquez de l'avoir instruit de tout ce qui était à sa connaissance.

Le Pape a bien fait de se moquer des prédictions des astrologues et des devins. Puisse Dieu conserver le plus longtemps possible à l'Espagne un pontife aussi bien disposé pour ce pays et son Souverain.

CXV.

LE SECRÉTAIRE MATHÉO VASQUEZ DE LECCA AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 293.)

Saint-Laurent, le 19 septembre 1584.

La consulta inclusa es de la contadoria de quantas de Castilla. Havien-
dola Su Magestad visto, ha mandado embiarla a Vuestra Señoria Illustris-
sima para que se le avise lo que ay en aquello.

CXV.

TRADUCTION.

La consulte incluse est de la contadorie de Castille. Sa Majesté, après l'avoir vue, a ordonné de l'envoyer à Votre Illustrissime Seigneurie pour l'examiner et lui faire connaître le résultat de son examen.

CXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 291.)

Madrid, le 19 septembre 1584.

Yo no se si havre hecho error y si error sera podra cargar sobre mi solo. Mi fin ha sido prevenir, pensando con esto preparar la materia para de sembaraçar Su Magestad. Ha benido a mi el embaxador de Toscana ¹ con color de otros negocios, y despues de muchas platicas vino a dezir incidentalmente y como cosa acaso que entendia que se hablava en esta corte de mudar titulos con ocasion del nuevo casamiento, pero que el esperaba que sciendo su amo tan affectionado servidor y benemerito, que no haria cosa Su Magestad en su prejuycio. Entendi luego a que venia, y le respondi que fastaqui yo no havia entendido que se tracasse de lo que dezia de los titulos, y que si lo dezia por la precedencia del Duque de Savoya, que como tan servidor y amigo de su amo yo le hablaria claro y de mio, por no saber en esto la voluntad de Su Magestad, aunque con lo que yo le diria ternia razon de tenerme por sospechoso. Pues yo le diria qual seria mi voto si me lo pidiessen; que seria primero que yo suplicaria al Duque considerasse que de la Serenissima Emperatriz nascio el Duque padre del moderno y que agora casava el moderno con hija propria de Su Magestad y de la hermana Serenissima del Rey de Francia, y que en la Savoya adonde hay tanta tan principal nobleza, era Señor absoluto y soberano, no reconociendo superior y que sus mayores havian sido reyes, y que por esto su amo no entrasse en estos pretensiones. Dixo que su amo tenia mas hazienda y tambien muchos feudatorios principales y que la republica florentina era muy antigua; a que yo le respondi que del dinero no se tomava el fundamento en las precedencias y que se engañava si pensava

¹ Il semble que ces réclamations se rapportent à la nomination de l'ordre de la Toison d'or ou bien à une question de préséances.

que mas y mas principales vassallos tuviesse su amo que en la Savoya, y que la republica ya no lo era, y que lo era debaxo del Imperio, aun que haya havido sobre esto contiendas, y que de la antigüedad del titulo y de la descendencia de las casas se tomava, siendo la del Duque de las Saxonicas de los Electores; y de titulos reales se tomaria fundamento en que hay gran diferencia y que no aconsejaria al Duque que se veniesse a esta contienda. Que el titulo de gran Duque es muy nuevo y que yo juraria si fuesse menester que el gran Duque Cosmo me dixo quando le dieron el titulo, que esto no pretendia contender con el Duque de Savoya, y que lo mismo nos dixo Papa Pio Vº a 25 cardenales en una congregacion que junto por justificar lo que havia hecho. Vino a dezir que atento los servicios de su amo, seria bien dexar la cosa como fastaquí indecisa, a que yo respondi que los servicios estimava Su Magestad como el sabia quanto es razon, pero que yo le pedia por merced mirasse como podria Su Magestad negar con buena cara a su hierno lo que de todo drecho le pertenescia, haviendo en ello todo lo que yo le havia dicho; y yo le dezia familiarmente lo que yo sentia, por responderle sin saber qual seria la boluntad de Su Magestad por no haver entendido tractar desto; pero que no aconsejaria a su amo ponerse en esta pretencion porque creha que a muchos no paresceria ny bien ny con razon fundada. A esto ni consintio ny replico. Si passa adelante a tractar dello con Su Magestad respondera lo que fuere servido. Quiça que havindome oydo, antes de hazer otro motivo, consultara su amo; y no creo se havra perdido nada en esta platica.

 CXVI.

 ANALYSE.

Granvelle a reçu la visite de l'ambassadeur du duc de Toscane, qui était venu le trouver sous prétexte d'autres affaires. L'ambassadeur lui a dit, comme en passant, qu'il avait

entendu parler à la cour de nouveaux titres à conférer à l'occasion du prochain mariage (de Savoie). Il espérait que Sa Majesté ne ferait rien au préjudice de son maître, un serviteur aussi méritant et aussi attaché au Roi. Le Cardinal ayant compris où il voulait en venir, lui a répondu que jusqu'à ce jour il n'avait rien appris à ce sujet, et que s'il faisait allusion au duc de Savoie, lui Granvelle, en serviteur et ami du grand duc de Toscane, ferait connaître à l'ambassadeur de ce prince son propre sentiment, ignorant du reste la volonté du Roi. Le Cardinal prierait le grand Duc de considérer les liens de parenté du père du duc de Savoie avec la sérénissime Impératrice. Ensuite le présent duc de Savoie épousait la propre fille du roi d'Espagne et de la sérénissime sœur du roi de France. Dans la Savoie, où la noblesse était si considérable, le Duc était souverain absolu, et ses ancêtres avaient porté la couronne royale. Par conséquent, le grand-duc de Toscane ne devait pas élever la prétention de s'égalier au duc de Savoie. L'ambassadeur toscan avait répondu que son maître possédait de grandes richesses et avait sous sa suzeraineté de grands feudataires ; aussi bien la République florentine était fort ancienne. Granvelle lui avait répliqué que l'argent n'avait rien à voir dans la suprématie reconnue aux princes. Puis c'était une erreur de croire qu'il y avait plus de grands vassaux en Toscane qu'en Savoie. La République (florentine) n'était pas un état souverain, puisqu'elle relevait de l'Empire, en dépit de toutes ses protestations. Le titre de grand-duc de Toscane était plus nouveau, et Granvelle affirmerait sous serment, s'il était besoin, que le grand-duc Cosme lui avait dit à l'époque où on lui avait donné ce titre, qu'il ne prétendrait pas de ce chef rivaliser avec le duc de Savoie. Le Pape avait déclaré la même chose à vingt-trois cardinaux, dont Granvelle, dans la congrégation réunie par Sa Sainteté pour justifier sa décision ; alors l'ambassadeur florentin avait représenté que, vu les services de son maître, on ferait bien de continuer à laisser la chose en suspens. Le Cardinal avait fait observer que le Roi appréciait ces services à leur juste valeur, mais l'ambassadeur devait comprendre que Sa Majesté ne pouvait dénier à son gendre un droit acquis. Quant à lui, Granvelle, il conseillait au grand duc de Toscane de renoncer à sa prétention, car il était à supposer que plusieurs ne la trouveraient ni juste, ni justifiée. L'ambassadeur n'approuva, ni ne répliqua. S'il devait pousser l'affaire plus avant, jusqu'à vouloir la traiter avec le Roi, Sa Majesté répondrait ce qu'il lui plairait. Peut-être l'ambassadeur, après avoir entendu le Cardinal, avant de tenter une autre démarche, consultera son maître. Bref, Granvelle ne croit pas qu'on ait rien perdu à cet entretien.

CXVII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 295.)

—
Saint-Laurent, le 19 septembre 1584.

Muy bien vino lo de los Tusones y assi parecio a Su Magestad, aun que hasta agora no ha tomado resolucion. Guardara se le para su tiempo, y avisare a Vuestra Señoria Illustrissima de lo que se hiziere.

Quanto a lo que pregunta el nuncio, ya Vuestra Señoria Illustrissima sabe que lo del conde de Montorio lo remitió Su Magestad al consejo de Italia. Lo del arzobispado de Monreal no me acuerdo si ultimamente se remitió tambien alla, o que se ha de hazer, pero sabre lo. Lo de las jurisdicciones dize Su Magestad que vera un dia destes. Ocupaciones lo estorvan, aunque la deste negocio no es de las menos importantes. Lo que Su Santidad provee a Francia para las cosas de Escosia, es mas tenue socorro del que creo que seria menester, a lo que ha podido penetrar Juan Baptista de Tassis; y lo que Su Magestad avia de embiar, ya esta en Francia; y assi se lo escrivo al nuncio, el qual se ha alegrado con Su Magestad del casamiento de la Serenissima Infanta, y se le agradece.

La flota del Piru dizen que trae mas de un millon y 200000 para Su Magestad, fuera de lo de particulares. Todo viene a parecer poco quando se hinchen tantos vazios como ay.

El aver refresecado el tiempo y la visita de Saboya y que passado el dia de S. Hieronimo, se avra cumplido con esta casa, y aun ya lo esta con aver asistido el de S^t-Lorenço, haze discurrir que ya no se ha de estar mucho aqui, pero mas aciertan astrologos con quanto yerran que estotros ponderadores de indicios. Yo cumplire con poner me a cavallo quando me llamaren.

P. S. Supplico a Vuestra Señoria Illustrissima se acuerde de emplear en

buen officio y de assiento en Napoles al doctor Miguel de Aguirre, que entiendo que lo merezce y que agora puede aver ocasiones que sera para mi grandissima merced.

CXVII.

ANALYSE.

L'affaire des nominations dans l'ordre de la Toison d'or est venue à propos. C'est l'avis du Roi, bien que Sa Majesté n'ait pas encore pris de résolution à cet égard. Elle la prendra en temps opportun, et Idiaquez avisera Gravelle de ce qui aura été résolu.

En ce qui concerne les demandes du nonce, le cardinal sait déjà que Sa Majesté a remis l'affaire du comte de Montorio au Conseil d'Italie. Idiaquez ne se rappelle pas si l'affaire de l'archevêque de Montreale a été déférée depuis au même Conseil, ni ce qui a été décidé, mais il le saura. Pour l'affaire des juridictions, Sa Majesté dit qu'Elle s'en occupera un de ces jours, bien que ce ne soit pas une des moins importantes.

Le subside que Sa Sainteté envoie en France pour les affaires d'Écosse, est moins considérable qu'il ne le faudrait, à ce qu'a pu comprendre Baptiste de Tassis. La part à fournir par Sa Majesté, est déjà parvenue en France. On l'a écrié au nonce, qui s'est réjoui avec Sa Majesté du mariage (de Savoie).

On dit que la flotte du Pérou apporte plus de un million et deux cent mille (*sic*) pour Sa Majesté, indépendamment de ce qui est à l'adresse des particuliers. Tout cela semble peu de chose, si l'on considère qu'il y a tant de vides à combler.

Le temps qui s'est refroidi, le retard apporté à la visite du duc Charles-Emmanuel, alors que tout avait été conclu avec la maison de Savoie, le fait qu'après la Saint-Jérôme, la Saint-Laurent s'est passée sans rien de nouveau, tout cela fait jaser, et il faut déjà si peu de chose en Espagne pour délier les langues. Quant aux astrologues, ils se trompent aussi souvent qu'ils pronostiquent. En attendant le Cardinal finira par se résoudre à monter à cheval quand il y sera invité.

CXVIII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 206.)

Saint-Laurent, le 19 septembre 1584.

De parte del general que era de las galeras de Malta quando les succedio el desastre con los de Venecianos, se han dado a Su Magestad esos papeles por uno que dize ser su sobrino, que ha venido a solicitarlo¹. Negocio es de embarasço. Marco Antonio Colona dio siempre muy bien testimonio deste cavallero de ser muy aficionado al servicio de Su Magestad, y esto pareçe le trae a querer se valer del favor de aca. Su Magestad quiere saber lo que a Vuestra Señoria Illustrissima pareçe que se podra responder y hazer en lo que pide.

CXVIII.

ANALYSE.

Un individu échappé au désastre des galères de Malte de Venise a remis ces papiers à Sa Majesté. Le quidam se dit neveu du général qui commandait les galères maltaises. Il est venu implorer la bienveillance du Roi. L'affaire ne laisse pas que d'être embarrassante. Marc-Antoine Colonna a toujours donné un bon témoignage de ce gentilhomme et attesté son dévouement à son Souverain. C'est ce qui le porte à solliciter la faveur royale. Sa Majesté voudrait savoir ce que Son Éminence lui conseille de lui répondre et de décider au sujet de sa requête.

¹ Ce passage se rapporte à un procès fait en janvier 1584 au Chevalier, frère Avogadro, général des galères de Malte. Il avait été privé de sa charge et condamné à un an de prison. Les Vénitiens s'étaient emparés de deux galères de l'ordre à titre de représailles de marchandises prises par les Maltais sur des vaisseaux turcs et réclamées par des marchands de Venise. Un vaisseau vénitien fut arrêté à son tour par les galères de la Religion. Voyez VERTOT, *Histoire des chevaliers de Saint-Jean*, t. V, p. 153.

CXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 300.)

—
Madrid, le 20 septembre 1584.

He visto los papeles que se han dado de parte del general que era de las galeras de Malta quando succedio el desastre con los Veneçianos, y como no le conosco ny he entendido cosa de las que Marco Antonio ¹ devia aclarar, hallome embaraçado de dezir lo que en este caso se ha de hazer. Si es vassallo tan benemerito, y que por haverle ordenado un ministro de Su Magestad que por su servicio retuviesse el cargo, parece da alguna obligacion, de que se salga por el en ayudarle en lo que se pudiese, pero esto que cosa se podra, a la verdad yo no lo se, porque todo este negocio esta en ombra, ny da la luz que seria menester. Assombra mucho y declaro poco. La quexa aunque diga que es de principales, sospecho que deve ser contra el gran maestre. Si tuvo culpa y qual sea esta, si se le ha hallado, no lo sabemos. Pedir el processo al vice-cançiller, si es hombre de bien, no le dara sin orden expressa. Pedirle al gran maestre porque se reconozca si ha juzgado bien, o, mal, no me acuerdo exemplo que se haya usado con ellos deste termino, aunque este suplicante dize que si. Oponerse Su Magestad a la execucion de la sentençia sin saber si esta es buena, o, mala, es prevertir mucho las ordenes de aquella religion, y poner la mano en lo que en alguna manera podrian dezir que no nos toca. Fundarnos sobre la sola relacion de la parte sin mas, no me pareceria conveniente. Pero por sacar el negocio mas a luz, y por ver si se trasluzira alguna cosa sobre que podamos armar y tomar fundamento por hazer por el mas viva instançia, yo seria por agora de parescer (salvo otro mejor) que se le diesse solamente una carta de recommendacion al gran maestre, pidiendole que por ser este vassallo de Su Magestad y haver bien servido le quiera tener por muy encomen-

¹ Marc-Antoine Colonna, souvent cité dans le présent volume.

gado, y no comporte que se le haga en alguna manera agravio, con añadir que en esto recibira Su Magestad mucho contento; con que verisimilmente no passaria el gran maestre a mas rigor contra el, y podria ser que por justificarse escriba algo de donde se tome mas fundamento y luz, por lo que adelante se huviere de hazer. Lo que me pesa es, que esto tardara, y que las cartas por quanto veo, son del mes de enero, y ha ya mucho tiempo que padescer; pero debaxo de emienda, yo no estaria a que Su Magestad sin mas fundamento se embaraçasse tan adelante hasta pedir que le embien el processo y los votos y motivos de los que han juzgado, que esto se pide a los tribunales de Napoles, Sicilia y Milan, pero no al grand maestre de Malta y a otros desta qualidad, no habiendo mas fundamento que lo que dize la parte, sin entender primero la respuesta que el grand maestre hara a la recomendacion.

 CXIX.

 ANALYSE.

Granvelle a pris connaissance des papiers remis de la part du général qui commandait les galères de Malte à l'époque où eut lieu le désastre avec les Vénitiens. Comme il ne le connaît pas et qu'il n'a rien appris des affaires que Marc-Antoine (Colonna) devait éclaircir, il est embarrassé de dire ce qu'il y a à faire, si le général a suivi ou enfreint les ordres qu'il avait reçus. Il paraît se plaindre du grand maître. Est-ce une raison pour demander à celui-ci ou au vice-chancelier les pièces du procès, pour voir si l'affaire a été bien jugée? Cela ne se peut pas plus que de s'opposer à l'exécution de la sentence, sans savoir si elle a été bien ou mal rendue. Tout ce que le Cardinal conseillera au Roi de faire, ce serait de recommander au grand maître le susdit général comme ayant toujours été un fidèle et dévoué sujet de Sa Majesté. Mais il ne faut pas que le Roi s'embarrasse de cette affaire au point de demander qu'on lui envoie le dossier de la procédure avec les votes des juges et l'exposé des motifs qui ont dicté leur décision. Qu'on demande cela aux tribunaux de Naples, de Sicile et de Milan, et non au grand maître des chevaliers de l'ordre de Malte. En tout état de cause il conviendrait d'entendre au préalable la réponse de celui-ci.

CXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 298.)

Madrid, le 20 septembre 1584.

No hé estado bueno estos días. Deve ser la mudança del tiempo y la vejes; procurare de mejorar por servir a Vuestra Señoria, pero escribiré agora poco, pues tambien me ocupa al presente el ordinario.

Las de Vuestra Señoria de 19 he recebido. La que toca a Don Pedro d'Aragon¹ llevare al primer dia, plaziendo a Dios, al consejo por ber la traça que se devra tomar por cumplir lo que Vuestra Señoria manda. Lo de Fray Hieronimo Avogadro² dexare para despues de ydo el ordinario por ver lo mas de espaçio. Huelgome que haya parescido bien lo de las Toissons. Lo mejor sera lo que Su Magestad resolviere, y me holgare de entenderlo. Dize el embaxador Kevenhüler que si tardan los de Alemaña, que hay algunos viejos que podran morir ántes que los bean. Yo creo que ya deven ser encaminados.

Un mes havra a lo menos que sobre lo de Montorio se embio la consulta del consejo de Italia bien distincta y particular; ny sobre Monreal tenemos que dezir, pues Su Magestad sabe el valor y qualidad de la Yglesia que es la mejor de la Christianidad. de mucha renta y bien poca carga; conosce las qualidades y partes del que querria renunciar y del sobrino a quien dessean por successor. Farnes su vida durante coge y administra los fructos para si excepto 3 mil escudos reservados al arçobispo, mientras Farnes vive, por gratia de Su Magestad, ny se que en ello se pueda dar mas informaçion. Lo de las jurisdicciones es lo que importa porque se pierde la ocasion y con esto vaca tanto tiempo Messina y otros benefiçios de Siçilia. y alla Su Santidad con el Duque de Ossuna, y cada dio nascéran nuevos

¹ Pedro d'Aragon, général des galères. Voyez plus haut, pages 190 et 202.

² Avogadro était chevalier de l'ordre de Malte et général des galères dudit ordre.

embaraços. Embiando persona, se cumpliria con Su Santidad y no despero que no se pudiesse hazer algo de bueno.

Buen es que haya ydo el dinero para Escoçia a Françia, y que dello se haya dado aviso al nuncio. Bien creo que lo que Su Santidad havrá proveydo sera menos de lo que seria menester, aunque es negoçio en el qual no es bien descuydarse, pues podria importar tanto mal, o tanto bien. Quanto viene de las Indias, es poco para lo que seria menester y es tanto menos por la mala manera que tenemos en grangear lo, y servir nos del a tiempo y con bentaja, y no proveyendo contra los hurtos que se nos hazen, que son tanto mas intolerables, quando los que son puestos por guardar la Hazienda, son los que hazen el daño. Harto ha descubierto dello el visitador de Milan. No se si tambien el de Napoles que se esta aqui como vinó, y la gente exclama y solicita el Duque de Ossuna que se bea porque sepa de quien se havrá de servir, y tiene gran falta de gentes. Aqui ban dos, o tres haziendo todos los malos officios que pueden, por differir que no se bean sus faltas, y dizen mil locuras de los tracas de como se havra de ber, y por gente nueva y no platica de Napoles, porque se haga todo noche, y tienen sus fautores que tienen el mismo fin. Se que va mucho en el servicio de Dios y de Su Magestad que este negoçio se haga bien. Yo callo y dexo dezir, reservandome para en su tiempo. Esperando lo que Su Magestad sera servido mandar, fuera bien oyr al visitador Don Lope ¹. Diga lo Vuestra Señoria todo a Su Magestad por hazer me merçed y por obligacion que tiene a su servicio, que no es bien que dos o tres ruynes lo estorban todo; menos mal seria perdonar les sus culpas y proceder a lo demas en que va mas a Su Magestad de consciencia y de provecho de lo que quiça piensan.

Yo no quiero ser muy astrologo ny adevino de los viages que querra hazer Su Magestad, que sabe lo que conviene. Se que holgaria quedar me aqui con el consejo de Italia, pues la inquietud no es para los buegos y con todo sere prompto para obedescer. Rio me de los barios discursos sobre estos biages. Para emplear el doctor Aguirre, importaria harto que viniessse nombrado de Napoles por ser aqui poco conocido.

¹ Don Lopez de Guzman, souvent cité dans le présent volume.

CXX.

ANALYSE.

Granvelle a été indisposé, ces jours derniers, sans doute à cause du mauvais temps.

Il a reçu des lettres d'Idiaquez en date du 19. Il emportera au Conseil (d'Italie), si son état de santé lui permet de s'y rendre, la lettre concernant Don Pedro d'Aragon, pour voir ce qu'il y a à faire. Il s'occupera de l'affaire de frère Jérôme Avogadro après l'arrivée de l'ordinaire.

Pour les nominations dans l'ordre de la Toison d'Or, le Roi fera ce qu'il lui plaira. L'ambassadeur Kevenhüller dit seulement que si l'on tarde trop pour l'Allemagne, beaucoup, qui sont déjà vieux, mourront avant d'avoir rien vu. Quand à Granvelle, il présume que les lettres patentes ont été expédiées.

Il y a un mois qu'on a dépêché la consulte du Conseil d'Italie, relative à l'affaire de Montorio. Il ne dira rien de Monréale. Sa Majesté sait à quoi s'en tenir. Le Roi connaît les qualités de celui qui voudrait se démettre du siège et les titres du neveu qu'on désire lui voir succéder. Farnèse, sa vie durant, a administré les biens et revenus de l'archevêché, sauf une rente de trois mille écus réservée à l'archevêque.

Il importe de régler l'affaire des juridictions, afin de pourvoir aux bénéfices vacants de Messine et autres, et mettre fin aux conflits entre le Pape et le duc d'Ossune. Il faut envoyer quelqu'un sur place pour éviter d'autres complications et satisfaire Sa Sainteté.

Une bonne chose, c'est qu'on a expédié en France l'argent pour les Catholiques d'Écosse. Seulement, Granvelle craint que la provision envoyée par le Pape pour le même objet, ne soit bien au-dessous de la somme nécessaire à une entreprise aussi importante.

Ce qui est arrivé du Pérou est réellement peu de chose, mais ce qui réduira cette ressource presque à rien, c'est le mauvais usage que l'on en fera, et surtout le défaut de vigilance pour empêcher les friponneries de ceux qui, par état, sont chargés de l'administration des finances. Le *Visitador* a découvert à Milan, et peut-être aussi à Naples, de graves abus dans la matière. Deux ou trois personnes fortement inculpées mettent tout en œuvre pour annuler l'effet de la visite. Il faut par conséquent insister plus que jamais auprès du Roi, pour que la justice suive son cours dans cette affaire; il y va pour Sa Majesté de sa conscience et de son intérêt personnel plus qu'Elle ne saurait le croire. Il y aurait, à la rigueur, moins d'inconvénients à pardonner aux deux ou trois fripons mis en cause, — sauf à aller de l'avant, — qu'à temporiser et biaiser ainsi avec tous.

Granvelle ne voudrait rien présumer des voyages que le Roi se propose d'entreprendre. Sa Majesté sait ce qu'Elle a à faire. Pour lui, il n'ignore point qu'on aimerait bien le laisser à Madrid avec le Conseil d'Italie. On ne s'inquiète pas des vieux. Toujours est-il qu'il se tiendra prêt à obéir aux ordres de départ, s'il en reçoit. Il doit lire des commentaires qu'on fait sur les voyages projetés.

Quant à employer le docteur Aguirre, il faudrait qu'il arrivât de Naples avec une réputation bien établie, car il est peu connu à Madrid.

CXXI.

FRÉDÉRIC PERRENOT, SEIGNEUR DE CHAMPAGNEY, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXIII, fol. 252 à 259.)

Beveren, le 21 septembre 1584 ¹.

Monseigneur, comme j'avois assez recongneu, par diverses lettres interceptées qui furent montrées publiquement, bonne part des inclinations du feu Seigneur Don Juan d'Autriche, du moins telles que j'adverty à Vostre Seigneurie Illustrissime avoir ouy aultrefois du Grand Commandeur de Castille, estant à tous député des Estatz, à la requisition du conseil d'État (qu'est la première fois que je l'ai veu oncques), tous ceux qui s'y treuvèrent demeurèrent si mal satisfaitz de luy, que le conseiller Gayle², député de l'Empereur, en présence de l'évesque de Liège, de Monseigneur de Winnenbourgh et des déléguéz par le Duc de Clèves, ses collègues, ne

¹ Voici le jugement du cardinal de Granvelle sur ce mémoire fort long et fort présomptueux, mais plein de vivacité et de fiel. (Lettres au prieur de Belle-Fontaine, tome II, fol. 557.) « Je lui comprendrai volontiers en tout ce qui sera raisonnable; mais j'aurois bien à faire de satisfaire à tous ses appetitz, à quoy aussi ne veulx-je m'obliger, ni à lire et respondre aux *bibles* qu'il veult escrire ... s'il pense me faire partial ni pour luy ni pour aultre, il se forcompte, ny veulx estre ici son agent pour aller lire au roy ses lettres, comme il semble qu'il prétend ... Il n'est pas bien informé de l'estat présent de ceste cour, ni de la forme comme l'on y négocie, ny de l'humeur du maistre, ny de ses ministres. »

² Le docteur André Gahll, conseiller impérial et chancelier de l'archevêché de Cologne, né en 1526, mort en 1587. Voyez *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. VII, p. 507.

se sceut tenir de dire : *Quod nunquam viderat tam ineptum nec tam stupidum hominem*. Ce que ceulx du conseil d'Estat, Privé, Finances et aultres députez de pardeça, qui s'y treuvirent, ouyrent comme moy en une retraicte que le dict Seigneur Don Juan nous avoit faict faire par ensemble, pendant qu'il consultoit avec le conseil qu'il avoit lors, ores que celluy-là luy fit très-peu de service, ou pour mieulx dire, pensant nous aguetter derrière une tapisserie, où il fut descouvert de feu Monseigneur de Sweveghem fort simplement, et non sans grande confusion : car cela le fit juger de tous plus finart, qu'accort. Ainsi s'estant retiré depuis l'édicet perpétuel au chasteau de Namur, dont le party, plus corrompu vint à faire le progrès que j'avois prédicet à Son Altéze mesme, ung jour qu'il me dict, comme confidemment, qu'il vouloit habandonner les pays à l'improviste, pour ce qu'il ne véayt moyen de s'y conduyre, j'escrivy quand et quand à Vostre Seigneurie Illustrissime, luy suppliant de ne me plus faire adresser aucune lettre dezlà en avant, estant résolu de n'en plus envoyer à icelle, sçachant assez combien et voz escriptz et les miens seroient aguettez à tous les deux coustelz : si que ne pouvant escrire librement, se fut esté plustôt amuser Vostre Seigneurie Illustrissime que l'informer; nous exposant aux interprétations qu'on devoit attendre de cette cour par les propos que moy-mesme j'avois ouy tenir de Vostre Seigneurie Illustrissime; et du cousté du Prince d'Oranges, et luy et ses fauteurs s'estoient déclairés en ung million de choses si grands calomniateurs, qu'en failloit pas attendre mieux.

Cependant, quoy que je m'aye abstenu d'escrire à pas un des miens pour les causes susdictes, si n'ay-je esté sans extrême danger pour quelques lettres interceptées de Vostre Seigneurie Illustrissime à aultres, qui sont esté imprimées, sur lesquelles on a tousiours pensé donner depuis icy quelque légitime couleur à ma détention, qui avoit jusques lors défaille; de sorte que je m'ay veu quasi dois celle heure à tous momentz en hazard estre mis à la torture, voyre n'at pas tenu à plusieurs qu'on ne m'ostat la vie publiquement, leur semblant le contexte des dictes lettres suffire pour cest effect. Et si ce n'heut esté que je me prévallu de ce qu'en celles à Vostre Seigneurie Illustrissime disoit le long-temps qu'il y avoit que je ne luy avois escript, ce que me rendit moins suspect à quelques uns, sans faulte j'eus pieçà achevé mes jours et la misère de ma prison, veu que ce fait-là m'at esté relevé à tous coups jusques à la dernière heure.

En celles-là mesmes Vostre Seigneurie Illustrissime se plaignoit que je n'avois suivy son conseil, combien que je ne me souviens en avoir heu aultre d'elle pardeçà, fors qu'aultrefois elle ne treuvat bon de ce que j'avois demandé mon congé au Roy pour me retirer en ma maison, voyant là du temps du duc d'Albe, et depuis soubz le Grand Commandeur, en quoy pareroit la tragédie excitée de leur saison en ces pays. Et mes lettres fort sincères doivent avoir faict foy à Vostre Seigneurie Illustrissime que ce n'estoit sur légiers argumens que je faisais ceste conjecture, quand bien l'ysse ne l'heut approuvé comme elle hat.

Lors je me retins, m'imaginans touiours que vous debviez estre acertené de l'instruction de Sa Majesté, et qu'elle n'endureroit jamais que les choses vissent à si grandz désordres, èsquelz me treuvant embarqué sur ceste oppinion, j'ay tenu bon et faict tous devoirs, sans avoir aultre but que le maintenement de l'honneur de Sa Majesté, ores que ses ministres en abusoient, rejectans maintefois ses exprès commandemens; ce que n'at pas causé le moindre mespris universellement quasi de celle-là.

Depuis, ce que j'ay voulu soubstenir son auctorité, m'at faict acquilter en toutes sortes par le Prince d'Oranges.

Et pour les debvoirs que j'ay faict au maintenement de nostre sainte religion, les prédicans sectaires, et par rapportz supposez, et par violence et par poyson, n'ont cessé de procurer tous moyens pour mectre fin à mes jours. Dieu soit loué qu'ayant de quoy me chastier très-justement pour mes aultres péchez, il l'hat voulu faire de sorte pour sa bonté, que quand aux hommes on ne treuverat jamais aultre cause que les susdites de la hayne que l'on m'at porté touchant le publicq, tant entre les Espagnols et aultres estrangiers, que les hérétiques.

Or, je luy rends grâces, signamment (à qui seul je les doibs de ma liberté), puisqu'il m'at laissé la vie pour en donner compte, si besoing faict; ce que j'estime plus que ma délivrance de tant d'autres angoisses, lesquelles ne m'ont esté peu accreues cependant, ayant entendu ce que Vostre Seigneurie Illustrissime avoit respondu à Monsieur de Blangerval¹, lorsqu'il allat en Espagne, et que de soy-mesme il recommandat mon pauvre estat à Vostre Seigneurie Illustrissime, combien que quand j'eusse esté culpable

¹ Capitaine d'une compagnie de cheveu-légers au service de l'Espagne. Voyez tome X, page 550.

des choses advenues pardeçà. La réconciliation des provinces qui me firent lors comprendre en celle-là, hat suffy largement pour infiniz qui de vray avoient raison de demander pardon, sans que je fusse tenu à quelque satisfaction ou purge plus grande que les aultres.

Et si on m'at précipité et condamné, sans estre ouy, au parlement où j'avois le second lieu ¹, la détention mienne par les ennemys de nostre foy et du Roy pour les occasions susdictes, comme il a esté notoire à tout le monde, devoit assez respondre pour l'ynnocence de mon intension; avec ce que j'estoy détenu de si près, que j'ay sceu ma condamnation aussitost que mes adjournemens; d'autant qu'il n'estoit permis à personne d'avoir accès vers moy, ny mesme ne me fut consenty d'avoir quelecuns de mes familiers pour me servir; ce qu'a esté si manifeste, que nul ne l'hat sceu ignorer.

Et Vostre Seigneurie Illustrissime l'heust fort bien peu sçavoir et mes devoirs, tant de l'archevesque de Malines à présent, que du curé de la Chappelle, qui fut suffragant, que de celluy de Sainte-Goulle, lesquelz j'allègue pour ce que très-vertueusement et constamment ilz ont exposé leurs âmes pour Jésus-Christ. Et Dieu vouldit qu'il y heut heu beaucoup de semblables de leur profession, en constance, vertu, sçavoir et exemple, se monstrans vraiz ecclésiastiques, postposans toutes choses séculières pour vacquer de corps et d'âme à leur vocation

Car certes, ainsi que j'ay aultrefois escript au Roy, telz devoirs qu'ilz ont rendu estoient ceulx qui vrayment pouvoient maintenir la religion et son auctorité pour l'expugnation de laquelle les infidelles se sont convertiz de leur faulx Dieux, et ses ministres (que si j'ose dire s'en sont souciez bien peu pour aultres dessains très pernicieux) n'ont certainement tenu aucun compte, n'y en ce qu'estoit requis pour expugner cette hydre, ny pour balancer debucement ce que l'assiète, les mœurs et pollice receues de tout temps pardeçà requéroient pour le bien des affaires du Roy et pour son propre honneur; voire n'ont faict compte d'ouyr ceulx qui, pour l'acquit de leurs consciences et charges, y ont largement travaillé et seur en ont assez représenté.

Mais je ne m'esbeys de ces choses, ayant considére par tant d'autres le

¹ Il était chevalier d'honneur au parlement du comté de Bourgogne. Voyez GOLLUT, col. 1760.

crédit que la passion hat heu, laquelle souvent s'est si peu soucié de la vérité pour mieux collorer ses actions, que mesme par l'extraict d'une lettre ou dict feu Seigneur Don Juan, que Vostre Seigneurie Illustrissime m'envoyat, il mandoit que j'estois des premiers avec mon régiment prestant le siège qu'on vouloit mettre sur Namur, pendant qu'il y estoit; combien qu'au contraire je ne me treuvay oncques en ce camp là, lequel je improvay touiours pour beaucoup d'aultres raisons encores, me tenant aux Estatz exprès pour solliciter (comme tous ceux qui y sont estes sçavent) qu'on se servit des forces du pays, pour affranchir les suffrages des dictz Estats plus sincères, et que lors heussent peu emporter la vogue; car ostans tous les chiefs catholicques, et que ledict Seigneur Don Juan n'avoit encore nulles forces, c'estoit le vray chemin pour résister aux calomnies des estrangiers et menées du Prince d'Oranges, contre lesquelles il n'y a faulte de gens par deçà, qui sçavent à la vérité avec quelle sollicitude je me suis employé, mesmes en ma prison, sans craindre tant de très évidens inconveniens pour moy, que tous jugent j'ay miraculeusement eschappé.

Cecy soit dict en passant, par ce que si je puis recouvrer le double d'un escript que j'envoyay dez la prison à Jehan d'Embize¹, quand il vint dernièrement à Gand pour premier eschevin, m'efforceant de le convertir à se reconcilier, comme j'avois fait encores passez cinq ans, voire à y attirer tous les confédérez, avec ruine de Prince d'Oranges, j'en ferayt cur copie à Vostre Seigneurie Illustrissime, d'autant qu'il me semble qu'on l'hat voulu faire imprimer en quelque part, où je prins mon argument selon les gens ausquelz nous avons affaire; toutesfois de sorte que je servois du tout à restablir l'estimation de Sa Majesté et de Monseigneur le Prince de Parme, excusant l'intention du Roy tant décriée par l'imprudence d'aucuns, monstrant la différence que chacun devoit attendre en ce gouvernement auprès des passez, et faisant piedt par indirect, pour mieulx m'insinuer sans affecterie sur aucuns livres qui ont estes publiez à Gand contre moy pour me faire assommer par faict de communaulté, fondez en partie sur les lettres susdites; lesquelz livres je ne scaÿ si Vostre Seigneurie Illustrissime aura veu.

Et si cela ne luy suffit, et que les mauvaises impressions ayent plus de

¹ Jean de Hembyze. Voyez plus haut, pages 82 et 179.

vigueur en celle cour que la raison si manifeste, je descouvriray encore des choses, commenceant dez la source, par lesquelles on congnoistrat plus à plain que je ne cherchez oncques, n'y proffit, n'y estatz en ces pays pour m'en parer; représentant au contraire ce que les aultres ont faict, afin que, selon la reigle, les contraires s'esclaircissent les uns les autres, puisqu'il semble que le sens persuade plus aujourd'huy que nulle aultre chose.

Et ores que le reste de ma vie fut inutile au surplus, je désire l'employer en cecy bien à cestes du tout, afin qu'on ne die par cy après que quelcun des enfans de feu Monsieur de Granvelle (qui a esté si fidelle à ses souverains et secourable, voire d'une paternelle prévoyance à leurs subjects) j'aye manqué au publicq. D'autant que j'ayme mieulx me conserver en cecy bonne renommée à la postérité (que possible jugerat plus désapassionnement, car la vérité à la fin l'illustre soy-mesme) que d'avoir laissé grands biens, et que plusieurs bons la recongnoissent que plus grand nombre d'aultres. Et s'il y en a qui ont obtenu les deux, vivans très desloyallement, je suis content que l'on die à noz successeurs (puisque'il est notoire de quelle façon et par quelles gens j'ay esté spolié de mon propre patrimoine) que j'ay perdu l'un et l'autre à faulte de la protection et légitime faveur du Roy, qui possible plus justement me debvoit procurer mieux pour sa propre réputation, puis qu'aultres, à bien divers tiltres, se sont sentus et sentent encore aucuns si largement de ses bénéfices et honneurs, desquelz je pourrois dire et prouver choses qu'on ne sçauroit icy par ombre soupçonner de moy.

Avec ce qu'on verrat par cela que de vray, s'il heut pleu à Sa Majesté donner crédit à la vérité d'embrasser les expédiens que gens sincères et purement zéleux de son service et de l'honneur de Dieu, ont mis en avant, (desquelz Vostre Seigneurie Illustrissime a veu partir, et Monsieur le prévost Fonck en peult estre aussi tesmoing s'il luy plaict). Sa Majesté heut peu faire grandes conquestes allieurs sans une, peut-on dire, incompréhensible despense perdue avec les ravages qu'on a veu pardeçà, que évidemment n'ont servy qu'à affoller quasi du tout nostre sainte religion avec l'auctorité du Roy, et à peu près tout l'amour tout singulier que ces peuples souloient d'une révérence rare porter à noz princes.

Or, Dieu voulsit qu'on commençat à appercevoir, après tant de misères, quelque chose dont on peut espérer plus d'assurance que je ne me sçay

persuader quelque bon progrès que on aye heu; mais comme cela ne me touche, je ne suis pas délibéré d'en discourir plus avant, ny me mesler doiresnavant, que simplement de ce que me concerne, combien que j'oserois me faire fort de proposer choses par lesquelles il seroit très-facille à restaurer le tout avec bien peu, comme il semble encores à d'autres, avec lesquelz j'en ay touché quelques poinctz incidemment, radmenant l'ordre, justice et pollice, *quasi postliminio*, après tant d'années qu'on les a veu n'avoir non plus de lieu pardeçà, que si elles en fussent esté bannyes à propos, je dis entre ceulx mesmes desquelz moins où le debvois et debvroit attendre, et pour le nom de Chrestiens et pour l'obligation qu'ilz ont à l'acquiesce que le Roy doit à Dieu pour la marque qu'il porte de sa justice entre ses subjectz; ores que jamais ne soit que je veulle estimer que ce aye esté de l'intention de Sa Majesté, combien que généralement la plus grande part icy se persuade le contraire, encores voire les meilleurs. Et ce que je dis est tant nécessaire, que ce pendant que (pour se trop occuper à choses de plus spécieuse monstre, on n'y entendrat, je double qu'on ne la veera qu'en vain.

Mais je suis saoul de chanter aux sourds, voyant mes bonnes intentions n'estre seulement ressorties inutiles, ains préjudiciables à moy-mesme, que me treuve, outre les spoliations et violences souffertes, interessé pour plus de douze mil escuz de deniers que j'ay fourny de ma bourse pardeçà pour secourir aux affaires de Sa Majesté en choses que ne concernoient mon gouvernement; tant loing suis-je d'avoir esté recongneu des despenses si grandes que j'ay faict pour me maintenir en l'auctorité qui estoit requise pour celluy-la. A quoy je n'ay voulu employer le rude baston¹ et escorchiez communes à plusieurs aultres, qui cependant parmy tout cela sont aujourd'huy les meilleurs enfans, et ausquelz on donne encores à escumer la gresse du pot.

Car j'ay armé cinq enseignes à mes despens du temps du Grand Commandeur² pour luy tenir la ville d'Anvers avec moins de garnison, et luy désenbarasser les gens de guerre qui y estoient, dont il avoit grand besoing par tout, parce que les impertinentes garnisons destroyrent lors les affaires,

¹ Allusion à un droit féodal ainsi nommé.

² Requesens.

ruynans les villes, aliénans la dévotion des subjects envers Sa Majesté et manquans à la campagne. J'allay aussi en Angleterre en très urgente nécessité des affaires du Roy ¹, soubz le mesme Commandeur, l'ayant refusé aultrefois au duc d'Albe que m'y vouloit envoyer avec grande pompe pour réparer les arrests, qui n'avoient cédé qu'au proffit de ses mignons; mais comme je n'avois envoyé d'y participer ny le conniver, je m'en excusoy; ce que je ne voulu faire depuis (nonobstant l'hazard évident auquel je m'exposois), voyant le Grand Commandeur en détresse pour les advertissemens si chauld que nous avions de tous coustelz au conseil de guerre, suyvant lesquelz j'allay comme à la désespérade, et treuvoy celle Royne là tant résolue à la guerre, que ce fut esté le paracheuvement de l'estat perplez auquel on se treuvoit. Toutesfois, contre l'esperoir et expectation de tous, je l'appaisay de sorte, que mesme je la disposay à telles ouvertures pour tranquilser ces pays, que Vostre Seigneurie Illustrissime ayant veu ce que je luy en manday, si elle s'en souvient, m'escrivit qu'elle se doubtoit que si le Roy les refusoit, il luy pourroit advenir, comme on dict, que tel refuse qu'après muse.

Encores osay-je venir si avant au fait de la religion, en mon nom et divises particulières, que je ne laissay les Catholicques là, sans espoir de la réduction de la Royne, ou du moins de grand allégement pour ceulx de nostre Eglise.

Voyre au contraire de ce qu'on m'at faussement calomnié, je luy discouru tellement les fautes commises pardeçà l'an soixante-cinq, qu'elle et tout son conseil se treüvans mieux imformez, Aldegonde avec ses collègues démeurèrent confuz et se retirèrent, sans rien effectuer de ce qu'ilz avoient jà obtenu jusques là, que la Royne retirat de la secrétairie les signatures qu'elle avoit jà donné, et les fit déchirer par Valsenghien ² en sa présence, après l'avoir très-aigrement tensé, comme celluy qui estoit le plus grand et le plus passionné instrument que le Prince d'Oranges heut en ce royaume là.

¹ Requesens envoya Champagney en Angleterre afin d'y prévenir le mauvais effet des agents de la France et du prince d'Orange. Il partit dans ce but le 16 janvier 1576. Les lettres qu'il adressa pendant ce voyage à Requesens et au conseil d'État, sont imprimées dans les *Mémoires de Frédéric Perrenot*, par DE ROMBAUX DE SOUMOY, pp. 341 et suivantes.

² Walsingham.

Pour récompense me sont demeurés sur les bras la plupart des fraiz que je y fis, là où le Marquis Vitelly ¹, qui n'avoit servy que de jouet et de moquerie à celle Royne, fut deffrayé jusques aux ardillons de ses sangles, si près apportat-il tout en compte; et dressat-on estat extraordinaire à Don Bernardin de Mendoza ² qu'allat à chose faicte, ou pour moustarde après disner, ou, comme me dict le mesme Grand Commandeur, pour le sacquer d'une mélancholie; car il se rioyt de ce que y besongnat, ayant mis en avant (comme il m'e dict aussi) ceste commission principalement pour occasion d'entretien de correspondance, et pour éviter qu'il n'eschappat au dict Don Bernardin ung esclat de son cerveau aux cercles de la lune, de quoy les medecins s'estoient treuvez fort empeschez. Ce que fut notoire à toute la Cour de Son Excellence, par ce qu'on pensoit que Don Bernardin devoit fratrizer. Moy, pour toutes mes paynes, n'ayant voulu donner tant de part à Gueras ³ de mes besongnes qu'il heut voulu, ce que ne convenoit d'autant qu'il estoit abhorry généralement de tout la cour d'Angleterre, comme il méritoit fort bien pour divers actes arrogans et indiscretz, voire dangereux, car il fut pour causer la mort de la Royne d'Escosse, je suis esté desclaré de ce gentil papegoy pour ennemy de la nation espagnolle, et pour ce que j'escrivy au Grand Commandeur, sans dissimuler, comme ilz entendoient et prenoient là les désordres des Espagnolz, suyvant ce qu'il m'en avoit adjuré.

Si est-ce que je remis le dit Grand Commandeur en grâce de la Royne, nonobstant qu'elle jectat feug et flamme contre luy pour une lettre qu'il luy avoit escript en son privé nom, la plus imprudente et insolente que l'on sçauroit imaginer, laquelle elle me monstret appostillée et notée en tous les endroitz qui la piquoient et son conseil. Mais Roda ⁴, qui vouloit qu'on envoyat *renirla* (car ce fut le mesme mot qu'il dict au conseil, que je rejec-

¹ Chiapin Vitelli, marquis de Cetona. Voyez notre tome IV, page 270.

² Cité plus haut, pages 12, 107, 121, etc.

³ Antonio de Guaras, chargé d'affaires en Angleterre, en 1576, avec lequel Champagney se mit en relations dès son arrivée à Londres. Voyez *Mémoires de Frédéric Perrenot*, p. 348.

⁴ Jérôme de Roda, licencié-auditeur à Valladolid. Il fut envoyé par Philippe II aux Pays-Bas pour servir le duc d'Albe, qui le nomma au Conseil des troubles, puis il passa au Conseil d'État. Au moment de l'arrestation de ce corps, en 1576, il se rendit à Anvers, où il voulait s'arroger le pouvoir de ce Conseil, et l'autorité de gouverneur général. Voyez notre tome VI, page 152.

toy fort brusquement pour ce qu'il en traictoit comme s'il heut heu affaire à quelque sien clercq) treuvat très mauvaises tant de véritez, d'autant que, sur mon honneur, je croy qu'il y véoit en sa propre conscience son naturel et ses inclinations painctes au vif. Toutesfois, quoyqu'on aye dict de ma mauvaise volonté contre les Espagnolz, je suis certain qu'on ne treuverat homme de quelque qualité qu'il soit, qui puisse dire avec vérité que je luy aye faict tort d'un poil en ce qui ce touche mes charges ou les leurs, ains les ay assisté tous et cherché studieusement de leur faire toute adresse où la raison l'hat permis.

Aussi n'entrepris-je oncques sur culx, combien qu'ilz l'ayent faict sur moy plusieurs fois très-bestialement, et non seul les nouveaux, mais ceulx qui plus debvoient à Vostre Seigneurie Illustrissime, comme je le puis prouver de Mondragon en infinies choses, si sa condition incompatible n'estoit assez congneue, voire de sa propre nation, et soit pour seaul¹ qu'il soufflettat le secrétaire du Roy, la Torre, d'une arrogance et insolence telle et si mal à propos, qu'il méritoit qu'on luy tranchat la teste, et pour la charge en laquelle l'autre estoit, et pour la réputation de Sa Majesté au nom duquel Monseigneur de Rassenghien² avec aultres l'avoient pour secrétaire en la communication de Breda. Certes, c'est grand cas quand ces hommes mélancolicques preignent une appréhension; car au contraire de ce qu'ilz ont semé, je puis assurer franchement que j'aye esté plus rude sans comparaison aux gens du pays (sans toutesfois faire tort à personne) qu'au moindre petit (si j'osois dire juif) qui se soit treuvé pardeçà de celle nation, lesquelz j'ay supporté et souvent avec indignité. Quand aux vertueulx, je puis donner encores exemples et tesmoingnage des caresses extraordinaires que je leur ay faict sans rien espargner; car sans obligation aucune, j'ay soubstenu deux ans et plus à mes fraiz feu le maistres de camp Julien Romero³ en mon logis, qui a souvent dict à ma table à ceux de sa propre nation, que sans le secours que je luy faisois, il ne sheut sceu maintenir.

¹ Preuve.

² Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, comte d'Isenghien, souvent cité.

³ Julien Romero, maître de camp d'un tercio de Sicile dans l'armée espagnole. Voyez sa notice dans notre tome III, page 24.

J'ay logé trois semaines le Duc de Medina-Celi ¹, son filz et son cousin, tenant plat à Son Excellence et à sa cour. Je l'accommoday de muletz et de tentes tout le temps qu'il fut au camp, et je luy fis aultres présents et services à son partement et pendant qu'il fut pardeçà, non de petite considération que je ne me veulx amuser à réciter, lesquelz plusieurs Espaignolz sçavent très-bien, ayant tousiours honoré singulièrement tous les gens d'entre eulx qui l'ont mérité.

L'injure que les désordonnez de cette nation ont faict au Roy, il ne le peult ignorer, sinon qui le faict à droict propos, et de ce que ceulx d'Anvers avec moy en avons enduré. Si le Seigneur Don Juan heut traicté sincèrement, il heut cherché d'en faire quelque démonstration comme il s'en estoit obligé par l'édict perpétuel, quand bien il n'y heut heu aultre chose que cela emportoit pour la redresse de la réputation et des affaires de Sa Majesté.

Aussy voyant sa volubilité, je ne me voulu laisser achepter par ses faveurs, comme il praticquat d'aultres qui luy faillirent legèrement; car je refusay la place de chef des finances qu'il me fit offrir et ses adresses pour parvenir au conseil d'Etat, d'autant que, selon que, je dis tousiours, je prétendois qu'avant toutes choses on me fit droict sur le désordre commis en Anvers, et qu'il fut esclaircy si j'avois admis félonnie, recepvant les gens que le conseil d'Etat me commandoit par trois lettres expresses que je dheusse mettre dans celle ville; ores qu'à dire vray, je le fis maulgré moy cependant; touttefois je ne pouvois délaisser d'obéyr à ceulx ausquelz le Roy avoit décerné le gouvernement général, et par toutes ses lettres depuis a monstré qu'il les tenoit encores en celle charge.

Quand à Roda, ny le président Viglius à qui je m'adressay, ny nul des légistes et aultres personnes d'estat avec qui j'en sceu consulter, n'approuvèrent son entreprise; mesmes il estoit accusable de faulx, s'ayant servy du cachet du Roy, lequel ou il avoit contrefaict ou il avoit soustraict au conseil d'Etat, qui le devoit avoir en commung, par la commission que le Roy envoyat, que j'ay veu lire au mesme conseil et non lue à part. Ses contractz interceptés, faictz avec les amutinez pour les faire venir à

¹ Medina Celi, gouverneur des Pays-Bas pendant que le duc d'Albe occupait cette position. Voyez notre tome IV, pages 255 et suivantes, et la notice que nous lui avons consacrée dans la Préface de ce volume, page xxiii.

Anvers, me furent aussi exhibez de la part du dict conseil d'État, nonobstant la lettre minulée de la main dudict Roda dedans le conseil d'État, qui fut monstrée à luy au Seigneur Don Juan, par laquelle et le Conte de Mansfeldt ¹ et Assonville et tout le conseil déclaroient les dictz amutinez rebelles, et tous ceulx qui se joindroient à culx ou les favoriseroient; suyvant quoy fut depuis faict le placcart, sans que oncques je m'aye meü pour aultre chose, que pour ce que par le conseil d'État m'en fut ordonné.

Et pour revenir au Seigneur Don Juan, je vis des contradictions et légèretes telles et si peu équitables par luy commises, que certes je n'en attendy oncques mieux que ce que nous en avons veü; mais ces choses croistroient en un volume, si je m'y voulois arrester. Partant je le remect à meilleure occasion, et diray seul en un mot, avec Phocion ², qu'en ma conscience de tout ce qui s'est passé concernant le publicq, et le debvoir que j'ay au Roy, si je me treuvois dérechef en la mesme carrière, je ne changerois en mes actions rien de ce que j'ay faict du passé, lors que je vouldrois user de plus de ferveur à prier Dieu qu'il les voulut seconder de meilleur succès, et plus légitime interprétation. Or, oultre les fraiz susdictz soustenuz extraordinairement par moy pour le service du Roy, j'engageay, après la mort du Grand Commandeur, à la requisition du conseil d'État, de ma vaisselle dorée et ciselée pour bonne somme, de laquelle je suis encores au blancq et du poidz et de la façon. Voilà comme je n'ay failly en nulle occasion de rendre tout debvoir pour secourir les nécessitez qui se sont présentées par deçà aux affaires de Sa Majesté.

Et paravant, n'ayant aucune charge de mon propre motif, j'entrepris la lieutenance de feu Monsieur le Conte de Cantecroix ³ en sa cappitainerie de Besançon, dont il me sceut très-grand gré et m'en a remercié souvent. Car je désenterroy ⁴ l'usage du droict que le Roy y pouvoit avoir, tant à raison de la dicte capitainerie, que de l'office de juge; de quoy, ny le gouverneur du conté de Bourgoigne, ny personne vivante du parlement, ny

¹ Pierre-Ernest de Mansfeld, souvent cité.

² Homme d'état et général athénien, dont Plutarque et Cornelius Nepos ont écrit la vie.

³ Thomas Perrenot, seigneur de Chantonay, comte de Cantecroix. Voyez *Mémoires de Frédéric Perrenot*, p. 5.

⁴ Découverts.

aultre officier royal ne m'en sceut oncques donner compte. Et ayant treuvé moyen, par ung expédient fort extraordinaire, de sacquer doubles des originelz hors des mesmes archives de Besançon, je tins telle correspondance en Allemaigne, qu'avec les debvoirs que je fis en la dicte lieutenance, l'empereur Maximilien dernier heut moyen de secourir cette ville sur mes advertissemens; de sorte que je l'émancipoy de devenir une aultre Genève, comme elle y alloit jà le grand gallop.

Ce que le grand doyen de Vezet ¹ me pourroit tesmoingner entre aultres et combien il me coustat d'entretenir à mes fraiz ung diacre calviniste qui me servit d'espie, non seul dans les consistoires de Besançon, mais jusques dans le sein de l'admiral de France ², de Théodore de Beze ³ et du Palatin ⁴, par qui je descouvry des choses fort estranges en nostre conté, et je donnay des advertissemens au Duc d'Albe si certains pour les choses de pardeçà, que ne s'en sceut assez esbeyr.

Et le aiant trouver par le commandement du Roy, comme Assonville scait encores, je luy monstray par les escriptz que j'apportay avec moy, que luy et tout le conseil d'Estat estoit icy abusé et que l'Empereur avoit très-bien adressé par mes debvoirs où eulx s'imaginoient tout le contraire, voire demeurat le président Viglius confus, qui s'estoit avancé à assurer choses desquelles il vit combien mal il estoit informé.

Et dez là en avant, par les recherches que l'on fit aux chartres de Sa Majesté sur les instructions que je donnay, l'importance de ces charges est venue en évidence, dont aultre à présent jouyt du fruit que je pensois avoir procuré (oultre le zèle qui m'y avoit meu) pour l'honneur de nostre maison et bénéfice de feu Monsieur le Conte nostre nepveu. Et sans faulte si j'eu pensé que les dictes charges luy heussent dheu eschapper, j'en faict

¹ François de Grammont, de la branche de Vezet, grand doyen de Besançon. Voyez notre tome IX, page 427.

² Gaspard de Châtillon, seigneur de Coligny, qui, après avoir rempli un rôle important durant la guerre de religion en France, fut assassiné pendant la nuit de la Saint-Barthélemy 1572, par Bèze.

³ Théodore de Bèze, l'un des principaux chefs des Réformés, né à Vézelay en 1519, mort en 1603. Il est auteur entre autres de *Poemata juvenilia*, de la traduction en vers français des psaumes de David, d'une *Histoire des églises réformées en France de 1521 à 1565*, et d'une traduction du *Nouveau testament*, etc. Il est souvent cité dans DE THOU, tomes III, IV et VI; voyez aussi *Biographie nouvelle*, t. V.

⁴ Jean-Casimir, électeur palatin, souvent cité.

instance pour les obtenir comme celluy que les avoit rendu en leur vigueur à Sa Majesté. laquelle je tiens ne m'heut voulu priver de telle reconnoissance en la ville de nostre résidence, où il n'y a chose qui plus sceut convenir à nostre maison.

Et comme depuis on en hat usé, j'ayme mieulx que Vostre Seigneurie Illustrissime le scache, ainsi que je sçay à la vérité d'aultres que de moy, afin qu'elle ne pense que je parle par passion. Mais, comme on dict, il vault mieux naistre de bonne heure que de bonne mère, mesmes en un monde que l'on voit évidemment ne se régir que par oppinions; et plait à Dieu que les fausses ne fussent communément plus recueillies que les aultres en nostre cour, qu'est le plus grand malheur du Roy que je sçache.

CXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Madrid, le 21 septembre 1584.

Madame. J'ay receu la lettre de Vostre Altesse du x d'aoust, avec le duplicata de celle du xiiii de juillet, à laquelle j'ay jà respondu. Et je sentz très fort que ny encoires maintenant je ne puisse donner nouvelle certaine à Vostre dite Altesse de la résolution du chasteau ¹, mais bien que Sa Majesté nous entretient soubz le mesme bon espoir; et ne voys, ny ne dit chose quelconque sur quoy ne puisse fonder ceste dilation si longue et fascheuse. Dieu sceit que je y faiz ce que je puis, et ainsi le peuvent tesmongnier Aldobrandino ², Guillamas ³ et aultres. Je diroie encoires que je crain-

¹ Le château de Plaisance. Voyez plus haut, pages 5, 6, 66, 186, 202.

² Agent ou envoyé de la duchesse de Parme à Madrid, souvent cité dans notre tome IX.

³ Francisco Guillamas, secrétaire de langue espagnole, envoyé à Madrid par le prince de Parme. Voyez plus haut, page 5.

droie que le trop solliciter ne retarda ladite résolution, n'estoit que je vois en toutes choses ceste longueur, si pernitiouse et en tant de manières préjudiciable aux propres affaires, et les plus importants de Sa Majesté, que se perdent à veue d'œul par tant de longueur. Et est pour ce que Sadite Majesté veult tout faire et veoir tout, sans se fier de personne, s'occupant en tant de menutez qu'il n'y ha temps pour résouldre ce qu'emporte le plus ¹. Je yray continuant les offices jusques à en veoir le bout, avec espoir qu'il soit impossible qu'il tarde jà beaucoup, que l'on n'en aye bonne résolution; et vouldroie que Sa Majesté, sans nous en riens dire, escripvit pour son contentement la résolution à Vostre dite Altesse, comme il faict souvent d'autres affaires de la conclusion desquelz il veult luy mesme donner le premier advis. Et le progrès que faict Monseigneur le Prince en cette saison, luy debvroit donner grand esguillon pour se résouldre, ayant, comme Vostre dite Altesse aura entendu, si vaillantment combaptu et rendu la ville de Termonde, et déffaict en plusieurs endroitz plusieurs troupes de rebelles, et de leurs gens, avec ce qu'il faict au mesme temps des fortz près d'Anvers, pour y serrer le passaige de la rivière, travaillant continuellement avec si grande vigilance, valeur et prudence que humainement il ne se pourroit plus faire; dont je ne diray les particularitez, ny de la mort d'Oranges, puisque ce seroient nouvelles jà vielles pour Vostre dite Altesse, à laquelle ledit Seigneur Prince debvra avoir donné de tout advertissement bien particulier.

L'on l'a tenu en grande penne, à faulte de provision, dont je sollicite le remède, et jà s'est escript à Jehan de Lastur ², qu'a conduyt dois Gennes les deux millions au chasteaul de Milan, qu'il ne face difficulté audit Seigneur Prince de livrer les mesadas ³ qu'ilz appellent, que sont cent cinquante mil escuz par moys, commençans dois le premier de janvier, jusqu'au premier d'aoust. Et je sollicite aussi que l'on envoie en Italie plus grandes sommes. A quoy pourra servir, s'il plait à Sa Majesté, ce que

¹ Granvelle n'a jamais cessé de faire des récriminations au sujet des lenteurs avec lesquelles les affaires étaient expédiées en Espagne. Les volumes précédents renferment souvent des observations sur ce point.

² Juan de Lastur, natif de Biscaye, trésorier général de l'armée, jouissant d'une grande réputation d'intégrité et d'activité. Voyez *Documentos inéditos*, t. LXXII, p. 259, et t. LXXIV, p. 417.

³ Mesada, salaire d'un mois, paiement par mois, *mensualité*.

inquant-deux navires venues de la Nueva Spagna ¹ des Indes, ont apporté. Et depuis la flotte du Péru, qu'est arrivée riche, l'on voit que Dieu miraculeusement nous ayde. Tout yroit bien, si de nostre coustel nous nous aydions aussi comme il conviendrait. Aux provisions ayderont aussi cy-après les minnes d'Espagne, ayant Sa Majesté faict publier la permission que chacun les puisse sercher et y besongner. Il y a plus de cinq ans que je suis après, et que l'instruction se fit par le facteur du Fouchre, fort entendu en telles choses; et si dois lors l'on y eust besongné, je tiens que l'on en tireroit maintenant plus que des Indes, car il y a en Espagne plus de mines, plus abondantes et plus riches. Ceulx de la Hazienda l'on entretenu, et en fin ilz y ont voulu apposer à l'accoustume des conditions de peu d'importance à Sa Majesté, que rendront touteffoys la pratique plus difficile; mais enfin il s'en tirera quelque chose. Certes lesditz de la Hazienda procèdent de sorte que véritablement il semble qu'ilz ne voudroient veoir Sa Majesté riche, ny hors de travail. Ils doivent sçavoir pourquoy.

Vostre dite Altesse aura pieça entendu le tréspas du feu sieur Marco Antonio Colona ², qu'aura par sa mort mis fin à beaucoup de choses.

Les affaires de Cologne vont bon chemin; car en une assemblée, que s'est faicte à Mayence des Electeurs, pour s'estre trouvé près de là aux bains celluy de Saxe et celluy de Brandebourg, ilz se sont unanimement résoluz d'accepter en leur compagnie, pour Electeur, le nouveaul de Cologne de Bavière, qu'est le vray chemin pour excluer Truchses du tout, n'estant sa maison pour compter avec celle de Bavière, estant assistée de ceulx qui la favorisent, que sont si grands princes ³. Et les protestans se garderont bien de despendre le leur pour faire riche ledit Truchses. Les provinces rebelles ne se sont, au moins que l'on aye entendu, rassemblées depuis la mort dudit Oranges, et touteffoys incontinant après son tréspas les conseilliers, que sont ceulx qu'ilz appellent les Estatz, qu'estoient à Delf, où il ha esté. . . . pro-

¹ Mexique.

² Marc-Antoine Colonna, due de Palliano, qui commandait douze galères pontificales à la bataille de Lepante. Ensuite il devint vice-roi de Sicile au nom de Philippe II, et mourut en 1584. Voyez plus haut, page 24.

³ Notre tome X renferme un grand nombre de documents concernant les affaires de Cologne et de Truchsses.

curoient par lettres que l'on appella Mauris, pour leur chief, filz de celle de Saxe; mais je ne m'assheure pas qu'il le soit du Prince d'Oranges, puisqu'elle estoit telle que Vostre dite Altesse sçeit ¹. Il est, comme l'on escript, de XV ans, et pourtant seroit pour maintenant de peu de substance. Ilz ont aussi envoyé au Roy de France pour lui ouffrir Hollande et Zeelande, s'il se veult desclarer contre le Roy nostre maistre, et les ayder. Et quant l'on parle audit Roy de France et à sa mère de ces communications, ilz respondent que les Princes oyent tout ce que l'on leur propose, sans se plus desclarer ². Si est-il apparent que les François ne se fieront aux rebelles, que sur bon gaige; et je ne pense pas que lesditz conseillers puissent accomplir ce qu'ilz ouffrent, ny que ces pays soient pour se fier des François, qu'ilz ont tousiours tant hay, et beaucoup plus depuis ce que Alançon fit en Anvers, oultre ce que la Royne d'Angleterre n'aura faulte de jalousie en cecy contre les François, que ne les voudroit veoir là; laquelle quant elle vit croistre Alançon aux Pays d'Embas, commença faire soubz main offices pour le traverser; car son deseing n'est, synon d'entretenir la discorde, pour avec icelle se maintenir en ses plaisiz, ausquelz elle continue plus que oncques. Le Roy nostre maistre et tous ceulx du sang se portent fort bien, Dien mercy, et sont tous resjouyz aprésent pour la conclusion du mariaige de Madame l'infante Catherine avec le Duc de Savoie, estant le dot de cinq cens mil escuz pour maintenant, et oultre ce grandz espoirs. Et l'on actend icy déans cinq ou six jours Amadéo ³, frère dudit Duc, que vient

¹ Le cardinal de Granvelle fait ici allusion à la conduite immorale d'Anne de Saxe, première femme du Taciturne. Voyez plus haut, page 221.

² A la suite de la mort du duc d'Anjou, les États généraux chargèrent le seigneur de la Mouillerie et Asselier, secrétaire du conseil d'État, de se rendre en France et d'offrir la souveraineté des Pays-Bas à Henri III, aux mêmes conditions qu'elle avait été présentée à Anjou. Ils demandèrent d'envoyer immédiatement dans les provinces insurgées un chef capable de remplacer feu le prince d'Orange. De prime abord, cette démarche ne fut pas accueillie. Enfin les délégués eurent une audience de Catherine de Médicis, qui les reçut d'une manière très convenable. Ils obtinrent, pour réponse finale, que le roi enverrait le seigneur des Pruniaux aux États pour s'entendre sur tous les détails. Tous les renseignements à ce sujet sont indiqués dans WAGENAAR, *Vaderlandsche geschiedenis*, t. VIII, pp. 50 et suivantes. En janvier de la dite année, les mêmes députés avaient déjà entamé des relations avec le duc d'Anjou, qui donna au prince d'Orange l'assurance que le roi de France avait les meilleures intentions pour soutenir les États. (GROEN VAN PRINSTERER, tome VIII, pages 502, 520, 522. Voyez aussi à l'Appendice, l'acte du 16 octobre 1584.)

³ Amédée, bâtard de Savoie. Voyez plus haut, page 215.

avec quarantes postes, pour en faire le remerciement, ny ne se parle d'autre chose à présent que de où, quant et comme se feront les nopces En quoy il n'y ha encoires riens de résolu. Il y a six ans, que l'on commença la négociation de ce mariaige. mis en avant par le commandement de Sa Majesté par Antonio Pères, que je diz afin que Vostre Altesse voye si en cecy aussi, que ne nous emportait pas peu, il y ha heu de la dilation. Sa Majesté ha reparty les charges des troys généraulx des galères, ayant donné celle d'Espagne à Landelantardo Don Martin d'Acunea ¹, celles de Naples à Don Pedro de Toledo, filz de feu Don Garcia ², et celles de Sicile à Don Pedro de Leyva ³, frère de Don Alonso, qui les ha laissé, et six d'icelles, que sont à la charge du Royaulme de Sicile, à Don Pedro d'Aragon ⁴, filz du duc de Terranova, gouverneur de Milan.

Je remercye très humblement Vostre dite Altesse du soing qu'il luy plaît tenir de ma santé, de laquelle et de ma propre personne Vostre dite Altesse pourra tousiours disposer, louhant Dieu qu'elle se trouve hors des douleurs de la goutte.

Pour ceulx que Vostre dite Altesse reconmande en particulier, tant pour estre employez en offices, que ceulx à qui l'on ha donné accusation en la visite de Naples, je feray volentiers tous les bons offices que je pourray. La reste est du maistre; mais je ne faulray du moings à ce que je doibz d'obéyr à Vostre Altesse. Le visitateur avec sa visite est pièce arrivé; mais encoires n'a heu Sa Majesté temps pour lui donner audience, ny n'a résolu comme il luy plaira que ceste visite se voie et examine; en quoy il fault actendre son bon plaisir; et ce pendant ceulx que sont visitez et suspenduz crient jusques au ciel contre la dilation.

¹ Don Martin d'Acunea, adelantado mayor de Castille. Voyez plus haut, page 190.

² Pedro di Toledo, fils de feu Garcia de Tolède. Voyez plus haut, page 190.

³ Don Pedro de Leyva. Voyez plus haut, page 190.

⁴ Don Pedro d'Aragon. Voyez plus haut, page 190.

CXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

Madrid, le 22 septembre 1584.

Madame, Je travailleray encoires Vostre Altèze de ces deux motz pour satisfaire à ce qu'elle me commande, que je responde à une sienne lettre du vi^e de juillet, escripte en faveur de Galeazzo Visconti ¹, à présent senateur de Milan, qu'aparavant y a servy de fiscal, lequel Vostredite Altèze recommande pour la place de régent que tenoit le feu régent Simonetta ². Ce que je luy puis dire est que l'on m'a adressé la lettre de Vostredite Altèze tard; car j'à avoit pourveu Sa Majesté ladite place à la personne du comte Petromartire Ponsont, nommé et approuvé pour le plus suffisant par le gouverneur et par le Sénat; et pourtant n'a peu avoir lieu, pour ce coup, la recommandation de Vostredite Altèze, comme j'eusse désiré, pour luy satisfaire, en ce que m'eust esté possible, conforme à l'obligation que je y recongnois.

¹ Galeazzo ou Galeas Visconti, juriconsulte en 1566, avocat fiscal en 1570, depuis sénateur de Milan, podestat de Pavie en 1584, fut envoyé plus tard, en 1590, à Rome, par le Sénat milanais pour complimenter le pape Grégoire XIV, à son avènement. Il mourut en 1607. Voyez LITTA, *Famiglie celebri di Italia*, t. VIII, *verbo* Visconti, tavola XI.

² Voyez plus haut, page 25, la lettre du cardinal de Granvelle au Roi, du 40 mai 1584, manuscrit 9471-72 de la Bibliothèque royale à Bruxelles, fol. 456.

CXXIV.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. 11, fol. 301.)

Saint-Laurent, le 22 septembre 1584.

Si va a dezir verdad, perdonara a Vuestra Señoria Illustrissima la merced que me ha hecho tan cumplida con dos cartas de su mano, a trueque de que estando indispueto, no convirtiera en cansancio el regalo que era menester. De Dios a Vuestra Señoria Illustrissima la salud que tanto es menester.

Y començando por el coloquio passado con el embaxador de Toscana, digo que muchos pesadumbres se escusarian a Su Magestad si assi se las desviasen todos. No se que aya acudido por aca ninguna tentativa suya, y si es buen entendedor, bastale lo que ha oydo. En suma lo he apuntado a Su Magestad que ha gustado dello, y mañana ha de ver la carta, que ayer, por aver asistido a las visperas y oy al aniversario de su padre, y esta tarde andado al campo, no la ha visto. Con la misma ocasion le diré lo que Vuestra Señoria Illustrissima manda de Don Lope de Guzman ¹ y visita, y avisare lo que responde, y para las respuestas desto y de consultas del consejo de Italia no deve de ayudar nada la ausencia del conde de Chinchon.

Tambien aca son grandes los discursos, en materia de jornada. Veo tratar de jurar al Principe, Dios le guarde, en Castilla y despues passar a las cortes de Aragon y juntar esto y lo del casamiento, y si assi fuere no creo podra escusar Vuestra Señoria Illustrissima el trabajo por que se honrre con su presencia la jornada. Cosas son que no pueden tardar en saber porque el embaxador de Saboya aprieta por resolucion en todo esto; y es menester dar le alguna y responderle, y yo espero papeles sobre esto que tiene Su Magestad en su poder y que salgan de hora en hora. Dios le haga acertar en todo. Indicios veo de lo que he dicho muy probables, quando

¹ Voyez plus haut, page 152.

² Voyez plus haut, page 103.

aya respondido a su yerno que es de lo que se vera lo cierto. Lo avisare a Vuestra Señoria Illustrissima, y agora no quiero ser mas largo por que Vuestra Señoria Illustrissima, no se fatigue cou larga respuesta, y aun le supplico no sea de su mano, y tampoco puedo mas por el ordinario y otras mil cosas, y assi quedara lo del Vignolo ¹ y Abogadro ² para otro dia.

CXXIV.

ANALYSE.

Idiaquez remercie Granvelle des deux lettres autographes qu'il lui a adressées.

Il loue fort le Cardinal d'avoir parlé, comme il l'a fait, à l'ambassadeur du grand duc de Toscane. A bon entendeur salut, et l'envoyé toscan se le tiendra pour dit. En somme, le Roi approuve le langage tenu par Son Éminence.

Idiaquez ne lui a pas encore donné à lire la lettre de Granvelle au sujet de son entrevue avec l'agent florentin. Il la lui remettra demain et il l'entretiendra en même temps de ce que Granvelle lui a mandé à propos de don Lope de Guzman et de sa *visite*, mais l'absence du comte de Chinchon n'est pas faite pour hâter les réponses à donner à cette communication et aux consultes du Conseil d'Italie.

A la Cour on commente beaucoup les projets de voyage du Roi (pour aller au-devant du duc de Savoie). Idiaquez se propose de passer en Castille pour le serment à prêter au prince héritier. De là il se rendra aux Cortès d'Aragon. Il mènera de front cette besogne avec l'affaire du mariage (de Savoie). Et, le cas échéant, il pense que le Cardinal ne pourra se refuser à honorer le voyage du Roi de sa présence. On saura bientôt à quoi s'en tenir, car l'ambassadeur du duc Charles-Emmanuel insiste pour avoir une résolution sur tous les points. Sa Majesté ne peut la refuser plus longtemps à son futur gendre.

Le secrétaire d'État termine sa lettre en exprimant le regret de devoir remettre à un autre jour l'affaire de Vignolo et d'Abogadro.

¹ Probablement le neveu envoyé au Roi par Abogadro. Voyez plus haut, page 252, la lettre de don Juan de Idiaquez au cardinal de Granvelle, du 19 septembre 1584.

² Voyez plus haut, page 252, Abogadro, général des galères de Malte.

CXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1736.)

—
Madrid, le 22 septembre 1584.

Haviendo sabido que Melchor Medrano, el qual dará la presente a Vuestra Excellencia, ha servido en el escritorio de Don Pedro de Tassis; y despues de su muerte por orden de Vuestra Excellencia todavia sirve; paresciendome que deve de ser persona conveniente para el servicio de Su Magestad y a ruegos de algunos parientes suyos, le encomiendo a Vuestra Excellencia suplicandole sea servido tener cuenta con el, favoresciendole, y adelantandole adonde se offeresciere la ocasion, segun su habilidad y meritos, porque creo sera bien empleada la merced que se le hyziera, y yo la recibire de Vuestra Excellencia, cuya Illustrissima y Excellentissima persona, y estado nuestro Señor guarde y acreciente, y en sus impresas prospera, como sus servidores desseamos.

—
CXXV.

ANALYSE.

—
Lettre de recommandation du cardinal de Granvelle en faveur de Melchior Medrano, porteur de la présente. Le solliciteur a été employé dans les bureaux du Veedor général, feu don Pedro de Tassis, et a servi depuis le prince de Parme. Son Excellence obligera le Cardinal en voulant bien s'occuper de procurer à son protégé l'emploi que méritent ses services et ses capacités.

—

CXXVI.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 303.)

—
Saint-Laurent, le 25 septembre 1584.

Este padre de la orden de Santo-Domingo, que parece muy buen religioso, ha venido a procurar merced para los herederos de Andrea Albici, sobrinos suyos, y dado sobre ello a Su Magestad esse memorial, que me fue remitido a mi; y por ser la materia, en que pide la merced, ecclesiastica y los servicios en Italia, ha querido Su Magestad que se vea alla en consejo y que para esto vaya a manos de Vuestra Señoria Illustrissima. Cosas son algo antiguas para acudir agora, pero el solicitador que parece muy buena cosa, y ha venido con buena fé tan largo camino, merezce llevar algun consuelo. Desconsolose al principio de ver que yba de mi a otra parte, pero ha se animado con offrezcerle yo que lo supplicaria a Vuestra Señoria Illustrissima. Assi lo hago, y recibire muy particular merced en el buen despacho deste padre.

CXXVI.

ANALYSE.

—
Le secrétaire d'État, Don Juan de Idiaquez, recommande vivement au cardinal de Granvelle, président du Conseil d'Italie, un *Mémorial* présenté à Sa Majesté par un pere dominicain et tendant à obtenir une *merced*, ou faveur royale, pour ses neveux, héritiers d'Andrea Albici. Comme il s'agit d'une affaire ecclésiastique et de services rendus en Italie, le Roi a décidé de la soumettre au Conseil suprême de ce pays à Madrid, et de renvoyer par conséquent le mémoire au Cardinal. Idiaquez espère un avis favorable, dont il sera personnellement obligé à Granvelle.

CXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 305.)

Madrid, le 25 septembre 1584.

Tengo la de Vuestra Señoria de ayer. Yo a la verdad no esperava ninguna desta data, y quedara dello bien desculpado, tanto mas con loccupacion del ordinario, verdaderamente tiene Vuestra Señoria poca cuenta con su salud, que me haze temer; yo le pido por me que en ello mire mas.

Yo me hallo, gracias a Dios, mejor con haver hecho un poco de exercicio, andando y volviendo a pie a los descalços y ayer atoché en coche. Espero que me ayudara de haver esta mañana mascado un poco de reubarbaro. Bien va que no haya parecido mal Su Magestad lo que me atrevi responder y aconsejar al hombre del gran Duque. Pienso que con este officio consultará su amo antes de acometer, sino tiene comission muy expressa; a lo menos de razon assi devra ser ¹.

Buena obra hara Vuestra Señoria de acordar a Su Magestad lo de don Lope de Guzman y la visita de Napoles. Muchos estan exclamando y algunos procurando por sus desiños, y cubrir sus faltas proprias, excusar otros, y que sea d'esta visita, como de la passada en la qual vi, que en la sentencia con un principio contra uno tan subido, que havia robado mas de 18 000 escudos; acaba la sentençia en condenarle a tres escudos por la yglesia de Santiago en Napoles. Si assi va, a que sirven las visitas, sino de licençia para que hurten todos, y si quieren perdonar lo passado hagan lo que quisieren, pero hay que remediar mucho por lo venidero, que no se puede excusar sin gran cargo de consciençia y gran daño de la hazienda; y en esto mal pue-

¹ Le roi, suivant une lettre de la veille, écrite par don Juan de Idiaquez, avait fort approuvé la réponse du cardinal de Granvelle à l'ambassadeur de Toscane. Le secrétaire d'État déclarait même qu'on épargnerait bien des embarras à Sa Majesté, si l'on agissait toujours ainsi. Voyez plus haut, page 277, la lettre de don Juan de Idiaquez au cardinal de Granvelle, du 22 septembre, fol. 501 du manuscrit 9471, tome II, de la Bibliothèque royale à Bruxelles.

den ayudar, sino los que tienen cognición de aquellos negocios. Si quieren que asista alguno por que se vea como se procede, en hora buena, y sobre todo que asista el conde de Chinchon porque veo lo que hay y si ha havido o hay passion, o si hay culpas, y graves y mucha malitia mezclada en algunos con grande arrongantia y locura.

Muchas consultas se despachan de particulares, pero hay algunas de offiçio que importan como lo de nombrar revisores de cuentas, lo de la reformation en los hombres d'armas y cavallos ligeros de Milan, no platicable sino con mayor irreparable daño, desarmando el mas principal miembro de la militia, y algunas obras que no se si adrede no se proponen a Su Magestad, cumpro con proponer y solicitar y con esta conscienciá me aquieto, haziendo lo que puedo con zelo, y cuydado. Quanto a los viages esperaremos ser mandados; digo lo que querria; lo que se hara sera lo que Vuestra Señoria de si escrivio, de calcarse los votos, quando lo que la trompeta entendido el mandado.

Aqui va un escripto latino hecho en Delft ¹ de un cathólico sobre la muerte de Orange, que podra ver despaçio quando sera desocupado, que sabe dios quando sera. La carta del presidente Ricciardot no se me ha buuelto.

CXXVII.

ANALYSE.

Le cardinal de Granvelle accuse au secrétaire d'État, Don Juan de Idiaquez, la réception d'une lettre de la veille.

Il le prie de continuer à travailler moins; c'est dans l'intérêt de sa santé qu'il lui donne ce conseil. Quant à lui, il se porte mieux depuis qu'il fait un peu d'exercice; il va souvent à pied chez les carmes déchaux; il se trouve bien aussi de mâcher de la rhubarbe.

¹ Voyez plus loin, sous le n° CXXXI, les renseignements concernant cet écrit.

Il est satisfait que le Roi ait approuvé sa réponse à l'ambassadeur de Toscane, qui réclamait la préséance sur celui du duc de Savoie. Le Cardinal lui avait répondu négativement. La déclaration de Granvelle engagera ce diplomate à prendre les ordres de son maître avant de renouveler sa tentative, s'il s'est avancé sans avoir à ce sujet des instructions bien précises.

Le Cardinal recommande, avec de nouvelles instances, de donner suite à la *visite* de Naples et surtout de ne point faire comme la dernière fois. Ainsi, après avoir jeté feu et flammes contre un malversateur qui avait détourné à son profit plus de quinze mille ducats, l'on finit par le condamner à une amende de trois écus au profit de l'église de Saint-Jacques à Naples. S'il en est ainsi, à quoi bon faire les *visites*. Elles ne servent plus qu'à encourager les larrons. Si l'on passe toujours l'éponge sur le passé, les prévaricateurs feront tout ce qu'ils voudront. Il faut faire des exemples pour empêcher les concussions à l'avenir et confier les enquêtes à des fonctionnaires compétents. Il conviendrait de leur adjoindre le comte de Chinchon.

Depuis quelques temps, on présente beaucoup de mémoires sur des questions importantes; on demande la nomination de réviseurs des comptes, la réformation des gens d'armes et des cheveu-légers de Milan. L'exécution de cette dernière mesure serait grandement préjudiciable au service du Roi; néanmoins, pour remplir son devoir, Granvelle ne peut se dispenser de la soumettre à Sa Majesté.

Quant aux voyages, il faut espérer qu'il se feront, et chacun se taira dès que les ordres de départ auront été donnés.

Le Cardinal joint à sa présente lettre un écrit en latin fait à Delft par un Catholique sur la mort du prince d'Orange. Idiaquez pourra l'examiner tranquillement quand il en aura le loisir, c'est-à-dire Dieu sait quand.

La lettre du président Richardot n'a pas été renvoyée à Granvelle.

CXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 306.)

Madrid, le 23 septembre 1584.

Iterum Crispinus adest : puedo lo dezir como el otro. Vuelve Inghelfit con la carta que va con esta, que escribe a Vuestra Señoria por remediar a

su necesidad. Dizenle que en l'arca adonde le remiten no hay nada. Si esto es, no hay para que 5 llaves pues abierta segura esta. Él se muere de hambre y pide remedio. *Ecce quem amas infirmatur*. Si se puede ajudar, se ganaran las obras de misericordia.

CXXVIII.

ANALYSE.

Engheffield revient à la charge avec la lettre ci-jointe qu'il écrit à Idiaquez pour qu'il soit porté remède à sa détresse. Il meurt de faim et demande à être secouru. Ce sera faire œuvre de miséricorde que de lui venir en aide, si c'est possible.

CXXIX.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 307.)

Saint-Laurent, le 26 septembre 1584.

Essa carta del Conde de Briatico ¹, que vino aca entre' otras, se embia a Vuestra Señoria Illustrissima para que ordene se vea en el consejo de Italia de donde pareçe, la materia.

Los memoriales que aqui van de Don Hernando de Mendoza ² y Angelo Spanoqui, mando Su Magestad embiar a Vuestra Señoria Illustrissima

¹ Alfonso Bisballo, comte de Briatico, lieutenant gouverneur de Sicile. Voyez plus haut, page 89.

² Ferdinand de Mendoza, chevalier de l'ordre d'Alcantara. Voyez MORENI, *Dictionnaire historique*, t. VI, p. 268.

para el mismo consejo. Don Hernando es cavallero de la qualidad que Vuestra Señoria Illustrissima sabe; y cosa del Marques de Almazan ¹, yo no puede dexar de suplicar a Vuestra Señoria Illustrissima que le mande favorecer.

Tambien van para el Consejo por orden de Su Magestad estos memoriales de la Duquesa de Lorena, de cuya parte, demas dessos particulares, se le ha dicho que ella y sus agentes estan desconsolados de que no seles reciben los memoriales que dan llamandose Reyna de Dinamarca ², y paresçe le a Su Magestad que como en los despachos y respuestas que se le dieren de su parte el no se lo llame, que esotro importa poco disimularlo si dello gustan.

CXXIX.

ANALYSE.

Le secrétaire d'État Don Juan de Idiaquez envoie au cardinal Granvelle une lettre du comte de Briatico, avec prière de la transmettre à fin d'avis au Conseil d'Italie.

Sa Majesté fait adresser à Son Éminence, pour les transmettre au même Conseil, les mémoriaux ci-joints de Don Fernand de Mendoza et d'Angelo Spanoqui. Don Fernand est un gentilhomme dont la qualité est connue du Cardinal. Pour l'affaire du marquis d'Almazan, Idiaquez ne peut faire autrement que de la recommander à la bienveillance de Granvelle. Il lui fait parvenir en même temps, par ordre du Roi et pour le Conseil prérappelé, les mémoriaux de la duchesse de Lorraine. La Duchesse et ses agents sont au désespoir, dit-on, de ce qu'on ne veut pas recevoir les mémoriaux dans lesquels la princesse prend le titre de Reine de Danemark. Quant au Roi, il estime que du moment qu'il ne lui reconnaît pas ce titre dans ses dépêches et réponses, il importe peu de paraître ne pas s'apercevoir qu'elle aime à le prendre.

¹ Don Francisco Hurtado de Mendoza, marquis d'Almazan et comte de Monteagudo. Voyez MORÉRI, *Dictionnaire historique*, verbo *Mendoza*, t. VI, p. 271, et BERNI, *Titulos de Castilla*, p. 179.

² Christine, fille de Christiern II, roi de Danemark, qui, devenue veuve de François-Marie Sforce de Milan, épousa en secondes noces François I, duc de Lorraine. A la mort de celui-ci, son fils Charles II lui succéda sous la tutelle de sa mère.

CXXX.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 309.)

—
Saint-Laurent, le 26 septembre 1584.

Vio Su Magestad la carta en lo que Vuestra Señoria Illustrissima passo con el embaxador de Toscana que se cale y sin dexar palabra, y pareciole tambien el officio que Vuestra Señoria Illustrissima hizo, que me mando que de su parte diesse a Vuestra Señoria Illustrissima muy particulares gracias para ello, y el embaxador ni cosa suya no ha asomado por aca nada de aquello.

Ley tambien lo que en otra carta se tocava de la *visita*, y dize Su Magestad que como esta tan cerca la partida de aqui, no ha podido mas, pero que todo lo mirara y ordenara con brevedad. Dixe le tambien los discursos de Madrid en hecho de partida para Aragon, y lo que Vuestra Señoria Illustrissima de que caminos holgaria de escusarlos, pero que estaria muy prompto para loque se le ordenasse. Dixo que el lo creya muy bien, y que es assi que va pensando que la jornada de Aragon por lo que ha que no estuvo alla y juntarse la ocasion del casamiento, y que quanto esto sea, no podria Vuestra Señoria Illustrissima escusar el yr, ni el consejo de Italia por que assi se acostumbra que no se çufre acercandose Su Magestad a Italia dexar el consejo mas lexos y aver los de remitir aca, como se çufrio en el jornada de Portugal que quedo en el camino para alla el consejo y con esto bien, de manera que segun esto todo el consejo avra de yr a su tiempo.

Esto es lo que agora tengo que avisar y embiar a Vuestra Señoria Illustrissima esse pliego de Roma, que vino con el correo que ha traydo la dispension para la Señoria Infanta doña Catarina, de quien y de su hermana y hermano vea Su Magestad muchos nietos plega a Dios, y el guarde, etc.

CXXX.

ANALYSE.

Le Roi a lu la lettre de Granvelle concernant son entrevue avec l'ambassadeur du Grand Duc de Toscane, et Sa Majesté a chargé le secrétaire d'État de féliciter le Cardinal de son attitude et de ses déclarations. Quant à l'ambassadeur, il n'en a pas soufflé mot à la Cour.

Le Roi a promis de s'occuper bientôt du rapport de Don Lopez de Guzman, le *visitador* de Naples.

Quant au prochain voyage en Aragon (pour aller au-devant du duc de Savoie et de sa suite), le Souverain espère bien que le Cardinal y assistera avec le Conseil d'Italie.

Idiaquez envoie à Granvelle un pli que le courrier de Rome a rapporté avec la dispense pour l'Infante Catherine. Le ministre souhaite que cette princesse ainsi que sa sœur et son frère donnent à Sa Majesté des petits-enfants, s'il plait à Dieu.

CXXXI.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 311.)

Saint-Laurent, le 26 septembre 1584.

Bendito sea Dios que se halla Vuestra Señoria Illustrissima con tanta mejoria; plega a el dar entera salud desterrados todos los achaques.

Esta mañana avise lo que Su Magestad me avia dicho en algunos puntos de lo del embaxador de Florençia y otras cosas.

Despues remanezcio aqui Don Lope de Guzman y entretuvo a Su Magestad menos de loque la gente temia. Ya le he dicho y el se lo sabe la quenta

que Vuestra Señoria Illustrissima tiene con hazer le merced; agora le veo yr en un coche de Vuestra Señoria Illustrissima

El papel latino hecho en Delf¹ entretiene todos estos frayles; como le pueda cohrar dellos le restituyre, y cierto si aquello passa assi, es de mucha consideraçion.

La dispension es venida, como creo que dixè esta mañana. Su Magestad me ha mandado que embie a Vuestra Señoria Illustrissima essa copia para que avise si se le contenta, que pareçe que esta bien. La partida de aqui se tiene por cierta para el lunes; desseo lo por besar los manos a Vuestra Señoria Illustrissima.

CXXXI.

ANALYSE.

Idiaquez félicite Granvelle de son rétablissement.

Il lui a mandé ce matin ce que le Roi lui a dit au sujet de l'ambassadeur de Florence.

Don Lopez de Guzman est resté à Saint-Laurent. Il en a dit à Sa Majesté moins qu'on ne le craignait. Il sait tout le cas que Granvelle fait de lui. Il le voit passer aujourd'hui dans un carrosse du Cardinal.

Le manuserit latin de Delft a été communiqué aux frères du couvent. Idiaquez le renverra dès qu'on le lui aura rendu.

La dispense est arrivée, comme il croit déjà l'avoir dit dans sa lettre du matin. Sa Majesté en fait envoyer une copie au Cardinal pour savoir si Son Éminence en est satisfaite.

Le départ de Saint-Laurent aura lieu certainement lundi. Idiaquez le souhaite pour pouvoir aller présenter ses respects à Granvelle.

¹ Ce manuserit latin est probablement celui dont la traduction fut publiée à Paris en 1584, sous le titre de : « Les cruels et horribles tortures de Balthazar Gérard, bourguignon, vrai martyr, souffertz en l'exécution de sa glorieuse et mémorable mort, pour avoir tué Guillaume de Nassau, prince d'Orange, ennemy de son roy et de l'Église catholique; mis en françois d'un discours latin envoyé de la ville de Delft au comté de Hollande ». Paris, chez Jean du Corroy; 1584, in-8°.

CXXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 313.)

—
Madrid, le 27 septembre 1584.

Tengo la de Vuestra Señoria escripta ayer. No hay para que darme gracias por lo que passe con el embaxador de Toscana, pues devo quanto puedo hazer por servir. A me basta que no haya errado, ny haya parescido mal lo que hize con buen zelo por evitar a Su Magestad el embaraço en que el officio que pensava hazer nos pusiera, y por si le hiziesse, hallasse el camino ya algo preparado, para que se pudiesse negar, y mostrarle que era impertinente su pretençon, como a la berdad es insolente, y fuera de todo termino; y a Vuestra Señoria doy infinitas gracias por el officio que en esto (como siempre por mi suele) ha hecho.

Tambien se las doy por haver leydo a Su Magestad lo que escrivi de la *visita*. Verguena es verlo que aqui passa con mucha desverguena de los que por encubrir sus culpas, hazen juntas y hablan sueltamente contra quien seles antoja, diziendo mil mentiras, pero que fio en que la verdad de ordinario bence, aunque hallan sus fautores que prometieron ayu-darlos, sea esto como quisieren y seles perdone, no se me da nada con que como escrivi se provea para adelante que en Napoles haga justicia derecha y sin interesse y passion, y que aquellos buenos subditos no sean tiranidos, como lo han sido tantos años, no se pudiendo sostener los estados sin justicia, y que se ponga mejor recando en la hazienda, que va muy mal, como cada dia lo escribe el duque de Ossuna, como yo conosco lo ha passado y passa; y a esto por procurar el remedio no nos pueden ayudar sino embaraçar los que no son platicos de la tierra; y por ser tantos officiales de Napoles suspensos, se halla el Duque embaraçado por que le faltan personas que le ayuden, y por esto importa poner brevemente la mano a la obra y resolver; y ha ydo Don Lope de Guzman llamado del Conde de Chinzon que le escrivio que ayer le daria Su Magestad audiencia; del podra enten-

der algo Vuestra Señoria de lo que passa y la necesidad que hay de breve remedio. Quanto al biaje de Aragon no hay que dezir otra cosa sino obedecer a quien puede y deve mandar.

He recebido el pliego de Roma; quedava suspensa la provision del arcebispado de Besançon, por que queria melo dar Su Santidad como cosa que esta a su provision por bazar por muerte del Cardenal de la Baume, y no querian admitir que fuesse electivo; atendiase a sostener el derecho del election. Nomination no la tiene Su Magestad, que pluguiesse a Dios la tuviesse, que a ella no ayudaria nadie mas que yo; ello es como lo de Liege sin quitar ny poner.

CXXXII.

ANALYSE.

Le cardinal de Granvelle a reçu la lettre que Don Juan de Idiaquez lui avait écrite la veille. Il n'y a pas à le louer de ce qu'il a pu dire à l'ambassadeur de Toscane; il n'a fait que son devoir. Pour lui, il lui suffit de ne pas s'être trompé et que Sa Majesté ait approuvé son attitude; du reste la prétention de l'envoyé florentin était aussi impertinente qu'extravagante. Granvelle remercie Idiaquez de l'avoir soutenu en cette affaire comme dans la plupart des autres.

Il le remercie également d'avoir lu au Roi sa lettre au sujet de la visite de Naples. C'est une honte de voir l'impudence des prévaricateurs qui vont jusqu'à calomnier leurs juges. Il importe qu'il y ait une justice à Naples, une justice ferme, impartiale, et que les loyaux sujets du Roi ne soient pas opprimés comme ils l'ont été pendant tant d'années. Les états ne peuvent se maintenir sans justice. Il est nécessaire aussi que les finances soient mieux administrées. Elles vont aujourd'hui très mal, comme ne cesse de l'écrire le duc d'Ossune. Il faut à la tête de l'administration des gens compétents et connaissant le pays. Comme il y a tant de fonctionnaires napolitains suspendus, le Vice-Roi (le duc d'Ossune) est embarrassé de trouver des auxiliaires capables. Il est donc urgent de parer à cette situation éminemment fâcheuse. Don Lopez de Guzman, le visitador de Naples, est allé chez le Roi, où l'avait appelé le comte de Chinchon de la part de Sa Majesté. Il devait avoir une audience du Roi hier.

Idiaquez saura de lui un peu de ce qui s'est passé et l'urgence qu'il y a de couper court aux abus.

Pour le voyage d'Aragon, Granvelle n'a rien à dire, sinon qu'il obéira aux ordres de Sa Majesté.

Il a reçu les lettres de Rome. Il reste toujours à pourvoir au siège archiépiscopal de Besançon, depuis qu'il est vacant par suite de la mort du dernier titulaire, le cardinal de la Baume. Le Pape entend disposer de ce siège, et le donner au cardinal de Granvelle. A Rome on ne veut admettre ni l'élection par le chapitre, ni la nomination par le Roi, malgré toutes les représentations de Granvelle. L'affaire reste en suspens comme celle de Liège.

CXXXIII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale à Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 314.)

Saint-Laurent, le 27 septembre 1584.

Esta mañana ha resuelto Su Magestad lo de la consulta que aqui va, que Vuestra Señoria Illustrissima me embio, y conformandose con ella tiene por bien de hazer merced a Marco Antonio Colona, nieto del agora defuncto, del officio de Gran Condestable de Napoles, y de la compañía de gente de armas, y la otra de cavallos ligeros que su ayuelo gozava, en la forma que el lo tenia, y me ha mandado lo avise a Vuestra Señoria Illustrissima para que ordene se le hagan los despachos.

CXXXIII.

TRADUCTION.

Ce matin le Roi a pris une résolution au sujet de la consulte ci-jointe que Votre Illustrissime Seigneurie avait envoyée. Et conformément à cette consulte, Sa Majesté

trouve bon de gratifier Marc Antoine Colonna, petit-fils du Seigneur du même nom, récemment décédé, de l'office de grand connétable de Naples et de la compagnie de gens d'armes et de celle de cheveu-légers que possédait son aïeul. Il les tiendrait dans les mêmes conditions, et Sa Majesté m'a ordonné d'en aviser Votre Illustrissime Seigneurie, afin qu'elle fasse faire les dépêches en conséquence.

CXXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 513^{bis}.)

Madrid, le 28 septembre 1584.

Yo tenia ya hecho respuesta a las de Vuestra Señoria de ayer que me dieron a noche, quando me han dado otras dos, una de Su Magestad con la copia del breve de la dispensaçion, que me parece muy buena y en buena forma. Dios de del matrimonio todos los fructos y provechos que se pueden esperar si nos sabemos y queremos aprovechar.

Mi salud gracias a Dios va mejorando y espero ver brevemente como le ba a Vuestra Señoria de la suya pues tan presto sera la partida; de la Dios a Vuestra Señoria siempre qual puede dessear.

No es menester bolver el papel de la historia de aquel baleroso martire, pues tengo otra, y quanto dize el latus dizen escriptos flamencos de hereges escriptos a los de Bruxelas y Enveres ¹, que de tanta constancia quedan atonitos; podria ser por ello se reconoscan algunos; assi lo haga dios.

¹ Ces publications sont : • Discours de l'assassinat commis en la personne du prince d'Orange, suivi de la copie de la sentence prononcée contre Balthazar Gérard; Delft, 1584. — Copie uit Delft van het elaghelyck feit te Delft geschiet ... met eenen Balthazar Seraek, hem verstout heeft om ons te beroven van onsen beschermer; imprimé en 1584. — Historie van Balthazar Gerardt, alias Serach, die den tyran van 't Nederlandt, den prince van Orangie, doorschoten heeft ende is daerom duer grouwelijck ende vele tormenten binnen de stadt van Delft openbaerlijk gedoodt; imprimé en 1584. — Cort verhael van de moort gedaen aen den persoone van den seer doorlucht. prince van Orangien. —

Don Lope havra dicho lo que le havra parecido ser necessario; harto le encomende la brevedad; queda que Su Magestad resuelva lo que fuere servido. Los memoriales que han venido con la seconda carta de mano de su hombre se van en consejo como Su Magestad manda. Su Magestad y Vuestra Señoria saben que nunca he hecho dificultad que a Madama de Lorrena no se pudiesse dar el titulo de Reyna; solo havria reparado en que como tiene sumos, querra tener estado de reyna, y le costara, y porque si quiziesse pretender a recuperar lo suyo, seria mejor menos ruydo tener, la possession seria lo que hiziesse al caso. El consejo lo hazia en admitir estos titulos, fasta que Su Magestad se los diesse, por que assi se usa en Napoles y en este consejo y aun en los de Castilla y Aragon, pero si Su Magestad manda que se admitan, se hara; ay solo que en las relaciones de los memoriales se havra de poner el mesmo, y los decretos que se escriven sobre los memoriales que ella da, daran una manera de aprobacion quasi tanto como dar sele.

Hara se para el Señor Don Hernando ¹ lo que se pudiere, demas que ya se ha hecho no poco por el considerado todo.

CXXXIV.

ANALYSE.

Granvelle a déjà fait réponse aux deux lettres qu'Idiaquez lui a envoyées hier avec la copie du bref de la dispense pour l'Infante Catherine. Celui-ci lui parait bon et en due forme. Plaise à Dieu que le mariage (de Savoie) donne tous les résultats qu'on est

La mort du prince d'Orange, tué en trahison d'un coup de pistolet. Ensemble la déploration de la princesse d'Orange sur le corps de son époux; Paris, 1584. — Les cruels et horribles tortures de Balthazar Gérard, bourguignon, vrai martyr, souffertz en l'exécution de sa glorieuse et mémorable mort, pour avoir tué Guillaume de Nassau, prince d'Orange, ennemy de son roy et de l'Église catholique, mis en françois d'un discours latin envoyé de la ville de Delft; Paris, 1584 •.

¹ Probablement Hernando de Mendoza. Voyez plus haut, page 284.

en droit d'en espérer, mais il faut pour cela qu'on sache et qu'on en veuille tirer parti.

La santé du Cardinal est meilleure, et il espère que celle d'Idiaquez ne tardera pas également à s'améliorer, puisque le départ pour l'Aragon aura lieu bientôt.

Il est inutile de renvoyer le manuscrit relatif au supplice de Balthazar Gérard; Granvelle en possède un autre. Aussi bien les lettres flamandes des hérétiques à ceux de Bruxelles et d'Anvers disent la même chose; toutes attestent la fermeté du martyr. Peut-être feront-elles revenir d'aucuns de leurs erreurs.

Les derniers mémoires envoyés au Cardinal seront transmis au Conseil d'Italie, suivant l'ordre de Sa Majesté. Le Roi et Idiaquez savent que Granvelle ne s'est jamais opposé à ce qu'on donnât le titre de Reine à Madame de Lorraine. Au reste, le Conseil se conformera à la décision de Sa Majesté, si Elle ordonne d'admettre les prétentions de la Duchesse. Seulement il faudra alors en tenir compte dans les rapports sur les mémoriaux de la princesse, et, le cas échéant, les résolutions royales qui seront transcrites dans ces rapports, constitueront par leur libellé, une sorte de reconnaissance du titre revendiqué.

On fera pour Don Fernando tout ce qu'on pourra, étant donné qu'en somme on n'a pas déjà peu fait pour lui.

CXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MATHEO VASQUEZ DE LECCA.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 18014, t. II, fol. 291.)

Madrid, le 28 septembre 1584.

La de Vuestra Merced de 19 deste he recebido, y conferido en consejo el memorial incluso, que buelve con esta. Muy bien ha parecido lo que el dicho memorial contiene, y que el que ira por reveer las cuentas en Napoles, podra de un camino pedir cuenta a los que han quedado deviendo à Su Magestad de sus administraciones, assi de provisiones de armada y galeras como por qualquier otra via; y ha muchos dias que se embio la consulta con nominacion de personas, para que se vaya entender a las dichas cuentas, sobre que esperamos la resolucion de Su Magestad.

Copia del memorial.

Madrid, le 14 septembre 1584.

En esta contaduria mayor de cuentas hay muchas resultas y cargos contra personas, que se hallan en Italia, de mucha suma de dineros, bastimientos y municiones y otras cosas que en ella se distribuejeron y fueron a su cargo que dependien de los gastos del armada de la liga y de otras ocasiones antes della, y de dineros procedidos destes reynos, de que han de dar cuenta; y para la buena intelligencia della y brevedad del despacho, conuernia embiar persona de la satisfacion que alla los tome, y porque havemos entendido que por el consejo de Italia se trata de embiar una a tomar otras cuentas que alla se han de dar, y siendo tal la que se eligiere para ello, y dandole un ayudante de confiançia y abilidad de los que han servido en esta contaduria, paresçe que podria acudir a ambas cosas con mas satisfacion y menos costa, ha paresido que siendo Vuestra Magestad servido se devria mandar que se correspondan en esto el consejo, y la contaduria, y que vean los negoçios y cuentas que por ambos vias se offrescen que tomar en Italia, y la persona que para ello convierna, y se podra acudir a lo uno y a lo otro sin inconveniente, a lo que en esto paresciere, y se de cuenta a Vuestra Magestad dello, paraque mande lo que mas servido fuere. Vuestra Magestad lo ordenara como mas lo sea.

CXXXV.

TRADUCTION.

J'ai reçu la lettre de Votre Grâce du 19 de ce mois, et j'ai conféré avec les membres du Conseil (d'Italie) au sujet du mémorial qui accompagnait votre dite lettre, et que je vous renvoie avec la présente. On a approuvé le contenu du mémorial et que le fonctionnaire dépêché à Naples pour revoir les comptes, pourra les demander aux agents qui doivent encore en rendre à Sa Majesté, tant de leur administration et de l'emploi des fonds remis pour l'armée de mer et les galères, que de tous autres services publics. Il y a plusieurs jours qu'on a expédié la *Consulte* avec la nomination des per-

sonnes, afin qu'on s'occupe de revoir lesdits comptes. Nous attendons la résolution de Sa Majesté.

Copie du mémorial.

Madrid, le 14 septembre 1584.

Dans cette contadorie (la *contaduria mayor de cuentas*, la grande chambre des comptes), il y a un grand nombre de faits à charge de personnes qui se trouvent en Italie. Le tout à raison de fortes sommes d'argent, de provisions de vivres et de munitions et d'autres distributions faites sous leur responsabilité. Cela ressortit aux dépenses faites pour la flotte de la ligue et pour des affaires antérieures. Il y a aussi des fonds provenant des mêmes états, dont les personnes précitées ont à rendre compte. Pour la bonne et prompte apuration de ces comptes, il conviendrait d'envoyer un agent capable. Or, nous avons appris que le Conseil d'Italie s'occupait d'envoyer là un délégué pour examiner d'autres comptes. Étant donné ce délégué et qu'on lui adjoindrait un auxiliaire habile et de confiance, choisi parmi les anciens fonctionnaires de cette contadorie, il semblerait qu'il pourrait s'acquitter de sa double tâche d'une manière plus convenable et à moins de frais. S'il plaisait à Votre Majesté, Elle devrait ordonner que le le Conseil (d'Italie) et la Contadorie correspondent à ce sujet. Ils examineraient les deux sortes d'affaires et les comptes qu'il y a à contrôler en Italie, discuteraient les titres et capacités de l'inspecteur qui serait commissionné à cet effet, et s'occuperaient de ces deux points ou de celui qu'on trouverait bon de leur indiquer. Rapport serait ensuite fait à Votre Majesté, qui prendrait la résolution qui Lui plairait. Bref, Votre Majesté donnera ses ordres au mieux de ses intérêts.

CXXXVI.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 316.)

Saint-Laurent, le 29 septembre 1584.

Holgado se ha Su Magestad de saber que parece bien a Vuestra Señoria Illustrissima el breve de la dispensacion. Dize el Conde de Olivares que llego

a tan buen tiempo el pedilla, que el dia antes le avia dicho Su Magestad que era ya tiempo de acordarse Su Magestad de colocar a las Señoras Infantas.

Pesa me de que aya encuentro en el modo de la provision de l'arçobispado de Besançon y buen despartidor fuera a poder entrar de por medio nominacion de Su Magestad, mas pues no puede, no ay que tratar desto, y es de creer que se avra ya averiguado la forma, aunque quiza no avra muchos exemplos de aver vacado por cardenal.

Creo que Vuestra Señoria Illustrissima avra tenido cartas de Francia. Las que aca han llegado de 25 deste, dizen que el Principe de Parma atendia a cerrar la estacada del rio de Anvers, que ya le avian llegado diputados de Gante¹, que estava el Conde de Mansfelt para batir a Vilborde² y que el coronel Verdugo avia desçercado a Zutfen y hecho retirar al enemigo, que todo es bueno y lo que promete. Dios lo haga como se dessea, y guarde, etc.

CXXXVI.

ANALYSE.

Le Roi est charmé de voir que le Cardinal est satisfait du bref de la dispense. Le comte d'Olivarès estime qu'on l'a demandé à propos. La veille le Pape lui avait dit qu'il était temps pour le Roi de marier les Infantes.

Idiaquez regrette les difficultés qu'on rencontre à pourvoir au siège archiépiscopal de Besançon. Mais puisque la nomination de l'archevêque ne peut se faire par le Roi, il faut en prendre son parti.

Il présume que Granvelle a reçu des lettres de France. Celles qui sont parvenues à Saint-Laurent et qui portent la date du 15, disent que le Prince de Parme s'occupait de bloquer le port d'Anvers et qu'il avait reçu des députés de Gand. Le comte de Mansfelt

¹ Voyez au sujet de la réconciliation de la ville de Gand, à l'Appendice, l'acte du 19 avril 1584.

² Voyez au sujet de la prise de Vilvorde, les lettres des 6 et 8 septembre, publiées à l'Appendice.

se préparait à battre en brèche les murs de Vilvorde; le colonel Verdugo avait démantelé Zutphen et repoussé l'ennemi. Tout va aussi bien qu'on l'espérait.

CXXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 318.)

Madrid, le 50 septembre 1584.

Bueno es el breve a mi parescer y sospecho que lo que dixo Su Santidad al Conde el día antes que se le pidiesse, fuesse por saber si algo se diria de la primera en que todos tienen los ojos.

Lo de Besançon creo que passara bien. Propuso la Yglesia Su Santidad propia que en llegando la nueva de la postulacion dixo luego que me la dava, pero que *suo jure* y no por la postulacion, y todo el collegio fu en mi favor, pero como el Cardenal de Como viniendo a su voto dixo que un auditor pretendia que se diesse en virtud de la postulacion, se reparo. Han me embiado la copia de los concordados, por donde se vee claro que por esta vez es a provision de Su Santidad por no haver el Cardenal defunto tomado breve que en esto dispensasse, como hizieron los cardinales de Mogontia, Augusta, Trento, Liege y Salsburg de nuestro tiempo. Plugiesse a Dios tuviesse Su Magestad nominacion, pero para ello no veo fundamento alguno, de que me pesa; creo que todo passara bien y sin dificultad.

De Francia bienen las mismas nuevas que Vuestra Señoria me da de lo de Flandres, de que doy a Vuestra Señoria infinitas gracias. Monsignor de la Mota me lo escribe y añade que el Conde de Mansfelt devia yr sobre Ostende, pero que se considero que no tenia tanta gente como fuera menester para tal empresa, alexandose tanto de las otras fuerças que son en campaña, y que por no perder tiempo se podra emprender lo de Vil-

vorde, pues la gente que esta en lo que se labra en el rio de Enveres, en Dermonde y Alost y en el pays de Waes lo mos lexos no lo esta de seys leguas. Dios le de buena ventura. Temo que hayan fortificado mucho Vilvorde, que no le era. El sito para fortificarla es a proposito. Otra cosa no entiendo de aquellas partes ny de otras.

CXXXVII.

ANALYSE.

Granvelle est toujours satisfait du bref de dispense. Il soupçonne seulement que les paroles adressées par le Pape au comte d'Olivarès, la veille du jour où l'ambassadeur espagnol lui demanda l'acte, avaient pour but de provoquer quelque confiance touchant les projets de mariage pour la fille aînée du Roi, l'Infante Isabelle, car tout le monde a les yeux fixés sur cette princesse.

Il croit que l'affaire de Besançon se passera bien, mais le pape veut le nommer archevêque *suo jure* et non en vertu de la postulation. Granvelle est seulement fâché qu'il ne puisse tenir sa nomination du Roi.

Les nouvelles qu'il a reçues de France confirment celles qu'Idiaquez lui a transmises concernant les Pays-Bas. Monsieur de la Motte lui a écrit que le comte de Mansfelt devait marcher sur Ostende; mais celui-ci a reconnu qu'il n'avait pas assez de monde pour tenter une opération semblable, à une telle distance des autres forces espagnoles. Il s'est rabattu alors sur Vilvorde, d'où il n'est pas bien éloigné des corps de troupes qui opèrent à six lieues de là seulement, aux abords d'Anvers, à Termonde et à Alost. Que Dieu le favorise; toutefois le Cardinal craint qu'on n'ait puissamment fortifié Vilvorde. Cette ville était sans défense, mais la position est excellente à fortifier.

CXXXVIII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 319.)

De la Torre de Lodones, le 2 octobre 1584.

Quanto yo podria dezir de Flandes por los despachos que oy han llegado, terna Vuestra Señoria Illustrissima en esse pliego del Principe de Parma ¹. Lo que en suma dize es que Vilborde ² se rendio, que los de Gante

¹ Cette lettre du prince de Parme, datée du 15 septembre 1584, est imprimée dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. XIII, p. 102. M. GACHARD y a publié une partie seulement, que nous complétons ici en note. Cette partie se rattache à Ostende et à Vilvorde : « Sire . . . Tost après je me résoluz, puis que je voiois ma présence estre requise pour screr la rivière d'Anvers, d'envoyer les mesmes troupes, soubz la conduite du conte de Mansfelt, vers la ville de Oostende, pour ne sembler lors la saison assez propre pour effectuer ce que je jugeois du tout nécessaire pour la seureté et conservation tant de la ville de Bruges, que de toutte la basse Flandres, qui demeure merveilleusement travaillée par ladiete ville d'Ostende. Et de fait je fiz tenir toutes les dietes troupes en ordre, pour y estre conduictes par le conte Charles de Mansfelt, après que j'auois nouvelles du père, que j'avois fait passer devant comme il avoit désiré pour communiquer avecq le Sr de la Motte, et entendre son advis sur ceste entreprinse. Mais comme je m'apperceuz qu'il y mettoit de la difficulté et que véritablement la chose n'estoit pas sans doute si elle n'estoit vivement et chaudement exécutée, et pour non perdre la réputation que ceste armée avoit acquis, résoluz mesmes, avecq la participation d'aucuns du Conseil qui estiont auprès de moy, de changer d'advis et faire au mesme instant marcher lesdictes troupes avecq lediet conte Charles, attendant la venue de sondiet père vers Vilvorde, qui me sembloit de moindre difficulté et fort à propos pour molester et presser les villes de Bruxelles et de Malynes. Et en somme quatorze ou quinze jours après, l'artillerie estant plantée, se sont ceulx de ladiete ville renduz, sans attendre batterye, aux conditions et capitulations que V. M. voira par l'escript icy joint.

² Cependant, comme j'ay desjà dit, je m'en suis venu sur ces digues pour donner chaleur aux affaires, que j'ay trouvé beaucoup moins advanchées que je ne pensois, quand je me partiz vers Den-dermonde. Seulement y vois-je toute povreté et misère, la saison jà fort avanchée, la plus part des soldatz malades et la famyne si grande, que je ne seay quasi à quel Saint me vouer, n'ayant ung seul denier pour me remedier. Et si bien il me desplaist, que je ne puis jamais donner bonnes nouvelles à V. M. que quant et quant je ne say donner de quoy se contrister pour les malheurs et misères que je voies pardeça. Si fault-il que, pour mon acquit, je luy dye encoires franchement l'estat d'icy, afin

a primero pidieron salvo conducto para sus diputados. El Principe se lo embio. A los tres embieron diputados con su poder. A los cinco les embio el Principe los capitulos que les concederia. A los 8 respondieron ellos pidiendole los modificasse. A los 11 se los embio mas blandos, y desto esperava respuesta con opinion que seria buena⁵. Pide algunos sediciosos a discrecion 500,000 escudos para los gastos, libertad de los prisioneros y en particular de Monseñor de Çampaigni. Plega Dios presto venga esta y otras muchas nuevas de gusto. Açercando nos vamos alla; Su Magestad viene bueno y sera mañana en la tarde en el Pardo.

qu'elle ne m'impute le mal que apparamment adviendra. Mon but estoit d'employer gaillardement cest année et commencer à bonne heure, pour non laisser inutiles les troupes nouvelles que V. M. m'envoioit, avecq les deniers que j'attendois au retour du président Richardot. La résolution de V. M^{me} confortois à l'avenant par les provisions qu'elle me fit entendre y avoir donné (ores qu'elles fussent moindres qu'il ne convenoit pour l'avancement de son royal service). Cest argent a esté si longuement en chemin, avant qu'arriver en Italye, que j'ay esté constrainet, à mon très-grand regret, demeurer avecq les bras croisez, sans mettre si tost en campagne que j'eusse bien voulu, et que la mort du feu duc d'Anjou m'en donnoit occasion depuis, seachant que Juan de l'Astur estoit en chemin. Soubz la confidence que j'avois qu'il ne pavoit longuement tarder, je me suis embarqué et avecq apparence de faire de très-grandz exploitz mesmes, aiant suyviz la mort d'Oranges, Juan de l'Astur est arrivé à Milan avecq l'argent. Mais il me tient des termes que je puis mal entendre, ne voulant me donner une maille, combien que V. M. m'avoit escript et faiet dire par lediet Richardot que les provisions ordinaires courroient dois le mois de janvier, et que j'en recepvrois promptement tout ce qui en seroit escheu. Dont j'ay desjà piégà adverty V. M., et veulx bien croire qu'avant que ceste arrive, elle y aura remédié, mais trop tard à mon très-grand regret. Et pour lui dire franchement ce qu'il m'en semble, je ne vois aultre apparence, sinon que je seray constrainet habandonner et ce pueste et la palizade que j'avois desjà commenchée sur ceste rivière, ne seachant plus de quel bois faire flesehe, puisque je me trouve sans argent et sans crédit, après avoir employé et engaigé le peu qui s'est peu saequer de ma misère et de mes serviteurs et amis. Ce que avenant, V. M. peult bien considérer l'intérest qu'en recevra son service et le peu de moyen qu'il y aura depuis après dompter la ville d'Anvers. En quoy, comme j'ay jà dit, je n'auroy coulpe queleconque, n'estant obligé à faire ce qui est imposible, combien que jusques à maintenant l'on peult veoir s'estre faiet plus que humainement ne se pavoit espérer. Ceste mesme nécessité est cause que je n'ay peu poursuyvre la victoire de Vilvorde, et de tant moins, que j'avois advertence de plusieurs endroitz que l'ennemy assembloit ses forces mesmes avecq apparence de habandonner Zupthen, pour se jeter sur tel quartier de ceste armée qu'il jugeroit estre le plus faible. Pour à quoi remedir, je faiz renforcer les troupe celles que y estoient par telles qui viennent de Vilvorde d'ung costel et d'aultre de la rivière, et y feray tout ce qu'il sera possible, surmontant les difficultés le plus que je pourray . . . » (Papiers d'État, Lettres du prince de Parme à Philippe II.)

⁵ Voyez plus haut, page 215, note 5, où la date de la prise de cette ville est déterminée.

⁶ Voyez plus haut, page 215, note 6, concernant la reddition de la ville de Gand.

CXXXVIII.

ANALYSE.

Tout ce qu'Idiaquez a appris des affaires de Flandre par les dépêches reçues ce jour, Granvelle le trouvera dans le pli ci-joint du prince de Parme. Il y verra en somme que Vilvorde s'est rendue, que ceux de Gand ont demandé le 1^{er} septembre un sauf-conduit pour leurs députés. Le Prince le leur a expédié. Le 3 ils ont envoyé les députés avec pleins pouvoirs pour traiter. Le 5 le Prince leur a fait savoir les conditions qu'il leur accordait. Le 8 ils l'ont prié de les modifier. Le 11 il leur en a consenti de plus douces. Et, aux dernières nouvelles, il a exigé que certains séditieux se rendissent à discrétion et qu'on payât une somme de 300,000 écus pour les frais de guerre. Il a réclaté aussi la mise en liberté des prisonniers et en particulier celle de Monsieur de Champagny. Puisse-t-elle être accordée bientôt.

Le secrétaire d'État termine sa lettre en prévenant Granvelle qu'il se rend au-devant du Roi, qui arrivera demain soir au Prado.

CXXXIX.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 321.)

Du Prado, le 5 octobre 1584.

Sea muy en hora buena la reduccion de Gante como cosa tan importante al servicio de Su Magestad, y muy para bien la libertad de Monseñor de Champaigni ¹, que mediante esto se consigue. De ambas cosas me cabe

¹ Frédéric Perrenot, seigneur de Champagny, obtint seulement la liberté après la réconciliation de Gand, qui fut signée le 7 septembre 1584. Voyez ROBAULX DE SOUMOV, *Mémoires de Frédéric Perrenot*, p. LXXXVIII.

la parte de contentamiento que Vuestra Señoria Ilustrisima creera; y pues embia un pliego del Principe de Parma a Vuestra Señoria Ilustrisima, no tengo para me alargar.

CXXXIX.

ANALYSE.

Idiaquez se réjouit de la reddition de Gand comme d'un fait des plus importants pour le service du Roi et pour la mise en liberté de Monsieur de Champagney. Il ne s'étendra pas davantage sur ce double et heureux résultat, puisqu'il transmet au Cardinal une lettre du prince de Parme relatant la grande nouvelle.

CXL.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms 9471, t. II, fol. 323.)

Du Prado, le 3 octobre 1584.

Viene Su Magestad muy bueno y despues de llegado aqui, me ha dicho que ha mucho que las cortes de Aragon requieron por alla su presencia, y que aunque estos años passados por justos impedimentos no ha podido hazer la tornada con desseo, agora que parte dellos cessan y que el yr puede ser a proposito y para lo del casamiento de la Señora Infanta Doña Catalina, juntandose estas dos cosas, ha determinado de hazer el camino con esta ocasion y partirse con brevedad. Todo lo qual me ha mandado que avise a Vuestra Señoria de su parte, y que se tenga por apercebido para la jornada, como tambien ha de ordenar que se aperciba el consejo de Italia quando Su Magestad aya mandado publicar esto, y avisado lo al

consejo de Aragon, que entretanto dize que sea para Vuestra Señoria Ilustrisima solo. Esto es lo que me acaba de decir y ya desde el otro dia lo sabe Vuestra Señoria Ilustrisima, entiendo que anda la voz por essas calles muy vertida, mas hasta agora por orden del Rey no se ha dicho.

El dia de oy se ha passado bien, aunque con agua que desbarato un ojo. Sospecho aun que no lo se de cierto que recibira aqui Su Magestad la visita de Saboya.

CXL.

ANALYSE.

Idiaquez annonce à Granvelle que le Roi est arrivé en bonne santé au Prado. Il a dit au secrétaire d'État qu'il était venu pour les Cortès d'Aragon et que son voyage se faisait à propos à la veille du mariage de l'infante Catherine. Sa Majesté a chargé Idiaquez d'informer le Cardinal du double motif de ce voyage, et de lui recommander de se tenir prêt à suivre la Cour avec le Conseil d'Italie. Le ministre ne sait pas encore si le Roi recevra le prince Amédée de Savoie au Prado.

CXLI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MORILLON, ÉVÊQUE DE TOURNAI.

(Lettres de divers, t. IV, p. 298.)

Madrid, le 4 octobre 1584.

Monsieur, le Sieur de Broissia, qu'est piécà par delà ensuytte de l'ouffre qu'il vous ha faict, m'a sheurement addressé vostre lettre du huictiesme d'aoust, que à l'accoustumé de ce que vient par l'ordinaire, qu'est tousiours fort chargé, est arrivé fort tard, et seullement maintenant; et par lettres

miennes, que j'espère vous aurez receu, vous aurez peu veoir que nous avons pièça entendu le recouvrement de Dermonde et la perdtte regrettable de Don Pedro de Tassis ¹, et Pedro de Paz ², ausquelz Dieu, par sa grâce. face mercie. Nous avons sceu despuis, le recouvrement de Vilvorden et que ceulx de Gand sollicitent pour appoinctement, que de raison debvroit estre tel que vous désirez; mais l'on ne faict pas en telles choses tout ce que l'on veult, et entendent mieulx ceulx qu'ont les affaires entre leurs mains ce que convient, que ceulx que ne les veoyent par dehors. Dieu, par sa grâce, nous veuille bien garder Monseigneur le Prince de Parme; car si nous le perdions. tout iroit mal, comme vous dictes, et n'estoit rien du tout à propoz pour luy seconder, ny pour guerre, ny pour paix, ny pour gouvernement, le Duc de Montalto ³, bon Seigneur: mais cela estoit tout. Marco Antonio Colonna fut esté plus à propos, et de prudence et d'expérience, mais je ne sçay si le gouvernement a esté tel que Sa Majesté luy eust confié les Pays d'Embas. Il eust rempli le pays de Romains comme il avoit faict en Sicile; et, pour le vous dire en ung mot, ce n'estoit nostre cas; et je considère assez en quelle opinion l'on ha par delà les Espaignolz; et c'est la cause pour quoy j'ay tant résisté afin que Madame ne partit; et fut mon dernier advis que, pour avoir air plus propre à sa santé et complexion, elle s'alla tenir à Besançon, que fut esté bien pour tous respectz.

Or, laissons ce poinct et ne nous figurons ce malheur de si loing, et espérons que Dieu nous aydera, qu'a si bien commencé, si nous avons recours à sa clémence, nous réconcilians à luy. Le tout vad maintenant, grâces à Dieu, bon chemin depuis la mort d'Alançon et d'Oranges, et le progrès si grand qu'a jà faict ledit Seigneur Prince dont se peult espérer beaucoup, et se doibvent les rebelles vraysemblablement trouver estonnez, quelque bonne migne qu'ilz tiennent. Si Gand tombe, Bruxelles et Malines sont bien malades. Dieu doit que ces deux villes évitent le sac, et si les fortz de la rivière s'achèvent. et l'impallizade, Anvers musera, que se serrera par terre de plus près et qu'on en viendroit au bould, dont je ne d'espère, avec tant d'avantaiges. Si Cambray ne bouge, l'on porroit renforcer

¹ Tué pendant le siège de Termonde. Voyez plus haut, page 111.

² Tué pendant le siège de Termonde. Voyez plus haut, page 111.

³ Don Francisco de Moncada, duc de Montalto. Voyez sa notice dans notre tome X, page 585.

le colonel Verdugo, et vous sçavez ce que en ces costelz là se peult l'hyver mesmes, s'il y ha gelées. Resteroit de serrer le commerce à Hollande et Zeelande, que je sollicite il y at si long-temps. Ilz auroient de la besongne et les gens de guerre seroient mal payez. Si l'on se treuve sans armée aux pays, hormis celle de Sa Majesté, faisant sortir les ministres et dogmatiseurs, bannissant les malvais livres et deffendant les conventicules, preschant les catholicques fréquemment, comme du passé, tout se rhabillera, faisant les ecclésiasticques leur debvoir; et plusieurs sont jà d'esabusez, congnoissans la meschanté des sectaires et leur fin, et qu'il n'y ha entre eulx religion quelconque, mais se servent de cest artifice pour instrument pour tenir abusé et obstiné le povre peuple; et les calamitez passées le feront saige pour non se laisser si facilement abuser cy-après; et y treuvent les perturbateurs peu de crédit, sur lesquelz il faudroit charger du commencement, devant qu'ilz croissent, et non comme du passé que l'on vouloit temporiser *opinione Viglii*, qui se rioit quant je disoie qu'il failloit chastier les pasquilles; et déchassant Sainte-Aldégonde, Villers et jusques à xviii ou xx des conseillers et pensionnaires, les aultres deviendroient saiges et recongnoistroient en fin la bonté et clémence de leur Prince Souverain.

L'on procure icy de faire grand amas d'argent par bons et faciles moyens, si ceulx que l'on y emploiera seront à propoz. Les mines d'Espagne ayderont aussy, et ce qu'est venü des Indes de Portugal et de Castille, que sont grandes richesses, et l'on est après pour se fortillier aux deux mers Méditerranée et Occéane pour tout ce que porroit survenir.

Icy l'on est tout en pensement de la célébration des nopces de Madame l'Infante Catarine avec le Duc de Savoye, pour déterminer le temps et le lieu. Plusieurs veillent que à Barcelone, et auleungz que le Roy y voise et nous tous à sa suytte; mais de ce poinct dernier, il n'y ha rien d'asseuré, ny ne me sembleroit bien, si ce n'estoit avec résolution de passer jusques en Italie. L'on verra ce qu'en sera. Je m'accommoderay ad ce que l'on vouldra.

. . . Dieu doint que Madame la Comtesse d'Egmont ¹ et Madame de Selles ²

¹ Marie de Hornes, femme de Philippe d'Egmond. Voyez le tome X, page 615, et dans les Annexes du présent volume, la lettre du 27 mars 1584.

² Catherine de Tisnacq, femme de Jean de Noircarmes, seigneur de Selles. Voyez le tome IX, page 653.

négoçient avec Madame de La Noue ¹ chose que puisse servir à la délivrance de noz prisonniers ; mais je me doute que la dite de la Noue est trop fine pour noz dames de par delà. Je tiens que les François feront ce qu'ilz porront pour la délivrance dudit la Noue. et il n'y aura mal de faire parler de ces meneurs de pratiques qui sont prisonniers

Je ne pense pas que l'oncle que vous dictes succède au nepveu, ny que là l'on luy donne l'autre charge pour craincte des jalousies. Vous vous souviendrez comme il en partit, et ne sçay que l'on fera de luy pour celluy que l'on luy ha envoyé qu'a grand désir de luy succéder, que ne se fera pas par mon advis, sans lequel il faict le voyaige, et si je ne me furcompte, assez mal fondé et sur maigre occasion.

De l'ingénieur de Bruxelles ², que s'est venu rendre, je n'avoie rien entendu ; je ne sçay de quelle nation il est. L'on fera saignement d'avoir l'œil sur luy, qui que ce soit : quand ilz ne sont loyaulx, ilz peuvent estre fort dangereux.

Monsieur d'Assonleville faict fort bien de practiquer ce de Plutarque, *quomodo quis ab inimicis utilitatem capiat*. Je vouldroie en aultre chose pouvoir practiquer le mesme envers ceulx *qui oderunt me gratis* ; je luy ay faict tousiours plaisir en ce que j'ay peu, hormis quand il traversoit Mansfeld, et quant par avarice il gastoit, et peut-estre pour non entendre, les affaires de Bourgoigne.

L'on verra ce que dira Foncq. Il ne s'est faict aucune mention contre ce des éveschés nouvelles, ny du traicté malheureux de pacification de Gand. Dieu, par sa grâce, nous veuille ayder, afin que les pays puissent retourner aux anciens termes de prospérité. Il fauldra aussi traicter de l'évesché d'Anvers, si Dieu nous rend la ville, et de celles que n'ont évesques, comme par mon advis se fust pièce faict ³. Le bien de vostre évesché vad esclaireissant, et j'ay jà parlé à Monsieur Fonch pour par la provision de Berghes-Saint-Vinocq vous descharge de ce que reste de la pension

¹ Voyez plus haut, pages 112 et 138.

² Probablement maître Georges. Voyez plus haut, page 113.

³ • Vous pouvez penser le contentement que j'ay de veoir Mons^r de Champagny hors des mains de gens si dangereux .. Je confie que Mons^r le Prince le favorisera, suivant l'assurance qu'il m'en donne. Reste qu'il se comporte prudemment et modestement ... Octobre 1584.

dehue à l'évesque de Middelbourg, avecq lequel ledict Sieur Fonch m'assheure que vous avez convenu et réduict icelle de son contentement à seulement six cents florins. Il m'ha promiz qu'il fera ce qu'il porra.

Il m'a parlé de donner l'abbaye au prier de Renty ¹. Je luy ay dict que Monseigneur le Prince prendra fort mal tout ce que se fera pour luy. Il alléque promesses que l'on luy ha faict.

L'on at faict ce que l'on ha peu en Bourgogne pour contenter Monsieur de Billy ². Il vad bien qu'il l'aye agréable, et Monsieur de Rassenghien ³ le recueil que l'on luy at icy faict. Tous ne sont pas si reconnoissantz les plaisirs que l'on leur ha faict; mais il ne faut pas pourtant de laisser de bien faire.

Poste date. Depuis ce que dessus escript, nous sont venues les bonnes nouvelles de la reddition ou réconciliation de Gand ⁴. Ilz méritoient bien plus rudes conditions; mais tout considéré et les termes ausquelz l'on se treuvoit, la saison tant avancée, les traverses des François, la besoingne que l'on ha en main, que continuant le siège s'empeschoit du tout. à mon advis, l'on doibt tenir pour bon ce que s'est faict, puisqu'il n'y ha exercice d'aulture religion que la catholique, ny s'est mis bryde spéciale à Sa Majesté, luy estant rendue auctorité comme devant ces troubles, et que les ecclésiasticques retournent rondement en leurs biens immeubles, nonobstant les aliénations et venditions, et j'ay ja parlé pour y mettre ung évesque.

¹ Robert Bien-Aimé. Voyez sa notice plus haut, page 201.

² Gaspard de Robles, seigneur de Billy, souvent cité dans les volumes précédents.

³ Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, comte d'Isenghien. Voyez plus haut, page 267.

⁴ Voyez plus haut, page 297.

CXLII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 325.)

Madrid, le 4 octobre 1584.

Ayer noche recebi una de Vuestra Señoria escripta à Galapagos ¹ y oy dos escriptas en el Pardo. A seguimiento vienen las buenas nuevas una tras otra, gratias a nuestro Señor. La entrega de Gante es importantissima y demas de la causa publica me va mucho en ella por quedar libre Monsieur de Champañey, mi hermano, que prendieron en Bruselas por haver querido estorbar que huviesse predicadores hereges. Y ha estado tantos años en manos de aquellos barbaros con continuo peligro y tratado muy mal, y Oranges ha hecho quanto ha podido por despacharle. Los capitulos embio por si por otra parte no los huviesse tenido Vuestra Señoria. Se han moderado en la suma que es solo de 200,000 escudos y de las personas que queria a su discrecion el Principe. Pero la podemos tomar por muy buena teniendo consideracion al estado en que se halla el Principe, y a lo que queda que hazer, y a la sospecha de Frances que siempre procuran de atravesar nos. Y han dado los de Gante la carta de creencia del Rey de Francia y de Pomereau ² que en virtud de la creencia los animava, con lo que pensava negociar en Delft. Y tambien yran con esta, que me podra volver todo Vuestra Señoria con su comodidad; en fin no havra exercicio de otra religion que de la catholica, ny se otare las manos a Su Magestad en el gobierno sino como antes de las rebueltas y puede rehazer el castillo, si quisiere, o hazer otro, y se restituye la hazienda a los ecclesiasticos no obstante que fuesse enajenada y bendida,

¹ Bourg près de Guadalajara, dans la Nouvelle-Castille. Voyez MADOZ, *Diccionario geografico de España*, t. VIII, p. 267.

² Sic. Il faut lire des Prunaux : Roch ou Roche de Sorbies ou de Sobrière, seigneur des Prunaux. Voyez sa notice dans notre tome IX, page 629, et plus loin, la lettre cotée, n° CLV.

ny hay mention de confirmer el maldito edicto de pacificacion de Gante, que el Señor Don Juan hizo aprobar por Su Magestad.

Quexaseme extremamente el Señor Principe de la falta de dinero y de que Don Juan de Lastur ¹ no le dexa llevar las mesadas. Espero por lo que me escrivio Vuestra Señoria, que se havra remediado, y añade que yo no sabe ny que dezir ny que hazer de que no basten tantos servicios para que le consuelen del Castillo, y que queda corridissimo, padesciendo tanto en todo el mundo por esto su reputacion. Cierito, Señor, no es bien poner la gente in disperacion, y tanpoco se yo que me diga mas en esto.

CXLII.

ANALYSE.

Granvelle a reçu hier d'Idiaquez une lettre écrite à Galapagos et aujourd'hui deux datées du Prado.

Les bonnes nouvelles se suivent.

La reddition de Gand est un fait des plus importants. Le Cardinal s'en félicite non seulement dans l'intérêt de la chose publique, mais parce qu'il lui doit la mise en liberté du sieur de Champagny, son frère. Il avait été arrêté à Bruxelles pour s'être opposé aux prédicateurs hérétiques. Il est resté un grand nombre d'années en prison, où il a été l'objet de fort mauvais traitements. Sa vie a même été menacée, et le prince d'Orange a fait tout ce qui lui était possible pour se débarrasser de lui.

Granvelle envoie à Idiaquez les articles de la capitulation. L'indemnité de guerre a été réduite à la somme de 200,000 écus; on a diminué également le nombre des individus qui seraient livrés à la discrétion du vainqueur. C'est un résultat des plus avantageux, étant données la situation du prince de Parme et les intrigues des Français pour contrecarrer ses projets. Les Gantois ont remis deux lettres du Roi de France leur adressées, dont l'une accreditant des Prunaux à Delft; Idiaquez les lui renverra à l'occasion. L'exercice de la religion catholique sera seul permis dans la ville de Gand.

¹ Jean de Lastur. Voyez sa notice plus haut, page 272.

Le Roi fera gouverner la cité comme il l'entend et démolir la citadelle ou en construire une autre à son gré. Les bénéfices, même aliénés ou vendus, seront restitués aux ecclésiastiques. Mais de cet exécrable édit de pacification de Gand, que Don Juan (d'Autriche) fit approuver par le Roi, il n'en est plus question, et il n'en a pas été fait mention dans l'acte de capitulation.

Le Prince de Parme se plaint beaucoup du manque d'argent. Les mensualités ne lui sont pas envoyées régulièrement par la faute de Lastur. Granvelle compte sur Idiaquez pour porter remède à cette situation. Il termine sa lettre en exprimant le vif regret que l'on n'ait pas encore payé les services d'Alexandre Farnèse de la restitution du château de Plaisance à son père Octave, duc de Parme.

CXLIH.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 326.)

Madrid, le 4 octobre 1584.

Yo estare a punto, plaziendo a Dios, para seguir Su Magestad quando mandare, y a los del consejo avisare a su tiempo, aunque aqui no se habla ya de otra cosa; y dizen que a los de Aragon no paresce bien que agora baya quando hay tanta penuria, y me ha dicho el Nuncio, ha mas de scys dias, que uno deputado de Aragon le ha certificado que tiene orden de dezir lo a Su Magestad. No se si es berdad. Al consejo y a mi devia dar Su Magestad layuda de costa ordinaria que sobre la voz que del viage hay, me han hecho los del consejo instancia para ella. Lo de yr Su Magestad para llevar la Señora Infante al marido, temo que a muchos no parescera bien y que mas decente seria embiarla a Barcelona con hazer la acompañar de un grande y un prelado. No hallandose Su Magestad presente se çuffren mejor todas faltas con dezir que son del pueblo, o de los que acompañan. Podria se ber lo que dize Phelipe de Comines de los successos que tienen ordinariamente bisitas de Principes, y quantos sen-

timientos dan y zelosias por los que acompanan de una parte y otra, y si viene el Duque con la corte que yo ve en Turin del ahuelo antes que le echassen de su estado, mas luzida sera que l'antigua sino la renfuercan, y si se haian por regozijar pasatiempos de armas, mas diestros y mas exercitados seran los del Duque que nuestros moços, y seria menester llamar los viejos, y temo mas daño de las bistas que provecho demas de la costa. Hazer venir el Duque fasta a Çaragoca, sera travajoso por las posadas falta de todas cosas y esterelidad; yr Su Magestad fasta Barcelona, seria lo menos mal, sino se atravesasse la reputacion de llevar tan lexos su hija al marido. Si fuesse por juntamente passar a Italia y visitar Milan, bien pareceria y daria calor a las cosas de Flandes y otras; mas yo no lo oso esperar. Yr Su Magestad personalmente a las bodas tan lexos dara a Su Magestad propria mucho embaraço y a muchos no parecera bien. Si se tomasse por fundamento hazer en Barcelona el capitulo del Toison como alli otra vez se hizo. ternia mejor color, y entonces havria muy luzida compañia, pero no me parece conviene differir tanto las bodas, habiendo tanta necessidad de succession, y tardaria mucho la llegada de los cavalleros que no tienen aun su orden, y passarian dias antes de la llegada dellos, aunque dende agora se les escribiesse, que no convenia antes que acepten. De todo este use Vuestra Señoria como le parecera mejor convenir.

CXLIII.

ANALYSE.

Granvelle assure à Idiaquez que, s'il plaît à Dieu, il sera prêt à suivre le Roi quand il l'ordonnera. Il préviendra en temps opportun ceux du Conseil (d'Italie), bien qu'ils sachent à quoi s'en tenir, puisqu'on ne parle plus d'autre chose à Madrid.

On dit que ceux d'Aragon ne trouvent pas bien que le Roi se mette en voyage quand il y a tant de détresse. Le nonce a dit à Granvelle, il y a six jours, qu'un député d'Ara-

gon devait le déclarer à Sa Majesté. Le Cardinal ignore si ce député a réellement tenu ce propos et si le fait est exact.

Le Roi devait donner à Granvelle et au Conseil (d'Italie) l'indemnité ordinaire, que sur l'annonce du voyage les conseillers avaient prié le Cardinal de demander à Sa Majesté.

Granvelle craint que beaucoup n'approuvent pas le départ du Roi à l'effet de conduire l'Infante (Catherine) à son mari. Ne serait-il pas plus convenable de l'envoyer à Barcelone en la faisant accompagner d'un grand d'Espagne et d'un prélat? En l'absence du Roi, les plaintes auxquelles pourrait donner lieu le voyage ne s'adresseraient qu'au peuple ou aux gens formant la suite de la princesse. Il faut voir dans Philippe de Commines les jalousies et les passions éveillées parmi les courtisans par les entrevues des princes. D'ailleurs, si le duc de Savoie est accompagné de la cour que Granvelle a vue jadis à Turin, elle sera plus brillante que celle d'Espagne, et pour soutenir la comparaison il faudra faire appel à la vieille noblesse espagnole. Bref, pour le Cardinal il y a plus à perdre qu'à gagner à ces entrevues, sans compter la dépense. Faire venir le Duc jusqu'à Saragosse sera onéreux pour les habitants de ce pays pauvre et stérile. Le moins désavantageux serait que Sa Majesté allât au-devant du Duc jusqu'à Barcelone, à moins qu'on ne lui reprochât de conduire aussi loin sa fille à la rencontre de son mari. Passer en Italie et visiter Milan par la même occasion ferait bon effet et serait généralement approuvé, surtout au point de vue des affaires de Flandre, mais Granvelle n'ose espérer qu'on prenne ce parti. Beaucoup n'admettront pas que le Roi, pour assister aux noces, entreprenne un voyage aussi long et aussi fatigant. Si l'on mettait la circonstance à profit pour tenir à Barcelone le chapitre de la Toison d'or, comme on l'a fait naguère, cela aurait meilleure apparence et, le cas échéant, la suite du Roi serait plus brillante. Mais on ne peut retarder à ce propos la célébration des noces au point de vue de la question de succession. Ensuite, il se perdrait trop de temps avant qu'on ait écrit aux futurs chevaliers, qu'ils aient répondu et accepté, et qu'ils soient arrivés. Enfin, Idiaquez fera de l'avis du Cardinal ce qu'il lui conviendra.

CXLIV.

LE BARON JEAN DE KHEVENHÜLLER ¹, AMBASSADEUR DE L'EMPEREUR A MADRID, ²
AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 327.)

—
Madrid, le 4 octobre 1584.

Esta tarde dy cuenta a la Emperatriz ², my Señora, de los buenas nuevas que Vuestra Señoria Ilustrisima fue servido mandarme comunicar. Ha se holgado muchissimo dellas, y no menos de la liberacion de Monsieur de Champagni; y assi me mando diesse à Vuestra Señoria Ilustrisima el poca bien dello. Assi lo hago, no solo por parte de Su Magestad mas tambien de la mya como tan criado de Su Magestad catolica como qualquier otro, y no menos servidor de Vuestra Ilustrisima Señoria y de Monsieur Champagni, y de todos los que de Su Ilustrisima casa dependen. Tengo muy conocido el valor que en aquel Señor concurre con las demas partes muy a proposito al servicio de Su Magestad, y para haser lo que soy obligado, pues no podra haser R. R. mañana personalmente por la salida que hace la Emperatriz, pero cuor mi menos falta; quiso cumplir entretanto con Vuestra Señoria Ilustrisima con estos pocos renglones mal escriptos.

CXLIV.

ANALYSE.

—
Le baron de Khevenhüller, ambassadeur de l'Empereur à Madrid, a été chargé par l'Impératrice de transmettre ses félicitations au cardinal de Granvelle à propos des

¹ Voyez plus haut, pages 90, 99, 125 et 255.

² L'impératrice-douairière Marie, sœur de Philippe II.

bonnes nouvelles de Flandre et de la mise en liberté de Monsieur de Champagney, frère du prélat. L'ambassadeur joint ses congratulations à celles de la souveraine; il proteste de son estime et de sa sympathie pour Monsieur de Champagney et toute la famille Granvelle.

CXLV.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 330.)

Du Prado, le 6 octobre 1584.

Las cartas tan bien escritas como la que tuve ayer de mano de Vuestra Señoria Ilustrisima sobre la jornada de Aragon, no es bien estragar las con relaciones, y assi la puse en las manos a Su Magestad, que la leyo y considero; y despues dixo que estava todo muy bien dicho, aunque estas vistas no podian tenerse por de las que dize Comines, sino que podian ser a proposito; y que si antes desta ocasion convenia yr a Aragon por las cortes y jurar al Principe, no desconvenia agora por estotro que se avia añadido; que lo que Vuestra Señoria Ilustrisima dize del Capitulo de Tuson en Barcelona, cra de ver si se podria por ventura convocar para despues de celebrado el matrimonio en Çaragoça, de donde se podria passar a essotro a Barcelonas que mire Vuestra Señoria Ilustrisima en esto y lo mande platicar con Foncq, y despues se avise a Su Magestad lo que en ello pareciere. Vio incidentemente en la carta lo que Vuestra Señoria Ilustrisima dize que y los del Consejo de Italia acuerdanlo de su ayuda de costa y que tambien se suele dar al presidente; y como ha dias que no ay cortes para tener fresca la merced, no sera malo que Vuestra Señoria Ilustrisima me avise la ayuda que es y se acostumbra.

Los capitulos de la reducion de Gante buelven aqui por que aca ay otros. De la carta del Rey de Francia y Pruneaulx ¹ no avia copias, aunque

¹ Voyez plus haut, page 509.

el Principe de Parma acusava averse escrito estas; bien muestran las buenas intenciones; plazera a Dios que no las cumplan.

No es possible que no aya llegado buen golpe de dinero al Principe, segun las ordenes precisas que se han embiado a Milan; y assi espero que avra podido proseguir sus intentos el Principe, que cierto con razon merezce nombre de muy gran capitan y a cuyo se le deve todo quanto puede dessear. Espero en Dios que Su Magestad se andara con el como es razon, y desto estoy muy confiado muchos dia que ha. Aqui lo importunan sus agentes, y yo los ayudo quanto puedo, y guarde, etc.

El lunes esperamos la visita de Saboya, y a diez deste cumple años la Señoria Infanta Doña Catalina.

CXLV.

ANALYSE.

Idiaquez a remis au Roi la lettre de Granvelle, en date d'hier, au sujet du voyage d'Aragon. Sa Majesté a trouvé que l'affaire du mariage (de Savoie) ne changeait rien à l'utilité qu'il pouvait y avoir d'ouvrir les cortès d'Aragon et de faire prêter serment au seigneur prince (héritier). Il faudrait voir s'il ne serait pas possible de tenir le chapitre des chevaliers de la Toison d'or à Barcelone après la célébration du mariage à Saragosse. Le Cardinal discuterait la question avec Fonck et donnerait son avis en conséquence.

Idiaquez demande ensuite à Granvelle quelle serait, eu égard à la règle établie, l'indemnité de voyage à lui accorder en sa qualité de Président du Conseil d'Italie.

Le Ministre renvoie à Granvelle les articles de la capitulation de Gand; on en possède d'autres au Prado, mais on n'a pas les copies des lettres du Roi de France et de Prusse, bien que le prince de Parme en ait annoncé l'envoi.

Il n'est pas possible que ledit Prince n'ait pas reçu une bonne somme d'argent en conformité des ordres précis, donnés à Milan. Il faut donc espérer qu'il a pu poursuivre ses projets. Et à ce propos le Cardinal estime que le prince de Parme mérite, à juste titre, le renom de grand capitaine. Et il convient de lui donner tout ce qu'il désire. Au

reste, Granvelle a confiance dans les démarches des agents du Prince et il les appuie de tout son pouvoir.

P. S. On attend pour lundi la visite du prince Amédée de Savoie. Le 10 du mois, l'Infante Doña Catherine aura atteint l'âge (de se marier).

CXLVI.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 352.)

Du Prado, le 6 octobre 1584.

Con esta sera la carta del presidente Richardot para Vuestra Señoria Ilustrisima, que ha tantos dias que tengo aca, y holgara de tener a mano la que recebi del Principe de Parma en la misma conformidad para embiar la juntamente, pero hallo que ha ydo a Madrid entre papeles apartados de que yo tengo la llave; dire aqui la substancia de todo.

Quando Don Bernardino de Mendoça vino de Inglaterra por Françia, Juan Baptisto de Tassis se recato de que podía bolver alla por embaxador y escrivome una carta en creencia de Don Juan, su sobrino; elme dixo este reçelo y lo que mereçcia su tio, y que si por algun respecto conviniesse salir de alli, avia de ser honrrando le mucho con hazerle en Flandes, chef de finanças y del consejo de Estado, y si avia de quedar en Françia, que tambien se le embiasse el titulo. Yo me encargue de hazer le toda buena amistad. Vi que Don Bernardino la brava, y que Su Magestad con tener mucha satisfacion de Juan Baptista no se resolvia en dar le el titulo, por que de alla no le embiassen por el mismo caso a Longlet¹. Dixe que si avia de salir Juan Baptista, conbenia honrrar le y hazer le merced, aunque lo de officios de Flandes que tocan a naturales entendia que no estaria bien Vuestra Señoria Ilustrisima en que se diessen a otros y mas que a el le

¹ Longlée. Voyez sa notice dans notre tome IX, page 547.

tenian oferiza por que assi entendi de Vuestra Señoria Illustrissima lo uno y lo otro. Para mayor satisfacion escribo unos ringlones al Principe de Parma, sabiendole Su Magestad, apuntandole que si Juan Baptista huviesse de salir de Françia, aunque con gran satisfacion que Su Magestad tenia del que quedaria en aquellos estados en que honrrar le como el Rey, lo avra hecho hasta aqui, que alguno de sus deudos me avia apuntado lo que he dicho. El Principe respondió como amigo de Juan Baptisto loando mucho su persona y con gusto de tener le cabe si, pero que anteponiendo el servicio del Rey a todo, estava obligado a dezir que aquello no convenia por que seria gran desgusto para todos los naturales por meterseles en lo que les toca y la qualidad de los que han tenido y tienen aquellos cargos y lo que es malquisto por alla Juan Baptisto. Dize a Su Magestad esta respuesta y tambien lo que Vuestra Señoria Illustrissima tenia de Richardot, y assi estuvo en silencio el negocio. Murio en esto Don Pedro de Tassis y aunque muchos piden aquello cargo, acuerdo me que Vuestra Señoria Illustrissima me escrivio proponiendo a Don Bernardino y el proponia a Juan Baptisto. Su Magestad lo quiso mirar, y despacho a Don Bernardino con su comission sencilla y aun hizo rehazer una çedula en que por consejo de Ordenes le llamavan embaxador en Francia emendandolo, y esto quedo todo quieto. Agora vistos los buenos suçessos de Flandes, lo que le aprietan por dinero, lo que ha embiado y lo que ha de embiar como me dize que ya de se entiende en ello, mando me juntar los que piden lo de veedor general, y ninguno dellos es tal como los de quien hablamos que no lo piden, los quales demas de ser tales le pareçe que los tiene alli a la mano para poder hinchar aquellos dos lugares, y para dezir la verdad a Vuestra Señoria Illustrissima para la embaxada de Françia halla los yguales a los dos, para la veeduria general tiene por mejor a Juan Baptista, y como esto le pareçe que le va gran golpe de hacienda y que su buen recado mucha parte de los buenos suçessos de Flandes y este es negoçio tan propio mi fé ha se resuelto oy Su Magestad en querer que Juan Baptisto vaya a Flandes, pues este no es cargo de que se pueden agraviar los naturales, ni de que tenga con el consejo de guerra de alla en propiedad, quiere que se lo fundemos en lo que importa a su servicio y en que le elige por confiança. He le dicho que es intimo amigo y dependiente de Principe de Parma que no se suelen buscar tan unidos para estos car-

gos, dize que siendo Juan Baptista tal como es, assi es lo mejor por que si huviere que advertir al Principe, lo que de otro tomaria mal del lo recibira bien, y lo que otro havia por termino que ofondiesse y desgustasse. Este lo sabra hazer suavemente y como de caso. Enfin esta determinado Su Magestad en esta elecion, y quiere que Vuestra Señoria Illustrissima por su parte de a entender a Juan Baptista que hecho por el modo que se haze le viene a ser honrra y favor. Yo no le he negado esto pues hemos de servir a nuestro amo como el quiere ser servido, pero he le suplicado mire la diferencia del sueldo del un puesto al otra, y que a quien toma para que le ahorre hacienda es justo dar le parte della que Juan Baptista le ha servido tan bien que lo merece todo, y que el hazer le merced en este tiempo es cosa de Su Magestad y que al otro le importa mucho, que vea si ay en que hazer se lo por su orden, o, de otra manera. Ha me respondido bien a esto de suerte que espero que terna Su Magestad quenta con ello, mas por que si una vez el sale, de mas de que suelen ostras cosas enfriarle no sera tan con son. Tengo por de mucha importancia que en la respuesta desta carta a bueltas de satisfazer Vuestra Señoria Illustrissima a lo del officio que quiere Su Magestad que haga, ayude a esto de la merced por la via que a Vuestra Señoria Illustrissima mejor le pareciere, pues estan suyo favorecer a quien assi lo merece. Desto quiere Su Magestad que no sepa nadie nada hasta que venga de retorno de Flandes y Françia como otras cosas, y assi creo que es lo mejor y aun que haze quenta que ha de quedar Don Bernardino en Françia por embaxador tampoco le quiere embiar el titulo hasta que Juan Baptista sea partido para Flandes. Esta larga historia basta para esta noche.

 CXLVI.

 ANALYSE.

Idiaquez joint à la présente une lettre du président Richardot pour le Cardinal. Il aurait voulu lui communiquer par la même occasion celle qu'il avait reçue du prince

de Parme, mais elle se trouve à Madrid parmi d'autres papiers, renfermés dans un cabinet, dont il a du reste la clef. Forcé lui est donc de se borner pour le moment à en donner la substance.

Quand Don Bernardino de Mendoça passa d'Angleterre en France, Jean-Baptiste de Tassis s'inquiéta de savoir qui pourrait aller là comme ambassadeur, et il dépêcha à Idiaquez Don Juan, son neveu, avec une lettre de créance. Le dit Don Juan fit part à Idiaquez des préoccupations de son oncle et lui exposa les titres de celui-ci. Il lui représenta que si, pour quelque raison particulière, on voulait rappeler Jean-Baptiste de France, il conviendrait de reconnaître hautement ses mérites en le nommant aux Pays-Bas, chef des finances et conseiller d'État. Dans le cas où il resterait en France, la dignité d'ambassadeur lui serait conférée. Idiaquez promit ses bons offices, mais il constata que Don Bernardino le bravait. D'autre part, le Roi, tout en étant satisfait des services de Jean-Baptiste, ne se décidait pas à lui donner le titre d'ambassadeur en France; pour que le Roi Henri III ne nommât pas Longlée, son ambassadeur en Espagne, Idiaquez dit à Don Juan de Tassis que, dans le cas où il y aurait lieu de rappeler Jean-Baptiste, il conviendrait de l'honorer d'une faveur spéciale. Seulement le secrétaire d'État tenait du Cardinal lui-même qu'il fallait accorder les charges et dignités en Flandre de préférence aux indigènes, d'autant plus que, dans le cas présent, Jean-Baptiste de Tassis n'était guère aimé des Flamands.

Dans ces conditions, Idiaquez crut devoir en écrire au prince de Parme, au vu et su de Sa Majesté. Le prince lui répondit que, malgré toute son amitié et son estime pour Jean-Baptiste de Tassis, il ne trouvait pas bon de l'envoyer aux Pays-Bas. Le service du Roi n'avait rien à gagner au mécontentement des gens du pays, qui d'ailleurs haïssaient Jean-Baptiste.

Idiaquez avait communiqué à Sa Majesté cette réponse du prince de Parme, ainsi que les avis de Richardot à Granvelle. Sur ces entrefaites, Don Pedro de Tassis vint à mourir, et bien que beaucoup sollicitassent son emploi (de veedor général), Idiaquez se rappela que le Cardinal l'avait demandé pour Don Bernardino de Mendoça, mais celui-ci proposa Jean-Baptiste.

Le Roi, après avoir voulu se rendre compte personnellement de l'affaire, dépêcha à Don Bernardino sa simple commission (d'envoyé), et Sa Majesté fit refaire une cédula du Conseil des ordres, cédula qu'elle corrigea elle-même et qui nommait Mendoça ambassadeur d'Espagne en France. Et tout en resta là.

Aujourd'hui, étant donné l'état des affaires aux Pays-Bas, le Roi estime que tous les prétendants à la succession de Don Pedro de Tassis, ne valent pas Jean-Baptiste de Tassis, ni Don Bernardino de Mendoça. Mais Sa Majesté, si Elle trouve à ceux-ci des titres égaux pour obtenir l'ambassade d'Espagne en France, est d'avis que Jean-Baptiste convient mieux pour la charge de veedor général aux Pays-Bas. Aussi aujourd'hui

même a-t-elle décidé d'envoyer Jean-Baptiste en Flandre. Du reste, il ne s'agit pas là d'une nomination dont les Flamands puissent s'offenser, pas plus que de celle au Conseil de guerre à lui adjoindre.

Idiaquez a dit au Roi que Jean-Baptiste de Tassis était un ami intime et un protégé du prince de Parme. On ne pourrait pas trouver pour de telles fonctions deux hommes aussi unis. Sa Majesté espère qu'ils s'entendront d'autant mieux, et elle a chargé Idiaquez de prier Granvelle d'écrire à Jean-Baptiste que le choix du Souverain était tout à son honneur et à son avantage. Le secrétaire d'État, en serviteur dévoué à son maître, n'a pas décliné la commission, mais il a fait observer au monarque que les émoluments attribués aux deux charges respectives d'ambassadeur et de veedor général, n'étaient pas du tout les mêmes, et qu'il y avait lieu d'accorder une indemnité à Jean-Baptiste, eu égard à ses excellents services. Sa Majesté s'est rendue à ces raisons. Elle a seulement recommandé le secret sur toute cette affaire et décidé de ne donner le titre d'ambassadeur à Don Bernardino Mendoça qu'après le départ de Jean-Baptiste de Tassis pour les Pays-Bas.

CXLVII.

LE COMTE DE CHINCHON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 335.)

Du Prado, le 6 octobre 1584.

Ya Su Magestad a sido servido de tomar resolubcion en lo de los archeros, como Vuestra Señoria Ilustrisima lo vera por este papel, el qual a a de entregar Vuestra Señoria Ilustrisima al Señor proboste Foncq, para que le haga traducir en lengua françesa y embialle a firmar de Su Magestad. Quitose lo del subilles los gajes, y bajar el numero, por que ansse selo paresçio al dicho Señor proboste, como por via de ajuda de costa se les socorriese con lo que montase el aumento, y darse les a, y aun mas. Tambien se an mudado algunos otras cosas, como las apunto en Sant Lorenzo el dicho Señor proboste, y en verdad que que entiendo que esta todo muy bien ordenado, y que era mas que neçesario no diferillo mas. El entenderse lo mismo con el que sirve por el teniente, que con el mesmo

tiniente, no quiso Su Magestad que se pusiese en la çedula por algunas consideraçiones buenas, pero manda que de palabra se diga a los Archeros, y anssi se hara. (Suppliko a Vuestra Señoria Illustrisima que me mande avisar del rescibo, por que la brevedad importa.)

CXLVII.

ANALYSE.

Le Roi a bien voulu prendre une résolution dans l'affaire des archers, comme le Cardinal le verra par la pièce ci-jointe que Son Éminence transmettra au prévôt Fonck pour la faire traduire en français et l'envoyer à la signature de Sa Majesté. On a renoncé à augmenter leur solde et à réduire leur nombre parce que tel a été l'avis du même Fonck. On leur donnerait, sous forme d'indemnité, une somme au moins équivalente. Quelques autres affaires ont subi des remaniements à la suite des indications données à Saint-Laurent par ledit prévôt. Tout a été bien réglé, et il en était plus que temps. Mais le Roi ne veut pas qu'il soit question dans la cédula d'allouer au suppléant du lieutenant le traitement de celui-ci; on pourra le faire savoir aux archers de vive voix.

CXLVIII.

LE DUC D'OSSUNA ¹ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 337.)

Naples, le 6 octobre 1584.

La carta de mano propia de Vuestra Señoria Illustrisima, de 24 de agosto, reçebi en fin de setiembre, y luego hize dar a Camila de Genaro

¹ Pedro Giron, duc d'Ossuna. Voyez plus haut, pages 103, 107, etc.

los mil y quinientos ducados que Su Magestad manda que se le den. Conque queda cumplida la deuda del Señor Don Juan, que Dios tiene. En la ida de su hija no me a escrito el Rei nada por via del estado; como me respondio que lo harra, ella deve estar mui olvidada, y Vuestra Señoria Illustrisima no lo esta del testimonio del arcobispo Garafa ¹, ni yo dejo de saber parte de lo que en esto paso, y buenas cosas que con la ocasion se dijeron; Vuestra Señoria Illustrissima lo acerto en andar muy recatado, mas agora no le pedimos que haga confusion general ni aun particular; mui contento esta carta de tener a la Duquesa de Seminara ², donde a estado a la muerte; yo fui mandado en esto, y en lo que se a hecho con groto la como y lo mas harra si fuese menester. Digolo a Vuestra Señoria Illustrissima, por que no ymagine de mi otra cosa; muchos consejos deve aver de campo i de villa; guarde quien es mandado de todos, y guarde, etc...

CXLVIII.

ANALYSE.

Le duc d'Ossuma a reçu fin septembre la lettre autographe du cardinal de Granvelle, et immédiatement il a fait donner à Camille Gennaro les 1,500 ducats par ordre du Roi. Ainsi se trouve acquittée la dette du prince Don Juan. Sa Majesté n'a rien écrit d'officiel au Duc au sujet du voyage de la fille du feu Prince. Comme le Roi avait répondu au Duc qu'il le ferait, il faut croire qu'il l'a oublié. Quant à Granvelle, il se rappellera sans doute le témoignage de l'archevêque Carafa. Le Duc lui-même n'est pas sans savoir quelque chose de ce qui s'est passé à cet égard. Le Cardinal sait à quoi s'en

¹ Mario Caraffa, archevêque de Naples de 1568 à 1576. Voyez GAMSS, *Series episcoporum*, p. 908.

² La duchesse de Seminara, probablement la femme de Carlos Spinello, duc de Seminara, maître de camp d'un terce napolitain, qui servit dans l'expédition du Portugal, passa en 1585 d'Espagne aux Pays-Bas, et fut du Conseil de guerre d'Alexandre Farnèse, prince de Parme. Voyez CABRERA, *Don Felipe II*, t. III, p. 117, et *Documentos inéditos*, t. LXXXIV, p. 420.

tenir, et son silence même le prouve. Ossuna se contente de la lettre à la Duchesse de Seminara, et il espère que Granvelle ne verra pas dans sa conduite autre chose que le désir d'être utile à la fille de Don Juan.

CXLIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 329.)

Madrid, le 7 octobre 1584.

Sobre la embaxada de Francia y officio de veedor general en lugar de Don Pedro de Tassis.

He visto la larga carta de Vuestra Señoria escripta ayer demas de la otra. Mucho trabajo tenia su salud, por el servitio proprio de Su Magestad. Muy particularmente desmenuza todo lo que toca a los cargos de la embaxada de Francia, y del de veedor que tenia Don Pedro de Tassis. Mejor pienso que se sufrira por los de Flandes el cargo de veedor que comprende tanto los Españoles y vaca por español y se fonda sobre los dineros que van de España, que lo de chief de finanças, y consejo pretendidos por los de alla; pero todavia, como dara tambien como veedor sobre la desorden que ay en los de la tierra, quiça mucho mayor, que en los Españoles; los aqui en dolera verissimilmente procuraran de tomar a abrir las llagas viejas, que podria dar embaraço; y si ha de dexar el cargo de Francia Juan Baptista por el de veedor, que es de menos salario, y quedo despojado de toda su hazienda, seria conveniente, haviendo servido tanhien Juan Baptista, que, por no afrontarle por alguna via, esto se remediase, y ninguna mejor ny mas expediente via veo que, pues tiene habito, darle encomienda, con que le autorisaria tanto mas, y seria de buen exemplo; y con otra manera de gente havra de negociar Don Bernardino en Francia que con Ingleses. Plegue a Dios acierte, que yo dudo dello aunque sea tan buen cavallero y tenga algunas letras, etc., etc. ...

CXLIX.

ANALYSE.

Granvelle a pris connaissance de la longue lettre qu'Idiaquez lui a écrite la veille au sujet des charges respectives d'ambassadeur d'Espagne en France et de *veedor* général aux Pays-Bas. Pour ce dernier emploi, devenu vacant par la mort de Don Pedro de Tassis, il a de tout temps été payé par le trésor de l'Espagne et tenu par un Espagnol; de même les employés ou les *officiaux* de la *veedorie* furent toujours pour la plupart des Espagnols. Aussi les Flamands comprendront-ils mieux que la place de *veedor* soit donnée à un Espagnol que celle de *chef des finances* (c'est-à-dire président du Conseil des finances) et de conseiller d'État, fonctions brigüées par les nationaux. Ce n'est pas à dire que le nouveau *veedor* ne rencontrera pas de difficultés aux Pays-Bas. Il y trouvera peut-être plus de désordres à réprimer parmi les troupes indigènes que dans l'armée espagnole, et ceux qui profitent des abus ne laisseront pas que de lui causer des embarras. D'autre part, si Jean-Baptiste de Tassis doit quitter son poste en France pour celui de *veedor* aux Pays-Bas, il sera moins bien payé. Il faut considérer enfin qu'il a perdu tous ses biens. Il conviendrait donc de lui donner une position qui lui permettrait de soutenir son rang.

Granvelle passe ensuite à Don Bernardino de Mendoza, qu'il tient pour un parfait gentilhomme, mais il ne se dissimule pas que l'ex-ambassadeur en Angleterre, aura à remplir à Paris une mission délicate; il ne pourra pas traiter avec les Français de la même manière qu'avec les Anglais.

CL.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 339.)

Madrid, le 7 octobre 1584.

Agora me dan la de Vuestra Señoria escripta oy. El Duque de Gandia ⁴ es a la verdad tal como Vuestra Señoria le pinta y siempre le he tenido por

⁴ César de Borgia, duc de Candia ou Gandia. Voyez notre tome IX, page 395.

tal, y por su respecto favoresci en quanto pude al Principe d'Esquilache ¹, su pariente, todo el tiempo que estuve en Napoles; y de la satisfaction que el Principe tuvo dello, tengo muchas cartas. Havra un año, o mas, que muestra pretender el cargo del estratico de Messina, que no se si convenia. Titulo grande es para tal officio; y algunos le han administrado que por ser de qualidad pensando que no se les podia yr a la mano, se han atrevido a mucho, con daño de la consciencia. Temo que la visita de Sicilia dira algo dello y quiça dara causa a que convenga cercenar algo con que podria ser que despues el principe no lo pidiesse. Entendio Marco Antonio el desseo del Principe de venir aca que deve haver dado a entender so mano a los de Messina que haria el mucho en sus negocios, especialmente en crescer sus privilegios, que son ya tantos y tan exorbitantes que se puede quasi dezir que el yno sea Rey y aqui embiaron un volumen de cosas que querian nuevas tan exorbitantes y ynsolentes que es berguença verlo, y se estan assi. Que a esto venga el Principe no parece que conviene, y Marc Antonio procuro de estorbar esta venida, y el duque de Ossuna esta encargado de diestramente y so mano estorbarlo. Bien creo que como otros querria con costa de la ciudad venir a hazer sus negocios que si de suyo quisiesse venir a besar las manos a Su Magestad y ver sus parietes sin empacharse con los de Messina, muy bien seria y biage honrado. Quanto al matrimonio de su hija con el nieto del Duque, pluguiese a Dios fuesse hecho con que no tenga el despues hijo baron, que seria buena cosa. Los dineros que los de Messina offrescen los compraria caro Su Magestad porque querrian se quitasse l'imposicion de un tarin sobre las mercançias que salen, que puso Don Garcia ² sobre que ha años que se ha tractando, y no se si de todo se pudo poner con buena consciencia. En ello no me querria resolver sin reveer las escripturas, que no las tengo en tan fresca memoria ny sin collocar al consejo. Pero es negocio que es mejor le tracten los visorreys con expedientes que no que sobre ello embien Messineses, con mucha costa, hombre de tal qualidad a costa de la ciudad en que muchas bezes contribuyen mas los pobres contra su voluntad, y Vuestra Señoria sea cierto y en lo que podre servir al Duque de Gandia y

¹ Jean Borgia, princee d'Esquilache. Voyez plus haut, page 242.

² Don Garcia de Tolède, vice-roi de Sicile. Voyez plus haut, page 190.

a los suyos, lo hare siempre con toda voluntad y tanto mas por ber el desseo de Vuestra Señoria en ello. Guarde, etc.

Mas de año creo havran provado esos seas los chapines por ber si podrian camenar con ellos.

CL.

ANALYSE.

Granvelle a reçu la lettre qu'Idiaquez lui a écrite ce jour même.

Le prince d'Esquilache, parent du duc de Gandie, et que le Cardinal par considération pour celui-ci a favorisé de tout son pouvoir à l'époque où il administrait le royaume de Naples, sollicite depuis un an au moins la charge d'*Estratico* de Messine. Ce seigneur a un trop grand nom et des titres trop considérables pour un tel office. L'expérience du passé a prouvé qu'il y avait un notable inconvénient à confier de semblables charges à des hommes qui par leur rang se croient supérieurs à tous les autres. Fort de cette supériorité, ils se sont portés aux excès les plus criants, comme le prouveront les documents recueillis pendant la visite faite en Sicile. On se verra dans l'obligation de restreindre l'autorité accordée aux titulaires de la charge que le Prince sollicite, et cette circonstance pourrait bien le déterminer à y renoncer. Marc-Antoine (Colonna) a su son dessein de venir en Espagne pour faire accueillir sa demande. Il a offert sous main aux habitants de Messine d'appuyer leurs nouvelles réclamations, surtout en matière de privilèges. Or, ceux-ci sont déjà si exorbitants, qu'en vérité à Messines le peuple est presque roi. Aussi bien Marc-Antoine et le duc d'Ossuna ont reçu l'ordre de s'opposer habilement à l'accomplissement de ce voyage, qui, du reste, ne pourrait s'effectuer qu'aux frais des Messinois. On comprend facilement que le prince d'Esquilache, comme tant d'autres, s'accommoderait volontiers d'un voyage entrepris aux dépens d'autrui. Il s'occuperait bien moins de faire les affaires de Messine que les siennes, tout en profitant de l'occasion pour présenter ses hommages à Sa Majesté et voir ses parents.

Quant au mariage de sa fille avec le petit-fils du duc d'Ossuna, plût au ciel qu'il fût déjà accompli. Ce serait une excellente chose pourvu qu'il n'eût pas par la suite d'enfant mâle légitime.

Les nouvelles prétentions du peuple de Messine sont excessives, voire insolentes.

L'argent qu'ils offrent au Roi lui coûterait cher, car ils mettent pour condition à ce prêt l'abolition de l'impôt sur les marchandises exportées. A vrai dire, cet impôt établi par Don Garcia, et d'ailleurs très contesté, ne paraît pas très juste. Granvelle ne veut pas se prononcer sur ce point avant d'avoir examiné le dossier de l'affaire et déséré celle-ci au Conseil (d'Italie). Mais il vaut mieux que cette affaire soit traitée sur place par le Vice-Roi (de Naples et de Sicile) que par un personnage de haut rang comme le prince d'Esquilache, et envoyé à Madrid aux frais des Messinois. Les pauvres, comme il arrive toujours en pareil cas, payeraient la dépense malgré eux. Quoi qu'il en soit, Granvelle se déclare prêt à servir les intérêts du duc de Gandie et des siens, d'autant plus qu'il voit Idiaquez aussi bien disposé en leur faveur.

CLI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 340.)

Le 7 octobre 1584.

Monsieur, avec ceste vad la lettre originale que m'a escript le Comte de Chinchon¹, avec la réformation de la garde d'archiers de Sa Majesté afin que vous faictes ce que Sa Majesté ordonne, que vous entendrez tant mieulx puisque l'escript est dressé, sur ce que à Saint-Laurens vous avez consulté comme dict ladicte lettre, à laquelle je me tiendrez me recommandant cordialement à vostre bonne grâce.

Je vous prie me renvoyer après la lettre du Comte de laquelle vous porrez retenir copie.

¹ Don Diego de Cabrera, comte de Chinchon. Voyez plus haut page 155.

CLII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 342.)

Madrid, le 7 octobre 1584.

Tengo la de Vuestra Señoria de vi, y quanto a la jornada, lo que escrivi, no era con intencion que Su Magestad lo viesse sino que se havia algo que conveniesse, en las ocasiones lo tocasse a Su Magestad. No es el caso muy diferente, salvo mejor parecer, de lo que dize Comines, sino quanto a las personas principales, por los que acompañan de una parte y otra, y lo que despues murmuran, con que suelen algunas vezes salir muy malos effectos; y este viage, acompañado de fiestas, costara mucho, si se ha de hazer bien, y dara, sino me engaño, mil embaraços que no tenemos gente a la mano tan platica como yo querria para cosas semejantes y para ganar voluntades de extrangeros; y qualquier cosa sera mas notada en presençia de Su Magestad como se notara que aun con la ocasion de las cortes y de jurar el Principe, Nuestro Señor, llevar su hija al marido, pero sera lo mejor lo que Su Magestad resolviere. Quanto a passar a Barcelona por lo del Toison, tractare, como manda, con Funcq para advertir despues a Su Magestad de lo que resultara de la platica.

Tambien tractare con los regentes sobre l'ayuda de costa que pretenden se suele dar a ellos y al presidente quando se haze viage, saliendo de Castilla. Dieron me por exemplo lo que se dio quando fueron a Cordova y que y a los del consejo de Aragon se dio quando con los aposentadores los embiaron a Monçon poco ha.

Muy buena cosa ha sido lo de Gante, y no es poco importante lo de Vilvorde por facilitar lo de Malines y de Bruxelas. La capitulacion de Gante que me ha vuelto Vuestra Señoria, tengo. La carta del Rey de Francia y de Pruneau, todavia tiene Vuestra Señoria, que me podra embiar una copia. Franceses seran siempre los mesmos contra nosotros, con quan

variables y mudables sean en otras cosas destas cartas callarìa por agora, fasta a su tiempo, pues no se devria hablar en ello sin obras.

Necessarias son las provisiones sino queremos perder el juego que en aparencia se puede quasi tener por ganado; y si tuviesse el Príncipe alguna suma extraordinaria prompta por encaminar platicas. podria hazer mucho en esta ocasion; y esto se vee claro, sino quitamos el comercio, caro nos costaran Hollanda y Zeelanda, y quitando le todo se nos caeria de golpe en la mano sin derramar tanta sangre y dinero, pues sin acabar esto no hay que pensar de salir de los gastos de Flandres, que consumen Su Magestad, y no se por este camino que sera en fin; procuro de no pensar en ello por la congoxa y daño que me haze. No se que me diga del Castillo. Las respuestas son las mesmas que antaño, y veo el Príncipe discontentissimo y afligido; es compassion verlo que escribe y los discursos que le van de Italia le turban; todo no querria se tentasse tanto la paciencia; la desesperacion en hombre de coraçon y resolutivo puede obrar mucho mal. Entro aqui el Señor Amadeo, muy gentil moço, como lo veran mañana.

CLII.

ANALYSE.

—

Granvelle accuse à Idiaquez la réception de sa missive du 6, c'est-à-dire de la veille.

Dans la première partie de sa lettre il revient sur les inconvénients du voyage que le Roi compte entreprendre pour conduire sa fille à son futur mari, le duc de Savoie. Non seulement il sera coûteux, mais le prestige de la Cour d'Espagne ne gagnera pas à la comparaison avec la suite du Duc. Enfin, Sa Majesté doit savoir mieux que personne ce qu'Elle a à faire.

Le Cardinal traitera avec Fonck la tenue du chapitre de la Toison d'or à Barcelone, quitte à informer le Roi du résultat de leurs pourparlers.

Il traitera également avec les régents du Conseil d'Italie la question de l'indemnité qu'ils prétendent leur être due à eux et à leur président, chaque fois qu'ils doivent voyager hors de la Castille. Il y a des précédents.

La reddition de Gand a été une excellente affaire et celle de Vilvorde n'a pas peu facilité les opérations dirigées contre Malines et Bruxelles.

Granvelle a bien reçu le texte de la capitulation de Gand, lequel lui avait été envoyé par Idiaquez, mais celui-ci est en possession des lettres du Roi de France et de Pruniaux. Le Cardinal en demande une copie. Du reste, il se méfie de la versatilité des Français. On ne doit pas laisser le prince de Parme manquer d'argent, si l'on veut qu'il entreprenne des opérations importantes. Au surplus, pour en finir d'un coup avec la rébellion, il faut frapper au cœur la puissance maritime de la Hollande et de la Zélande. En attendant, il est dangereux de lasser la patience, de provoquer le découragement d'Alexandre Farnèse par ces incessantes fins de non recevoir à propos de la restitution du château de Plaisance. A la fin de sa lettre, le Cardinal annonce à Idiaquez l'arrivée à Madrid du prince Amédée de Savoie, dont il vient de recevoir la visite. C'est un charmant jeune homme, comme on le verra demain à la Cour.

CLIII.

LE GRAND COMMANDEUR DE CASTILLE ¹ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale à Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 345.)

Madrid, le 10 octobre 1584.

Ya Vuestra Señoria Ilustrisima conoce la condicion de nuestro amo, que de lo que anda publico por las calles, quiere que se guarde secreto. Yo no tengo licencia aun de publicar la merced que Su Magestad me ha hecho con mandarme servir al Principe, nuestro Señor, de ayo y mayordomo mayor: y ansi huve de responder como lo hizo a su mayordomo de Vuestra Señoria Ilustrisima, cuyas manos beso cien mil vezes por el officio que fue servido hazer conmigo, y cierto se deve a la voluntad que he tenido y terne siempre de servir a Vuestra Señoria Ilustrisima. Yo estimo mucho la merced y confiança que Su Magestad de mi haze, aunque trae consigo una pension trabaxosa que es aver de servir por ahora a la Señora l'Infante, pero como sea cumplir con la voluntad de Su Magestad, creo se llevara con buen animo.

¹ Don Juan de Çuñiga ou de Zuñiga Avellaneda et Cardenas, grand commandeur de Castille. Voyez sa notice dans notre tome X, page 50.

CLIII.

ANALYSE.

Le Grand Commandeur de Castille, Don Juan de Zuniga, annonce au Cardinal, sous le sceau du secret, que le Roi vient de l'appeler aux hautes fonctions de gouverneur et grand majordome du prince héritier d'Espagne. Il est très reconnaissant à Sa Majesté de cette insigne faveur, ainsi qu'à Granvelle de ses bons offices.

CLIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU GRAND COMMANDEUR DE CASTILLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 344.)

Madrid, le 10 octobre 1584.

Cuerdamente haze en esto de seguir la voluntad del amo, como en todo lo demas, Vuestra Excelencia. El oficio hize, convidado de que el Señor presidente Conde de Barajas¹ deve, por lo que entiendo, haver dicho al Señor don Juan de Borja² lo que passa y aun el billete que sobrello le escrivio Su Magestad, del qual mostrava todo contento; pero supplico a Vuestra Excelencia sea para si. Demas desto lo dize toda la corte y aun que Vuestra Excelencia ha aceptado la en hora buena; y pues a mi me cabe no menos parte, quea Vuestra Excelencia, proprio del contento, no quise ser el postrero, y sabe Dios si holgara mas de hazerlo personalmente si me fuesse licito. Confieso que el cargo es travajoso, a lo menos por

¹ Don Francisco Zapata de Cisneros, premier comte de Barajas. Voyez sa notice dans notre tome X, page 277.

² Jean Borgia. Voyez plus haut, page 242.

agora, pero es muy honroso, y espero sera provechoso. Gozelo Vuestra Excelencia con contento y viva prospera con el crecimiento que puede dessear.

CLIV.

ANALYSE.

Granvelle approuve Don Juan de Çuniga d'avoir observé la discrétion qui lui a été recommandée par le Roi au sujet de sa nomination comme gouverneur et grand major-dome du prince d'Espagne. Si le Cardinal a prêté en cette occasion ses bons offices au Grand Commandeur, c'est qu'il a eu connaissance d'une lettre écrite par Sa Majesté au président, comte de Barajas, et d'une communication faite par celui-ci à Don Juan de Borja. Mais ceci doit rester secret entre lui et le Grand Commandeur. Au reste, toute la Cour applaudit à cette nomination. Granvelle en est particulièrement heureux. Le poste est fatigant, du moins pour le moment, mais il est très considéré, et le Cardinal espère qu'il ne sera pas moins lucratif.

CLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471-72, t. II, fol. 345.)

Madrid, le 11 octobre 1584.

Con el prevoste Funcq he conferido, como me han mandado, sobre lo del capitulo del Toison; y concurrimos en que, si se ha de hazer en España, ningun lugar nos parece mas a proposito que Barcelona, adonde podran venir los cavalleros extrangeros por mar, y por mar bolverse sin caminar en España por tierra con las incommodidades que hay, ny cargar

los de los gastos, que forçosamente harian en Barcelona para caminar, por tierra, adonde fuesse en otra parte señalado el lugar, y se excusaria el descontento con que buelven los que vienen en España por las incommodidades y molestias que passan en la tierra. Mucho havemos platicado sobre las cosas necessarias para celebrar el capitulo, que no son pocas. El se ha encargado de hazer la nota como cosa tocante a officio, y para hazerlo mejor revera algunos anotamientos hechos por Viglius, su predecessor, y porna las diligencias que es menester hazer antes que se venga a la celebracion. No creo que todo se acabara en un año.

Quanto a las ayudas de costa para los regentes por hazer el viage, se a tractado dello de nuevo en consejo, y me affirman todos que es cosa usada quando salen de Castilla, y que por yr a Cordova se dieron a cada uno mil ducados. Pensavan que al Duque de Francavilla ¹ huviesen dado dos mil, no habiendo havido otro presidente; pero dizen que no los huvio entonces sino despues le dieron doze mil escudos de ayuda de costa. Por mi no querria se hiziesse cosa que para adelante luesse de consecuencia a daño de Su Magestad. Podrame Su Magestad dar por otra via ayuda de costa quando fuere servido, que ny por yr a Napoles adonde puse casa de nuevo, ny quanto yo fue a Roma al conclave y gastos que alla se haze por adreçar cada uno su estancia, ny por bolver a Napoles y despues a Roma, ny por haver hospedado a mi costa tantos en tiempo de la liga, el Señor Don Juan, el Principe de Cleves ² y el de Baviera ³ dos meses en Gaeta, no se me ha dado alguna ayuda de costa, y veo cada dia a quantos se dan que ny han gastado ny servido mas. Layuda de costa para los regentes se podra tomar sobre el officio de protonotario que vaca en Sicilia. Al secretario Vargas ⁴ se dieron por ayuda de costa 4,000 escudos. Razon sera

¹ Diégo Hurtado de Mendoza et de la Corda, prince de Melito, duc de Francavilla, marquis d'Algecilla, comte d'Aleano, grand d'Espagne, président du conseil suprême d'Italie avant le cardinal de Granvelle, mort le 18 mars 1578. Voyez GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, Préface, p. LXXIX, et MONERI, *Dictionnaire historique*, verbo Mendoza.

² Charles-Frédéric, fils de Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, qui, pendant un voyage en Italie, mourut à Rome le 9 février 1575. Voyez notre tome V, pages 296 et 300.

³ Probablement Guillaume, prince de Bavière, fils d'Albert III.

⁴ Diégo de Vargas, secrétaire de Philippe II. Voyez DANVILLE, *El poder civil en España*, t. V, p. 695.

dar a los secretarios que agora son, alguna, y es claro que por sus gastos y embaraços que llevan y gentes proprias que llevan para ayudarlos a escribir y otras cosas, a que los regentes no tienen obligacion y pro trabajar mas, que la razon querria que Su Magestad los ayudasse tanto mas.

Estos dos puntos me quedavan a que devia respuesta. Con esto cumpro y añado que por amor de Dios mirese como se haze esta viage para proveer a lo que conviene, para que lo de aqui quede en buen estado, y que no sea partida arrebatada como la de Portugal, que sabe Dios como fue todo juzgado y lo que dello se escribio a todas partes. siendo las acciones de Principes sopuestas a juyzio de tantos.

CLV.

ANALYSE.

Granvelle, pour se conformer aux ordres qu'il avait reçus, a conféré avec le prévôt Fonck au sujet de la tenue du chapitre de la Toison d'or. Ils ont trouvé que si ce chapitre devait se tenir en Espagne, nul endroit ne paraissait plus convenable à cet effet que Barcelone. Les seigneurs étrangers pourraient y arriver et s'en retourner par mer, sans s'exposer aux inconvénients ni aux dépenses d'un voyage par terre en Espagne, si l'on choisissait un autre lieu. On éviterait de la sorte les plaintes qu'ils pourraient faire à leur retour. Ensuite Granvelle et Fonck ont longuement traité la question des mesures nécessaires à prendre pour célébrer la tenue du chapitre. Elles sont nombreuses. Fonck s'est chargé du rapport *ad hoc*, comme ressortissant à ses fonctions; et pour mieux le faire, il reverra les notes de Viglius, son prédécesseur, et s'occupera des préparatifs indispensables de la cérémonie. Le Cardinal ne croit pas que tout cela se fera en une année.

Quant aux indemnités de voyage à allouer aux régents, elles avaient fait l'objet d'une nouvelle délibération du conseil d'Italie. Tous les conseillers assurent qu'il est d'usage de les leur accorder quand ils sortent de Castille. Ainsi, pour aller à Cordoue chacun d'eux avait reçu mille ducats. Ils croyaient que le duc de Francaville en avait obtenu deux mille, mais il ne les avait pas touchés sur le moment : on lui avait donné depuis douze mille écus sous forme de gratification. Quant à Granvelle, il ne voudrait pas

qu'on fit pour lui quelque chose qui pût être par la suite préjudiciable au Roi; Sa Majesté pourrait trouver un autre moyen de lui donner, quand Elle le trouverait bon, une indemnité, qu'il n'avait obtenue ni pour aller à Naples, ni pour se rendre à Rome au conclave, ni pour s'installer et séjourner dans ces deux villes, ni pour avoir hébergé à ses frais tant de seigneurs du temps de la Ligue, le prince Don Juan, le prince de Clèves et celui de Bavière pendant deux mois à Gaëte. Et aujourd'hui tant de gratifications se donnent à ceux qui n'ont rien dépensé, ni servi davantage. L'indemnité pour les régents pourrait se prendre sur la charge de protonotaire, qui est vacante en Sicile. On a donné au secrétaire Vargas une indemnité de 4,000 écus. Il serait convenable d'en donner une aux secrétaires actuels, et Sa Majesté devrait allouer une indemnité d'autant plus forte aux régents qu'ils ont plus de travail, d'embarras et d'employés à payer, dont ils n'auraient pas besoin autrement.

Enfin, le Cardinal demande que l'on prenne mieux ses mesures pour ce voyage que pour celui du Portugal, afin que les résolutions de Sa Majesté ne risquent plus de donner lieu à des commentaires fâcheux.

CLVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 346.)

Madrid, le 14 octobre 1584.

La de Vuestra Señoria escripta ayer he reçebido, y haviendo hecho a Su Magestad relacion de los puntos que dize sobre los quales quizo Su Magestad pensar, no me queda que dezir sino suplicar a Vuestra Señoria que alumbre Su Magestad que se offrescen la tome buena.

Vuestra Señoria acuerde a Su Magestad el aresto de los navios y el quitar el comertio a Hollandeses y Zelandeses, si tiene gana de acabar lo de Flan-dres. Todos los buenos de aquellos estados escriven que sin esto tardaria mucho el quitarnos aquel cancer y voragine que todo lo destos Reynos vora; y para los trigos si asseguramos los mercaderes del pretio del trigo

y que todo se tomara a la tasa razonable que se conberna con ellos, no faltara trigo, assegurando los tambien que sus navios no seran contra su voluntad embargados ny embarcados.

Aqui quedo, no se como, con la prissa de la partida de aqui de Vuestra Señoria y mi descuydo el escripto en Frances que saque de aquellos Escoceses, que es el fundamento del parescer, y va con esto.

Quanto a las personas para el cargo de Sicilia que dize Vuestra Señoria que Su Magestad mande que yo nombre los de aca, meyor las conoce Su Magestad, y Vuestra Señoria le puede meyor dar en esto parescer que yo. Dire de los que he visto ser en consideration y de los quales que algunos pretenden.

El Comendador Mayor ¹, si no le estorvasse el cargo de mayordomo mayor y ayo que le dan.

El Conde de Chinchon ², si no hiziesse falta a Su Magestad en el cargo que tiene.

El Prior Don Hernando ³, si le quiziesse aceptar.

El Duque de Medina-Sidonia ⁴, pero no quizo yr a Milan; pienso que menos querra Siçilia.

El Conde de Aytona ⁵, si ha provado bien en Valentia; deque algunos dudan; no se la particularidad.

El marques de Almazan ⁶, si del tiene Su Magestad satisfaction, haviendo le provado en Navarra, no le he visto.

El Almirante ⁷, si no tuviesse tanta hazienda en Siçilia.

El Duque de Sessa ⁸, que pienso provaria bien en qualquiere parte.

El Duque de Bejar ⁹.

¹ Don Juan de Zuñiga, grand commandeur de Castille. Voyez plus haut, page 351.

² Don Diégo de Cabrera y Bobadilla, comte de Chinchon. Voyez plus haut, page 133.

³ Don Ferdinand de Mendoza. Voyez plus haut, pages 284 et 293.

⁴ Le duc de Medina Sidonia, qui fut généralissime de la flotte espagnole, dite l'*Invincible Armada*.

⁵ François de Moncada, second comte d'Aytona, grand maréchal d'Aragon, vice-roi de Catalogne et de Valence. Voyez MOREAU, *Dictionnaire historique*, t. VI, p. 572, verbo *Moncade*.

⁶ Don Francisco-Hurtado de Mendoza, marquis d'Almazan et comte de Montecagudo. Voyez plus haut, page 285.

⁷ Pedro de Leyva ou Leiva, amirante de Sicile. Voyez plus haut, pages 90, 273.

⁸ Gonzales de Cordouc, duc de Sessa. Voyez notre tome VI, page 47.

⁹ Francisco-Diégo Lopez de Zuniga y Solomajor, duc de Bejar. Voyez notre VI, page 47.

El Duque de Medina-Celi ¹, que ha estado en tiempo con su padre en Sicilia, pero tiene en el Reyno deudos cercanos, que no es bueno.

El Conde de Alba de Lista ², que muchos aprueven.

Vespasiano Gonzague ³, si Su Magestad quizesse estrangero, y havendolo provado en Navarra y Valentia, sobra si es para el.

Pretenderan el Duque Erico de Brunswick ⁴ y Paulo Jordan Ursino ⁵, que se queria siempre ygualar con Marco Antonio ⁶, pero Su Magestad los conosce. Con esta va la consulta de don Hernando de Mendoça, podra la Vuestra Señoria dar a Su Magestad si quiere vaya por su mano o a Matheo Vasquez.

CLVI.

ANALYSE.

Tous les fidèles sujets du Roi dans les Pays-Bas s'accordent à dire que, si l'on ne se décide promptement à enlever le commerce aux rebelles et à saisir leurs vaisseaux, l'on ne réussira que difficilement et à la longue à extirper ce chancre qui dévore le royaume. En offrant des blés un prix raisonnable aux marchands étrangers et en leur donnant toute facilité et toute sécurité pour leur trafic, on en obtiendra tout ce qu'on voudra.

¹ Juan de la Cerda, duc de Medina Celi, marquis de Cologado, ci-devant gouverneur des Pays-Bas. Voyez plus haut sa notice, page 268, et les *Documentos inéditos*, t. XXXV, p. 402.

² Le choix du roi tomba sur ce seigneur. Mais selon sa coutume, il prescrivit le plus grand secret, « qu'il veut même que l'on garde lorsque ce qui en fait l'objet court déjà les rues ». (Extrait d'une lettre du grand commandeur de Castille au cardinal de Granvelle, du 10 octobre 1584.) Voyez plus haut, page 551.

³ Vespasien de Gonzague Colonna. Voyez sa notice dans notre tome X, page 598.

⁴ Eric, dit le jeune, fils d'Eric, duc de Wolfenbuttel. Élevé dans la religion protestante, il embrassa le catholicisme. Ce prince mourut à Pavie le 13 décembre 1584. Il avait passé presque toute sa vie en Flandre, en Italie, en France et en Espagne. Marié deux fois, il ne laissa point de descendants.

⁵ Paul-Jourdain des Ursins. Voyez sa notice plus haut, page 242.

⁶ Marco-Antonio Colonna, duc de Palliano. Voyez plus haut, page 24.

Le cardinal de Granvelle passe ensuite en revue la liste des candidats à la Vice-Royauté de Sicile, avec les observations suivantes :

Le grand commandeur de Castille (Don Juan de Zuniga), s'il n'en est pas empêché par sa charge de grand majordome et de gouverneur (du prince d'Espagne); le comte de Chinchon, s'il ne fait pas défaut à Sa Majesté dans la charge qu'il occupe (de Conseiller d'État); le prieur don Fernand (de Mendoza) si Sa Majesté veut l'accepter;

Le duc de Medina Sidonia; mais puisqu'il n'a pas voulu aller à Milan, encore moins acceptera-t-il le gouvernement de la Sicile;

Le comte d'Aytona, s'il a fait ses preuves de capacité à Valence. Il y en a qui en doutent, mais Granvelle n'en sait rien;

Le marquis d'Almazan, si Sa Majesté en est satisfaite. Il paraît qu'il aurait été un bon administrateur dans la Navarre, mais le Cardinal n'en a rien vu;

L'amirante, s'il ne possédait pas tant de biens en Sicile;

Le duc de Sessa, qui est homme à bien gouverner n'importe quel état;

Le duc de Béjar;

Le duc de Medina-Cæli, qui a été dans le temps en Sicile avec son père, mais il a des proches parents dans ce royaume, ce qui ne vaut rien;

Le comte d'Albe d'Aliste, dont la candidature est généralement approuvée.

Vespasien Gonzague, si Sa Majesté veut d'un étranger; il a fait ses preuves dans la Navarre et en Valence.

Restent deux compétiteurs, le duc Eric de Brunswick et Paul Jourdain des Ursins, qui s'est toujours prétendu l'égal de Marc-Antoine (Colonna), mais Granvelle n'en dira rien, Sa Majesté les connaissant.

Le Cardinal joint à la présente lettre la consulte de don Fernand de Mendoza; Idiaquez la remettra directement au Roi ou la lui fera soumettre par Mathéo Vasquez.

CLVII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471-72, t. II, fol. 547.)

Du Prado, le 17 octobre 1584.

Ha visto Su Magestad los que Vuestra Señoria Ilustrisima le ha propuesto para el cargo de Sicilia, y, hecha consideracion sobre todos los que

se ofrezcian, se ha resuelto de *elegir por su virrey en aquel Reyno al Conde de Alva de Liste, por la satisfaccion que tiene de su persona*, y entender que le acertara a servir como conviene; y despues de aver platicado de la forma que se le haria saber. Dize Su Magestad que Vuestra Señoria Ilustrisima se lo escriba de su parte y le pida respuesta con brevedad, y que alla y aca se guarde secreto dello hasta que sea venida la respuesta. La misma dissimulacion sera menester usar en el embiar del despacho para que los discurridores no den en ello antes de tiempo.

CLVII.

ANALYSE.

Après avoir vu et examiné la liste des candidats proposés par Granvelle, Sa Majesté a résolu de choisir pour Vice-Roi de Sicile, le comte d'Albe d'Aliste. Le Roi désire que le Cardinal lui écrive de sa part et lui demande une prompte réponse. La chose doit rester secrète jusqu'à ce que le comte ait répondu, et la dépêche s'expédiera avec la même discrétion, afin que les discoureurs n'en parlent pas avant le temps voulu.

CLVIII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 549.)

Du Prado, le 17 octobre 1584.

Creo muy bien que si se diesse bastante satisfaccion de consignaciones a los Fucares¹, se podria traer muy gruesa cantidad de trigo a España,

¹ Les Fuggers, financiers allemands, souvent cités.

por la via que Vuestra Señoria Ilustrisima dize, mas no se si lo espere segun en materia de hazienda veo embarçarse las cosas.

Para lo de larresto de navios veo que Su Magestad no dexo de aprobar lo que Vuestra Señoria Ilustrisima le acuerda, pero tiene dificultad en la execucion y falta de mantenimiento en Portugal, aun que por la forma de arriba se remediaria este daño. Diga me Vuestra Señoria Ilustrisima que tiempo seria el mas a proposito para la redada, y si Vuestra Señoria Ilustrisima ha entendido de que pareçer es en esto el Principe de Parma, para que de todo me ayude en cosa que tanto pareçe a Vuestra Señoria Ilustrisima que importa, y lo torne a poner delante a Su Magestad mas vezes. Aca ay algunos indicios do no aver de durar muchas semanas esta estada, pero suelen salir mas inciertos que los juizios de un ruyn astrologo, y assi remitirlo a la vista es lo seguro.

CLVIII.

ANALYSE.

Idiaquez estime que si l'on faisait une consignation suffisante aux Fugger, l'on pourrait importer une plus grande quantité de blés en Espagne, mais il ne sait si les embarras d'argent le permettront.

Pour ce qui concerne la saisie des navires, Sa Majesté ne laisse pas que d'approuver la proposition du Cardinal. Seulement Idiaquez craint que l'exécution du projet ne rencontre des difficultés en Portugal; il y aura pénurie de grains dans ce pays, à moins que de nouveaux arrivages n'y suppléent. Le secrétaire d'État désirerait savoir ce que Granvelle pense à cet égard, et si le prince de Parme ne lui a pas fait connaitre sa manière de voir sur le même sujet. Le ministre se prévaudrait auprès du Roi de leurs avis dans une matière à laquelle le Cardinal attache autant d'importance.

La situation parait devoir s'éclaircir, mais les indices sont souvent trompeurs; mieux vaut attendre pour la juger que les événements se dessinent.

CLIX.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE ¹.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 350.)

—
Sans date.

Per Madama di Lorena si suplica Vuestra Señoria Illustrissima a dar licentia que le sue scritture si diano cosi come sono stampate col nome di Reina.

CLIX.

TRADUCTION.

—
Madame de Lorraine fait prier Votre Illustrissime Seigneurie de permettre que ses lettres se délivrent telles quelles avec l'estampille de son sceau portant le titre de Reine.

CLX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 352.)

—
Madrid, le 18 octobre 1584.

Conforme a lo que Vuestra Señoria me ha escripto con la suya de ayer, he despachado por otra via que por la posta al Conde de Alba de Liste ² por

¹ Cette lettre était jointe à la précédente du secrétaire d'état Don Juan de Idiaquez au cardinal de Granvelle.

² Diégo Henriquez de Guzman, comte d'Alba de Lista, qui devint gouverneur de la Sicile en remplacement de Marco-Antonio Colonna, duc de Tagliacozzo. Henriquez conserva cette position pendant six ans et eut pour successeur, en 1592, Henri de Guzman, comte d'Olivarès. Voyez DE BURGNY, *Histoire de Sicile*, t. II, p. 581.

dar menos materia a discursos, y yo se que la carta de Vuestra Señoria no l'ha visto persona alguna y que de mi mano propria he escripto al Conde y hecho yo mesmo el pligo; y todavia mas de dos me han pedido si era verdad que le ayán dado el cargo. He respondido que no lo sabia; y muy bien podria ser que los que preguntan, sean sus amigos, y que sus preguntas sean por tentativa; pero de mi no han sacado nada. Muy bien podria ser que dello no se hablasse mañana nada. Esperemos lo que respondera.

CLX.

TRADUCTION.

Conformément à ce que Votre Seigneurie m'a écrit dans sa lettre d'hier, j'ai dépêché au comte d'Albe de Liste par une autre voie que la poste, afin de donner moins de prise aux commentaires. Aussi bien je sais que personne n'a vu la lettre de Votre Seigneurie, et que j'ai écrit de ma propre main au Comte, en ayant soin de fermer moi-même ma lettre. Néanmoins plus d'un m'a demandé s'il était vrai qu'on lui ait donné la charge. J'ai répondu que je l'ignorais. Au reste, il serait fort possible que les questionneurs soient de ses amis et leurs questions un moyen de savoir, mais ils n'ont rien tiré de moi. Il se pourrait très bien qu'on ne parlât pas du tout de la chose demain. Attendons la réponse du Comte.

CLXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 555.)

Madrid, le 18 octobre 1584.

Mala burla hazen en Roma al Ilustrisimo Cardenal de Castro ¹ entreteniendole el capello, y todo proçede de los Españoles, que procuran quanto

¹ Rodrigo de Castro, de Lemos, archevêque de Séville, cardinal en 1585, mort en 1600.

pueden que se diffiera esto del capello, por differir el indulto, que de razon vernia en consequencia; y aunque Su Sanctidad diga, que no se ha embiado, sino a los que son ocupados necessariamente en cosa de la sede apostolica, o, a los de la sangre real, no se ha observado por sus predecesores tanta estrechesa, y de fresca memoria se embio al Cardenal de Liege¹ y al de la Baulma², como assi mismo se embio al Cardenal Espinosa³, al Cardenal Birago⁴ y a mi; y siendo la Yglesia de Sevilla tan principal, y la ausencia della del prelado de tanto prejuizio, razon paresçe que havria porque en esto no se le hiziesse dificultad; pero siendo puesto Su Sanctidad en lo que esta, despues de haver tantos vezes rehusado, temo que si no se toma algun expediente y causa nueva, que quedara firme. Podria se mirar si seria a proposito que el dicho Cardenal mostrasse de querer yr a Roma, y que se pusiesse en camino, viniendo hasta aqui con colar de licenciarse de Su Magestad y que Su Magestad le detuviesse por la necesidad que tiene su Yglesia de su presentia, encargandose Su Magestad de procurar todavia con Su Sanctidad a contentarse que no fuesse, y que le embiasse el capello, siendo verisimil que Su Sanctidad (que pretende tan preçisamente como se deve la obediencia) movido desto y haziendo el embaxador el officio con las veras que conviene, que podria ser se dexasse persuadir a venir a lo que se dessea, y tanto mas que entretanto que en esto se estara, pasaran algunos dias, dentro de los quales quiça llegaran a Roma (pues ha refrescado) algunos de los quales Su Santidad piensa que con el exemplo de lo que se hiziesse con Sevilla. pretendiessen tambien se les embiasse el capello.

¹ Gérard de Groesbeek, nommé en 1578, mort en 1579.

² Claude de la Baume, archevêque de Besançon, nommé cardinal en 1578, mort en 1584.

³ Diégo Espinosa, président du conseil de Castille, évêque de Sigüenza, nommé en 1568, mort en 1592.

⁴ René de Birague, milanais, évêque de Lavaur, cardinal en 1578, mort en 1585.

CLXI.

ANALYSE.

Le cardinal de Granvelle écrit au secrétaire d'État don Juan de Idiaquez qu'on joue un mauvais tour à Rome au cardinal de Castro, en ne lui envoyant pas le chapeau. La faute en est aux Espagnols; ils cherchent par tous les moyens à en faire ajourner l'envoi pour différer celui de l'indulte, qui devrait s'ensuivre. Sa Sainteté dit bien que le chapeau n'a jamais été envoyé qu'aux cardinaux en mission pour le Saint-Siège ou aux autres de sang royal, mais ses prédécesseurs n'ont pas observé une règle aussi ponctuelle, et l'on se rappelle parfaitement que le chapeau fut envoyé au cardinal-évêque de Liège et au cardinal de la Baume comme au cardinal de Birague et au cardinal de Granvelle, signataire de la présente lettre. Le diocèse de Séville étant aussi important et ayant tant à perdre à l'absence de son titulaire, il semblerait que ce serait une raison pour ne pas faire difficulté d'envoyer le chapeau au cardinal de Castro. Mais vu les dispositions du Saint-Père, Granvelle craint qu'il ne s'obstine dans son refus réitéré, si l'on ne trouve pas quelque expédient nouveau pour le faire revenir sur sa détermination. On pourrait voir s'il ne conviendrait pas que le cardinal de Castro fit quelque démonstration de vouloir aller à Rome et se mit en route. Il irait seulement jusqu'à Madrid sous prétexte de prendre congé du Roi, et Sa Majesté le retiendrait alors en prétendant que son diocèse ne peut se passer de lui. Ensuite le souverain tâcherait d'obtenir du Pape qu'il dispensât le cardinal de Castro de continuer son voyage jusqu'à Rome, et lui fit remettre le chapeau en Espagne. On verrait si, sur l'intercession de Sa Majesté, le Saint-Pontife ne se contenterait pas de ce commencement d'obéissance de la part du cardinal de Castro et ne consentirait pas à lui envoyer le chapeau.

L'ambassadeur d'Espagne à Rome emploierait au reste tous ses bons offices pour obtenir ce résultat. Et le Pape voudrait d'autant plus condescendre à exaucer le désir du Roi, que dans l'intervalle des pourparlers, les autres cardinaux disposés à invoquer l'exemple du cardinal de Castro, seraient déjà arrivés à Rome, et ne pourraient dès lors se prévaloir d'une faveur qui n'aurait pas encore été accordée.

CLXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE D'ALBE D'ALISTA.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 355.)

Madrid, le 18 octobre 1584.

Vacando por muerte de Marco Antonio Colona el gobierno del Reyno de Sicilia, Su Magestad, por acudir a la necesidad que ay de proveer aquel cargo tan importante, por estar aquel Reyno en la parte que esta frontera con el Turco, y por la comodidad que deste se hara, ha puesto los ojos en la persona de Vuestra Señoria Ilustrisima para servirse del en aquel puesto, siendo cosa de tanta confiança, y me ha mandado que dello avise luego a Vuestra Señoria Ilustrisima, a laqual suplico que con la mayor brevedad que pudiere, me responda a esto, teniendo secreto fasta tanto que yo avise Su Magestad de lo que me respondera; y con esto quedo rogando a Vuestra Señoria Ilustrisima que guarda la Ilustrisima persona de Vuestra Señoria con el acrescentamiento destado que puede dessear.

CLXII.

ANALYSE.

Le gouvernement ou la Vice-Royauté de Sicile étant devenu vacant par suite de la mort de Marc-Antoine Colonna, et le Roi voulant pourvoir à l'administration aussi importante d'une province rapprochée de la Turquie, Sa Majesté a jeté les yeux pour ce poste sur le comte d'Albe (d'Aliste), en qui Elle a toute confiance. Le cardinal de Granvelle a été chargé d'informer le Comte de la décision royale; il le prie de lui envoyer sa réponse le plus tôt possible, et de lui garder le secret jusqu'à ce qu'il l'ait transmise au Roi.

CLXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 355^{bis}.)

Madrid, le 18 octobre 1584.

La de Vuestra Señoria de 17 tengo. Suplico a Nuestro Señor inspire Su Magestad a la execucion de quitar el comerçio a los de Holanda y Zelanda, que nos hazen la guerra del provecho que sacan d'España y de Portugal¹. Muchas vezes ha escripto el Principe de Parma y Madama que era el bueno remedio, pero yo no tengo las cartas a la mano. De una que postreramente he reçebido del presidente Richardot, he sacado las palabras formales que me escribe, que sino fuesse tal la opinion del Principe, no las escribiria. Cien vezes ha escripto lo mismo Assonleville y muchos otros principales, pero yo me fundo mas sobre la evidencia, y se toca a la mano el provecho que, en muchas maneras, della resultaria. El tiempo seria quando mas navios huviesse y esto no puedo yo saber. De Sevilla y Laredo se podria saber y de Lisboa, y por saberlo dessas partes tiene Vuestra Señoria mejor comodidad que yo. Para el arresto de los ingleses no tocaria sino quando huviesse muchos, que se sabra por la misma via, y no differiria por esto lo de arrestar los holandeses y zelandeses declarados por enemigos, o, por mejor dezir, rebeldes; y no tocando a Ingleses, presto terniamos nuestros puertos llenos dellos que vernian a negociar por holandeses y zelandeses y por su provecho; y quando huviesse muchos Ingleses, arrestar los todos con el color que tantos vezes se ha dicho de cobrar lo que ha robado Dracq², siendo remedio tantas vezes usado assi en

¹ Voyez, au sujet de la disette en Portugal, notre tome X, pages 8 et 224. Le cardinal de Granvelle s'y félicite de l'arrivée des navires hollandais, chargés de céréales. Voyez aussi dans notre tome X, page 332, la lettre où le cardinal de Granvelle exprime à don Juan de Idiaquez à peu près les mêmes idées et les mêmes faits.

² François Drake, célèbre marin anglais, né vers 1540, porta à l'Espagne les coups les plus rudes dans ses possessions d'outre-mer en 1572, 1577 à 1580, 1585 et années suivantes. Il mourut en 1595.

tiempo desto misma reyna ¹ como de sus predecesores; y sin rotura alguna, solo por remedio, arrestavan los de los nuestros, lo qual no podrian hazer agora que no negotian al presente con ellos sino los rebeldes. Y quanto a la provision de trigo para Portugal, esta se cierto que no faltaria por la via que tantas vezes he escripto, y si esta no se puede cumplir, que seria razon se hiziesse, y recibiendo los trigos por parte de Su Magestad, o de los deputados de la villa de Lisboa, no solo no se perderia nada sino que se sacaria provecho, y no quedaria el dinero mucho tiempo ocioso, pues la comida no çuffre dilation. Podria se tractar dello por medio de los mercaderes alemanes que estan en Lisboa para que se scriviessen a sus correspondientes de Alemaña luego y que poniendo el precio moderado, tomassen ellos todo el trigo, con consentirles que le vendiessen 1 real, o medio real por fanega mas del ordinario, y que libremente pudiessen sacar d'España el dinero del precio de los trigos, como a los Genoveses se consiente agora por el que querran llevar a la costa d'España, y assegurando los que sus baxeles no serian arrestados, la ganancia propria los combidaria a aceptar el partido; y con los que estan en Lisboa podria tractar Antonio del Rio platico en estas cosas y especialmente del trato de las tierras maritimas de Alemaña²; y arresando los navios hollandeses y zelandeses este año, sacariamos el provecho que se puede esperar de reduzir los con quitarles el comercio, que es degollarlos; y sino succediesse bien, tornar le a abril el año siguiente, pues no hay que tener que no volviessen de buena gana, pues sin España y Portugal buena parte de aquellas tierras no podria vivir; y por alguna de las vias que arriba digo, no faltaria trigo el año que viene; pero estas cosas es menester tractar los con prompta correspondencia y no a boffetados; sino siguiendo las con diligencia y pensando siempre y entendiendo en esto, o no se puede esperar de hazer cosa buena.

¹ Elisabeth avait fait arrêter en 1568, les vaisseaux espagnols chargés de fonds considérables destinés à l'armée espagnole dans les Pays-Bas. Ces faits sont relatés dans notre *Vlaamsche kronijk*, pp. 566 et suivantes; dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 53, 54; dans le *Calendar of State papers, foreign series of the reign of Elizabeth*, 1569-1571, nos 62, 125, 129, 156, 199, 1000, 1225, 1486; et dans notre édition de *RENON DE FRANCE*, t. I, pp. 579 et suivantes.

² Selon une lettre du cardinal de Granvelle adressée au prévôt Fonck, Antoine del Rio s'occupait de la navigation des hollandais. Voyez notre tome X, page 8.

Tan diversamente se habla aqui de la venida de Su Magestad aca y de viages y tiempo de partidas que me resuelvo de creer lo que viere.

Los visitados de Napoles. digo los mas, gritan al cielo de que no se haze nada. Yo rompo los memoriales por no saber ya que responderles; y en Napoles hazen peor los offiçiales que antes; y esta el virey sin ministros; succederan desordenes con la tardança, a que no se podria remediar despues; diga lo Vuestra Señoria a Su Magestad de mi parte, que con esto me descargo.

CLXIII.

ANALYSE.

Répondant à une lettre qu'Idiaquez lui a adressée la veille, Granvelle constate que le prince de Parme partage entièrement son avis. Il s'agit de l'idée émise par le Cardinal de saisir les vaisseaux des rebelles et d'anéantir le trafic maritime de la Hollande et de la Zélande. Ces provinces révoltées font la guerre au Roi avec l'argent retiré de la vente des marchandises qu'elles importent en Espagne et dans le Portugal. A plusieurs reprises le Prince et la Duchesse, sa mère, ont répondu au Cardinal que le moyen proposé par lui était le meilleur pour mettre fin à cette situation désastreuse. Il n'a pas leurs lettres sous la main, mais depuis le président Richardot lui a écrit dans ce sens au nom d'Alexandre Farnèse, et certes ce fonctionnaire ne se serait point aventuré à attribuer gratuitement au prince de Parme une pareille opinion. Au reste, Assonleville et d'autres personnages importants pensent de même, ils l'ont déclaré plus de cent fois. Mais Granvelle s'en rapporte moins à ces témoignages qu'à l'évidence même de la chose, car l'utilité de sa proposition saute aux yeux. Quant au temps le plus convenable pour la saisie des navires, ce serait celui où ils se trouvent réunis en plus grand nombre. Quelle serait cette époque? C'est ce qu'il ne saurait préciser. Mieux que lui, Idiaquez pourrait prendre à ce sujet des informations à Séville, à Laredo ou à Lisbonne. De navires anglais, l'on n'en saisirait que lorsqu'il y en aurait un grand nombre. On en recevrait du reste la nouvelle par la même voie. Mais ce ne serait pas une raison pour différer la saisie des vaisseaux hollandais et zélandais, déclarés ennemis, ou, pour mieux dire, rebelles. Mais du moment qu'on ne toucherait pas aux navires anglais, ceux-ci ne manqueraient pas de venir, tant pour leur propre compte que pour celui des rebelles,

encombrer les ports d'Espagne. Et, lorsqu'il y en aurait beaucoup, on les saisirait tous à la fois à titre de représailles, comme on l'a dit aussi souvent, pour se payer des prises faites par Drake. Ce serait, le cas échéant, suivre simplement l'exemple donné par les Anglais sous la reine Élisabeth et ses prédécesseurs. Sans même le prétexte d'une rupture, seulement comme revanche, ils saisissaient les navires espagnols. Ils ne pourraient plus le faire, ne trafiquant aujourd'hui qu'avec les rebelles.

En ce qui a trait à la provision de blé pour le Portugal, on pourrait recourir aux marchands allemands établis à Lisbonne, en leur recommandant de se concerter avec leurs correspondants d'Allemagne. On les laisserait vendre leur blé un demi-réal ou même un réal par fanègue au-dessus du prix ordinaire. Ils seraient autorisés à faire sortir d'Espagne l'argent qu'ils auraient retiré de la vente, ainsi qu'on le permet aux Génois. On leur donnerait de plus l'assurance que leurs vaisseaux seraient parfaitement libres. De la sorte, l'appât du gain les déterminerait infailliblement. Au reste, on pourrait charger Antoine del Rio de s'entendre avec ces marchands allemands de Lisbonne; il a l'expérience de ces sortes d'affaires, et est habitué à traiter avec les pays maritimes de l'Allemagne.

Bref, enlever le commerce à la Hollande et à la Zeelande, cette année ou au besoin au mois d'avril de l'année suivante, c'est leur donner à choisir entre la soumission ou la ruine, car il est notoire qu'une grande partie de ces provinces ne sauraient subsister sans le trafic avec l'Espagne et le Portugal. D'autre part, si l'on emploie l'un ou l'autre des moyens indiqués plus haut, le blé ne fera pas défaut l'an prochain. Seulement ces mesures doivent être prises et exécutées d'un seul coup et non d'une manière intermittente; autrement on en compromettrait le succès.

L'arrivée du Roi à Madrid, le fait de son voyage et la date à laquelle il l'entreprendra, sont l'objet de commentaires si divers dans la capitale, que Granvelle ne croira à rien avant d'avoir tout vu.

Les sujets napolitains de Sa Majesté, ou du moins la plupart d'entre eux, se plaignent qu'on les néglige et que la *visite* (de don Lopez de Guzman) reste sans effet. Le Cardinal ne sait que leur répondre. L'administration est encore pire à Naples aujourd'hui que précédemment. Le Vice-Roi se trouve sans ministres. Il ne peut résulter de ces retards que des désordres irrémédiables. Idiaquez, en sa qualité de secrétaire d'État, fera bien d'en prévenir Sa Majesté de la part du Cardinal, qui par cet avertissement met sa responsabilité à couvert.

CLXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 356.)

—
Madrid, le 18 octobre 1584.

No me ha respondido Vuestra Señoría sobre lo que yo replique quanto a recibir los memoriales de la Señoría Duquesa de Lorrena con el titulo de Reyna de Denamarca ¹, pues apostilando los y poniendo sobrellos el decreto, no veo mucha defferençia entre esto y darle el titulo, pues a otros que usurpan titulos que no les vienen suelen en este Consejo y aun en Napoles mandarles que reformen sus memoriales, y yo entiendo que han sus agentes hecho algunas consultationes en sus negocios y puesto los en estampa en los quales le dan el titulo de Reyna. Vuestra Señoría mande lo que se havra de hazer.

CLXIV.

ANALYSE.

—
Le cardinal de Granvelle représente au secrétaire d'État don Juan de Idiaquez qu'il ne lui a pas répondu au sujet de la réception des mémoires où la duchesse de Lorraine prend le titre de Reine de Danemark. Puisqu'on apostille ces pièces et qu'on y inscrit (en marge ou au bas) la décision du Roi, le Cardinal ne voit guère de différence entre ce fait et celui de donner à la Duchesse le titre de Reine. En effet, lorsque d'autres usurpent des titres qui ne leur appartiennent pas, à Madrid et à Naples, on leur ordonne d'ordinaire de réformer leurs mémoires. Au reste, Granvelle a appris que des agents du gouvernement ont estampillé des consultes relatives à des affaires de la Duchesse et dans lesquelles on lui donne le titre de Reine.

¹ Christine, fille de Christiern II, roi de Danemark. Voyez sa notice plus haut, page 288.

CLXV.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 337.)

Du Prado, le 20 octobre 1584.

A Su Magestad le ha parecido muy bien el aver dado secretamente aquel aviso ¹, y no dudo que la respuesta sera buena. Esta cierto que los que lo dizen hablan a tiento, mas poco les durara el trabajo de ignorallo que de alla verna derramado.

Ha visto lo que escribe Richardot, y esto y las vivas razones que Vuestra Señoria Ilustrisima pone, le han hecho harta impression, pero todavia quiere saber lo que siente el Principe de Parma, entretanto que aca se mira en que tiempos acude mas numero, y se comunica en Portugal lo de la provision del pan.

Ya tengo dada orden para que se hagan las cadenas para el coronel y capitán Escoçeses; ellos dizen que estan pobres. Vea Vuestra Senoria Ilustrisima si se les dara alguna ayuda de costa y que tanta. Juan Margliani ha dado esse memorial, y paresçe que pide justo, y desde el principio me acuerdo que dixo Vuestra Señoria Ilustrisima que se le avia de hazer de fructo. Su Magestad me ha mandado embiarlo a Vuestra Señoria Ilustrisima muy encomendado.

CLXV.

ANALYSE.

Le Roi a fort approuvé l'avis donné, sous le sceau du secret, au comte d'Albe d'Aliste que Sa Majesté voulait le nommer Vicc-Roi de Sicile. Idiaquez ne doute pas que le

¹ On lit en marge de la lettre de Don Juan de Idiaquez : « Al conde de Alba de Lista por el gobierno de Sicilia ».

Comte n'accepte. Ceux qui le désignent pour ce poste, en parlent à tout hasard, mais ils ne tarderont pas à être tirés d'incertitude.

Le Roi a pris connaissance de la lettre du président Richardot. Cette lettre et les arguments pressants du Cardinal ont fait une vive impression sur Sa Majesté. Toutefois le Souverain désirerait savoir l'opinion du prince de Parme, en attendant que l'on examine à Saint-Laurent à quelle époque les navires des rebelles se réunissent en plus grand nombre, et que les Portugais soient instruits des mesures prises par le Roi pour approvisionner de blés leur pays exposé à la disette.

Idiaquez a donné l'ordre de faire faire les chaînes pour le colonel et le capitaine écossais ¹. Comme ils se disent pauvres, le Cardinal verra s'il y a lieu de leur accorder une indemnité et de combien.

Juan Margliani a remis ce mémorial. Sa demande semble juste. Du reste, Idiaquez se rappelle que le Cardinal, de prime abord, voyait de l'utilité à l'accueillir. Aussi bien Sa Majesté a ordonné à son secrétaire d'État de déférer l'affaire à Granvelle en la lui recommandant spécialement.

CLXVI.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 359.)

Du Prado, le 20 octobre 1584.

Quando Vuestra Señoria Ilustrisima propuso los otros dias personas de Italia para el Tuson, fueron entre ellos Duque y el Principe de Mantua ², y porque a Su Magestad le parecio esto muy bien, mas no querria a ven-

¹ Ces Écossais sont : Roland d'Yorck et les deux Seton, qui, après avoir été au service des États-généraux, entrèrent dans la conspiration de Hembyze, en vue de se réconcilier avec l'Espagne. Alexandre Farnèse reconnaissant leur fit cadeau de chaînes. Voyez DE JONAH, *Gedtsche geschiedenissen*, t. II, p. 361, et à l'*Appendice*, la lettre de Manuy du 26 mars 1584.

² Guillaume, duc de Mantoue, à partir de 1550, mort le 14 août 1587. Son fils Vincent qui lui succéda, épousa Marguerite Farnèse, qu'il abandonna à cause d'un défaut corporel. Ensuite il s'allia à Éléonore de Médicis, et mourut le 18 février 1612.

turar a combidar sin entender como se ha de recibir. Holgara que Vuestra Señoria Ilustrisima procure con destreza sentir desse su embaxador algo por donde se pueda colegir a qual dellos y lo que conberna, y que quando Vuestra Señoria Ilustrisima aya descubierto tierra, lo avise.

En lo de la Duquesa de Lorena dize que en los decretos que se assentaren en los memoriales de parte de Su Magestad y del consejo se puede nombrar la Duquesa, o, darle las respuestas y decretos en papeles a parte, que sera mejor, y que con esto se puede no dexar de recibir sus memoriales en la forma que los diere.

CLXVI.

ANALYSE.

A propos du Duc et du Prince de Mantoue, proposés par Granvelle pour la Toison d'or, le Roi désirerait que le Cardinal tâchat de savoir adroitement de l'ambassadeur mantouan auquel des deux il conviendrait de donner le collier.

Pour ce qui concerne Madame de Lorraine, le Roi dit que dans les décrets à inscrire au bas de ses mémoires de la part de Sa Majesté et du Conseil, on pourrait l'appeler Duchesse, quitte à lui remettre au besoin les décrets et les réponses sous forme d'expéditions séparées. De cette manière il n'y aurait plus lieu de ne pas recevoir ses mémoires tels qu'elle les présenterait.

CLXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 365.)

Madrid, le 21 octobre 1584.

Las dos de Vuestra Señoria de 20 me han dado oy; ya no se habla aqui de aquello; viniendo la respuesta se dira de todos y aca, y alla.

Veamos lo que dira el Principe de Parma del arresto. Creo que sera lo mesmo, pero sino se dan prissa a resolver, o en Lisboa, a aca, en lo dela provision de trigo, sera como antaño, que no sabemos ny resolver ny executar ny seguir negocios, y por esto en muchos callo por no hazer peor. Vuestra Señoria vee lo que passa en el assiento de galeras y en lo demas de la mar y cavallos ligeros de Siçilia.

A lo que veo, conosce lo mesmo en los colonel y capitan escoces que yo. Mejor hiziera el Principe de tenerlos y escribir aca su parescer. Entonan su interes, perdidas y pretensiones tan alto que no se que me diga, no viendo otra cosa sino lo que dizen, y una recomendacion que el Principe da general. Las cadenas me parescen bien y dar les tanto dinero que con el puedan sin vender las hazer su viage al dicho Principe con dar les cartas para que alla las de contento el Principe, o que sin que buelvan escrivia claro lo que le paresciere se deva hazer, con embiarle copia de aquel su memorial Françes que yo les saque porque sobre el diga lo que sabe de lo contenido.

Bien sabe Vuestra Señoria que de buena gana ayudo a los que sirven y en lo que toca a Juan de Marliano ¹ lo ha podido conoscer; llevare su memorial plaziendo a Dios al consejo, pero no se si Su Magestad guerra de rogar a las ordenes, que en ello es muy duro, y en no resolver lo de hazer cessar la reformaçion de los hombres d'armas cavallos ligeros de Milan, que mas se tarda mas daña, y sino se provee dinero para encavalgar los, quando podrian ser menester no se hallaran, en que va tanto que quando pienso en ello quedo confuso, y hay muchas consultas de officio y no de partes sino del serviçio de Su Magestad de las quales el differir la resoluçion es de harto daño, cumplo con acordar y hazerlo que puedo pero no puede sino congoxarme el daño.

Con lo de la Duquesa de Lorrena se seguirá lo que Su Magestad manda; procurare de saber diestramente por persona interposita si los de Mantua, padre, o, hijo pretenden, y de loque entendiere avisare.

¹ Un personnage du nom de Marliano résidait à Constantinople. Voyez notre tome VII, page 364; un autre personnage du nom de Louis Marliano, majordome, figure au tome VIII, page 540, et un troisième du nom de Paul-Camille Marliano, se trouve dans DE THOU, tome IX, page 557.

CLXVII.

ANALYSE.

Granvelle a reçu les deux lettres qu'Idiaquez lui a écrites le 20, soit la veille.

Le Cardinal se plaint de n'entendre déjà plus parler de l'affaire qui y est traitée, c'est-à-dire de la saisie à l'improviste des navires marchands hollandais et zélandais dans les ports d'Espagne et de Portugal. Reste à voir ce que dira le prince de Parme d'une semblable insouciance. Sans doute, toujours la même chose. Si l'on ne presse pas, à Lisbonne ou à Madrid, les approvisionnements de blé pour le Portugal, il sera établi une fois de plus que les Espagnols ne savent ni prendre, ni exécuter à temps les mesures nécessaires. Aussi en beaucoup de circonstances le Cardinal prend le parti de se taire, pour ne pas avoir à faire pis. D'ailleurs Idiaquez voit ce qui se passe dans l'affaire des galères, dans l'administration de la marine et à propos des règlements touchant les cheveu-légers de Sicile.

Granvelle constate qu'Idiaquez sait comme lui à quoi s'en tenir sur l'affaire du colonel et du capitaine écossais. Le Prince ferait mieux de les garder et de donner son avis à Madrid. Ils font sonner haut leurs intérêts, leurs pertes et leurs titres. Le Cardinal ne sait qu'en dire, ne connaissant que ce qu'ils disent eux-mêmes. Il y a, il est vrai, une recommandation du Prince, mais elle est générale. Granvelle trouve les chaînes bien, et il approuve qu'on fasse remettre aux Écossais assez d'argent pour ne pas les obliger à les vendre, afin de pouvoir continuer leur voyage au camp de Farnèse. Il faut qu'on leur donne des lettres de recommandation pour le prince de Parme et qu'on envoie à celui-ci une copie de leur mémorial, rédigé en français. Avant leur retour, il importe qu'il dise nettement son avis sur ce qu'il y a à faire pour les contenter.

Idiaquez le sait, le Cardinal s'intéresse à tous ceux qui servent le Roi, et le secrétaire d'État en a eu la preuve à propos de Juan de Marlano. Le mémorial présenté par celui-ci, sera remis au conseil d'Italie, à Madrid. Seulement Granvelle doute fort que Sa Majesté consente à déroger à la marche établie, *étant très dur en la matière.*

Le retard apporté au retrait de la mesure relative à la réformation de la solde des hommes d'armes et cheveu-légers de Milan, est très nuisible. Si l'on ne s'occupe promptement de la remonte des chevaux, ces troupes deviendront inutiles, lorsqu'on en aura besoin. Le Cardinal n'y peut songer sans confusion. Il y a beaucoup de consultes en souffrance, non seulement au sujet d'affaires particulières, mais aussi concernant le service du Roi. L'ajournement des *résolutions*, qui en est le résultat forcé, porte le plus grand préjudice aux intéressés.

Le Cardinal, lui, fait bien, pour sa part, tout ce qu'il peut, mais il est réduit à se désoler des tristes conséquences de cette incurie.

Pour la duchesse de Lorraine, on (le Conseil d'Italie, présidé par Granvelle) procédera conformément aux ordres de Sa Majesté.

Granvelle tâchera de savoir indirectement si le duc de Mantoue ou le Prince, son fils, prétendent au collier de la Toison d'or, et il avisera Idiaquez de ce qu'il aura appris.

CLXVIII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 365.)

Du Prado, le 24 octobre 1584.

Lo que Vuestra Señoria Ilustrisima me exagera en la carta de 21 de lo que convenia que cessase la reformation de la gente de armas y cavalleria de Milan, he representado muchas vezes a Su Magestad de parte de Vuestra Señoria Ilustrisima y del Duque de Terranova, que le ha escrito cartas y hablado en ello otras tantas al Conde de Chinchon que en materia de hazienda me tiene a mi por muy perdido. Nose en que esta este misterio, haziendose tantos otros pastos de diferente conveniençia.

Ya avra Vuestra Señoria Ilustrisima sabido el nuevo consejero de Estado. Contento esta con esto y la en consideracion de su hijo y alla tambien se avra acabado de publicar lo del Comendador mayor de Castilla. El correo de ayer de Milan fue con ocasion de unos avisos de chimeras de Don Antonio ¹ por via de Turcos y de Moros, de quienes quiere valerse cosas de poco fundamento, pero quiere Su Magestad que esten muy secretas. Digo lo por que Vuestra Señoria Illustrissima sepa la causa del extraordinario.

¹ Don Antonio, le prétendant au trône de Portugal, souvent cité dans les volumes précédents.

CLXVIII.

ANALYSE.

Idiaquez a soumis, à plusieurs reprises, au Roi, les raisons exposées par Granvelle dans sa lettre du 21 sur l'urgence d'arrêter la réformation des gens d'armes et de la cavalerie de Milan. Il a présenté ces observations à Sa Majesté de la part du Cardinal et du duc de Terranova, qui a d'ailleurs traité suffisamment la question dans ses lettres au comte de Chinchon.

Le Cardinal aura sans doute appris le nom du nouveau conseiller d'État. La promotion du Grand Commandeur de Castille à sa nouvelle dignité est tout à fait connue maintenant.

Le courrier de Milan a apporté hier des nouvelles de Don Antonio, qui rechercherait l'appui des Turcs et des Maures. Ces nouvelles n'ont guère de fondement; néanmoins Sa Majesté ne désire pas qu'elles soient divulguées.

CLXIX.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 367.)

Du Prado, le 24 octobre 1584.

El capitan Diego Osorio ¹, que tiene en guarda en Arevalo al Conde de Buren, escrivio a Su Magestad essa carta y embio con ella la inclusa por donde Vuestra Señoria Illustrissima vera el rodeo por donde pareçe que ha venido a saber el Conde la muerte de su padre; y aviendo preguntado a Diego Osorio si es verdad, el respondio que no sabio tal y se lo nego, y

¹ Gardien de Philippe de Nassau, comte de Buren, interné à Arevalo, en Espagne.

por no ponerle en mas sospecha dixo que se informaria de nuevo. Embio aqui un hijo suyo con esto, a quien yo he dicho por orden de Su Magestad que pues el negocio esta en aquel estado le digan, que es verdad que fue herido y por esto al principio se dixo que era muerto, pero que no salio assi, sino que le yvan curando y que no puede tardar aviso de lo que avra sucedido, yo con essto se ha ydo advertido de no darsele por muerto ni por sano sino tenerle en disposicion para lo que conviniere dezirle.

Quiere Su Magestad saber lo que al Vuestra Señoria Ilustrisima parece en esto y en que el principado de Orange de que ellos pretendian no reconocer a nadie es de ver a quien tocara agora, pues no cayendo en tierras de Su Magestad, esento quedara de ser confiscado sino fuesse provision del Papa por la herezia, y que para aver de caer en manos de Françeses, estaria mejor en las deste, ni de los otros sus hermanos, a que el impedirle sus diligencias encubriendo le la muerte del padre, le podria prejudicar, y avisarse la y la forma de hazellos le podria ser de provecho, y en todo quiere saber Su Magestad lo que a Vuestra Señoria Ilustrisima parece se deve hazer y dezir al conde.

CLXIX.

ANALYSE.

Le capitaine Diego Osorio, qui a la garde du comte de Buren, à Arevalo, a donné avis de la manière dont ce jeune seigneur a appris la mort du prince d'Orange, son père. Le comte, ayant demandé au capitaine si cette nouvelle était vraie, celui-ci lui répondit qu'il ne le croyait pas, mais qu'il enverrait son fils prendre des renseignements à ce sujet. Idiaquez écrivit, par ordre du Roi, que le prince d'Orange avait été blessé grièvement et qu'on l'avait même dit mort dans le premier moment, mais qu'il n'en était rien, et que Guillaume de Nassau se trouvait actuellement en voie de convalescence. De cette manière on tient le jeune comte dans l'incertitude, en se réservant de tirer à l'occasion parti du meurtre. Le Roi demande l'avis du Cardinal sur ce qu'il faut faire de la principauté d'Orange, que Guillaume de Nassau prétendait ne relever de personne. Ne se trouvant point enclavée dans les états de la couronne d'Espagne,

elle ne pourrait être confisquée, à moins que le Souverain pontife ne déclarât le prince déchu de ses droits pour cause d'hérésie.

Il vaudrait d'ailleurs mieux qu'elle tombât entre les mains du comte de Buren que dans celles des Français ; mais, comme ce jeune seigneur, ignorant encore la mort de son père, ne pourrait faire les diligences nécessaires pour s'en assurer la possession, il conviendrait peut-être de lui donner avis de l'événement, en lui indiquant en même temps les moyens à employer pour atteindre ce but. Le Roi désire connaître l'avis du Cardinal sur ces différents points.

CLXX.

LE GRAND COMMANDEUR DE CASTILLE, DON JUAN DE ZUNIGA, AU CARDINAL
DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 369.)

Madrid, le 24 octobre 1584.

Ya Su Magestad ha dado licentia de publicarse la merced que me tenia hecha con eligirme para ayo y mayordome mayor del Principe ¹, nuestro Señor; y ansi como di cuenta a Vuestra Señoria Illustrissima de lo que avia quando me mandavan guardar secreto, se la doy ahora, pues en todos lugares y tiempos le he de servir.

CLXX.

TRADUCTION.

Sa Majesté a autorisé la publication de la grâce qu'Elle m'a faite en me choisissant pour gouverneur et Grand Majordome du Prince, notre Seigneur. Si j'ai informé

¹ Le prince héritier d'Espagne, plus tard Philippe III.

Votre Illustrissime Seigneurie de ce dont il était question, alors qu'on m'avait recommandé le secret, à plus forte raison dois-je lui annoncer aujourd'hui ce qui est fait, puisqu'il est de mon devoir de La servir partout et toujours.

CLXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471-72, t. II, fol. 362.)

Madrid, le 25 octobre 1584.

He visto la carta de Vuestra Señoria con la qual venia la de Diego Osorio ¹, y la otra que no se de quien es. Yo no se porque al Conde Bura ² se haya de encubrir la muerte de su padre sino fuesse por la instancia que luego hara por su libertad, en que se havra de mirar. Pero ya la sabe aunque no cierta. No se si conveniene mostrarle tanta desconfiança; por mi voto se le diria claro, y es assi que el principado de Oranges le viene como a primo genito y tanto mas siendo estado que no reconosce de nadie. Pero es muy poca cosa, que no pienso llegue a 1,500 escudos de renta, y es de mucho gasto y trabajo. A nadie convernira mejor que a Su Santidad por ser tan cerca de Aviñon. Pues no nos toca, no mas pornia en ello. Haga el Papa lo que quisiere. Podria por tercera persona el embaxador ³ abrir los ojos al papa y entender como lo toma. Al Conde consintiria que a Wilsperg ⁴, que esta en Flandres, escriviesse cartas abiertas para que mirasse en que estado quedan las cosas, y que es de los herederos y quales son sus pretenciones, para que consultando ay contra los herederos, herederos y viuda adver-

¹ Le capitaine Diégo Osorio. Voyez plus haut, page 358.

² Le comte de Buren, fils aîné du prince d'Orange. Voyez plus haut, page 358.

³ Henri Guzman, comte d'Olivarès, ambassadeur d'Espagne à Rome. Voyez le tome VIII, page 509.

⁴ Le cardinal de Graavelle entend sans doute parler de H. de Wilpurg, Wylpurch ou Wiltpergh, maître d'hôtel du comte de Buren à Alcalá. Voyez GROEN VAN PRINSTEREN, tome V, pages 370 et suiv.

tiesse al Conde y que todo fuesse en cartas. Indañarle contra los herederos, que quiça no lo son, haviendo sido las otras mugeres de su padre, exepto su madre, quales sabemos, nos podria verissimilmente servir para adelante. Las cartas buelven. No me parescen bien despachos que den al conde encubiertos como parecelo es esta del aviso; si lo que dize el alcalde. entiendo que es muy mala via.

CLXXI.

ANALYSE.

Granvelle a reçu la lettre d'Idiaquez avec celle de Diego Osorio, et une autre, il ne sait de qui.

Le Cardinal ne voit aucune raison pour cacher au comte de Buren la mort de son père, si ce n'est peut-être parce qu'il ferait des instances pour obtenir sa liberté. C'est du reste là une chose qu'il faudrait regarder à deux fois de lui accorder. Quant au fait de la mort du prince d'Orange, il s'en doute probablement, sans en être sûr. Mais il ne vaut rien de lui témoigner tant de défiance; Granvelle, pour sa part, lui apprendrait la nouvelle.

Pour la principauté d'Orange, elle lui revient à titre d'ainé des fils, mais elle est d'un mince revenu et demande beaucoup de travail et de dépense. Elle ne convient à personne autant qu'au Souverain pontife, à cause du voisinage d'Avignon; et puisqu'elle n'intéresse pas l'Espagne, il faudrait ne s'en point mêler. Il conviendrait que l'ambassadeur du Roi fit donner cet avis à Sa Sainteté; le comte enverrait de son côté à Wilsperg, en Flandres, des lettres ouvertes pour savoir où en sont les affaires de sa famille et connaître les prétentions, tant de ses frères et sœurs que de la veuve de son père. Rien ne servirait probablement mieux la cause du Roi à l'avenir que d'indisposer le comte contre les autres enfants de son père, qui d'ailleurs ne le sont pas, chacun sachant ce qu'ont été, à l'exception de sa mère, toutes les femmes du prince d'Orange. Mais le Cardinal n'approuve pas qu'on remette au comte de Buren des lettres fermées.

CLXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 363^{bis}.)

Madrid, le 25 octobre 1584.

Ya tenia escripta la que va con esta quando me vino la de Vuestra Señoria escripta ayer, y por esto no se espante si en ella vera nueva instancia sobre lo de quiter la reformation del sueldo de los hombres dardmas, y cavallos ligeros tan pernitiosa y de poco fructo, con quanto pueden dezir el Conde de Chinchon y el que servidor Juan-Antonio Dancora como tantas vezes se ha escripto. Y si importa tener cavallos, o no, digalo quien lo entiende; y como estamos, podemos hazer cuenta que ninguno tenemos y son poco platicos los que piensan que hay poco que hazer en formar compañías de cavallos en breve tiempo como se haze de infantes. Yo cumpro con dezirlo que siento y rogar a Dios que nos ayude. Domine salva nos, perimos. El duque de Terranova me remitia quanto a la causa del despacho del correo con tanta prissa, a lo que escrivia por via del estado, condezirme lo que Vuestra Señoria Ilustrisima vera por mi carta. Doy gracias a Vuestra Señoria de lo que me dize de la dicha causa. Yo la callare ny dire mas por no saber el fundamente; solo dire que sino miramos de proveer a nuestras cosas mas de proposito, teniendo tanta comodidad por hazerlo, si de veras y como conviene se entendiesse en ello, no me espantaré de que qualquiere se nos atreva y de qualquier discurso que se haga contra nosotros.

El renfuérço del consejo de Estado, y la encomienda dada a don Juan Çapata y los nuevos cargos del Comendador mayor y por aca se han tambien declarado; de todo les de Dios buen gozo.

CLXXII.

ANALYSE.

Le Cardinal croit devoir faire de nouvelles instances pour qu'on renonce à la réformation de la solde des gens d'armes et des cheuau-légers. C'est une mesure mauvaise et inutile en dépit de toutes les affirmations du comte de Chinchon et de Juan Antonio Dancora. Faut-il ou ne faut-il pas de chevaux? Qu'on le dise. Il ne faut guère avoir d'expérience pour croire à la possibilité d'organiser des compagnies de cavalerie aussi vite que d'infanterie.

Granvelle remercie Idiaquez de ce qu'il lui a dit touchant l'envoi du courrier dont lui a écrit le duc de Terranova. Il tiendra cette communication secrète. Tout ce qu'il en dira, c'est que, si le gouvernement espagnol ne s'occupe pas des affaires de l'Espagne, il risque d'être l'objet de commentaires malveillants et même hostiles.

Le renforcement du Conseil d'État, la commission donnée à Don Juan Çapata et les nouvelles charges du Grand-Commandeur sont choses connues maintenant à Madrid. Puissent les nouveaux titulaires jouir des faveurs qu'ils ont reçus.

CLXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 363^{bis} v^o.)

Madrid, le 23 octobre 1584.

Con esta yra una moneda de las que hecharon en Cambray al pueblo el dia que la Reyna madre tomo la possession de Cambray, o en su nombre, como protectrice; y me escribe quien me la embia, que se hizo gran regozijo, taneron las campanas y despararon lartilleria y cantaron el Te Deum laudamus, y ella dice que toma esto a b . . . cuenta de su pretension de Portugal, y unos versos yran tambien impressos en Paris sobre la muerte

de Oranges compuesto todo de grandes mentiras al solito dellos y destas mentiras françeses dezia la buena memoria de Pio IV^o : *Est mos gentis*.

CLXXIII.

ANALYSE.

Le Cardinal envoie avec la présente à Idiaquez l'une des pièces de monnaie distribuées au peuple, à Cambrai, le jour où la Reine-mère prit possession de cette ville, ou émises en son nom, à titre de protectrice. Des réjouissances publiques ont célébré l'événement au son des cloches et des salves d'artillerie. On a chanté un *Te Deum*. La Reine a déclaré qu'Elle prenait Cambrai comme garantie de ses prétentions sur le Portugal. On annonce la publication prochaine à Paris d'une pièce de vers sur la mort du prince d'Orange. Comme tout ce qui paraît en France, ce serait un ramassis de mensonges, ce qui faisait dire au pape Pie IV : c'est la coutume du pays.

CLXXIV.

LE COMTE D'ALBA D'ALISTA ¹ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471-72, t. II, fol. 370.)

Le 26 octobre 1584.

Ninguna otra voluntad e tenido ni terne jamas sino seguir la de Su Magestad, y con tanto contento y tanto onrrado, si fuera su servicio, que yo fuera a ser corregidor como virrey de Napoles y de Sicilia; y asi la

¹ Diégo-Henriquez de Guzman, comte d'Alba d'Alista. Voyez plus haut, page 542.

mayor merced que yo puedo rrecibir es que Su Magestad se aya acordado de emplearme en lo que sea mas servido, y suplicare a Dios me ayude para que yo pueda llegar con la obra al gran desseo que tengo de serville. Esto es lo que tengo que rresponder a lo que Su Magestad manda, y besara a Vuestra Señoria Ilustrisima las manos por la merced que yo se en esta ocasion y en todas Vuestra Señoria Ilustrisima. Plega Dios valga yo para podelle servir como doy en lo que Vuestra Señoria Ilustrisima manda del secreto. Esto Vuestra Señoria Ilustrisima se ya que por mi nadie lo a sabido y que lo dice todo e mas por las congeturas que a ellos se les antoja y parece . . . a todos che mas secreto por lo que . . . asiento; nuestro Señor la l. y R^{ma} persona de Vuestra Señoria guarde, etc....

CLXXIV.

ANALYSE.

Il proteste de son dévouement inaltérable au Roi, que Sa Majesté veuille le nommer Corrègidor, Vice-Roi de Naples ou de Sicile. En attendant il remercie Granvelle de son appui et promet de garder le secret qui lui a été demandé sur ce sujet.

CLXXV.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 372.)

Du Prado, le 27 octobre 1584.

Por ocupaciones y ruynes ojos no hare esta noche mas de remitir essos papeles de Milan, para que Vuestra Señoria Illustrissima, passado el ban-

quete y cumplimientos, los mande ver de su espacio y avise o que le pareçera que deve Su Magestad responder y resolver sobre ello; y quiça con esta ocasion acabaremos de formar la cavalleria, anulando su reformation en el nombre y destruyçion en el hecho.

CLXXV.

ANALYSE.

Ses occupations et la faiblesse de ses yeux ne lui ont pas permis de transmettre au Cardinal d'autres papiers que ceux de Milan. Il le prie de donner son avis sur la réponse à faire par le Roi. Et, le cas échéant, l'on pourra peut-être organiser la cavallerie, quitte à annuler les mesures de réformation prises antérieurement.

CLXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE CHARLES DE MANSFELD.

(Manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles n° 18014.)

Madrid, le 27 octobre 1584.

Monsieur, Vostre lettre du 19 d'aoust arrive seulement maintenant entre mes mains. Nous avons scëu depuis le recouvrement de Gand ¹, et la délivrance de Mons. de Champagny, mon frère, avec espoir de continuation

¹ Voyez les lettres écrites par Philippe II à Alexandre Farnèse, le 12 décembre 1584 et le 7 mars 1585, au sujet du recouvrement de la ville de Gand, dans le tome XIII, page 124, des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. XIII, pp. 111 et 126. Voyez aussi dans le même volume, pp. 102 et 104, les lettres d'Alexandre Farnèse concernant cette ville, et l'Appendice.

d'avoir bonnes nouvelles, et mesmes s'achevant l'impalisade de la rivière d'Anvers, que tiendra ladicte cité (se servant des places que nous tenons alentour) bien courte, pour les faire recongnoistre, veuillent, ou non. Et Malines et Bruxelles ¹ auront aussi bien peu de moyen de se soubstenir, n'ayant espoir de secours, pour maintenant, si prompt, comme ilz auroient de besoing, pour se maintenir, jusques au printemps. Et j'espère que les bourgeois mesmes, recongnoissans dont vient le mal qu'ilz souffrent, pourroient bien faire quelque massacre des auteurs d'icelluy; et ils seront esté si bien chastiez pour ceste fois, que s'il plait à Dieu, se garderont bien de retroubler le pays, quelque persuasion que les voisins leur veuillent faire. Ce de Hollande et Zélande est à mon advis facile de renger, si nous leur ostons le commerce d'Espagne et de Portugal; à quoy je me double qu'à la fin, après avoir tout debattu, il faudra venir. J'actendray que vous me dictes vouloir mettre par escript des affaires que vous voullus proposer. Et jusques lors, sur ce, je ne vous sçauroie que dire, m'offrant tousiours prompt pour dyre que je pourray vous faire audict toute entière affection service.

CLXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471-72, t. II, fol. 361.)

Madrid, le 28 octobre 1584.

Despues de haver oydo el embaxador de Mantua ¹ de su confidente que se tractava de dar el Toison al Emperador y su hermano ² y otros, y que tambien se daria quiça a algunos principes de Italia, vino otro dia á mi á dezirme, lo que havia entendido que desto se tractava y que lo sabia el

¹ Ces villes se rendirent en 1585 seulement, nous le verrons plus loin.

² Voyez plus haut, page 353.

³ L'archiduc Mathias, souvent cité.

Duque ¹, pero que sobre ello no le havia escripto nada; pero como era del consejo destado del dicho Duque se acordavo quel el Marques de Ayamonte ² en su tiempo havia propuesto al dicho duque el dar le el Toison y una compañia de hombres d'armas, o para el o para el principe ³. su hijo, en la manera, que la tenia el duque de Savoya ⁴, y que el duque despues que hubo bien pensado en ello, aunque estimava el Toison y lo de la compañia quanto es razon que considerando quanto le importa (en aparencia a lo menos) entretenir neutralidad por tener tan vicino su estado de Montferrat a Françeses, que no osaria aceptar sino fuesse con condicion de pedir otro tanto al Rey de França ⁵ por tener ygualidad, aunque en lo entrinco era todo de Su Magestad por correr la misma fortuna; pero que haziendo qualquier demostracion publica contraria a la neutralidad, los Françeses le podrian ocupar alguna tierra, que en recuperarla tuviesse Su Magestad trabajo. Lo que dize va claro por quitar a Su Magestad la obligacion de dar se le, sino lo viene despues a procurar. Y yo me holgara que esto dixera el de parte del duque y no de la suya. como dixo que lo dezia, porque con esto se seria puesto el freno que podemos dessear para que ny el ny su hijo tomen partido con França; que nos pueda dar sombra por no salir desta neutralidad, que tan expressamente huviesse professado, ny veo, salvo mejor parescer. que en esto por agora se deva hazer otra cosa.

El Duque de Terranova ⁶ me escribe en çifra, pidiendome haga instançia por quitarlo de la reformation de los gages de los hombres darmas y caval-

¹ Guillaume de Gonzague, troisième duc de Mantoue, 1550-1587. Voyez notre tome IX, page 165.

² Antoine de Guzman y Zuñiga, marquis d'Ayamonte, gouverneur de Milan de 1575 à 1580, mort au mois d'avril de cette dernière année. Voyez ANGELO TONDINO, *Storia di Milano*, t. I, p. 140. — MORENI, *Dictionnaire historique*, verbo *Zuñiga*, t. VIII, p. 122. — *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. VI, p. 29, etc., et t. VIII, p. 54, etc.

³ Vincent de Gonzague, prince de Mantoue, fils du duc Guillaume, auquel il succéda en 1587, avait épousé Marguerite Farnèse, fille d'Alexandre, de laquelle il se sépara en 1580.

⁴ Charles-Emmanuel I^{er}, dit le Grand, 1580-1630, épousa en 1585 l'infante Catherine, fille puînée de Philippe II, roi d'Espagne. Voyez plus haut, page-149.

⁵ Henri III, roi de France.

⁶ Don Carlos d'Aragon, duc de Terranova, gouverneur de Milan de 1585 à 1592. Voyez ANGELO TONDINO, *Storia di Milano*, t. I, p. 140, et le présent volume, page 109.

los ligeros; y que las compañías destes de Españoles no tienen mas de 16 o 20 soldados, por que venden sus cavallos y se ponen en la infanteria, por no mantener cavallo con tan poco salario; y que en las compañías Italianas hay pocos mas, y estos por tener en su casa alguna comodidad; y que los hombres d'armas estan de manera que dellos no se puede hazer cuenta alguno, porque en tiempo de necessidad no serian de algun servicio; ny esta l'artilleria en termino que pueda servir; pidiendo remedio con tiempo y resoluçion en lo que toca l'artilleria, en lo que ha escripto sobre ello; y Vuestra Señoria tiene los papeles, o los del consejo de guerra. Y dize pláticas de Françeses para que ayudando se de los fuoraxidos de todas partes y ocupando tierras sobre el lago de Como y en Monferrat y Piemonte con inteligencias que procuran en Genova y con algunos potentados de Italia. haviendo embiado persona a Ferrara que passo de Genova procurar nos trabajo, sentidos tanto mas por el matrimonio de Savoya, del qual sinos sabemos ayudar mas miedo ternán que no podrán dar; pero no atendiendo de veras en ello, nuestro podria ser el daño. Bien podra ser que lo que dize el duque sean discursos que le soplan en las cosas, y que el por ser proveydo los escriba, no se entendiendo por otras partes tanto; y mas callentarara l'arma si entendiera los desíños de Osman Bassa, hecho primo visir, siendo Turco de naçion, no esclavo, que procura armada y invasion en tierras de Christianos, haziendo paz con el Persiano; y le solicita Luchali por su interesse y quiza Françeses. Sera bien pensar lo todo y procurar espías y haver diligencias y prevenciones, por no ser cogidos a la improvisa, sin arrojar nos todavia a nada sin buen fundamento.

No se si Vuestra Señoria havra de nuevo hablado a Su Magestad sobre lo del capelo del Reverendisimo Cardenal de Castro¹, Vuestra Señoria havra visto lo que en ello he escripto; si el expediente contenta seria bien advertirle con tiempo para que incominalle antes que las aguas y frios den para su viage mas embaraço.

Con esta yra un pligo de Antonio del Rio que se va quasi muriendo de congoxa y necessidad, y verdaderamente es hombre de servicio si le empleas-

¹ Rodrigue de Castro de Lemos, espagnol, évêque de Zamora, puis de Cuença, ensuite archevêque de Séville, promu cardinal en 1585, mort en 1600. Voyez MORERI, *Dictionnaire historique*, t. II, p. 157.

sen conforme a su talento y en las cosas que entiende, que son muchas y especialmente en materia de hazienda y expediente para ella, como del su especeria, provisiones de trigo y otras, si le dan atiento y comodidad con que pueda servir.

CLXXVII.

ANALYSE.

Granvelle a eu, l'autre jour, un entretien confidentiel avec l'ambassadeur de Mantoue. Au rapport de l'envoyé, le duc de Mantoue avait appris qu'il était question de conférer l'ordre de la Toison d'or à l'Empereur, à son frère et à d'autres, peut-être à quelques princes d'Italie. A la vérité, le Duc n'en avait rien écrit à son ambassadeur. Mais celui-ci, ancien conseiller d'État dudit duc, se rappelait que le marquis d'Ayamonte avait offert naguère à son maître le collier de la Toison d'or et une compagnie d'hommes d'armes pour lui ou le prince, son fils. Cela s'était fait déjà pour le duc de Savoie. Le duc de Mantoue, après avoir pris le temps de réfléchir, avait fini par répondre qu'il estimait beaucoup l'ordre de la Toison d'or, mais qu'il devait considérer ses devoirs de neutre; il était obligé d'observer, du moins en apparence, entre les Français et les Espagnols, la neutralité commandée par la situation de son état du Montferrat, voisin de la France.

Il n'osait donc accepter la Toison que lui faisait offrir le Roi d'Espagne, si ce n'est à la condition de pouvoir solliciter en même temps du Roi de France une faveur équivalente. Le tout, simplement pour ne déplaire, ni à l'un, ni à l'autre monarque, quoiqu'il fût intimement attaché à Philippe II, dont les intérêts étaient les siens. En effet, pour peu qu'il fit quelque démonstration contraire à la neutralité, les Français pouvaient mettre la main sur quelques-uns de ses états, que le Roi d'Espagne aurait bien de la peine à lui faire recouvrer par la suite. Ces raisons sont assez nettes pour dispenser Sa Majesté de donner l'ordre de la Toison d'or au duc de Mantoue, à moins que celui-ci ne fasse instance plus tard pour l'obtenir. Toutefois Granvelle désirerait que l'ambassadeur ne présentât pas ses observations, en son nom propre, mais de la part du Duc, son maître.

Le duc de Terranova vient d'écrire à Granvelle pour le supplier de faire en sorte qu'on revienne sur la réformation de la solde des hommes d'armes et cheveu-légers.

Déjà les compagnies espagnoles de ces corps ne comptent pas plus de 16 à 20 soldats ; les hommes ne pouvant entretenir leurs chevaux avec une aussi faible paie, les vendent et s'engagent dans l'infanterie. Les compagnies italiennes ne sont pas plus fournies. Dans ces conditions, ces troupes ne pourraient rendre aucun service en cas de besoin. L'artillerie n'est pas mieux organisée. Le duc de Terranova demande un prompt remède à un tel état de choses, et réclame une résolution de Sa Majesté au sujet du mémoire qu'il a présenté à cet égard. Les pièces sont entre les mains d'Idiaquez ou des membres du Conseil d'État.

Terranova dénonce aussi les tentatives des Français sur le lac de Côme, le Montferrat et le Piémont. Ils se servent d'un tas d'aventuriers chassés de partout. Ils ont des intelligences à Gènes et avec plusieurs princes d'Italie ; un de leurs agents est allé à Ferrare pour exciter à la haine des Espagnols et leur créer des difficultés. Ce qui exaspère surtout les Français, c'est le prochain mariage du duc de Savoie, un fait politique dont ils ont raison d'appréhender l'influence sur les événements, si tant est que l'Espagne sache en tirer parti. Mais il se peut que le duc de Terranova ne fasse que répéter des bruits qui ont frappé son oreille. Certes, il répandrait bien plus l'alarme s'il connaissait les projets d'Osman Pacha contre les Chrétiens, depuis qu'il est devenu Grand Vizir et l'allié du Persan ; s'il savait que Luchali et peut-être même les Français cherchent à se le rendre favorable. On fera bien d'y songer, de prendre des renseignements et des précautions, afin de ne pas être surpris à l'improviste, comme aussi pour ne pas s'inquiéter sans sujet.

Granvelle ignore si Idiaquez aura reparlé à Sa Majesté de l'envoi du chapeau au cardinal de Castro. Sans doute le secrétaire d'État aura lu sa lettre à ce sujet. Si l'on approuve l'expédient qu'il a proposé, il sera bon de prévenir ledit cardinal de Castro avant que la saison des pluies et des froids rende le voyage plus difficile. Granvelle finit sa lettre en recommandant à Idiaquez Antoine del Rio, qui se trouve dans la misère. On pourrait chercher à l'employer selon ses capacités, qui le rendent propre à une foule de choses, mais surtout aux affaires de finances.

CLXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 374.)

—
Madrid, le 28 octobre 1584.

Muy Illustrissimo Señor, pena me ha dado verdaderamente la de Vuestra Señoría de ayer, entendiendo el trabajo que le dan los ojos, que procede de que Vuestra Señoría demasiadamente los trabajo, y siento tambien lo que me dixo ayer el secretario Francisco de Idiaquez, que havia algunos dias que se hallava indispuesto ; por amor de Dios tenga mas cuenta con su salud, pues esta importa tanto.

Por haver me sido dado el pliego de Vuestra Señoría temprano y levantarse mis convidados tan tarde, me han dado tiempo por ver los papeles que Vuestra Señoría me ha embiado, que buelven, y lo poco que sobre todo salio mejor parescer se me offresçe, vera lo con su comodidad por emendarlo, y con esto voy a dar de comer a los dichos mil comedados, por hazer tambien de mi parte lo que puede por tener los gratos.

Parescer del Cardenal de Granvelle sobre algunas cartas del Duque de Terra-Nova á Su Magestad, en materia de Valtelina y Grisonos, y Correggio.

He visto las cartas del Duque de Terranova, de x de octubre, y las escripturas y copias que con ellos venian, la relacion de todo y lo que ha escripto Pompeo de la Cruz ¹; la misma que escribe el dicho Pompeo de la Cruz, tengo yo por via de Borgoño, y que los cantones cathólicos daran esperança que los grisonos se domarian á venir á la razon, y que con occa- de lo que piden de confederarse con todos. y renovar la antiqua liga, fuesse con condiçiones tales que la religion cathólica no se prejudicasse, antes

¹ Pompeo de la Croce, souvent cité.

recibiese ventaja. Lo que en esta me parece, salvo mejor parecer, es que Su Santidad por su parte, y el Duque de Terranova, continuen los oficios que hasta aqui han hecho con los cantones cathólicos, por medio del dicho Pompeo de la Cruz, sin exceder de los terminos que hasta aqui ha usado, y que con los Grisones haga el dicho Duque oficio favorable por los cathólicos, diciendo que guarden y igualdad conforme á sus estatutos en lo de la religion, y que admitan clerigos estrangeros, pues consienten á herejes que no son naturales, de vivir en sus tierras con tanto favor, como lo muestra el edicto, que poco ha hizieron sos commissarios; añadiendo que si, por no querer venir en esto, conosciere el Duque que se andaviesse mas corrompiendo lo de los Valles Tellina y Chavena en la religion, seria forçado, por no infectionar los vassallos de Su Magestad, serrarles absolutamente el comercio, por no recibir daño dela conversacion de aquellos valles, y que este oficio de amenaza bastaria por agora, sin hazer otras amenazas; que querrian que se hiziesen algunos con mas vehemencia, porque sospecho que no servirian á otra cosa, sino por dar causa á que temiendo estos y los herejes de Alamaña que huviesse intelligencia para dar sobre ellos, sucediesse el mismo efecto que sucedió quando, á tiempo del Duque Guillermo de Baviera y de su consejor Echio, y del vice-canciller del Imperio Seldt, y del archobispo de Constançia, olim Londense, en Denamarea, que era embaxador de Su Magestad á los Principes de Alamaña, que como commensaron á proponer algunos de hazer liga por la defension cathólica, no se sacó otro fructo, sino que los hereges tomaron fundamento por hazer la liga de Smachalt¹, por romper la qual gastó Su Magestad Cesaria, de gloriosa memoria, lo que se sabe; y quanto á consentir que aquellos cathólicos de la Valtelina que han acudido al Duque, hagan á su costa y en su nombre, en la manera que el Duque apunta, la junta de los 800(0) mil hombres del estado de Milan, no me pareceria en ninguna manera conveniente por agora, pues estos mismos confiesan que no pueden ygualar sus fuerças con los otros Grisones desviados de la fee, y dirian que Su Magestad los huviesse embarcado, por obligarle, como de razon seria, á ayudar, los, si algo se moviesse con mayores fuerças contra ellos, y por muy facil tengo ocupar los valles, pero tengo por peligrosa la con-

¹ Smalkade.

sequencia, como ya lo toqué otra vez, en esta misma materia, señaladamente en este tiempo; y si se dan prissa de parte de Su Santidad y del dicho Duque en hazer los officios con los Suyços cathólicos, paraque vengan, al tiempo ántes que se tenga la dicta de Santa-Catalina, tengo esperanza que aprovecharán, pues ya vemos el fructo que del primer officio se ha sacado; y al cardenal Borromeo ¹ se puede hazer instançia, para que procure de hazer de su parte aquellos officios espirituales que offresce, sino quanto quisiesse. á lo ménos quanto le fuere permitido. pues vee el principio del fructo que se ha sacado de lo ya hecho en la valle Misolçina, y quien pudiesse instituyr escuela en el estado de Milan de Jesuitos, quanto mas cerca se pudiesse de aquellos valles, no podria ser que no hiziesse algun fructo, quando no fuesse sino instruyendo los que van y vienen de los dichos valles, que despues de bien instruydos enseñarion á otros dentro de sus próprios valles, y que se imprimiessen librillos que enseñassen la sana doctrina. breves y sin palabra ninguna contumeliosa ny contra los del magistrado ny contra los hereges, por no darles causa de vedar los. ny á sus hereges predicadores de escribir sobre ellos con sus ordinarios conviçios, no me pareciendo que sea tiempo de romper con aquella gente por via de los armas, mientras Su Magestad tiene tantas otras ocupaciones, y á que forçosamente ha de acudir por lo proprio, differiendo esto de las armas, para quando, plaziendo á Dios, haya accomodado sus cosas y puestas las en mejor termino. y que tenga mas comodidad para suplir á los gastos, siendo muy verisimil que dariamos gran contentamiento á las Françeses si de nos otros mismos viniessenios á hazer lo que con tanta soliqitud ellos procuran de embolvernos á todas partes, y lo que ha escripto Joan-Baptista de Tassis al Duque, de ocupar aquellos lugares que tuvo el Marques de Mariñan y otros azia el Tridentino, son cosas que nos podemos acordar que muchos vezes han intendado Françeses, por abrirse el passo á la Mirándula, y á rebolver Italia; sobre que no creo que seria fuera de propósito advertir el duque que se informe mas particularmente y nombre los lugares, y porque via desian sobre ellos Françeses, ó sea por compra,

¹ Le cardinal Charles Borromée avait déjà rempli une mission semblable en 1579. Voyez FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, t. XXXV, pp. 466, 467. Dans le but d'avoir toujours un nonce apostolique en Suisse, ledit cardinal institua à Milan un collège de Suisses. *Id.*, *ibidem*.

ó por otro camino, porque se puedan intentar y armar contrarias pláticas. si se vee que sea menester.

Quanto á la plática que han movido al Duque, para a traer al servicio de Su Magestad la Vallesina, ó de Sion, representando la facilidad que hay para passar gente á Borgoña y á Flándes por aquellas partes, mas breve camino que por la Savoya, yo he hecho el camino y visto toda aquella tierra; el passo es estrecho para llevar gente de guerra y cavallos, y ántes de llegar al condado de Borgoña se passa por cerca de Lauzana y por tierras delos Berneses y de Genova, que por mi no ternia aquel passo, aunque es mas breve, ny por tan cómodo ny por tan seguro como el de Savoya, pero la comodidad que dizen que se puede haver de en tan breve tiempo traer gente al estado de Milan, serrar este passo á Françeses. tener en freno los de Geneva y de Berna; tengo para mi que seria obra santa y buena. de no haviendo de costar la liga mas de 2^m y aunque fuessen 5^m escudos, hazerla, por fortificar la que con ellos mismos tiene ya el Duque de Savoya. y las condiciones no me parecen mal apuntadas.

La sospecha que tiene el Duque de Terra-Nova de que Françeses podrian revolver, ny es tan propinqua ny tampoco tan remota, que no sea bien mirar en ello en la manera que en esta incertitud conviene, y lo que el dize del peligroso estado en que estò el estado de Milan es cosa tan cierta que pluguiesse á Dios no fuesse assi, porque puede Su Magestad hazer cuenta, que ny tiene hombres d'armas ny cavallos ligeros, que es la fuerça mas importante por lo de Italia, y con que los Reyes de Nápoles y los Duques de Milan han dado la ley á toda la Italia, y que los castillos y presidios son flaquissimos y la mayor parte en entera ruyna, el castillo de Milan abierto, la artilleria desencavalgada y sin orden alguna al presente, los pueblos muy descontentos, de manera que temo que sino recibimos daño, sea mas por no ser acometidos, que porque podemos dezir que si nos acomeliessen, fuessimos seguros, y lo que pican Françeses en todos partes para ganar gente y inquiétarnos y revolvernos el mundo, nos debria abrir los ojos con toda razon, paraque no dormiessemos, y que por nuestro parte correspondiessemos á reparar contra sus malas intenciones, y procurarles el mayor daño que pudiessemos, como ellos á nosotros lo hazen.

Los Infantes Españoles, acompañados de cavalleria, que el Duque de Terranova ha embiado á Correggio me paresçe muy bien, y no como antes

se hazia, de embiar 18 ó 20 cavallos ligeros, y que no se devrian quitar de adonde estan, con quanta instançia puedan hazer Fabritio¹ y Camillo² de Correggio, que las differençias que tienen estos dos contra Alexandro³, hijo del cardenal Correggio⁴ defunto, tan benemerito sean compuestos y executados las sentençias, que por authoridad imperial se han dado en las dichas sus differençias, y ha sido muy á propósito como el Duque dize para poner freno al de Ferrara, y paraque puede sospechar que si mueve, se cargara sobre él con mayor número con que se apretará tanto mas á la pacificaçion con los Luqueses, y á que se someta como ellos á árbitros, sobre que hará Su Magestad buena obra de, á su tiempo, que sera quando se entenderá lo que havrá hecho Don Jorge Manrique⁵, que ha empeçado muy bien hazer hablar muy claro al gentil hombre que aqui tiene el Duque de Ferrara, porque entienda que no se ha de comportar, ny á él ny á otro potentado de Italia el turbar la quietud que es color y pretesto tan honrado para poder bravear, que no hay hombre cuerdo en toda Italia que no le deva aprobar.

¹ Fabritio Correggio, étudia le droit et la philosophie, prit le grade de docteur à Pise en 1569, passa ensuite à Rome, où le pape Pie V le nomma prélat honoraire, et fut envoyé en mission en Espagne et en Allemagne. Voyez SANSOVINO, *Famiglie illustri d'Italia*, p. 456.

² Camillo Correggio, fut dans sa jeunesse « gentilhomme de la bouche » du roi d'Espagne, assista aux guerres d'Italie et de Flandre, commanda la cavalerie légère de Cosme de Médicis, duc de Florence, ensuite l'infanterie de Philippe II, et fut chargé par la République de Venise du gouvernement de Corfou. Il prit une part glorieuse à la célèbre bataille livrée, en 1571, contre l'armée turque de Selim. Voyez SANSOVINO, *Famiglie illustri d'Italia*, p. 456.

³ Alexandro Correggio, fils naturel du cardinal Girolamo Correggio et de Paola Pilosa, légitimé en 1553, et par confirmation impériale en 1574. Il fut compris dans l'investiture impériale accordée, le 5 mars 1580, à la famille Correggio, et mourut le 23 octobre 1594. Voyez LITTA, *Famiglie celebri di Italia*, t. VIII, verbo *Correggio*.

⁴ Jérôme Correggio, fils de Gilbert. Après avoir été envoyé à Paris en 1540 par le pape en qualité de nonce en France, il revint à Rome auprès du cardinal Alexandre Farnèse, et fut dépêché en Espagne pour y traiter avec Philippe II de la restitution de Plaisance à Octave Farnèse, duc de Parme. Celui-ci lui donna Correggio, qu'il défendit contre le duc de Ferrare. Plus tard, Pie IV le nomma cardinal en 1564, et huit années plus tard archevêque de Tarente. Il mourut le 8 octobre 1572. Voyez FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, t. XXXV, pp. 495 et suivantes.

⁵ Don Georges Manrique, souvent mentionné dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIII, pp. 347, 348, 351, 352. Il était proveedor général de l'*Armada invincible* en 1588.

CLXXVIII.

ANALYSE.

Il a appris avec peine que Don Juan de Idiaquez souffrait toujours des yeux. C'est l'excès de travail qui en est cause; le secrétaire François de Idiaquez le lui a fait comprendre hier. Il supplie Don Juan de soigner davantage une santé aussi précieuse.

Il fait connaître à Juan de Idiaquez son avis sur les lettres que celui-ci lui a communiquées et qu'il lui renvoie.

Avis du cardinal de Granvelle sur quelques lettres écrites au Roi par le duc de Terranova, relativement à la Valteline, aux Grisons et à Correggio.

Il a vu les missives du duc de Terranova en date du 10 de ce mois avec les pièces jointes; et il a reçu de la Bourgogne les mêmes renseignements que Pompée de la Croix a donnés dans ses lettres. Les nouvelles des cantons catholiques permettent d'espérer que les Grisons (protestants) entendront raison. Ils demandent à se confédérer avec tous, et à renouveler l'ancienne ligue à des conditions telles que la religion catholique n'en recevrait aucun préjudice, mais en tirerait au contraire un avantage marqué. L'avis du Cardinal à ce sujet est que le Pape et le duc de Terranova laissent Pompée de la Croix continuer à traiter avec les cantons catholiques. De son côté, Terranova recommanderait aux Grisons de maintenir l'égalité en matière de religion, conformément à leurs statuts. Pourquoi n'admettraient-ils pas des prêtres étrangers? Ils permettent bien à des hérétiques d'autres pays de vivre en parfaite liberté, comme le démontre l'édit que leurs commissaires ont publié il y a peu de temps. Le Duc ajoutera que s'ils travaillent à pervertir davantage la Valteline et Chiavenna, il sera forcé de leur interdire le commerce, afin de préserver de la corruption les sujets de Sa Majesté. Cette menace doit suffire pour le moment, parce qu'une démonstration catholique plus énergique donnerait lieu peut-être à une répétition de cette ligue protestante de Smalkade, qui occasionna dans le temps de si grands embarras à Charles-Quint. Le Cardinal n'approuve point le projet des Catholiques de la Valteline, qui voudraient faire en leur nom et à leurs frais une levée de 800 à 1,000 hommes dans l'état de Milan, attendu que, de leur aveu même, ils ne peuvent mettre en ligne des forces égales à celles des Grisons hérétiques. Plus tard, se voyant attaqués par des forces supérieures, ils réclameraient du Roi un appui justifié, car le consentement exprès ou tacite qui leur aurait été donné, les autoriserait à accuser Sa Majesté de les avoir engagés dans ce mauvais pas. Il serait facile, à la vérité, de s'emparer des vallées, mais Granvelle redouterait les conséquences de cette mesure, ainsi qu'il l'a déjà expliqué à l'occasion. Il trouverait plus utile, comme

on l'a déjà vu une première fois, de conseiller au Pape et au Duc de Terranova d'inviter instamment les Suisses catholiques à s'entendre avec eux avant la Diète de Sainte-Catherine. On pourrait aussi prier le cardinal Borromée de rendre, de son côté, les services spirituels qu'il offre, sinon autant qu'il le voudrait, du moins autant que les circonstances le permettraient. On établirait dans le Milanais, aussi près que possible de ces vallées, des écoles pour l'instruction des jeunes gens qu'elles enverraient dans cet état et qui, à leur tour, instruiraient leurs congénères. On imprimerait et l'on répandrait des livres qui vulgariseraient la saine doctrine. Il faudrait des écrits succincts, sans trop de développements et ne renfermant rien qui pût offenser les magistrats ni les prédicants, afin que ceux-là n'eussent pas de raison pour les prohiber, ni ceux-ci de prétexte pour les combattre par leurs injures ordinaires. Il n'est pas temps encore d'en venir à une rupture à main armée avec ces gens; le Roi a d'autres affaires à régler; il faut attendre que Sa Majesté les ait arrangées et soit en état de supporter les frais de l'expédition. Agir autrement serait donner une trop grande satisfaction aux Français, qui ne désirent rien tant que de voir l'Espagne en arriver spontanément là où ils travaillent si fort à l'amener. Plus d'une fois, Jean-Baptiste de Tassis l'a écrit au duc de Terranova : ils ont cherché à s'emparer des terres que posséda le marquis de Marignan¹ et de quelques autres jusqu'au Trentin, pour s'ouvrir un passage vers la Mirandole et soulever l'Italie. Le duc de Terranova ferait bien de se renseigner sur le pays, afin de contrecarrer à l'occasion les desseins des Français.

On a proposé au Duc d'attirer le Valais au service du Roi. Il serait plus facile d'introduire par là que par la Savoie des troupes en Bourgogne et en Flandre; c'est du moins ce que l'on prétend. Mais le Cardinal connaît le pays, et il ne lui semble pas qu'il en est tout à fait ainsi. Le passage est étroit pour des gens de guerre et des chevaux et, avant d'arriver en Bourgogne, il faudrait passer près de Lausanne et par les territoires de Berne et de Genève. Aussi ce trajet, bien que plus court, est moins commode et moins sûr que celui par la Savoie. Cependant la proposition mérite un sérieux examen, car il offre l'avantage particulier de permettre à l'Espagne d'introduire promptement des troupes dans l'état de Milan, de couper le chemin aux Français, de tenir en bride ceux de Berne et de Genève. La ligue avec le Valais et Sion ne devant guère coûter plus de 2 à 3,000 écus, Granvelle trouve qu'il serait bon de la conclure pour fortifier celle que le duc de Savoie a formée avec les mêmes cantons.

¹ Jean-Jacques de Médicis, marquis de Marignan, de la branche des Médicis de Milan, l'un des plus grands capitaines de son temps, commanda en 1542 les troupes que Charles-Quint envoya en Allemagne au secours de Ferdinand, son frère, et en 1554, les troupes de l'Empereur en Italie. Il prit Sienna le 2 avril 1555, et mourut à Milan la même année, à l'âge de 58 ans. Voyez MORÉNI, *Dictionnaire historique*, verbo *Médicis*; *Art de vérifier les dates*, t. XVIII, verbo *Florence*; et *Grosses Universal Lexicon*, verbo *Médicis*.

Les soupçons du Duc à l'endroit des manœuvres, plus ou moins avouées des Français, méritent une attention particulière, d'autant plus que son avis sur la situation précaire du Milanais est l'exacte vérité. Il n'y a là ni gens d'armes, ni cavalerie légère, troupes qui font la force principale en Italie et avec lesquelles les rois de Naples et les ducs de Savoie y ont dicté la loi. Les forteresses sont en mauvais état, les garnisons très faibles; la citadelle de Milan est ouverte de tous les côtés, l'artillerie sans chevaux et dans un désordre complet, la population mécontente. Les tentatives multipliées des Français pour gagner du monde et inquiéter l'Espagne devraient ouvrir les yeux aux Espagnols et les pousser à prendre des mesures efficaces, à rendre le mal pour le mal.

Le duc de Terranova a eu raison d'envoyer à Correggio des troupes d'infanterie et de cavalerie espagnole, et non, comme on a fait auparavant, 18 à 20 cheveu-légers. En outre, il ne faudrait pas les en retirer malgré les instances que pourraient faire Fabrice et Camille de Correggio, avant que leurs différends avec Alexandre, fils du défunt cardinal Correggio, n'eussent été réglés conformément aux jugements rendus de par l'autorité impériale. De même, et en temps opportun, comme le dit le duc de Terranova, c'est-à-dire quand Don Georges Manrique aura accompli sa mission, si bien commencée, il faudra obliger le duc de Ferrare à s'arranger avec les Lucquois et à accepter l'arbitrage proposé. On devra faire entendre nettement à l'agent du duc de Ferrare en Espagne qu'il n'est permis, ni à son maître, ni à tout autre prince italien de troubler la paix de l'Italie. Et, le cas échéant, tout homme de cœur dans ce pays approuvera Sa Majesté d'agir de la sorte.

CLXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 576.)

Madrid, le 29 octobre 1584.

Paraque Vuestra Señoria vea la esperança que podemos tener de nuestras galeras tenidas en administracion, embio a Vuestra Señoria copia de un capitulo de carta escripta de Cartagena al regente Leon, y yendo assi, quan mal empleadas son las gratias del subsidio y escusado se puede ver. El tiempo corre y a este camino el año que viene, sera como el presente para

dar las d'España en assiento. No hay mas breve via que la que yo propuse de tractar con uno, o sea castellano, o catalan, o de otra parte que sea tractable, porque hecho bien el assiento con uno con el mismo otros entraran; pero los ministros propios a quienes se commete, son las que lo estorban y se suffre. Dirán que será mucho ocho o nueve mil v dos por galera, y costan en administracion 15 y 14^m, y no hay galeras, de mas de los salarios de los que ponen la mano en ello, y lo que roban; y al cabo del termino las havrian de volver los que los tomassen por assiento como lasreçibiran. Las condiçiones ponen asperas que al servicio de Su Magestad no hazen al caso solo por estorbar por no perder la comodida de proveer tantos sus criados y dependientes en offiçios de ladrones. Ala verdad es gran cargo de consciencia y de que a Dios se devra algun dia dar cuenta. Lo de los minas resolvio el Rey y firmo el despacho, y aqui se publicó, pero nolo imprimen porque venga a notiçia de todos y se busquen minas, tanto descuydo hay en todo lo que es servicio del Rey. Temo que no le querrian ver rico ny desembaraçado; a Vuestra Señoria toca acordarlo todo.

He mandado tradazire d'Alleman en Español un capitulo de nuevas que me escriven d'Allemaña pesar me haya que fuessen verdaderas y que el Rey de Poloña por haver procurado de hazer buena obra se hallasse embaraçado. No entiendo aun esto por otra via. Supplico a nuestro Señor nos de dello mejores nuevas y que guarde, etc.

CLXXIX.

ANALYSE.

Par la copie ci-jointe d'un passage de la lettre adressée de Carthagène au régent Léon, l'idiaquez verra ce qu'on peut attendre de la régie du service des galères royales. Il constatera ainsi le mauvais emploi qui est fait du subside accordé par le Pape au Roi sur les biens du clergé espagnol. Le temps s'écoule, et du train qu'on y va, il en sera l'an prochain comme cette année. Le moyen le plus expéditif de remédier à la situa-

tion, c'est celui proposé par le Cardinal, d'affermier, par un contrat particulier, la construction et l'entretien des galères d'Espagne à un Castillan, un Catalan ou tout autre convenable. Ce traité une fois conclu et rédigé, servirait de modèle pour les suivants. Malheureusement les ministres que l'on charge de semblables affaires, sont tout juste ceux qui en empêchent le succès. C'est une dépense énorme, diront-ils, que 8 ou 9,000 écus par galère. Elles en coûtent pourtant 13 à 14,000 par voie de régie, et encore pour n'avoir rien de bon, sans compter ce que gagnent tous les employés de l'administration et ce qu'ils volent. Au contraire, à ceux avec qui il serait fait un traité particulier, l'on imposerait l'obligation de rendre, à l'expiration du contrat, les galères dans l'état où ils les auraient reçues. Les bureaux de la marine s'opposent à cette mise en adjudication particulière du service des galères, parce que les agents de l'administration seraient bien fâchés de ne pouvoir plus, grâce au système officiel de la régie, placer leurs créatures. Il s'agit ici d'une affaire de conscience, puisque les deniers destinés à la marine, proviennent des biens de l'Église. Au reste, la plus grande incurie règne dans tout ce qui concerne le service du Roi. Il semblerait que certaines gens craignent de voir Sa Majesté s'enrichir et surmonter ses embarras. Il appartient à Idiaquez de mettre ordre à tout cela.

 CLXXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE TERRANOVA.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 578.)

Madrid, le 50 octobre 1584.

Con esta respondera a la que Vuestra Excelencia me ha escripto de su mano muy sentida de los 11 deste, por haver empeçado el visitador tomar informaçion sobre el fundamento da la mala fama que hay contra el secretario Canales ¹ con dezir que el mismo visitador se le haya confessado, y el fundamento principal de la quexa es pretender que esto toque a Vuestra Excelencia en la reputaçion, y que con Vuestra Excelencia se deve proceder differentemente que con otros, por haver servido tan limpio. assi en

¹ Secrétaire de Don Carlos d'Aragon, duc de Terranova et gouverneur de Milan.

lo de la hazienda. como en la recta administracion de la justicia, en todo el largo curso de su vida hasta aqui; que suplico a Nuestro Señor se la de la muy larga y de muy muchos años; y siendo assi, como yo creo que es, no deve a mi parecer sentir Vuestra Excelencia tanto que contra el dicho Canales se proceda, importandole que siendo tan limpio lo sean sus criados, que si en ellos hay falta, esta se descubra, pues no la teniendo, con tanto mas ancho coraçon se pueda servir dellos; y sepa Vuestra Excelencia que me es cosa nueva lo que en esto haze el visitador sino conforme à sus comissions y instrucciones, hechas antes que Vuestra Excelencia fuesse nombrado para esse cargo, y del todo semejantes a las que han tenido y tiene Don Lope de Guzman ¹ y el auditor Gregorio Bravo; y en presencia del Comendador Mayor se ha processado Balthazar Lopez ², que a su hermano el Comendador Mayor Don Luys de Requesens, y a el mismo havia servido, y servia de secretario; y en presencia de Marco Antonio Colona ³ tomava el auditor Bravo informacion de como se havian havido intrinsecos criados suyos Campana y otros, como tambien se hizo informacion, aunque no fuesse con visita de la manera que havian procedido Mahoma Faucino y Gazino, criados del señor Don Ferrante de Gonzaga ⁴; y el haverlos querido defender le causo su ruyna, como gana muy poco honra el Duque de Albuquerque ⁵, predecessor de Vuestra Excelencia, en haver querido defender Fruica ⁶, su secretario, que si viviera, quica le hizieran dar mas cuenta dello. Y vee agora Vuestra Excelencia que se proçeda contra Juan del Barco ⁷, secretario del Marques de Ayamonte, y lo mismo se hiziera si el Marques viviera; por donde vee Vuestra Excelencia que no es cosa nueva ny de la qual con tanto extremo y con tanto sentimiento deva

¹ Voyez plus haut, page 105.

² Balthazar Lopez, sergent-major d'un tercio napolitain de Don Alonzo de Luçon. Il fut fait prisonnier, en 1588, sur les côtes d'Irlande par les Anglais. Voyez Duro, *La Armada invencible*, t. II, p. 455.

³ Voyez notre tome IX, page 194.

⁴ Don Ferrante de Gonzaga, gouverneur de Milan, 1546-1555. Voyez ANGELO TONDINO, *Storia di Milano*, t. I, p. 156.

⁵ Don Gabriele de la Cueva, duc d'Albuquerque. (ANGELO TONDINO, *Storia di Milano*, t. I, p. 159.)

⁶ Secrétaire du duc d'Albuquerque, gouverneur de Milan de 1564 à 1571.

⁷ Secrétaire du marquis d'Ayamonte, gouverneur de Milan de 1575 à 1580.

resentirse; y Vuestra Excelencia sabe quantas vezes le he escripto que yo no conosco a Canales, pero que tenia muy mala fama; y si sus propios hijos de Vuestra Excelencia y los de su casa le osassen dezir libremente lo que passo y la opinion en que esta con todos, miraria, como yo creo, Vuestra Excelencia muy differentemente este punto de como le mira; ny es bastante argumento dezir, que su probeza de testimonio de su limpeza, pues tales son ordinariamente tolos los tahures, que debaxo de tierra buscarian dinero por jugar y engañan a Vuestra Excelencia si le dan a entender que no es tabur jugando las noches enteras, no me lo habiendo podido negar el Señor Don Pedro, hijo de Vuestra Excelencia¹; y el daño que esto puede hazer a los negocios, y las faltas en que por este via puede caer, muy bien lo puede considerar Vuestra Excelencia, que no dira que muchas vezes no le haya preadvertido que mirasse en esto de la mala fama y de lo que tan presumptuosamente osò dezir del credito que tenia con Vuestra Excelencia, siendo hombre que en todo pone la mano, no habiendo ninguno de todos los de la case de Vuestra Excelencia que tanta parte tenga en los negocios, assi en provision de officios como de beneficios, y especialmente en los officios bienales y en las nominaciones; y aunque las nominaciones deven venir secretas, y por esto se escriven de propria mano, por evitarlo en algunas vezes, hazen los secretarios, de vender fumo. Aqui se dize, no se si es verdad, que Canales le vende, mostrando que con su credito lo puede hazer nombrar los que quiere, que no puedo creer sea verdad, pero si fuesse, harto mal seria. Dezir que solamente toma presentes de comer, esto menos mal seria, aunque si estos se toman con exceso, cosa reprovadissima es y tan diña de castigo, como si tomasse dinero, o otras cosas. Sobre esto de Canales no ha ydo ninguna carta de Su Magestad, por via a lo menos del consejo de Italia mia si, escripta a 17 de junio, y del capitulo que de Canales esta habla embio à Vuestra Excelencia copia, y me hara plazer Vuestra Excelencia de pedir al dicho visitador que le muestre todas las cartas que lo he escripto, que con mostrarle esto que escrivo, lo podra hazer libremente porque vea Vuestra Excelencia mas claro como yo procedo, ny era menester que Su Magestad escribiesse mas en esto, pues el poder y instruction del visitador hablan

¹ Don Pedro d'Aragon, fils de Charles d'Aragon, duc de Terranova. Voyez plus haut, page 120.

claro, y tanto mas recibiendo Canales salario de Su Magestad, y pido por merced a Vuestra Excelencia, que mire este negoçio como conviene, y que, como yo le he escripto, considere, que no nascio en Castilla, y que por esto tanto mas seran miradas y juzgadas sus acciones, y lo que yo escrivi que tan arrogantamente dixo Canales, que no osaria pensar Vuestra Excelencia mucho menos hazer sino que el quisiesse, se lo sosterna en la cara persona de mas autoridad, y aprobaçion que no es el; y por mi parescer, aunque no tiene menester Vuestra Excelencia que yo se lo de, sera bien que deve seguir al visitador su informaçion, y si no se halla nada contra Canales, tanto mejor y mas satisfacçion devra ser de Vuestra Excelencia, y si hay culpa a nadie toca mas hazer viva instançia para el castigo que a Vuestra Excelencia propria, que por faltas de un criado no ha de aventurar su reputaçion, como seria, si con sin razon le quisiesse defender. Con aprobaçion de los del consejo es lo que yo escrivi al dicho visitador, y Vuestra Excelencia tenga cierto que por dar la pressa que se deve al visitador para que acabe y porque no trate sino de lo que es a su cargo ny escriba lo que Vuestra Excelencia toca de escribir de mas de lo que mas de diez vezes se le va tocado en cartas de Su Magestad. Este punto, si haze Vuestra Excelencia lo que digo de pedir que le muestre mis cartas vera claro la instançia que tantas vezes sobre esto le hay hecho. El ha escripto que dara brevementamente los cargos. Otra cosa dire a Vuestra Excelencia que de Milan se escribe, no se si por passion, que Bayart ha comprado trigo por mas de seys mil escudos, y que convenia mirarle a los manos, y que es Gascon y no subdito de Su Magestad. No se lo que en esto hay.

En lo que toca a la administraçion de la justicia y lo de suspender y diferirse la expedicion de algunas causas por respectos, en mis postreras escrivi lo que yo podria agora dezir; y quanto a no dar tratos contra las instrucciones. aunque fuesse aquella sola que dize Vuestra Excelencia haver dado a un pobre doctor español, bien ha sido advertir Vuestra Excelencia antes que la cosa passasse adelante, pues no se aceptaria por justificaçion, como ya se lo he escripto, que lo hayan hecho sus predeçesores, pues por las desordenes, como escrivi poco ha, se toma el fundamento de hazer los ordenes, que Su Magestad quiere y manda que inviolablemente se observen; y a este proposito dire a Vuestra Excelencia, besandole las manos por el favor que por mi respecto ha querido hazer al hijo del portero del

consejo de Italia, que si los quatro escudos que le ha mandado dar de ventaja entran en los seys mil escudos que Vuestra Excelencia puede repartir como governador, que la merced es grande; pero que si fuesse de los que Su Magestad ha de dar, yo le suplico que se los quite, porque en ninguna manera querria de esto se me cargasse, como hizo Don Sancho ¹ lo que yo le encomende la paga del capitan Bernardo Ribieri, antiguo servidor de Su Magestad y del Principe Juan Andrea ²; y si el dicho Don Sancho ha excedido en el tiempo que governo, tambien se vee que a los a quien ha dado contra los ordenes se va quitando; y creo que no olvidara el visitador, si quiere hazer lo que deve, de si hay fundamento de cosas malas hechas por sus criados, tomar informacion contra ellos, pues se ha hecho y haze como arriba digo de Joan del Barco, y si sera servido Vuestra Excelencia entenderle assi, sera a mi parescer lo que conviene a su proprio servicio.

—
CLXXX.

ANALYSE.
—

Granvelle répond à la lettre très vive que le duc de Terranova lui a écrite, le 11 du mois, au sujet de l'information commencée par le visiteur. Cette information vise les méchants bruits répandus sur le compte du secrétaire Canales.

Au rapport du visiteur, la réputation du Duc n'aurait pas laissé que d'en souffrir, et il conviendrait de faire l'information en conséquence. Il ne sied pas de procéder à l'égard de Son Excellence comme avec d'autres gouverneurs, étant donnés ses longs et loyaux services tant en matière de finances que de justice et d'administration. Le gouverneur de Milan ne doit donc pas s'émouvoir de l'information ordonnée à propos des plaintes formulées contre Canales. Le maître a tout intérêt à voir son serviteur reconnu

¹ Don Sancho de Guevara, gouverneur du Milanais, par interim, après la mort du marquis d'Ayamonte en 1580, et jusqu'à l'arrivée à Milan du duc de Terranova en mars 1583. Voyez ANGELO TONDINO, *Storia di Milano*, t. I, p. 140.

² Le prince Juan Andrea Doria, souvent cité.

aussi honnête que lui. S'il y a faute, autant savoir à quoi s'en tenir; s'il n'y en a pas, le serviteur n'en inspirera que plus de confiance. Au reste, le visitador accomplit une mission qui lui a été départie avant la nomination du duc de Terranova à titre de gouverneur du Milanais. Sa commission et ses instructions sont en tout semblables à celles qui furent données à Don Lope de Gusman et à l'auditeur Grégorio Bravo. Balthazar Lopez, ancien secrétaire de Don Luys de Requesens et de son frère le Grand Commandeur, avait procédé à son information en présence de celui-ci. L'auditeur Bravo avait agi de même en présence de Marco Antonio Colona à l'égard de gens attachés à la maison de celui-ci, c'est-à-dire de Campana et autres. Une information eut lieu également, quoique sans enquête, pour Mahon Fancino et Gazino, serviteur de Don Ferrand de Gonzague, qui se perdit pour les avoir défendus. De même le duc d'Albuquerque, prédécesseur du duc de Terranova, ne s'honora guère en prenant la défense de Fruica, son secrétaire. Il serait procédé contre celui-ci, s'il n'était pas mort. Le Duc voit aujourd'hui qu'on informe au sujet de Juan del Barco, secrétaire du marquis d'Ayamonte. Et l'information aurait lieu de la même manière, si le marquis vivait encore.

Le Duc reconnaîtra donc que ce ne sont pas là des procédés nouveaux, et qu'il ne doit pas s'en affecter aussi vivement. Au surplus, Son Excellence doit se rappeler combien de fois le Cardinal lui a écrit qu'il ne connaissait pas Canales, mais que celui-ci avait une mauvaise réputation. Si les propres fils du Duc et les gens de sa maison osaient parler librement, dire ce qui se passe et exprimer leur opinion à tous, Son Excellence envisagerait l'affaire bien autrement qu'elle ne le fait. Il ne suffit pas de dire que la pauvreté de Canales prouve son intégrité. Tous les joueurs sont ordinairement pauvres. Ils déterreraient de l'argent pour jouer. On trompe Son Excellence si on lui donne à entendre que ledit Canales n'est pas un brelandier jouant des nuits entières. Don Pedro, le fils du Duc, n'a pu le contester à Granvelle. Le dommage causé aux affaires publiques, les fautes qui en peuvent résulter, Son Excellence peut bien les considérer. Terranova ne pourra pas dire non plus que le Cardinal n'a pas bien des fois appelé son attention sur la mauvaise réputation de Canales, sur sa prétention hautement affichée de jouir du plus grand crédit auprès du Duc. C'est un homme qui se mêle de tout. Aucun des serviteurs de Son Excellence ne prend une telle part aux affaires, à la collation des bénéfices, à toutes les nominations aux divers offices. Quoique celles-ci doivent rester secrètes, on dit à Madrid que le Canales les fait connaître pour montrer à quel point elles dépendent de lui. Est-ce vrai? Granvelle ne le sait trop; mais s'il en était ainsi, ce serait violent. Prétendre que le susdit Canales accepte seulement des présents en nature, ce serait moins grave pour lui, à moins qu'il n'abuse du procédé. La faute serait alors tout aussi reprehensible et mériterait le même châtiment que s'il avait pris de l'argent ou tout autre chose. Au sujet de l'affaire de Canales, le

Roi n'a dépêché aucune lettre, du moins par l'entremise du Conseil d'Italie. Il y a eu une lettre de Granvelle au visitador, en date du 19 juin, et le Cardinal a envoyé au duc de Terranova copie du passage de cette lettre qui concerne Canales.

Granvelle prie le Duc de demander communication au visitador de cette lettre et des autres. Le Duc verra alors la manière d'agir du Cardinal. D'ailleurs, il est inutile que Sa Majesté écrive davantage à ce sujet, car le visitador a reçu des instructions et des pouvoirs précis touchant Canales, qui est un agent salarié de Sa Majesté. Le Duc voudra donc bien envisager cette affaire comme il lui appartient de le faire. Il considérera que ledit Canales n'étant pas Castillan, c'est une raison de plus pour avoir l'œil sur ses agissements. Et, si tant est que le Cardinal ait besoin de le lui dire, il laissera le visitador accomplir sa mission. Tant mieux, encore une fois, si l'on ne trouve rien à la charge de Canales; et, s'il est coupable, il importe à Terranova plus qu'à personne de le faire châtier, car il y va de la réputation dudit Gouverneur, s'il persistait sans motif à le défendre. C'est avec l'approbation du Conseil (d'Italie) que Granvelle a écrit au visitador ce qui l'a pressé de remplir les devoirs de sa charge et de terminer son information; ce que cet agent a promis de faire à bref délai.

On a écrit de Milan au Cardinal à propos d'une autre affaire. Il ne sait trop pourquoi Bayart a acheté pour plus de six mille écus de blés. Il conviendrait d'avoir l'œil sur lui, car il est Gascon et nullement sujet de Sa Majesté. Granvelle ne sait de quoi retourne cette affaire.

Pour ce qui concerne l'administration de la justice et la question de suspendre et d'ajourner l'expédition de quelques affaires à raison de certaines considérations, le Cardinal ne saurait que répéter ce qu'il a écrit à cet égard dans ses dernières lettres.

Il ne doit pas être donné de traitements qui ne seraient pas autorisés par les instructions royales. Si le Duc de Terranova a fait une exception pour un pauvre médecin, il a eu raison de prévenir et de ne pas pousser les choses plus loin, car on n'admettra pas qu'il excipe de l'exemple des gouverneurs, ses devanciers. Ce sont justement les désordres de ses prédécesseurs qui ont fait prendre au Roi des mesures pour en éviter le retour.

A ce propos, le Cardinal dira au Duc de Terranova qu'il accepte les quatre écus de gratification pour le fils du portier du Conseil d'Italie, si cette indemnité est prise sur les 6,000 écus dont Son Excellence peut disposer en qualité de gouverneur du Milanais; mais si elle doit être prélevée sur le trésor royal, il prie le Duc de ne rien donner, car il ne voudrait assumer aucune responsabilité de ce chef. Don Sancho agit de même, sur la recommandation de Granvelle, à propos de la paie du capitaine Bernard Ribieri, ancien serviteur du Roi et du prince Juan Andrea. Si ledit Don Sancho a outrepassé ses pouvoirs, à l'époque de son gouvernement, l'on voit qu'on a supprimé les traitements à ceux à qui il les avait accordés en dépit des ordres du Roi. Du reste,

le Cardinal pense que le Visitador, s'il veut faire son devoir, n'oubliera pas d'informer contre les fonctionnaires coupables de malversations, puisqu'il a été procédé ainsi à l'égard de Juan del Barco, prénommé. Le Duc de Terranova, s'il daigne l'entendre de la sorte, agira dans son propre intérêt.

CLXXXI.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 380.)

Du Prado, fin d'octobre 1584.

Con tres de Vuestra Señoria Ilustrisima me hallo, la primera con el parecer sobre las cartas de Italia, a que a su tiempo se respondea, y aquello es lo que conviene y lo seguro.

La otra con el aviso de Cartagena del mal aliño de nuestras galeras, de que no se tiene noticia hasta agora por otra via, y aquel que le da no tiene pepita en la lengua, mas si tal ha pasado cosa es digna de proveer en ella, y yr introduziendo las P. P. que Vuestra Señoria Ilustrisima suele dezir, como creo que se hara en este caso verificado lo que ha avido.

La tercera es con la respuesta del despacho secreto que Vuestra Señoria Ilustrisima tuvo. Su Magestad la tiene agora en su poder, y ha holgado de que venga tan buena, y de que Vuestra Señoria Ilustrisima viesse encomendado el secreto, y assi agora veo callada la voz de los dias passados.

Dira Su Magestad la forma que se ha de tener en publicarlo o lo que sera servido, y luego lo avisare.

Otra carta tambien me ha dado Alonzo Gutierrez en su recommendaçion, por quien hare todo buen officio, coma Vuestra Señoria Ilustrisima manda, y lo he hecho siempre y en hecho de ayudas de costa no es el de los peor-librados, que ha llevado muchas y gruessas en su tanto, pero ajudare le como digo.

Ya por mucho que se prolongue esta estada del Pardo no podra dexar de ser presto la yda a Madrid, pues San Martin se açerca.

CLXXXI.

ANALYSE.

Don Juan de Idiaquez a reçu trois lettres de Granvelle.

La première sur les missions d'Italie. Il y sera répondu en temps opportun, c'est le plus convenable et le plus sûr.

La seconde avec un avis de Carthagène annonçant que pour ce qui concerne l'équipement des galères espagnoles, l'on ne fait pas de préparatifs sérieux. S'il en est réellement ainsi, il faut remédier à cette incurie en ayant recours aux mesures proposées par Son Éminence.

La troisième accompagnée de la réponse faite à la dépêche secrète du Cardinal. Le Roi a été satisfait de cette bonne réponse du comte d'Albe d'Aliste et de la recommandation de Granvelle au Comte d'avoir à ne pas ébruiter la chose. Sa Majesté dira ultérieurement comment elle devra être publiée.

Sur la recommandation du Cardinal, Idiaquez continuera à prêter ses bons offices à Alonzo Gutierrez, dont il a reçu une nouvelle lettre. Celui-ci a déjà reçu des gratifications.

Pour peu qu'on reste encore au Prado, il sera bientôt temps d'aller à Madrid, car la Saint-Martin est proche.

CLXXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 383.)

Madrid, le 1^{er} novembre 1584.

En la de Vuestra Señoria de ayer no me dize nada de su salud. Tengo lo a buena señal, aunque me holgara que me asegurara dello. Esta encomiendo

a Vuestra Señoria quanto puedo, y en esta tengo poco que dezir por ser en respuesta de tres mias, y me huelgo que las haya recebido. Sobre las cartas del Duque de Terranova digo lo que seme offresce, remetiendome a meyor parescer.

Se muy bien que el de Cartagena habla y escribe mucho por persuadir su buen zelo, y fundaria menos sobre lo que escribe al regente Leon ¹ si por mil otras vias no huviesse ententido, y visto yo mesmo que el mundo va assi y que por no haver ny uno solo de los P. P. en su lugar nuestras cosas van como van; y en lo de las galeras demas del daño tan importante que en muchas maneras se recibe, es gran cargo de consciencia, gastar tantos dineros que salen dedonde salen, tan malgastados.

Lo de las galeras me da acuerdo del Principe Juan Andrea que pide resolucion sobre lo del officio, o ajuda de costa, con que repare lo que ha hecho en hospedar y traer a España la serenissima Emperatriz y muchos otros extraordinarios que le mandan hazer.

El secreto ² se guardara por mi parte quanto Su Magestad mandare y espere la orden que querra dar por la exeçucion, que no sera bien tarde despues de publicado. Bien responde.

Ha me llamado Alonzo Gutierrez las ayudas de costa que ha tenido y professa necessidad. No se si la tiene. Hara Vuestra Señoria buena obra de ayudarle en lo que buenamente se pudiere; solicitome mucho para le diesse la carta qual a Vuestra Señoria escribe. Lo que trahe en las manos es de mucha importancia; si se sale con ello y tengo por cierto que saldra sino nos dañanlos estorbos ordinarios que me lastiman.

Aquí nos (detiene) el juramento por Sant Martin despues à Sant 16, y agora a Santa Cathelina 25. A este passo no me parece haver tanto prissa para que nos calcemos las espuelas. Las bodas no creo seria bien se differiessen, pues no nos importa menos y al Duque que tenga hijos; y seria

¹ Le docteur Léon, après avoir été en Sicile et à Naples, fut proposé pour le conseil suprême d'Italie à Madrid en mai 1584. Voyez plus haut, page 380, l'avis du cardinal de Granvelle du 10 mai 1584.

² Le secret demandé par ordre du Roi au cardinal de Granvelle sur la nomination de Diégo Henriquez de Guzman, comte d'Albe d'Aliste, en qualité de vice-roi de Sicile. (Voyez ci-après la lettre de don Juan de Idiaquez au cardinal de Granvelle en date du 3 novembre. Manuscrit de la Bibliothèque royale à Bruxelles, fol. 586, et plus haut, pages 558, 540, 542, 546.)

bien hecho esso luego por quedar mas desembaraçados por atender a lo que conberna a la prima vera quando podria ser nos diessen mas en que entender de lo que pensamos que otros no duermen, y las platicas andan vivas y quanta tierra ganan con su diligencia por hazer mal, la perdemos nosotros con descuydarnos.

CLXXXII.

ANALYSE.

Granvelle, après s'être informé de la santé d'Idiaquez, lui déclare qu'il n'a plus rien à dire pour le moment au sujet des lettres de Terranova.

Quant à celui de Carthagène, il ne lui inspire guère de confiance, et l'on ne peut pas faire beaucoup de fondement sur sa lettre au régent Léon. Il parle et écrit surtout pour faire preuve de zèle. Au reste, l'on dépense beaucoup d'argent inutilement pour les galères, qui ne sont pas mieux entretenues pour celà.

L'affaire des galères lui rappelle la requête du prince Don Juan Andréa pour obtenir une indemnité à l'effet de se couvrir des frais que lui a occasionnés le voyage de l'Impératrice en Espagne.

Il gardera le secret que le Roi lui demande sur la nomination du comte d'Albe d'Aliste au poste de vice-roi de Sicile.

Alonzo Gutierrez lui a caché les gratifications qu'il avait reçues. Il se dit misérable, mais Granvelle ne sait s'il l'est réellement; seulement Idiaquez fera une bonne œuvre en l'assistant autant que possible.

Il ne croit pas qu'il faille retarder le mariage de l'infante Catherine. Il importe au Roi, non moins qu'au duc de Savoie, que la princesse ait des enfants.

CLXXXIII.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 384.)

—
Du Prado, le 5 novembre 1584.

Despues de escrita otra carta y aun dada al correo, me embia Su Majestad esse pliego y a Vuestra Señoria Ilustrisima mandandome se le embie a recando; para sola cubierta del serviran esos ringlones no se ofrezendo cosa nueva.

—
CLXXXIII.

ANALYSE.

—
Simple billet d'Idiaquez accompagnant l'envoi d'une lettre de Sa Majesté au cardinal de Granvelle.

—
CLXXXIV.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 386.)

—
Du Prado, le 3 novembre 1584.

El secreto que Vuestra Señoria Ilustrisima dize en la de primero deste que guardara por su parte, anda publico por estos campos, y los que vienen de Madrid nos dan por llana la provision del Conde de Alva. Mañana sabre

de Su Magestad lo que manda, y creo que querra se de prissa al despacho y el proveydo a gozar del primer passage de galeras.

De alargarse el juramento del Principe nuestro Señor no ay aca ninguna mençion, sino de abreviar la yda, y que la jura sea el dia de San Martin. El esta, Dios le guarde el mas bonito del mundo; vera le Vuestra Señoria Ilustrisima y cobrara grandes esperanças.

Razon tiene el principe d'Oria ¹ en lo del officio, o, otra merced, y quanto de costa no lo sera bueno la de los passages que para la venida del Duque y yda suya de la Señora se le encarga, aun que el lo sabra hazer tan bien como suele; ya yo lo he representado y Su Magistad dize que tendra la quenta que es razon y muestra inclinacion a hazer le alguna merced.

Beso a Vuestra Señoria Ilustrisima los manos por el cuydado de mi salud; assi ando, alcançado mas en pié, y ayer me dieron nuevas de aver visto a Vuestra Señoria Ilustrisima haziendo exercicio camino de Sant Bernardino.

CLXXXIV.

ANALYSE.

Le secret que veut garder le Cardinal, au dire de sa lettre du 1^{or} novembre, court les champs; les gens qui sont arrivés de Madrid au Prado donnent pour certaine la nomination du comte d'Albe d'Aliste. Idiaquez saura demain les ordres du Roi. Sa Majesté ordonnera sans doute qu'on dépêche au plus tôt la commission, et que le bénéficiaire profite du prochain départ des galères pour se rendre à son poste (en Sicile).

Il n'est pas question de retarder la prestation de serment en ce qui concerne le prince héritier. Il sera prêté le jour de la Saint-Martin.

Le Roi tiendra compte au prince Doria des gratifications et indemnités qui lui sont dues à raison de sa charge, pour avoir conduit le duc de Savoie et pour le reconduire à bord de ses galères avec l'Infante (Catherine).

¹ Le prince Juan Andrea Doria, souvent cité.

Idiaquez remercie Granvelle de l'intérêt qu'il porte à sa santé; il a appris avec plaisir que le Cardinal, de son côté, commençait à se donner de l'exercice et qu'il s'était rendu à Saint-Bernard.

CLXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 388.)

Madrid, le 4 novembre 1584.

Con las dos me hallo de Vuestra Señoria escriptas ayer. Bien se que el secreto anda muy publico y ay y aca. pero yo por mi parte le he guardado como me ha sido mandado; y lo que conviene sera lo que Vuestra Señoria dize, acordar a Su Magestad para que se hagan brevemente los despachos y que use el novio de la primera ocasion de galeras por yr a su nueva esposa.

Mucho nos dizen de quan bien parece el Principe, nuestro Señor. en su nuevo habito, y es me de gran contentamiento lo que Vuestra Señoria me dize que tanto mejore de salud. Dios nos le guarde. Buelven a assegurar todos que el juramento sera el dia de Sant Martin. Ya furia veo preparaciones de vestidos galanes con que tienen embaraçados quantos sastres y bordaderes hay; yo me estare esperando lo que por aquel dia me mandaran por no exceder ny hazer mas, o, menos.

Razon sera contentar el Principe Juan Andrea Doria en la pretencion tan justa que pide, o del officio, o ayuda de costa, o paga de la que ha hecho, y hartas ocasiones terna de gastar cada dia y por esto seria bien en esto tener le sabroso.

Con mucho razon tengo mucho cuydado de la salud de Vuestra Señoria por el publico y por el particular de sus amigos. Plegue a Dios tenga aqui un poco mas descanso y tiempo por atender a su salud, de que dubdo pues a los negocios se añadiran las visitas vacantes, y muchos vezes deven cansar mas que los negocios. Las vezes que yo puedo hago el exercicio que Vuestra

Señoria dize; ire y a pie a los descalços de Sant Bernardino, y holgaria de poder lo hazer aun mas vezes.

CLXXXV.

ANALYSE.

Granvelle sait bien que le secret (au sujet de la nomination du comte d'Albe d'Aliste) a été divulgué de côté et d'autre, mais, pour sa part, il l'a gardé et le garde comme on le lui a ordonné. Maintenant il n'y a plus, comme l'estime Sa Majesté, qu'à dépêcher au plus tôt les lettres patentes du nouveau Vice-Roi de Sicile et à presser le départ du titulaire.

Le Cardinal a été heureux d'apprendre que le Prince héritier était en bonne santé et que son nouveau costume lui seyait bien. Tout le monde lui assure que le serment sera prêté le jour de la Saint-Martin.

On fera bien de satisfaire le prince Doria et de l'indemniser des dépenses qu'il s'est imposées.

Il se préoccupe beaucoup de la santé d'Idiaquez dans l'intérêt de ses amis et du bien public. Il craint seulement que toutes ces nouvelles affaires ne fatiguent beaucoup le Secrétaire d'État, alors qu'il aurait tant besoin de repos. Quant à lui, il prend autant d'exercice qu'il lui est possible; il est, en effet, allé à pied au couvent des Carmes-Déchaussés de Saint-Bernard, et il voudrait pouvoir faire cette course plus souvent.

CLXXXVI.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471-72, t. II, fol. 389.)

—
Le 8 novembre 1584.

Ayer fuy a besar las manos a Vuestra Señoria Ilustrisima, y por aver halado a la puerto el coche del Almirante ¹, cedi al mayor. Oy lo haré plaziendo a Dios, y embio delante esso del conde de Alva ², que Vuestra Señoria Ilustrisima me embio el oltro dia, a quien dize Su Magestad que puede Vuestra Señoria Ilustrisima escribir agradezciendole lo bien que responde y diziendo le que se prevenga para yr en el primer passage, y que podra acudir a Barcelona, donde se le daran sus despachos.

Va tambien la que me escrivio para que Vuestra Señoria Ilustrisima la vea.

—
CLXXXVI.

ANALYSE.

Idiaquez était allé hier baiser les mains à Son Éminence, mais il s'est retiré, ayant vu à la porte de l'hôtel du Cardinal la voiture de l'Amirante. Il ira présenter aujourd'hui ses hommages au prélat, s'il plait à Dieu.

¹ Probablement Don Louis Henriquez de Cabrera, troisième duc de Medina de Rioseco, comte de Melgar et de Modica, septième amirante de Castille. Il accompagna Philippe II en Angleterre, lors du mariage de ce prince avec Marie Tudor, et plus tard à Saragosse, à l'occasion du mariage de l'infante Catherine avec le duc de Savoie. Il reçut le collier de l'ordre de la Toison d'or le 31 mars 1585, et mourut à Madrid le 27 mai 1596. Voyez PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la Orden del Toyson de oro*, t. I, p. 248. — CABRERA, *Don Felipe II*, t. III, p. 112. — PIOT, *Voyage des Souverains*, t. IV, p. 22.

² Diégo Henriquez de Guzman, comte d'Albe d'Aliste. Voyez plus haut, pages 338, 340, 342, 346.

Il lui renvoie, au préalable, la lettre du comte d'Albe, lettre que Granvelle lui avait communiquée.

Sa Majesté prie le Cardinal d'écrire au Comte en lui demandant une prompte réponse. Granvelle lui recommandera également de se préparer à profiter du premier départ (des galères de Sicile). On lui remettra ses dépêches à Barcelone.

CLXXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE D'ALBE D'ALISTA.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale à Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 390.)

Madrid, le 9 novembre 1584.

A Su Magestad embiè la respuesta que Vuestra Senoria Ilustrisima hizò a la carta que por mandado de Su Magestad le escrivi, con loqual se holgò mucho. Agora me la vuelve con mandarme de a Vuestra Señoria Ilustrisima, las gracias por la promptitud con la qual offresce quererle yr servir en Sicilia con tan buena y honrada resolucion y el zelo y affection que offresce su servitio, y que demas desto le diga que Vuestra Señoria luego se prevengo para yr en el primer passage y que podra acudir a Barcelona, adonde se le daràn sus despachos. El estilo mudare comò se deve quando se le embiaran sus despachos, y esto por guardar la regla que Su Magestad da de guardar el secreto, aun en esto que no ay cosa mas publica en esta corte.

CLXXXVII.

ANALYSE.

Le Cardinal a envoyé au Roi la réponse du Comte à la lettre que Granvelle lui avait écrite par ordre de Sa Majesté. Cette réponse a fait grand plaisir au souverain, qui l'a renvoyée au prélat en le chargeant de remercier le Comte d'une offre aussi

empresée d'aller servir le Roi en Sicile. Sa Majesté fait prier le Comte de vouloir bien se tenir prêt à prendre passage au premier jour sur les galères à destination de l'île. Ses dépêches lui seront remises à Barcelone.

CLXXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 391.)

....., le 9 novembre 1584.

Dos papeles yran con esta, por los quales pido a Vuestra Señoria por merced quera passar los ojos, y pedir a Su Magestad resolucion sobre el ayuda de costa de los regentes y del secretario para que tengan alguna comodidad por hazer el viage, y que quera mirar si sera razon que se me de ayuda de costa en Sicilia con el exemplo, que se hizo con mi predecesor, pues soy forçado llevar mas embaraço y mas gente que no hizo jamas el dicho mi predecesor, y que mande se me de passaporte en la mesma forma que quando yo vine, pues lo que he servido y travajado despues en cinco años y medio de que es Vuestra Señoria buen testigo, no meresce menor favor, y procure Vuestra Señoria por hazer me merced, y desto le suplico que haga respuesta para que conforme a qual fuere, el hombre se pueda resolver.

No puedo dexar de acordar otra vez a Vuestra Señoria, para que lo diga a Su Magestad, sea servido considerar que las acciones de Principes son muy juzgadas por todo el mundo universalmente, y quanto son mayores los Principes, mas, y lo sera llevar Su Magestad su hija al marido y el color de yr a las cortes de Monçon podran aprobar los que son cerca de Su Magestad por cumplazerle, mas que universalmente no sera assi entendido. Como tambien sera juzgado aventurar en esta viaje de ynvierno su unico hijo baron, que parescer ser tentar Dios, por ver si vivira, o no. Vuestra Señoria vio, poco ha, el camino de aqui a Çaragoça por de Roca y los lugares que hay quales son; fuera quiça mejor aceptarlo que offrescieron los Aragoneses que por Catalana azia Çiguença adressarian el camino

fasta la raya de Castilla, con que Castilla los adreçe fasta la raya de Aragon. Ternian mejores posadas por tanta gente que se deve mirar, que aunque passò bien el ensayo que dize el Conde de Chinchon de haver traydo aqui dende el Pardo el Principe, Nuestro Señor, que no me paresçio bien en tan mal tiempo; vino a hazer noche en el palatio de Madrid, y fueron solas dos leguas, pero caminando jornada y posando en tan ruynes posadas podria acontecer otra cosa. Tambien devemos considerar, como Christianos que Christo murio por redimir los minimos como por los mayores y que Dios pidira cuenta muy estrecha de mil personas que podrian morir de achaque desta jornada voluntaria y no nada forçada en tal tiempo y por tales lugares, pues aunque algunos pocos principales terna alga comodidad que haran los pobres criados de su Majestad que le seguiran y los criados de los que haran el viage, que no es como si se caminasse fuera del rigor del invierno que entonces aun en campaña se puede estar. Hay demas desto la dificultad de proveer para el camino pan, carne, cevada y paja que un alcalde no acabara de proveer bastantemente en dos meses, ny es oflicio de alcades sino de gente platica en hazer provisiones para campo; que otra cosa fue proveer un alcade quando vino la Serenisima con poca gente en mejor sazon y en tiempo mas abundante. No entienden el daño que reciben los vassalos en estos transitos sino los que han cuffrido el daño; se como nos va en Borgoña de los que por alla han passado para Flandes, y añadir este peso a gente tan affligada y poco contenta por muchas cosas en tiempo de tanta falta de pan, cevada y paja, no me parece buen consejo. En prima vera la muestra y esperanza de buen año haria que los que tienen provision destas cosas la sacarian a vender por su provecho, pero lo que venderan agora sera condesollar el mundo, y como haran los pobres con que proveerse de lo necessario, vendendose caro. Si hay tassa lo asconderan y havra falta y muriran hombres y bestias y como se puede partir, o, señalar dia de partida que no se sepa que la provision este hecha, sino queremos que se diga que vivimos acaso; y se devria considerar que hara un pobre Christiano llegando a la noche mojado a su posada sin fuego, sin cama y quiça, sin tener que comer. Los que facilitan estos caminos, no han caminado con campo de ynvierno ny se hallaron en la jornada de Metz en Lorrena ny en la guerra de Alamana ny en la de Gueldres y todavia havia paja para hazer sus choças y cama. Una corte tan

grande no da mucha menos embaraço que un campo. Ny veo porque nos damos tanta prissa. Los adreços del Duque de Savoya escriven de Italia que no se acabaran antes de natiuidad y suele tardar mas, y el mar es peligroso en esta sazon y por el duque y por la Serenisima novia, y nos deviamos acordar que en junio estuvimos en las pomas de Marsella 28 dias, y considerar el naufragio del Comendador mayor Don Luys de Requesens y que tres meses y mas estuvo en la Torre de Bucari el Duque de Sessa, y que no mandamos a la mar y a los vientos. No repito los inconvenientes de las vistas de los Principes, que son todos tan aparentes y mas en este caso que los que dize Comines, y que aventuramos a perder y no a ganar. Plegue a Dios me engañe. Digo lo que siento y con esto me descargo, presuponiendo de mi parte lo representara a Su Magestad, y de todo el daño que podra succeder y de nuestros arepentimientos despues, et presentem epistolam testem invoco, y como Plutareho al gran Emperador Trajano en el principio de su politica.

CLXXXVIII.

ANALYSE.

Granvelle prie Idiaquez de demander au Roi une résolution au sujet de la gratification pour les régents et le secrétaire (du Conseil d'Italie) à l'occasion de leur voyage en Aragon.

Le Cardinal demande en même temps pour lui une gratification à prendre sur le trésor de la Sicile, comme il a été fait pour son prédécesseur.

Il craint fort que, en dehors des courtisans, l'on n'approuve pas le Roi de vouloir conduire sa fille à son mari, et son fils unique et héritier aux Cortès de Mouzon en plein hiver, au risque d'exposer leur santé et la sienne. Au moins conviendrait-il de prendre les meilleurs chemins. Encore les méchantes auberges qu'on y rencontre en petit nombre, ne pourront-elles profiter qu'aux grands officiers de la maison du Roi. Tout le reste de la suite souffrira beaucoup du mauvais état des routes et de la pénurie

des abris qu'elles peuvent offrir à une troupe aussi nombreuse. Il sera difficile aussi de pourvoir aux vivres pour tant de monde.

On ruinera le pays par où l'on passera; les pauvres gens de l'endroit n'y trouveront plus des moyens de subsistance. Une cour avec une suite aussi nombreuse donne autant d'embarras qu'une armée. Du reste pourquoi se presser ainsi? Le Duc de Savoie n'arrivera pas avant la Noël, et encore. Ensuite la mer est trop mauvaise en cette saison; le voyage offrirait bien des dangers pour le Duc et l'Infante. Qu'on se rappelle le naufrage du grand Commandeur Don Louis de Requesens et l'aventure du duc de Sessa, qui fut retenu trois mois et plus à la Tour de Bouc⁴. On ne commande pas à la mer ni aux vents.

Le Cardinal ne reviendra pas sur les inconvénients que présentent les entrevues des princes; on a tout à perdre et rien à gagner à ces visites. Granvelle voudrait se tromper dans ses appréhensions, mais il dit ce qu'il pense et aura mis ainsi sa responsabilité à couvert. Il compte au surplus sur Idiaquez pour représenter de sa part au Roi tous les ennuis et les dangers d'un voyage entrepris dans de telles conditions, et les regrets qu'on en pourrait avoir par la suite.

CLXXXIX.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471. t. II, fol. 393.)

..... le 9 novembre 1584.

Servira esto de dos avisos. El uno que se me olvido oy, y es que se despacha correo secreto para Milan con aquello de los Valles Telina y Chavena y la Valesia, que Vuestra Señoria Ilustrisima acordo el otro dia por que puedan llegar a tiempo los officios a la junta que dize Pompeo de la Cruz; vea Vuestra Señoria Ilustrisima si manda algo.

Lo otro que despues he tenido orden de dezir al conde Hieronimo de Lodron que Su Magestad le elige por su capitan de la guarda, que jure mañana, y comience a servir essotro dia; de que doy quenta a Vuestra Señoria Ilustrisima a proposito de lo que oy tratamos, y se lo acabo de dezir.

⁴ La tour de Bouc, dans l'île de ce nom, dans la Méditerranée.

CLXXXIX.

ANALYSE.

La présente servira de double avis.

Le premier, oublié la veille par Granvelle, est à seule fin qu'on dépêche un courrier secret à Milan pour ceux de la Valteline, de Chiavenne et du Valais, de telle sorte que, suivant les dispositions arrêtées l'autre jour par le Cardinal, les ordres puissent arriver à temps à la jointe dont parle Pompée de la Croix.

Le second avis est que Idiaquez a été chargé d'annoncer au comte Jérôme de Lodron que sa Majesté le choisit pour capitaine des gardes et qu'il ait à prêter serment demain et à commencer ses fonctions.

CXC.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 594.)

Madrid, le 15 novembre 1584.

Esse memorial ha dado el embaxador de Saboya ¹ quexandole de que del todo se aya prohibido la moneda del Duque, su amo, en Milan. Su Magestad me ha mandado le embie a Vuestra Señoria Ilustrisima y no sabiendo yo pensar la causa que pueda aver avido para la prohibicion general, no contentandose conseñalar le sus quilates con la baxa que tuviere, sino fuesse quiça alguna en consideracion del dinero que en Milan se beneficia y remite de alli para Flandes. Embio juntamente copia de un asiento de labrar escudos que alli tomo Juan de Lastur ² los dias passados para que Vuestra Señoria Ilustrisima lo pueda mandar ver todo y ordenar lo que mas convenga.

¹ Pallavicini. Voyez plus haut, page 255.

² Jean de Lastur. Voyez plus haut, pages 272, 510.

CXC.

ANALYSE.

L'ambassadeur de Savoie a remis ce *mémorial* pour se plaindre de la prohibition dans l'État de Milan de toutes les pièces de monnaie frappées à l'effigie du Duc son maître. Le Roi a ordonné à Idiaquez de transmettre ledit mémoire à Granvelle. Le secrétaire d'État ne sait que penser de la cause de cette prohibition générale. Cela pourrait tenir à la baisse du cours de la monnaie ducale à raison de sa valeur intrinsèque, ou peut-être à l'agio qui se pratique à Milan sur l'argent expédié en Flandre.

Avec le *mémorial* de l'ambassadeur du duc de Savoie, Idiaquez fait parvenir à Granvelle une copie de l'ordre de battre monnaie donné ces jours derniers à Milan par Juan de Lastur. Le Cardinal pourra ainsi faire examiner cet ordre et donner des instructions en conséquence.

CXCI.

LE COMTE D'ALBE D'ALISTA AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 398.)

Le 16 novembre 1584.

Beso las manos a Vuestra Señoria Ilustrisima por la merced que en su carta me hace, que cierto el deseo que yo tengo de valer algo para poder servir a Vuestra Señoria Ilustrisima bien merece que Vuestra Señoria Ilustrisima me la haga en todas las ocasiones, y en esta espero a de ser la principal parte paraque acierte a servir a Su Magestad como deseo la que Vuestra Señoria Ilustrisima me a de hacer, advirtiendome y encaminandome paraque yo acierte, pues sera la principal parte que yo terne ser hechura de un tan gran ministro; y asi me preciare yo siempre desto y del mayor servidor que Vuestra Señoria Ilustrisima terna en el mundo. La merced que

Su Magestad me hace en tener en servicio mi voluntad y quererse servir della tengo yo en lo que es rraçon; y assi partire lo mas presto que pueda a besar a Su Magestad las manos por esta merced porque hasta tener hecho esto y abellas besado a Vuestra Señoria Ilustrisima y traslado, ay muchas cosas sin las cuales yo no podria yr como devo al servicio de Su Magestad ni darme la priesa que deseo, que puede Vuestra Señoria Ilustrisima creer sera toda la que yo pudiere sin perder un día de tiempo, seria imposible despacharme. Mucha merced me hiço Vuestra Señoria Ilustrisima con tan buen mensajero como Mario, a quien tengo yo por un hombre muy onrrado, y por mucho ya pienso valerme del para mis negocios, y aunque no tuviera mas partes que la aficion, que el tiene al servicio de Vuestra Señoria Ilustrisima y la merced que Vuestra Señoria Ilustrisima le hace bastava por tenelle yo en lo que es rraçon, y pues placiendo a Dios yo besa le las manos a Vuestra Señoria Ilustrisima tan presto no tengo mas que decir en esta, sino que Vuestra Señoria Ilustrisima hace muy bien asi en el estilo como en todo lo demas guardarlo que Su Magestad manda aun que el secreto esta ya tan publico que tengo una carta de Don Diego de Cordova que me da la nora buena por tambien estilo como el siempre acostumbra.

CXCI.

ANALYSE.

Le comte d'Albe exprime longuement sa reconnaissance au Roi pour son élévation à la dignité de Vice-Roi de Sicile. Il remercie également Granvelle de ses bons offres dans la circonstance. Il ira, sans plus tarder, présenter ses hommages à Sa Majesté et au Cardinal et s'embarquera le plus tôt possible. Il a gardé et gardera le secret sur sa nomination, bien que la nouvelle en ait déjà été rendue publique. Don Diego de Cordova lui a même écrit pour le féliciter.

CXCII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1735.)

—
Madrid, le 16 novembre 1584.

Madame, Puisque Vostre Altèze haura jà, comme je présuppose, pièce entendu en quel terme est le point du chasteau de Plaisance, je ne travailleray icelle par luy en faire plus long discours. Seulement luy diray-je que je suis en moi-mesme bien satisfait de n'avoir riens obmis de mon coustel en ce qu'il m'a semblé pouvoir faire, pour correspondre à l'infinie obligation que je reconnois à Vostre dite Altèze, et à toute la maison, la pouvant assheurer, que je n'ay moins sentu la dilation de ce que elle mesme la peut avoir sentu. J'ay sçay bien que les sollicitations que j'ay faict, j'en auray heu du malvais grey; mais ny pour cela doibz-je laisser de servir à Vostredite Altèze en tout ce que je puis. Et à la vérité la dilation a esté par trop grande, en chose si justement dehue; mais c'est au moins mal, quant à la fin l'on en vient au bout.

Les nouvelles des Pays d'Embas continuent bonnes, Dieu mercy. Et aura Vostredite Altèze entendu le recouvrement de Gand, et la nouvelle obligation que je doibz à Monsieur le Prince, puisque, par la reconciliation, s'est delivré Monsieur de Champagny, mon frère, qu'avoit esté retenu prisonnier six ans entiers et xx jours, fort mal et rudement traicté, et souvent aux fers, avec la goute que ordinairement luy donne travail, et en continuel dangé de sa vie, n'ayant tenu au Prince d'Oranges que l'on ne luy aye faict passer le pas. De quoy ledit d'Oranges ha faict souvent instance. Et le traicte ledit Seigneur Prince depuis sa délivrance, de sorte qu'il m'accroist en ce de beaucoup l'obligation. Par les dernières lettres de par delà, ledit Seigneur Prince continuoit, avec très grande diligence, son ouvraige en la rivière d'Anvers, et espéroit d'en venir au bout, pour tout le moys passé, si quelque malvais temps et tempeste de celles que ordinairement règnent par delà en ceste saison, ne luy donnoient empeschement.

Cela fait, j'espère qu'Anvers, Malines et Bruxelles parleront aultre langage, et peult estre plustost, voians que audit Seigneur Prince tout succède prospèrement. Et au regard des practiques des François avec les rebelles, j'en ay jà adverty Vostredite Altèze. Et ne s'oublie la Royne d'Angleterre à procurer aussi de son coustel remuement de mesnaige, envoyant gens soubz main aux rebelles. Si est-ce que j'espère que la jalousie des François et Anglois nous aydera de quelque chose.

Je continue de solliciter la provision d'argent, et que à temps l'on renforce ledit Seigneur Prince de gens, et que l'on oste le commerce d'Espagne et de Portugal aux Hollandois et Zeelandois. En quoy l'on me confesse plainement que j'ay raison; mais pour ce ne s'en fait riens. Je continueray d'en estre importung, quoy qu'en puisse advenir.

Vostredite Altèze aura sceu, aussitost que nous, la conclusion du mariaige de Madame l'Infante Catherine avec le Duc de Savoie; car la conclusion s'en remit au Baron Sfondrato, quant l'on luy envoya les articles que ledit Duc accepta sans difficulté, et lors se donna audit Seigneur Duc congé d'en donner advertissement par tout; ce qu'il ha fait. Et la sollicitation de la dispense à Rome a esté cause que tant plustost s'est le tout publié par delà. Du mariaige de Madame l'Infante l'aisnée¹, il ne s'en traicte aucunement pour maintenant, ny est jusques à oyres arrivé le courrier de l'Empereur.

Monsieur nostre Prince se jura pour successeur au Royaulme de Castille fort solennellement, dimanche dernier, icy à Saint-Hiérosme, et entre aultres le jurarent, comme Infantes, l'Impératrice et les deux seurs dudit Seigneur Prince. Le seigneur Amadeo de Savoie se trouva présent à veoir la solennité, qui à la vérité fut belle. Et aujourd'huy se doibt partir vers Barselone pour aller rencontrer ledit Seigneur Duc, ayant escript Sa Majesté au prince Doria qu'il l'ammène en Espagne, bien acompagné de galères. L'on haste tant que l'on peult le temps des nopses, que aucuns pensent seront audit Barselone, que pour mon advis seroit le meilleur, aultres que à Çaragosse, aultres que icy. Toutefois je vois l'intention de Sa Majesté plus inclinée à ce de Çaragosse. Et fait icelle tout ce qu'elle peult, pour partir tost d'icy le chemin dudit Çaragosse. Ce que à la vérité ne me semble

¹ L'infante Isabelle.

bien en ceste saison, pour ce que je sçay quelz sont les lougis d'icy là, et qu'il y ha grande faulte de froment, d'orge et de paille. Et aura bien à faire l'Alcade, que l'on ha envoié pour adviser s'il y aura moyen de faire les provisions, de rencontrer moyens que soient apropoz. Et je ne puis trouver bon que Monsigneur nostre Prince, qu'a esté nourry tant enserré, se parte maintenant par les grandes froidures et lougis fort incommodés; que seroit le mettre en grand hazard, combien que (grâces à Dieu) il se porte beaucoup mieulx que du passé; et l'ayant vestu de court, avec chaulses longues, pour la cérémonie du serement, se monstre plus gaillard et plus vif. Aussi se porte Sa Majesté mieulx que je ne l'aye veu depuis que je suis en Espagne, comme aussi font tous ceulx du sang. Dieu en soit louhé. Aussi ne me semble il bien, pour dire le tout à Vostre Altéze, que Sa Majesté menne sa fille au gendre, combien que la couleur du voiage soit pour les courtes d'Aragon, et pour faire jurer ledit Signeur nostre Prince en Aregon, Cathelogne et Valence. Si suis-je certain que en France et ailleurs, l'on en jugera peu à nostre advantaige. et moindre réputation nostre de ce que je voudroie. n'ayant fally de dire et escrire à Sa Majesté ce qu'il m'en sembloit. Ung point y ha. que je ne perdz espoir que l'impossibilité de pouvoir pourvoir à ce qu'est de besoing, ne soit pour empescher ceste détermination. Touttefois Sa Majesté presse fort, afin que l'on s'appreste, veullant que dois aujourd'huy cessent les consaulx d'Italie et d'Aragon, afin que les régens ayent meilleur moyen de s'apprester pour le voiaige. De France nous n'avons riens dois bien longtemps. Je tiens que la cause soit pour ce que l'on ha envoié Don Bernardino de Mendoce ¹ devers le Roy de France, pour condouloir le trespas du feu Duc d'Alançon, que m'ha semblé hors de propoz, puisque j'à avoit faict souffisantment l'office Jean-Baptiste de Tassis, et que l'office du costel de France, pour advertir icy dudit trespas, se fit seulement par leur agent, le Signeur de Longlé ²; mais l'on ha pensé, par ce chemin, entabler quelque aultre négociation, et donner entrée aux affaires de France audit Don Bernardino, que aussi ne me semble bien; car à ce que j'ay veu de son besongné en Angleterre, il estoit plus propre pour les Anglois, que peult estre il ne le seroit pour les François.

¹ Don Bernardino de Mendoza. Voyez plus haut, page 407.

² Le seigneur de Longlé, ambassadeur du roi de France en Espagne. Voyez plus haut, page 87.

Il parle beaucoup. Je prie à Dieu que bien en advienne. Et comme ilz se trouvent maintenant ensemble, luy et Jean-Baptiste de Tassis, je me doute qu'ilz s'empescheront l'ung l'autre, et que pourtant ny l'ung, ni l'autre escrivent... Avant hier le Comte de Barajas¹ fit, entre mes mains, le serement pour son entrée au Conseil d'Etat. Et combien que le Comendador mayor aye ja pieça, devant que Sa Majesté vint icy, baisé les mains à icelle, et à Monsigneur nostre Prince et à mes Dames les Infantes, pour sa nouvelle charge de grand maistre d'hostel et daijo, touteffoys il n'en sert pas encoires, et continue le mesme service le dit Comte de Barajas. Je ne sçay pourquoy.

 CXCH.

LE COMTE DE CHINCHON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 397.)

Madrid, le 17 novembre 1584.

A Su Magestad le parescio muy bien lo que Vuestra Señoria Ilustrisima acordo en el consejo del viernes, de que no se tuviese mas en palacio, sino en casa de Vuestra Señoria para ver cartas de ministros y ordenar las respuestas.

Mañana saldra aviso a Vuestra Señoria de la merced; a me mandado que lo avise a Vuestra Señoria Ilustrisima; Su Magestad holgara de que Vuestra Señoria Ilustrisima se halle en palacio a las 8 y media.

¹ Don Francisco de Cisneros, comte de Barajas. Voyez plus haut, page 332.

CXIII.

ANALYSE.

Le Roi a trouvé fort bien les dispositions arrêtées par Granvelle, dans le conseil de vendredi, pour examiner, au palais, ou en l'hôtel de Son Éminence, les lettres des Ministres et les réponses à y faire.

Le Cardinal recevra demain l'avis de la *merced* qui lui est accordée.

Le comte de Chinchon a reçu l'ordre de l'en prévenir, et Sa Majesté sera heureuse de recevoir son Illustrissime Seigneurie demain à 8 heures et demie au Palais.

CXIV.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 398.)

Madrid, le 22 novembre 1584.

Han llegado cartas de Francia y creo que no ay nada de nuevo sino averse salido de Blel la corte por achaque de peste. Aquí van las que han venido para Vuestra Señoria Ilustrisima, y unos avisos que leydes; los avre menester para dezir a Su Magestad lo que contienen, y mandeme Vuestra Señoria Ilustrisima dezir si difiere, o, en que, la religion *vrede* que dizen que querrian los de Anvers de la *Freid*.

En lo de Juan Baptista de Tassis yre despues a hablar a Vuestra Señoria Ilustrisima para ayudar nos de su favor.

CXCIV.

TRADUCTION.

Il est arrivé des lettres de France. Je crois qu'il n'y a rien de nouveau, sinon que la Cour a quitté Blois à cause de la peste. Ci-joint les lettres arrivées à l'adresse de Votre Illustrissime seigneurie et quelques avis dont Elle prendra lecture. J'en aurai besoin pour en faire connaître la teneur à Sa Majesté. Je prie Votre Illustrissime Seigneurie de vouloir bien me faire dire s'il y a une différence, et laquelle, entre la religion *Vrede*, dit-on, que voudraient les Anversois, et celle de la *Freid*.

Quant à l'affaire de Jean-Baptiste Tassis, j'en parlerai ultérieurement à Votre Illustrissime Seigneurie pour nous appuyer de Sa faveur.

CXCV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471, t. II, fol. 399.)

Madrid, le 22 novembre 1584.

He recebido mis cartas que solo tractan de la mudança de Juan Battista. Plegue a Dios hayamos acertado; en lo que pudiere ayudare de buena gana. Los avisos buelven.

Deven se hallar los rebeldes de tierra firme en gran confusion. En ninguna manera se deven juntar para tractar los de Anveres, Malines y Brusse-las con Hollanda y Zelanda ny consentir que se tracte del tractado de Gante y edicto de pacificación, por ser cosas perniciosas, ny consentir la religion

crede, que es paz en la religion y permitir ambas, que seria perder la Catholica enteramente y tenerlos estados en perpetua inquietud, como vemos de la Françia. *Freid* significa paz, puesta la palabra assi sola. Plegue a Dios que la dolencia de la de Inglaterra la lleve a hazer compañia á Alençon y Oranges; acomodaria esto harto nuestra juego.

El discurso de Enveres, dize lo que temen, que es lo que devemos procurar por hazer lo que el enemigo no quiere.

CXCIV.

TRADUCTION.

J'ai reçu mes lettres qui traitent seulement du changement (de fonctions) de Jean-Baptiste. Plaise à Dieu que nous y réussissions ; j'y aiderai de bon cœur.

Je renvoie les avis.

Les rebelles de terre ferme doivent se trouver dans une grande confusion. D'aucune façon il ne faut pas qu'ils se réunissent en assemblée pour que ceux d'Anvers, de Malines et de Bruxelles traitent avec la Hollande et la Zélande. Il ne faut pas non plus permettre qu'on parle du traité de Gand et de l'édit de pacification. Ce sont là choses pernicieuses. On ne doit pas autoriser la religion *crede*, ce qui veut dire la paix religieuse, ni admettre l'exercice des deux (religions); ce serait la perte complète de la catholique. Il importe de tenir les états dans une continuelle inquiétude comme nous le voyons en France. *Freid* signifie paix, quand le mot est employé seul.

Plaise à Dieu que l'état d'abattement de celle (de la Reine) d'Angleterre lui fasse rejoindre Alençon et Oranges. Cela ferait bien notre jeu.

Le discours (de ceux) d'Anvers exprime leurs craintes. C'est ce qu'il faut; l'on doit toujours faire ce que l'ennemi ne voudrait pas qu'on fit.

CXCVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PREVÔT FONCK.

(Lettres de Granvelle, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 9471-72, t. II, fol. 400.)

Le 6 décembre 1584.

Monsieur, Je tiens que vous aurez receu une requeste de François van der Stepen, détenu prisonnier en Affrique par le Roy de Maroc dois le temps de la desfaiete du feu Roy de Portugal Sébastian, et que Monseigneur le Prince en aura escript à Sa Majesté. Je ne le congneus ny ses parens, mais aulcungs de là me font instance pour luy, afin que enverz je veuille estre intercesseur. L'œuvre est pieuse, et peult estre l'on le porroit ayder par le moyen des religieux de la merced, qui sont (instituez) sur la rédemption des captifs entre les mains des infidèles. Et pour accomplir ce dont l'on m'a requis, je le vous recommande. vous donnant le bonjour.

CXCVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 1735.)

Madrid, le 15 décembre 1584.

Madame, Le contentement que je vois par la lettre, qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripve du m du moys passé, elle ha de la résolution prinse sur le faict du chasteaul de Plaisance, me donne une joye incroyable. Et n'a tenu à moy que Vostredite Altèze n'aye heu plustost ce contentement. Je luy en escripviz par mes dernières en novembre, pour ce que l'on ha voulu, et veult l'on encoires, tenir cecy secret, actendant le personaige que doit

icy venir, que je tiens ne tardera d'arriver plus de quatre ou cinq jours, avec lettres de Monsigneur le Prince. J'ay heu grande compassion de veoir tant d'années Vostredite Altèze en ceste actente, de tant juste et tant dehue résolution. Et si de mon coustel je y ay rendu tout le debvoir que m'a esté possible, Aldobrandino ¹, Guillamas et aultres en peuvent donner bon tesmoignaige. Mais je confesse que ayant faict tout ce que j'ay peu, tout est peu, au respect de l'obligation que je luy doibz, la pouvent assheurer que la dilation ne m'a pas donné moins de peunne que à Elle mesme; et Elle sceit qu'il y ha plus de xxii ans que je commença d'en faire poursuyte. Remerciant bien humblement et très affectueusement Vostre Altèze ce que sur ce point, par sa bonté, et oultre mon mérite, il luy plaît me dire, et ouffrir tant libéralement et amiablement, à laquelle et à toute la maison j'ay tant d'obligation, que tout ce que je pourray jamais faire pour leur service. n'arrivera à ce que je debvroie et voudroie faire; mais du moins reconnoistra elle tousjours en moy la gratitude, et verra que je n'obmectray jamais riens que je puisse pour leur service.

Quant aux affaires des Pays d'Embas, iceulx continuent encoires, grâces à Dieu, en bon chemin, avec la prudence et valereuse conduyte dudit Signeur Prince, lequel à la vérité n'y travaille que trop; et crains merveilleusement que, par tant travailler, il n'outraige sa santé. Ce que souvent l'on luy ha escript et exhorté qu'il se modère. Évitant de se mectre aux hazardx, puisqu'il n'a besoing faire preuve de sa vallance, jà tant connue... Il nous advertit, par lettres du xvi du moys passé, que lors l'on avoit prins xi baptiaux, que pensoient s'adventurer pour, avec la faveur du vent propice, entrer en Anvers, chargez de gens, vivres et aultres munitions, et que en l'un d'iceulx s'est faict prisonnier le Signeur de Teligny ², fils de la Noue, que ne fut pas noyé. comme l'on pensoit, au rencontre près de Lilloo, l'esté passé. Ceste provision renfreschira nostre camp, et désespèrera beaucoup ceulx d'Anvers, que de raison se doivent trouver estonnez pour la nécessité qu'ilz souffrent à présent; mais Sainte-Aldegonde, Junius et aultres les forcent à tenir bon avec ceulx d'Hollande et Zeelande, ayans le comman-

¹ Pierre Aldobrandino, agent de Marguerite de Parme, souvent cité.

² Ode de la Noue, seigneur de Teligny. Voyez plus haut, page 112, le bruit qui s'était répandu au sujet de sa mort.

dement sur les gens de guerre, que y sont. Et à ce que l'on entend, par lettres interceptées de la ville d'Anvers à ceulx d'Hollande, ils monstrent faire grand fondement sur les promesses, soit faulx ou véritables, que leur donne dois Hollande le Seigneur de Pruneau ¹, envoyé celle part par le Roy de France et sa mère et les Anglois ; tenant pour certain ce que Vostredite Altèze dit, que les François et Anglois ont plus de volenté de mal faire, que de moyen pour les exécuter. Mais en fin, entretenans les rebelles en espoir, ils nous traversent noz négociations. Je ne laisse de crier tous les jours pour les provisions. et ne sçay ce que font ceulx de la Hazienda de tant de deniers que viennent des Indes, synon qu'ilz procurent, à ce que je vois, de tenir tousiours le Roy en nécessité. Et est miracle que l'on ne se soit trouvé en cent mil inconveniens par leurs faultes. Au regard des minnes d'Espagne, ilz n'achèvent de publier par impression les permissions et ordonnances, lesquelles ilz ont restreinct tout ce qu'ilz ont peu, pour monstrier qu'ilz font quelque chose ; et par ce viennent à empescher que plusieurs n'y mectent la main. Je y fais ce que je puis, mais il n'y ha correspondance, ny exécution, (et le Roy est trop bon, souffrant par trop

¹ Roch de Sorbics, seigneur des Prunaux. Voyez plus haut, pages 309, 313, 329. Ces promesses faites aux États sont les suivantes :

- *Aulecuns poincts qui seront dedans l'instruction de M. des Prunaulx venant de la part du roy aux Estatz généraulx.*

(Pièces du XVI^e siècle, ms. 183, aux archives du Royaume, p. 836.)

1584.

• Premièrement que le roy désire sçavoir comme le tout se passe depuis le décès de M. le Princec. — *Item*, jusques à quel temps les provinces plus pressées pourroient attendre d'estre secourues, affin qu'on ne leur promecte rien que ne soit tenu. — D'avoir par acte auctenticque l'intention des provinces, particulièrement l'autorité qu'ilz voudront donner pour avoir ung gouverneur, affin qu'on l'envoye soudainement. — Et quant au regard de l'Escluse et Ostende, s'ilz en pourront disposer aasseurement à leur volenté de les mettre en mains du roy quand sera besoing. — M. des Prunaulx prie que MM. les Estatz veullent incontinent là dessus adviser et, si faire se peult, luy envoyer leur résolution audevant avecq ung batteau exprès, et que ne faudrat de l'incontinent faire tenir au roy, pour tant plus haster le secours en cas que ladiete résolution puisse estre conforme à l'intention du roy. — Désire aussy ledit des Prunaulx que les Estatz se voulsissent approcher jusques en Zélande, pour estre tant plus près de la France, Brabant et Flandres. — *Item*, que l'ambassadeur de la royne d'Angleterre a dict de la part d'elle au roy, en cas qu'il veulle embrasser nostre cause, qu'elle fornira à une partie des depens et frais de guerre. »

à ceulx de la Hazienda, et à aultres malvais ministres, que font plus de mal que de bien). Je n'obmetz de faire ce que je puis pour ceulx que Vostredite Altèze me recommande; mais en ce de la visite, soubz couleur que le conseil d'Italie doibt suyvre Sa Majesté au voieige d'Arragon, sadite Majesté ha remis la vision et relation d'icelle à Monsieur l'Illustrissime et Révérendissime Cardinal de Toledo¹ et à cinq conseilliers de Castille, qu'elle ha choisy de divers consaulx, desquelz je tiens que plusieurs y entendront peu; mais l'on fit jà de mesme de la précédente visite. Et tout cecy se vad procurant, afin qu'il s'ensuyve le mesme succès Par où l'on ne tire aultre fruyt des visites, que de desreputer les ministres, et vois peu d'apparence que en aucunes années, l'on achève d'en veoir la fin, si aultres n'y mectent la main; qu'est ce que aucuns prétendent.

Sadictè Majeste nous continue encoires l'alarme du voiaige d'Arragon, et parle de partir le vii du moys que vient; que me semble, à dire la vérité à Vostredite Altèze, fort mal; mesmes que l'on y veult mener Monsigneur nostre Prince, si délicat. par si malvais pays, et d'extrêmes froydures. et fort malvais lougis; et mesmes qu'il faudra faire nuyt en troys vilaiges, où il n'y ha maison que vaille, que des cures, et icelles encoires bien malvaises; ny se trouvera ausditz vilaiges que le seul liet du curé, oultre une chierté extrême pour la faulte si grande qu'il y a ceste année en Espagne de bledz, orges, et paille. Et ne sçay comme il sera possible pourveoir pour tant de gens par le chemin A quoy l'on ha envoyé ung alcade, que sont bien nouveaulx en telles besongnes, que ne sont de leur gibier, estant la court comme ung camp rompu. Ce voiaige en ceste saison couptera la vie à plusieurs, que me semble mal, puisqu'il se faict par élection, et non par constrainte. Je n'ay failly de le remonstrer, et qu'il ne convient que Sa Majesté mène sa fille au mary, et l'incommodité qu'il donnera au Duc de Savoie et à sa suyte, si l'on veult faire, comme aucuns dient, les nopces à Çaragoce; car il faudra qu'ilz se pourvoient à Barcelone de monture et cariaige, avec bien grande incommodité. Le vray seroit d'envoier Madame l'Infante bien accompagnée à Barcelone, et que là se fissent les nopces, sans ce que Sa Majesté y aille, laquelle je suis certain se trouvera bien

¹ Gaspard Quiroga, évêque de Cuença, puis archevêque de Tolède, grand chancelier de Castille, et grand inquisiteur, cardinal en titre de Sainte-Balbanie.

empeschée avec la suyte du Duc de Savoie, ne congnoissant si bien que je faiz, les Savoïens et leurs humeurs, lesquelz il trouvera bien importuns; et ne leur donnant satisfaction, et retournans mal contens, ils feront à leur retour bien mauvais offices. Et je congnois ceulx de pardeça malpropres pour gagner les bonnes volentez des estrangiers; me doubtant que l'on y pourroit perdre plus que d'espérer grand fruyt ceste alliance, j'ay protesté et faict mon debvoir; et pour obéyr entreprendray le voiaige, puisque Sa Majesté le veult, après qu'il me semble mal, comme aussi de mectre ledit Duc en mer au cueur de l'hiver, et ruyner les galères au temps qu'elles debvroient estre au port pour se refaire, et l'esté elles seront inutiles quant l'on en pourroit bien avoir besoing. Je ne puis dire aultre chose, quant aux nouvelles de ce constel, si non le mesme que par mes précédentes, et luy confermer que, grâces à Dieu, Sa Majesté se porte fort bien, comme aussi font tous ceulx du sang. Mais je crains extrêmement le travail que de nouveul la goutte ha donné à Vostre dite Altèze. Combien qu'elle me dit estre en chemin de convalescence, si ne puis-je délaisser de sentir extrêmement la penne qu'elle en ha heu; suppliant sa Divine Bonté, qu'il luy plaise l'en exempter à ladvenir, et luy donner tousiours parfaicte santé, longue et très heureuse vie. Je remercy bien humblement et très affectueusement Vostredite Altèze le contentement qu'elle me dit avoir, de la délivrance de Monsieur de Champagney, lequel est à icelle très humble et très affectionné serviteur. Il ha beaucoup souffert en six ans et xx jours de prison, n'ayant pas esté peu qu'il en soit eschappé la vie saulfve, selon les offices que le feu prince d'Oranges et les ministres hérétiques ont faict, pour le faire despescher. Monsigneur le Prince luy est tout plain de faveurs, et j'espère qu'en tout ce qu'il luy plaira l'employer, il y rendra tout debvoir requis.

SUPPLÉMENT.

I.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives générales de Simancas. — Secrétairerie d'État, liasse n° 2855.)

Saint-Laurent, le 26 juin 1584.

La primera consideracion que sale a plaça en leyendo la carta de Juan Baptista de Tassis, que aquiva, es de quien nos esta bien que suçeda en el reyno de Francia, y lo que a proposito desto por servicio de Dios y bien publico y provecho particular se deve encaminar y desviar, y en esto como materia honda podra Vuestra Señoria Ilustrisima dezir otra vez a parte su parezer a Su Magestad tomandolo mas despacio.

Agora ay algunos puntos en que quiere Su Magestad saber luego lo que pareçe a Vuestra Señoria Ilustrisima.

1. Que si este Rey que oy Reyna en Francia muere sin hijos legitimos, pareçe que el Ducado de Bretaña pertenezçe a la Señora Infanta Doña Isabel, y le viene de derecho, porque aviendose pegado por hembra a la corona aquel estado, no ha de aver lugar en el la ley salica como lo ha en lo demas, aunque no se si introduzida con mas violencia que justicia, ni tampoco se puede dezir que el Ducado se incorpore en la Corona, sino que se unio en la línea de Madama Claudia de Bretaña y del Rey Francisco

de Valois ¹, por donde en falta de los tios sin legitima sucession. toca a la Señora Infanta.

2. No dudando desto es de ver si viendo que el Rey de Francia da oydos a los pretendores. y admite platicas de declarar suçessor en el reyno, si porque no puedan dezir que el silencio nos perjudicó, conviene pedirle tambien que declare la verdadera heredera del Ducado de Bretaña para en caso que el no tenga hijos, que esto siempre se presupone, o si es mejor callar agora por no los despartar y aperçebir contra este fin.

3. Considerar en particular si el hablar podria servir para la restitution de Cambray pudiendose entrar por aqui en platicas de que la prenda que trata la Reyna madre de hazer de lo de Cambray alla por sus imaginarias pretensiones de Portugal la saltasse, y se contentasse de comutar esta prenda y disistir de lo de Portugal por alguna parte de Bretaña, que en consideracion de todo le çediesse la Señora Infanta. Pues si el Rey Christianisimo se vee sin esperança de hijos, seria possible consentir esto en favor de su madre, y ella inclinar a ello por ser mas que lo de Cambray, mas facil de sustentar, buen retiradero para si si alcançase de Dios o su hijo, buena pieça para heredar en ella a la Prinçesa de Lorena ², y para con este casamiento, o con la golosina desta herencia poder tener en el puño a qualquiera que suçeda en la corona de Françia sea Bandoma, o, sea quien se fuere, en que aya consideraciones propias del humor de aquella Reyna, que ha hecho siempre profession de contrapesar los agenos, quedandose con aparejo de poder arbitrar entretodos.

4. Ver si caso que esta propuesta se aya de poner en platica, se ha de entrar a la descubierta, o, colandose por rodeo y que rodeo sera mejor.

5. Si sera bueno entrar primero pidiendo la restitution de Cambray atento que çessa ya la intrusion de Alanson, con cuya desobediencia disculpavan su madre y hermano aquella injusticia en su vida, y quando la

¹ Anne, duchesse de Bretagne, épousa en premières noccs Charles VIII, roi de France, et en secondes noccs Louis XII, dont elle eut Claude, qui devint l'épouse de François de Valois, comte d'Angoulême, plus tard roi de France, sous le nom de François I^{er}. L'union de la Bretagne à la couronne de France eut lieu en 1532, à la demande des États.

² Don Juan de Idiaquez entend parler d'Antoinette, princesse de Lorraine, fille de Claude de France, qui avait épousé Charles II, duc de Lorraine, et mourut en 1573. Elle était par conséquent la petite fille de Catherine de Médicis.

madre saliere con dezir que haze repressalla por lo de Portugal en Cambray, salirle con dezir que si ella desentierra derechos tan muertos como son los de que se ase, favorezca los tan claros y vinos como es el de la Señora Infanta, su nieta, y de aqui venir a caer en lo de arriba de Bretaña.

6. Ver si absolutamente es bien hazer esta demanda de Cambray, pues caso que ellos la rehusen con la desenvoltura que lo haran, nos mete en obligacion de romper, y de procurar por fuerça deshazer lo que alli padezemos, so pena de desreputacion si una vez se los pide la plaça por el tono que sera menester si se han de mover a darla.

7. Si sera mas desreputacion callar del todo y no pedirla, dandoles con esto ocasion a mayores atrevimientos, con pensar que quanto pudieren arañar, se les ha de consentir.

8. Si nos esta bien la guerra estando Flandes como está, pues en lo que mas conviene se halla al cabo la reputacion.

9. Si ay otro color alguno para remover estas platicas, que pueda ser mas á proposito.

10. Si se ha de encomendar esto al embaxador ordinario con quien se meten menos prendas de obligacion para aca y de instancia para alla, o encargarlo a embaxada de comission, con la qual se meten mas para todo.

Y a estos puntos se podran añadir los que mas ocurrieren.

I.

ANALYSE.

La première question qui se pose à la lecture de la lettre ci-jointe de Jean-Baptiste de Tassis, c'est de savoir quel serait, au point de vue espagnol, le meilleur successeur du Roi de France, et ce qu'il conviendrait de faire et de ne pas faire à cet égard pour le service de Dieu, le bien public et l'intérêt particulier du Roi d'Espagne. Et comme la matière est difficile, le cardinal de Granvelle pourra soumettre une autre fois son avis à Sa Majesté en traitant l'affaire plus à tête reposée.

Aujourd'hui il y a quelques points sur lesquels Sa Majesté voudrait avoir l'avis immédiat du Cardinal.

1. Si le Roi, qui règne aujourd'hui en France, mourrait sans laisser de fils légitimes, il paraît que le duché de Bretagne devrait appartenir à la Señora Infante Doña Isabelle et lui reviendrait de droit, parce qu'ayant été réuni à la couronne par les femmes, il n'y a pas lieu de lui appliquer la loi salique comme aux autres provinces (de la France). Encore le Cardinal ne sait-il pas si cette province n'a pas été acquise plutôt par la violence que par la justice. On ne peut pas dire non plus du duché qu'il ait été incorporé à la couronne; il y a été réuni en la lignée de Madame Claude de Bretagne et du roi François de Valois, d'où il résulte qu'à défaut d'oncles sans héritiers légitimes, il revient à l'Infante.

2. Cela étant mis hors de doute, il faut prévoir le cas où le Roi de France écouterait les prétendants et admettrait qu'on discutât le choix de son successeur. Le cas échéant et pour empêcher que le silence de la cour d'Espagne ne fût interprété à son désavantage, il faudrait voir s'il ne conviendrait pas de demander à Henri III de désigner la véritable héritière du duché de Bretagne. Le Cardinal parle dans l'hypothèse que le Roi de France n'aurait pas de fils, ce qui est à présumer. Ou bien il y aurait à examiner s'il ne vaudrait pas mieux pour l'Espagne de se taire maintenant, pour ne pas éveiller la défiance des prétendants ni les prévenir contre ses desseins.

3. Examiner particulièrement s'il y aurait intérêt à parler de la succession au trône de France quand ce ne serait que pour obtenir la restitution de Cambrai. On pourrait traiter ici la question de savoir si la Reine-Mère abandonnerait ce gage de ses prétentions imaginaires sur le Portugal, en échange d'une partie de la Bretagne, que lui céderait l'Infante. Ensuite, si le Roi Très-Chrétien renonçait à tout espoir d'avoir des enfants, il serait possible de faire la cession de ce domaine à sa mère, et de la disposer à l'accepter comme étant une possession plus importante que celle de Cambrai et plus facile à défendre. Ce serait une bonne retraite pour elle, si Dieu venait à appeler à lui son fils, et un bon héritage pour la princesse de Lorraine. On pourrait alors se servir de l'éventualité du mariage de celle-ci ou de la convoitise éveillée par son héritage, pour contenir quiconque succéderait au Roi de France, soit Vendôme, soit tout autre. Il y a là des considérations tout à fait du goût de la Reine-Mère, qui a toujours fait profession de contrebalancer l'influence des étrangers, désireuse qu'elle est de rester l'arbitre de tous.

4. Au cas où il conviendrait d'engager des pourparlers sur cette proposition, voir s'il faut entamer la discussion ouvertement ou employer des détours, et lesquels seraient les meilleurs.

5. S'il serait bon de commencer par demander la restitution de Cambrai, attendu qu'on n'a plus à compter avec l'intrusion d'Alençon, dont la désobéissance servait de prétexte à sa mère et à son frère pour, de son vivant, lui imputer cet acte injuste (de retenir Cambrai). Et si la Reine-Mère venait à dire qu'elle détient Cambrai à simple titre

de représailles de l'affaire du Portugal, on lui répondrait qu'en exhumant des droits aussi périmés (à propos du Portugal), elle donne une nouvelle vie et une plus grande vigueur à ceux de la Señora Infante, sa petite fille. Et l'on partirait de là pour en arriver à l'affaire prérappelée de Bretagne.

6. Voir s'il est absolument bien de faire cette demande (de restitution) de Cambrai, puisque, dans le cas où les Français la rejetaient avec leur désinvolture habituelle, ce refus mettrait le roi d'Espagne dans l'obligation de rompre et de chercher à détruire par la force l'état de choses qu'il endure là-bas. Autrement le Roi serait perdu de réputation, surtout après avoir réclamé la place dans les termes requis, si, bien entendu, les Français avaient l'intention de la rendre aux Espagnols.

7. S'il y aura plus de déconsidération à garder complètement le silence et à ne pas demander la restitution de Cambrai, au risque d'enhardir les Français et de leur donner à penser que les Espagnols seraient prêts à tolérer toutes leurs agressions.

8. S'il est dans l'intérêt des Espagnols de faire la guerre, étant donnée la situation actuelle de la Flandre, puisque le parti le plus avantageux à prendre est en définitive le plus honorable.

9. S'il y a une autre raison plus plausible pour écarter en ce moment ces pourparlers.

10. S'il faut charger de cette mission un ambassadeur ordinaire, qui engage moins le Roi (d'Espagne) et ne doit pas insister autant auprès du Roi de France, ou la confier à un ambassadeur commissionné pour la circonstance, qui a plus d'engagements à prendre et d'instances à faire.

A ces points à traiter, l'on pourra en ajouter d'autres à l'occasion.

II.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ, EN RÉPONSE AUX
QUESTIONS POSÉES AU CARDINAL PAR LEDIT SECRÉTAIRE D'ÉTAT DANS SA
PRÉCÉDENTE LETTRE DU 26 JUIN 1584.

(Archives générales de Simancas. — Secrétairerie d'État, liasse n° 2855.)

Madrid, après le 26 juin 1584.

1. Yo he visto estos puntos, sobre los quales se me pide parescer, y que le ponga en la margen, como lo hago, y dexando, para otra vez, lo que esta

puesto en el preambulo, como me lo mandan, respondo sobrel primer punto, del qual depende buena parte de lo demas, que no soi tan informado de la materia en lo de Bretaña, sobre que no se que se aya jamas contendido de 50 años aca de nuestra parte con Francia, ny teniamos, para que yo me pudiesse resolver a dezir si tenemos derecho. Bien nos dezia claro el cardenal de Lorena¹, quando tractavamos la paz, que por una hija de Francia, no darian tanta tierra, quanta es una niña, y seria menester ver si podemos tener derecho a la Bretaña, y sino nos excluye la ley salica que ellos sostienen, para todo lo que pretenden ser applicado a la corona, y si las remostraciones que havia la Reyna Doña Ysabel². nuestra Señora que esta en gloria, casandose, y despues, como se suele la havra excluydo de todo derecho que en el ducado de Bretaña pudiesse pretender y su posteridad, y seria menester mandar estudiar esto muy bien por letrados, antes que hazer sobrello fundamentos, presuponiendo que Franceses son gente con lengua, saben muy bien sostener su derecho. y tractar con ellos desto, sin buen fundamento se burlarian y no sacariamos otro fructo dello.

2. No veo de que aprovechara pedir dende agora a Franceses esta declaracion, pues es cierto que no la daran, aunque declarasen quien sucedera en el reyno caso que no tuviera hijos el Rey pues vive el, no le podemos de razon pedir nada, tanto mas que dira que no pierde esperança de tenerlos, siendo el moço, y no vieja su muger y muy bien podra ser, le persuadan algunos de repudiar la Reyna a la francesa y tomar otra que le haga hijos, y en este peligro estuvo su madre, aunque muchos, se le dissuadaran porque no dexa hijos niños por el fructo que de lo semejante, ha provado, y pues assi nos puede excluyr, de la declaracion que le podriamos pedir, con responder que vivo el nadie puede pretender en su succession. no veo que nos haga perjuyzio al derecho que podemos tener el callar agora, como aqui se dize, podria el hablar en ella, despertar y apercevir á daño nuestro.

3. No quieren Franceses Cambray que por inquietar nos con favorecer nuestros rebeldes, y creo seria engaño pensar que por ceder nosotros lacion de Bretaña, de que se burlaran, nos volveran Cambray, ny que la madre por

¹ Charles de Lorraine, cardinal de Guise, dit cardinal de Lorraine, 1524-1574.

² En français Élisabeth. Il s'agit d'Élisabeth de France, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, et qui avait épousé Philippe II, roi d'Espagne, le 22 juin 1559. Elle était morte le 30 octobre 1568.

esto sea por aquietarse, de la pretension de Portugal, porque dira que su accion esta en pie, y que la de Bretaña o es nulla, o que el caso esta aun lexos, y sabe muy bien la dicha madre, que de la de Portugal no deve pretender otra cosa ny mas fructo, que de tener color con que nos inquiete.

4. Ny a derechos ny por rodeo pienso que saqueremos fructo desto.

5. Pedir la restitution da Cambray, dios ha que soi en opinion que se deve hazer, y lo escrivi bien claro, sobre lo de los represallos, y que devemos pedir que contra la hazienda de Alanson agora que es muerto, nos administre justicia, assi en la restitution de Cambray, como en la reparation de daños y costas que nos ha hecho; pero que lo hagan porque offrescamos renuntiar al derecho de Bretaña, aun tan verde, y obscuro, no lo creo.

6 et 7. Digo que sera de reputacion de pedir, con el tono que conviene, Cambray, como dize el capitulo, sino la volviendo Franceses, no haze Su Magestad la demonstration que el caso requiere, y no menos de no pedirla, y de sufrir lo que sufrimos y que no se atreveran á mas, y nos embaracaran quanto pudieren, y que lo házen a su salvo, y con verguença, daño, y desabantaja nuestra y con esto respondo al que sigue.

8. Por mejor, mas honrosa, y mas de provecho ternia la guerra abierta, que hazen buena diversion, que guerra encubierta como nos la hazen Franceses tan a su salvo, y estariamos como ellos a ventura tambien de ganar, y quedarian ellos obligados a gastar, a guardar sus fronteras, como somos nosotros, ny veo que no tuviesemos tanta ventaja en esto, como ellos, y mas, y no se nos desperarian los de Artois, y Henault, con ver vender en Francia sus haziendas, en sus ojos, y que no les sea licito entrar á cobrarla, y harta de reputacion, y mengua en la opinion de la gente recebimos, por sufrir lo que sufrimos, y dello se burlan los Franceses mismos; pero por venir á ello, seria menester tractar las cosas con mas resolution, y brio, y con mas prompta y viva correspondentia, a todas partes, y hazer election de personas por todo, que entendiessen en ello; las barbas mojodas, vençen los enxutas.

9. Otro color ninguno al presente se me offresce, conociendo con quien la havemos, sino que tomando esta resolution, se advertiesse Su Sanctidad dello, con dezirle, que de su parte haga con Francia los effectos que le pareciere por poner Franceses con razon, por ser Su Magestad resoluda, de cobrar lo suyo, por qualquiera via; pero no se puede venir á esto, sin ser

resoluto de executar lo que con harto daño nuestro se ha differido, y perdose ocasiones, con harto dolor mio; el ofrece con el papa, no lo haria sino despues de estar apunto y prevenidos aunque tarde algo mas, y despues de hecho el officio con Su Sanctidad y hecho el, el suyo con Francia, entonces y no antes hazerlo Su Magestad con Francia, y veremos, entretanto que camino tomaran las cosas en Francia que pueda ser mas a proposito con esta muerte de Alanson, y si de la India verna algo, de que nos podamos aprovechar.

Si haze el embaxador los officios como fasta aqui, se burlaran dello y veemos lo que de los precedentes havemos sacado de fructo; si se toma la cosa con la resolution que conviene, embiaria persona expresa.

Mucho nos podriamos agora ayudar de nuestras galeras en Provença, y poner Frances en gasto todo elle hinvierno, y de la Savoya nos podriamos, ayudar, con poco gasto mucho, y haziendo gastaran Franceses infinito; pero en todo me sometto a mejor parescer, protestando que desseo de paz me haze dessear guerra, y que no veo otro camino mejor.

II.

ANALYSE.

1. Le Cardinal a pris connaissance des points sur lesquels son avis est demandé avec prière de le mettre en marge (de la lettre d'Ididiaquez), ce qu'il a fait. Conformément aux instructions qui lui sont données, il remet à un autre jour de s'occuper du préambule, et il répond, au premier point, d'où dépendent une bonne partie des autres. Il n'est pas trop au courant des affaires de Bretagne, et ne sait si depuis cinquante ans elles ont jamais fait l'objet d'une discussion entre l'Espagne et la France. Il ne peut donc affirmer si la famille royale d'Espagne a des droits à faire valoir sur le duché. Le cardinal de Lorraine disait bien nettement, à l'époque où les Espagnols traitaient de la paix, qu'on ne donnerait pas une aussi grande province à une fille de France. Il faudrait voir si les souverains d'Espagne peuvent élever des prétentions sur la Bretagne, s'ils ne

sont pas frappés d'exclusion de par la loi salique, dont les Français se réclament en tout ce qu'ils prétendent relever du domaine de la couronne, et si les droits éventuels de la feuë reine Isabelle (Élisabeth, en français) et de ses descendants n'ont pas été abolis par le fait de son mariage. Il serait nécessaire, avant de se prévaloir des dits droits, d'aviser à les faire examiner par des légistes, car les Français, qui ont la langue bien pendue, sont gens à défendre leur cause. Traiter l'affaire avec eux, sans que l'Espagne soit fondée en droit, ne servirait qu'à fournir aux mêmes Français le moyen de tourner les Espagnols en ridicule; c'est tout le fruit qu'on recueillerait de ce débat.

2. Le Cardinal ne voit pas ce qu'on aurait à gagner de demander d'ores et déjà à Henri III de désigner l'héritière de Bretagne, même s'il désignait son successeur au trône de France pour le cas où il mourrait sans laisser de fils. Il serait, du reste, difficile de lui demander cela alors qu'il est en pleine vie. D'ailleurs, il pourrait répondre qu'il n'a pas perdu tout espoir d'avoir des enfants, d'autant plus qu'il est jeune et que sa femme n'est pas âgée. Ensuite d'aucuns pourraient lui persuader de répudier la Reine à la mode française, et d'en prendre une autre qui lui donnerait des fils. Ce serait exclure complètement la famille royale d'Espagne. Pour toutes ces raisons, le Cardinal estime qu'on n'a rien à perdre en se taisant pour le moment; le contraire pourrait arriver, si l'on parlait trop tôt.

5. En ce qui concerne Cambrai, la France ne veut cette ville que pour inquiéter l'Espagne en favorisant sous main les rebelles des Pays-Bas. Ce serait une erreur de de croire que les Français rendraient la place aux Espagnols, pourvu que ceux-ci se désistassent de leurs prétentions sur la Bretagne. Ils se moqueraient d'une semblable proposition. La Reine-mère n'entendrait pas davantage abandonner ses prétendus droits sur le Portugal, qui ne sont pour elle qu'un moyen d'alarmer l'Espagne.

4. Le Cardinal pense qu'il n'y a aucun profit à tirer d'une proposition, soit directe, soit indirecte, tendant à abandonner les droits de l'Espagne sur la Bretagne moyennant la restitution de Cambrai.

5. Il y a longtemps que le Cardinal est d'avis de réclamer la restitution de Cambrai, que détiennent aujourd'hui les gens de la maison du feu duc d'Alençon. Il convient même de demander des dommages-intérêts pour les pertes que ce prince a fait subir aux Espagnols. Mais que la France satisfasse à cette demande parce que l'Espagne renoncerait à ses droits si vagues sur la Bretagne, cela semble bien invraisemblable à Granvelle.

6 et 7. Le Cardinal trouve qu'il y aurait déshonneur pour le Roi d'Espagne à ne faire aucune démonstration effective si, après avoir réclamé la restitution de Cambrai dans les termes convenables, il n'obtenait nulle satisfaction des Français. A la vérité, il n'y en aurait pas moins à ne rien réclamer et à prendre son parti de la situation actuelle, au grand profit des Français et au détriment des Espagnols.

8. Le Cardinal trouverait plus honorable et plus avantageux pour l'Espagne de déclarer franchement la guerre à la France. Cela vaut mieux que la guerre sourde et cachée faite aujourd'hui par les Français aux Espagnols et tout au détriment de ceux-ci. En cas de guerre ouverte, les Espagnols auraient à défendre leurs frontières comme les Français aujourd'hui. Seulement pour faire cette guerre, il faut une action et des hommes plus énergiques et plus expérimentés.

9. Pour le Cardinal il n'y a pas d'autre considération que la guerre qui puisse faire écarter les pourparlers au sujet de la succession du Roi de France. Mais si l'on veut s'entendre avec le Roi de France, il sera bon de prévenir le Pape et de le prier d'intervenir auprès de ce monarque pour faire entendre raison aux Français. Le Roi d'Espagne ferait représenter qu'il désire rentrer en possession de ce qui lui appartient. Toutefois pour tenir ce langage, il faut être prêt à le soutenir au besoin par les armes. Qu'on attende donc le résultat de l'intervention du Saint-Père, avant de prendre un parti conforme à la nouvelle situation créée par la mort d'Alençon. D'ici là on sera peut-être plus en mesure d'agir, surtout si la flotte des Indes apporte quelques ressources.

10. Si l'ambassadeur d'Espagne en France continue à faire son service comme il l'a fait jusqu'ici, l'on se moquera de lui. A quoi a-t-il servi? Si l'on veut agir sérieusement, il faut envoyer en France un ambassadeur extraordinaire.

L'Espagne peut s'aider beaucoup de ses galères en Provence et occasionner aux Français de fortes dépenses au cours de l'hiver. Elle peut compter aussi sur l'assistance de la Savoie à peu de frais.

Du reste, le Cardinal donne tous ces conseils sauf meilleur avis. Et s'il désire la guerre, c'est pour avoir la paix; il ne voit pas de meilleur moyen de l'obtenir.

III.

AVIS DU CARDINAL DE GRANVELLE SUR LA SUCCESSION DE FRANCE.

(Archives générales de Simancas. — Secrétairerie d'Etat, liasse n° 2855.)

Madrid, le 28 juin 1584.

A la pregunta, quien nos esta mejor que succeda a la corona de Francia, muriendo el Rey moderno sin hijos, y lo que al presente podriamos hazer que fuesse a proposito, digo :

Que no podemos esperar que alguno sea bueno, y que qualquier Françes

que tenga aquella corona nos sera enemigo intrinseco, por su ambicion y pretensiones, pues claro es que son celosos de la grandeza qua Su Magestad, y que dellos en ninguna manera nos podemos fiar.

Los pretendores mas aparentos oy son, el Principe de Biarne¹, el Cardenal de Borbon², y el Principe de Conde³. Lo que devemos mas dessear es, que por qualquier via haya discordia entre ellos, pues su concordia no nos puede ser sino dañosa. Quien tiene el mejor derecho claro es que es el de Biarne, pero como es, moço y liviano, verissimil es que holgara mas la Reyna madre de procurar que el Cardenal de Borbon, que es su gran amigo, al presente sea declarado por persona mas proxima, porque le paresçera que entretanto podra hazer del, lo que quisiere, y que lo devra, çuffrir menos pesadamente el de Biarne, por ser el dicho Cardenal su tio, y viejo, aunque robusto, que a mi paresçer puede tener LX años, y tanto mas parece que le devria çuffrir el dicho de Biarne, mientras vive aun el Rey de Françia, que virissimilmente podria aun vivir algunos años, con quan dañada sea su complexion.

Si el Duque de Guisa pudiesse pretender, como han tenido algunos vezes este humor los de la casa de Guisa, y desto los accusava en sus escriptos sembrados, por la Francia el almirante Chastillon⁴, por ser catholico y cabeça de los que son, menos mal seria. Pero no veo que tenga tanta costilla, y el Rey de Francia y su madre y los miñones los son todos contrarios, y los Hugonotes. Por donde no veo que parte pudiesse tener que fuesse de sustancia. Lo que devriamos hazer agora, salvo mejor parescer, es esperar que cara tomaran las cosas de Francia con esta mudança, porque dello podremos mas claramente ver que cosa nos podra cumplir que se haga, y adonde nos podriamos mas arrimar, pues intentar algo sobre

¹ Henri le Béarnais, qui devint roi de France, sous le nom de Henri IV.

² Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, oncle de Henri IV, auquel le duc de Guise avait promis la couronne si Henri III et son frère, le duc d'Anjou, mouraient sans enfants. Voyez DE THOU, tome VIII, page 553. Le parlement le déclara plus tard roi. Voyez le même, tome XI, pages 34, 409. Il mourut le 4 mai 1590, après avoir été incarcéré par Henri III.

³ Henri, prince de Condé, fils de Louis, dévoué au parti protestant, né en 1552, et mort en 1588. Il était cousin de Henri IV.

⁴ Gaspard de Coligny, amiral de France, 1517-1572, brouillé avec le duc de Guise en 1556, après la rupture de la trêve de Vauxelles.

conjecturas de poco fundamento antes podria dañar que aprovechar. Por el Cardenal de Borbon hara verissimilmente el Papa lo que pudiere, mientras el de Biarne no diere mas clara muestra de catholico, y siendo el Principe de Conde tan declarado herege, y pues pudo la Reyna madre tanto con Su Santidad en favorecer la pretension del dicho Cardenal de Borbon, por hazer Cardinal el hijo del Principe de Conde muerto, verissimilmente podra algo con ella, para que ayude al Cardenal de Borbon, tanto mas que a ella misma le viene bien. Esto dende agora hara nacer celos entre ellos pues el reyno no quiere compañia, y cada uno pretendera por si, y sobre el fundamento que arriba digo que qualquier que succediere a la corona podemos presuponer que nos sera enemigo, devemos entender que tanto mas lo sera el Principe de Biarne, porque llegado a la corona, luego saldra con la querella de la recuperacion de Navarra; y con todo esto seria yo de parescer, remitiendome pero a otro mejor, que hasta tanto que veamos otra cosa, devemos continuar las platicas de amistad que con el havemos tenido y con memorarse, quando no fuese por otra cosa que por mostrar constancia, y que entiendan que accidentes que sobrevienen, no nos mudan, pues podrian nacer ocasiones con las quales desto nos pudiesemos servir, y sino, a tiempo seremos siempre para apartarnos quando nos pareciere assi convenir, y esto sin dexar de tener con el de Guisa la inteligencia que hasta qui, y si, como sospecha Juan-Battista de Tassis, armara la Reyna madre sobre el Principe de Biarne, para hazerle gallo. por sostener la parte de nuestros rebeldes, y defender Cambray, veamos como lo emprende, y pensar que para esto le sera freno la hazienda que tiene en Anguien ¹ y en Dunquerque; no veo que en cosas desta qualidad cinco, o seys mil escudos de renta hagan mucho al caso.

El tractar con Balagny ² por ver si nos quisiesse restituыр Cambray lo apruebo mucho y tengo por cierto que el Principe de Parma advertido del dicho Juan-Baptista no havra dexado como tan vigilante y solícito de intentar en ello lo que pudiere, ayudandose del descontento de los de la

¹ La seigneurie d'Enghien avait passé, en 1565, à Henri le Bearnais. Voyez MATIURU, *Histoire d'Enghien*, p. 152.

² Le sire de Balagny, bâtard de l'évêque de Valence, commandant de Cambrai, et agent du duc d'Anjou. Voyez notre tome IX, p. 750, et le tome X, page 542.

tierra, y de los que con ellos, y con el dicho Ballani pueden tener algun credito, y qualquier dinero que en esto se empleasse ternia por bien empleado a trueque de lo que costaria la empresa, si de proposito quisiesemos acometer Cambray, pues es claro lo que el dicho Juan-Baptista escribe, que de Françia con exercito formado nos estorbarian la empresa, y de alli nos hazen la guerra como si esta fuesse declarada, y no veo mejor camino para cobrar Cambray, si esta platica nos falta, que el de la diversion y el hablar claro, con hazer, diziendo.

Las platicas de la Reyna de Inglaterra con Françia, con la yda alla del Conde de Rotlant¹ verissimil es que con el miedo que tiene ella las apretara quanto pudiere, y que la Reyna madre no dexara de ayudarla, pero no les faltara dificultad en concertar las condiciones, y havemos visto las salidas que hasta qui han tenido sus platicas de liga. Poco² dinero tiene la de Inglaterra sino es el que nos ha robado, mal quista en su reyno, a donde hay tantas divisiones y variedad de religiones, y picale lo de Escocia, y si arresstassemos los navios, quando vernan por la vendija, gran alboroto le procurariamos en su reyno a nuestro provecho, y su daño y acuerdo que para esto seria menester dende agora mirar de tractar por via del Fucar³ de asegurar los mercaderes de Dansich y de toda la Hansa de precio cierto, por el qual se tomaria todo el trigo que atraxessen a Lisboa, con hazer los ciertos con esta respension que llegando el trigo luego ternian su dinero y que esto assi se cumpliesse, pues por esta via vernian los trigos ny los osarian estorbar los rebeldes ny los Ingleses, por el daño que dello podrian recibir, y pensar que comprando alla los trigos por Su Magestad los podriamos traer seguramente seria error. Pero por esta via, o, solo respension de los Fucares, encargando a alguna persona que lo negociasse nos podriamos asegurar con gran provecho, y no havria porque dexar de arrestar los navios de Olanda y Zelanda con que serrariamos y a ellos, y a los otros rebeldes del todo el comercio.

A Su Santidad tocara hazer officios en Françia para afearles las inteli-

¹ Probablement Édouard Manners ou Maneri, comte de Rutland. Voyez *Calender of state papers, domestic series Elizabeth*, 1581-1590, pp. 156, 206, 218, etc. Il était fils de Henri Maneri, mentionné dans ns Tuou, tome IV, page 650.

² Voyez la lettre d'Elisabeth au duc d'Alençon au tome X, page 515, de notre publication.

³ Les Fugger, banquiers.

gencias y ligas con la Inglesa, y que para esto se valiesse del ayuda de los de Guisa y de todos los Catholicos, sobre que se podria escribir al Conde de Olivares ¹ paraque con Su Sántidad y con quien mas le paresciesse, hiziesse officios, yendo el tiempo mas adelante, mas claro se podra ver que otras cosas y officios se podran hazer de parte de Su Magestad, o en Francia o en otras partes, que verissimilmente puedan aprovechar.

III.

ANALYSE.

A la question de savoir quel serait pour l'Espagne le meilleur successeur du Roi de France actuel, s'il venait à décéder sans enfants, et ce que les Espagnols auraient de mieux à faire présentement, le Cardinal répond ce qui suit :

On ne peut espérer qu'il y en ait un de bon, ni que quel que puisse être le Français qui portera cette couronne, il ne soit un ennemi pour l'Espagne, étant données son ambition et ses prétentions; car ils sont tous jaloux de la grandeur de Sa Majesté et l'on ne saurait avoir aucune confiance en eux.

Les prétendants les plus en vue sont à cette heure : le Prince de Béarn, le cardinal de Bourbon et le Prince de Condé. Ce que les Espagnols doivent souhaiter le plus, c'est que n'importe comment la discorde se mette entre ces prétendants, puisque leur union ne peut qu'être préjudiciable à l'Espagne. Le Béarnais est celui dont les droits sont les plus nettement établis. Mais comme il est tout jeune et inconsidéré, la Reine-Mère cherchera plutôt à faire reconnaître le cardinal de Bourbon, son grand ami du moment, comme le plus proche parent du Roi, dans l'espoir d'en faire, en attendant, tout ce qu'elle voudra. Pour elle le Béarnais supportera cela, d'autant plus que le dit Cardinal est son oncle et qu'il est âgé, tout en étant robuste. Il fait à Gravelle l'effet d'avoir 60 ans et, suivant le Cardinal, le dit Béarnais devra d'autant plus le souffrir, que le Roi de France vit toujours et vivra encore plusieurs années malgré le mauvais état de sa santé.

¹ Ambassadeur d'Espagne, à Rome. Souvent cité dans le présent volume.

Il faudrait que le duc de Guise pût se poser en prétendant, fidèle en cela à l'esprit de sa maison, esprit dénoncé en plusieurs écrits répandus dans toute la France par l'amiral de Châtillon. Comme le dit Duc est catholique et chef des Catholiques, il y aurait moins de danger. Mais il ne paraît pas être en situation, et il a contre lui, non seulement les Huguenots, mais le Roi de France, sa mère, Catherine de Médicis, et les mignons. Il faut voir, du reste, comment tourneront les choses en France. Aller de l'avant sur des conjectures peu fondées, pourrait être plus nuisible qu'utile.

Le Pape fera sans doute tout son possible pour le cardinal de Bourbon, tant que le Béarnais ne se déclarera pas nettement en faveur de la religion catholique. Quant au prince de Condé, c'est un hérétique avéré. La Reine-Mère, elle, peut beaucoup auprès de Sa Sainteté et favorisera le cardinal de Bourbon. Elle l'appuie déjà dans sa demande de la barrette pour le fils du prince de Condé.

Quoi qu'il en soit, le prétendant le plus à redouter par l'Espagne, c'est le prince de Béarn, qui, s'il arrivait jamais au trône, commencerait par réclamer la Navarre. En conséquence, le Cardinal estime que l'Espagne doit se tenir dans l'expectative, quitte à profiter des circonstances favorables qui pourraient se présenter. Ainsi il convient d'entretenir des intelligences avec le duc de Guise, sans toutefois perdre de vue le prince de Béarn, dans le cas où, comme le soupçonne Jean-Baptiste de Tassis, la Reine-Mère voudrait le faire tout puissant et s'en servir pour assister les rebelles des Pays-Bas et défendre Cambrai. Le Béarnais est à tenir par les biens qu'il possède à Enghien et à Dunkerque : 3 à 6,000 écus de rente ne sont pas pour lui une affaire à dédaigner.

Le Cardinal approuve beaucoup aussi l'idée de traiter avec Balagny la restitution de Cambrai. Du reste, le prince de Parme, averti par le même Tassis, n'aura pas négligé de suivre l'affaire sur place et de faire faire des ouvertures à Balagny. Les distributions d'argent pourraient beaucoup dans cette affaire.

Granvelle se préoccupe des pourparlers engagés entre la Reine d'Angleterre et celle de France par l'entremise du comte de Rutland. Il s'agirait de détacher Catherine de Médicis d'Élisabeth, qui en attend des secours. Le peu d'argent qu'elle a, la reine d'Angleterre le tire des prises faites par les corsaires anglais. Le jour où tous les navires anglais seront saisis par l'Espagne, la Reine Élisabeth n'aura plus de quoi entretenir la guerre, et elle aura assez à faire d'apaiser le mécontentement de ses sujets, déjà divisés par des dissensions religieuses. Les affaires d'Écosse la tourmentent aussi beaucoup.

Seulement, avant de décréter la saisie des navires anglais, il faut s'entendre avec les Fugger pour traiter par leur intermédiaire de l'achat des blés à Dantzic et dans tous les ports hanséatiques. Tous les blés transportés à Lisbonne seraient payés comptant. Quant aux rebelles et aux Anglais, ils n'oseraient attaquer en route ces convois de vivres pour ne pas s'aliéner les marchands du Nord, avec lesquels ils trafiquent. Tout autre chose serait de faire transporter ces blés par des navires espagnols, qui ne seraient

pas respectés. La mesure se compléterait par la saisie de tous les navires de Hollande et de Zélande.

D'autre part, le Pape devrait intervenir en France pour aider à détacher cette puissance de la Reine d'Angleterre, grâce à l'appui des Guise et de tous les Catholiques du royaume. Il faudrait écrire à cet effet au comte d'Olivarès à Rome de faire ses meilleurs offices auprès de Sa Sainteté. Plus tard l'on pourrait voir ce qu'il y aurait de mieux à faire en France ou ailleurs dans l'intérêt du Roi d'Espagne.

